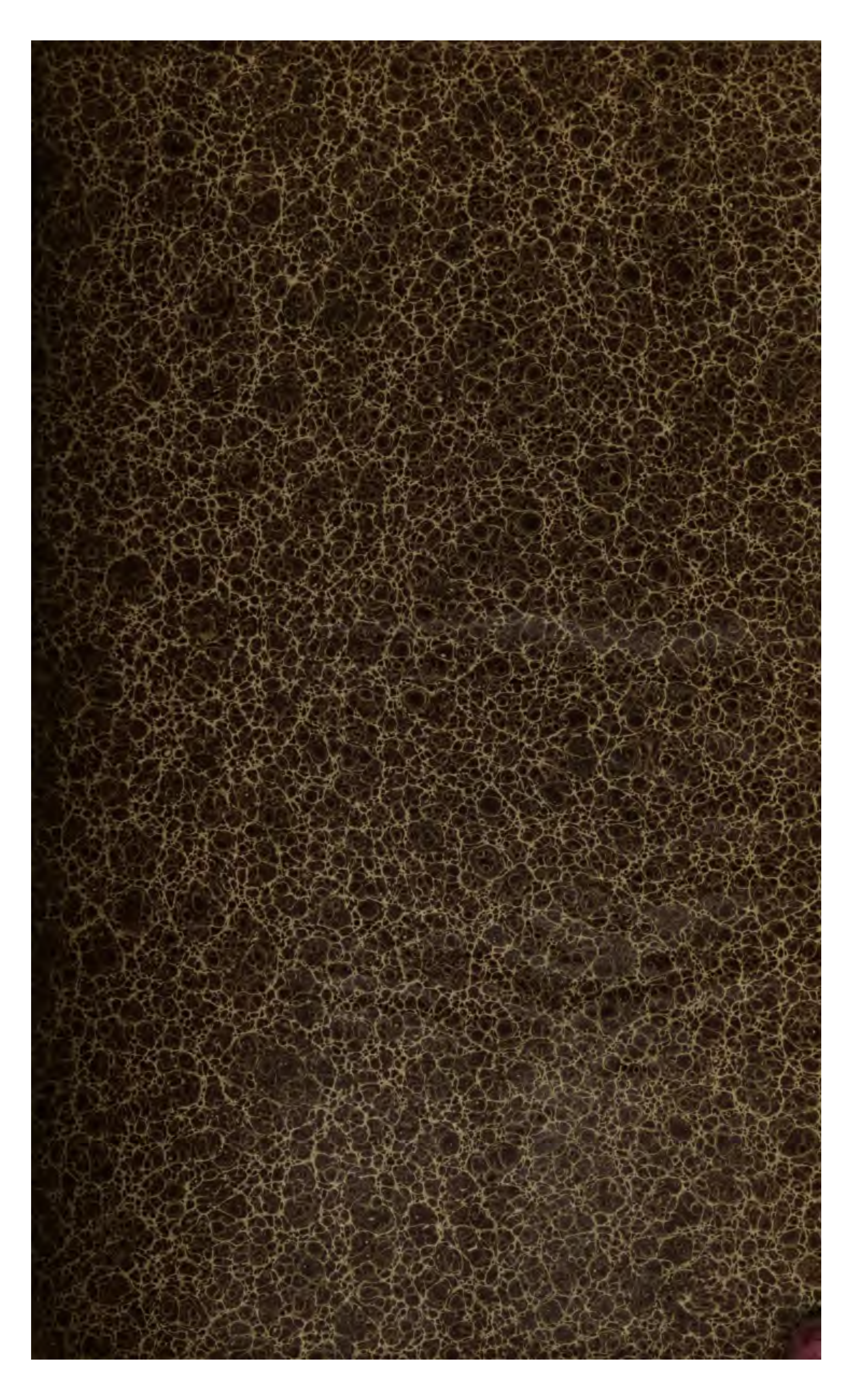

LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.A.THIEME




FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

# HISTOIRE

DES

# DUCS DE GUISE.

II

IMPRIMERIE D'E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 6.

# HISTOIRE

DES

# DUCS DE GUISE

PAR

RENÉ DE BOUILLÉ

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

---

TOME DEUXIÈME

---

PARIS

AMYOT, RUE DE LA PAIX

1849

# HISTOIRE

DES

# DUCS DE GUISE.

## LIVRE TROISIÈME.

FRANÇOIS DE LORRAINE,

DEUXIÈME DUC DE GUISE.

---

## CHAPITRE I.

FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE;

CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

1559 — 1560.

L'horizon obscur et menaçant venait de s'éclaircir, de s'étendre même tout à coup aux yeux des princes lorrains par la mort de Henri II, tandis que le jeune âge, la faible santé, l'inexpérience du nouveau souverain présageaient à la France des dangers et des embarras presque égaux à ceux dont une

minorité véritable se voit d'ordinaire accompagnée. N'était-il pas effectivement dans la destinée des Guises que leur étoile brillât toujours en proportion des nuages qui s'appesantissaient sur la patrie? Nécessaires, ces princes reparaissaient constamment féconds en précieuses ressources ; puis, une fois reconnus utiles, ils semblaient aussitôt redoutables. Égide efficace quand il fallait sauver l'État dans de graves extrémités, flambeau terrible s'il ne s'agissait que de le diriger ! Rien de médiocre n'était en eux pour le bien comme pour le mal. Gardiens vigilants et énergiques de l'indépendance nationale attaquée par les armes, ministres funestes de la couronne qu'ils ébranlaient en la servant, qu'ils débordaient en grandeur, qu'ils eussent volontiers relevée, à condition d'être seuls chargés de la porter !

Les difficultés dont celle-ci allait se trouver assiégée étaient d'une espèce nouvelle. Par le traité de Cateau-Cambrésis, par les alliances qui l'avaient cimenté, la paix semblait assurée au dehors ; mais à l'intérieur l'orage grossissait. Sous prétexte de réclamer une légitime tolérance, le calvinisme levait de plus en plus la tête. De la crainte des persécutions, il passait à la révolte et constituait un moyen d'action que ne devaient pas négliger les partis, en rivalité pour l'exercice du pouvoir bien plus affaibli par leur lutte que par l'insuffisance du monarque sous le nom duquel chacun d'eux prétendait gouverner. L'ambition était donc, en réalité, au fond de tous les desseins, le mobile de tous les efforts, revêtue de part et d'autre des couleurs du zèle pour la foi, du fanatisme même, ou de la sympathie pour des opprimés.

Par un nouveau, mémorable et fatal exemple, c'était des degrés du trône qu'allait partir, pour la seconde fois depuis deux siècles, le signal de troubles, de combats acharnés, propres à en miner les fondements. Jaloux du pouvoir excessif

d'une famille étrangère, « nouvelle venue de Lorraine[1], » qui, en s'établissant en France, y avait apporté des prétentions, déployé des qualités, rendu des services, contracté des alliances, tracé et suivi des plans susceptibles d'éveiller leur ombrage, les princes du sang adoptaient la résolution politique de diriger, en secret contre le faible souverain, ouvertement contre les dépositaires de son autorité, toute la force disponible que présentaient les protestants prêts à s'armer. Des factions, fortuitement préparées déjà par les circonstances, allaient donc se dessiner, s'organiser d'une manière compacte, sous l'empire d'intérêts pressants, entrer en guerre déclarée, bientôt sanglante, les unes contre les autres.

Si, régulièrement, l'âge de François II interdisait la formation d'une régence officielle, sa débilité morale et physique réclamait l'indispensable appui d'une tutelle effective. Ce souverain adolescent, incapable de manier personnellement le pouvoir, avait donc à le déléguer pour ne pas le laisser s'annuler ; et sur ce terrain devaient éclater, plutôt que prendre naissance, des débats qui germaient dès longtemps et qu'on apercevait clairement à la surface du sol politique. Ainsi s'ouvrait une lice dans laquelle allaient s'élancer les Bourbons et les Guises, cousins germains, se disputant plus que le fidéicommis, peut-être l'héritage même du sceptre des enfants de Henri II. Les Guises prétendaient le soutenir et formaient le principal obstacle aux Bourbons qui voulaient le posséder. La religion, surtout du côté des derniers, n'intervenait que comme force auxiliaire; et, en approfondissant cette question, en la dégageant de tous ses accessoires, de toutes ses apparences, on la ramènerait sans doute à l'effrayante proportion d'une querelle, dès lors décisive, entre les Bourbons ardents,

(1) *Histoire des guerres civiles*, par Davila, liv. I.

ambitieux, en voie de fortune ascendante, et les derniers Valois, énervés, privés d'énergie propre dans le présent comme de vitalité ultérieure.

La faible organisation du nouveau roi ne pouvait nourrir qu'un seul sentiment prononcé, que l'unique passion dont sa belle et gracieuse compagne était l'objet; et Marie Stuart, par respect, par admiration, par reconnaissance [1], devait être toute disposée à faire usage de son influence sur son époux pour accroître, pour affermir le crédit, salutaire en même temps que dangereux, de ses oncles. Une répugnance naturelle, inspirée par le caractère de sa belle-mère, la portait d'ailleurs à combattre Catherine et à s'efforcer de l'écarter de la direction du gouvernement.

Le dernier soupir de Henri II venait de ranimer les brigues. Aussitôt qu'ils l'avaient vu frappé, les Guises, appréciant leur nouvelle situation, pressentant l'avenir prochain de la couronne et résolus de le faire tourner à leur avantage, s'étaient empressés de réunir autour d'eux et de placer jusque dans la garde-robe du duc François, logé alors aux Tournelles [2], une certaine quantité de gentilshommes dévoués. Puis, saluant le dauphin-roi, au moment où la vie abandonnait son père, ils l'avaient emmené au Louvre dans l'intention de le circonvenir « de manière à le façonner à leur mode. » Conduite par le duc de Nemours, la reine-mère les y avait rejoints, tandis que le connétable, dédaigneusement laissé auprès du corps inanimé de Henri II, se voyait bientôt retirer le cachet du souverain

(1) Par un brevet signé de sa main, le 14 juillet 1559, la reine Marie-Stuart, « estant à Paris, donna et octroya à madame la duchesse de « Guise, sa grand'-mère, le don et présent qui lui seroit fait à l'entrée « qu'elle feroit en la ville de Paris, à cause de son joyeux avénement à « la couronne. » (Archives nationales, cartons des rois, 92.)

(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république*, etc., par P. de La Place.

dont il avait été le favori. Vainement Montmorency s'efforçait de faire entendre des avis opposés aux desseins des Guises que Catherine paraissait déjà seconder. Cette princesse était trop habile pour ne pas se ménager une portion du pouvoir en le partageant avec ceux auxquels il devait presque infailliblement échoir en ce moment, trop blessée de l'exclusion qu'elle avait subie sous le règne précédent pour prêter une oreille favorable à l'ancien confident de son époux, trop pressée de se dédommager pour en compromettre ou en ajourner l'occasion. Dès la fatale issue du tournoi, le connétable, au surplus, en avait aussi prévu les suites, et, se flattant de préserver son crédit sous l'abri de celui des princes du sang dont il embrassait la cause, s'était hâté de faire engager le roi de Navarre à se tenir en mesure de saisir, en vertu du droit de sa naissance, les rênes du gouvernement à l'instant même où elles échapperaient aux mains glacées du monarque. Mais Antoine de Bourbon, encore ulcéré de l'oubli sous lequel ses intérêts avaient été étouffés par Montmorency, à Cateau-Cambrésis, fort mal préparé, par conséquent, à accueillir avec confiance les avertissements et les conseils qui lui venaient de ce côté, avait marqué assez peu d'empressement à les suivre et ne s'était transporté qu'à petites journées de Nérac à Vendôme où il séjourna même et où il fut rejoint par le prince de Condé.

Pour faire face aux événements, ces deux frères apportaient des dispositions très diverses. L'aîné, intrépide, téméraire même à la guerre, soldat plus que capitaine, imposant par sa tournure, séduisant par son affabilité, par la franchise, la bonhomie de ses manières, par sa libéralité, n'était cependant doué d'aucune énergie politique ; son esprit timide n'envisageait guère qu'avec un effroi exagéré les complots et les intrigues. Incapable de nourrir avec sang-froid des projets étendus et compliqués, il s'alarmait de tout débat probable et se re-

connaissait presque vaincu d'avance dès qu'il s'agissait d'entrer en lutte dans le champ des rivalités de cour. Bien moins enclin à disputer le pouvoir qu'à rechercher l'appui de ceux qui l'exerçaient, il s'était, on se le rappelle, efforcé déjà de demeurer dans des relations amicales avec les Guises. Un seul objet fixait ses vœux. Souverain du Béarn, il aspirait à recouvrer et à s'assurer la paisible possession du petit royaume de Navarre dont sa mère lui avait transmis la couronne, bien plus qu'à faire valoir de prétendus droits au vaste et orageux gouvernement de la France.

Le prince de Condé, au contraire, extérieurement chétif et disgracieux, agité par l'ambition, par le désir de fournir une carrière proportionnée à sa naissance, impatient de l'éloignement dans lequel la cour l'avait tenu jusqu'ici, entretenait et manifestait sans réserve une jalousie inspirée par la puissance des Guises, retrempée et aigrie par le mécontentement communicatif de Montmorency dont il avait épousé la nièce, Éléonore de Roye, et surtout par les conseils de Coligny, grave figure qui, sans occuper encore le premier plan, va principalement animer, au fond, tout un côté de ce tableau mouvant des troubles civils à leur aurore. Aussi vaillant que son frère, Condé le dépassait de toute la hauteur de ses talents et se sentait appelé au commandement, soit qu'on le lui confiât, soit qu'il dût le saisir. Quoique petit et même contrefait, il était pourtant rempli d'agréments personnels, galant, spirituel et doué du don de plaire aux femmes[1] non moins qu'au soldat. Courage, probité, reconnaissance, réciprocité d'attachement, soif du pouvoir, antipathies, tous les traits de caractère, louables ou répréhensibles, étaient fortement prononcés

(1) Voir, sur *Isabeau de Limeuil,* entre autres, les pièces publiées par M. Louis Paris.

en lui. S'aveuglant sur la nature et sur l'opportunité d'application de ses droits, il voulait absolument établir la nécessité d'une régence dont il eût été légalement investi, alors qu'il n'y avait lieu que de choisir des ministres, et, dans ce dernier cas, n'obtenant pas la préférence, furieux, désespéré, il n'apercevait de dédommagement et de but que dans les agitations qui s'annonçaient et qu'il lui convenait de fomenter. Les protestants allaient donc trouver en lui, grâce aux encouragements de l'amiral, un chef de parti aussi indiqué par son rang que par ses facultés, ses intérêts et son tempérament. Pour s'assurer leur concours, c'était, de son côté, avec toute l'inquiète activité de son caractère qu'il embrassait leurs doctrines.

Outre les Guises et lui, un autre éminent personnage complétait les principaux rôles sur la scène ouverte par l'avénement du faible François II. La reine-mère avait observé avec calme le développement des prétentions rivales, et son choix calculé inclinait en faveur de l'alliance que lui présentaient les Guises.

Henri II était à peine déposé dans les caveaux de Saint-Denis que l'accord se scellait par le sacrifice de la duchesse de Valentinois, désormais privée d'appui, et qu'en vain le duc d'Aumale essaya de défendre auprès de ses frères. Le cardinal lui représentait que de grandes richesses et un crédit soutenu pendant quelques années étaient de suffisants avantages retirés d'une alliance à laquelle la considération d'aussi puissants intérêts avait seule abaissé leur famille ; qu'aujourd'hui tous les égards devaient s'adresser à la reine-mère dont, en arrêtant la chute de Diane de Poitiers, on ne pourrait qu'irriter l'orgueil[1]. La duchesse fut donc honteusement chassée et contrainte de restituer les bijoux précieux qu'elle tenait de l'affec-

(1) De Thou, liv. XXIII.

tion du feu roi, ainsi que de faire don à Catherine, pour désarmer son inimitié[1], du magnifique château de Chenonceaux.

Quelques autres changements s'opéraient en même temps dans le gouvernement. Les sceaux, retirés à Bertrandi, dont une ambassade extraordinaire à Rome décorait l'exil, étaient confiés de nouveau au chancelier Olivier, renommé pour son intégrité, sa sagesse, ses lumières, et par le choix duquel le cardinal de Lorraine visait à honorer son administration. Ce prélat et son frère consentirent aussi au retour, désiré par Catherine, du cardinal de Tournon que recommandait principalement à leurs yeux la communauté d'antipathie pour le connétable. Enfin, Saint-André, après s'être adroitement maintenu entre ce personnage et les princes lorrains, sous le dernier règne, appréhendant en ce moment la perte d'un crédit incertain et d'une fortune qui n'était pas à l'abri de tout reproche[2], avait jugé prudent d'offrir sa fille unique en mariage pour l'un des fils du duc de Guise, avec l'engagement d'abandonner aux jeunes époux la propriété de biens immenses dont il ne se réservait que l'usufruit.

Les abords ainsi disposés autour d'eux, François et Charles de Lorraine « eurent toute la charge et tout le gouvernement « du royaume, comme très bien leur appartenoit pour en estre « très dignes et très capables[3], » et voulurent qu'une démarche éclatante démontrât publiquement que leur autorité n'était point usurpée, mais fondée sur la libre confiance du roi, avec l'approbation de Catherine. Aussi les députés du parlement étant venus, suivant l'usage, féliciter le nouveau souverain et demander « à qui il luy plaisoit que dès lors en avant l'on « s'adressât pour sçavoir sa volonté et recevoir ses comman-

(1) De Thou, liv. XXIII.
(2) *Idem.*
(3) Brantôme.

« dements[1], » François II répondit-il qu'il avait choisi, de l'agrément de la reine sa mère, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, ses oncles, pour diriger l'Etat; que le premier, comme chef des armées, prendrait soin des affaires de la guerre, et l'autre de l'administration des finances et de la justice, en qualité de premier ministre.

Dans le royaume, en effet, nulle influence n'était comparable à celle de ces deux hommes. Le clergé, le plus riche et le premier des trois ordres, professait un dévoûment sans bornes pour le cardinal; en François de Lorraine, la plus grande partie de la noblesse, les militaires, les magistrats même, reconnaissaient, par habitude, un chef habile, un ami sûr, un protecteur zélé. La reine était nièce des Guises[2]; leur cousin, le duc de Lorraine, était beau-frère du roi; l'époux d'une autre sœur de François II, Philippe d'Espagne, applaudissait au choix royal fixé sur eux[3]; des obligations de reconnaissance leur attachaient le duc de Savoie[4]. Tant d'avantages, tant de moyens d'accès, joints à tant de talents, à tant de gloire, rendaient naturelle une position source de graves soucis cependant, féconde en ombrage et que l'envie allait immédiatement attaquer.

Nulle part celle-ci n'avait plus profondément établi son

(1) *Mémoires de Castelnau.*

(2) En tête de la liste des officiers domestiques de la reine régnante se trouvaient placées, avec le titre de « Dames à huit cents livres de gages, « madame Anthoinette de Bourbon, douairière de Guise, madame Anne « d'Est, duchesse de Guise, madame Loyse de Brézé, duchesse d'Aumalle, « madame Loyse de Rieux, marquise d'Elbeuf, » c'est-à-dire la grand'-mère et trois tantes de Marie Stuart. (*Documents historiques*, règne de François II, p. 744.)

(3) Il aimait mieux que le gouvernement ne fût pas entre les mains d'Antoine de Bourbon, qui n'aurait pas manqué de faire usage de son pouvoir pour chercher à recouvrer la Navarre.

(4) *Documents historiques*, règne de François II.

siége que dans le cœur du connétable. Familiarisé avec les affaires, courtisan exercé, Montmorency savait dissimuler ou dominer ses sentiments. Un tissu de difficultés et de conflits publics ou privés le séparait essentiellement des Guises; il s'avouait avec chagrin que, trop peu soutenu lui-même, malgré l'escorte de ses neveux Coligny, il ne pouvait ni s'établir chef de parti, ni présenter à la reine-mère un appui suffisamment désirable, ou lui opposer une résistance qu'elle dût chercher à vaincre par des conditions avantageuses. Unie avec les Guises, cette princesse se trouvait investie de la surintendance, plus que nominale, en perspective principalement, de toutes les parties du gouvernement. Une aversion aigrie par le rapport, exact ou calomnieux, de propos outrageants pour sa fidélité conjugale et d'une blessante allusion à l'origine de sa famille[1], aliénait d'ailleurs, depuis longtemps, à Montmorency les sentiments de Catherine que la nécessité seule eût pu contraindre à capituler. Tout avait concouru à préparer au connétable un froid accueil, « une mauvaise chère, » pour le moment où il allait se présenter devant le roi, dans l'intention de lui recommander ses fils, ses neveux, ses propres intérêts[2]. Le vieux favori ne dut donc pas éprouver de surprise lorsque François II, l'interrompant, lui répéta la déclaration adressée aux députés du parlement, et exprima, amicalement en apparence, la sollicitude qui l'engageait à vouloir soulager son grand âge du poids des affaires publiques, en lui faisant comprendre qu'il était opportun de « s'aller esbattre chez lui » et reposer de ses travaux, dans son beau domaine de Chantilly.

Infligée avec certains ménagements, propres à indiquer aux Guises que la reine s'était éventuellement réservé une voie de

(1) Le connétable, en parlant de la reine, s'était, disait-on, servi de l'expression : *fille de marchands.*

(2) De Thou.

réconciliation vis-à-vis du connétable[1], et acceptée avec toute l'impassibilité extérieure de l'homme de cour le plus délié, une telle disgrâce ne laissait plus à Montmorency que la ressource de s'allier au parti des princes du sang. Ceux-ci délibéraient à Vendôme, avec d'Andelot et leurs affidés, sur les moyens de s'opposer à l'autorité des Guises, quand les ouvertures et les exhortations du connétable vinrent presser de nouveau le roi de Navarre de rejoindre la cour. Naturellement nonchalant, Antoine de Bourbon avait ajourné, jusqu'après la cérémonie des funérailles du feu roi, son apparition à Saint-Germain, où, plus hardis, les princes de Condé et de la Roche-sur-Yon s'étaient décidés à le précéder. La médiocrité de leur fortune les empêchait toutefois d'y avoir un état proportionné à leur rang, et les exposait à des désagréments qu'ils surent soutenir avec une fermeté et un courage tels que les Guises en prirent l'alarme[2] et éloignèrent bientôt ces princes en leur donnant « d'honnestes commissions. » Tous deux furent chargés (1er août 1559) de se rendre auprès du roi d'Espagne, à Bruxelles, pour lui porter le collier de l'ordre de Saint-Michel, et pour ratifier, au nom de François II, le traité de Cateau-Cambrésis. Mais, moins en vue d'économiser les deniers publics que dans l'intention d'infliger une sorte d'affront au second prince du sang en faisant ressortir sa pauvreté, le cardinal de Lorraine eut la mesquine audace de n'accorder à Condé que mille écus pour les frais de sa mission, tandis que, par un insultant contraste, Montpesat, lieutenant de la compagnie du duc de Guise, recevait un traitement considérable pour aller à Vienne complimenter Ferdinand sur son avénement à l'empire. Cet officier avait même l'ordre de

(1) Dauvigny.
(2) *Idem.*

se montrer magnifique jusqu'à la prodigalité dans ses dépenses, par le motif qu'envoyé des Guises, attaché à leurs personnes, il devait saisir l'occasion d'inspirer pour eux, à une cour étrangère, la considération propre à affermir leur pouvoir à celle de France.

Ce fut en des circonstances si peu favorables pour sa famille qu'Antoine de Bourbon se présenta enfin à Saint-Germain. Bien loin de lui témoigner les égards que commandait son rang, le duc de Guise, malheureusement trop docile aux impérieux conseils de son frère, eut soin d'entraîner François II à la chasse d'un côté différent de celui par lequel le roi de Navarre devait venir. Aucune mesure n'avait été prise pour les logements; les équipages d'Antoine de Bourbon furent forcés de s'arrêter dans la cour du château ou au milieu de la rue où il les trouva en arrivant; lui-même serait demeuré sans gîte si Saint-André ne lui eût offert son appartement. Le plus considérable, après celui du roi, était occupé par Guise, résolu de ne le pas céder, et des gens apostés se préparaient même, dit-on [1], à le défendre l'épée à la main.

Le roi de Navarre monte immédiatement à la chambre de la reine-mère qui, sous les apparences d'une profonde douleur, ne l'entretient que de la perte de son époux. Le cardinal de Lorraine, présent en ce moment, ne rend aucun hommage à Antoine de Bourbon et attend orgueilleusement que celui-ci fasse toutes les avances vis-à-vis de lui. Bientôt on annonce le retour de François II; son cousin court à sa rencontre et lui adresse quelques paroles de félicitation, mais le jeune monarque l'écoute négligemment et répond avec distraction.

La froideur et la désobligeance de cet accueil étaient évidemment préméditées. La politique des Guises s'attachait, en

(1) *Histoire de France*, par Garnier.

effet, d'accord avec la reine, à représenter à François II les princes du sang comme ennemis de la branche régnante [1], comme disposés à le priver lui-même des secours de sa mère et de ses plus proches parents pour le placer, ainsi que l'État, sous leur dépendance exclusive. Aucune audience ne fut donc accordée au roi de Navarre qu'en présence des deux frères, et Antoine vit toutes ses requêtes également repoussées par Catherine et par son fils.

Il avait d'abord été sur le point de manifester son ressentiment par un départ immédiat; son irrésolution naturelle le portait cependant à gagner du temps, et d'ailleurs ses humiliations commençaient à éveiller la sympathie et le mécontentement d'une partie de la cour [2], contenue, il est vrai, par la crainte du courroux des Guises. Ces princes se préoccupaient, en effet, des résultats de la présence du roi de Navarre, et, grâce au concours de la reine-mère, ils parvinrent à lui faire goûter la proposition, honorable en apparence, de conduire, à la fin de décembre (1559), conjointement avec le cardinal de Bourbon et le prince de la Roche-sur-Yon, Élisabeth de France auprès de son époux.

Le cardinal de Guise, en qui le goût de la bonne chère n'excluait pas la dextérité politique, allait profiter de la même occasion pour faire un voyage en Espagne, dans le but d'y entretenir avec Philippe II les relations établies par sa famille [3].

La mission offerte à Antoine de Bourbon était acceptée par lui d'autant plus volontiers qu'on la lui présentait sous un jour propre à flatter ses constantes prétentions et à lui faire

(1) *Histoire des guerres civiles*, par Davila, liv. I.
(2) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.
(3) *Vie du cardinal d'Ossat*, tome I, discours sur les effets de la Ligue, page 40.

entrevoir l'illusoire espérance de se concilier l'esprit du roi d'Espagne et de réussir à négocier directement avec ce souverain la restitution ou l'échange de la Navarre [1]. Mais ce voyage, où Bourbon fut réellement pris pour dupe, ne devait produire comme résultat, de même qu'il n'avait pour motif, que de dégager la cour de toute intervention de la part des princes du sang [2]. L'exclusion à leur égard était même portée à tel point que Coligny, investi des gouvernements de Normandie et de Picardie, ayant prudemment résigné le dernier en faveur du prince de Condé, les Guises, jaloux de toute part d'autorité qu'aurait pu exercer cet ardent adversaire, en acceptant la démission de l'amiral lui donnèrent pour successeur le maréchal de Brissac dont le mérite répondait à toute objection.

Agir ainsi avec les princes, c'était, à la vérité, bien moins les annuler que les réduire à se plonger plus profondément dans de factieuses intrigues.

Maîtres presque absolus de la position, les Guises ne songèrent qu'à l'aplanir complétement, au gré de leurs desseins. La sécurité manquait encore au cardinal dans l'exercice de la puissance; et, comme l'âge du roi lui donnait lieu d'espérer qu'il pourrait la conserver longtemps, il voulait, par tous les moyens, établir sa domination sur les bases les plus solides [3]. A la veille des troubles qui s'annonçaient dans le royaume, il jugea que l'union avec Philippe II (retourné en Espagne depuis le 29 août) lui procurerait un important secours. Catherine de Médicis consentit aux démarches qu'il eut la funeste pensée de lui conseiller dans ce but. Elle-même d'ailleurs n'était pas fâchée de se créer vis-à-vis des princes lorrains, dont elle se

(1) Davila.

(2) « Quant à Louis, duc de Montpensier, le plaisir et repos de sa maison luy donnoient plus de contentement. » (*Mémoires de Castelnau.*)

(3) De Thou; Dauvigny.

méfiait en les secondant, un appui, naturel puisqu'il viendrait de son gendre, du monarque en apparence le plus intéressé au maintien de l'autorité de François II contre ceux que la reine-mère et le cardinal considéraient, non sans raison, comme des rebelles. Livrée aussi à la pensée de s'affranchir de ses nécessaires et incommodes auxiliaires pour gouverner enfin seule, elle ne méditait pas assez sur les rapports qui déjà pouvaient s'être établis entre ceux-ci et le roi d'Espagne. Catherine ne voyait en lui qu'un levier à double usage, apte à la soustraire au joug des Guises et des princes du sang. Philippe II, dont les États commençaient à être sérieusement agités par des troubles religieux, n'avait garde de se refuser à de telles ouvertures et profita avec empressement de l'occasion de s'immiscer dans les affaires du royaume. De tous les souverains étrangers, il était sans doute celui auquel les Guises devaient tenir le plus à se rendre agréables. Dans l'alliance de la France avec ce monarque, ils apercevaient « le repos et « l'accroissement de la chrétienté et des deux majestés[1], » en même temps qu'un gage de durée pour leur propre crédit. Granvelle, à coup sûr, n'avait pas eu de peine à faire reconnaître précédemment au cardinal que leurs deux souverains, égaux en puissance, au lieu de s'épuiser eux-mêmes en cherchant à se nuire réciproquement, agiraient avec plus de sagesse s'ils réunissaient leurs forces pour écraser les réformés; et, afin de « donner plus de goust à la noix, » l'évêque d'Arras avait ajouté qu'une telle mission ne saurait être confiée à un « chevalier ne capitaine tant honoré et respecté ny plus digne « que le duc de Guyse[2]. » Mais la liaison entre ces hommes d'État ne reposait alors ni sur une étroite intimité, ni sur une

(1) *Documents historiques*, règne de François II.
(2) La Planche, *De l'estat de France*.

solide confiance. Bien plus, lorsqu'au moment de la rapide décadence du crédit des Guises le duc d'Albe était venu à Paris pour le mariage de la nouvelle reine d'Espagne, le connétable avait été près de lui l'organe du désir de Henri II de s'entendre avec son gendre pour en obtenir « *assistance* contre « la réforme et pour le *châtiment* de ceux de la religion. » Dans les entretiens de ces deux personnages, Genève fut reconnue la « *sentine* de cette maladie d'où les sujets français et « espagnols étoient damnés[1]. »

Un accord paraissait, en conséquence, sur le point de se conclure entre les deux rois au moment où la mort était venue frapper Henri II. Aussi le duc d'Albe mandait-il à son maître qu'il perdait « un bien bon ami et père qui entendait les choses « du monde[2]. »

Philippe toutefois, après cet événement, n'avait méconnu ni l'importance d'un tel dessein, ni les hommes auxquels il fallait dorénavant s'adresser pour le réaliser. En envoyant de Gand, au milieu de juillet, le duc d'Arcos complimenter François II, il prit soin de munir cet ambassadeur de lettres « de main de « secrétaire » pour le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André[3]. Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay, allait alors (août 1559) représenter le monarque espagnol à la cour de France, y commencer une active carrière d'intrigues politiques et reprendre les projets ébauchés déjà entre le duc d'Albe et Montmorency. Il trouvait donc dans les Guises des ministres tout disposés à y donner suite, mais qu'il était loin de juger avec des préventions trop favorables, auxquels il se gardait d'accorder une confiance absolue,

(1) Archives nationales, papiers de Simancas, carton B 10, lettre du duc d'Albe à Philippe II, Paris, 26 juin 1559.

(2) *Idem.*

(3) Papiers de Simancas, B 10.

dont il signalait nettement, dans ses rapports, les fautes ou les excès et critiquait sans ménagement la conduite politique en divergence, sur certains points, avec les vues du gouvernement espagnol.

La connaissance du ton dédaigneux, presque blessant, des réponses par lesquelles Philippe II assurait à son beau-frère une hautaine protection avait accru cependant l'indignation publique contre le cardinal de Lorraine qui, commençant à craindre non-seulement pour son autorité, mais même pour ses jours, fit interdire aux particuliers, sous des peines sévères, l'usage des pistolets, des poignards, ainsi que des larges bottines et des longs manteaux à la faveur desquels on aurait pu cacher ces armes. L'édit rigoureux qui les prohibait fut rendu en même temps que plusieurs autres, fort sages, inspirés par le sentiment véritable des besoins de l'État, toutefois préjudiciables aux Guises en raison du nombre des mécontents qu'ils allaient susciter. Les circonstances avaient forcé le feu roi de contracter, avec des banquiers français et étrangers, des engagements ruineux, des emprunts à un taux usuraire; ceux-ci furent rompus, et, en prenant des termes pour acquitter les dettes, on se crut en droit de rayer des créances l'excédant des intérêts. C'était sans doute rétablir l'ordre, mais compromettre le crédit, et il fallait y suppléer par les mesures d'une sage économie. Elles atteignirent d'abord la maison du roi, dans laquelle on supprima toutes les places inutiles, ne répondant pas à un service habituel, et dont le nombre était infini. Que de personnes ainsi troublées dans des existences fondées sur d'onéreux abus; combien, par conséquent, d'ennemis nouveaux pour les Guises! A ces retranchements on ajouta d'autres ressources positives en faisant équitablement rentrer dans le domaine du roi diverses portions qui avaient été distraites, d'une manière

frauduleuse, au profit de plusieurs seigneurs et particuliers. Une exception laissait bien subsister intacts les dots et usufruits accordés aux filles de France ; mais les princes du sang, de nombreux courtisans se voyaient frustrés, et les plaintes éclataient contre les Guises accusés de n'avoir pas supporté eux-mêmes l'effet de la mesure générale ou d'en avoir exempté plusieurs de leurs protégés[1]. Les offices vénaux subissaient une réduction de moitié ; les survivances étaient abolies ; l'état militaire aussi éprouvait de larges réformes.

Les deux frères cependant s'étaient hâtés de préparer le sacre du roi. Passant par Villers-Cotterêts, ils firent séjourner François II à Nanteuil, chez le duc de Guise ; puis ils le conduisirent à Reims, où, avec la pompe accoutumée, Charles de Lorraine, en sa qualité d'archevêque, lui plaça la couronne sur la tête (18 septembre)[2], consacrant ainsi par l'onction sainte le souverain dont lui-même dirigeait la conduite et dont on le nomma l'*âme*[3].

(1) *Histoire de France*, par Garnier ; *Histoire universelle*, par de Thou. Peu de temps après, le cardinal obtenait du roi une exemption de décimes pour sa propre abbaye de Préaux (9 novembre 1559). (Archives nationales, cartons des rois, 92.)

(2) Date exacte, malgré la divergence entre les historiens.

(3) *Légende du cardinal de Lorraine.*

En tête d'un « Discours au roy, contenant une briefve et salutaire instruction pour bien et heureusement régner, escript premièrement en « vers latins et présenté au roy François II par messire Michel de l'Hospital, » se trouvent, sous le titre de : « Épigramme à monseigneur révérendissime prince Charles, cardinal de Lorraine, » les vers d'envoi suivants :

« Je t'offre icy, prélat, un présent de mon coffre :
« Recoy, prince et prélat, ce présent que je t'offre ;
« Le présent est petit, mais tel que le devoir
« D'un prince, tant soit grand, exprimer s'y peult veoir.
« J'ay recueilli en bref de maint et maint passage
« Ce qui mieux à propos m'a semblé pour nostre aage,
« Que de toy beaucoup mieux nostre prince apprendra,
« Et du nom paternel digne filz se rendra. »

Il eut soin de faire renouveler par François II certains privilèges de l'Église et de l'université de Reims[1]. A la cérémonie[2], le duc de Guise, comme plus ancien pair de France, représentant l'ancien duc de Normandie, marcha immédiatement après le roi de Navarre, et le duc d'Aumale prit rang entre le duc de Montpensier et le connétable. Après le banquet, où le roi mangea seul à la table du milieu, il entra dans son cabinet et y manda le cardinal pour conférer en secret avec lui jusqu'à vêpres.

Profitant de ce séjour de la cour en Champagne, les princes lorrains avaient fait visiter à leur royal neveu les domaines de leur famille. François II rendit même un édit daté d'Éclaron, bourg assez voisin de Joinville. Pendant ce temps, la reine-mère chargeait le cardinal de Châtillon et l'amiral, auquel elle semblait déjà accorder une bienveillance particulière, d'engager le connétable à se démettre du titre de grand maître en faveur du duc de Guise, et de l'assurer qu'en renonçant à un emploi que le roi ne voulait plus lui laisser remplir et désirait donner à François de Lorraine, il ferait une chose qui les rendrait « à jamais amis. » Quelque déterminante que dût être une telle demande, Montmorency « d'entrée n'y voulut entendre » et se réserva d'y réfléchir dans sa retraite de Chantilly. Ce ne fut donc que plus tard, après avoir pris conseil de

(1) Le roi fit présent à la cathédrale d'un saint François « de fin or et « de grand prix. »

(2) La nouvelle reine d'Espagne, Élisabeth, curieuse d'assister au sacre de son frère, s'était rendue à Reims dès le 14 et avait été reçue, sous un poêle de damas blanc porté par quatre des plus notables bourgeois, au portail de la cathédrale, par le cardinal de Lorraine, qui la conduisit au maître-autel pour lui donner la bénédiction. C'était au couvent de Saint-Pierre, dont Renée de Lorraine, sœur du duc de Guise et du cardinal, était abbesse, qu'elle avait pris logis. (*Documents historiques*, règne de François II, p. 125.)

ses amis et reconnu l'inflexibilité des résolutions de la cour, qu'il consentit à abandonner sa charge, par une « procuration « pure et simple, et non en faveur dudict duc de Guise, pour « monstrer que ce qu'il en faisoit n'estoit que pour obéir à la « puissance supérieure[1]. » Il chargea son fils aîné, François, d'apporter cet acte au roi; et un bâton de maréchal de France fut le prix accordé au messager, le dédommagement convenu du sacrifice forcément accompli par le connétable.

De Reims, le roi, après son sacre, se rendit à Bar où, pendant son séjour, cédant aux suggestions de ses oncles et de sa mère, il renonça à la souveraineté du duché en faveur de son beau-frère[2]; ce qui fit dire alors, à propos des princes lorrains contre lesquels déjà s'élevaient de fréquents murmures[3], « que bien souvent pour cuider trop s'accroistre l'on se met « en hazard de perdre le tout. »

A la suite de ce voyage, la cour vint s'établir à Fontainebleau. Ce fut là que de nombreux gentilshommes lésés dans leurs droits, dans leur avenir, privés même des arrérages de leurs appointements par l'effet des réductions considérables que le mauvais état des finances avait nécessité dans l'armée, accoururent de tous les points de la France pour faire directe-

(1) *De l'estat de la religion et république*, par P. de La Place.

(2) De Thou.

(3) Entre autres écrits satiriques, il circula dès lors une pièce de vers, en forme de couplets, faisant allusion à *Charles* de Lorraine, et qui commence ainsi :

« Amy, ne trouve pas étrange
« Si en allant au Pont-au-Change,
« Pour escus, ducats et salus,
« On te paye d'un *Carolus*.

« Car l'on peut voir l'heur de ce règne
« Où si bonne police règne,
« Que tel qu'on estimoit le plus
« Est subject à un *Carolus*.

« . . . . . . . . . . . .

« Bref, amy, pour te faire court,
« Je t'assure qu'au temps qui court
« Trois as ne font point tant au flus
« Que fait en France un *Carolus*. »

(*Histoire de l'estat de France sous François II*, par La Planche.)

ment valoir leurs réclamations auprès du roi. Le duc de Guise les accueillait avec égards et bienveillance; il rendait hommage à leurs services, il promettait d'appuyer leurs demandes, et « faisoit très bonne chère jusques aux plus petits [1]. » Mais le cardinal de Lorraine, moins doux et plus timide que son frère, effrayé du concours des solliciteurs qui lui semblaient pouvoir se transformer bientôt en mécontents et exiger séditieusement ce qu'on n'accordait pas à leurs prières, eut recours, pour se délivrer de ce menaçant entourage, à l'emploi de moyens que lui dicta son caractère emporté et que les témoignages multipliés des contemporains peuvent seuls rendre croyables. Traitant ouvertement ces serviteurs de l'Etat comme des ennemis dangereux, il fit publier deux fois à son de trompe que « tous « capitaines, soldats, gens de guerre et autres qui estoient là « venus pour demander récompense et argent, qu'ils eussent à « vuyder sur la vie [2]. » Mesure barbare qui n'aurait pu paraître sérieuse si des potences élevées, dit-on [3], devant le château par ordre du cardinal n'en avaient démontré la réalité. Guise atténuait et prévenait de tout son pouvoir les rigueurs de son frère envers ces compagnons d'armes qu'il affectionnait, dont il connaissait une grande partie. « Retirez-vous chez vous, « mes amys, pour quelque temps, » disait-il familièrement à ceux qui s'adressaient à lui; « ne sçavez-vous pas ce qui a esté « cryé? Allez-vous-en. Le Roy est fort pauvre à cette heure; « mais asseurez-vous quand l'occasion se présentera et qu'il y « fera bon je ne vous oublieray point et vous manderay. » Ce qu'il fit effectivement ensuite à l'égard de plusieurs d'entre eux [4].

(1) Brantôme.
(2) *Idem.*
(3) Dauvigny, Garnier, De Thou.
(4) Brantôme.

En récourant à de semblables voies, le cardinal de Lorraine avait cédé à la dangereuse impulsion de sa nature et compromis ses talents. Il avait manqué de ce sang-froid, de cette justesse de jugement, qualités essentielles pour bien diriger un État, pour assurer le succès de plans politiques sagement ou même hardiment conçus. Préoccupé, avec exagération, d'embarras momentanés, il n'avait suivi pour les écarter que l'inspiration d'une violence craintive et révoltante, sans envisager les difficultés prochaines qu'il allait accumuler par là. L'ordonnance de Fontainebleau fut une source d'irritation générale et inexprimable « au commencement de ce règne et gou« vernement de ces messieurs de Guise[1]. » Le ministre puissant et absolu avait invoqué la terreur comme un renfort, sans tenir compte de l'exaspération à laquelle il ne pouvait manquer de pousser un nombre considérable d'hommes nécessiteux, résolus, habitués aux armes ; masse énergique, dont les partis naissants ne devaient pas négliger d'utiliser le mécontentement et la force. Aveuglé sur sa position, la croyant perpétuelle, inexpugnable, il crut l'affermir encore en n'écoutant que cette arrogance sans laquelle il ne savait pas jouir de la prospérité et en frappant avec passion sur tout ce qui lui résistait. Il semait témérairement la haine de divers côtés, oubliant que tous ces ferments devaient naturellement s'agglomérer et se résoudre en orage terrible. Ces fautes s'aggravaient au même instant par la pensée d'un redoublement de persécutions envers les calvinistes. A l'égard de ceux-ci, la politique, il est vrai, pouvait bien expliquer, dans une certaine mesure, les erreurs du cardinal ; il était autorisé à apercevoir en eux le noyau d'un parti fanatique, entreprenant, rebelle, dangereux pour les fondements de la monarchie même ; mais

(1) Brantôme.

alors c'eût été assurément le cas d'isoler les sectaires pour les réduire ou les soumettre plus facilement, tandis qu'après leur avoir déjà fourni des chefs éminents et capables, le cardinal leur procurait, en quelque sorte, une armée.

Il sentit pourtant bientôt sa faute, et probablement son frère surtout la lui fit comprendre. Tous deux, pour la réparer, imaginèrent alors qu'une expédition, propre à affermir le gouvernement de la reine en Écosse et peut-être à réunir d'une manière définitive ce royaume à la France, occuperait l'ardeur des militaires licenciés et les distrairait de leurs souffrances. La Brosse, ami dévoué de la maison de Guise, devait commander les troupes affectées à cette destination et être accompagné de Pellevé, évêque d'Amiens, ainsi que de quelques docteurs de Sorbonne chargés de soutenir des disputes théologiques contre les protestants d'Écosse, si l'occasion leur en était offerte. Muni d'instructions pour y exercer les fonctions de lieutenant général du roi, le marquis d'Elbeuf même allait aussi se rendre dans ce pays. Marie de Lorraine consultée osa représenter à ses frères les inconvénients de l'intervention étrangère dans les affaires d'un peuple fier et indépendant; mais les Guises, attribuant de telles observations à la timidité féminine, étaient peu disposés à y avoir égard, et, loin de chercher à dérober leur dessein aux nombreux ennemis dont ils étaient entourés, semblaient plutôt s'attacher à braver ceux-ci, à les pousser à bout.

D'un autre côté, ces mesures n'obtenaient nullement l'approbation de l'Espagne. Philippe II, qui précédemment avait recherché la main et essuyé un refus d'Élisabeth, appréhendant une rupture entre elle et la France, recommandait à ses envoyés Chantonnay et Garcilasso de la Vega de prévenir par toutes les voies possibles une semblable éventualité, ainsi que de dissuader François II du dessein de faire passer la mer à des

forces capables d'envahir l'Angleterre. Mais, disaient les ministres français, le roi n'était-il donc pas libre de punir des sujets rebelles? — Sans doute, répondait-on, pourvu que le nombre des troupes dont la réunion se préparait ne fît pas soupçonner un autre but et ne donnât pas lieu de redouter des projets de conquêtes[1].

Ces observations, échangées non sans quelque aigreur, contrariaient les vues des Guises et prenaient source dans les plaintes adressées à Philippe II par les Pays-Bas, dont les intérêts pouvaient se trouver lésés si la guerre venait à éclater entre la France et l'Angleterre.

La santé chancelante du roi, juste objet de sollicitude pour les Guises dont une aussi frêle base soutenait le pouvoir, ayant cependant porté les médecins à prescrire à François II un changement de résidence, la ville de Blois, qui jouissait d'un climat regardé comme plus pur, avait été choisie pour lieu du séjour temporaire de la cour. Ce fut là que François de Montmorency apporta la démission de son père et que les princes lorrains réalisèrent officiellement une somme d'autorité égale à celle des maires du palais aux temps primitifs de la monarchie française. Déjà chef des armées, Guise, grâce à sa nouvelle charge, devenait exclusivement maître de la personne du souverain dont toute la maison était placée dans sa dépendance. « Chancelier, trésoriers, secrétaires des commandements, capitaines des gardes, maréchaux-des-logis, maistres « d'hostel et des requestes se trouvoient de grand matin au « lever du Roy pour recevoir les commandements, et s'y faisoient toutes ordonnances par les deux frères. Et entr'aultres « ils en firent publier une, que quiconque, de quelque qualité « qu'il fust, parleroit de convocquer les Estats seroit déclairé

(1) Papiers de Simancas, B 11.

« ennemi du Roy et coulpable du crime de lèze-majesté[1]. »

En voyant le duc de Guise investi des fonctions de grand maître, la cour s'était néanmoins montrée joyeuse; elle avait à reprocher au connétable ou à son fils aîné d'écarter rudement, sans égard et sans distinction, les spectateurs trop empressés, dans les grandes cérémonies, et de faire naître parfois de sérieuses querelles, tandis que François de Lorraine, au contraire, toujours gracieux dans ses manières et bienveillant dans ses paroles, savait assurer le bon ordre par l'emploi de la politesse et de la douceur[2]. Mais ces formes aimables, ces dehors avantageux étaient impuissants pour étouffer au fond le mécontentement qui germait et pour neutraliser l'effet des rigueurs fanatiques du cardinal.

Afin d'en légitimer l'application, ce prélat ne manquait pas de s'autoriser des rapports les plus calomnieux auprès de la reine-mère. Victime de telles impostures, un certain Le Vicomte, qui tenait, dans le faubourg Saint-Germain, alors surnommé *la petite Genève*, une maison à loyers où il recevait des hôtes allemands et genevois, fut saisi et jeté avec sa famille dans un cachot où il périt. Par l'ordre du cardinal, Soubselles, gentilhomme angevin, serviteur d'Antoine de Bourbon, et qui s'était rencontré chez Le Vicomte, avait été arrêté au moment où il présentait une réclamation audacieuse, dans la salle même où mangeait le roi. On l'enferma au château de Vincennes, aussi bien que le comte écossais d'Arran et que Coiffard, bailli de Saint-Aignan, trouvé porteur d'écrits injurieux pour la reine-mère, pour les princes lorrains, et accusé, comme Soubselles, de donner de nuisibles conseils au roi de Navarre.

(1) *Mémoires de Vieilleville*, liv. VIII.
(2) Dauvigny, *Vies des hommes illustres*.

L'irritation, quoique encore contenue, couvait donc et s'accroissait de jour en jour contre les violences du cardinal, contre François de Lorraine qu'on en regardait en quelque sorte comme complice, puisqu'il ne s'y opposait pas avec résolution, et même contre Catherine de Médicis qui leur prêtait son acquiescement.

Vers cet instant peut être fixée l'origine de la polémique âcre, outrageante, calomnieuse, revêtant toutes les formes, affectant tous les tons, dépassant toutes les bornes, qui, pendant une longue période, produisit parfois la vérité sous les traits de la satire, appela plus souvent le mensonge au secours de la haine, poussa ses emportements jusqu'à l'excitation au crime. Son étude serait susceptible d'offrir un but spécial à l'historien, un sujet d'affligeantes méditations au philosophe, des documents utiles à l'homme d'État, d'abondantes archives aux partis, des titres de filiation à la licence de la presse. Sa simple analyse fournirait la matière d'un travail étendu; et, dans cette polémique, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'en général les adversaires des Guises, d'un côté, leurs partisans, de l'autre, combattirent différemment : ceux-là plus amers, plus excessifs, ceux-ci observant la défensive, occupés surtout d'excuser, de rehausser la cause qui les inspirait.

Les plaintes contre les princes lorrains commençaient à surgir de tous les points et à se propager au moyen d'affiches placardées[1], de pamphlets, de libelles diffamatoires. On allait jusqu'à leur imputer l'odieuse et absurde pensée de faire mourir un jeune roi, leur neveu, sous lequel ils gouvernaient librement, afin de se mettre sa couronne même sur la tête. Vers la fin d'octobre (1559)[2] parut un mémoire, composé avec

(1) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*
(2) De Thou.

art, dans lequel se trouvaient développés tous les plans suivis par le cardinal de Lorraine pour élever le pouvoir de sa famille[1] depuis le début du règne de Henri II. Les Guises y étaient accusés d'avoir « entrepris de luy distraire, par cautelles et « menées, le duché d'Anjou et le comté de Provence, ayans « maintes fois déclaré que par force ils en avoyent esté pri« vez[2]. » On leur reprochait d'avoir, en dernier lieu, soustrait la souveraineté du duché de Bar à la couronne de France et de ne pas vouloir convoquer les états généraux. Comme preuve de leur coupable ambition, on alléguait leurs efforts pour établir qu'ils descendaient en ligne directe de Charlemagne sur la postérité duquel Hugues Capet avait usurpé le trône.

La prétention d'appartenir à la maison de France était effectivement reproduite en toute circonstance par les princes lorrains, et des généalogies, plus ou moins fabuleuses, s'efforçaient de l'appuyer. En les faisant partir d'Anténor, prince troyen, fils de Priam, comme souche, et passer par Pharamond, dont le père recevait également la qualification de prince troyen, on avait imaginé la possibilité de démontrer que les Guises provenaient directement de Charlemagne[3]. La qualité de descendants d'Hadvide de Namur, arrière-petite-fille de Louis d'Outre-Mer, était, sans doute, fort insuffisante pour leur constituer un titre quelconque, et néanmoins des assertions aussi extravagantes pouvaient, dans le temps, acquérir assez d'importance pour qu'on jugeât à propos de les relever et de les combattre. De tous les moyens dont disposait l'ambition des Guises, celui-là aurait cependant dû paraître le plus faible, même à ceux qui les redoutaient davantage.

Le mémoire n'omettait aucun grief à leur égard ; la der-

(1) Dauvigny.
(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*
(3) Mss. de la Bib. nat., suppl. français, 1054, cartulaire de Joinville.

nière guerre d'Italie leur était reprochée comme une combinaison faite par eux pour s'assurer la tiare, la couronne de Naples[1], et pour se rendre plus puissants, plus nécessaires en France. Ils avaient, disait-on, circonvenu un roi presque enfant et écarté de lui tous ses soutiens naturels, dans des desseins coupables de la part de princes étrangers, dépourvus de tout droit à l'exercice d'une telle autorité; un cardinal ne devait point participer à la direction des affaires publiques, puisqu'il était engagé par serment envers un autre souverain susceptible de devenir lui-même ennemi de la France; d'ailleurs celui qui n'était responsable devant aucun juge séculier n'eût su être chargé d'administrer les finances. Puis, à la faveur de raisonnements spécieux, appuyés d'exemples fournis par l'histoire romaine et par celle d'Orient, on cherchait à prouver qu'aux princes du sang appartenait le privilége de conduire l'État lorsque le souverain était trop jeune pour pouvoir gouverner personnellement. Supposant toujours en principe la minorité de François II, on en concluait qu'à son

(1) « Par l'aliance — et amour mutuelle
« Du cardinal — faitte avecques le roy
« On veoid tout mal — ne trouver plus de quoy
« Battre la France — et sa fleur immortelle.
« Qui Dieu déprise — il sent sa main cruelle
« Luy, jusqu'au bout, — aime et soutient la foy :
« Qui pille tout, — et veut vivre sans loy,
« Son frère Guise — l'afflige de bon zèle.
« Ces deux fort bien — ayans un cueur uni,
« Gardent que rien — demeurant impuni,
« Ne leur échappe : — ô très heureuse France!
« Car l'un, de soy, — connaissant combien craint
« Veut estre un roy, — sa justice il advance :
« Et l'autre un pape — imite tant est saint. »

(*Sonnet* à double sens, selon qu'on le lit en colonne, en s'arrêtant aux césures, ou en ligne, jusqu'au bout de chaque vers, et placé à la suite de l'écrit intitulé: *Complainte au peuple françois.*)

plus proche cousin revenait la régence et que les États du royaume auraient dû être convoqués pour surveiller l'exécution des lois, ainsi que pour imposer équitablement des subsides. Dans le cas actuel, le pupille pouvait-il donc se choisir lui-même des tuteurs? ou plutôt ses oncles n'usurpaient-ils pas, en réalité, le pouvoir? La soumission qu'ils avaient toujours témoignée ne résultait que d'un calcul de leur part pour s'assurer les moyens de ravir, « à l'exemple de Charles Martel « et de Pépin, » le sceptre à la maison régnante.

La régence des femmes était fortement combattue dans cet écrit comme une source de troubles, de dissensions, et la reine-mère, en particulier, ne s'y trouvait pas ménagée. Les Guises ne voulaient point risquer de se l'aliéner en la laissant sans défense ; de plus, leur conduite et leurs projets eussent-ils été pénétrés, divulgués, attaqués avec vérité, quoique non sans une manifeste exagération, il leur restait à eux-mêmes des raisons à opposer à leurs adversaires, et ils résolurent de faire publier une réponse au mémoire de ceux-ci. Jean du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, se chargea de la composer. Le titre seul de son ouvrage : *Pour la majorité du Roy très chrestien François deuxième,* en indique l'objet principal, consistant à démontrer, par la citation des textes de lois et des coutumes de provinces, que les rois de France sortaient de tutelle avant l'âge de quinze ans et pouvaient alors se former un conseil composé des personnes qui leur inspiraient confiance. Les précédents enseignaient en outre que la régence n'avait pas toujours été donnée au premier prince du sang; que des reines, des abbés de Saint-Denis l'avaient parfois obtenue de préférence et utilement exercée. « C'est trop dur dire, remarquait « du Tillet, que le conseil de la France doyve estre choisi à « l'appétit des voisins qui peuvent devenir ennemis et l'ont « trop longuement esté. » Il terminait ainsi : « Ledit Roy très

« chrestien ne pouvant plus estre en doute de la mauvaise vo-« lonté des séditieux, et ayant le glaive pour garder ses bons « subjects en repos et tranquillité contre leur malice, est obligé « le tenir sans crainte aguysé et trenchant sur eux jusques à ce « qu'ils se désistent du tout. Car Dieu qui le luy a donné sera « avecques luy[1]. »

L'avant-dernier argument, plus fondé que conciliant, renvoyait avec énergie et justesse aux ennemis des Guises une de leurs plus fortes attaques. En effet, si l'on prétendait invoquer contre les deux frères leur origine étrangère, s'ils étaient accusés de professer un dévouement intéressé pour le saint-siége et suspects d'avoir noué, d'entretenir de redoutables relations avec le roi d'Espagne, leurs adversaires s'abstenaient-ils donc d'agir auprès des princes allemands de la confession d'Augsbourg, « afin qu'entrant dans nos dissensions ils pro-« curassent un conseil légitime selon eux[2]? » Les protestants « voulant se rendre les plus forts pour avoir pleine liberté de « leur religion, n'espéroient-ils et ne pratiquoient-ils leurs se-« cours et appuy du costé des royaumes d'Angleterre, de Da-« nemarck, d'Ecosse, de Suède, de Bohême, des six cantons « principaux des Suisses, des trois ligues des Grisons, de la « république de Genève, disans que la cause estoit commune « et inséparable[3]? »

Aussitôt, dans une brutale *Response au livre inscrit, Pour la majorité du Roy François second*, avec cette épigraphe : *Respons au fol selon sa folie afin qu'il ne s'estime estre sage*, on accusa l'ouvrage de du Tillet d'étendre à tort, jusqu'à la per-

(1) Une autre *Notice pour la majorité du roy très chrestien contre les escrits des rebelles*, assez semblable au traité de du Tillet, parut peu après, à Paris, chez le même libraire, *Guillaume Morel*.

(2) De Thou, liv. XXIII.

(3) *Mémoires de Castelnau*, liv. I.

sonne royale, l'effet de lois municipales applicables seulement aux particuliers; on lui contesta l'exactitude des exemples cités; on lui reprocha son abus d'érudition tendant à établir une puissance injuste, nuisible à la France, et son silence quant aux objections élevées contre les Guises.

Pendant ce temps, le roi d'Espagne négligeait, pour sa part, la scrupuleuse exécution du traité de Cateau-Cambrésis. La restitution convenue de quelques places de Picardie se faisait attendre et motivait, pour l'obtenir, de fréquentes dépêches du cardinal de Lorraine et du duc de Guise à l'évêque de Limoges. Afin de la retarder, le cabinet espagnol mettait en avant de mauvais prétextes que les Guises s'appliquaient à faire réfuter. Un bon concile paraissait d'ailleurs au cardinal « le « vrai moyen pour remédier aux inconvénients » qui se produisaient, et le prélat s'efforçait d'invoquer « le zelle à la reli- « gion » du roi d'Espagne pour lui faire accepter cette idée. Tant à Paris qu'à Madrid, avec Chantonnay comme par l'ambassadeur français l'Aubespine, Charles de Lorraine poursuivait constamment ce but [1].

Paul IV était mort (18 août), et le siége pontifical, vacant durant plus de quatre mois, n'allait être occupé que le 26 décembre par Pie IV (cardinal Medicino), à la suite d'une élection sur laquelle le cardinal de Guise exerça la plus grande influence, conforme aux désirs de la reine-mère et, selon ce qu'on croyait, aux intérêts de la France [2].

L'aversion que les princes du sang nourrissaient et cher-

(1) Il écrivait encore, de Maillebois, le 24 juin 1560, à l'évêque de Rennes, ambassadeur près de l'empereur, en le pressant d'engager ce monarque à choisir un lieu « tel que le roy le desiroit, la chrestienté ayant « tant besoing d'un bon concile. » (Mss. V. C. de Colbert, v. 391, fol. 101.)

(2) *Documents historiques*, règne de François II, p. 208. Lettre du cardinal de Sens à la reine-mère.

chaient à répandre contre les Guises ne pouvait en effet inspirer au cardinal qu'un redoublement d'ardeur à persécuter les protestants, afin, s'il parvenait à les écraser, de priver ainsi de l'appui d'un parti déjà nombreux ceux qui s'en faisaient les protecteurs en attendant l'instant de s'en déclarer les chefs. Les poursuites contre Anne du Bourg étaient poussées avec vigueur. Le 22 décembre (1559), le parlement recevait du roi et du cardinal de Lorraine des lettres de cachet datées de Chambord, pour rechercher « diligemment et vivement » les coupables et les complices d'une entreprise conçue dans le dessein de forcer le Palais, la Conciergerie, les autres prisons et de mettre au même moment le feu en divers endroits de Paris, ainsi que pour découvrir « jusques au fondz et à la source « du mal, user de tous les moyens et voies de justice néces« saires pour en attaindre la vérité, ce qui ne se pouvoit mieulx « faire que par la question[1]. »

Le lendemain 23, du Bourg subissait son supplice. Pendant le procès, le président Minard, récusé par ce conseiller, avait été tué d'un coup de pistolet dans la vieille rue du Temple, comme il rentrait du Palais ; et, naturellement, on attribuait le crime à une main calviniste[2].

(1) *Mémoires-journaux du duc de Guise.*

(2) Robert Stuard, Écossais, qui se prétendait même parent de la reine, fut accusé de ce meurtre ainsi que des projets d'incendie dans Paris et de délivrance des sectaires prisonniers. Il passait, parmi les réformés, pour fabriquer des balles empoisonnées qu'on appelait communément *stuardes*. C'est à cette réputation que fait allusion un couplet huguenot répandu alors contre Charles de Lorraine :

« Garde-toi, cardinal,
« Que tu ne sois traité
« A la Minarde
« D'une stuarde. »

( *Documents historiques*, règne de François II, p. 284.)

Un entourage passionné excitait le cardinal de Lorraine à venger la mort de Minard, et le prélat, que son propre penchant entraînait toujours vers la rigueur, s'y trouvait d'autant plus porté alors que des avis mystérieux étaient venus menacer du sort du président d'autres personnes dévouées à la même cause, et qu'un des serviteurs de Charles de Lorraine nommé Julien Firmin, chargé de plusieurs lettres, avait été tué et dépouillé de son paquet dans les environs de Chambord. Aussitôt le roi manda au parlement d'envoyer sans retard le double des dépêches enlevées, dont il importait de connaître le contenu. «Vous entendrez, ajoutait le duc de Guise person-« nellement (de Chambord, 23 décembre 1559), l'inconvé-« nient arrivé au pauvre homme qui apportoit icy vos lettres « et celles de l'inquisiteur dont nous sommes après à descou-« vrir les coulpables. Et affin que nous puissions sçavoir ce « que contenoïent lesdictes lettres pour pourveoir à ce qui sera « nécessaire, ledict seigneur a voulu vous estre faicte ceste « dépesche en toute diligence; suyvant laquelle vous ne faul-« drez à nous en renvoyer les doubles le plus tost que faire se « pourra. Et si de là on peult prendre quelque conjecture de « soupçon de ceux qui peuvent avoir faict ce meschant cas, ce « nous sera grand plaisir d'en estre advertiz. »

La sédition se répandait effectivement dans les provinces; le vœu de la convocation des états généraux retentissait de tous côtés; il y avait lieu de craindre que les protestants, de jour en jour plus nombreux, n'appuyassent, en dépit de l'édit contraire, cette vive réclamation. Pour établir donc, par un calcul assez artificieux, une séparation tranchée entre ceux-ci et les catholiques, le cardinal imagina de faire placer dans les rues et carrefours des villes de France, particulièrement à Paris, des images de la Vierge Marie et des saints, devant lesquelles brûlaient des cierges et s'assemblait une foule de gens

qui forçaient les passants à donner des témoignages de respect pour ce culte populaire et à contribuer à son entretien. Ceux qui y manquaient, fût-ce même par inadvertance, tenus aussitôt pour hérétiques, étaient hués, poursuivis, frappés, saisis par la multitude et parfois, de la prison, marchaient au supplice.

De telles violences allaient nécessairement porter leurs fruits. Les protestants, incapables de résister par leurs propres forces, n'attendaient quelque sûreté que d'un concert avec les mécontents qui s'attaquaient à la puissance des Guises. Ces princes, pendant ce temps, recevaient d'Espagne, de Suisse, de Flandre, d'Allemagne, d'Italie, des avertissements au sujet d'une entreprise qui se tramait « pour les venir forcer jusques « dans la maison du roy[1]. » Le cardinal Granvelle mandait à Charles de Lorraine « qu'il se tinst sur ses gardes, sçachant « que la conjuration estoit dressée contre luy et son frère[2]. » Des Avenelles, avocat au parlement de Paris, avait, à cet égard, transmis aux Guises les avis les plus positifs puisés dans la connaissance de certains conciliabules.

Dès les premières informations, le cardinal, timide et effrayé, croyait presque déjà tout perdu et voulait qu'on criât imprudemment aux armes; mais son frère, « qui ne s'étonnoit « pas facilement, » repoussa la pensée d'un éclat propre à augmenter le mal, et, par une sage dissimulation, s'évitant la peine de chercher les coupables ainsi que l'embarras de les convaincre, les laissa venir se livrer d'eux-mêmes et donner, par leur présence, la preuve irrécusable de leurs criminelles intentions. Tactique habile, grâce à laquelle une tentative con-

(1) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*
(2) *Mémoires de Castelnau.*

tre l'existence de son autorité ne devait aboutir qu'à la consolider[1].

Les Guises avaient précédemment fait ajouter un corps de soldats italiens à la garde ordinaire du roi[2]. Ils jugèrent alors à propos de transférer, sous prétexte d'une partie de plaisir, sa personne à Amboise, petite ville fort resserrée qu'un nombre peu considérable de troupes suffisait pour garder et dont le château promettait une ferme résistance.

Des Avenelles, amené à Blois par Millet, secrétaire du duc de Guise, n'y trouva plus que le cardinal auquel il communiqua les noms des complices qui lui étaient connus, et entre autres celui d'un gentilhomme appelé Linières, dont les frères occupaient des places à la cour, auprès de la reine-mère.

Mandé devant le prélat, Linières, soit qu'il fût séduit, soit qu'il se sentît intimidé, confirma les circonstances d'une conjuration[3] et éclaira ainsi sur les moyens de la déjouer. Tout en se préparant à une active guerre de plume, le parti opposé aux Guises n'avait effectivement pas négligé de travailler mystérieusement à ménager le redressement certain des griefs qu'il alléguait. Cette disposition était au fond surexcitée par l'agitation des esprits, par une vive ardeur de nouveautés, par une fatale corruption dans les mœurs, plus encore que par le commode prétexte de l'usurpation absolue des princes lorrains, sous l'abri duquel se coalisaient tous les mécontentements, toutes les ambitions. Direction exclusive des affaires publiques, accaparement de toutes les forces du royaume pour les employer à leur avantage particulier, dilapidation des finances, rigueur excessive contre ceux qui voulaient une ré-

(1) Dauvigny, *Vies des hommes illustres;* Valincourt, *Vie du duc de Guise.*

(2) Dauvigny.

(3) De Thou, liv. XXIV.

forme de la religion, subversion complète de l'État, tel était le thème continuel des reproches plus ou moins ostensiblement formulés contre les Guises; tels étaient aussi le sujet des conférences secrètes tenues chez le prince de Condé, la matière des consultations demandées aux plus célèbres juristes de France et d'Allemagne, les points soumis à l'exàmen des théologiens pour s'assurer que, sans scrupule de conscience et sans commettre aucun crime de lèse-majesté, on pouvait recourir aux armes dans l'intérêt de la patrie, se saisir du duc de Guise ainsi que du cardinal de Lorraine, et les contraindre à rendre compte de leur administration. D'un avis à peu près unanime et conforme à la manière dont les questions étaient subtilement posées, les docteurs en droit et en théologie, invoqués par le parti, avaient opiné affirmativement. Il leur paraissait licite de prendre les armes dans le but de s'opposer à une injuste domination, pourvu qu'un tel acte fût légitimé par l'autorisation et la direction même des princes du sang, par le consentement de la totalité ou du moins de la saine majorité des états du royaume, sans même en avoir prévenu François II jusque auquel une étroite captivité, imposée par ses oncles, ne laisserait jamais parvenir de justes réclamations. Les eût-il connues d'ailleurs, son jeune âge, son inexpérience lui dérobaient, disait-on, les moyens les plus propres à y faire droit. Pénétrés de ces motifs, les principaux instigateurs du projet de conspiration n'eurent que peu de peine à s'entendre sur le choix d'un chef pour cette audacieuse entreprise. Deux princes s'offraient à leurs suffrages; mais la timidité naturelle de l'un, l'influence prudente et pacifique exercée sur lui par son entourage, déterminèrent la préférence en faveur de celui qui joignait à une valeur impétueuse une haine implacable pour les Guises, et que l'embarras de ses affaires privées disposait à s'engager témérairement dans les troubles, plutôt que de subir

avec patience les affronts et les privations. L'ambition, la bravoure et la pénurie concouraient ainsi pour lui fournir une source multiple d'élan que la circonspection convenable au soin d'intérêts plus solides et mieux établis eût probablement paralysée. Tel a peut-être souvent été le secret des exemples de supériorité relative donnés par des branches cadettes dans les familles historiques. C'est effectivement un avantage réel, quoique négatif en apparence, pour prendre un essor plus élevé, que d'avoir d'autant moins à risquer et à perdre en s'y abandonnant. Pour porter haut sa fortune, il est presque toujours favorable d'avoir complétement à la faire.

Une assemblée de gens appelés de tous les points de la France et venus au nombre d'environ six cents[1] avait donc eu lieu à Nantes, le 1er février 1560, par suite des démarches actives d'un gentilhomme limousin[2], Godefroy de Barri, sieur de la Renaudie, surnommé la Forêt. Celui-ci, accusé d'un faux commis envers le greffier du Tillet, pour la cure de Champguière en Angoumois (crime dont on suppose qu'il n'était point coupable, mais dont il allait être convaincu, n'en ayant pas voulu révéler le véritable auteur, son parent, dit-on[3]), se voyait menacé d'une sentence capitale. Le duc de Guise, qui l'avait connu à la cour et qui appréciait en lui un caractère ferme, brave, entreprenant, quoique fort désordonné, instruit de sa position, lui procura les moyens de s'échapper des prisons de Dijon et de sortir de la ville, « comme par sortilége, » en plein jour, pendant la procession de la Fête-Dieu. Banni de son pays, la Renaudie se réfugia en Suisse et y embrassa la doctrine de Calvin. Dès lors, méditant ses projets, il avait har-

(1) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle, liv. IV.
(2) *Mémoires de Castelnau.*
(3) *Histoire des guerres de religion*, liv. IV.

diment traversé plusieurs fois la France pour aller de Genève en Angleterre solliciter l'appui de la reine Élisabeth [1], puis était devenu l'âme, l'agent le plus infatigable et le plus reconnu d'une conjuration contre les princes lorrains. « Belle « récompense, certes, qu'il rendit à monsieur de Guise pour « luy avoir aydé à se sauver, très belle reconnaissance de cour« toisie et de sauveté de vie [2]. »

Le plan avait été dressé par Coligny mécontent, ardent à troubler le gouvernement auquel il n'obtenait aucune part et qu'il voulait forcer le roi à confier aux princes et à sa famille [3]. Condé était le chef secret; le vidame de Chartres et d'Andelot recrutaient les complices.

Cette assemblée, « faicte soubs couleur de traitter d'un « mariage [4], » précédée déjà de plusieurs autres tenues à La Ferté, chez le prince de Condé, sous l'influence et la direction graves, actives, dominantes de Coligny, allait déterminer un mouvement dont les conjurés se promettaient la chute, on peut dire la mort des Guises, du cardinal du moins [5], tête politique de la famille. Peut-être même en attendaient-ils des résultats sinon plus sanglants, du moins plus considérables encore et plus décisifs. Après avoir sondé et reconnu les dispositions de ses complices individuellement, il ne restait à la Renaudie qu'à affermir ceux-ci dans leurs desseins et à les enflammer pour l'exécution. La vigueur de son langage, digne de l'audace de ses plans, lui en garantissait les moyens. Les ayant réunis

(1) *La réforme en 1560, où le tumulte d'Amboise*, scènes historiques, Paris, 1829, avant-propos.

(2) Brantôme, P. Daniel, Garnier, etc.

(3) *Vie du duc de Guise*, par Valincourt.

(4) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*

(5) *Documents historiques*, relation de l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro, tome II, p. 57.

dans une salle basse et obscure [1], il les excite à accomplir la grande œuvre du salut de l'État et du monarque qu'il s'agit, suivant lui, de dérober aux Guises. Il relate donc avec violence l'origine étrangère, les prétentions chimériques, l'avidité, les torts, les fautes des princes lorrains; il nie leur mérite, leurs services; il ravale leur gloire; il incrimine leur conduite tyrannique, leur funeste influence, leurs desseins coupables, leurs tentatives d'usurpation; il provoque leur renversement et leur expulsion.

La reproduction perfide et passionnée des calomnies, des griefs énoncés dès longtemps, sous toutes les formes, par leurs ennemis, électrise aisément un auditoire bien préparé, peu grave, peu scrupuleux, et obtient l'assentiment unanime. La Renaudie est, sans la moindre opposition, élu lieutenant d'un prince, *chef muet*, selon l'expression habituelle aux lansquenets [2], et dont le nom n'a pas été prononcé; on désigne six personnes pour lui servir de conseil, une trentaine de capitaines expérimentés pour avoir, sous lui, la direction de l'entreprise. Les secours venant de Gascogne doivent être guidés par Castelnau de Chalosses; ceux du Béarn par Mazère; Duménil commandera les Limousins et les Périgourdins; Maillé de Brézé aura sous ses ordres les adhérents de l'Aunis et de l'Angoumois; La Chesnelaye ceux du Maine et de l'Anjou; Sainte-Marie les Normands; Coqueville les Picards; Ferrières-Maligny, le cadet, les Champenois; enfin, Chateauvieux les Provençaux [3].

Un *esteuf* [4], mi-parti de blanc et de noir, est adopté comme signe de ralliement; et l'on convient d'envoyer préalablement

(1) *Histoire des guerres de religion*, liv. IV.
(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*
(3) De Thou, liv. XXIV.
(4) Sorte de pompon en forme de balle.

auprès du roi des députés, sans armes et non suspects, porteurs d'une humble requête ayant pour objet la liberté de religion. Ceux-ci devront être suivis de près par une élite de cavaliers chargés de se rendre à Blois, de s'y réunir à leurs complices et de réclamer en commun l'expulsion des Guises. En cas de résistance de la part des princes lorrains, la force sera déployée pour les contraindre à rendre compte de leur administration; et alors le prince de Condé se placera ouvertement à la tête des conjurés.

C'était au 15 mars que l'exécution avait été fixée. Une assemblée régulière des états du royaume devait naturellement s'ensuivre; et toutes les consciences se sentaient rassurées, ou du moins feignaient de l'être, s'estimant « hors de crime et n'a« voir à appréhender aucun danger, » au moyen d'une protestation faite et signée par le chef et par les membres du conseil pour se défendre de tout dessein d'attenter « en aucune chose « contre la majesté du roi et des princes. » Tout se bornait, disait-on, à « mettre François II hors de la tyrannie de ceulx « de Guise et à rendre à l'estat et couronne de France son « ancienne et première liberté. »

La pensée de Condé cependant ne visait pas à moins qu'à produire une révolution. Par les troubles et la guerre, il espérait obtenir la possession de plusieurs villes, de plusieurs provinces. S'emparer de l'autorité dont sa naissance le rapprochait au point de lui inspirer facilement des rêves audacieux, rompre avec Rome, attaquer l'Espagne, s'allier avec un royaume voisin, déjà détaché de la communion catholique, tout ne paraissait à l'ambitieuse impétuosité du prince que moyens légitimes[1] pour exclure une reine-mère et des ministres *étrangers*, pour effectuer ce que son parti qualifiait d'af-

(1) Voir Davila, Lacretelle.

franchissement de la patrie. Et pourtant, au point de vue toujours dominant du patriotisme, la bonne cause était réellement alors celle des Guises. S'ils voulaient suppléer la main trop faible dans laquelle le sceptre était prématurément tombé, s'ils voulaient gouverner le royaume après l'avoir sauvé, c'était pour le maintenir compacte, indépendant, fort, enrichi d'une couronne, de plusieurs peut-être, tandis que la réforme, avec son cortége, se présentait comme une source de désordres, comme un véritable élément de dissolution. Elle introduisait en réalité l'étranger dans les affaires intérieures, soit directement d'abord, pour s'en appuyer, soit en suscitant à ceux qui voulaient et devaient résister à de turbulents progrès l'obligation d'engager la France dans les liens d'une coalition catholique à l'efficacité de laquelle, faute de ressources propres, pouvaient sembler attachés des intérêts politiques majeurs, compromis par la faction.

Effectivement, afin d'imposer à l'opinion, les Guises en étaient venus à la nécessité de publier que Philippe II avait très bonne volonté de les favoriser et leur offrait des troupes et des vaisseaux d'Espagne et de Flandre pour porter remède aux affaires de la religion et pour châtier les rebelles d'Écosse. Assertion fort inexacte [1], puisqu'en ce moment même le marquis d'Elbeuf recevait des instructions pour se diriger sur ce royaume, malgré les remontrances des envoyés de Madrid et malgré la présence de la flotte anglaise postée entre Leith et Kinghorn.

(1) Papiers de Simancas, B 11, dépêches de Chantonnay.

# CHAPITRE II.

## FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE ; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1560.

Les Guises, instruits du complot, en mesuraient la portée. Menacés par sa mise à exécution, ils apercevaient et affectaient de voir dans ses conséquences la destruction de la monarchie française, sa transformation en république, la division du royaume en cantons fédérés[1]. Une combinaison hardie, des mesures énergiques, et sûres à force de témérité, parurent au duc de Guise les seuls moyens propres à entraver un succès qui eût pu devenir décisif en ce sens. Tandis donc qu'il dépêche secrètement Sipierre, Villegemblain, le comte de Sancerre et d'autres seigneurs pour concentrer sans retard, à peu de distance de lui, le plus grand nombre possible de gentilshommes armés, fidèles au roi, il ne juge rien plus efficace, pour paralyser le redoutable concours de Coligny et de d'Andelot, que de persuader à la reine-mère de les mander auprès de son fils par des lettres « très affectionnées. » Ceux-ci obéissent aussitôt en s'acheminant vers Amboise avec le cardinal de Châtillon. Le prince de Condé s'y rend également, quoique informé de la découverte de l'entreprise. Le froid accueil

(1) *Histoire de l'estat de France*, etc., par La Planche.

qu'il reçoit des princes lorrains ne l'étonne ni ne l'intimide. Ces derniers n'avaient pas hésité non plus à écrire (25 février) au connétable : « Nous sommes asseuréz que quant vous sçau« rez la conspiration dont le Roy vous escript, comme nous « faisons, vous l'aurez en aussi grande horreur que nous et « pour ce, aymant le dict seigneur comme vous faites, aurez « à grand plaisir qu'il soit satisfait à ce qu'il vous en escript « aussy bien et aussy dextrement que vous savez bien juger « qu'il est besoing. » Ils signaient leur lettre : « *Vos antière-* « *ment meilleurs amys* [1]. »

A leur arrivée à Amboise, l'amiral et ses frères sont consultés en particulier par Catherine et sollicités de ne point abandonner le roi dans une conjoncture aussi périlleuse. Coligny, prenant la parole avec liberté, fait entendre ses remontrances au sujet des persécutions exercées sur les protestants et de la direction des affaires politiques ; il reproduit les attaques communément formulées contre les Guises et conclut, d'accord avec le chancelier Olivier, en émettant le conseil de rendre un édit par lequel seraient proclamées l'amnistie absolue pour les faits passés, la promesse d'un concile prochain et la concession du libre exercice de la nouvelle religion.

Les Guises, dans l'espoir de calmer les factions, adoptent cet avis, et, d'après leurs instructions, le procureur général Bourdin porte au parlement, le 15 mars, l'acte de grâce dont sont exceptés seulement les prédicants, les conspirateurs contre le roi, contre la reine-mère, contre les princes, contre les ministres, ainsi que tous les individus qui auraient arraché des coupables à la justice ou arrêté des lettres, des ordres et des courriers du roi.

(1) Mss. Béthune, v. 8674, fol. 3.

François de Lorraine cependant ne ralentissait pas ses préparatifs ; il ordonnait de murer la porte du château donnant sur le parc et par où devait se tenter l'attaque principale. Ne pouvant se dispenser d'employer le prince de Condé, il le chargeait, avec une confiance apparente, de défendre une autre issue et lui adjoignait, moins comme auxiliaires que pour le surveiller et le contenir, son frère le grand prieur ainsi qu'un certain nombre de ses propres « amis et serviteurs[1]. » Tous les postes étaient distribués à des troupes sûres, sous des chefs expérimentés ; et le comte de Sancerre parcourait la campagne avec un détachement de cavalerie, pour donner avis de ce qu'il découvrirait.

La Renaudie, de son côté, avait réuni et fait approcher cinq cents cavaliers, tous gentilshommes, quelques gens de pied choisis, et était arrivé, de sa personne, dès le 4 mars, au château de Carrelière, peu éloigné d'Amboise. Le jeune Ferrières de Maligny devait amener au prince de Condé soixante officiers destinés à être cachés dans les caves, dans les greniers ; un autre chef s'était chargé d'introduire aussi trente gentilshommes dans l'intérieur du château même. La Renaudie, le baron de Castelnau et le capitaine Mazères avaient pris rendez-vous pour se réunir et coucher la veille de l'exécution (définitivement fixée au 17) au château de Noizay, tout voisin d'Amboise, où ils devaient envoyer le matin suivant leurs gens à la file, dans le dessein d'en former deux troupes et de se isaisr du duc de Guise et du cardinal. On était convenu qu'aussitôt après la réussite de ce coup de main, un signal serait placé au point le plus élevé du château, et que le reste des forces, embusqué dans la forêt, brusquant l'entrée, viendrait se ranger près de Condé qui se déclarerait alors[2].

(1) *Mémoires de Castelnau.*

(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*

Depuis quelques jours, les Guises s'étaient vus entourés par une quantité assez considérable de gentilshommes fidèles, accourus sur le bruit des dangers qui menaçaient le roi. Le capitaine calviniste Lignières, soit effrayé, soit repentant, était aussi venu révéler les noms, le nombre, les projets des conjurés. Ainsi bien informés, les princes lorrains avaient eu déjà l'habileté d'éloigner, en les envoyant dans des villes sur lesquelles eux-mêmes pouvaient compter, divers seigneurs qui leur semblaient suspects. Enfin le maréchal de Saint-André et le duc de Nemours, avec quelque cavalerie, venaient d'être, par l'ordre du duc de Guise, placés en observation dans les bois. Le 15, Mazères et Raunay, se promenant devant le château de Noizay, sont les premiers arrêtés par Nemours; Castelnau, qui faisait rafraîchir ses chevaux au même lieu, s'y renferme en hâte et expédie un courrier à la Renaudie pour lui demander du secours. Le duc de Nemours dispose les postes aux alentours, puis, après avoir conduit ses deux prisonniers à Amboise, il revient avec une force imposante contre laquelle Castelnau comprend qu'il n'est pas de résistance possible. Il entre donc en pourparlers, il allègue comme motifs de sa levée de boucliers les prétendues machinations dressées contre les princes, l'oppression des peuples, la subversion des lois et coutumes du royaume consommée par le gouvernement des Guises; et, sur la parole de Nemours qui lui garantit la liberté, il consent enfin à se rendre, avec sa troupe désarmée, auprès du roi pour lui adresser d'humbles remontrances. Mais arrivés à Amboise, tous sont aussitôt incarcérés malgré les instances du duc de Nemours qui, par l'entremise de la duchesse de Guise, s'efforce de réclamer l'observation de sa promesse. Soumis à un rigoureux interrogatoire, Castelnau avoue alors, dit-on, « qu'entre les princes, le peuple et autres « nations il y a une ligue pour mettre à mort, à Amboise, le

« duc de Guise, le cardinal et leurs frères, et mettre le roi en « tutelle[1]. »

Le lendemain 16, les gens de pied des conjurés, traversant la forêt par petites bandes, dans l'ignorance de la découverte du complot, sont taillés en pièces ou pris par la cavalerie du duc de Guise sorti lui-même de la ville avec quelques gentilshommes pour reconnaître ces ennemis « si esperdus et sans « chefs que plusieurs pauvres gens, qui ne sçavoient ce qu'ils « faisoient, jettoient à terre quelques mauvaises armes qu'ils « portoient et demandoient pardon[2]. » Plusieurs l'obtinrent et furent renvoyés après que leur simplicité eut été constatée; on s'assura des autres, et un assez grand nombre d'entre eux pendus, sans jugement, aux murailles du château, durent servir d'effrayant exemple à ceux qui voudraient poursuivre ou renouveler l'entreprise.

En effet, la Renaudie, accourant à marches forcées, le 17, sur la nouvelle que lui avait adressée Castelnau, fut rencontré dans la forêt de Château-Regnault, reconnu et vivement chargé par Pardaillan à la tête d'un détachement de cavaliers d'élite. Le pistolet de ce dernier n'ayant pas fait feu, la Renaudie, tombé de cheval en se défendant avec vigueur, le blessa mortellement de deux coups d'épée, et un serviteur de Pardaillan, combattant aux côtés de son maître, ardent à le venger, atteignit d'une arquebusade dans le flanc le commandant des révoltés, qui, avant de rendre le dernier soupir, eut encore la force de tuer réciproquement cet adversaire[3].

Le corps de la Renaudie, transporté aussitôt à Amboise, fut attaché à une potence sur le milieu du pont, avec cette in-

(1) Papiers de Simancas, B 11, dépêche de Chantonnay.

(2) *Mémoires de Castelnau.*

(3) Voir, dans les gravures du temps, l'une des quarante de la collection dite *de la Ligue.*

scription : *C'est la Renaudie dit la Forest capitaine des rebelles, chef et autheur de la sédition*[1]. Il y demeura pendant quelque temps, puis après fut coupé en quatre quartiers et exposé sur divers points.

Sa mort achevait d'anéantir le complot et déterminait la dispersion du reste des conjurés. Ceux qui portaient encore les armes voulurent toutefois tenter, le jour suivant, sous la conduite de la Mothe et de Coqueville, une attaque de vive force contre les murailles d'Amboise ; mais investis dans les faubourgs, brûlés dans les maisons où ils s'étaient réfugiés, ils périrent presque tous. D'autres encore, pris par les paysans aussi bien que par les soldats, subirent un prompt supplice et couvrirent de leurs cadavres les créneaux du château[2], les arbres mêmes de la forêt. On attacha trois têtes « pour mé-« morial sur une potence ; de sorte qu'en moins de quatre « ou cinq jours les conjurés et leurs adhérents, qui estoient à « la cour et qui n'osoient dire mot, se trouvèrent bien loin de « leur compte[3]. »

« Par ce que le Roy vous en escript, mandait Guise au con-« nétable, le 19 mars, vous en entendrez la vérité et sçaurez « la malheureuse conspiration faicte par tant de gens, où il « y a beaucoup de noblesse que j'ay horreur d'y penser. Mais « Nostre Seigneur a dissipé leurs desseings et bien monstré « qu'il n'approuve pas les propositions des méchants[4]. »

Les ordres du roi, en date du même jour, prescrivaient à Montmorency de rassembler les troupes de son gouvernement pour résister à ceux qui avaient trempé dans la conspiration

(1) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*

(2) « Il y en eut sept des révoltés (outre la Renaudie) pendus avec lon-« gues cordes devant le château d'Amboise. »

(3) *Mémoires de Castelnau.*

(4) *Documents historiques*, règne de François II, p. 319.

et pour châtier leurs complices, s'ils essayaient de « remuer « quelque mesnage parmi les autres villes du royaume. »

A Amboise, les chefs des rebelles avaient seuls été épargnés dans l'espoir de tirer de leurs aveux de nouveaux éclaircissements. Par les mêmes motifs, la Bigne, secrétaire de la Renaudie, obtint aussi un répit. Interrogé sur les instigateurs et l'objet du complot, et cédant soit à la séduction des promesses, soit à la crainte pour ses jours, se croyant d'ailleurs, plus ou moins sincèrement, dégagé par la mort de son maître du serment de discrétion qu'il lui avait fait, la Bigne donna l'explication complète des papiers et chiffres trouvés sur lui, déclara tout ce qu'il savait[1], signala le prince de Condé comme ce *chef muet* qu'on tenait à connaître, confessa le projet d'arrêter et de tuer les Guises, et ajouta même, par flatterie peut-être pour la pensée de ces princes, que, dans le tumulte, on devait assassiner le roi, ses frères, les deux reines, puis diviser la France en cantons sur le modèle de la Suisse[2]. Quant au roi de Navarre, aucune charge jusqu'à présent ne semblait, en réalité, peser sur lui.

A cette déposition était venue se joindre une autre circonstance compromettante pour Condé. Ferrières de Maligny, inquiet de l'effet des révélations de la Bigne, dès qu'il l'avait su prisonnier, était allé demander à de Vaulx, écuyer du prince, un de ses meilleurs chevaux sur lequel il s'échappa rapidement d'Amboise. De Vaulx, arrêté bientôt lui-même et questionné relativement à l'évasion de Maligny, affirma ne lui avoir prêté le cheval qu'à l'insu de son maître et qu'en considération de la parenté et de l'amitié qui unissaient ce gentilhomme au prince[3].

(1) *Histoire de l'estat de France*, etc., par La Planche.
(2) *Histoire de France*, par Garnier.
(3) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*

Au milieu du tumulte produit par cette conjuration avortée, dont toutefois les conséquences ne semblaient ni reconnues avec précision ni susceptibles d'être négligées, le jeune roi, facilement persuadé qu'il était « bien nécessaire de commettre « aucun bon, grand et notable personnage, ayant le crédit et « authorité requis en telles affaires, pour commander, pour- « veoir et ordonner de toutes choses qui estoient à faire pour « le bien de son service, la seureté et conservation de sa per- « sonne et de ses États durant l'affaire et les occasions qui se « présentoient[1], » n'avait pas hésité à établir François de Lorraine son lieutenant général, « représentant sa personne « absente et présente en ceste bonne ville d'Amboise et autres « lieux et endroicts du royaume, avec plein pouvoir, authorité, « commission et mandement spécial d'assembler tous les « princes, seigneurs, gentilshommes, et généralement comman- « der, ordonner, pourveoir et disposer de toutes choses re- « quises et nécessaires[2]. »

L'opposition du chancelier n'avait pu prévenir cette mesure prise avec l'assentiment quelque peu contraint, plus politique que spontané, de l'habile Catherine de Médicis.

Pour la troisième fois, le duc de Guise se voyait investi de la plus haute puissance que le souverain pût déléguer à un sujet; mais, sous le règne précédent, c'était contre les ennemis extérieurs de l'État qu'il avait dû employer les forces et les ressources mises à sa disposition, tandis qu'aujourd'hui malheureusement il allait avoir à exercer contre des Français en révolte, au début de troubles prêts à déchirer le sein de la patrie, cette autorité des cas extrêmes.

(1) *Pouvoir obtenu par le duc de Guyse, du roy François II à Amboise, le 17 mars 1560.*

(2) *Idem.*

La gravité des conjonctures, au surplus, tout ce qu'elles suscitaient de déclarations factieuses, d'attaques directes et personnelles, n'avait pu emporter le prince lorrain hors des limites de la prudence et de la magnanimité inhérentes à son caractère. Sa modération ne pouvait se démentir. Dès le lendemain de l'événement (18 mars), il provoquait un édit par lequel le roi, se déclarant assuré que plusieurs personnes s'étaient engagées dans le complot à l'instigation de prédicants mal intentionnés seulement, annonçait vouloir user d'indulgence et accordait amnistie générale aux rebelles sous la condition qu'ils déposeraient les armes. Un tel témoignage de clémence n'avait pourtant pas arrêté la tentative désespérée de La Mothe et de Coqueville. Immédiatement après l'explosion de ce dernier acte, Guise se fit amener les principaux prisonniers, entre autres le capitaine Mazères, officier courageux, qu'il avait autrefois connu et qui, disait-on, s'était chargé de l'attaquer et de lui ôter la vie pendant le combat. Le duc, ignorant ce dessein et s'apercevant que Mazères portait une épée extraordinairement longue : « Capitaine, lui dit-il, je « m'étonne fort que vous qui avez vu le monde, et qui savez « comment il faut tuer un homme, vous vous soyez accom- « modé d'une longue épée. En telles factions et presses, elle « n'est pas aussi bonne qu'une courte. — Je le savois bien, « répondit Mazères, mais, songeant à vostre extrême valeur, « je voulois vous atteindre de loin et j'aurois voulu pouvoir « vous opposer une pique[1]. »

Cette répartie franche et flatteuse eût sans doute sauvé la vie à Mazères, si la générosité du duc de Guise ne s'était malheureusement trouvée enchaînée par les rigoureuses dispositions de son frère.

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

Le duc, prévoyant la gravité des conséquences d'un procès intenté au second prince du sang, opinait aussi pour qu'on s'abstînt de nouvelles recherches et pour qu'on étouffât dans le silence le commencement de preuves déjà obtenu; mais le cardinal, au contraire, ému des dangers qu'il venait de courir, inspiré à la fois par la timidité et la violence, craignant d'enhardir ses ennemis par l'emploi de la douceur à leur égard, s'abandonna à une cruauté et à des emportements que François de Lorraine eut le tort de ne pas combattre de toute l'autorité de sa sagesse, de sa valeur et de ses talents. Les murailles du château, les arbres de la forêt offraient autant de monuments de la farouche et expéditive justice du cardinal que le roi, les reines et la cour, par leur présence, étaient forcés de sanctionner, à regret, du haut d'un balcon.

Villemongey, l'une des victimes, au moment de marcher à la mort, plongea les mains dans le sang de ses compagnons en s'écriant : « Père céleste, voilà le sang de tes enfants, tu en « feras vengeance! » La noble et compatissante duchesse de Guise, saisie d'effroi à ces paroles, s'éloigna rapidement, et, interrogée ensuite par la reine-mère sur la cause de son trouble : « Ah! madame, dit-elle, de tels spectacles font horreur. « Jamais mère eut-elle plus de raison de s'affliger : quel tour- « billon de haine et de vengeance s'élève sur la tête de mes « malheureux fils [1]! »

A son retour d'Orléans, où le roi l'avait envoyé pour intercepter au passage trois grands bateaux chargés d'armes et de poudre, Vieilleville, « en vray et routier courtisan [2], » était allé d'abord trouver le duc de Guise qui l'accueillit avec des caresses et des éloges, puis saluer le cardinal de Lorraine, alors

(1) *Histoire de France*, par Garnier; *Histoire de l'estat de France*, etc.
(2) *Mémoires de Vieilleville*, liv. VIII.

indisposé, dont il reçut aussi *sa ratelée* de louanges et de félicitations de ce que, grâce à lui, « tous les rebelles qui avoient « entrepris de dévorer le roy et son conseil estoient engloutys « par la rivière et les poissons [1]. »

L'horrible spectacle de ces nombreux supplices ne pouvait cependant porter les fruits que le cardinal semblait s'en promettre. Ces cadavres que la Loire roulait avec ses flots, ce sang qui ruisselait dans les rues et sur les places [2], au lieu d'apaiser le mécontentement par une terreur passagère, aiguillonnaient profondément les rancunes et ne faisaient qu'ouvrir la source du carnage dont pendant tant d'années le sein de la France devait être inondé.

Jean d'Aubigné, gentilhomme de Saintonge, passant par Amboise un jour de foire, avec son fils, jeune garçon de huit ans, et violemment ému en reconnaissant les têtes attachées aux poteaux, ne put s'empêcher de crier du milieu de la foule : « Ils ont décapité la France, les bourreaux ! » Puis, éloigné de cette scène lugubre : « Mon enfant, dit-il, il ne faut point épar- « gner ta tête après la mienne pour venger ces chefs pleins « d'honneur dont tu viens de voir les têtes ; si tu t'y épargnes, « tu auras ma malédiction [3]. »

Le chancelier Olivier, naguère lui-même admirateur du cardinal, cherchait à s'opposer à tant d'actes barbares. Tombé bientôt gravement malade et pénétré d'une inquiétude qu'il témoignait avec excès pour sa destinée future, il s'écria en voyant sortir Charles de Lorraine dont il venait de recevoir la visite : « Ah ! cardinal, tu nous fais tous damner ! »

Ces terribles exécutions ne suffisaient pas cependant pour

(1) *Mémoires de Vieilleville*, liv. VIII.

(2) *Histoire des guerres civiles de France*, par Davila.

(3) *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.*

calmer le courroux et pour dissiper la défiance de l'altier prélat. En dépit des sages et généreux avis de son frère, l'accusation, le jugement et la sentence d'un prince du sang pouvaient seulement le satisfaire en servant ses passions, en affermissant son pouvoir, et en écrasant le rival qui lui paraissait le plus dangereux.

Il importait surtout aux Guises de convaincre le roi que la conjuration ne les avait pas pris exclusivement pour point de mire et qu'elle menaçait, au fond, son trône, sa vie même et celle de ses frères. Dans leurs manifestes, dans leurs aveux, dans leurs écrits apologétiques, les partisans du complot n'avaient cessé, il est vrai, de protester qu'ils « ne vouloient « attenter aucune chose contre sa dicte majesté, ainsi vivre et « mourir en l'hommage, servitude et très humble obéissance « qu'ils lui devoient. Et ne s'étoient armés que pour s'opposer « à la tyrannie de ceux de Guyse qui n'avoient jamais tasché « toute leur vie qu'à s'agrandir au pris de la ruine du roy et « de tous ceux qui lui appartenoient et dont l'audace avoit « esté du tout intolérable aux sujets[1]. » Les princes lorrains refusaient d'admettre la sincérité de cette distinction et, dans l'intérêt apparent de la sûreté de François II, qu'il était de leur politique de juger ou de supposer compromise, peut-être pour garantir la leur propre, ils augmentèrent le corps des arquebusiers de sa garde d'un nombre assez considérable d'hommes choisis, sur le courage et le dévouement desquels ils comptaient.

Aux suggestions effrayantes de ses oncles, le faible monarque avait bien, d'après le conseil de l'ambassadeur d'Es-

(1) *Les estats de France opprimés par la tyrannie de Guise, au roy leur souverain seigneur.*

pagne [1], osé répondre : « Qu'ai-je donc fait à mon peuple pour « qu'il me veuille tant de mal ? N'est-ce point à vous qu'on en « veut, messieurs? Je désirerois que pendant un temps vous « fussiez hors d'ici pour voir si les désordres cesseroient. » Mais de telles paroles ne pouvaient être que l'expression d'une timidité influencée, non d'une volonté stable; les Guises n'avaient garde de s'y méprendre et de risquer spontanément une épreuve mortelle pour leur autorité. Ils assuraient donc à François II que s'ils s'éloignaient eux-mêmes, sa vie et celle de ses frères se trouveraient immédiatement mises en péril par les tentatives des princes de la maison de Bourbon, appuyés sur les hérétiques [2].

Cependant le trouble extraordinairement développé exigeait l'emploi de remèdes rapides et efficaces. Un conseil intime, tenu dans l'appartement même du roi, reconnut, après délibération, que le mécontentement des princes avait occasionné tout le mal; la reine-mère et les Guises, inquiets par des motifs différents, conclurent à la nécessité de rechercher et de punir les auteurs de la rébellion. La prudence, la dissimulation devaient en fournir les moyens. Le cardinal de Lorraine pressait toutefois Catherine de ne pas compromettre le salut de l'État par des lenteurs ; il lui rappelait les dépositions à la charge de Condé ; il lui représentait l'affection constante de ce prince pour les réformés, la probabilité redoutable de l'accroissement de son parti, et il préconisait les avantages, certains à ses yeux, d'un exemple éclatant.

Dans ces conseils violents il entrait moins de prévoyance politique que d'esprit de vengeance. Entre sa famille et le

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, « *Commentarii dell' azzioni del regno di Francia*. »
(2) *Histoire de l'estat de France.*

prince la haine était profonde. Le cardinal connaissait les sentiments qui ont fait dire à Condé : « Combien que les *Romanisques* [1] ayent esté de tous temps ennemis jurés de la pu« reté de la parole de Dieu, toutes fois si est-ce que les pauvres « François à la cent-millième partie n'eussent enduré tant de « misères si la perversité cuisante de cette haïssable engeance « des Guisians eust ouvert la terre pour l'engloutir aussitost « que l'air fut infecté de leur naissance [2]. »

Les instances du cardinal étaient, au reste, loin de demeurer stériles. Tandis qu'au lever du roi, Condé, apostrophé d'un ton sévère et menaçant par François II, sollicite un interrogatoire public et immédiat, le grand prévôt opère, par l'injonction de Catherine, dans le logement du prince, une visite qui ne produit, à la vérité, ni la découverte d'aucun approvisionnement d'armes, ni le dépouillement approfondi de papiers que le respect et la crainte empêchent d'examiner autrement que pour la forme.

En attendant l'heure de la réunion du conseil, Condé est mandé dans l'appartement de la reine-mère, d'après l'avis du cardinal qui s'y trouve présent. Catherine entretient le prince avec douceur des soupçons fondés dont il est l'objet, et l'engage à laver sa réputation en rompant tous rapports avec des séditieux qui ont voulu la compromettre. Charles de Lorraine, prenant alors la parole, du ton de l'intérêt et sous l'apparence de la sérénité, corrobore ce que vient de dire la reine, et, pour en démontrer la parfaite exactitude, propose au prince, s'il lui reste quelque doute, de se placer derrière une tapisserie et de consentir à assister ainsi aux dépositions de plusieurs

(1) Ceux qui faisaient profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

(2) *Mémoires de Condé.*

des coupables que l'on ferait comparaître et que la reine questionnerait. Condé refuse avec dédain de se prêter à cette scène, indigne également de sa naissance et de son caractère, et, renvoyant le défi au prélat, lui dit que s'il veut lui-même se cacher et faire amener ses prisonniers, il entendra sûrement ce qu'on pense de lui et de son frère.

Condé versait par là dans l'âme irritable et vindicative du cardinal un nouveau germe de haine qui ne devait pas y être silencieusement étouffé.

Cependant les princes, les grands dignitaires, les envoyés étrangers présents à la cour ont été rassemblés autour du roi, et l'illustre accusé paraît devant eux. Son attitude est calme, assurée, sa justification plus éloquente que solide. Il la termine en déclarant avec fierté que si quelqu'un ose lui imputer en face d'avoir tenté de corrompre la fidélité des villes, de séduire les Français et de les entraîner au crime contre la personne du roi, ou d'avoir commis aucun acte coupable de ce genre, il offre de défendre son innocence par les armes et dépose les priviléges de son rang.

La surprise émeut les auditeurs à cette péroraison vive et inattendue. Guise ne se méprend ni sur son but ni sur son caractère, et aussitôt, par une impression plus forte encore, il efface celle que le prince vient de produire. Soit rapide élan d'une magnanimité qu'il ne cessa de pratiquer en aucune occasion et que le machiavélisme des conseils de son frère n'avait pu pervertir, soit retour opportun d'une prudence bien supérieure aux craintifs emportements du cardinal, le duc saisit brusquement la parole et s'écrie que « le prince de Condé « se plaint avec raison qu'on ne doit point souffrir la témérité « de ses calomniateurs ni ajouter foi aux bruits qu'ils répan- « dent ; que, quant à lui, bien loin de les appuyer, il n'auroit « pas de plus grande joie que de lui offrir son épée et de lui

« servir de second s'il en venoit à un combat pour prouver « son innocence[1]. »

L'assemblée, sensible à l'assurance que Condé avait déployée dans son discours, était bien autrement frappée par cette étonnante exclamation, véritable chef-d'œuvre d'adresse politique, de présence d'esprit et de noble spontanéité. Le prince lui-même s'efforce de paraître touché de tant de grandeur d'âme, et, après avoir conjuré François II de compter sur sa fidélité et sur son obéissance, adresse au duc de Guise des remercîments qu'il étend même jusqu'à son frère.

Celui-ci ne les méritait, à coup sûr, en aucune manière; mais la scène avait été, d'un bout à l'autre, des plus surprenantes et des plus dramatiques. Le cardinal, jugeant que ce conseil extraordinaire ne pouvait plus produire de résultats conformes à ses vœux, « fit signe au Roi pour se lever[2], » et renferma intérieurement l'espoir de ne pas abandonner les sinistres desseins qu'il poursuivait. Pour les accomplir utilement, il lui eût importé de parvenir à inculper le roi de Navarre; et les relations de Mazères avec ce prince, qu'il avait servi dans sa maison et qui lui avait procuré un mariage avantageux en Béarn, offraient un prétexte dont Charles de Lorraine aurait profité si la conduite d'Antoine de Bourbon ne s'était d'ailleurs trouvée hors d'atteinte. Il venait en effet de tailler en pièces, par ordre de la cour, deux mille soldats levés en armes dans l'Agénois, à l'instigation de la Renaudie[3], et même François II, aussitôt après avoir fait une entrée solennelle à Tours qu'il allait habiter, écrivait, le 9 avril, à son cousin, pour le remercier de ses offres de service ainsi que de

(1) Dauvigny, Valincourt.
(2) *Mémoires de Castelnau.*
(3) De Thou.

l'heureuse influence exercée par sa présence dans les provinces de son gouvernement. Il lui recommandait de se « saisir d'au« cuns prédicans et ministres de Genève, entr'autres ung « nommé Bois-Normand et l'autre maistre David, deux des « principaux séducteurs, » ajoutant que, selon les dépositions de quelques rebelles prisonniers, « le prince de Condé, son « frère, auroit esté de la partie et de longtemps sçeu toute « leur entreprise ; mais ces bélîtres, concluait François II dans « sa lettre, disoyent telles choses pensans prolonger leur vie, « et mon dict cousin m'asseura tant qu'il n'en estoit rien et me « donna tant de cognoissance combien une si meschante ca« lomnie luy pesoit sur le cœur que je m'asseurai que tous ces « pendus avoient menti. »

En dépit des garanties que semblait lui offrir un pareil témoignage, Condé, qui s'était vu entouré de gardes et auquel, depuis son arrivée à Amboise, défense avait été faite de sortir de la ville sans autorisation, ne sentant ni sa conscience assez pure ni sa position suffisamment à l'abri de nouveaux dangers, « espié qu'il estoit de si près et mal-voulu du Roy [1] » dans le fond, profita sans retard de l'heureux effet produit par sa fière et courageuse justification pour demander « à se retirer avec « licence » dans une de ses terres. Le prétexte allégué de l'urgence de quelque affaire couvrait la secrète intention de se rendre, pour plus de sûreté, en Béarn auprès du roi son frère.

Coligny et d'Andelot, par des motifs analogues, ne tardèrent pas à suivre l'exemple du prince et à quitter aussi la cour. Le moment de leur départ offrit à la reine-mère l'occasion de donner, par prévoyance, à l'amiral une marque de confiance, feinte ou sincère, en le priant d'aller en Normandie, d'y apaiser les troubles, de s'informer de leurs causes et de lui adres-

(1) *Mémoires de Castelnau.*

ser l'explication de celles-ci, « rondement, sans aucune dissi-
«mulation. » Catherine l'assurait en même temps qu'elle suivrait entièrement ses conseils et prendrait soin de « l'entretenir tousjours en la bonne grâce du Roi. » Coligny allait donc se conformer aux désirs de la reine en lui envoyant bientôt, sans égard pour le ressentiment des Guises, des rapports dans lesquels ces princes étaient accusés, comme d'habitude, de fournir par leur ambition la véritable source des « esmotions » du royaume. Catherine de Médicis, en établissant avec l'amiral de pareilles relations, avait sans doute pensé non-seulement à « s'acertener de plus en plus de ce qui pouvoit survenir, mais aussi à entretenir sous main la faction des connétablistes, » afin d'être en mesure de faire face aux éventualités qu'elle cherchait à percer d'avance dans toutes leurs phases.

Plusieurs des rebelles arrêtés à Blois étaient cependant parvenus à s'évader, de même que Robert Stuard et Soubselles; et ceux-ci s'empressèrent d'écrire au cardinal de Lorraine qu'instruits de la fuite des premiers, ils avaient également ressaisi leur liberté dans l'espoir de les rejoindre bientôt et de les lui ramener en nombreuse compagnie[1]. Leurs menaces ne manquèrent pas de faire une assez forte impression sur l'esprit du cardinal. Celui du chancelier Olivier, frappé des maux qui commençaient à désoler la patrie, s'était affaissé sous le poids d'une sombre mélancolie qui bientôt le conduisit au tombeau; sa charge venait d'être donnée à Michel de l'Hospital, magistrat éminent, doué de rares qualités, fils d'un médecin de la duchesse de Lorraine. Son mérite pourtant ne lui avait pas seul valu une aussi haute dignité; il en était également redevable à la protection de la duchesse de Montpensier,

(1) *Vie du cardinal de Lorraine*, par Dauvigny.

favorite de la reine-mère, et qui, partageant sa sollicitude, engagea Catherine à recommander au roi un homme imposant et courageux, capable de résister aux desseins des princes lorrains. L'Hospital, dès longtemps bien placé dans leur esprit, habitué à la déférence, aux louanges même vis-à-vis d'eux, pouvait attribuer un caractère d'initiative de leur part au choix qui n'obtenait que leur simple assentiment; aussi la reine-mère eut-elle soin de lui faire immédiatement savoir, par un billet secret, que sa propre influence, et non celle des Guises, avait déterminé cette nomination. Catherine exprimait en même temps l'espoir que le nouveau chancelier porterait plus d'attachement au roi, son fils, et à elle-même qu'à des princes ambitieux.

Quant au connétable, retiré alors à Chantilly, il avait reçu de François II l'ordre de se rendre au parlement de Paris et de l'informer du tumulte qui venait d'avoir lieu. « Abominable trahison qui, disait François II dans ses lettres, tendoit « à l'entière subversion de nostre Estat; ce qui ne pouvoit « estre sans que nous, nostre très honorée Dame et mère, « nostre chère et très amée compaigne la Royne, nos frères « et autres princes ayant le principal manyement de noz « affaires ne feussent du tout estainctz, ou bien à tout le « moins nous ne feussions réduictz à tel party que l'auctorité « du Roy feust rabaissée à la mercy du subject. » Dans l'accomplissement de cette mission (28 mars), Montmorency trouva moyen de donner au duc de Guise et au cardinal, sur la diligence avec laquelle ils s'étaient « employéz pour réprimer le scandale advenu au lieu d'Amboise, » de grands éloges qui ne les satisfirent nullement, et dont ils dirent qu'ils « se « seroient passés[1]; » car, en même temps, le connétable s'é-

(1) *Mémoires de Castelnau.*

tait effectivement gardé de faire entendre, selon le désir des deux frères, que l'entreprise eût été dirigée par des hérétiques contre les personnes du roi, de sa mère, des jeunes princes, et il avait au contraire toujours représenté les Guises comme l'unique objet des attaques du parti mécontent. Sa démarche obtint du moins le résultat, plus flatteur que positif, de faire décerner à François de Lorraine, par le parlement, le titre glorieux de *conservateur de la patrie*.

Très peu de jours après, le 31 mars, la lettre de François II, communiquée à toutes les autres cours du royaume et reconnue pour être l'œuvre du cardinal, suscita contre son auteur présumé des réponses vives et hardies, dont la copie parvint mystérieusement aux parlements de Paris et de Rouen. Le premier l'envoya au prélat, l'autre chargea une députation de la porter au roi même; mais les princes lorrains jugèrent à propos d'arrêter toutes poursuites qui n'eussent pu que donner de l'éclat et du danger à un libelle dirigé contre eux.

Un nouveau différend allait exciter encore l'animosité déjà établie entre Montmorency et le duc de Guise. Celui-ci qui, l'année précédente[1], avait acquis la baronnie de Cunerville, de Louise de Sainte-Maure, veuve de Gilles de Laval, voulait se rendre maintenant (3 mai 1560) possesseur du comté de Dammartin sur lequel, moyennant une somme principale de *neuf vingt mille livres*, en outre de diverses charges et rentes[2], il achetait les droits du seigneur de Rambures. Ceux auxquels prétendait Boulainvilliers, demi-frère de Rambures, avaient, d'un autre côté, passé, par une vente, au connétable; et, dans la transaction actuelle, Guise ne tenait de l'opposition formée par Boulainvilliers d'autre compte que d'envoyer Milon, son

(1) 7 septembre 1559.
(2) Mss. de la Bibl. nation., suppl. franç. 2725, cartulaire de Guise.

secrétaire, vers Montmorency pour l'informer du marché qu'il venait de conclure et pour lui exprimer le désir qu'ils n'en restassent pas moins bons amis.

Mais ce procédé causait une mortification d'autant plus vive au connétable qu'il avait, disait-il, rendu service au duc de Guise en le laissant s'approprier le comté de Nanteuil et en lui abandonnant, ainsi qu'à son frère le cardinal, « les lots et « ventes pour la basse cour du château, » lors de l'acquisition analogue de la seigneurie de Meudon, mouvant en arrière-fief de « Montmorency à cause de Merly-le-Château[1]. »

D'un procès purement civil, l'affaire pouvait donc dégénérer en un violent conflit entre les partisans de ces deux nouveaux propriétaires, respectivement substitués aux héritiers, si le parlement n'avait engagé le duc de Guise à trouver bon que l'instruction, les plaidoiries et le jugement eussent lieu simplement aux noms des sieurs de Rambures et de Boulainvilliers[2].

« Ce sera cause, avait mandé à ce sujet Chantonnay au roi « d'Espagne, que se découvriront les inimitiés qui étaient cou- « vertes. Il semble que monsieur de Guise n'ait pas assez des « ennemis qu'il a déjà et veuille rendre tels ceux qui étaient « près de le devenir[3]. »

Une partie des seigneurs de la cour n'avait pas manqué, en effet, de se récrier hautement contre l'injure faite par le duc de Guise au connétable en disgrâce; et le vidame de Chartres particulièrement s'était prononcé à cet égard avec une virulence dont il eut grave sujet de se repentir plus tard. Montmorency, voulant du moins d'une circonstance fâcheuse tirer quelque profit, envoya son fils d'Anville supplier la reine-

(1) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*

(2) De Thou, Garnier.

(3) Papiers de Simancas, B 11.

mère de consentir à ce que, puisque les Guises se déclaraient ainsi en inimitié ouverte avec lui, il pût s'adresser dorénavant à un autre ministre, désigné par elle, pour toutes les affaires de ses charges. C'était une manière de se rendre indépendant des véritables dépositaires de l'autorité. Dans son voyage, probablement concerté[1] à cet effet, d'Anville eut, comme par rencontre, un entretien de quelques heures à Montlhéry avec Condé qui, affectant d'aller rejoindre la cour, se bornait à y envoyer ses équipages, et se préparait à profiter subtilement du libre passage de la Loire pour se réfugier à Nérac. Le prince effectivement « avoit à peine eu tourné visage[2] » en quittant Amboise, après sa justification, que le soupçonneux cardinal, jugeant le ressentiment emporté par Condé peu propre à demeurer stérile, s'était empressé de chercher les moyens de ressaisir sa proie. Guise, toujours prudent et modéré, combattait, dit-on, ce dessein, susceptible, selon lui, de plus de mal que de bien; mais les préparatifs ne se faisaient pas moins pour le mettre à exécution. Condé en eut quelque avis, et se dirigea brusquement sur Poitiers au moment où on l'attendait à Chenonceaux.

Le cardinal, déjoué par ce subterfuge, n'eut pas de peine à le représenter au conseil du roi comme un aveu implicite de culpabilité et à faire comprendre que la liberté que le prince venait de s'assurer mettrait celui-ci à même d'ourdir de nouveaux complots.

Malgré l'issue de l'entreprise d'Amboise, le parti comprimé était loin de se tenir pour vaincu et même de garder un silence de désespoir. Dans l'« *Advertissement* » et dans la « *Complainte au peuple François,* » on recommandait, par forme, la

(1) *Histoire de France,* par Garnier.
(2) *Mémoires de Castelnau.*

fidélité, l'obéissance au roi, mais, au positif, la méfiance envers ceux de la maison de Guise «qui prétendoient quereller la « couronne sur un droit enfumé, à raison de Hugue Capet, » envers « ceux qui se renommoient de Charlemagne. Que si « ceux qui sont en estat et authorité, y disait-on, sont telle« ment endormis par les corruptions ou effrayés par la « cruauté d'un cardinal, pour le moins que le pauvre peuple « crie et se lamente ! »

Aussi les protestants ne cessaient leurs réclamations; Coligny les appuyait dans ses lettres à la reine-mère, qui feignait de s'intéresser à leur sort, pour se ménager leur affection et pour mieux pénétrer leurs projets. Des aveux secrets qu'après avoir fait cacher le cardinal de Lorraine derrière une tapisserie elle obtint, à Saint-Léger, de Louis Regnier de la Planche[1], résulta pour elle la certitude de l'existence de deux sortes de huguenots parmi les séditieux compris sous ce nom : « huguenots de religion, » n'ayant en vue que la liberté de conscience, et « huguenots d'estat, » se proposant pour but une modification dans le gouvernement. On pouvait aisément contenter les premiers par la suspension des rigueurs, par la convocation d'une assemblée de théologiens pour débattre les points contestés; les autres, plus exigeants, voulaient que les états généraux confiassent aux princes du sang la direction des affaires publiques dont les Guises seraient exclus. Catherine, de son côté, nourrissait contre les deux frères une aversion contenue seulement par l'effet de l'évasion de Condé, par la crainte de nouveaux troubles, et l'ambassadeur d'Espagne engageait la reine-mère à contribuer au rétablissement et au maintien du calme dans le royaume en déterminant l'éloignement des princes lorrains pour quelque temps.

(1) Auteur de l'*Histoire de l'estat de France sous François II.*

« La politique de cette princesse étoit dès lors fixée à tenir « un milieu entre les deux partis[1]. » Des difficultés multipliées, des dangers sans cesse renaissants allaient donc se rencontrer sous les pas des Guises.

François de Lorraine les prévoyait et s'y tenait préparé par tous les moyens. Aussi Chantonnay et Garcilasso de la Vega mandaient-ils à leur souverain, le 27 juin 1560, qu'ils étaient informés que ce prince avait fait « une grande provision « d'armes, d'arquebuses, de piques, de hallebardes, à Guise, « en quantité plus considérable qu'il n'eût été nécessaire pour « la garnison de quatre places semblables, et que plus de « trois mille hommes travaillaient aux réparations et fortifi- « cations ; ce qui donnait à soupçonner que c'était pour se re- « tirer dans cette place, si, par la révolte du royaume, il était « forcé de quitter la cour à cause de la haine qui existait contre « lui[2]. »

La conduite du cardinal se modifiait en même temps d'une manière remarquable par la méditation sur les embarras dont il était environné et menacé. Déposant passagèrement son système de rigueur, il faisait d'abord rendre par le roi un édit qui proclamait amnistie générale pour les crimes commis à l'occasion de la religion, pourvu que tous les coupables rentrassent dans le sein de l'Église. Au mois de mai cet édit fut suivi d'un autre, donné à Romorantin, par lequel étaient recommandés la piété envers Dieu et le respect pour la tranquillité publique; l'examen et la connaissance de tous les cas d'hérésie cessaient de faire partie des attributions des magistrats séculiers et devaient être exclusivement réservés aux évêques ; toutes assemblées ou séditions au sujet de la religion nou-

(1) *Vie de François de Lorraine*, par Dauvigny.

(2) Papiers de Simancas, B 11.

velle étaient interdites, à la diligence des juges locaux; mais, bien qu'encourageant les révélations, l'édit déclarait les calomniateurs « subjects à pareilles et semblables peines que « seroyent les accuséz s'ils étoyent convaincus. » Enfin un troisième acte du même genre vint imposer aux évêques l'obligation de résider dans leurs diocèses. Ce fut le 5 juillet que le chancelier présenta ces édits tous ensemble à la vérification du parlement de Paris. Dans un discours énergique et sage, l'Hospital traita des réformes désirables et fit pressentir, comme moyens de les réaliser, la convocation des états généraux ainsi que celle d'un concile national.

Les habitudes personnelles du cardinal de Lorraine se ressentaient aussi en apparence du changement de sa direction politique. Le prélat se montrait moins hautain envers les ministres secondaires; son affabilité se manifestait même à l'égard des protestants dont il recevait chez lui les théologiens, daignant s'entretenir avec eux et autoriser en sa présence leurs discussions sur les points contestés.

Mais ces symptômes de douceur inspiraient encore peu de confiance. On y reconnaissait les preuves d'un tribut payé à la nécessité des circonstances et au désir de faire disparaître les prétextes les plus plausibles sur lesquels la reine-mère pouvait asseoir le plan d'exclure les Guises des affaires. Personne donc ne doutait que la profonde dissimulation de l'homme d'État ne recouvrît en ce moment d'intimes desseins dont le temps ne devait pas manquer de dévoiler le véritable caractère.

Les soucis occasionnés aux Guises par le début des troubles intérieurs ne distrayaient néanmoins nullement leur attention des affaires du dehors et surtout des difficultés dont le champ s'était ouvert en Écosse[1]. Ces dernières avaient été,

(1) Robertson, de Thou, Castelnau, La Place, La Planche.

sinon absolument produites, du moins fort compliquées par l'ambition des princes lorrains qui, n'admettant pas de limites, s'irritait de toutes les entraves. Par leurs pressants conseils, leur nièce, dès la mort de Marie Tudor, avait publiquement adopté le titre et les armoiries de reine d'Angleterre et d'Irlande, en dépit des représentations de l'ambassadeur d'Élisabeth qui, à cette démarche sans préparations comme sans appuis suffisants, opposait elle-même la possession immédiatement acquise, la fermeté d'esprit, l'habileté politique et le concours favorable des partisans d'une religion dont elle était considérée comme le plus imposant protecteur. Les motifs sur lesquels les Guises voulaient asseoir les prétentions de Marie Stuart n'étaient pas, à la vérité, dépourvus de valables fondements. Grâce à la confusion répandue sur l'hérédité au trône d'Angleterre par les sanglantes amours et les tragiques caprices conjugaux de Henri VIII, la postérité de sa seconde sœur, la duchesse de Suffolk, avait fini par être désignée, dans le testament de ce monarque, comme devant lui succéder, de préférence aux enfants de sa sœur aînée, la reine d'Écosse. Cet ordre de transmission accepté par les Anglais n'avait toutefois jamais été reconnu des puissances étrangères; et, quoique le parlement eût déclaré Marie et Élisabeth toutes deux filles illégitimes, Henri VIII ne les en appela pas moins ensuite à porter la couronne, à défaut de son fils Édouard VI.

La croyance orthodoxe de la première de ces princesses l'avait seule garantie contre toute opposition sérieuse du dehors, lors de son avénement; mais, à celui d'Élisabeth, Rome trembla, l'Espagne s'émut, la foi catholique parut menacée, et tous ceux qui la professaient se déclarèrent adversaires de la nouvelle reine d'Angleterre. Les Guises firent facilement goûter au conseil de Henri II tous les avantages qu'il pouvait

y avoir pour le dauphin de France, déjà souverain d'Écosse, à prendre le titre de roi d'un pays dont son épouse était fondée à réclamer le trône.

La publicité donnée à la prise de possession par Marie Stuart d'une qualité litigieuse, les écrits répandus partout en Europe dans le but de démontrer son droit, n'étaient qu'une proclamation impuissante de l'illégitimité de la naissance d'Élisabeth. Dès lors l'outrage fit germer la rancune dans le cœur de cette princesse, et malheureusement les moyens de se venger étaient entre ses mains. La prudente Marie de Lorraine avait en vain déconseillé une démarche qui compromettait l'autorité de sa fille en Écosse même. Elle avait judicieusement calculé qu'à la faveur de ses liaisons avec les réformés de ce royaume et de l'irritation que ressentirait un peuple ardent et fier en se voyant, en quelque sorte, assujetti aux Français, Élisabeth, « ne pouvant demeurer en sa peau et « ayant envie de faire un sault en rue, » selon les expressions du cardinal de Lorraine[1], entretiendrait facilement une guerre funeste et, loin de céder sa couronne, finirait plutôt par s'approprier celle de Marie Stuart. Une partie des sages prévisions de la régente s'était donc déjà réalisée quand, au début du règne de François II, le comte d'Arran (Hamilton), échappé au danger imminent de se voir emprisonné et condamné par l'influence du cardinal de Lorraine pour des discours témérairement tenus sur la religion catholique et sur la politique du prélat à l'égard de l'Écosse, alla souffler le feu de la révolte dans sa patrie.

Les Guises avaient alors jugé à propos, comme on l'a vu, d'y faire passer la Brosse à la tête de deux mille fantassins,

(1) *Documents historiques*, règne de François II, p. 205, lettre du cardinal à l'évêque de Limoges.

pour combattre, l'évêque d'Amiens, Pellevé, avec des docteurs de Sorbonne, pour soutenir la controverse, et d'ordonner des préparatifs considérables afin d'appuyer cette entreprise. Le marquis d Elbeuf, lieutenant général investi du commandement sous l'autorité de la reine-régente, devait, aux termes de ses instructions, opérer « l'effusion des rebelles et le re- « couvrement de ce dont ils se seroient saisis[1]. » Mais la tempête avait d'abord contraint ce prince de venir relâcher au point d'où il était parti, « avec l'entière ruine de tout ce « qui estoit avec luy[2]; » et le grand prieur, suivi des dix meilleures galères de France dirigées de la Méditerranée dans l'Océan, avait perdu un temps irréparable « à une infinité de « raffraichissements, ou auprès du Roy de Portugal, le jeune « dom Sébastien[3], » avant d'être jeté lui-même par les vents contre la côte de Guienne, au moment où il marchait en hâte vers l'Écosse qu'il atteignit ainsi trop tard.

Les Guises cependant étaient « bien empeschez de voir que « ceste Royne d'Angleterre s'oublioit tant, » et qu'il fallût « re- « commancer ung mestier que le duc pensoit ne faire de long- « temps, espérant toutefois que Dieu vouldroit qu'elle s'en « repentît la première. » Ils reconnaissaient avec joie, d'une autre part, « la bonne volonté du Roy catholique à ne permettre poinct qu'elle « s'oublyât si avant qu'elle avoit com- « mançé, » et pensaient que si Philippe II voulait « entrer aux « effects des offres qu'il faisoit, il seroyt très aisé de faire sentir « à la dicte Royne la faulte » qu'elle avait commise, selon eux[4].

(1) Mss. de Brienne, vol. 54, fol. 211.
(2) *Mémoires de Castelnau.*
(3) *Idem.*
(4) *Documents historiques*, règne de François II, p. 306, 307, lettres du duc et du cardinal à l'évêque de Limoges.

Dès le 24 mars, effectivement, à l'instant où les deux frères venaient de « signifier à l'ambassadeur d'Angleterre, avec des « paroles très exagérées, le désir du Roi de maintenir bonne « paix et amitié avec la Reine, offrant de s'entendre sur les « prétentions, de lui donner le contentement raisonnable et « d'envoyer pour traiter avec elle des personnes d'autorité[1], » Élisabeth, s'alliant à la *congrégation* des seigneurs écossais protestants, avait fait publier à Londres et répandre en France même une proclamation où les Guises étaient signalés comme ennemis de l'Angleterre, comme toujours prêts à sacrifier le repos des peuples aux ambitieux intérêts de leur famille. Dans cette pièce, aux reproches habituellement formulés par les réformés français contre les princes lorrains, s'ajoutait celui d'avoir, « à grand tort et fort déshonorablement, » fait prendre à leur nièce le titre de reine de trois royaumes; Élisabeth y protestait d'ailleurs de ses intentions pacifiques à l'égard de la couronne de France.

Montluc, évêque de Valence, et Michel de Seure, ambassadeurs, répondirent très catégoriquement à ce dangereux manifeste par des *Remonstrances présentées à la reine*, dans lesquelles ils exprimaient combien il semblerait universellement étrange qu'elle ou son conseil voulût se mêler du gouvernement de la France; que, « quant à messieurs de Guise, ils sor- « toient de si bon et si hault lieu, avoient rendu si certain et « fidelle tesmoignage les ungs au maniement des affaires et les « autres à l'exercice des armes, étoient de si long temps re- « çeus au conseil et administration, qu'il ne se falloit point « ébahir sy le roy et la royne sa mère les avoient volontiers « retenuz auprès de leurs personnes. »

Les princes lorrains, persuadés au fond, tout en affectant

(1) Papiers de Simancas, B 11, dépèche du 24 mars 1560.

le contraire, que le roi de Navarre dirigeait le parti protestant, conjointement avec son frère, quoique d'une manière moins ostensible, et que tous deux ils avaient formé un accord avec Élisabeth, utilisèrent habilement, en cette circonstance, les protestations antérieures de fidélité d'Antoine de Bourbon et ses plaintes, au sujet de bruits répandus en Espagne sur la faveur qu'il était suspect d'accorder aux hérétiques, pour le placer dans une situation embarrassante vis-à-vis de l'Angleterre. A leur instigation, François II écrivit à son cousin une lettre dans laquelle, débutant par des assurances exagérées « d'estime et de bonne opinion, » il lui annonçait l'envoi de la proclamation d'Élisabeth. « Afin, lui mandait le « roi, que vous voyez par icelle de quel esprit de fureur et « vengeance elle est animée et quel tort elle fait aux princes « de mon sang, faignant néantmoings prendre leur protection « et des États de mon royaulme, *comme s'ils l'avoient appelée « à leur ayde et secours*, et pour ce que vous sçavez très bien « juger les lieux et endroictz qui y sont à noter, je ne les vous « représenteray et vous diray seullement qu'estant le plus pro- « che parent que j'aye de mon sang et celluy que en toutes oc- « curences j'ay voulu tousjours le plus favoriser et aprocher « plus près de ma personne, il me semble que vous debvez « bien vivement faire entendre à la dicte dame, par son am- « bassadeur qui est près de moy, *qu'elle vous a faict ung très « grand tort* et aux dicts princes du sang de parler d'eulx de la « façon que pour estre le premier desdicts princes vous avez « esté contrainct remonstrer pour tous, la priant que cy après « elle ne vous mecte ny lesdicts princes en ces escripts en quel- « que sorte que ce soit, n'ayant à luy rendre compte de vos « actions qui ne tendent totallement que à me servir et assister « en toutes choses, *sans aulcun mescontentement*, comme elle « veult prétendre par sa dicte lettre qui n'est fondée que sur

« sa colère et passion, et non en aucune raison. De laquelle « je vous prie au demeurant m'ayder à en rire[1]. »

Il est juste de dire qu'au surplus, dès le 6 mai, à l'occasion d'une lettre et d'une proclamation que l'ambassadeur d'Angleterre venait de lui envoyer, le roi de Navarre avait écrit, de Pau, au duc de Guïse et au cardinal de Lorraine, qu'il trouvait « merveilleusement estrange cest audace et façon de faire de « l'ambassadeur qui soubs le manteau d'une publication de « paix cherchoit à semer une guerre intestine en ce royaume « et mectre en soupçon le roy à l'encontre de ses princes afin « que par là sa maistresse peust trouver ce qu'elle avoit tant « cherché qui estoit le présent divorçe et division entre les « princes et principaulx de ce royaume[2]. »

Malgré l'emploi de la ruse adroite qui tendait à compromettre et peut-être à annuler le roi de Navarre vis-à-vis de l'Angleterre et même vis-à-vis de son parti, les Guises, reconnaissant l'impression, fâcheuse pour eux, produite sur tous les esprits par la déclaration d'Élisabeth, songèrent à négocier; mais leurs agents ne pouvaient obtenir de se faire écouter tant que les renforts envoyés à la régente d'Écosse ne seraient pas retirés.

Élisabeth avait pendant ce temps envoyé, de son côté, Montaigu pour informer de ses projets Philippe II et pour les lui faire agréer. Ce monarque, quoique ardent partisan du maintien des bonnes relations entre la France et la fille de Henri VIII, s'était montré ouvertement mal disposé à l'égard d'Élisabeth, mécontent du changement de religion en Angleterre, et avait finalement rendu à l'ambassadeur britannique le collier de l'ordre de la Jarretière. Les princes lorrains « trouvoient très

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 28.
(2) *Idem*, fol. 46.

« bonne » la conduite du roi d'Espagne dont ils recherchaient assidûment l'alliance et qu'ils avaient pressé, par l'entremise de l'évêque de Limoges (avril 1560), de fournir des secours contre la souveraine de l'Angleterre. Ils faisaient donc au représentant de Philippe à Paris « beaucoup de caresses aux« quelles il ne se fiait guère. » L'ambassadeur ne supposait pas non plus grand fondement à une prétendue conspiration dont le cardinal de Lorraine, avec un empressement officieux, lui remit, quelques mois plus tard, l'exposé succinct, et qui, tramée au préjudice du roi catholique par des Maures de Grenade ou par des exécuteurs de l'Inquisition, devait, avec le concours du roi d'Alger, du Grand Seigneur même, réunir, pour l'époque de la récolte, un ensemble de plus de soixante mille personnes dans les royaumes d'Aragon, de Valence et de Grenade[1].

La guerre s'était vivement allumée au printemps. Six mille hommes de troupes anglaises, entrés en Écosse, avaient entamé le siége de Leith que la valeur et la constance des Français, sous la Brosse et Martigues, prolongeaient au delà de toute attente. Malheureusement ceux-ci commençaient à manquer de vivres; la mer, strictement gardée, ne pouvait leur laisser parvenir de secours. D'un autre côté, l'armée d'Élisabeth, fatiguée par la durée de ses efforts, ressentait elle-même la disette de toutes munitions; les Écossais aussi s'apercevaient qu'ils avaient à supporter en définitive le fardeau des hostilités. La nécessité disposait donc toutes les parties à s'entendre et le traité se préparait activement lorsque, resserrée dans la citadelle d'Édimbourg, déchue de la régence par arrêt de la *congrégation*, éprouvée par tant de traverses, accablée de chagrins qu'elle n'avait pas mérités, dont elle était redeva-

(1) Papiers de Simancas, B 11.

ble à sa trop grande soumission aux vues de ses frères, tandis que ses qualités naturelles [1], si elle en eût pu librement suivre la noble inspiration, l'auraient rendue capable d'assurer la gloire de son administration et la félicité de ses peuples [2], Marie de Lorraine succomba le 10 juin à la tristesse et à la souffrance [3].

Malgré les inquiétudes que cet événement, aussi regrettable qu'inattendu, inspira d'abord pour la paix, le désir réciproque des plénipotentiaires sut en assurer la conclusion, et les articles en furent publiés, à la satisfaction universelle, le 6 juillet. Les troupes françaises durent s'embarquer sous vingt jours, les remparts de Leith être démolis, les fortifications de Dumbar détruites, les troupes d'Élisabeth rappelées ensuite sur leur propre territoire. Marie Stuart accordait, du consentement du roi son époux, amnistie complète pour les faits passés depuis le 11 mars jusqu'au 1er juillet, et déposait les titres et armoiries de souveraine d'Angleterre. Le libre exercice de la religion protestante était toléré, la convocation d'un parlement à Édimbourg annoncée pour le mois d'août suivant; enfin Dumbar et l'île de Keith, dite l'*Ile aux chevaux*, conservaient deux faibles garnisons de cent-vingt Français en tout, comme souvenir ou comme ombre de leur autorité dans ce royaume. L'ambassadeur Sandilands, envoyé par le parlement

(1) « Chrestienne, amazone et royalle Panthasilée. » (*Oraison funèbre de Claude, duc de Guise*, par Guilliaud.)

(2) Robertson.

(3) Sa dépouille mortelle fut transportée en France par les soins du cardinal de Lorraine, et déposée dans le couvent de Saint-Pierre de Reims, dont sa sœur, la princesse Renée, était abbesse. Un magnifique tombeau lui fut élevé au milieu du chœur de l'église. (De Thou.)

Marie de Lorraine avait pris pour emblème une couronne posée sur un rocher battu de tous côtés par les vents et les flots, avec les mots latins : *Adhuc stat.*

écossais, reçut au surplus un très froid accueil des princes lorrains qui lui reprochaient de s'être chargé d'apporter des résolutions infectées d'hérésie, de rébellion même [1].

Ceux-ci, par la mort de leur sœur, venaient de faire une perte sensible. La couronne de leur maison était privée d'un de ses plus brillants fleurons. Douée de discernement, de finesse, de prudence, de résolution, d'un zèle religieux dégagé de tout excès, équitable, modérée, la régente avait su trouver personnellement grâce dans l'opinion de ses propres adversaires qui, tout en lui adressant de graves reproches, rendaient hommage à sa sagesse, à sa clémence et n'attribuaient ses torts qu'à la facilité de son caractère, à son dévouement aux intérêts de sa patrie [2], à sa docilité presque aveugle envers ses frères, objets exclusifs d'attaques violentes partant même d'outre-mer [3].

L'amertume s'en exhalait en France avec une abondante variété. La capitale était inondée de libelles anonymes dont un entre autres, intitulé *le Tigre*, exposait avec fiel les *cruautés* des Guises; et, dans ces temps de troubles, il ne se passait presque point de jour sans que le cardinal trouvât à son réveil quelque papier volant couvert d'injures et de menaces. Au sujet de ces témoignages d'une animosité vivace, malgré la répression du complot d'Amboise, malgré l'adoption subséquente d'un système politique plus tempéré, Charles de Lorraine répondait souvent, avec présence d'esprit et apparente

(1) De Thou.

(2) Le roi de France faisait à la reine douairière d'Écosse une pension de vingt mille livres par an, que le cardinal son frère était chargé de toucher pour elle. (*Voir* les quittances de Marie et de Charles de Lorraine, Archives nationales, cartons des rois 92, Bibl. nation., portefeuilles de Fontanieu, v. 292.

(3) Robertson.

indulgence, que « la calomnie est boiteuse, faisant enfin plus de « honte à ses autheurs en clochant à tous pas, qu'elle ne fait « de progrès ny de mal à ceux contre lesquels elle est dressée[1]. » Il ne s'abusait cependant point, au fond, sur la portée des efforts réitérés des ennemis de sa famille, et il mûrissait intérieurement le projet de les écraser. De nombreux partisans professaient d'ailleurs un attachement enthousiaste pour les princes lorrains qu'ils appelaient « deux puissantes colonnes données « à l'État par le ciel[2], » et prenaient hautement leur défense.

Celle-ci se produisit particulièrement dans la *Harengue au peuple françois contre la rébellion*[3] où Desautelz, « gentilhomme « charollois, » insistant sur le mérite connu des Guises, les justifiant du reproche de vouloir s'emparer du trône sous prétexte qu'ils descendaient de « Charlemaigne et de Lothaire, » niait « qu'il y eût présumption que ce fût par leur commande« ment » qu'une telle prétention eût été énoncée, et disait: « Je tiens pour asseuré que, si Sa Majesté avoit affaire de tous « leurs biens, ilz ne les vouldroient non plus espargner qu'ilz « ont fait autresfois leurs vies. » L'auteur palliait ensuite soigneusement l'inefficacité de la campagne d'Italie, repoussait toutes les *calomnies* et déclarait que le plus grand mal pour un État réside dans la désobéissance des peuples excités par des rebelles alors infatigables pour accuser les Guises d'être étrangers. « Je vous demande, messieurs les larrons privéz et « domestiques, ajoutait-il avec violence, appelez-vous estran« gers ceulx qui de si ancienne origine sont partiz du sang de « vos princes avec lesquelz ilz ont tant de fois renouvellé ceste « alliance? » En conclusion, il établissait qu'on n'aurait su « songer une meilleure façon de gouvernement que celle par

(1) *Histoire catholique du seizième siècle*, par le P. Hilarion de Coste.
(2) *Metropolis Remensis historia*, par G. Marlot.
(3) Paris, 1560.

« laquelle estoit entretenue la grandeur et la tranquillité de « la France, que les très excellens princes dont il estoit pro« pos avoient profitablement aydée de leurs conseils et hono« rablement illustrée de leur prouesse. »

Mais ces raisonnements et ces louanges n'avaient aucune prise sur les partis qui ne pensaient qu'à réparer leur échec et qu'à s'assurer une revanche.

Peu après l'arrivée de Condé à Nérac, plusieurs personnages considérables y étaient venus dans le but de présenter au roi de Navarre et aux autres princes une *Supplication et remonstrance pour la delivrance du Roy et du Royaume*, fondées sur la tyrannie et la cruauté de la maison de Guise, longue et violente reproduction de tous les griefs déjà mis en avant, diatribe pesamment raisonnée, que relevait seulement l'emploi plus particulier d'injurieuses personnalités. Avec toutes les récriminations, usitées depuis près d'une année, s'y combinaient des reproches sanglants sur l'ingratitude, la cupidité des Guises, sur les moyens à l'aide desquels ils s'étaient acquis la plupart de leurs biens. Les apostrophes au cardinal y étaient aussi grossières que directes. A la rupture de la trève, causée, il est vrai, par ses ambitieux desseins, était attribuée la perte même de la bataille de Saint-Quentin. La critique disparaissait sous les invectives, et tout examen des faits dégénérait presque en calomnie, à force de passion dans l'appréciation des motifs.

« Ainsi donc pour venir à conclure, disait la *Supplication*, « c'est à toy, cardinal, plus rouge de nostre sang que d'autre « teincture, c'est à tes parjures et desloyautéz, à ton ambition « et avarice, et à la furie de tes frères exécuteurs de tes maudi« tes et sanglantes entreprises ausquels la France redemande « la vie de tant de gentilshommes et grands seigneurs que tu « as envoyéz à la boucherie en Italie, en Allémaigne, en Cor-

« sègue[1], en Écosse, bref en toutes les pars du monde ; c'est à « toy qu'elle redemande feu monsieur d'Anguien cruellement « occis à l'occasion de tes maudits conseils. C'est à toy qu'elle « redemande les frontières de Champaigne, de Bourgongne, « de Lyonnois, de Daulphiné et Provence, puisque tu l'as « amenée en ceste nécessité de s'en dévestir[2].... C'est à toy « qu'on demande compte de tant de millions d'or en partie « desrobéz manifestement, en partie employéz à ton appétit. « C'est à toy que tant de femmes vefves demandent leurs « maris, tant de maris la chasteté de leurs femmes, tant de « pères leurs enfants, tant d'orphelins leurs pères et mères, « crians juste vengeance à Dieu contre toy et les tiens. »

Enfin, pour arriver au but, après l'exposé des maux était donnée l'indication du prétendu remède consistant, comme de raison, dans l'avénement, à la direction des affaires, du roi de Navarre et des princes du sang, « Gédéon, Samson, Matat« thias tous trouvéz, » qui avaient montré jusque-là, « à rendre « leur debvoir au Roy et au Royaume seulement trop grande « tardiveté appelée par les tyrans faute de cœur et de magna« nimité. »

Ce virulent écrit se terminait par l'encouragement donné à Antoine de Bourbon de déposer sa « nature bénigne et pa« tiente » pour, avec « l'appui de Dieu et de sa bonne con« science, s'asseurer contre ces brigandeaux, athéistes et « épicuriens » qui devaient être abandonnés de tout le monde et auxquels il ne resterait rien, « sinon qu'une vengeance de « Dieu, une conscience effrayée, une rage aveuglée, une gran« deur mal fondée, richesses mal acquises et mauldictes de

(1) L'île de Corse.

(2) Le traité de Cateau-Cambrésis même était reproché au cardinal qui, comme on l'a vu, fut loin d'y prendre une part principale.

« Dieu, avec quelques troupes de gens qui estoient ou leurs « complices, ou sans conseil ny jugement ny conscience. »

Quoique le roi de Navarre, dominé par sa disposition naturelle, eût jusqu'alors temporisé et contrarié ainsi les desseins de ses partisans, de nouveau sollicité par eux, pressé surtout par son frère, ne pouvait-il pas d'un moment à l'autre risquer une détermination énergique ? C'étaient du moins ce que craignaient les Guises. Ils connaissaient les projets tramés à la petite cour de Nérac. Le maréchal de Saint-André avait, dit-on [1], pénétré le premier ces intrigues ; puis on avait saisi, avec toutes les lettres dont il était porteur, un gentilhomme basque, nommé Jacques de la Sague [2], dépêché par le prince de Condé auprès du connétable, de Coligny et de plusieurs grands seigneurs pour se concerter et s'assurer de leur acquiescement.

Par suite des révélations qu'ils obtinrent de cet agent, les Guises chargèrent aussitôt le rhingrave d'aller aux frontières de Lorraine mettre sur pied un régiment de lansquenets et deux mille pistoliers. Ils ordonnèrent aux vieilles bandes, venues de Piémont en Dauphiné, de descendre la Loire, et ils les concentrèrent à Gien, ainsi qu'aux alentours de Montargis [3], pour observer les mouvements que pourrait tenter l'amiral.

La cour était à ce moment revenue à Fontainebleau, où la reine-mère, effrayée de l'imminence d'une guerre civile et guidée par les conseils du chancelier et de Coligny, obtenait qu'une sorte d'assemblée des notables du royaume fût convoquée (31 juillet) pour le 15 août. Les Guises n'avaient pas apporté

(1) *Histoire de l'estat de France*, par La Planche ; *Histoire de France*, par Garnier.

(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république*, par P. de La Place.

(3) *Histoire de l'estat de France*, etc.

d'opposition à cette mesure : ils reconnaissaient en elle le meilleur moyen d'attirer et de placer sous leur main le roi de Navarre et le prince de Condé. Ils espéraient d'ailleurs compter de nombreux partisans dans une réunion de ce genre, surtout parmi les chevaliers de l'ordre, et s'y conserver la prépondérance. Antoine de Bourbon et son frère reçurent des lettres du roi pour les appeler à Fontainebleau, ainsi que les seigneurs qui se trouvaient auprès d'eux ; mais quelques-uns de leurs amis les détournèrent de s'y rendre, « s'ils ne vou« loient courir le danger de la vie, » et ils firent valoir pour excuse l'étendue du voyage ainsi que la brièveté du délai.

Le connétable seul avait cependant conseillé au roi de Navarre de venir à la cour afin d'y raffermir son parti et d'y tenir tête à celui des Guises ; lui-même donna l'exemple ; mais il se fit si bien accompagner de ses enfants, de son beaufrère, le comte de Villars, de ses trois neveux Coligny et d'autres parents et serviteurs, qu'à son arrivée dans la basse cour du château sa troupe s'élevait à huit cents ou mille chevaux. Tous les gentilshommes de l'arrière-ban avaient reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher, en cas de besoin, pour le secourir sans retard[1].

Les Guises conçurent d'abord quelque inquiétude en considérant l'importance de la suite du connétable ; composant aussitôt leur accueil, ils ne lui témoignèrent que bienveillance et douceur apparentes. Ils n'osaient afficher la méfiance en déterminant le nombre d'officiers dont chaque seigneur pourrait être escorté ; toutefois, indépendamment des troupes postées dans un certain rayon et de celles qui, revenant d'Écosse, étaient distribuées sur les côtes de Normandie, ils avaient eu

(1) *Commentaires de l'estat de la religion et république*, etc. ; *Histoire de l'estat de France*, etc.

soin de répartir dans les environs de Fontainebleau les compagnies d'hommes d'armes dont ils pouvaient disposer. D'ailleurs, en précipitant ainsi le moment de l'ouverture de l'assemblée, ils pensaient déjouer les desseins et prévenir les préparatifs des malintentionnés.

Au milieu de tant de soins, l'activité du cardinal répondait à tout. Ce prélat s'occupait en même temps de projets de mariage entre la jeune princesse Marguerite, sœur du roi, et don Carlos, prince des Asturies, ou, à son défaut, le petit roi de Portugal, et d'un prochain concile à l'occasion duquel il s'efforçait de rétablir la bonne harmonie entre le pape et le roi d'Espagne.

La cour de Madrid semblait pourtant toujours prendre quelque ombrage de la marche du gouvernement de François II. Les Guises croyaient avoir lieu de se plaindre de ce qu'on paraissait de ce côté « vouloir leur tailler leurs pas et faire leurs « bornes pour reffroidir leurs amys et les enfermer dedans les « limites de ce royaume qui avoit eu par le passé les bras si « longs et dont les rayons s'estoient estendus si avant qu'ils « mourroient de regret s'il falloit que leur maistre feust moin- « dre que ses prédécesseurs. » Ils insistaient donc auprès de Philippe II pour qu'il n'élevât aucun doute sur la droiture de leurs intentions à son égard et sur le but de leurs négociations en Allemagne, motivées uniquement, disaient-ils, par le désir de provoquer un concile [1].

Déjà, dans le mois précédent, avant le traité avec Élisabeth (27 juin), à la suite d'un dîner auquel le cardinal de Lorraine avait invité Chantonnay, de la part du roi, ce prélat s'était expliqué, « avec peu d'espoir de remède par appoinctement, » sur l'état des affaires d'Écosse, vis-à-vis de l'ambassadeur qui,

(1) *Documents historiques*, règne de François II, p. 552.

tout en déplorant la mort de la reine douairière, garantissait le fidèle accomplissement des promesses faites par Philippe II à l'évêque de Limoges et parlait de « l'équipage de soixante « navires comme suffisant avec la garnison de Leith que le car- « dinal déclaroit être très diminuée. » Chantonnay s'appliquait surtout à pénétrer Charles de Lorraine qui, de son côté, cherchait à s'assurer de la réalité des dispositions du roi catholique[1]. Tous deux jouaient ainsi habituellement au plus fin.

Le grand conseil s'ouvrait cependant le 21 août dans l'appartement de la reine-mère où se trouvaient avec elle François II, Marie Stuart, les frères du roi, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, les ducs de Guise et d'Aumale, le connétable, le chancelier, les maréchaux de Brissac et de Saint-André, l'amiral de Coligny, Marillac, archevêque de Vienne, Morvilliers, évêque d'Orléans, Montluc, évêque de Valence, Dumortier et d'Avanson, conseillers privés, les chevaliers de l'ordre, les conseillers d'État, les maîtres des requêtes, les secrétaires d'État et des finances, les trésoriers généraux et de l'épargne.

Le roi, prenant d'abord la parole, exposa brièvement les motifs de cette réunion, invita les assistants à exprimer librement et consciencieusement leur avis sur ce qu'ils croyaient convenable au bien public et annonça qu'il s'en référait à ce qui allait être dit avec plus de développement par son chancelier, par le duc de Guise et par le cardinal de Lorraine. Catherine de Médicis, s'adressant ensuite à l'assemblée, la pria de conseiller son fils de façon que « son sceptre fût conservé, « que ses subjects fussent soulagéz et les malcontents contentéz, s'il estoit possible. »

L'Hospital, se levant alors, retraça, dans un discours diffus,

(1) Papiers de Simancas, B 11.

la fâcheuse situation du royaume que le monarque avait à cœur de sonder et de rétablir, et fit usage, en termes très prolixes, de la comparaison du médecin chargé de guérir son malade d'une souffrance dont la cause lui est inconnue. C'était donc à cette réunion de personnages éminents dans l'État que le roi avait recours pour s'éclairer sur la source du mal qui tourmentait les peuples et qui les indisposait contre sa propre personne, contre ses principaux ministres.

Succédant au chancelier, le duc de Guise « mit papiers sur « table, rendit raison de la charge qui lui avoit été confiée « touchant la gendarmerie et les forces du royaume, » et démontra que celles-ci, à peine suffisantes pour la garde des frontières, ne pouvaient assurer la tranquillité intérieure et devaient être portées au double ou au triple, si leur emploi offrait le seul moyen d'apaiser l'agitation. Le cardinal de Lorraine, après son frère, présenta le rapport des affaires d'État, et donna sur les finances des détails exacts dont la conclusion aboutissait à prouver que, malgré les suppressions et retranchements opérés depuis qu'il avait été chargé de la surintendance, les dépenses publiques excédaient encore de deux millions cinq cent mille livres les revenus annuels.

Là s'arrêtèrent les travaux de cette journée. La seconde séance fut indiquée pour le surlendemain, et, dans l'intervalle, chacun reçut un bulletin résumant les points sur lesquels le roi demandait conseil. Par cette précaution, le cardinal de Lorraine s'était flatté, mais vainement, de restreindre les limites de la délibération ultérieure[1].

On s'assembla donc de nouveau le 23, au même lieu et dans le même ordre. L'évêque de Valence, dernier des conseillers d'État, se disposait à parler, d'après l'injonction du roi, lors-

(1) *Histoire de l'estat de France*, etc.; *Histoire de France*, par Garnier.

que l'amiral, personnage le plus considérable du parti huguenot, en l'absence du roi de Navarre et du prince de Condé, espérant par un coup d'éclat intimider la reine-mère et les Guises[1], s'approcha de François II, et, après avoir fait de profondes génuflexions, lui présenta deux requêtes, l'une destinée au monarque lui-même, l'autre à Catherine. Elles lui avaient été remises en Normandie, disait Coligny, par de « fidèles « chrestiens adressant leurs prières à Dieu, suivant les véritables règles de la piété. » Un grand murmure s'éleva aussitôt dans l'assemblée ; on remarqua que ces pièces ne portaient point de signatures, et l'amiral répondit en s'engageant à y en faire apposer plus de cinquante mille, s'il en était requis. Le secrétaire d'État l'Aubespine donna immédiatement lecture de leur contenu. Elles énonçaient en substance que « les suppliants, très humbles subjects de Sa Majesté, » réclamaient contre les souffrances endurées par eux jusqu'ici et contre les calomnies dont ils étaient l'objet, sollicitant l'examen de leur doctrine, d'après la parole de Dieu, et le libre exercice de leur culte dans des temples où ils pussent prier en commun, entendre leurs prédicateurs et recevoir les sacrements. Ils juraient n'avoir jamais songé à se soustraire à l'autorité du roi leur souverain seigneur, ni à demander la jouissance abusive d'une liberté protectrice des vices et de la dissolution. Au contraire, ils ne cessaient de prier Dieu pour le roi, n'aspiraient qu'à se conformer le mieux possible aux divers commandements, au texte de l'Évangile, et plaçaient leur espérance dans un concile général.

L'amiral, ayant alors prié François II de prendre en bonne part sa démarche, reçut du roi des éloges sur sa conduite, sur ses services, et la délibération fut poursuivie. Appelé de nou-

(1) *Histoire des guerres civiles de France,* par Davila.

veau à donner son avis, l'évêque de Valence, après cette importante interruption, prononça un discours rempli d'indulgence pour les protestants, puis exposa la confusion qui régnait dans l'État, et dont, selon lui, quelques symptômes se trouvaient comprimés par le zèle et par la sagesse de la reine-mère et des princes de Guise, sans que les moyens de guérir le mal eussent été approfondis. Dieu était irrité, dit-il en concluant; il fallait « se mettre en peine de l'appaiser par de continuelles « prières, par un changement de conduite, assembler un « synode national, si trop de difficultés s'opposoient à la tenue « d'un concile général; il seroit raisonnable, en attendant, « d'établir, dans l'application des peines, des distinctions fon« dées sur l'heure, le nombre, l'intention et la façon que les « transgresseurs des édicts se seroyent assembléz. »

Parlant ensuite, Marillac, archevêque de Vienne, s'exprima plus longuement, avec plus de force, et opina pour la prompte convocation d'un concile général ainsi que des états généraux du royaume.

Le lendemain 24, vint le tour de parole de l'amiral qui, approuvant le discours de Marillac, insista sur la nécessité de réunir sans retard les états, et s'éleva énergiquement contre la garde nombreuse donnée au roi, dont ainsi les sujets étaient tenus éloignés et séparés, par une méfiance manifeste, tandis qu'au contraire c'était dans leur affection que le souverain aurait dû chercher sa plus forte garantie de sécurité.

Guise, attaqué directement sur ce point par son rival, s'empressa de relever le gant avec vivacité, et répondit qu'une nouvelle compagnie avait été ajoutée à la garde du roi seulement depuis la conjuration d'Amboise, où des sujets avaient entrepris de présenter leurs demandes à main armée, ce qui ne pouvait se tolérer, bien qu'on voulût envisager cette démonstration comme exclusivement dirigée contre les minis-

tres ; « car monsieur mon frère ne moy, dit-il, n'avons jamais « offensé ou mescontenté aucun pour nostre particulier, et si « l'on a prins occasion de quelque mescontentement, ce a esté « à cause de l'administration des affaires du royaume, qui « n'est autre chose que s'armer directement contre son « roy. » Aucune raison ne devait donc, selon lui, faire supprimer cette garde. Loin d'être nourri dans la crainte de ses sujets, le jeune monarque « avoit la royne sa mère pour vraye « règle de nourriture, par quoy tel langage ne devoit avoir esté « tenu. » Pour ce qui concernait la religion, Guise s'en remettait à de plus doctes que lui, et demeurait personnellement résolu toutefois à ne se laisser détourner par aucun concile de l'observation du culte de ses pères ; il subordonnait son opinion à la volonté du roi quant à la question des états.

Habituellement plus emporté que son frère, le cardinal de Lorraine, appelé à parler le dernier, sut pourtant mieux se contenir cette fois. Il repoussait, à la vérité, comme « sédi« tieuses, téméraires, hérétiques, imprudentes et scandaleu« ses, » les requêtes présentées par l'amiral de la part de sujets qui se disaient très obéissants, à la condition sous-entendue que le roi serait de leur opinion, de leur secte, ou du moins qu'il l'approuverait. Si cinquante mille personnes, comme on l'avait dit, étaient prêtes à signer ces requêtes, il pensait qu'on leur en pourrait facilement opposer un million ; les séditieux devaient être sévèrement punis, bien qu'on pût user d'indulgence envers ceux qui n'étaient qu'entraînés et dont malheureusement quelques-uns avaient subi un rigoureux supplice. Le cardinal ajoutait que si sa vie ou sa mort pouvait servir en quelque chose « à ces pauvres desvoyés, » il en ferait volontiers le sacrifice ; que les évêques et les curés devaient employer tous leurs efforts pour les « gaigner et corriger, selon l'Évangile : *corripe fratrem tuum inter te et ipsum ;* » qu'en

conséquence les prélats et les magistrats avaient l'obligation de demeurer dans leurs résidences. Relativement aux états généraux, le cardinal « en estoit d'advis, afin, dit-il, de rendre « résolu et paisible un chascun de la bonne administration des « affaires du royaume et de leur faire voir au doigt et à l'œil la « bonne espérance de mieux [1]. »

Les chevaliers de l'ordre, les maîtres des requêtes furent presque unanimement de l'opinion du cardinal, et, en conséquence, le 26, un édit annonça que si, avant le 10 janvier suivant, la convocation d'un concile œcuménique n'avait pu être obtenue du pape, les évêques de France s'assembleraient ce jour-là, dans un lieu indiqué par le roi, pour délibérer sur la tenue d'un synode national; les états généraux étaient en même temps convoqués à Meaux pour le 10 décembre prochain.

Sur ce dernier point cependant il est assez vraisemblable que le cardinal ne cédait qu'à une nécessité évidente; car jusqu'ici sa politique avait toujours été opposée à la réunion des états; et, dans ce moment même, ce n'était probablement pas sans sa participation et contre son gré que venait de paraître un *Mémoire sur les inconvénients qui pourroient naître d'une assemblée des états généraux*, considérée comme très dangereuse « en saison où y avoit division, que le roy avoit « dix-sept ans, que les mœurs des subjetz estoient corrom- « pues. » On y recommandait donc d'attendre « que ledict « seigneur eust quelqu'aage davantage qui contiendroit ses « subjetz en obéissance; et lors, s'il voyoit qu'il feust utile, il « pourroit assembler lesdictz estats sans péril. »

Ce fut donc contre ses précédentes convictions que le cardinal se vit forcé de consentir à une mesure dans laquelle il

(1) La Place, La Planche, De Thou, Garnier; *Mémoires de Castelnau*.

entrevoyait peut-être, au surplus, un nouveau moyen d'influence, par l'autorité de sa parole, et des chances de succès oratoires auxquels un politique ambitieux tel que lui n'eût pas dû attacher autant d'amour-propre lorsqu'il s'agissait d'épuiser les ressources avec résolution, pour conserver une autorité que les adversaires des Guises étaient déterminés à renverser à tout prix, afin de supplanter ceux qui la possédaient.

De l'examen des papiers trouvés sur la Sague il était encore résulté des charges si fortes contre le vidame de Chartres que les princes lorrains n'avaient pas hésité à le faire mettre à la Bastille (27 août). François de Vendôme, chaudement appuyé par le connétable, forma aussitôt, pour être, selon les statuts, soumis au jugement des chevaliers de Saint-Michel, une demande qui fut lue par le cardinal, chancelier de l'ordre, et à laquelle ce prélat opposait des refus arrogants. Guise, plus traitable, cherchait à tempérer l'irritation de son frère, et fit admettre la requête par le chapitre; il affecta même, le soir, à son souper, qui était public comme celui du roi, de faire l'éloge du vidame, puis celui du connétable, son soutien, plaignant le malheur de l'un et louant la générosité de l'autre [1]. Manœuvre adroite et prévoyante, inspirée par un esprit large et liant qui n'aimait pas à pousser les ruptures jusqu'à de violents excès et qui se ménageait déjà la possibilité d'un accommodement avec Montmorency.

Ce dernier se trouvait gravement compromis aussi par suite des aveux de la Sague; des lettres de la main de Fremin Dardoy, son secrétaire [2], attestaient la persévérance du connétable dans le dessein d'écarter les princes lorrains; et Dardoy « ajoutait, *de son chef*, » la recommandation aux princes du

(1) *Vie du duc de Guise*, par Dauvigny.
(2) *Idem*, par Valincourt.

sang de faire, dès qu'ils reviendraient à la cour, mettre à mort les Guises par des gens affidés, afin d'opérer une révolution complète et de se rendre eux-mêmes maîtres assurés des affaires. Mais François de Lorraine s'abstint de donner aucun retentissement à une pareille découverte; il se contenta de garder, par prudence, ces pièces dont les événements pouvaient lui indiquer plus tard l'usage, dans un sens avantageux à sa cause. Attentif même à conserver de bons rapports avec le connétable, il ne manque pas de lui adresser ses compliments de condoléance sur la mort d'un petit-fils nouveau-né, se déclarant « bien marry de la fortune advenue à madame « la maréchale de Montmorency ; » et, dans la même lettre, il lui parle avec une apparente confiance de la situation des provinces ainsi que de l'arrivée prochaine des princes à la cour [1].

Pendant ce temps, du fond de sa retraite de Nérac, Condé, poussé aux audacieuses entreprises par une ambition en souffrance, par une perpétuelle inquiétude de tempérament, n'avait pas négligé de préparer de nouveaux complots contre l'autorité de ses rivaux. La possession d'une place forte ou d'une ville importante lui semblait le meilleur point d'appui à donner à ses projets qu'encourageait encore l'agitation naissante dans diverses parties du royaume, et pour l'exécution desquels il comptait sur des levées déjà faites en Gascogne, en Périgord, en Poitou, jusqu'au nombre de six mille hommes de pied et de huit cents chevaux, dit-on [2]. Le Dauphiné avait de bonne heure ressenti à cet égard l'effet du voisinage de Genève et de la Suisse. Guise venait d'être contraint d'y substituer, dans la lieutenance générale, La Mothe-Gondrin à Clermont, dont il

(1) *Documents historiques,* règne de François II, p. 663.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, liv. II, part. 2.

accusait la lenteur et l'indifférence au sujet des protestants[1]. Aussi Condé se trouva-t-il autorisé à penser qu'une tentative dans cette province et sur Lyon, dirigée par Maligny, rencontrerait beaucoup de chances d'un succès que les circonstances de l'événement firent pourtant tourner en défaite (5 septembre). La facilité des communications par mer avec l'Angleterre stimulait également les esprits en Bretagne. Des arrestations pour fait de religion y avaient eu lieu; mais, conformément à l'avis de Bouillé, commandant, et de trois conseillers au parlement, plusieurs des personnes compromises étaient rentrées en jouissance de leur liberté (octobre)[2].

Ces symptômes causaient une vive alarme à la cour, et il y fut jugé convenable que le roi quittât immédiatement Fontainebleau pour séjourner, jusqu'au 12 octobre, à Saint-Germain-en-Laye, lieu qui paraissait plus sûr; puis alors François II, traversant Paris, alla s'établir à Orléans, sous l'égide de son armée dont les fidèles compagnies d'hommes d'armes des ducs d'Orléans, d'Angoulême, de Guise, d'Aumale, de Lorraine, de Nemours et de Nevers, formaient le plus ferme noyau.

A la veille d'une lutte qui s'annonçait comme sérieuse et durable, les Guises, jaloux de multiplier le nombre de leurs créatures, crurent opportun de provoquer, le 29 septembre, jour de la fête de Saint-Michel et de la tenue du chapitre de l'ordre, la nomination de dix-huit nouveaux chevaliers. Cette mesure n'était pas suffisamment réfléchie : si les princes lorrains pensaient captiver ainsi quelques seigneurs, ils « en per« doient d'autres pour n'avoir semblable honneur. » Jamais depuis la promotion faite par Louis XI, en 1469, aucune aussi étendue n'avait eu lieu. La Roche du Maine, gentilhomme

(1) De Thou.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 27, fol. 98.

d'une austère vertu, disait avec indignation « que l'ordre de « Saint-Michel (jadis tesmoignage de chevalerie bien esprou« vée et sans reproche) n'estoit plus la récompense des vail« lants hommes, mais le collier à toutes bêtes. » Par là « l'ordre « estoit mis en désordre, » selon le mot du connétable. Enfin « madame de Crussol, qui gossoit tousjours[1], dict au Roy « qu'il avoit bien faict de n'en faire que dix-huit; car s'il « en eust fait *vingt*, ils n'eussent rien valu pour ce que les « *vins* de l'an mil cinq cens soixante estoient verds et ne « valoient rien[2]. »

François II avait, le 18 octobre, fait, ainsi que sa mère, son entrée à Orléans, ville, selon l'avis du duc de Guise, plus convenable que Meaux ponr imposer aux rebelles et pour tenir les états, qui y furent convoqués avec invitation aux députés de se rassembler promptement. Par une réserve calculée, les princes lorrains n'avaient pas figuré à cette cérémonie, et étaient arrivés séparément avant la cour.

Ces états, dont la réunion semblait contraire aux opinions antérieures des Guises, allaient pourtant donner lieu à un témoignage éclatant en faveur de la religion catholique. Une solennelle profession de foi devait y être faite par le roi et souscrite par tous les princes, seigneurs, magistrats, par le clergé, par les gentilshommes et dames des maisons des princes et princesses.

La découverte des papiers de la Sague avait naturellement ranimé dans l'esprit du roi tous les anciens soupçons contre

(1) La famille royale la surnommait habituellement *la sibylle*, soit qu'elle possédât plus de lumières « que les autres femmes de la cour, » soit qu'elle eût « l'air vieux et masle que les peintres ont donné aux pro« phétesses. » (Portefeuilles de Fontanieu, vol. 350, l'une des dernières pièces.)

(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 488, fol. 748.

Condé. Dès le 30 août, François II recommandait à Antoine de Bourbon, d'une manière formelle et menaçante, d'amener lui-même son frère à la cour, afin que ce dernier pût s'y justifier. Crussol, envoyé pour presser les princes, avait eu ordre de faire valoir deux motifs auprès du roi de Navarre : la nécessité de conférer avant l'ouverture des états généraux et celle de s'expliquer sur la multitude des avertissements qui accusaient Condé de *pratiques* tendantes à faire lever de toutes parts et marcher des hommes en armes. Crussol devait donc insister par les moyens de persuasion et, en cas de résistance de la part des deux frères, leur remontrer « la ruine qu'ils se « préparoient, ne satisfaisant pas le Roy...... ... suyvant ce con« ter les forces domestiques du Roy..... trente ou quarante « mille hommes de pied, sept ou huit mille de cavalerie, oultre « une levée preste de dix mille Suisses et une aultre de six ou « sept mille lansquenets, » avec promesse de secours de Philippe II, du côté de l'Espagne et des Pays-Bas, du duc de Savoie même et du duc de Ferrare [1].

L'ambassadeur espagnol avait effectivement jugé que « les « affaires de la religion en France allaient de mal en pis, et « que si la cause du concile ne marchait pas avec plus de cha« leur on serait forcé de tenir un synode national. » Philippe prenait le parti d'envoyer en mission à Paris le prieur don Antonio de Tolède, et François II s'était empressé de remercier lui-même son beau-frère « de sa bonne intention au repos « universel et au bien de son royaume. »

Le cardinal de Lorraine ne pouvait manquer non plus de rendre grâce au monarque espagnol de « l'honneur qu'il lui « avoit plû lui faire en lui écrivant personnellement, de la « bonne opinion qu'il lui plaisoit avoir de lui, et, disoit en

(1) Instruction à M. de Crussol allant vers le roi de Navarre.

« propres termes le prélat, de l'expérience que vous avez que, « tant pour la profession que j'ay faicte jusqu'ici de bon ca- « tholique que pour la maison dont je suys de qui les prédé- « cesseurs ont faict tant d'actes généreux pour l'honneur de « Dieu et exaltation de sa saincte foy, je ne permettray jamais « en chose où j'auray pouvoir qu'il se face riens contre l'hon- « neur de Dieu et l'authorité de son Église... Issu d'une race « si bien méritée de la chrestienté, je ne forligneray point... « Quant au propos dont le prieur avoit charge de parler au « Roy, Sa Majesté luy en a faict une si ample response par « écript que j'espère vous congnoistrez, encores qu'elle soyt « jeune, estant guydée d'une si saige et vertueuse mère, de quel « pied elle chemine et combien elle a de zèle et dévotion à « l'honneur de Dieu et au repoz universel de toute la chres- « tienté. .... Ce que je luy conseilleray toute ma vie pendant « qu'elle me fera cest honneur et faveur de croire mon con- « seil[1]. »

Les Guises avaient un impérieux et plausible motif de poursuivre leur dessein politique le plus important, et Catherine de Médicis elle-même, fermant l'oreille aux plaintes de Condé, le faisait engager particulièrement à se rendre à la cour, s'il ne voulait passer pour coupable. Le cardinal de Bourbon était envoyé aussi pour presser ses frères d'apporter leur justification, sous condition qu'il ne leur serait infligé aucun mauvais traitement. Condé, au surplus, annonçait l'intention de ne se présenter que bien accompagné, à quoi la reine-mère irritée répondait que son fils le serait encore mieux et que ce « n'es- « toit lieu pour faire le fort là où le Roy se trouvoit. »

Antoine de Bourbon, pendant ce temps, épuisait les expli-

(1) Papiers de Simancas, B.11, lettre écrite de Saint-Germain-en-Laye, le 4 octobre 1560.

cations dilatoires, protestait de l'innocence de son frère et de leurs bonnes intentions à tous deux.

Des troubles sérieux s'annonçaient pourtant alors dans la plupart des provinces, dans celles du midi surtout. Une éventualité menaçante et trop probable inspirait aux ministres toutes les mesures de précaution possibles. La cavalerie était distribuée dans le royaume ; chaque gouverneur[1] était présent à son poste. Malheureusement la discipline de la gendarmerie manquait de régularité ; mal payées, les troupes exerçaient des vexations sur les habitants. La répression du désordre était l'objet des soins de l'autorité, et François II mandait au duc d'Aumale, en Bourgogne, de « faire pugnition des hommes d'armes et archiers qui se trouvoient avoir tenu les « champs et vescu sans payer[2]. »

Dès le 7 octobre, Guise avait écrit à d'Humières[3] en lui adressant quelques ordres relatifs à la défense des frontières de Picardie : « Je vous diray bien qu'il me desplaist grandement que l'obstination des séditieux contraigne Sa Majesté « de se despartir de la clémence et bénignité dont elle a proceddé jusques icy en cest affaire et luy face faire ce qu'elle « n'avoyt jamais pensé, qui est de s'armer contre ses propres « subjects pour réprimer tant de mouvements et sublévations « qui se font en divers endroicts de son royaume et non pour « autre intention, comme il est aysé à juger, que pour la subversion de son Estat et oppression de son authorité que tous

(1) Près de la plupart des gouverneurs se trouvaient, comme lieutenants généraux, des officiers de confiance nommés par François de Lorraine, « de sorte qu'il n'y avoit rien où ceux de Guise n'eussent bien « pourveu pour couper le chemin à ce qu'eussent pu attenter leurs ennemis et à se rendre maistres des estats. » (*Mémoires de Castelnau.*)

(2) *Documents historiques*, règne de François II, p. 428.

(3) De Saint-Germain-en-Laye.

« les gens de bien de ce royaume mectront peine de luy con-
« server et d'y despendre jusques à la dernière goutte de leur « sang[1]. »

Une correspondance extrêmement active se suivait en ce moment entre tous les commandants de provinces et les Guises. Ces princes jugeaient qu'il n'y avait plus lieu d'espérer l'aurore d'une pacification, d'observer des ménagements, et les instructions adressées au nom du roi, sous leur inspiration, révélaient un système d'inflexible rigueur.

« Là où les malcontentz de mon royaulme et ceulx de la « nouvelle religion, écrivait François II au maréchal de Ther« mes, soulloyent auparavant aller en cachette, ilz se sont en « une infinité de lieux assembléz publiquement avecques ar« mes.... Je vous prye s'il y a moyen d'attrapper tous ces pré« dicans en faire faire une bonne pugnition[2]. »

Thermes est en conséquence, quelque temps après, dirigé, par le conseil des Guises, sur l'Agénois, le Périgord et le Limousin avec un assez grand nombre de compagnies de gendarmerie pour « faire chastier ces folz qui faisoient tant de « scandalles contre l'honneur de Dieu et sa puissance[3]. » Coucy de Burie, commandant à Bordeaux, se trouve informé de ce mouvement militaire par une lettre dans laquelle le roi lui recommande de « faire le semblable et n'avoir esgard à « chose quelconque.... Et, s'il y en avoit qui s'assemblassent « ou qui fissent prescher, de les faire tailler en pièces, car « puisqu'ilz estoient si folz de prendre les armes contre le Roy, « il les falloit traiter comme ilz méritoient[4]. »

La nouvelle de la marche de Thermes vers le point le plus

(1) Mss. Béthune, v. 8676, fol. 2.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 27.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

menacé est aussi communiquée à du Lude auquel le roi mande : «.....Je suis adverty qu'il se doibt faire une grande « assemblée de séditieux et rebelles à Poictiers et environs.... « Pour leur rompre leurs desseings je vous prye d'advertir « toute la noblesse du pais pour venir trouver le maré- « chal[1]. »

L'énergie de ces mesures se justifie effectivement par les circonstances que révèlent les rapports venus des provinces. « En toute ceste sénéchaussée, écrit Burie au roi, c'est-à-dire « entre deux mers, il n'est nouvelles de prédicans ni de pré- « dications, mais oy bien d'en hault comme tirant vers Agen « et Bragerac. » Le même officier fait savoir à la reine-mère que « Théodore de Bèze et un nommé Campaigne, fort sça- « vant comme on l'a dict, ont été trouvés à une journée par « deçà Poictiers[2]. »

Le comte de Villars (Honorat de Savoie), lieutenant général en Languedoc, insiste auprès du duc de Guise et du cardinal sur la nécessité « d'avoir bon nombre de gens. » Il annonce la saisie de « muletz chargés de livres imprimés de Genève pour « estre distribués dans le royaume et nommément à Nérac..... « Des ministres de Genève preschent dans ceste province, y « font des baptêmes à la mode dudict Genève..... Les assem- « blées sont composées de plusieurs gentilshommes des envi- « rons faisant des exactions, levant des contributions sur les « particuliers pour entretenir soldatz, achepter armes..... Les « portes des villes sont gardées par les autheurs des séditions « et leurs adhérens, se dispensant de visiter de tous allans, « venans, paquetz, valises, laissant ainsi passer beaucoup de « choses qui ont ainsi donné au peuple occasion de se débor-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 27,
(2) *Idem.*

« der davantage..... Les villes de ce gouvernement où l'on a « reçu des ministres sont : Nîmes, Montpellier, Aiguesmortes, « Pézenas, Gignac, Comminges, Montagnac, Anonay, Saint- « Jean-de-Gardonnenche, Anduze, Vauverd, Castres, plus des « villages particuliers, et par tous ces pays ont armes, ne tien- « nent propos que de liberté, disans ne vouloir Roy ni justice, « se fortiffiant déjà..... [1]. »

Thermes engage aussi le duc de Guise « à ne pas déffaire le « Roi de ses forces, mais au contraire à en envoyer par tous « les gouvernements du royaume et à châtier ceux qui ne « sont pas fidèles et qui ont intelligence avecques les estran- « gers [2]. »

Bouillé [3], commandant en Bretagne, avertit Guise (27 novembre) que l'on vient de trouver auprès de Nantes, de même qu'à Châteaubriant et en d'autres villes, des gens « tous en « armes et pistolletz et masquéz, mais ne tenant point de pais « et ayant tant de lieux où ils sont supportéz qu'il est bien dif- « ficile de les surprendre..... Je voy, mande au roi le même « officier, que ceux qu'on dict estre de ceste religion sont tout « supportéz et ayméz de tant de gens que je n'en voy ung seul « en ce pais qui se veuille formaliser n'y affectionner à faire « rien contre eux. »

L'insuffisance des forces « pour constituer les rebelles en « quelque craincte » et la pénurie d'argent entravent les me-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 27.

(2) *Idem.*

(3) « René de Bouillé, gouverneur de Rennes et lieutenant général « pour le roi en Bretagne, secondait de tout son pouvoir le gouvernement « de François II, que le duc d'Étampes, gouverneur de la province, était « soupçonné de trahir.... Dom Taillandier, dans son *Histoire de Bretagne*, « parle à plusieurs reprises des services que rendit Bouillé dans sa charge. » (*Documents historiques*, règne de François II, note de la p. 693.)

sures répressives de la plupart des commandants qui « s'ils « commençoient telle chose avoient danger que estant sy foi-« bles l'on y receust une déffaveur pour le service du Roy. » Les caisses des trésoriers[1], de celui de Bretagne en particulier, sont vides, la paye est arriérée. « Les soldats, écrit encore « Bouillé aux deux princes lorrains, ont si grande peur qu'on « ne leur face perdre leur temps, et ne les puis assurer et suis « contrainct de les ayder ung peu de mon argent en attendant « ce qu'il vous plaira d'y avoir pourveu[2]. »

La faiblesse ou la connivence des magistrats ajoute aux difficultés de la répression. « Je fais toutes les diligences qu'il « est possible, répond aussi Bouillé à des lettres du roi, pour « essayer de surprendre les séditieux qui se trouveront en ce « pais, suyvant ce qu'il vous plaist me commander et ay es-« cript de tous les costéz à tous ceux que je cognois de vos « bons et fidelz serviteurs, affin que chacun en son endroict y « face son debvoir, mais quant à en faire la justice si prompte, « comme il vous plaist le me commander, vostre Prévost ne « leyeroit faire, et seroit besoing, s'il vous plaisoit que cela « fust exécuté, que vous envoyassiez en ce pais ung commis-« saire bien instruit de la formalité de justice qu'il vous plaist « qui y soit gardée[3]. »

Le comte du Lude, de son côté, « ne veult faillir à advertyr « le duc de Guise du mauvais ordre de la justice de Nyort,

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 27. lettre de Bouillé au duc de Guise.

(2) *Idem.* — Plus tard, effectivement (le 10 avril 1567), Charles IX, étant à Fontainebleau, fit « don au sieur de Bouillé, chevalier de son « ordre et lieutenant général au gouvernement de Bretagne, de la somme « de trois mil six cents livres tournois pour lui aider à supporter les « charges de son estat, » et pour l'indemniser des sacrifices personnels considérables qu'il avait faits. (Archives nationales, cartons des rois, K 94, pièce 27.)

(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 27.

« lesquels ont ung homme en leurs prisons qui vendoit publi- « quement des placards diffamatoires contre le Roy et ceux « qui sont le plus près de sa personne et n'en font aucune jus- « tice. Dont le mayre et les adjoints se plaignent fort[1]. »

Parfois aussi les populations elles-mêmes élevaient des réclamations ou demandaient secours et grâces. « Très chère « dame, écrivaient à la reine-mère les habitants de Sommiè- « res en Languedoc, à la persuasion de plusieurs artisans et « ministres de Genève venant des villes circonvoisines, les « habitans de Sommières ont esté contraincts souffrir pres- « cher l'Évangile et ministrer les sacrements à la mode dudict « Genève, hors toutefois les églises, sans port d'armes ny in- « senti (incendie) aucun, mais craignant en en avoir encouru « indignation du Roy et de vous, combien qu'ils aient chassé « dudict Sommières les artisans et ministres et fait cesser les « presches, ont osé vous escripre cette présente et supplier, « très chère dame, qu'il vous plaise prier Sa Majesté oublier « la faute que lesdicts habitans ont encourue et leur pardon- « ner, quitter et remettre l'offense[2]. »

Les villes de Nîmes et de Montpellier également envoyaient des députés au roi pour implorer sa clémence et demander le rétablissement de leurs priviléges pendant qu'à la vérité, comme le mandait Villars au duc de Guise et au cardinal, trois ou quatre mille habitants de Nîmes s'étaient retirés dans les montagnes du Gévaudan, menaçant de revenir bientôt en force dans la plaine où les plus soumis en apparence se disposaient peut-être à se joindre à eux[3].

Les marchands de Nantes avaient écrit à Charles de Lorraine que leur ville était devenue « un magasin d'hommes et

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 27.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

« d'armes et que des marcandeaux et artisans s'estant rendus « les plus forts avoient fait la senne à la géneviste et fait dire « aux gens de justice du Roy qui ne s'avançassent de les trou- « bler dans leur sabat, signifiant témérairement qu'ils avoient « la force et les armes. » Les Nantais s'adressaient au prélat comme à « l'un desquels l'ordre de faire cesser telles choses « dépendoit soubs l'autorité du Roy... Nous sommes sans « hommes et sans armes, ajoutaient-ils, dans une merveil- « leuse désolation, n'ayant ung seul moyen de résistance con- « tre telles entreprises à tant[1]. »

Aux désordres intérieurs venaient se joindre encore en ce moment des dangers du dehors. Élisabeth, disait-on, faisait enrôler des soldats et des matelots pour les embarquer sur des bâtiments tout prêts à mettre à la voile. En parlant de ces bruits au duc de Guise, Bouillé lui mande qu'il « n'y a « marchand du pais d'Angleterre qui ne se soit retiré, et n'ont « point trafficquez en ce pais comme ils avoient accoutumé, de « sorte que je suis, dit-il, en grand soupçon qu'ilz ont quel- « que mauvaise pensée. » Il témoigne ensuite ses appréhensions pour Saint-Malo « parce qu'il n'y a place qui leur soit « proche que ceste-là et qu'il n'y en a point au monde une « plus dangereuse de surprise, ce qu'ils peuvent mieux faire « en temps d'hiver que l'esté[2]. » La reine d'Angleterre favorisait d'ailleurs, autant qu'elle le pouvait, les rebelles de France. William Grey était venu en mission de sa part pour s'entendre avec eux, et le gouvernement recevait la confirmation de ses mauvais desseins par les rapports de Seure, ambassadeur à Londres[3].

(1) M. V. C. de Colbert, v. 27.
(2) *Idem.*
(3) *Documents historiques*, règne de François II, p. 542.

Tels sont les traits, d'après nature, du tableau de l'anarchique et périlleuse situation du royaume vers la fin de l'année 1560.

Cependant l'ardent instigateur de tous ces mouvements, circonvenu par les envoyés de la cour, déterminé par les conseils de quelques-uns de ses serviteurs ou par la disposition aventureuse de son caractère, ébloui malgré d'assez naturelles défiances, peut-être convaincu de l'inégalité de la lutte, Condé avait, dès le commencement d'octobre, pris le parti de se rendre, de même que son frère, auprès du roi. Charles de Lorraine fut informé de cette résolution par le cardinal d'Armagnac qui, avec une vingtaine de gentilshommes, accompagnait les princes. Leur voyage toutefois s'effectuait lentement et causait une forte sensation dans plusieurs provinces. Il provoquait en même temps la surveillance et les mesures les plus attentives de la part des commandants, soigneux de se conformer aux ordres reçus et d'empêcher tout rassemblement menaçant, toute surprise de villes ou de châteaux.

La cour, inspirée par les Guises, étonnée elle-même de l'imprudente démarche des deux Bourbons, tout en s'en réjouissant, craignait à chaque instant qu'ils ne se ravisassent. Les moindres progrès de leur marche étaient minutieusement observés et signalés avec promptitude par les divers gouverneurs. Le cardinal de Lorraine se sentait « fort ayse de la « venue de Condé, espérant qu'elle serviroit beaucoup, di« sait-il, pour l'assoupissement des folies du jour[1]. »

Le roi de Navarre, retenu par une indisposition réelle ou feinte à Mucidan, en Périgord, écrivait, le 9 octobre, à la reinemère pour se plaindre des « artiffices, publications, ordonnan« ces, déffences, rumeurs et aultres infinys moyens » par les-

(1) *Documents historiques*, règne de François II, p. 606.

quels, sans le nommer *apertement*, on le « monstroit toutefois « au doigt et à l'œil. » De Lusignan, le 18, après avoir reçu la réponse de Catherine, il l'assurait ne vouloir manquer de se trouver bientôt, ainsi que son frère, auprès d'elle, et de faire connaître que « gens de bien ne craindroient jamais d'aborder « un si bon Roy. Maintenant encores plus que jamais il s'a- « puyoit et fioit à sa bonté comme les seules armes, avecques « l'intégrité de sa conscience, dont il espérât vaincre la malice « de quiconque avoit voulu donner au Roi et à elle mauvaise « impression de luy[1]. »

A peu près contraints par la nécessité, pénétrés d'ailleurs de la confiance que, pendant les états généraux surtout, il ne serait rien entrepris contre leurs personnes, les deux frères, malgré l'avis de la princesse de Condé, n'opposent désormais ni résistance ni retard à l'accomplissement du plus hardi projet qu'eussent conçu les Guises et se livrent entre leurs mains, en arrivant à Orléans, le 29 octobre. Les précautions excessives, les humiliations même n'avaient pas été épargnées sur la route. Des troupes disposées autour des princes prévenaient leur fuite ou leur retraite. Montpesat, commandant en Poitou et lieutenant de la compagnie du duc de Guise, avait été envoyé pour leur fermer d'abord les portes de Poitiers. De semblables traitements devaient bien faire pressentir qu'une « ré- « ception assez maigre[2] » leur était ménagée. Quoique le jour de leur arrivée eût été annoncé, nulle disposition n'était prise pour leur rendre honneur. Le cardinal de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon seuls allèrent à leur rencontre avec quelques gentilshommes, et lorsque accompagnés de leur propre

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 27, lettre du roi de Navarre à la reine-mère.

(2) La Planche.

suite, très peu nombreuse, ils furent parvenus à la demeure du roi, logé chez le bailli d'Orléans, Groslot, Antoine de Bourbon ne put y entrer à cheval, selon l'usage, mais fut obligé de mettre pied à terre dans la rue pour passer par un simple guichet. Conduits à travers une double haie de courtisans et de militaires dont l'immobilité, le silence ou les propos étaient également insultants, dans l'appartement du roi qui les attendait sur un siége élevé, entouré du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, de ses capitaines des gardes et des seigneurs de sa cour, les princes furent accueillis avec une froideur calculée. « Il n'y eut aucunes caresses entre eux et ceux de Guyse, « lesquels n'en feirent compte, comme aussi toute la compai« gnie se conforma à eux[1]. »

Après que les princes eurent présenté leurs respects au roi, François II les emmena dans la chambre de sa mère, qui les reçut « avec larmes de crocodile[2], » et les Guises ne les y suivirent point, afin d'éluder tout débat personnel et de n'être pas auditeurs des paroles sévères qu'ils avaient eux-mêmes dictées au jeune monarque. Celui-ci, en effet, adressa immédiatement à Condé de vifs reproches sur les entreprises qu'il ne cessait d'exciter contre le gouvernement. Le prince se défendit avec hardiesse, traitant les torts qu'on lui imputait de calomnies inventées par les Guises, ses ennemis, et alléguant comme preuve de la pureté de sa conscience l'empressement avec lequel il s'était rendu aux injonctions du roi. François II ne répliqua qu'en déclarant que cette innocence devrait éclater aux yeux de la justice ordinaire; et, ainsi qu'il avait été convenu d'avance, sur un ordre signé du roi, du duc de Montpensier, du prince de la Roche-sur-Yon, des maréchaux de Brissac et

(1) La Planche.
(2) *Idem.*

de Saint-André, mais non des Guises qui voulaient éviter de paraître poursuivre la vengeance de leurs propres injures, Condé fut arrêté par Chavigny, capitaine des gardes, et renfermé dans une maison voisine que défendait une tour en briques, armée de canons. Les fenêtres de la chambre du prince furent garnies de grillages, et on n'accorda la faculté de communiquer avec lui qu'à un seul valet de chambre. En vain le roi de Navarre sollicita, sous sa caution personnelle, la faveur d'être chargé de la garde de son frère ; lui-même n'était guère plus libre; toutes ses démarches subissaient une soigneuse surveillance ; il ne faisait pas un mouvement sans être entouré de serviteurs dévoués des Guises.

Et pourtant Chantonnay écrivait à son souverain que « M. de « Vendôme [1] et le prince de Condé avec la moindre démons- « tration qu'ils eussent faite auraient été repris en grâce du « moins quant au public ; qu'user de rigueur envers eux, à « l'âge qu'avait le roi, c'était enflammer et accroître le mécon- « tentement qui existait contre la maison de Guise [2]. »

Au surplus, François II et sa mère « avaient dit à l'ambassa- « deur, mandait celui-ci-même (13 novembre), qu'ils étaient « très contents de la manière dont M. de Vendôme avait pris « l'arrestation de son frère de Condé [3]. »

Sur ces entrefaites précisément, la duchesse douairière de Ferrare (madame Renée, fille de Louis XII, mère de la du-

(1) L'ambassadeur d'Espagne, dans ses dépêches, n'appelait jamais autrement le roi de Navarre, auquel il ne reconnaissait pas le titre de souverain d'un État que son maître possédait et retenait. Plus tard, Philippe II ne mettait pour suscription à ses lettres que : « A nostre « cousin le prince de Béarn, » et Antoine de Bourbon désirait et demandait qu'il y eût du moins : « Au roi mon cousin, prince et souverain de « Béarn. »

(2) Papiers de Simancas, B 11.

(3) *Idem.*

chesse de Guise), se retirant d'Italie, arrivait à la cour de France, et, comme elle avait toujours éprouvé un penchant favorable pour la religion protestante[1], adressa à son gendre les expressions d'un blâme sévère, dictées par le chagrin que lui causait l'emprisonnement de Condé. Survenue plus tôt, elle s'y serait opposée, disait-elle. A son avis, Guise venait d'ouvrir « une plaie qui saigneroit longtems, d'autant que jamais « homme ne s'estoit attaché (attaqué) au sang de France qu'il « ne s'en fust trouvé mal[2]. »

Pour démontrer d'une manière évidente la culpabilité du prince, il importait de faire éclater, par tous les moyens, sa participation au complot d'Amboise et aux doctrines de la réforme. Un prêtre ayant donc été envoyé par le roi pour célébrer le saint sacrifice dans sa chambre, Condé ne dissimula pas sa répugnance, en disant qu'il était venu afin de se justifier des calomnies alléguées contre lui, « ce qui luy estoit de plus « grande importance que d'ouyr la messe[3]. » Il ne cherchait pas à déguiser ses antipathies politiques mieux que ses sentiments religieux. Pressé par un officier, auquel il avait été permis de l'entretenir en présence de ses gardes, il refusa de se prêter au rétablissement du bon accord entre lui et ses cousins de Guise dont il eût pu, dans sa position, espérer de bons offices. « Le meilleur moyen d'accommodement entre nous, « répondit-il, transporté de colère, est avec la pointe de la « lance. » Il ne doutait point que les Guises ne fussent auteurs de sa captivité, qu'ils ne voulussent « commencer en lui à es- « teindre le sang royal, » mais il attendait de la miséricorde et de la bonté de Dieu la réparation de leurs injures[4].

(1) La Planche.
(2) La Place, De Thou, La Planche.
(3) *Mémoires de Castelnau.*
(4) La Planche.

De telles paroles pouvaient seulement redoubler l'irritation des princes lorrains et les confirmer dans la pensée que l'audace avec laquelle Condé les bravait prenait source dans l'espoir de quelque prochain secours.

On hâtait d'autant plus le commencement de la procédure. Les commissaires nommés pour la suivre[1] furent bientôt arrivés, et, dès le 13 novembre, tentèrent de faire subir un premier interrogatoire au prince; mais celui-ci refusa de répondre et allégua sa qualité, ne se reconnaissant justiciable que du roi siégeant en cour des pairs. Ses appels furent néanmoins définitivement repoussés (20 novembre) par un arrêt signé de François II, et la commission passa outre. Les faits, les témoignages démontraient la réalité du crime de rébellion et de lèse-majesté; la profession d'hérésie n'était pas moins manifeste. Sous l'évidence des charges disparaissait donc l'illégalité de la procédure. Tous les commissaires étaient convaincus de la culpabilité de Condé; et sa condamnation à mort fut prononcée le 26 novembre. A l'exception du chancelier et du conseiller d'État du Mortier, qui prétextèrent des motifs d'ajournement, la totalité des membres du conseil privé, plusieurs des grands seigneurs de la cour, les dix-huit nouveaux chevaliers de l'ordre[2] en souscrivirent la sentence.

Ce triomphe juridique, tout près de devenir sanglant, n'étonnait sans doute et ne fléchissait pas les Guises trop entreprenants pour s'arrêter, au cri de la compassion universelle, devant un exemple d'où dépendaient, selon leurs vues, le salut et le repos de l'État. Mais induire de cette rigueur terrible, et non pas inique, qu'un projet odieux, cruellement superflu, ait été

(1) Le chancelier de l'Hospital, Christophe de Thou, président au parlement de Paris, les conseillers Faye et Viole, le procureur général Bourdin, comme partie civile, et du Tillet, greffier.

(2) La Planche.

conçu par eux contre le frère aîné du prince de Condé, c'est ce que les historiens ont osé longtemps[1], avec plus ou moins de restrictions, il est vrai[2], c'est ce qui ne peut se tenter consciencieusement aujourd'hui, en l'absence de témoignages plus réels qu'une tradition si douteuse et si révoltante qu'on doit la mentionner uniquement pour la combattre et l'effacer[3]. Eh quoi! les Guises, assurés de la perte de Condé, le plus dangereux comme le plus coupable de leurs adversaires, auraient assez redouté le méticuleux et inoffensif roi de Navarre pour vouloir s'en défaire par un assassinat, dont Catherine de Médicis, si politique, eût été la confidente et son jeune fils l'instrument! Est-il donc vraisemblable que les princes lorrains eussent pu décider leur neveu à mander près de lui son timide parent pour lui adresser sur ses desseins, prétendus criminels, de violents reproches, dont l'effet calculé devait provoquer une téméraire dénégation, un courroux insolent, prétexte que des meurtriers apostés auraient été prêts à saisir pour légitimer leurs coups homicides?

Afin de donner plus de probabilité à cette infâme combinaison, il faudrait admettre préalablement une étrange transformation des caractères: Antoine de Bourbon, averti par la reine-mère, a-t-on supposé, des projets formés contre lui, eût subitement révélé une énergie qui semble empruntée à son frère. François II, de son côté, adouci par la vue et les protestations de son cousin, n'aurait pu, au dernier moment, se résoudre à faire verser ainsi son propre sang; et c'est alors que de la bouche du grand, du généreux duc de Guise seraient sorties ces atroces paroles d'irritation contre le roi: « Voylà « le plus poltron cueur qui fut jamais! »

(1) La Planche, Dauvigny.
(2) De Thou, Valincourt.
(3) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle, liv. IV.

Non, l'ambition, la vengeance ne pouvaient égarer à ce point François de Lorraine; non, l'extrême sévérité à l'égard du prince de Condé, audacieux et rebelle, ne devait pas nécessairement entraîner Guise au crime envers le roi de Navarre, aussi peu coupable que peu dangereux. Et quand même le cardinal, moins scrupuleux comme moins héroïque, qui « n'avoit pas l'âme si pure, mais fort barbouillée[1], » aurait, en réalité, dressé cet abominable plan, son noble frère l'eût repoussé, surtout il n'eût jamais proféré la brutale réprobation d'un généreux mouvement de François II.

La persécution exercée contre Condé, plus motivée, si ce n'est plus excusable, n'est-elle pas une tache satisfaisante aux yeux de ceux dont l'éclat d'une gloire sans mélange offusquerait les misanthropiques préventions? La fragilité humaine ne prélève-t-elle pas ici un tribut suffisant sur une existence empreinte d'ailleurs du cachet de tant de hautes vertus? Si la soif du pouvoir, du rang suprême a ses aveugles ardeurs, la magnanimité ne saurait en un instant abdiquer complétement ses droits.

Au surplus, en repoussant le soupçon d'un acte de barbarie excessive, il reste encore à reprocher à Charles de Lorraine, vis-à-vis du roi de Navarre, des procédés assez blessants pour avoir pu donner crédit à de pareils bruits. Affectant les plus orgueilleux dédains, le cardinal, rapporte-t-on, contraignait Antoine de Bourbon à venir le solliciter chez lui; il lui faisait attendre audience, et même un jour, l'ayant reçu dans son jardin, par une température très froide, le hautain prélat ne se découvrit pas, tandis que le premier prince du sang demeurait tête nue en lui parlant[2].

(1) Brantôme, vie du duc François de Guise.
(2) Dauvigny.

C'était pourtant en vain que la princesse de Condé s'efforçait d'attirer la clémence royale sur son époux. L'exécution devait avoir lieu devant le logis de François II; elle était fixée au 10 décembre, et n'avait été retardée, dit-on, que par l'espoir d'attirer dans le même piége le connétable qui tardait à arriver[1]. Mais, au moment où on allait l'entraîner à une partie de chasse, le roi s'était évanoui pendant les vêpres dans l'église des Jacobins, et n'avait retrouvé connaissance que pour se plaindre de violentes douleurs causées par une fistule, déjà ancienne, dans la tête. L'ulcération était devenue si grave que l'oreille gauche, par laquelle elle prenait son cours, semblait menacée d'une prompte gangrène. La fièvre ne quittait pas François II; les forces du jeune monarque décroissaient rapidement.

A ces tristes nouvelles, Montmorency s'était empressé de partir de Paris pour se rapprocher d'Orléans; puis, s'arrêtant à Étampes[2] et feignant une maladie, il attendait l'issue de celle du souverain. Le roi de Navarre avait conçu d'abord un redoublement d'alarmes; il observait un timide silence vis-à-vis des courtisans, il recherchait même une solitude absolue, tandis que l'aurore d'un jour tout nouveau venait éclairer sa destinée et surtout celle si lugubre de son frère.

La reine-mère, qui regrettait en Condé un contre-poids au pouvoir des princes lorrains, saisit l'occasion de ménager des délais et de se préparer, pour elle-même, les voies à l'autorité.

Quant aux Guises, livrés à la plus extrême sollicitude, blâmant d'une part les médecins qui ne pouvaient obtenir aucune amélioration ni proclamer aucun espoir, encourageant de l'autre les pèlerinages, les processions, les vœux et les prières

(1) Dauvigny.
(2) Garnier.

pour le rétablissement du roi[1], pénétrés de l'imminence du danger qui planait sur la vie de leur neveu, par conséquent sur leur propre puissance, ils s'appliquèrent aussitôt, par un sage et subtil calcul, à manifester l'intention de se retirer de la cour, afin de réserver habilement les chances de leur avenir. Ils s'adressèrent à l'ambition et à la conscience de Catherine en lui inspirant les plus vives inquiétudes tant pour sa position, si les états généraux, recouvrant leurs droits, confiaient, après la mort de François II, le gouvernement au roi de Navarre, que pour la cause de la foi, pour les bases mêmes de la constitution de l'État et le maintien de la branche de Valois, désormais probablement sacrifiée aux Bourbons[2]. La régence échapperait en ce cas à la reine-mère ; et le seul moyen qu'elle eût de se l'assurer était de traiter avec le roi de Navarre pendant qu'il pouvait avoir lieu de craindre encore pour son frère et pour lui.

Cette princesse, habile et réfléchie, était aussi beaucoup moins disposée à se laisser séduire par l'appât trompeur qu'eût pu lui offrir sa part du triomphe exclusif de l'une des deux factions, que persuadée de l'importance qu'elle acquerrait, à défaut de mieux, par le rôle de médiatrice. Elle n'aimait ni Antoine, ni Condé, ni les princes lorrains ; elle les redoutait. Suspect d'avoir projeté d'abord la dissolution de son mariage avec Henri II, sous prétexte de stérilité[3], le cardinal surtout s'était attiré son aversion. Elle eût béni sans doute le jour où elle se serait vue délivrée de tous à la fois ; mais un pareil vœu ne se pouvait réaliser, et elle sentait que, pour dominer, il lui fallait maintenir en présence ces rivaux à chacun des

(1) La Planche.

(2) *Idem.*

(3) *Mémoires de Condé*, in-4°, tome IV, p. 442, lettre adressée, de Rome, à la reine-mère.

quels elle parviendrait à se rendre nécessaire. Obéissant donc encore plus à son propre instinct politique qu'aux avis du chancelier, Catherine résolut d'avoir avec le roi de Navarre une conférence dont les Guises seraient témoins.

Prévenu d'avance, par la duchesse de Montpensier, de la nécessité pour lui d'une soumission absolue aux vues de la reine-mère, Antoine de Bourbon, après avoir essuyé quelques reproches sévères sur ses démarches passées, dont la justification lui fut interdite, et après avoir reçu d'impérieux conseils pour sa conduite ultérieure, consentit à signer un accord dont les bases garantissaient la régence à Catherine, dès le début du prochain règne. Le roi de Navarre devait avoir alors le titre de lieutenant général, exercer la suprématie militaire; mais, quant aux affaires politiques, il s'engageait à les renvoyer à l'examen et à la décision de la régente et de son conseil. Se payant en apparence, à l'égard des Guises, d'une simple dénégation par laquelle Catherine disculpait ceux-ci d'avoir pris part au « rude traitement fait à son frère, » il ne refusa pas de les embrasser et d'échanger, « avec cette joie et « cette cordialité qui paroit à la cour sur tous les visages et « qui n'entre jamais dans les cœurs[1], » la promesse d'oublier le passé et de vivre « à l'advenir comme bons parents et « amis[2]. »

Pour compléter le service intéressé qu'elle venait de rendre ainsi aux princes lorrains, pour leur donner tout lieu de penser qu'elle ne voulait pas se séparer d'eux politiquement, Catherine avait fait exprimer, devant le roi de Navarre, par François II, sur son lit de douleur, l'assurance que les procédures suivies contre Condé étaient l'effet de ses ordres per-

(1) Dauvigny.
(2) *Mémoires de Castelnau.*

sonnels, sans qu'une telle résolution eût été suggérée ni même approuvée par les Guises, restés à cet égard simples exécuteurs des volontés royales[1].

Il est vrai qu'au moment où elle s'imaginait leur imposer de tels devoirs de gratitude, la reine-mère, afin de neutraliser, dans l'esprit d'Antoine de Bourbon, toute conséquence défavorable pour elle d'une aussi exorbitante fiction, et espérant s'être assuré la jouissance de l'autorité, complotait en secret avec ce prince l'éloignement définitif des deux frères.

(1) Dauvigny, La Planche, etc.

# CHAPITRE III.

## FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE ; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1560 — 1561.

Au milieu des alarmes et des intrigues précipitées des partis, la mort enlevait, à Orléans, le 5 décembre, François II, après dix-huit jours de maladie. « Seigneur, pardonnez-moi « mes fautes et ne m'imputez point celles que mes ministres « ont commises sous mon authorité! » Tels étaient presque les derniers mots qu'il eût proférés sous l'inspiration, plus religieuse que politique en ce moment, du cardinal de Lorraine [1]. » Les réformés « se disoient entr'eux que c'estoit ung « coup du ciel. » Mystique parole de satisfaction qui fit que cette « soudaine mort ne fut sans soubçon [2]. »

Coligny ne s'éloigna du lit de François II que lorsque le monarque eut rendu le dernier soupir. « Quand il veid que « s'en estoit faict, il commença à dire tout hault (en présence « du cardinal de Lorraine et de beaucoup d'autres qui estoient « là) avec une constance et une gravité qui luy estoit ordi- « naire : Messieurs, le Roy est mort, cela nous apprend à « vivre [3]. »

(1) *Documents historiques*, règne de François II, p. 755.
(2) *Œuvres d'Ambroise Paré*, voyage à Rouen.
(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 488, fol. 749.

Rentré chez lui avec un de ses familiers, nommé Fontaines, l'amiral tomba dans une profonde rêverie, son cure-dent à la bouche et les pieds dans le feu, sans s'apercevoir qu'il brûlait ses bottines. Le gentilhomme, voyant qu'elles étaient presque entièrement consumées, le prit par le bras et lui dit : « Monsieur, c'est trop resver; il n'y a point de propos, vos « bottines en sont toutes brûlées. — Ah! Fontaines, répondit « alors l'amiral, il n'y a pas huict jours que toy et moy en « eussions voulu estre quittes chascun pour une jambe, et « aujourd'huy nous en sommes quittes pour une paire de « bottines ; c'est bon marché [1]. »

Le changement de personne royale était, à la vérité, insignifiant en lui-même. A un faible monarque de dix-sept ans succédait son frère, âgé de dix et demi, auquel le chancelier de l'Hospital, avec bonne intention plus qu'avec prévoyance, donna pour devise les mots : *Pietate et Justitia.* Cet événement entraînait toutefois des conséquences immenses pour la religion catholique, pour la France, immenses pour les Guises, renversés [2], en un jour, du sommet de la puissance presque absolue, régulière cependant, qu'ils avaient exercée comme organes du légitime souverain. A l'instant critique de

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 488, fol. 749.

(2) Les vers suivants, entre autres, furent répandus à l'occasion de leur chute :

« . . . . . . . . . . . . . . .
« Cas merveilleux ; Dieu abbat ceux de Guise.
« . . . . . . . . . . . . . . .
« Or maintenant la base est tresbuchée
« De ceste grande et haute piramide
« Qui s'eslevoit par dessus le mont d'Ide,
« Prenant son vol plus haut que la nichée :
« . . . . . . . . . . . . . .
« Tant que la base a eu sa subsistance
« Le lustre beau du verd lierre y estoit,

la transition leur force était encore considérable, et ils ne cherchèrent pas à en faire usage pour anéantir, par un brusque et sanglant coup d'État, non-seulement ceux qui allaient les supplanter, mais peut-être même la cause à laquelle ces derniers étaient liés, et pour se rendre maîtres de la personne du nouveau roi. La cour pourtant, en grande partie, dépendait d'eux; les troupes étaient dévouées au duc de Guise. Si

« Mais advançeant de Dieu la patience
« Mine celui qui miner prétendoit. »
(L'Estoile.)

Dans un *pasquil de la cour*, composé sur le même sujet, se trouvent aussi ces couplets :

« *Au cardinal de Lorraine.*

« *Quomodo cecidisti de cœlo Lucifer?*
« D'où vient que toy Lucifer attaché
« Au firmament du royaume mondain
« Es mis au bas, du hault lieu arraché,
« Et ta clarté as perdu tout soudain? »

« *A M. de Guise.*

« *Tolle grabatum tuum et ambula :*
« Veu qu'estranger tu es de ce royaume,
« Que tardes tu de serrer ton bagage
« Et que soudain face place à Vendosme
« Que tu vouloys détenir en ostage. »

« *Au cardinal de Guise.*

« *Occidite nobis vitulum saginatum :*
« Qui autre soin n'a qu'à remplir sa pance,
« Qui à vertu et à Dieu point ne pense
« Je diz qu'il est une beste masquée
« Qui plus n'attend que d'estre suffoquée. »

« *A la maison de Guise.*

« *Abierunt retrorsum et ceciderunt :*
« Comme au jardin la tourbe meurtrière
« Épouvantée retourna en arrière,
« Aussi sera la maison estrangière
« Quand se verra de Bourbon chambrière. »

l'ambition eût aveuglément entraîné ce prince, il avait les moyens de faire une tentative aussi vaste que coupable. Mais il ne se laissa pas guider par de telles inspirations. Acceptant une déchéance momentanée, son frère et lui se sentaient encore nécessaires et grands; grands de leurs talents, de la renommée de leurs services, de leur position de chefs réels du parti catholique en France, alors que le gouvernement tombait aux mains de princes partisans et dépendants de la réforme.

Parmi les courtisans, chacun était moins porté sans doute à rendre hommage au passé qu'à pénétrer l'avenir. Chacun cherchait à prévoir pour se diriger; et, dans cette préoccupation générale, la dépouille mortelle du jeune monarque demeurait exposée à la négligence, presque à l'oubli. Les obsèques royales se passèrent sans pompe. Le corps de François II, uniquement accompagné de Sansac, de la Brosse, anciens gouverneurs de ce prince, et de Guillard, évêque de Senlis, vieillard privé de la vue, fut conduit à Saint-Denis pour y être enterré « à la huguenote[1], quoique ce roi, dit-on malignement, eût été ennemi mortel des huguenots. »

Une telle désertion attira des reproches amers aux Guises qui avaient tant de raisons[2] de porter le deuil de François II,

(1) Ses restes furent cependant transportés « dans un char d'ébène tiré « par six chevaux noirs, toujours de nuit, au milieu d'une infinité de « flambeaux de cire blanche et de toute la cavalerie de la garde, dont les « cavaliers, vestus de deuil, avec de grands panaches noirs et leurs che- « vaux houssez jusqu'à terre, portoient par intervalles tantost l'espée nue « et tantost le pistolet au chien abattu. »

(Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, liv. III, part. 1re.)

Son cœur, ainsi que ceux de son père et de Charles IX ensuite, fut placé, sous une colonne de marbre, dans l'église des Célestins de Paris.

(2) Il n'était, en effet, sous ce règne, faveurs petites ou grandes qui ne leur eussent été prodiguées. Entre autres, des lettres patentes, données à Blois, le 15 janvier précédent, accordaient au duc de Guise « pouvoir de

et l'on s'étonna de ce qu'aucun des six frères ne se fût cru obligé de rendre un dernier hommage aux restes d'un roi que, de son vivant, ils entouraient si étroitement. Aussi une blessante allusion fut-elle employée pour leur faire sentir ce tort et attacha-t-on mystérieusement sur le velours noir qui recouvrait le cercueil royal un papier portant ces mots : *Où est Tanneguy du Châtel? Mais il estoit François!* Effectivement ce chambellan de Charles VII, quoique injustement banni de la cour, empressé de venir pleurer sur la tombe de son maître dès qu'il apprit sa mort, lui avait fait faire, à ses propres dépens, de magnifiques funérailles[1]. Signaler ainsi le contraste, c'était à la fois condamner la conduite des Guises et chercher à les flétrir comme étrangers. On les accusait encore d'avoir, pendant la maladie de François II, détourné et fait porter dans leur logement une assez forte somme restant au trésor de l'épargne[2]. Le fait, au surplus, aurait eu lieu à la connaissance et avec l'assentiment de Catherine de Médicis.

« présenter aux offices royaux et bénéfices ecclésiastiques ès chatellenies « de Saumur, Provins et Dourdan qu'il avoit achetées du feu roi. » Par d'autres lettres, datées de Châteaudun, au mois de juin de cette même année, la terre et seigneurie d'Antheuil avait été érigée en châtellenie en faveur de Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, abbé de Saint-Denis en France et seigneur de Dampierre. « Voulant, portaient « ces lettres, aussi favorablement traicter et maintenir les droicts et biens « de l'église et mesmes l'abbaye de Saint-Denis, nous plaist que nostre « dict oncle et ses successeurs abbés de ladicte abbaye puissent avoir « tous droicts de justice haulte, moyenne et basse sur les sujets de la- « dicte châtellenie d'Antheuil, Boissy-sans-Avoir, Villerseaulx, Garennes, « le moulin d'Aulnay et Vauboulon. » (Ordonnances de François II, vol. coté Y, fol. 201.)

(1) Ce que la mésintelligence existante entre Charles VII et son fils avait, fort à tort, porté ce dernier prince à négliger.

(2) Certaines versions énoncent le chiffre de 80,000 livres, d'autres celui de 160,000. (Voir l'*Histoire de l'estat de France*, etc , par La Planche; l'*Histoire de la maison de Lorraine*, par Lacourt, chanoine de Reims.)

De leur côté, ils alléguaient, comme excuse de ces témoignages d'ingratitude envers le roi défunt, la nécessité de leur présence à la cour en de telles circonstances, afin d'offrir des consolations à leur nièce et d'assister de conseils la reine-mère qui leur avait ordonné de ne pas s'éloigner d'elle.

Dès le jour de la mort du roi, les Guises, mêlés aux princes et à la foule des courtisans, étaient allés rendre leurs devoirs à Charles IX, et, peu de moments plus tard, le cardinal de Lorraine lui avait rapporté le cachet de son prédécesseur qui fut brisé devant Catherine, appelée à demeurer dépositaire du nouveau sceau royal.

La cour avait complétement changé d'aspect, et pourtant, pendant les premiers jours, une sorte de calme semblait y régner. Les Bourbons et les Guises se faisaient momentanément bonne mine; les Châtillons ne quittaient pas le palais; la reine-mère témoignait au roi de Navarre une affection qui ne contentait guère le nonce du pape, Santa-Croce, ni les cardinaux de Lorraine et de Tournon[1]. Si Antoine de Bourbon, étouffant une rancune ancienne, eût écouté les avis du connétable, peut-être lui aurait-il été donné de gouverner sans compromettre les intérêts de la religion catholique, et réciproquement sans avoir rien à en craindre; mais il ne paraissait pas disposé à en agir ainsi, et, dépourvu de fortes convictions, il commit néanmoins la faute de favoriser la propagation de la réforme. C'était alimenter, presque faire naître la source des désordres et ménager la cause infaillible du retour de l'importance des Guises, sans lesquels il allait bientôt lui devenir impossible de diriger l'État au milieu des tumultes que lui-même aurait contribué à entretenir.

Les portes de la prison s'étaient ouvertes pour Condé; ce

(1) Papiers de Simancas, B 12.

prince avait été envoyé à sa résidence de Ham[1], puis à La Fère; le roi de Navarre entrait avec fierté dans l'exercice d'une influence toute nouvelle pour lui; la reine-mère louvoyait afin de s'assurer une régence de fait qu'elle appréhendait de se voir disputer et ravir. Son seul titre de puissance pendant cette minorité reposait effectivement sur une lettre par laquelle le jeune monarque, annonçant la mort de son frère au parlement, lui mandait que « se confiant en la vertu et la pru-« dence de la Reyne sa mère, il l'avoit suppliée de prendre en « main l'administration du royaume avec le sage conseil et « avis du Roy de Navarre et des notables et grands person-« nages du conseil du feu Roy. » Les Guises, quoique tenus assez à l'écart et voyant reparaître les anciens serviteurs de Henri II, ne voulaient pas s'éloigner tout à fait avant la réunion des états généraux dont ils avaient lieu d'espérer que les membres, presque exclusivement choisis parmi les catholiques, jugeraient leur présence et leur concours encore nécessaires.

Les princes, les cardinaux, les ducs de Guise, d'Aumale et d'Étampes, le chancelier, deux maréchaux, trois évêques et les secrétaires d'État composaient le conseil privé dont les premières décisions eurent pour objet de faire passer, comme forme, par les mains du roi de Navarre, toutes les affaires dont il devait être, en définitive, référé à l'examen de la reine-mère. Deux grands partis ne tardèrent pas toutefois à diviser la cour. Le connétable et les Châtillons embrassaient la cause d'Antoine de Bourbon; les Guises, le duc de Nemours, le cardinal de Tournon, Saint-André, Brissac appuyaient celle de Catherine et promettaient une imposante résistance.

Dès le début, les affronts ne furent pas épargnés aux princes lorrains que leurs antagonistes se flattaient d'annuler, que beaucoup de leurs partisans s'empressaient d'abandonner.

(1) *Mémoires de Condé.*

Montmorency, réintégré dans les droits de sa dignité de connétable, avait d'abord, en arrivant à Orléans, le surlendemain de la mort du roi, fait retirer toutes les gardes, tous les postes établis par François de Lorraine. Lorsque les députés de Dauphiné et de Bourgogne, provinces dont les ducs de Guise et d'Aumale étaient gouverneurs, demandèrent qu'on donnât aux princes de leur maison les mêmes qualifications qu'aux princes du sang, la noblesse refusa positivement que son orateur se conformât à un tel désir; et les Guises irrités, ayant traité de séditieux ceux qui repoussaient leurs prétentions, l'ordre des nobles adressa une plainte formelle à la reine-mère. Catherine répondit adroitement que les princes lorrains n'avaient parlé ainsi qu'en faisant allusion à ceux qui entreprendraient contre l'autorité royale[1]. Avec l'évident appui et probablement à l'instigation du roi de Navarre, l'évêque d'Autun, Lénoncourt, voulut profiter de ces circonstances pour intenter un procès au duc de Guise, au sujet de la terre de Nanteuil, provenant de Marguerite de Broye, mère de ce prélat, et acquise à des conditions trop désavantageuses pour elle, disait-il. Tous s'ameutaient, en quelque sorte, contre les astres éclipsés.

Bourbon, le connétable, l'amiral ne se montraient plus dans la ville et même chez le roi qu'accompagnés d'une escorte de gentilshommes et d'officiers plus considérable que celle qui entourait leur rival. Tout lieu de rencontre semblait susceptible de devenir un champ de bataille; et Catherine de Médicis éprouvait une vive satisfaction au spectacle de cette lutte dont l'existence était, en quelque sorte, le chef-d'œuvre de son art, la garantie de son pouvoir.

Exposés aux dégoûts personnels, à la cour, les Guises n'é-

(1) De Thou, liv. XXVII, La Place.

taient pas moins sacrifiés sur le terrain plus élevé de la politique.

Le 13 décembre, Charles IX se rendit à la grande salle construite pour recevoir les états généraux. Guise, comme grand chambellan, occupait toujours sa place sur les degrés du trône, et, le bâton de grand maître à la main, avait rangé par ordre les députés des différents bailliages; son jeune fils, Henri, prenait déjà rang après les princes; Charles de Lorraine, au banc des cardinaux, siégeait bien encore à la gauche du roi ; mais le crédit leur échappait. En vain l'ambitieux et éloquent prélat avait précédemment témoigné le désir d'être élu orateur unique des trois ordres : il eût ainsi apparu comme l'organe choisi de la nation entière. Le clergé y consentait. Le tiers-état cependant lui refusa, sous de spécieuses formes de politesse, cette distinction insolite dont il aurait pu tirer parti pour le rétablissement de son influence redoutée, et le prélat crut ne pas devoir faire de tentatives auprès de la noblesse qui venait de manifester des dispositions hostiles aux priviléges de sa famille. Beaucoup de membres même, s'enhardissant par degrés et devenant de plus en plus ardents à la réaction, voulaient conférer officiellement la régence au roi de Navarre.

Les Guises, à leur tour, saisissent aussitôt cette première et favorable occasion de se venger et de faire preuve d'un reste de poids politique. Ils s'appliquent à semer de nouveau l'ombrage dans l'esprit de la reine-mère; avec leurs adhérents ils se pressent autour d'elle, ils la fortifient, ils contraignent Antoine de Bourbon à renoncer à ses prétentions de prééminence et à laisser le conseil tel qu'il était composé.

Presqu'en même temps, à la vérité (28 décembre), Catherine, révélant la duplicité de ses calculs au cabinet espagnol, lui faisait déclarer par l'évêque de Limoges, naguère fidèle et

actif organe des vues du cardinal de Lorraine, que « les « choses estoient pour s'establir en France ainsi que Phi« lippe II avoit semblé dernièrement le désirer, bien que tout « le monde ne se feust pas contenté qu'elle feust reçeue sou« veraine soubz le Roy....., et qu'il semblast qu'aucuns du « dernier gouvernement le prissent en mauvaise part avec « quelque apparence de se retirer. » Puis, dans la crainte que, « estant près d'elle le Roy de Navarre, sa majesté catho« lique jugeast qu'il peust faire un mauvais office à l'adve« nir, » Catherine tenait à l'assurer que « c'estoit chose telle« ment prévue que ja elle fermoit la porte et oreilles à tout « ce qui en pourroit procéder....., sur tout ce qu'elle souhai« toit estant que le Roy catholique trouvast bon cest établis« sement qu'elle avoit faict par nécessité pour sa conservation « et feust sans défiance à l'égard du Roy de Navarre. » Pour se concilier encore plus sûrement la bienveillance de Philippe, l'artificieuse Catherine ajoutait à ces protestations la demande d'un confesseur espagnol, choisi par lui, et qui sût, ou du moins qui comprît l'italien, parce que, « ne pouvant se « confesser qu'en sa langue, la reine tiendroit sa conscience « chargée de parler à un homme qui ne l'entendist fran« chement[1]. »

Les états cependant s'étonnaient et se plaignaient de ce que le roi était endetté de quarante-deux millions six cent mille livres[2], en dépit de la réserve trouvée par Henri II, à son avénement, dans le trésor de l'épargne, et plusieurs députés manifestaient l'intention d'exiger des comptes de ceux qui avaient administré les finances sous les deux derniers règnes. Le roi de Navarre insistait pour l'examen des dettes du roi et engageait les états à les acquitter au moyen de la répétition des

(1) Papiers de Simancas, B 11.

(2) *Mémoires de Castelnau.*

larges libéralités faites par les précédents monarques. Il offrait même, avec hypocrisie, de se soumettre à restitution comme les autres, si l'on trouvait qu'il eût reçu pour sa part « aucuns « dons immenses. » Ces propositions, insidieusement dirigées contre les Guises, compromettaient les intérêts d'un trop grand nombre de courtisans pour être accueillies.

Affectant le calme et la sécurité, mais se préparant de loin un meilleur avenir, le cardinal de Lorraine avait mandé au roi d'Espagne, le 31 janvier 1561, en le remerciant d'une lettre bienveillante, que « les choses estoient bien acheminées « par deçà et les États soumis au Roi et à la Reine qui mons- « troient une grande bonne volonté qu'il ne feust rien innové « au faict de la religion. » Le cardinal terminait en protestant du courage que les bons exemples de Philippe II donnaient à lui-même et « à tous ceux qui estoient de la même profession, « tenus de demeurer perpétuellement obligés au monarque « espagnol de sa grande affection pour ce qui concernoit la « conservation du bien et autorité de la religion [1]. »

Le duc de Guise témoignait également à ce prince (4 février) l'espoir que la paix ne serait pas troublée par la mort du roi; que, quant à lui personnellement, animé d'un dévouement absolu au « maintien de l'honneur de Dieu, » il désirait obéir aux bons et louables conseils qu'il avait plu à Philippe de lui faire donner par l'intermédiaire de son ambassadeur extraordinaire, Jean Manrique de Lara, et il le remerciait, « comme « François, du soing qu'il lui plaisoit avoir de la conservation « de tout ce royaume [2]. »

Le cardinal de Tournon, le connétable, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Bourbon même, adressaient de leur côté des félicitations ou des remercîments [3] au roi d'Es-

(1) Papiers de Simancas, B 12. (2) *Idem*.
(3) L'évêque de Limoges, ambassadeur français, remit à Philippe II,

pagne considéré comme un appui naturel, comme une sorte d'ancre de salut par le parti catholique dont les Guises étaient l'âme et le bras en France.

Dans les relations officielles avec son beau-frère, le roi ne manquait pas de lui donner aussi les assurances de la plus vive amitié, car le gouvernement sentait l'importance d'un pareil allié. Telle était même envers lui la politique de la reine-mère qu'à la fin de janvier Catherine envoya auprès de Chantonnay le connétable, Saint-André et le cardinal de Lorraine, chargés de renouveler à l'ambassadeur espagnol l'expression du désir qu'elle éprouvait de resserrer encore les liens entre les deux maisons par le mariage de la princesse Marguerite, sa fille, avec le prince des Asturies[1]. Cette mission contrariait directement les vues personnelles du prélat, tout en lui donnant, il est vrai, le moyen de croire qu'il pouvait les dissimuler. Il profita de la circonstance pour recommander à Chantonnay de presser la fixation d'un concile général; mais l'épreuve qu'il venait de faire pendant la session des États, ainsi que l'impossibilité de propager dans le conseil des opinions exclusivement catholiques, avaient éclairé Charles de Lorraine sur la perte de son ancienne influence, et, en lui révélant l'antipathie dont il était l'objet, inquiétaient son esprit naturellement timide. Saisissant donc l'honorable prétexte des intérêts de la religion, de la nécessité de donner aux évêques l'exemple de la résidence qu'il recommandait hautement, alléguant les soins que réclamait son propre troupeau, il prit le parti de quitter la cour avec laquelle il n'allait pas, au surplus, cesser

au mois d'avril de la même année (1561), une liste des personnages de la cour de France avec lesquels il semblait bon qu'il correspondît. Elle comprenait ceux qui viennent d'être indiqués ci-dessus. (Papiers de Simancas, B 12.)

(1) Papiers de Simancas, B 12; dépêche de Chantonnay, 1er février 1561.

d'entretenir des rapports occultes, et qu'un événement solennel devait bientôt rapprocher de lui.

Le 1er février il se mit en route pour Reims. L'hérésie faisait effectivement de menaçants progrès dans ce diocèse; l'audace des réformés était allée, quelques mois auparavant, jusqu'à arracher, pendant la nuit, l'ancien crucifix planté près de l'église de Saint-Martin. Le cardinal l'avait replacé, avec pompe, le 4 juillet, en présence de tout le clergé; il avait ordonné dès lors deux processions par semaine pour obtenir le secours du ciel. Plus exclusivement consacré maintenant aux devoirs de son ministère, il dépeignit à son chapitre l'état alarmant des affaires de la religion, exhorta les chanoines à apporter toute l'attention possible à la réformation du service divin, à la correction des mœurs, afin de servir de modèle au peuple et d'apaiser « l'ire de Dieu, » à l'assiduité au chœur, à la dévotion en célébrant les offices, à la suppression des superfluités dans les chants d'église, et il leur demanda, sur ces divers points, des avis qui furent délibérés dans une séance du 26 février, puis réunis en forme d'acte capitulaire. Du haut de la chaire, durant le carême, il fit entendre sa voix alternativement avec celle du théologal Richard Dupré, et présenta lui-même au chapitre une profession de foi remarquable, destinée à être adoptée et jurée par les chanoines, lors de leur réception.

La retraite, en réalité pusillanime, du cardinal plaçait son frère dans un jour nouveau, favorable à l'éclat de son courage et de sa puissance politiques. Le duc de Guise allait avoir à lutter seul[1] contre les forces réunies des chefs du parti op-

(1) Ses ennemis répandirent à cette occasion l'épigramme suivante :
« Lotharingus abest, sed non vult frater abesse
« Guisius, et solito certat honore frui.
« Sed frustrà, quoniam qui nil sine fratre gerebat,
« Nec poterat, nunc est hic sine fratre nihil. »

posé et à se rendre nécessaire à la reine-mère, dont l'inconstance, dirigée par l'unique sentiment de ses intérêts, oscillait perpétuellement dans une ambitieuse alternative, appliquant ses talents à tromper tout le monde, pour dompter les uns par les autres [1], en les « entre-choquant, » en un mot, « ne travail- « lant bien qu'en second [2]. » Un tel rôle était taillé à la mesure de François de Lorraine. Il n'en parut ni étonné, ni surchargé; ses forces lui permettaient de le remplir avec succès. Ce n'était plus le ferme, et sans doute dominant, agent de l'autorité légitime, faible et attaquée. De la disgrâce surgissait manifestement le grand, le magnanime chef de parti, qui, sous la bannière de la foi, mû par une ambition fondée sur la conscience de sa supériorité, devenait indispensable au salut du catholicisme dans le royaume et non moins menaçant pour ceux auxquels la nécessité des circonstances l'imposerait comme auxiliaire que pour ses adversaires mêmes.

Des difficultés soulevées par les députés de quarante bailliages protestants, sous prétexte que la mort du roi qui les avait convoqués mettait un terme à leurs pouvoirs, avaient produit l'inévitable séparation des états, et une nouvelle assemblée était indiquée pour le 1er mai suivant, dans la ville de Meaux. La cour alors (5 février), quittant Orléans, vint s'établir à Fontainebleau.

Depuis la mort de son époux, Marie Stuart, en butte aux effets de l'amour-propre offensé [3] et de la rancune jalouse de sa

(1) « Opposant sans relâche avec trop de prudence
« Les Guises aux Condés et la France à la France. »
(*Henriade*, chant II.)

(2) Notes de la *Harenga*, satire en vers latins burlesques contre le cardinal de Lorraine.

(3) Elle avait dans sa conversation, dit-on, qualifié Catherine de *marchande florentine*. (*Histoire de la maison de Lorraine*, par Lacourt.)

belle-mère, avait résolu d'aller passer une partie de son deuil à Reims, au couvent de Saint-Pierre-les-Dames, dont sa tante, Renée de Lorraine, était abbesse, et de chercher un soulagement à ses chagrins dans le sanctuaire qui renfermait le cœur de sa mère. Son oncle, le duc de Guise, l'avait accompagnée dans ce voyage, jusqu'à sa terre de Nanteuil. Les charmes de la jeune reine étaient effectivement pour Catherine un sujet d'inquiétudes continuelles et lui paraissaient également dangereux, soit qu'ils pussent éveiller de tendres sentiments dans le cœur encore enfantin de Charles IX, soit qu'ils affermissent ceux dont le roi de Navarre était déjà pénétré, disait-on, au point de songer à répudier son épouse pour former d'autres nœuds plus doux[1]. Dans ces deux cas, les princes lorrains eussent vraisemblablement recouvré un crédit qu'ils tentaient de s'assurer encore par une autre voie. Un religieux, dépêché mystérieusement, de leur part, à Madrid, où des intelligences étendues et bien ménagées lui donnaient accès auprès des principaux personnages de la cour, cherchait, a-t-on prétendu, à faire accepter par Philippe II, pour son fils, don Carlos, « jeune enfant, maladif et de peu d'attente de vye, » la main de Marie Stuart qui lui était offerte, peut-être à l'insu de cette princesse.

Si l'alliance de leur nièce avec l'héritier du trône de Charles-Quint était, surtout dans les conjonctures actuelles, importante pour les Guises, l'adjonction de la couronne d'Écosse, la possession de droits, plus ou moins éventuels, à faire valoir sur celle d'Angleterre devaient présenter au monarque espagnol l'appât de puissantes séductions. Aussi Catherine de Médicis, appréhendant leur effet et s'efforçant de captiver le choix de son gendre en faveur de sa fille Marguerite, en

(1) *Histoire de la maison de Lorraine*, par Lacourt.

même temps qu'elle recherchait la princesse d'Espagne pour Charles IX, n'apporta pas moins de soins à combattre opiniâtrément, par tous les moyens possibles, pendant plusieurs mois, en particulier dans ses lettres à la reine catholique, à madame de Clermont (Louise de Bretagne) et à l'ambassadeur de France, l'Aubespine [1], les négociations des princes lorrains, dont elle avait su démêler le fil.

La dissimulation des adversaires de ceux-ci ne pouvait pourtant plus se soutenir. Le faible Antoine de Bourbon croyait avoir moins à gagner qu'à perdre en la prolongeant. Secouant donc le voile peu trompeur des apparences, au risque d'en faire sortir une discorde éclatante, il voulut enlever de vive force au duc de Guise jusqu'au moindre reste d'autorité reconnue. En vertu de son rang, il prétendit (24 février) que les clefs de la demeure royale devaient lui être remises, au préjudice des droits du grand maître auquel, selon le roi de Navarre, il était dangereux de laisser une telle marque de confiance. Le prince lorrain se montrait peu disposé à céder; Catherine intervint; Guise déclara qu'il se soumettrait à sa décision, « mais qu'autrement il mourrait plutôt de mille « morts [2], » et la reine-mère ordonna que les clefs fussent déposées entre ses propres mains. Impuissant palliatif, bien digne du caractère de Catherine, qui ne dissipait aucun mal en ne satisfaisant personne.

L'irritation d'Antoine de Bourbon contre elle commençait à percer. Se croyant nécessaire, il devenait exigeant pour parvenir à se rendre absolu. Bientôt même il annonça le projet de quitter immédiatement la cour. Il réclamait non-seulement

(1) Pour plus de sûreté même, elle leur écrivait parfois en style de convention, et appelait Marie Stuart *le gentilhomme*. (*Documents historiques*, règne de François II, appendice.)

(2) Papiers de Simancas, B 12.

la mise en liberté complète du prince de Condé, mais encore l'annulation de son procès. Étonné de cette dernière prétention, Guise y opposait la convenance de garder « l'honneur « du feu Roy, le sien, celui de son frère et de ceux qui avoient « pris part principale au jugement. » Il répétait d'ailleurs formellement à la reine, en présence du connétable, la déclaration « que ce qui avoit été fait contre Condé l'avoit été par « l'ordre du Roy[1]. »

Catherine s'était empressée de rappeler le prince à la cour, mais celui-ci mettait à son retour une condition que la prudence de la reine-mère ne lui permettait pas d'accorder ; il voulait que le duc de Guise fût obligé de s'éloigner de la résidence royale au moment où lui-même y arriverait : alléguant à l'appui de cette demande la connaissance d'intrigues auxquelles ses rivaux, qu'il appelait ses calomniateurs, se livraient déjà contre lui, et comptant, au fond, sur l'effet d'une menée que son frère, ses propres partisans et le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, avaient ourdie dans la capitale. Les états particuliers de la province, composés de réformés et de turbulents, presque en totalité, par les soins de Montmorency[2], avaient dangereusement empiété sur le gouvernement en requérant que « tous ceux de la maison de « Guyse et qui avoient esté advancéz par leur moyen feussent « non-seulement ostéz du conseil du Roy, mais aussy élongnéz de la compagnie de messieurs ses frères, et que tous « ceux qui avoient eu le maniement des affaires depuis le « décès du dernier Roy majeur rendissent compte et payassent les reliques pour estre convertiz à sattisfaire aux debtes « du Roy[3]. »

(1) Papiers de Simancas, dépêche de Chantonnay, du 9 mars 1561.
(2) *Histoire de France*, par Garnier.
(3) *Délibérations des estatz tenus à Paris.*

Fort de cette séditieuse déclaration, Condé s'était vainement flatté de triompher de l'adresse de la reine-mère qui, le rassurant quant aux dispositions des Guises à son égard, se portait même garante des bons offices qu'au contraire ils eussent été prêts à lui rendre. Vers le milieu de mars, Condé, faute de pouvoir obtenir davantage, avait donc pris le parti de paraître se confier en ces promesses, et était venu à Paris d'où, accompagné toutefois de sept ou huit cents chevaux, il s'approchait de Fontainebleau. Catherine, effrayée des intentions qu'un tel cortége semble annoncer, ordonne au duc de Guise de placer des gardes sur tous les points convenables; et François de Lorraine, après avoir pris ces précautions, n'hésite pas à se joindre lui-même à la foule des seigneurs et des courtisans qui s'empressent de marcher au devant de Condé pour lui faire honneur. Introduit le lendemain au conseil privé, ce dernier prince commence par y exposer une justification de sa conduite dont le roi et la reine-mère se montrent satisfaits et qu'ils sanctionnent aussitôt par un arrêt reconnaissant son innocence. De plus, la concession du titre officiel de lieutenant général au roi de Navarre (en vertu d'un accord fait avec Catherine et contre-signé par le duc de Guise, ainsi que par tous les ministres) a seule pu calmer l'irritation et prévenir le départ d'Antoine. La reine se flatte donc d'être enfin parvenue par ces moyens à apaiser les différends entre les Bourbons et les Guises, qui, grâce à la rentrée de Condé au conseil, commençant par se saluer, devaient finir peu à peu, pensait-elle, par se parler et se traiter en amis[1].

Le jour de Pâques était arrivé. A la messe, célébrée par le cardinal de Tournon, le roi, sa mère, les ducs d'Orléans, de Montpensier, de Guise, le connétable et d'autres seigneurs

(1) Papiers de Simancas, B 12, dépêche de Chantonnay, du 16 mars 1561.

avaient ensemble reçu la communion; mais la reine, par une sorte de système d'équilibre, venait de commettre une faute grave en laissant, dans cette solennité, prononcer le sermon par l'évêque de Valence dont les doctrines avoisinaient le protestantisme. Guise s'en plaignit hautement. Les progrès de la réforme en France continuaient d'ailleurs d'une manière ostensible et audacieuse, tandis que de faibles mesures seulement étaient prises pour les arrêter. Des prêches avaient lieu de tous côtés, sans mystère, à la cour même, chez la princesse de Condé, chez l'amiral de Coligny.

Mais, aussi bien que l'esprit de lutte, l'esprit de coalition entre comme élément essentiel dans l'organisation des hommes de parti. Le connétable, adversaire des Guises sur le terrain de la faveur, actuellement en dissidence avec ses neveux, toujours peu sincèrement lié avec le roi de Navarre, non moins fidèle que les princes lorrains à la religion catholique, effrayé des dangers qu'elle courait, voué à sa défense, insuffisant pour l'entreprendre à lui seul, se sentait naturellement attiré, par de puissants motifs, vers ceux qui avaient, dès longtemps, pris cette cause en main et qui pouvaient en assurer le salut.

Des intérêts privés étaient intervenus en outre pour favoriser un rapprochement dont la duchesse de Valentinois, réconciliée alors avec les Guises, suggéra l'idée au maréchal de Saint-André, non moins alarmé qu'elle dans la possession de biens considérables. Dans le cas où les états généraux, adoptant la délibération *insolente*[1] prise par ceux de l'Ile-de-France, eussent demandé des comptes sévères, la fortune du connétable ne se serait pas trouvée à l'abri de toute répétition; et Saint-André, « qui estoit des plus comptables comme chacun

(1) Portefeuilles de Fontanieu, vol. 298.

« sçait [1], » profitant avec adresse de ce concours de circonstances et d'inquiétudes, avait su opérer un accommodement sagement accueilli par les deux anciens rivaux. Ce fait s'était consommé au pied des autels, presque sous l'impression des paroles d'un moine jacobin qu'ils avaient ensemble entendu prêcher dans la chapelle de la basse-cour [2]. Un souper, offert par Montmorency à François de Lorraine et à son jeune fils, le prince de Joinville, l'avait ensuite solennisé; et le négociateur, Saint-André, était devenu membre principal d'une alliance qui reçut bientôt des ennemis qu'elle devait combattre le nom célèbre de *triumvirat*. Véritable trinité politique, en effet, dont la puissance et l'action allaient se résumer en une seule personne.

Les conjonctures présentes donnaient à cet incident une immense importance. « Dieu a inspiré ces messieurs du con-« seil et commencé à acheminer les choses à de bons termes, « écrit l'ambassadeur espagnol en l'annonçant à son souve-« rain; monsieur de Guise, le connétable, le cardinal de Tour-« non, monsieur de Montpensier et les maréchaux de Saint-« André et de Brissac se sont confédérés et promis de tendre « avec un même zèle au remède des affaires de la religion [3]. »

Chantonnay paraissait s'entendre alors si bien avec les princes lorrains que Catherine se plaignait de lui dans sa correspondance avec sa fille et désirait son rappel, prétendant qu'il ne parlait « que par la bouche de malcontemps, » et qu'il se voulait mêler de toutes les affaires. Il ne se montrait pas satisfait, de son côté, de la marche suivie par la reine, en ce qui concernait la religion, et qui était toute opposée aux promesses données à Don Jean Manrique de Lara. Chantonnay

(1) *Légende du cardinal de Lorraine.*
(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*
(3) Papiers de Simancas, B 12, dépêche de Chantonnay, du 9 avril 1561.

« rudoyoit presque toujours Catherine ainsi que le Roy de Na« varre, et les menaçoit d'une guerre de la part de son maître[1]. »

L'ambassadeur avait néanmoins en ce moment lieu d'être content à d'autres égards. Selon le premier article de l'accord fait entre les chefs du triumvirat, « afin que la chose fut con« duite par plus grande authorité, on avoit été d'avis de bail« ler la superintendance de tout l'affaire au Roy Philippe ca« tholique, à ceste fin d'un commun consentement le tout, « chef et conducteur de toute l'entreprise[2]. » Ce monarque devait, en conséquence, porter plainte à Antoine de Bourbon sur les encouragements donnés par lui à la nouvelle religion, et essayer « de le retirer de sa meschanceté et malheureuse « délibération, » en lui laissant entrevoir l'espérance de recouvrer son royaume de Navarre ou d'obtenir du moins un dédommagement considérable. Si Bourbon ne se rendait pas à ces « promesses et blandices, » Philippe II, y mêlant les menaces, ferait ensuite « sur l'hyver tant secrètement et occulte« ment que possible quelque levée et amas de gens d'eslite au « Royaume d'Espaigne, » afin de prendre Antoine au dépourvu et de le défaire, quand même, à la tête d'une armée réunie en hâte, ce prince tenterait de résister. Le roi de Navarre battu devait être facilement expulsé de France; mais si,

(1) *Documents historiques*, relations des ambassadeurs vénitiens, t. II, page 89.

(2) « Sommaire des choses premièrement accordées entre les ducs de « Guyse grand-maître, et de Montmorency connétable, pair de France, « et le maréchal de Saint-André, pour la conspiration du triumvirat, et « depuis mises en délibération à l'entrée du sacré et sainct concile de « Trente et arrestées entre les parties, en leur privé conseil faict contre « les hérétiques et contre le roy de Navarre, en tant qu'il gouverne et con« duit mal les affaires de Charles neufiesme roy de France, mineur, lequel « est autheur du continuel accroissement de la nouvelle secte qui pullule « en France. » (*Mémoires-journaux du duc de Guise.*)

au contraire, il se trouvait suffisamment soutenu par les partisans de la réforme pour prolonger la lutte, le duc de Guise se déclarerait chef de la confession catholique, rassemblerait des forces et presserait, de son côté, Antoine hors d'état de tenir tête alors à deux puissantes armées.

Pendant cette guerre, l'empereur, les princes allemands et les cantons suisses demeurés fidèles à l'antique croyance devaient investir la France, en quelque sorte, pour empêcher qu'aucun secours du dehors parvînt aux protestants. Le pape fournirait sous main l'argent nécessaire; le duc de Savoie anéantirait la ville de Genève; à l'intérieur nul protestant n'obtiendrait de pardon; « la commission d'extirper tous ceux « de la nouvelle religion seroit baillée au duc de Guyse qui au« roit en charge d'effacer entièrement le nom de la famille et « race des Bourbons, de peur qu'enfin ne sorte d'eux quel« qu'un qui poursuive la vengeance de ces choses et remette « sus cette nouvelle religion. » Une fois celle-ci étouffée dans le royaume, il se serait agi de la détruire en Allemagne par le moyen des forces de l'empereur et des évêques auxquels le duc de Guise eût prêté, sous bonne caution, les sommes tirées « de « la confiscation et despouille de tant de nobles, bourgeois et « riches tuéz en France à cause de la nouvelle religion. »

Ce plan était énergique, étendu, décisif; son exécution allait devenir sanglante et féconde en malheurs, sans doute; mais l'union des princes du sang et des Colignys, déjà mieux cimentée, plus forte alors et appuyée aussi sur l'étranger, doit-elle donc être jugée moins coupable et moins dangereuse?

Les deux membres principaux de la nouvelle coalition intérieure s'étaient, après l'avoir formée, successivement éloignés de la cour, Montmorency se rendant à Chantilly, sous prétexte d'un mariage dans sa famille, et le duc de Guise allant habiter son château de Nanteuil, distant de cinq lieues du domaine du

connétable avec lequel il pouvait ainsi entretenir de fréquentes communications.

L'époque fixée pour le sacre du jeune roi approchait ; les états généraux se trouvaient ajournés de nouveau ; la cour avait quitté Fontainebleau et, prenant le chemin de Reims, s'était arrêtée chez François de Lorraine. Celui-ci venait de recevoir de Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, la demande de laisser exercer par le duc de Longueville, à la cérémonie qui se préparait, les fonctions de la charge de grand chambellan dont ses pères avaient été investis pendant près de cent vingt ans. Guise ne consentait à les lui céder que comme à un remplaçant ; la condition ne fut pas acceptée, et le prince de Joinville dut donc suppléer son père. Cette rigidité de François de Lorraine à maintenir ses droits dans toute leur étendue compromit le mariage espéré de sa fille avec Longueville ; et même ce dernier, attiré vers la réforme, refusa, à peu près aussitôt, d'aller à la messe en compagnie du duc de Guise[1].

Par le résultat d'une perpétuelle duplicité, ou peut-être d'une excessive préoccupation d'avoir « sur les bras deux familles qui pensoient d'envahir le trône, » la reine-mère, récemment suspecte de penchant vers les princes lorrains, semblait en ce moment incliner beaucoup dans le sens dès réformés. Abandonnée aux conseils de Coligny, c'était avec une vive alarme qu'elle avait acquis la certitude de l'alliance contractée entre Montmorency et le duc de Guise. Profitant de son séjour passager chez ce prince, elle le prit à part et lui demanda « s'il était vrai qu'il eût fait une ligue, comme elle « l'avait entendu dire, pour le maintien de la religion ainsi « que de l'autorité du roi et de la sienne à elle-même. » Guise

(1) *Documents historiques*, relations des ambassadeurs vénitiens, t. II, page 776.

répondit sans dissimulation et déclara « qu'il se soumet« tait au jugement du parlement de Paris pour être puni s'il « s'était trompé en agissant comme il l'avait fait[1]. » Catherine, frappée de ces paroles, voulut encore savoir si, dans le cas où son fils et elle adopteraient la nouvelle religion, ce à quoi toutefois, s'empressa-t-elle d'ajouter, ils ne pensaient point, Guise et ses confédérés leur dénieraient obéissance ; et le duc répondit affirmativement, avec la même liberté, « quoiqu'à coup « sûr tant qu'ils suivraient les traces de leurs prédécesseurs, « il fût disposé, dit-il, à mourir pour leur service. Il ne pré« tendait à autre chose qu'à maintenir la foi dans le royaume « et la couronne sur la tête du roi, parce que, perdant la reli« gion, il voyait bien le chemin de perdre le roi et le royaume « auxquels il avait tant d'obligations[2]. »

Un tel aveu était de nature à augmenter les craintes de la reine-mère, en lui prouvant qu'elle n'en inspirait pas ellemême à des personnages importants dans l'État, unis désormais entre eux et puissamment soutenus. Aussi le désir d'échapper du moins à leur influence directe, de les éloigner matériellement du centre des affaires, devenait-il chez elle prononcé autant que naturel. Elle recommandait à Chantonnay d'engager son souverain à ne plus insister pour que le cardinal de Lorraine résidât à la cour, « parce qu'il pourrait résulter « de sa présence de nouvelles altercations, » tandis que l'ambassadeur espagnol, de son côté, « exhortait ceux de Guise à « s'accommoder le mieux possible, pour quelque temps, au « caractère de Vendôme, afin de le captiver[3]. » Ces dispositions conciliantes allaient pourtant recevoir un léger échec de

(1) Papiers de Simancas, B 12.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

prétentions auxquelles la solennité du sacre devait fournir matière.

Les princes du sang invoquaient le droit de leur naissance pour précéder les pairs ; mais le duc de Guise résistait, en s'appuyant sur le privilége accordé déjà à son père et à lui, lors de l'avénement de Henri II et de François II, et il obtint de prendre rang immédiatement après le roi de Navarre, avant le duc de Montpensier. C'était là entretenir des ferments d'aigreur toujours prompts à se développer.

Le cardinal de Lorraine[1], peu apte à les étouffer, profitait de ses fonctions pour avoir une conférence avec le roi. « Comme « cette cérémonie avait été instituée par ses prédécesseurs, « en qui avait commencé le titre de très chrétiens, il l'exhorta « à le garder, à n'être pas le premier qui l'abandonnât, puis- « que la couronne de France avait toujours été florissante de- « puis que ses aïeux professaient la foi catholique, et ajouta « que s'il changeait de sentiments, il en résulterait sa destruc- « tion, que quiconque lui conseillerait de changer de religon « lui arracherait en même temps la couronne de la tête[2]. » Il pressait avec vivacité, en conséquence, le conseil du roi, réuni extraordinairement d'après ses représentations[3], de ne pas user d'une coupable tolérance à l'égard des assemblées tenues par les partisans de la réforme et de ne laisser rien innover jusqu'à l'issue d'un colloque destiné à régler les différends en matière de religion. Son avis, exprimé avec chaleur et éloquence, à peine combattu par le roi de Navarre, fut adopté

(1) Il avait déjà sacré Henri II et François II. Comme archevêque de Reims, comme abbé de Saint-Denis, il intervenait nécessairement pour officier au début et à la fin de chaque règne. De plus, en cette dernière qualité, la prérogative de couronner les reines lui appartenait aussi.

(2) Papiers de Simancas, B 12.

(3) *Histoire de France*, par Garnier.

dans ses conclusions et devait, peu après, porter pour fruit le mémorable édit de juillet.

Des suggestions hostiles ne cessaient pourtant d'inspirer à la reine-mère, dont les plans étaient fortement ébranlés par la formation du triumvirat, la plus profonde inquiétude pour le maintien de la tranquillité, si le séjour des princes lorrains se prolongeait à la cour. Ceux-ci d'ailleurs étaient déterminés à s'en tenir temporairement absents[1].

Le duc de Guise, témoin des progrès de l'ascendant de Coligny sur l'esprit de Catherine, avait dès lors largement étendu

(1) L'éloignement des deux frères fournissait au parti de leurs ennemis un sujet de joie manifestée par tous les moyens. Celui de l'épigramme n'était pas négligé; et, entre autres, la pièce de vers intitulée: *Écho sur l'adieu du cardinal de Lorraine*, célébrait ainsi l'éclipse de son crédit :

« Hélas! hélas! seroit-il bien possible
« Que du tyran l'arrogance invincible
« Fust myse bas ainsi que j'ay ouy? — Ouy.
« Qui est celuy qui me met hors d'émoy? — Moy.
« Sais-tu quelle est la douleur qu'il endure? — Dure.
« Ne vit-il pas en peine et déconfort? — Fort.
« Voy donc que sert l'orgueil du terrien. — Rien.
« Jamais aussi d'aucun n'eut bon renom. — Non.
« Mais qui l'a mis en si grande souffrance? — France.
« Où sont fichéz maintenant ses ébats? — Bas.
« O quel tourment saisira son courage? — Rage.
« Qui l'a contraint enfin de dire adieu? — Dieu.
« Quel c'est montré ce bras en cet endroit? — Droit.
« Or donc, esprits de divine nature,
« Ja ne craignez de chanter la droiture
« De vostre Dieu, faites qu'en toutes parts
« Soit son renom et sa grandeur espars.
« Le temps n'est plus qu'un rouge enluminé
« Guidoit les pas d'un jeune couronné.
« Le temps n'est plus que par cauteleux arts
« Estoit en bruit la maison des Guysars.
« Le temps n'est plus que pour leur grand malice
« Condamnoyent tous les esleus au supplice. »

le cercle de ses vues et comptait, pour rétablir sa propre influence dans le royaume, bien moins sur l'effet d'une présence obstinée au foyer des intrigues que sur celui d'événements faciles à prévoir.

Le cardinal avait « durant quinze jours traicté le Roy en « diverses siennes maisons où il s'estoit efforcé de luy donner « et à toute ceste compagnie (la cour) tout le passe-temps et « plaisir qu'il luy avoit esté possible, » particulièrement à Marchètz d'où il allait partir (24 mai) « pour s'en retourner « en son archevesché y continuer son debvoir jusqu'à ce que « la cour fut à Paris où il ne fauldroit, disait-il, de se trouver « ainsi que la Royne le lui avoit commandé[1]. »

Tandis donc que son frère allait attendre à Reims des circonstances avantageuses, François de Lorraine, quant à lui, après avoir exposé ses « raisons amplement » à la reine et des protestations de dévouement, des vœux respectueux au roi[2], était parti pour sa ville de Guise, avec un fidèle cortége d'amis particuliers et sous l'apparence, au reste peu trompeuse, d'y vouloir consacrer quelque temps au repos et aux loisirs. Ceux-ci devaient néanmoins être activement remplis. Guise, toujours « très sobre en vanterie, ayant plus d'effects « que de vents, faisoit connaître à ses mots prononcéz à demy « et à ses gestes, même quand il donnoit de ses doigts sur la « main, qu'il avoit quelque chose de bon à couver et es- « clorre[3]. » L'expression de son mécontentement et ses desseins obtenait un accueil complétement favorable de Philippe II qui, pour le soutenir, offrait de dépouiller le roi de

(1) Mss. de la Bib. nat., lettres originales, maison de Lorraine, v. 1er, lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges.

(2) *Idem*, lettres du duc de Guise, etc., depuis le 17 mars 1561.

(3) *Vies des grands capitaines*, par Brantôme.

Navarre du reste de ses États[1]. L'emploi d'une pareille violence n'entrait pas toutefois dans la tactique du prudent François de Lorraine; il préférait, en la laissant redouter à Antoine de Bourbon, se ménager un moyen d'intimidation capable de lui ramener ce faible prince. Mais à peine eut-il passé une quinzaine de jours à Guise, que le roi et sa mère, effrayés des embarras qui s'annonçaient, le rappelèrent instamment, sous l'impression du besoin prochain de son secours.

L'état des provinces, en effet, devenait de plus en plus alarmant; les paroles impérieuses, les provocations menaçantes s'échangeaient hautement, de tous côtés, entre les deux partis divisés par la croyance. Guise résista d'abord à des sollicitations suspectes, ou du moins intéressées. La Fête-Dieu paraissait devoir être l'occasion de graves désordres; en vain le chancelier, pour éviter toute cause provocatrice, avait fait défendre aux enfants, par le parlement de Paris, de marcher dans les rues de cette ville en portant des croix de bois et des images; un bruit inquiétant révélait, de la part des réformés, le projet de troubler la solennité et d'attaquer les processions. Les conséquences d'un tel attentat ne pouvaient guère se calculer d'avance. La cour alarmée, redoublant de précautions pour la garde du roi, informe le duc de Guise de la situation et lui expédie coup sur coup trois courriers en un jour. « Si « c'estoit pour autre subject, dit-il, je ne partirois, mais puis« qu'il y va de l'honneur de Dieu, je m'y en vais : et qui « voudra y entreprendre, j'y mourrai, ne pouvant mieux « mourir[2]. »

Il part aussitôt sur ses propres chevaux, avec sa suite, et

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.
(2) *Vies des grands capitaines*, par Brantôme.

marche si précipitamment qu'en deux jours il arrive, à la fin de la soirée, la veille de la fête, à l'hôtel de Guise. La nouvelle de son retour, promptement répandue, rend la sécurité à la capitale et cause une joie générale aux habitants catholiques. Il ne perd pas un moment pour prendre ses mesures, pour conférer avec les magistrats municipaux. Dès le lendemain matin les seigneurs de la cour, à l'exception de ceux que le roi de Navarre et le prince de Condé tiennent à leur dévotion personnelle, affluent à son lever. Après les avoir accueillis avec bienveillance, il se place à leur tête. Noblement vêtu d'un pourpoint et de chausses en satin cramoisi[1], recouvert d'une *saye* et d'un manteau de velours noir, coiffé d'un bonnet de même étoffe que surmonte une haute plume rouge, armé d'une dague et d'une belle et bonne épée choisie entre trois qu'il s'était fait présenter, monté sur un superbe genêt noir appelé *le Morêt* et qui est caparaçonné d'une grande housse de velours noir avec broderies en argent, Guise, entouré de trois ou quatre cents gentilshommes[2], traverse la ville pour se rendre à l'abbaye Saint-Germain, où sont logés Charles IX et sa mère. La foule, pressée sur son passage et que rassure son air calme et résolu, le salue des plus vives acclamations. Cette marche dans Paris semble un véritable triomphe : l'escorte de « gentilshommes volontaires et de « capitaines, de gens de cheval et de pied » qui accompagne le prince lorrain est deux fois plus nombreuse que celle dont le roi de Navarre se voit suivi d'ordinaire. Grâce à Guise, les cérémonies du culte catholique s'accomplissent selon l'usage[3],

(1) Sa couleur favorite. Il la tenait d'une dame qu'il avait aimée dans sa jeunesse.

(2) Brantôme.

(3) Le jour de l'octave de la Fête-Dieu, le cardinal de Lorraine, revenu à Paris depuis le commencement du mois de juin, porta le Saint-Sacre-

et les processions ne sont interrompues par aucune apparence de tumulte. Son seul ascendant personnel obtient plus que le gouvernement, dont il est exclu, n'eût osé tenter et espérer; et c'est par le ferme et paisible maintien de l'ordre que François de Lorraine essaie et signale une puissance destinée à prendre tout son essor au milieu des troubles.

Le prince qui eût pu se montrer le plus hardi soutien des émeutes des réformés, complétement absorbé depuis quelque temps par sa situation personnelle, s'occupait assidûment de la régulariser et s'était même abstenu d'assister au sacre de Charles IX pour poursuivre auprès du parlement de Paris sa sentence absolutoire. Après plaidoiries et informations nouvelles, celle-ci fut enfin prononcée le 13 juin, dans une assemblée de toutes les chambres, en présence des princes de la maison de Bourbon, des ducs de Guise et de Nevers, des cardinaux de Lorraine, de Guise, de Châtillon, du connétable, du maréchal de Saint-André, et des évêques d'Auxerre et d'Uzès.

Malglé le peu de succès des négociations secrètes[1] des Guises en faveur de leur nièce, la présence en France de Marie Stuart était un sujet d'ombrage continuel pour la reine-mère. Affectant même un excès d'appréhension, Catherine témoignait l'impérieux désir du départ définitif de sa belle-fille. Celle-ci d'ailleurs était allée de Reims, vers la fin de l'hiver, passer quelque temps dans sa famille, à Nancy, puis à Joinville, et avait reçu des avertissements et des émissaires qui la pressaient de rentrer au sein de ses États pour en diriger le gouvernement et y rétablir la religion. Ses oncles d'Aumale et

ment à la procession, que suivit le roi, et chanta la messe à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

(1) Constamment niées, au surplus, par Philippe II vis-à-vis de sa belle-mère.

d'Elbeuf, il est vrai, l'engageaient instinctivement, sans prévoir les malheurs auxquels ils l'eussent soustraite, à demeurer dans le pays de ses affections; mais le cardinal de Lorraine, manifestant un soin attentif à ne pas rompre en visière à la reine-mère et ruiné dans ses espérances d'un mariage avec don Carlos, opinait différemment, d'une manière prépondérante. Le retour de Marie en Écosse fut donc brusquement résolu. Son douaire était assigné sur la Touraine, le Poitou, la ville d'Épernay[1], indépendamment d'une pension de vingt mille livres[2] dont elle devait jouir comme sa mère auparavant. Le cardinal lui conseillait de laisser en dépôt entre ses mains, par crainte des accidents de la traversée, des pierreries, ainsi que les objets précieux qu'elle avait reçus en France. Marie, moins confiante que soumise envers son oncle, déclina cette proposition en répondant que, puisqu'elle risquait sa vie sur la mer, elle pouvait bien risquer aussi ses bijoux[3].

Partant donc de Reims, où elle était retournée, la jeune reine se rendit à Paris (juillet 1561), dans le but de visiter le roi qu'elle suivit à Saint-Germain. Ce fut là que, versant des larmes de regret, plus sans doute que de pressentiment, elle fit ses adieux à la cour, qu'elle avait passagèrement ornée, pour aller s'embarquer à Calais. Marie Stuart quittait pour toujours cette terre de France où, huit ans plus tard, elle devait solliciter vainement d'Élisabeth la liberté de revenir au prix d'une rançon, « comme estoit la coustume entre tous « princes, voire ennemys. »

Il avait été d'abord question de faire voile de Fécamp, abbaye du cardinal de Lorraine. Une indisposition de ce prélat et du duc de Guise qui l'accompagnaient, ainsi que leurs autres

(1) Par ordonnance de Charles IX, datée d'Orléans, le 20 décembre 1560.
(2) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*
(3) *Documents historiques*, règne de François II, note de la p. 757.

frères et qu'un grand nombre de gentilshommes et de dames, ralentit de trois ou quatre jours la marche de leur nièce; enfin elle arriva tristement au port du départ, et le grand prieur la reçut (le 12 août) sur ses galères pour la déposer (le 21) dans la rade du petit Leith, après une traversée périlleusement effectuée au milieu des vaisseaux anglais[1].

Revenu à la cour (le 23 août), le duc de Guise allait se rencontrer chaque jour avec le prince de Condé. L'irritation qui, d'un moment à l'autre, eût pu s'élever entre eux était un sujet de trouble et d'alarme pour l'artificieuse Catherine, redoutant d'être contrainte, en ce cas, à se prononcer pour l'un des deux. Aussi n'eut-elle pas de pensée plus dominante que celle d'opérer promptement une réconciliation publique à laquelle Guise, pour sa part, se montrait bien disposé. Les paroles solennelles qu'il devait prononcer en cette circonstance furent préalablement convenues; et, le dimanche 24, au château de Saint-Germain, en présence du roi de Navarre, des membres du conseil, des cardinaux de Lorraine, de Guise, de Bourbon, de Châtillon, d'Armagnac, des ducs de Montpensier, de Nevers, de Nemours, de Longueville, d'Étampes, du prince de la Roche-sur-Yon, du connétable, du chancelier, des maréchaux de Saint-André, de Brissac, de l'amiral de Coligny et d'un nombre considérable d'autres seigneurs, le roi dit à sa mère: « Madame, j'ai fait assembler cette compagnie pour l'accord « du différend qui est entre monsieur le prince de Condé et « monsieur de Guise qui s'y accommoderont, comme je pense, « pour le bien de mon service et de ce royaume; et afin que « mondit sieur le prince demeure éclairci de l'opinion qu'il a « eue, vous, mon cousin de Guise, lui direz ce qui en est. »

(1) *Correspondance de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre*, tome II, p. 430.

Guise répondit : « Sire, puisqu'il vous plaît que j'éclaircisse « monsieur le prince de l'opinion qu'il a, je luy en diray ce « qui est ; » et s'adressant à Condé : « Monsieur, continua-t-il, « je n'ay ni ne vouldrois avoir mis en avant chose qui fût « contre vostre honneur et n'ay été autheur ni instigateur de « vostre prison. — Monsieur, repartit aussitôt Condé, je tiens « pour meschant et malheureux celuy ou ceulx qui en ont esté « cause ; » et le duc répliqua immédiatement : « Je le crois « ainsy, cela ne me touche en rien. » Ce faict le Roy les pria « de s'embrasser, et comme ilz estoient proches parens de de- « mourer bons amys, ce qu'ils firent et promirent. » Procès-verbal fut dressé, par les secrétaires d'État, pour conserver le souvenir de cet *appointement* dont Catherine avait conçu l'idée en « pansant que cela luy donnerêt quelque repos. » Effectivement, peu de jours après, elle ne pouvait assez exprimer « quele byen il luy apportêt[1]. »

Pourtant un calme réel était loin de régner entre les partis. Si déjà le cardinal de Lorraine, dépositaire et organe des doléances du clergé[2], avait amèrement reproché à la reine le mépris qu'on faisait des édits favorables à la religion catholique[3], Condé et l'amiral s'irritaient aujourd'hui, à leur tour, des effets de celui du mois de juillet, en vertu duquel toutes assemblées publiques ou particulières étaient, sous peine de confiscations, interdites aux réformés, et qui prescrivait d'une manière absolue l'administration des sacrements, selon le rit de l'Église romaine. Dans ces mesures, complétées par une

(1) *Documents historiques*, règne de François II, p. 873.

(2) Lettres du chapitre de Paris pour obvier à l'odieuse description et déclaration du bien de l'Église, et réponse du cardinal. (*Mémoires-journaux du duc de Guise.*)

(3) *Documents historiques*, relations des ambassadeurs vénitiens, t. II, page 777.

amnistie pour le passé et adoptées afin de prévenir les troubles jusqu'à ce que le concile général eût pu prendre une résolution, le prince et Coligny voyaient l'abaissement de leur cause, l'ajournement de leurs espérances. Ils excitèrent donc les ministres protestants à réclamer une conférence publique, en présence du roi, avec des prélats catholiques, pour discuter les points de dogme, objets de leurs différends.

Le cardinal de Tournon et plusieurs évêques repoussaient cette demande et étaient d'avis de renvoyer les réformés par devant le concile de Trente pour y faire valoir leurs raisons[1]. Charles de Lorraine, d'accord maintenant sur ce point avec Catherine et se flattant de vaincre les ministres calvinistes par la force des arguments comme par la puissance de son éloquence et de son érudition, sources séduisantes, presque certaines de succès d'amour-propre et de nouvelle gloire pour lui, avait, au contraire, opiné fermement en faveur des conférences. Il espérait aussi, en opposant aux défenseurs du calvinisme des luthériens allemands, occasionner une division avantageuse à la religion catholique et même obtenir quelques conversions éclatantes[2]. Mais ces derniers docteurs, entre autres André Buclin et Baltasart, envoyés de Tubingue par le duc de Würtemberg, Dillier et Bocquin, venant de la part du comte palatin, n'arrivèrent pas à temps ; et le soin que le cardinal avait pris de les mander fit dès lors peser sur lui le soupçon d'une certaine tendance à se rapprocher des principes du luthéranisme, car son zèle, pour être ardent et démonstratif, ne paraissait pas tant une garantie de sa foi qu'une preuve de son ambition et de sa violence.

L'avis du cardinal, généralement désapprouvé des catho-

(1) *Histoire des guerres civiles*, par Davila.
(2) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle.

liques, avait pourtant entraîné celui des autres prélats. Les conférences furent résolues, et des sauf-conduits, pour y venir prendre part, délivrés aux ministres réfugiés à Genève. Les princes du sang et les Châtillons triomphaient à l'approche de cette lutte autorisée; la faculté de discussion paraissait, avec assez de justesse, aux chefs de la réforme, un pas déjà fait vers la liberté de conscience.

Pendant ce temps, les états généraux s'assemblaient à Pontoise pour s'occuper de la situation politique et financière du royaume, et leur ouverture était marquée par une difficulté survenue entre les cardinaux et les princes du sang qui ne voulaient point leur céder la préséance. D'Armagnac et Châtillon acceptaient le second rang; mais les cardinaux de Tournon, de Lorraine et de Guise s'étaient retirés, et le dernier, blâmant ceux qui demeuraient, avait même dit « qu'il y avoit « des cardinaux qui faysoient honneur à leurs chapeaux et « d'autres qui en estoyent honorés[1]. » Entraînés par un mouvement d'amour-propre, ces trois prélats n'avaient pas réfléchi cependant sur les avantages, sur la confiance que leur retraite allait infailliblement donner aux chefs du parti protestant dans cette assemblée politique.

La ville de Poissy, voisine de Saint-Germain, devenait donc le théâtre d'une réunion qui, n'ayant pas précisément le caractère de concile national, recevait la dénomination de colloque. Son ouverture solennelle devait avoir lieu le mardi 9 septembre, en présence du roi, de toute la cour, de cinquante-deux prélats et de nombreux théologiens, dans le vaste réfectoire du couvent des dames nobles de l'ordre de Saint-Dominique. La présidence revenait de droit au cardinal de Tournon, doyen des éminences présentes et primat des

(1) *Commentaires de l'estat de la religion et république.*

Gaules en qualité d'archevêque de Lyon. Les principaux champions prêts à s'y combattre étaient, d'une part : le cardinal de Lorraine, Claude Despense, Claude de Saintes, plusieurs docteurs de Sorbonne et des universités ; de l'autre : Théodore de Bèze, ancien prieur de Longjumeau, surnommé le *gonfalonier du calvinisme*[1], soutenu de Pierre Martyr Vermilly, de François de Saint-Paul, d'Augustin Marlorat, de Jean Malo, ancien vicaire de Saint-André-des-Arts, de Jean Reimond, de Viret et de divers autres « amenés et reconduits « aux frais du Roi de Navarre[2]. » D'ailleurs, par un édit du 25 juillet, « tous les sujets du Roi de quelque condition « qu'ils fussent » avaient reçu l'autorisation d'assister au colloque.

Le cardinal de Lorraine, demeuré malade à quelques lieues, en allant reconduire la reine d'Écosse, était arrivé en litière à Poissy dès le 29 juillet. Les prélats qui l'attendaient s'étaient portés à sa rencontre, et, d'accord avec eux, le cardinal avait employé les jours suivants à régler les points principaux, au nombre de douze, que l'assemblée aurait à examiner touchant la réformation de l'église. Il avait aussi tenu, dans la chambre du roi de Navarre et en présence de Catherine, avec Théodore de Bèze, mandé par ordre de cette princesse, quelques conférences préliminaires dans lesquelles, tout en réprouvant les écrits du réformateur, comme scandaleux et pleins d'absurdités au sujet des sacrements, il s'était efforcé de le séduire et de lui démontrer qu'après avoir, par des opinions perverses et condamnables, cherché à troubler le repos du royaume, il était temps de changer de

(1) Expression dont se sert le père Hilarion de Coste, dans son *Histoire catholique du seizième siècle.*

(2) *Mémoires de Brantôme,* tome III.

rôle et digne d'un homme tel que lui de travailler désormais à la paix et à la concorde universelles.

Bèze, avec une modestie affectée, avait d'abord décliné l'importance et le pouvoir que le cardinal semblait lui attribuer, puis entamé la justification de ses propres écrits. La reine était intervenue dans cette conversation que Charles de Lorraine poursuivit en disant : « C'est une étrange chose de « vouloir maintenir que nous n'avons rien que nos pères an- « ciens : et comment est-ce qu'ils pouvoient parler de la chair « de Jésus-Christ devant qu'il fust fait homme[1]. »

Des distinctions entre l'ancien et le nouveau testaments on était passé au mystère de la présence du corps de Notre-Seigneur dans la cène. « Nous ne sommes d'accord, avait « ajouté le cardinal, en l'expression de ces mots : *C'est mon « corps*. — Je le confesse, répondit Bèze, et me desplait que « nous ne pouvons mieux nous en accorder. — J'enseigne aux « enfants de mon diocèse, reprit le cardinal, quand ils sont « interrogéz : ce que c'est du pain en la cène? de répondre que « c'est le corps de Jésus-Christ. Réprouvez-vous cela?—Non, « dit Bèze, car c'est la parole de Christ; mais l'on demande « comment c'est que le pain s'appelle corps de Jésus-Christ, « car tout ce qui est n'est pas d'une sorte et manière. »

Cet entretien s'était graduellement étendu, et la cour entière répétait que Bèze, dès la première rencontre, avait été vaincu par Charles de Lorraine. Le prélat, au surplus, par une inspiration assez nouvelle en lui, manifestait le dessein de ne pas s'écarter, dans la lutte, des bornes d'une modération bienveillante, très suspecte aussitôt aux catholiques.

Ses conciliantes dispositions n'étaient donc pas universellement partagées, et, le 5 septembre, une tentative d'incendie

(1) Mss. de l'abbaye Saint-Germain (Bibl. nat.), 129, v. II, fol. 5.

avait été pratiquée, sans succès heureusement, par les huguenots, disait-on, contre les bâtiments du couvent[1].

Le dimanche 7, avant-veille de l'ouverture du colloque, Charles de Lorraine prononça un sermon en présence et à la satisfaction de quatre cardinaux et d'un nombreux concours d'évêques et de docteurs. Le 9, enfin, vers une heure après dîner, la cour arriva de Saint-Germain, et le roi, ayant fait entendre quelques mots sur l'existence des troubles, sur la nécessité de les apaiser sans scandale, en corrigeant les abus, le chancelier développa plus au long les motifs et le but de cette convocation. Après une courte réponse du cardinal de Tournon, la parole fut accordée à Théodore de Bèze qui, s'agenouillant ainsi que tous les autres ministres, commença par une confession de foi, puis remercia le roi de leur avoir accordé la grâce d'être admis à s'expliquer et se prépara tant à réfuter les accusations portées contre les réformés qu'à soutenir leurs dogmes et leurs requêtes résumées d'avance en quatre points, savoir : 1° qu'ils ne fussent pas justiciables des prélats et autres ecclésiastiques présents; 2° que le roi, avec son conseil, présidât le colloque; 3° qu'on résolût et qu'on terminât toutes les difficultés et controverses par la seule parole de Dieu; 4° que tout ce qui serait déduit, conclu et arrêté audit colloque fût recueilli par notaires et greffiers.

Bèze pourtant, dès le début, scandalisa les prélats par l'expression des doctrines de sa secte sur le sacrement de l'eucharistie; l'assemblée entière poussa de violents murmures en l'entendant proclamer que, dans la cène, le corps et le sang de Jésus-Christ sont aussi éloignés du pain et du vin que le plus haut des cieux l'est de la terre. Dès que Bèze eut achevé sa longue harangue, le cardinal de Tournon courroucé se leva

(1) Mss. de l'abbaye Saint-Germain, 74, v. I, fol. 14.

et s'écria, en regardant du côté du roi et de la reine : « Avez-« vous ouï ce blasphème? — Plût à Dieu, dit le cardinal de « Lorraine, que nous eussions esté sourds ! » Suppliant Catherine et son fils de n'ajouter aucune foi aux erreurs qu'ils venaient d'entendre, Tournon reçut de la reine-mère l'assurance que le roi et elle voulaient vivre et mourir dans la religion catholique. Bèze, ému de l'effet produit par l'exaltation de son langage contre la transsubstantiation, avait, un moment, changé de couleur ; et, sur la demande de Tournon, le duc de Guise alla, par ordre du roi, recevoir des mains de l'orateur calviniste une copie de la confession des églises protestantes de France dont il venait de se rendre l'organe. Le cardinal de Tournon réclamait huit jours pour y préparer une réponse ; et, le lendemain, les prélats, d'une voix unanime, chargèrent Charles de Lorraine de la composer et de la prononcer.

Les souffrances spirituelles n'étaient toutefois pas les seules que les mesures prises dans le colloque de Poissy allaient avoir à guérir. La situation du royaume se compliquait de nécessités positives auxquelles le clergé était appelé à subvenir pour sa part. Il ne semblait guère s'y prêter qu'avec répugnance et parcimonie. Des propositions avaient bien été faites par les prélats ; mais, mesquines, insuffisantes, elles n'étaient pas acceptées par le gouvernement, et, le 11 septembre, le duc de Guise et le connétable, munis d'instructions et de lettres de créance, furent envoyés auprès des évêques assemblés, avec charge de leur représenter que le roi avait besoin d'un secours plus considérable, dont le taux fût au moins de quinze millions de livres, payables en six années. Les prélats délibérèrent et bornèrent à seize cent mille livres par an, pendant cette période, leurs offres dont l'hommage fut transmis quelques jours après à Charles IX par le cardinal de Lorraine. Les évêques se

disaient hors d'état de faire un sacrifice plus étendu, par la raison que le premier tiers de leurs bénéfices appartenait aux pauvres, que les charges et les réparations absorbaient le second, et que le dernier fournissait à leur propre existence [1].

L'épiscopat était encouragé et soutenu dans sa résistance par les doctrines de Rome qui, considérant les biens du clergé comme tenus par lui de droit divin, n'en admettait, sans mécontentement, aucune aliénation ni distraction. Le pape, par l'organe de son légat, le cardinal de Ferrare, tout récemment arrivé, allait même faire adresser des reproches, sources de vifs débats et de discordes prononcées, au cardinal de Lorraine, plus disposé à tenir compte des besoins du royaume et auquel d'ailleurs le souverain pontife imputait comme une faute la convocation de cette sorte de concile national [2]. Le prélat avait effectivement, dès le 1er juillet, engagé le chapitre de Reims à préparer un secours de dix mille livres, et il en avait même remis au roi un autre de vingt mille, provenant de la vente [3] d'ornements et vases sacrés. Ces sommes étaient destinées à faire face au danger croissant de la propagation du calvinisme en Champagne [4].

(1) Papiers de Simancas, B 13.

(2) *Idem*, dépêche de Chantonnay, du 21 septembre.

(3) L'Église gallicane se plaignit souvent depuis de ce que le cardinal avait vu sans répugnance de semblables ventes, qui pourtant ne pouvaient être taxées d'injustice, puisque l'Église défendait ainsi, au prix de ses richesses, ses droits attaqués « par une secte impie. » (*Epitaphium Caroli cardinalis Lotharingi, Papyrio Massone auctore.*)

De telles mesures furent, au surplus, autorisées dans la suite, le 24 novembre 1568, à la demande de Charles IX, par le pape Pie V, de sorte qu'on aliéna des biens et possessions ecclésiastiques jusqu'à la somme de cent mille écus de revenu, « et le clergé fut contraint de vouloir ce qui « plaisoit au roi, c'est-à-dire ce que la grande perturbation commandoit. » (*Histoire catholique du seizième siècle*, par le père Hilarion de Coste.)

(4) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par G. Marlot.

La réunion des théologiens avait, sur la demande du cardinal de Lorraine, fixé avec empressement les points qu'il devait traiter dans sa réponse à Théodore de Bèze. Au nombre de quatre d'abord, ceux-ci pouvaient pourtant se réduire à deux principaux, savoir : 1° de l'autorité de l'Église, des conciles, des Écritures et de l'interprétation des Pères; 2° de l'existence réelle et substantielle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

Telle était l'élévation du sujet qui allait inspirer au cardinal un de ses discours les plus universellement renommés pour l'éclat, la force, la méthode[1], la solidité des arguments, la richesse des citations[2], qui allait lui valoir un des plus hauts titres de sa réputation ecclésiastique et littéraire[3], lui mériter l'honneur d'être traduit en grec, en latin et lu avec admiration par l'Europe entière.

Le mardi 16, Charles IX et toute sa cour occupent leurs places dans la salle du colloque ; le cardinal de Lorraine prend la parole et, s'appuyant sur ce texte de saint Paul : « Craignez « Dieu, honorez le roi, » débute par un exorde rempli de témoignages de soumission et de fidélité envers le monarque, « ministre de Dieu et fils de l'Église, » assujetti lui-même aux décisions de celle-ci, prises en concile, « ainsi que les premiers « et plus anciens de noz saints évesques ont bien osé escrire « et en pleine face protester à leurs puissants et redoutables « empereurs sans qu'ils l'aient trouvé mauvais. »

Ce premier point de l'autorité de l'Église ainsi établi, l'ora-

(1) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle. Papiers de Simancas, B 13, dép. du 21 septembre.

(2) *Histoire de France*, par Garnier.

(3) Une médaille allégorique fut frappée en hommage à la hardiesse avec laquelle le cardinal ouvrit le combat contre les ministres protestants ; elle portait pour devise ces mots : *Auctor ego audendi*. (Jacques de Bec, *France métallique*.)

teur put passer naturellement aux deux parties que devait approfondir son discours : l'une « colonne et firmament, ap« pui et establissement de la vérité ; l'autre, sacrement d'u« nion de nous estans, par sainte communion et participation « du corps et sang de Nostre Seigneur, uniz et incorporez à « Nostre Sauveur et faitz tous membres d'un corps bien com« posé et d'accord, duquel Jésus-Christ est le chef. »

Après la production d'une multitude de figures, empruntées aux prophètes ou aux évangélistes pour démontrer l'autorité de l'Eglise en matière de foi, le cardinal parle des conciles dont « l'usage a tousjours esté salutaire et de grand « profit, lesquelz sont institués de Dieu et mis premièrement « en usage par les apostres... Et si tant Nostre Seigneur a pro« mis par sa parole à un ou deux assembléz en son nom qu'il « sera au milieu d'eux : que fera-t-il pour refuser à d'autant « mieux et en plus grand nombre légitimement assembléz?... « Si quelque partie de l'Église se sépare de la communion uni« verselle, préférez, dit Charles de Lorraine, le corps encor « sain à un membre corrompu. Mais si le mal gaigne et vient « à s'efforcer de maculer l'Église, lors appuiez vous sur l'an« tiquité et retournez aux matrices principales et premières « églises, entre lesquelles toute l'antiquité a eu recours à la « Romaine... Par quelle raison voudront estre creus en leur « doctrine et interprétation particulière ceux qui contemnent « et condemnent l'authorité de tous... ceux qui veulent juger « un festu en l'œil de leur prochain et ne voient point une « poutre au leur?

« Or je viens maintenant, poursuit le cardinal, au der« nier point de mon oraison qui, véritablement toutefois, est « bien le principal. » Il attribue la cause des différends sans bornes et des erreurs sur le mystère de l'eucharistie à « une « certaine curiosité de chercher choses plus hautes que nous

« contre le conseil du sage : en trop disputant, la vérité se « perd. » Établissant la réalité et la sainteté du sacrement sur l'autorité de la parole de Dieu, des pères et des conciles : « Abstenons-nous aussi, dit-il, de manières de parler telles « par lesquelles au contraire nous puissions sembler icy seu-« lement représenter nostre dit Sauveur absent, comme en un « jeu de tragédie ou comédie. Certes la manière et façon par « laquelle icy se présente à nous, s'y donne, y est reçeu et par-« ticipé, est secrète, non humaine ou naturelle : non toutefois « moins vraie. Nous ne la tenons par sens, par raison ou na-« ture, mais par foy... Or en valait-il mieux fermement croire « aux paroles du Seigneur Dieu qu'en chose si haute, penser « ou proférer ce mot judaïque : *Quomodo*, mot d'incrédulité et « perdition... Foy y est nécessaire, raison superflue : science « se fonde sur raison, la foy sur auctorité. Que le croie dono « la foy et l'entendement ne le cherche. »

L'orateur consent à répondre à ceux de ses adversaires qui, sourds à la simple foi, se préoccupent de la possibilité et des circonstances du mystère ; il les suit sur le terrain qu'ils ont adopté et, s'étayant avec logique et érudition des Pères grecs et latins, il leur démontre que par le sacrement de l'eucharistie l'union des fidèles avec Jésus-Christ est substantielle autant que spirituelle. « Si, ajoute-t-il, vous n'en croiez autre « corps que visible... si vous estimez estre choses pareilles se « vestir de Jésus-Christ au baptême et manger son corps et « boire son sang en la sainte table : si bref, vous ou autre l'at-« tachez ou logez tellement seulement au ciel qu'aucunement « il ne le cherche en la terre et ainsi non plus *in cœna, quam* « *in scena, imo quam in cœno*[1]... Nous sommes autant loin de

(1) Paroles formant un jeu de mots latin, que le cardinal ne jugea pas nécessaire de rendre en français, « de peur des infirmes, » dit-il.

« vostre opinion en ce cas que le plus haut du ciel du plus pro-« fond de la terre... Lesquels de nous plus attribuent à Jésus-« Christ, Nostre Seigneur et Dieu : ou entre vous autres qui « maintenez le ciel où il est monté estre un si certain lieu aux « cieux qu'en celuy seul selon le corps et ailleurs ne peust « estre : ou nous qui, pour le croire estre au ciel, ne laissons « pas de le croire estre partout où sont célébréz ses saints « mystères : du moien et plus avant ne nous enquérants que « de sa toute puissante parole ? » Le cardinal, ayant ainsi nettement posé la question, exprime le vœu conciliant que « ceste « guerre sacramentaire, » comme il l'appelle, n'ôte pas tout moyen d'établir l'accord entre les partis divers, la tranquillité dans le royaume, les sages réformes que l'Église a commencées et n'amène pas « une horrible mutilation non-seu-« lement des royaumes et empires, mais mesme de toute « l'Église. »

Exprimant dans sa péroraison l'inquiétude d'avoir été plus prolixe que persuasif, le cardinal exhorte les protestants, s'ils veulent absolument se séparer des croyances catholiques, si « tant ils abhorrent l'église Romaine, » à rendre l'Eglise grecque « juge du différend, à croire la confession Augustane et « les églises qui l'ont reçeue. Et si, leur dit-il, vous ne pou-« vez convenir sur le point de ce précieux sacrement avec « ceux qui sont séparéz de nous..... Si vous aimez vostre opi-« nion ainsi seule, devenez par effect solitaires : si de nostre « foy vous voulez si peu approcher, soiez aussi de nous plus « esloingnéz, et ne troublez plus les troupeaux desquelz vous « n'avez nulle charge, ny nulle légitime administration..... Et « donnant loisir à voz nouvelles opinions de vieillir, autant, « si Dieu le permet comme ont fait et nostre doctrine et noz « traditions....., cela sera cause de restituer la paix à tant « de consciences troublées et laisser vostre patrie en repos. »

Le prélat termine en conjurant le roi de rester fidèle à la foi de ses ancêtres, de ses prédécesseurs depuis Clovis, de prévenir ainsi « les vengeances et les justes jugements que la « puissante main de Dieu » pourrait exercer sur lui et sur ses sujets; il témoigne la confiance que la reine-mère, que les membres du conseil, que le roi de Navarre et les princes du sang eux-mêmes l'y retiendront, ne voulant pas « dégénérer « de leurs très chrestiens progéniteurs, » et, « pour conclu- « sion, » il promet, au nom de tous les évêques et théologiens présents, « d'un cœur et d'une voix et pour toute l'église gal- « licane, » de ne jamais se départir de la sainte et vraie doctrine, de l'annoncer dans les églises, de la soutenir au prix de la vie, comme aussi de ne rien négliger pour le service du monarque et pour le maintien de sa couronne.

La belle ordonnance de ce discours, sa clarté dogmatique, la modération et l'élégance de sa forme, l'onction avec laquelle l'orateur s'était résumé en vœux pour le repos de l'Église et de l'État, en serments de fidélité à la religion et au souverain, avaient saisi tous les auditeurs. Les prélats, soulevés de leurs siéges par un enthousiasme spontané, applaudirent, entourèrent le roi, et, par la voix du cardinal de Tournon, adoptèrent et confirmèrent tout ce qu'avait dit Charles de Lorraine. Bèze, frappé de l'effet produit par son antagoniste, alarmé des mesures qui, sous l'impression de ces paroles, pouvaient être prises contre lui-même et contre ses adhérents, prétendit être en mesure et offrit de fournir immédiatement une réfutation; mais la reine n'y consentit pas, et la réplique fut ajournée.

Peu après, le 21 du même mois, le cardinal vint rendre compte à l'assemblée de la mission qu'elle lui avait donnée de faire entendre au roi et à sa mère les doléances du clergé relativement aux oppressions que cet ordre subissait. Le pré-

lat avait obtenu pour réponse de la reine l'assurance qu'il était enjoint aux gouverneurs de provinces de tenir la main à ce que les ministres de la religion catholique n'éprouvassent point de tort et à ce que les délinquants contre eux fussent punis.

Le refus de laisser parler Bèze aussitôt après le cardinal avait cependant provoqué, de la part des ministres protestants, une requête à laquelle il fut fait droit en accordant au docteur calviniste la faculté d'être entendu de nouveau, le 24, dans une séance où, seul de la cour, le roi, à raison de la *faiblesse* de son âge[1], ne se trouva pas présent. Prenant le premier la parole, le cardinal de Lorraine demanda à Théodore de Bèze et à ses compagnons « s'ils avoient pensé aux « propositions lesquelles ils avoient ouïes de lui? » Aussitôt Bèze, à son tour, prononça une assez longue *harangue res- « ponsive à l'oraison du cardinal* » qu'il chercha à réfuter en contestant l'autorité des conciles. Quant à l'article de la cène, il pria la reine de lui permettre de ne pas l'aborder ce même jour, se déclarant prêt néanmoins à soutenir immédiatement, si on l'exigeait, la discussion sur cette « matière tant obscure « et enveloppée. »

Charles de Lorraine lui demanda alors qui l'envoyait; et Bèze répondit qu'il était « élu du peuple, confirmé des magis- « trats, venu de la part du ministre de Dieu[2]. » Par l'ordre du cardinal, le théologien Claude Despense dut poursuivre la controverse, sans toutefois pouvoir amener aucun accord

(1) Sur les puissantes sollicitations des Guises, le soin de l'éducation du jeune monarque avait été confié à Marcilli de Sipierre, homme loyal, éclairé, vaillant, attentif à conserver scrupuleusement dans le cœur de son élève le respect et l'attachement pour la religion catholique.

(2) Mss. de l'abbaye Saint-Germain, 74, fol. 23, Bref recueil et sommaire, etc.

sur le point important de l'eucharistie. Deux jours furent laissés aux ministres calvinistes pour réfléchir sur l'article, conforme à la confession d'Augsbourg, qu'on leur présenta au sujet de ce sacrement; et, le 26, dans une nouvelle réunion solennelle, le cardinal ayant invité les docteurs protestants à dire s'ils l'avaient signée, Bèze objecta la gravité de la matière, la nécessité de méditer mûrement, de ne pas agir par surprise, de continuer la discussion. Les évêques étaient peu favorablement disposés, et Bèze acheva d'irriter les esprits en attaquant presque personnellement Charles de Lorraine. Il demanda, en effet, si la proposition présentée à ses compagnons et à lui provenait du cardinal ou de l'assemblée tout entière, se réjouissant en ce dernier cas, parce qu'il la regardait comme destructive du dogme de la transsubstantiation repoussée par les églises d'Allemagne et de Suisse, et exigeant, si tous les ministres calvinistes devaient la signer, que le prélat y apposât aussi son nom[1].

Présent à la séance, l'Espagnol Lainéz, général des jésuites, venu en France, avec le légat, pour s'efforcer d'y établir des maisons de son ordre, prit alors la parole en italien, avec véhémence, adressa à la reine-mère des reproches qui provoquèrent ses larmes, et la menaça de la ruine du royaume si elle n'en chassait « ces gens mal sentans, » ces adversaires de « la foi et de la religion, *lupi*, *volpi*, *serpenti*, *assassini*[2]. »

A la suite de cette violente sortie, le cardinal de Lorraine et Claude Despense successivement combattirent encore divers points avancés par Pierre Martyr Vermilly et par Théodore de Bèze, qui lui-même termina en apostrophant les prélats du

(1) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou.

(2) Mss. de l'abbaye Saint-Germain, 74, fol. 24, Bref recueil et sommaire, etc.

royaume, comme simoniaques[1], sur ce qu'ils avaient été nommés par le roi et non élus par le peuple.

Quoique cette conférence eût été poussée au delà de six heures du soir, elle ne conduisit à aucune solution. Les réformés, ne voulant pas admettre le mystère de la transsubstantiation, ne purent se faire entendre sur d'autres articles. « Par ce moïen la broche fut coupée[2]. » Renvoyées à Saint-Germain, les conférences changèrent de caractère et cessèrent d'avoir la forme de discussion solennelle et publique pour prendre celle de conversations particulières entre des députés, au nombre de quatre ou cinq de chaque côté. Les calvinistes s'appliquèrent à rédiger une confession de foi susceptible d'être admise. Celle qu'ils présentèrent, séduisante d'abord aux yeux de la reine-mère, du cardinal de Lorraine même, fut toutefois bientôt repoussée, « non-seulement comme in« suffisante, mais aussi comme captieuse et hérétique, » par les théologiens qui donnèrent, le 9 octobre, lecture d'un autre acte du même genre, tout contraire à celui de Bèze. Le cardinal d'Armagnac, le premier, en répéta et en accepta la formule. Son exemple fut suivi par le cardinal de Lorraine qui témoigna hautement son approbation en ajoutant : « Qui croit « autrement *anathema esto*, et que de telles gens ne soient plus « dorsenavant ouies[3]. » L'avis à peu près unanime des prélats appuya ce vœu. Le mardi 14 octobre, dans une dernière réunion des théologiens catholiques, le cardinal de Lorraine, portant la parole, adressa au ciel des actions de grâces, pour l'accomplissement de leur mission, remercia, au nom des évêques, les docteurs d'y avoir coopéré, et, ce même jour,

(1) *Idem*, fol. 25, *idem.*; *idem*, colloque de Poissy en 1561, recueilli par les calvinistes, fol. 26.

(2) Mss. de l'abbaye Saint-Germain, 74, fol. 25.

(2) *Idem*, fol. 31.

comme acte final du colloque, il fut chargé d'aller avec une députation de prélats communiquer au roi les résolutions prises au sujet des troubles causés par la réforme.

Retourné peu après dans son diocèse, Charles de Lorraine proposa, le 10 novembre, au chapitre de Reims d'adopter plusieurs de ces articles touchant la police ecclésiastique, la suppression des notes dans le chant d'église, l'assiduité au service divin, la communion des diacres et sous-diacres à la grand' messe des dimanches, enfin l'assistance des francs bourgeois aux offices dans leurs paroisses[1].

(1) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.

# CHAPITRE IV.

FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE;

CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

1561 — 1562.

Pour le rétablissement de l'unité de la foi, les actes du colloque de Poissy avaient donc été à peu près stériles. Congédiés par la cour avec des témoignages d'égards [1], les ministres protestants se vantaient hardiment d'avoir conservé l'avantage, et les prêches ne se tenaient qu'avec plus de liberté [2].

(1) *Histoire universelle* de J.-A. de Thou.

(2) Les réformés se dédommageaient d'ailleurs par des « poësies, » dont voici un échantillon :

« *Aux évesques et prélats.*
« D'un visage hypocrite envers chascun user,
« Estonner l'univers du feu du purgatoire,
« Fermer avec pardons d'enfer la gueule noire,
« D'un conseil aposté le mensonge excuser,
« Aux idoles fumeux de Dieu bailler la gloire,
« Remettre en tous sermons la besace en mémoire
« Et de gestes farceurs tout le monde accuser,
« Tels furent (pères saints) vos divins artiffices
« Pour vous faire battir tant de beaux édiffices
« Ornéz de toutes parts de joyaux précieux.
« Aux mailles de tels rêts et à telles pantières
« Vous printes des comtéz et des duchéz entières,
« Vous approchant des roys beaucoup plus que des cieux. »
(Mss. Béthune, v. 8674, fol. 166.)

Tandis que Bèze et Malo attiraient pour les entendre « une « multitude de jeunesse, » le cardinal de Lorraine, par de doctes sermons prononcés à Notre-Dame, à Saint-Germain-l'Auxerrois, et dans d'autres églises principales de Paris[1], s'efforçait, de son côté, de retenir les esprits ébranlés. Mais le profit le plus réel que le parti catholique obtint à la suite du colloque fut le changement de croyance d'Antoine de Bourbon. Ce prince paraissait frappé de la divergence des sectes hérétiques entre elles ; peut-être se sentait-il jaloux de l'autorité accordée à son frère par les protestants, persuadé par la solide éloquence du cardinal de Lorraine, séduit surtout par l'appât que lui présenta le légat, de la restitution ou du moins d'un équivalent de la Navarre. L'importance de la conversion du premier prince du sang, du lieutenant général du royaume était démontrée par l'irritation[2] qu'elle causait aux réformés dont la confiance croissait audacieusement[3] à l'ombre de la faveur à laquelle la reine-mère se montrait d'autant plus portée envers eux. La fureur réciproque des partis suivait une semblable progression. C'était cependant pour les Guises un avantage vivement apprécié que ce renfort d'un ancien adversaire, d'un grand personnage qu'ils avaient humilié et qui aujourd'hui n'allait plus hésiter à témoigner son adhésion à leur cause. Ceux-ci, convaincus que le faisceau dont ils formaient le

(1) *Histoire catholique du seizième siècle*, par le P. Hilarion de Coste.

(2) « Il se montra le plus animé, échauffé, colère, et prompt à faire « pendre les Huguenots qui l'en haïssoient comme un beau diable. » (Brantôme.)

(3) On prétend qu'ils avaient résolu, pour un jour du mois de janvier suivant, la dévastation simultanée des objets destinés au culte dans toutes les églises de France, projet avorté néanmoins en partie, et qui ne reçut d'exécution qu'en Guienne et à l'église de Saint-Médard de Paris. (*Documents historiques*, Relations des ambassadeurs vénitiens, tome II, *Commentarii dell' azzioni del regno di Francia*, etc.)

plus puissant lien devait leur assurer un prochain retour d'autorité, ne dissimulaient plus le dépit avec lequel la cour aurait bientôt à compter sérieusement. Le cardinal de Lorraine s'était même trahi d'avance, à cet égard, en affectant de se rendre à Meudon, précisément le 29 septembre, jour de la tenue du chapitre de l'ordre, et de s'y faire suppléer dans le devoir d'assurer l'observation des canons et décrets [1]. Sentant approcher le moment où son frère et lui allaient redevenir indispensables, l'arrogant prélat trouvait plaisir à se montrer indifférent, presque dédaigneux pour la couronne.

La tendance actuelle de Catherine de Médicis, fortifiée par l'expérience de l'inutilité des actes comminatoires pour étouffer les troubles, avait amené la convocation, à Saint-Germain (commencement de l'année 1562), d'une assemblée de notables destinée à faire succéder l'application d'une législation tolérante aux rigueurs des précédents édits. Celui du 7 janvier, premier acte du nouveau système, véritable révocation de l'édit de juillet, obtenue par les influentes suggestions de Coligny et de l'Hospital, accordait aux protestants la liberté de conscience et l'exercice public de leur culte en leur imposant l'obligation de restituer au clergé catholique les églises, cloîtres, maisons, biens, vases sacrés, ornements dont ils s'étaient emparés et de s'abstenir de tous tumultes, levées de troupes armées, réunions, insultes et profanations. Mais une telle mesure, soi-disant de conciliation, eut l'inconvénient, assez naturel, de blesser tout le monde, les catholiques dans leur foi, les calvinistes dans leur amour-propre. Lorsqu'il fut apporté à Dijon, pour être soumis à la vérification et à l'enregistrement, le duc d'Aumale, gouverneur de la province, s'opposa à ce qu'on le présentât au parlement [2]. Les chefs des

(1) Papiers de Simancas, B 13.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, chap. 26.

catholiques avaient, en effet, évité d'y participer même en paraissant à l'assemblée, et, dès la fin d'octobre, tandis que le cardinal de Lorraine se rendait à Reims, le duc de Guise, avec sa femme, ses autres frères et un nombreux cortége d'amis et de serviteurs, était parti pour Nanteuil, puis pour Joinville. Il entretenait une correspondance intime avec le connétable, lui rendant compte de l'emploi de son temps, de ses faits de chasse, lui disant : « J'ay commencé à gouster le « plaisir de mon mesnage comme vous faites aussy (au vostre); » lui mandant encore, de Doulevant, le 8 décembre : « Nous « sommes icy au mesnage et à toutes sortes de chasses, pas« sant le temps heureusement. Vous croirez, monsieur, que « si je vous y puis servir (et en autre part) je m'y amploieray « d'aussi bon cœur que pour homme qui vive, et vous prie le « croire ainsi... Je vous supplie me faire anvoier des sacres, « et si l'on ne les paie comme l'on a accoustumé s'il vous plaist « dire à ceux qui les vandent qu'ils m'en apportent un couple « de quagées que aie esté vizité par de voz fauconniers. »

Dans leur retraite champêtre et oisive en apparence, les princes lorrains se livraient pourtant à des occupations plus importantes. Le cardinal ne négligeait pas ses relations avec la cour d'Espagne ni le soin de son ambition et de ses propres intérêts. Comptant avec raison sur l'appui du duc d'Albe et du comte de Mélite, il cherchait, en particulier, à obtenir de Philippe II le droit d'unir à son abbaye de Saint-Rémy de Reims la prévôté de Merssay, dans le pays de Liége, et même le titre de duc de Brabant, suivant une lettre qu'il adressait, le 6 décembre, à l'évêque de Limoges, ambassadeur de France à Madrid[1].

(1) Mss. de la Bibl. nation., lettres originales, maison de Lorraine, vol. 1er.

Le duc de Guise agissait de son côté et indiquait ses démarches à Montmorency en lui écrivant, de Champenon le 15 janvier 1561 (vieux style) : « Je ne vous puis assez remercyer « et ne sçay en quoy prandre revanche s'il ce n'est de vous « advertir de la bonne chère et de l'honneur que monsieur le « duc et mesdames duchesses de Lorraine m'ont fait par deçà « où toutes foys je délibère ne faire long séjour si tost que « je me seray acquicté de l'entrevue de ces seigneurs d'Alle- « maigne pour l'espérance qu'ils m'en avoient donnée. J'entens « s'il nous en venons jusques-là, car je ne tarderay guères « après que je ne repreigne le chemin de Joinville..... Je m'en « vais cependant trouver monsieur le cardinal mon frère à « Vy, faisant acte de bon frère[1]... »

A peu près vers ce moment, un projet d'enlèvement du duc d'Orléans, formé par le duc de Nemours et découvert à temps, donna lieu de faire porter des soupçons de connivence sur le duc de Guise que l'on supposait intéressé à procurer un frère du roi pour chef officiel au parti catholique. La conduite, les intentions même de François de Lorraine étaient, de la part de la cour, un continuel sujet de surveillance et d'ombrage. Les desseins de faction et de ligue commençaient effectivement à pénétrer avec passion dans la grande âme de Guise. La reine même, à l'instant où il allait partir (fin d'octobre 1561), l'avait prié de ne « rien remuer, » et, lui témoignant qu'elle était informée des intelligences qu'il entretenait en Allemagne, lui avait recommandé de bien regarder à la manière dont il en userait. Le duc, n'hésitant pas à reconnaître la vérité des faits, avait déclaré à Catherine qu'il ménageait de tels rapports pour le service du roi, pour le bien du royaume, et qu'il ne les ex-

(1) Mss. Béthune, v. 8913, fol. 27.

ploiterait que dans ce double but [1]. La réponse était plus franche que rassurante. Au surplus, chacun des partis, arrivé à un degré d'irritation qui lui rendait naturel le pressentiment d'une guerre prochaine et qui lui inspirait la résolution de soutenir énergiquement celle-ci, cherchait à s'assurer des appuis au dehors. L'initiative à cet égard n'avait même pas appartenu aux Guises, et maintenant le prince de Condé n'allait point épargner les démarches vis-à-vis des princes étrangers protestants, en particulier du comte palatin du Rhin, du landgrave de Hesse, du duc Christophe de Würtemberg [2].

Il n'était donc pas surprenant que, de son côté, François de Lorraine, rejoint par le cardinal Charles, se fût rendu, avec lui, avec son jeune fils Henri, avec le cardinal de Guise, le grand prieur et une suite de quelques gentilshommes dévoués, de Joinville à Saverne, pour s'aboucher, le dimanche 15 février, avec le dernier de ces princes allemands qu'accompagnaient son fils et celui du landgrave Louis de Hesse, ainsi que les ministres luthériens Jean Brentzen et Jacques Andréa. Les deux docteurs étaient suspects d'eutichianisme. Le cardinal alla jusqu'à leur faire des présents ; il les entretint avec familiarité et feignit de laisser paraître pour la confession d'Augsbourg une indulgence dont le duc de Würtemberg tirait un triomphe passager. « Un train de cinq cents chevaux tant de « selle que de bagage et de trente mulets » suivait les princes. Préparées d'avance par le cardinal, qui prêcha deux fois devant le duc de Würtemberg [3], les conférences, dont la durée ne fut que de trois jours, se tenaient dans le logement du prélat et avaient pour objet de persuader à Christophe que le

(1) Papiers de Simancas, B 13.
(2) Lettres du prince de Condé, des mois de mai, juin et août 1562.
(3) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.

luthéranisme s'écartant moins de la religion catholique, les souverains qui le professaient devaient s'abstenir de nuire à celle-ci et de fournir en France des secours aux partisans de la doctrine de Calvin dont ils différaient bien davantage.

Les deux frères firent goûter cet avis au duc en le lui présentant sous une apparence d'intérêt pour le repos de l'Allemagne à laquelle ils reconnaissaient appartenir par leur origine[1]. On prétend, à ce sujet, qu'ils le prièrent même d'obtenir pour eux, en qualité de membres de la maison de Lorraine, d'être admis comme princes de l'empire, ayant voix aux diètes, afin de pouvoir, dans un cas donné, se soustraire à la souveraineté du roi de France. Si cette allégation, qui n'est pas invraisemblable quoique provenant d'une source ennemie[2], repose sur des fondements réels, elle offrirait des symptômes de la souplesse avec laquelle une prévoyante ambition se saisissait de tous les moyens, portant les Guises tantôt à affecter la qualité de princes français, tantôt à émettre une prétention différente, motivée par l'imminence de l'explosion d'une guerre où ils pouvaient se trouver engagés à combattre le gouvernement du roi, en cas qu'il persistât dans sa tendance actuelle toute favorable à la réforme. Au surplus, ce n'est pas sans raisons que des hommes familiarisés avec les affaires ont pu dire que « le tout de ladite assemblée étoit « en somme pour se faire lesdits sieurs de Guise bien vouluz en « Allemagne[3]. »

Afin d'achever d'entraîner Christophe, le duc de Guise aussi lui laissa entrevoir le dessein et l'espérance d'amener une conciliation par suite de laquelle la confession d'Augsbourg

(1) *Vies des hommes illustres* (cardinal de Lorraine), par Dauvigny.

(2) *Légende du cardinal de Lorraine.*

(3) Papiers de Simancas, B 14, liasse 34, mémoire envoyé, le 22 février 1562, par le baron de Polwiller au cardinal Granvelle.

serait admise en France. La connaissance ou la supposition d'une telle ouverture ne pouvait qu'augmenter les soupçons élevés par une grande partie des catholiques sur la pureté et la vigueur de la foi du cardinal; mais le prince allemand était touché. Il remercia les deux frères de leur zèle pour le bien de l'empire, pour le sien propre, et comme il désirait surtout étouffer le calvinisme, il leur promit d'obtempérer à leurs conseils, sous la condition toutefois qu'on s'occuperait sans relâche de poursuivre le grand but de la réforme de l'Église, et qu'en attendant que celle-ci fût opérée, on s'interdirait l'emploi des moyens de rigueur et de persécution contre les protestants de toutes sectes indistinctement.

Les princes se séparèrent le 18 ; Guise, « avec très bonne « myne et semblance de bonne amytié et contentement, » prenant la route de Vic, partit un demi-quart d'heure d'avance, puis rejoignit et reconduisit les Allemands à un quart de lieue, en échangeant des témoignages d'affection.

L'accord avec le duc de Würtemberg était pour les Guises un succès dont ils se réjouissaient vivement et qui ne devait qu'enflammer en eux l'irritation produite chez tous les catholiques par les scandaleux et sanglants excès commis le 26 janvier dans l'église de Saint-Médard, ainsi que par l'édit qui venait de les suivre. Le roi de Navarre la partageait en quelque sorte; la domination de son frère, qui commençait à lever des troupes, le blessait; il en était presque venu aux prises avec lui et voulait le faire sortir de Paris. Malgré son titre de lieutenant général du royaume, Antoine de Bourbon n'avait pas l'autorité suffisante pour réussir dans ce coup d'État. Afin de se l'assurer, il engagea donc le duc de Guise à se rendre dans la capitale avec une bonne escorte. La reine, instruite de cette démarche, en conçut aussitôt de l'inquiétude pour l'équilibre de la bascule politique à laquelle elle

s'était invariablement attachée, et écrivit à Guise en le priant, au milieu des embarras qui lui pressaient, de ne point passer par Paris, mais de venir directement, sans troupes et en pleine sécurité, à la cour établie en ce moment à Monceaux, près de Meaux.

François de Lorraine, plein de confiance et d'un zèle ardent et belliqueux tout prêt à éclater à la première occasion, revenait alors à Joinville. « Arrivant jeudi à Blamon à mon re-« tour de Saverne, je reçeus les lettres que le Roi et vous m'a-« vez écrites, répond-il de Charmes-sur-Moselle à Catherine, « le 22 février... J'ai assez connu le dézordre survenu en « mon gouvernement[1] par la désobéyssance de ceux qui ne se « peuvent retenir d'entreprendre et contrevenir aux ordon-« nances de Sa Majesté et par celle dudict seigneur et vostre, « Madame, le dézir que vous avez que promptement il y soit « pourveu... Estimant ma présence sur les lieux chose pour « cet effai bien nécessaire. Je ne désire rien de plus que « satisfaire à vos deux Majestéz, et n'y épargnerai aussi peu « comme vous avez jusqu'ici peu cognoistre que j'ai toujours « faict... Comme je m'y dois gouverner y a déjà assez de temps « que je n'ai cogneu la forme que l'on y doit tenir ni comme « l'on se gouverne maintenant en telles choses, n'en ayant rien « appris, pour insolence manifeste que ont faict de mes voi-« sins de Joinville contre l'honneur de Dieu et l'autorité du « Roy ; afin que je ne puisse en rien faillir à suivre le voul-« loir de vos Majestéz, me mettant en chemin pour vous aller « trouver, sans que bien peu séjourner à Joinville, passant de « là à Reims et puis à Nanteuil, ne voulant par mesme moien

(1) Dès longtemps, en effet, les réformés manifestaient une grande assurance en Dauphiné, et des plaintes avaient été adressées au duc de Guise, déjà en 1551, sur l'appui que leur prêtaient « aulcuns administra-« teurs de la justice. » (Mss. Gaignières, v. 403, fol. 7.)

« oublier de vous rendre compte de ce que harai appris en ses « quartiers et à mon voiage de Saverne. Aiant cependant « mandé au sieur de la Motte-Gondrin qu'il n'ait aucunement « à supercéder la punission de ceux qui mesprisent tant les or- « donnances et édits du Roy. »

Effectivement, au mois de juillet de l'année précédente, le duc de Guise, en vertu de sa charge, avait recommandé au parlement de Dauphiné d'enregistrer sans délai celui de ces derniers ayant pour objet « d'éviter aux céditions que l'on « pouvoit veoir se préparer s'il n'y estoit remédyé[1]. » Plus tard, le 3 décembre, il venait de témoigner à la même cour sa satisfaction « de ce qu'elle avoit faict à l'endroit de ceulx « qui s'estoient saisiz de l'une des églises de la ville de Gap, « pour estre chose qui ne leur debvoit aucunement estre souf- « ferte, et pour ceste cause la priant faire observer et entre- « tenir les édictz et ordonnances du Roi sur le faict de la rel- « ligion[2]. »

Le duc de Guise allait arriver ainsi disposé à ordonner, à exercer partout la rigueur. Rien ne démontre pourtant qu'il y eût de sa part préméditation spéciale et précise quant au lieu, quant au moment; mais la première occurrence pouvait produire un choc, et de ce choc allait naître l'embrasement que les partis semblaient appeler de leurs vœux.

Il faut reconnaître aussi qu'en établissant un foyer de prédication dans la ville très peu importante de Vassy, appartenant au roi, il est vrai, mais toute voisine de Joinville, toute entourée des domaines de la maison de Guise, comprise même dans l'usufruit donné en douaire à la reine d'Écosse et dont

(1) Lettre provenant des archives du Gast en Dauphiné, et appartenant à M. Champollion-Figeac.

(2) *Idem.*

François de Lorraine était administrateur, enfin principal quartier de la compagnie d'hommes d'armes de ce prince, les protestants, bien qu'appuyés sur l'édit de janvier, avaient commis un acte de témérité obstinée, provoquante, et semblé vouloir porter un défi à la famille la plus prononcée comme la plus puissante pour la défense du catholicisme. Un ministre envoyé de Genève ou de Troyes et nommé Gravelle, dit-on, y présidait alors à des assemblées tenues publiquement et y administrait les sacrements suivant l'usage de sa secte, dans une grange assez vaste pour contenir au moins douze cents personnes. La vertueuse Antoinette de Bourbon, surnommée par ces religionnaires *mère des tyrans et des ennemis de l'Évangile,* était douloureusement scandalisée des audacieuses manifestations pratiquées si proche de sa résidence. Elle s'en plaignait à son fils, le priait continuellement de la délivrer d'un tel voisinage, lui reprochait sa patience[1] et contribuait ainsi à préparer l'étincelle qui malheureusement devait bientôt jaillir.

A la demande de la duchesse douairière de Guise, l'évêque de Châlons, Jérôme de Burges, était venu (18 décembre 1561) faire d'inutiles et presque dangereux efforts pour apporter un terme à cet état de choses. Insulté par les cris : *Au loup! au renard! à l'asne! à l'escole!* poussés à sa vue, il était sorti de l'assemblée des réformés pour se rendre à Joinville et y donner des nouvelles de sa malencontreuse tentative. Là, pressé, dit-on, par les brocards du duc d'Aumale, il avait fourni la matière d'une sorte de procès-verbal envoyé à la cour dans le but d'obtenir l'ordre formel pour le duc de Guise de sévir contre les délinquants de Vassy[2].

(1) De Thou, liv. XXIX.

(2) *Discours entier de la persécution et cruauté exercée en la ville de Vassy*, etc. (Relation protestante.)

Ayant averti ses amis et tous ses serviteurs dévoués de son intention de retourner auprès du roi, et ayant chargé le comte de Rockendorf de la levée d'un certain nombre de cornettes de reîtres, François de Lorraine, après deux ou trois jours seulement passés près de sa mère, dont il promet de suivre les recommandations, s'il le peut sans violer l'édit, part avec la duchesse, son épouse, enceinte alors et voyageant en litière, avec deux de ses enfants, son frère le cardinal de Guise et « quelques gentilshommes ses voisins[1]. » Sa suite se compose ainsi d'environ deux cents hommes bien armés, partageant tous, surpassant même l'exaltation catholique et les belliqueuses dispositions de leur chef. Il couche le dernier jour de février à Dommartin-le-Franc, et arrive le dimanche matin, 1er mars, à Vassy, dans le dessein de rallier à sa troupe une soixantaine d'hommes d'armes qui y séjournaient ainsi que les archers de sa compagnie. Guise entre dans l'église pour entendre la grand'messe, et, soit que les chants des calvinistes l'impatientent, soit qu'on l'informe méchamment de leur réunion, ou que le clergé de Vassy se plaigne et sollicite la répression d'outrages reçus des sectaires, il apprend que ceux-ci assistent au prêche dans le même moment. Afin de donner aux principaux d'entre eux et à leur ministre de sévères admonestations, il les fait mander près de lui par la Brosse, le fils, accompagné de deux de ses pages allemands, Scheleck et Klingberg, dont l'un porte son arquebuse de chasse et l'autre ses pistolets[2]. Ces jeunes gens s'acquittent de leur mission avec violence, et bientôt d'un échange d'injures passent aux actes sanglants. Dès les premiers coups de feu tirés, les hommes d'armes et les valets, déjà poussés par une cu-

(1) *Mémoires de Castelnau*, liv. III.
(2) Brantôme.

riosité presque hostile, prennent part à cette lutte très inégale. Les cinq ou six cents protestants, quoique supérieurs en nombre, sont loin de se trouver assez complétement armés pour pouvoir résister. D'abord ils cherchent à se barricader; ils se défendent principalement avec des bâtons et des pierres amassées contre un échafaud qui surmonte la porte.

Accouru sur la scène du tumulte, le duc ne peut parvenir à le réprimer[1]. Quelques-uns de ses gentilshommes sont atteints; le sang inonde la figure de la Brosse, le père; Guise lui-même reçoit une pierre qui lui entame la joue gauche. A ce spectacle, la fureur de ses gens ne connaît plus de frein. Les protestants écrasés font entendre des cris déchirants, et, s'efforçant d'échapper par toutes les issues, par le toit même, se livrent aux balles de leurs ennemis. Anne d'Est, qui poursuivait paisiblement sa route, s'arrête au bruit et envoie à la hâte supplier son mari de faire cesser l'effusion du sang; mais le carnage dure une heure; soixante victimes, hommes et femmes, y laissent la vie, et le nombre des malheureux blessés s'élève à deux cents personnes. Du côté du prince lorrain quelques hommes aussi avaient reçu des atteintes plus ou moins graves; un seul était mort[2].

C'est toujours une sorte de problème historique à résoudre que de déterminer la juste part d'intention du duc de Guise dans cette déplorable scène consacrée par la qualification de *massacre*, et qui souvent, de la part des protestants, valut au plus éminent de ses acteurs l'odieux surnom de *boucher de Vassy*. Les récits diffamatoires surabondent : François de Lorraine s'y trouve accusé non-seulement d'une prémédita-

(1) De Thou, liv. XXIX.
(2) Papiers de Simancas, B 15.

tion positive quant au lieu, mais encore d'un barbare acharnement pendant l'action. Là tous les faits sont systématiquement disposés; on va jusqu'à représenter la fureur du duc, habituellement si maître de lui, comme portée à un tel excès qu'elle lui eût attiré le blâme immédiat du cardinal de Guise, disant : « Mon frère a tort. » On y suppose qu'il a personnellement conduit ses gens à l'attaque de la grange, ainsi qu'à un assaut, l'épée à la main et trompettes sonnant.

D'une autre part, les apologies ne manquent pas non plus; elles s'élèvent parfois à l'impudeur de l'éloge. La chaire catholique osa proclamer en divers lieux que le duc de Guise était un « Moyse, un Jéhu; qu'en répandant le sang des impies il « avait consacré ses mains et vengé la querelle du Seigneur[1]. » Telle toujours, en effet, dans les temps de troubles, est l'iniquité des jugements de partis; tel, en sens opposés, l'égarement du fanatisme.

L'historien de Thou, peu suspect à coup sûr de préventions favorables pour les princes lorrains, déclare toutefois positivement que « tout ceci étoit arrivé contre l'intention et la vo-« lonté de Guise, » et que dans le carnage auquel se livrèrent ses gens « rien ne put les arrêter, ni les menaces, ni les priè-« res du duc qui leur crioit de toute sa force et leur ordonnoit « de cesser. »

Il reste assez démontré, au surplus, que le zèle religieux de François de Lorraine avait pris, au commencement de l'année 1562, une teinte prononcée de confiance dans le triomphe et de désir d'assurer celui-ci par une lutte ouverte que vraisemblablement même Guise appelait de ses vœux. Mais lorsqu'elle fut engagée à Vassy, dans des conditions qui durent lui paraître funestes pour sa gloire (car une fois lancé à travers

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny. *Mémoires de Castelnau.*

les grands événements de la vie on n'a pas toujours le libre choix des moyens, on ne peut se tracer d'avance exactement son itinéraire politique), n'est-il pas naturel qu'il ait tenté de l'interrompre, sauf à l'ajourner, à la reprendre dans d'autres proportions, sur un théâtre plus digne de lui? Et si, en lisant sa propre relation [1], on lui conteste la réalité de cette position défensive, dans laquelle il se représente comme forcément placé le 1er mars, on ne saurait méconnaître du moins le soin qu'il met à s'excuser et à témoigner des regrets trop fondés, à tous égards, pour manquer complétement de sincérité. Son animosité habituelle et notoire contre les protestants, outrée par ses serviteurs, a, sans doute, été la cause première du triste événement de Vassy qui, pour le juger avec la calme impartialité réclamée par l'histoire, quelque déplorable qu'il fût, précédé des excès des réformés en divers lieux, n'aurait eu que le caractère de cruelles représailles de parti, et n'eût pas laissé de traces aussi profondes, sans les terribles conséquences qu'il entraîna, et s'il n'avait pas marqué le commencement de cette ère fatale de longues et sanglantes discordes civiles. L'embrasement de la patrie allait en effet résulter d'un conflit plus ou moins fortuit que les Guises n'avaient que trop hardiment prévu et préparé, qu'une circonstance quelconque devait produire, que les serviteurs du prince lorrain précipitèrent.

Lorsque le retour d'un calme lugubre lui eut permis de discerner le fâcheux caractère d'une telle scène, le duc de Guise s'emporta contre Claude Tourneur, capitaine du château et de la ville de Vassy pour Marie Stuart; il imputa les malheurs de la journée à la tolérance avec laquelle cet officier avait, à leur origine, laissé se former les assemblées des calvinistes. Tour-

(1) *Mémoires-journaux du duc de Guise.*

neur, pour sa justification, alléguait les dispositions de l'édit de janvier. Portant la main sur son épée : « Voilà, répondit « Guise irrité, qui fera la reseision de ce détestable édit. » Tourneur, retenu prisonnier ainsi que le ministre calviniste Léonard Morel, qui de plus avait été blessé dans le tumulte, suivit le duc à Eclaron, où ce dernier allait passer la nuit[1], et il fut relâché le lendemain sous caution. Quant à Morel, on le conduisit à Saint-Dizier, on le renferma dans le château, et Guise fit dresser devant le juge de cette ville un procès-verbal de la catastrophe de la veille, pour l'envoyer à la cour, en invitant la reine à ne pas ajouter foi aux rapports qui lui arriveraient d'autre part avant qu'elle eût chargé des commissaires de prendre d'exactes informations.

En effet, dès que la nouvelle parvint à Paris, Bèze, député avec Francourt par l'église calviniste de la capitale, se rendit auprès de Catherine pour lui demander sévère justice du duc de Guise qu'il représenta sous les couleurs les plus passionnées. A un accueil bienveillant Catherine ajoutait une réponse

(1) De cette station, Guise, sans mentionner le fait qui vient d'avoir lieu, mais persévérant dans son système de rigueur, écrit, le 3 mars, aux membres du parlement de Grenoble, « pour les prier autant affectueuse- « ment qu'il peut, de vouloir avoir soigneusement l'œil de leur côté sur « les insolences et rébellions dont usent ceux qui font profession de « suivre l'Église qu'ils disent réformée, et de faire pugnir et châtier ceux « qu'ils trouveroient autheurs et colpables. » Puis, faisant allusion au dernier édit (celui de janvier) : « Vous vous seriez bien passé, leur dit-il, « de le recevoir et faire publier par de là, que vous n'eussiez vu première- « ment comme la court de parlement de Paris en auroit usé, qui est l'exem- « ple et le mirouer de toutes les autres.

« Je sçay, ajoute le duc en sorte de *post-scriptum*, que vous me pouvez « alléguer que la force n'est point en voz mains pour vous faire obéyr. « Mais vous avez M. de la Mothe-Gondrin qui y saura pourveoir selon le « pouvoir qu'il en a et le moyen que je luy en ay donné. » (Lettre provenant des archives du Gast en Dauphiné et appartenant à M. Champollion-Figeac.)

favorable lorsque le roi de Navarre, venu aussi de Paris à cette occasion, dans une ferveur de récente amitié, s'emporta contre Bèze, attribuant tous les torts aux réformés de Vassy et déclarant avec exaltation que « qui toucheroit au bout du « doigt de son frère le duc de Guise le toucheroit lui-même au « milieu du cœur. — Sire, répondit Bèze, c'est à la vérité à l'é« glise de Dieu au nom de laquelle je parle d'endurer les « coups et non d'en donner ; mais aussi vous plaira-t-il vous « souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de mar« teaux. » Sous cette menaçante résignation se trouvait un présage malheureusement trop exact des calamités à venir.

Le duc de Guise, pendant ce temps, avait poursuivi son voyage et, de Saint-Dizier, s'était dirigé vers Reims, vraisemblablement pour y revoir son frère, le cardinal Charles, plutôt que pour éviter la route de Vitry où il aurait été informé, dit-on, que les calvinistes exaspérés lui préparaient un piége. Il était de trempe à braver un assassinat et accompagné de manière à ne pas redouter une attaque. Guise arrive donc, au bout de peu de jours, à son château de Nanteuil, et, entouré de sa famille, du connétable avec trois de ses fils, du maréchal de Saint-André, de plusieurs autres seigneurs confédérés qui l'étaient venus aussitôt joindre, il y reçoit avec hauteur les nouvelles lettres de la timide et artificieuse Catherine, influencée par Condé, qui le pressent de se rendre à la cour en lui interdisant de traverser Paris. Mais c'est précisément dans la capitale qu'Antoine de Bourbon l'appelle à son secours ; c'est là qu'il est invariablement attiré par l'instinct de son ambition, là que son rôle va se développer avec un nouveau genre d'éclat, moins pur peut-être, mais bien plus redoutable. Que sont, effectivement, en opposition à ces puissants mobiles, les vains efforts d'une duplicité italienne et féminine qui, embarrassée dans ses propres trames, n'in-

spire guère que méfiance et dédains à tous les partis assurés que le moment où elle semble s'abandonner aux conseils des chefs de la réforme est toujours tout voisin de celui où elle recherchera l'appui des Guises, où elle négociera avec le roi d'Espagne pour en obtenir des secours? Guise s'excuse donc, d'une façon trop légère pour n'être pas politique, alléguant qu'obligé de « recevoir chez lui quelques amis il ne peut partir « immédiatement pour Monceau. »

Le sens de cette réponse n'y fut pas trouvé équivoque et y répandit une alarme promptement justifiée par les événements. Dès le 16 mars, en effet, Guise, accompagné de trois de ses frères, des principaux seigneurs catholiques et d'une escorte de deux mille chevaux « en gentilshommes et autres, » entre dans Paris par la porte Saint-Denis choisie à dessein (selon le solennel itinéraire des rois), aux cris de joie d'une population dès longtemps affectionnée à sa famille et chez laquelle les germes de l'hérésie n'ont pu parvenir à se féconder. Le corps de ville vient à sa rencontre; le prévôt des marchands, Marle de Versigny, le harangue ainsi qu'un souverain, le qualifie *défenseur de la foi*[1]. Il lui offre, en consé-

(1) Par un acte du 2 mars 1561, Nicolas Psaulme, évêque, comte de Verdun, considérant « qu'il lui seroit mal aisé et du tout impossible de « supporter et déffendre ses subjects dans ces temps turbulents contre les « mal affectionnéz à la religion si ce n'estoit par le moyen, ayde et sup- « port de quelque grand, illustre et généreulx personnaige... prenant le « droict et permission faicte et donnée par le sainct empire à ses prédé- « cesseurs d'établir ung conte-marchis pour la garde et protection dudict « évesché et des droicts d'icelluy, ensemble de ses vassaux et subjects; « pour l'acquit et descharge de sa conscience... sçachant que meilleure « élection ne pourroit estre faicte et plus conformée à droict... que de « ceulx qui estoient issuz et extraictz des très illustres Godeffroy de la « Barbe, Baldouin, Fédéric et Godeffroy de Billon qui tous aultreffois « furent contes dudict marquisat et contes de Verdun... » avait institué le duc de Guise comte et marquis de Verdun « pour luy et ses hoirs masles

quence, au nom des bourgeois, toutes les sommes nécessaires que le duc l'engage à proposer plutôt au roi de Navarre [1] dont il déclare modestement n'être que l'auxiliaire; et le titre que le magistrat a donné à Guise lui est confirmé par les acclamations de la foule qui considère ce prince comme envoyé du ciel pour sauver la religion.

Dans cette journée d'enivrement, sans le souvenir de Vassy qui pèse, tout présent, sur le cœur du duc, une nouvelle collision eût peut-être ensanglanté les rues de la capitale, car, au moment où Guise la traverse presqu'en monarque, Condé, mû par une imprudente et orgueilleuse audace, revenant du prêche [2] au faubourg Saint-Jacques, avec une suite de cinq cents chevaux, rencontre son rival dont le cortége beaucoup plus nombreux bouillonne de fanatique ardeur. Mais cette fois Guise n'est point dépassé par ses partisans et, sûr de ses avantages, plus maître de lui-même encore que des siens, échange un salut de courtoisie avec le prince qu'il est à la veille d'expulser et de ne plus revoir que dans les champs funestes de la guerre civile.

A peine établi à Paris, le chef du triumvirat, bien qu'il ait fait une démarche apparente pour se subordonner au cardinal de Bourbon, bien qu'il ait envoyé ostensiblement Givry porter l'offre de ses services à Condé [3], devient le centre

« tant seulement néz et à naistre et procréêz de luy en loial mariage... « et encores affin que avec meilleure commodité icelluy seigneur conte et « marchis peust résider et demeurer quand bon luy sembleroit sur les « terres dudict conté, luy avoit cédé et transporté pour luy et ses dicts « hoirs le chastel, chastellenie, prévosté et seigneurie de Dieulevant... de « annuel prouffit et revenu de quatre cens ducatz. » (Archives nationales, section historique.)

(1) *Histoire de France*, par Garnier.

(2) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, chap. 27.

d'une sorte de gouvernement dont l'aurore épouvante la cour. Chaque jour des communications intimes ont lieu entre Guise, le prévôt des marchands et les membres du parlement. Pour être plus en sûreté, la reine se transporte avec ses fils à Melun où l'accompagne aussi le roi de Navarre et où viennent bientôt la trouver quelques notables Parisiens. Le prévôt des marchands, bien endoctriné, expose les motifs de la venue du duc de Guise au secours de la religion, raconte que c'est en cédant à ses propres instances, à celles du corps municipal et des bourgeois réunis autour de la demeure du prince lorrain que celui-ci a ajourné la résolution de se rendre près de sa majesté ; il représente le danger que fait courir au repos de la capitale la présence du prince de Condé qui n'y compte que peu d'amis; il insiste sur l'urgence de son départ, il en sollicite l'ordre formel, et, ne l'obtenant pas, il transmet, de la part du duc de Guise, au roi de Navarre l'invitation pressante de revenir à Paris.

Les intérêts ou plutôt la chimère et l'amour-propre du faible Antoine n'y étaient pas négligés par ses nouveaux alliés. Le service qu'il leur avait rendu par sa conversion, en scindant la cause des Bourbons, en ravissant à celle de la réforme l'apparence légitime et féconde de parti des princes du sang, pour ne lui laisser exclusivement qu'un caractère de secte et de turbulence politique, méritait une récompense, justifiait les encouragements. On ne les lui fit pas attendre. Dès le 18 mars, le duc et le cardinal de Guise, le duc d'Aumale, le connétable, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Thermes avaient adressé par Montpesat à l'ambassadeur d'Espagne une lettre collective dans laquelle : « Nous retrouvant « tous ensemble en cette ville, disaient-ils, nous n'avons esté « d'advis d'en partir[1] sans vous faire entendre que pour la

(1) Pour la cour probablement.

« conservation de nostre sainte et antienne religion catholique
« nous recepvons tous les jours tant de bien et de faveur du
« Roy de Navarre qu'à vous parler franchement nous ne sçau-
« rions desirer de luy de meilleurs ny plus louables efforts
« que ceulx qu'il faict en toutes occasions, ayant à cela telle-
« ment levé le masque que ne fault plus craindre ny doubter
« qu'il puisse estre adverty (détourné) du bon et vray che-
« min..... Par même moien vous supplions le vouloir faire en-
« tendre au Roy vostre maistre affin que Sa Majesté congnoisse
« le bon zèle dudict Roy de Navarre et combien il s'est rendu
« digne d'un bon et favorable traictement de Sa Majesté.....
« vous faisant tous ensemble affectionnée requeste d'y tenir
« la main [1]. »

A cette missive des *seigneurs catholiques* Chantonnay s'empresse de répondre, de Poissy, le lendemain 19, « qu'il veoit « les choses encheminées à ce que de longtems il a désiré, « qu'il y eut bonne et seure intelligence entre les principaux « princes et seigneurs de ce royaume pour la conservation de « la religion, bien et repos de la France, des États voisins et « généralement de toute la chrétienté et cognoissant le pied « duquel le Roy de Navarre [2] chemine à la fin que dessus il « en loue Dieu, espérant qu'il lui donnera la grâce de conti- « nuer de bien en mieulx, et ne fauldra de son cousté d'en « donner advertissement au Roy son maistre et de faire l'of- « fice qu'il doibt pour le bien des affaires dudict seigneur Roy « de Navarre [3]. »

Ne trouvant aucune démonstration trop éclatante pour manifester son retour à la religion catholique et son affection en-

(1) Papiers de Simancas, B 14.
(2) La satisfaction rend l'ambassadeur plus coulant à l'égard du titre.
(3) Papiers de Simancas, B 14.

vers François de Lorraine, Antoine de Bourbon, arrivé la veille à Paris, se rend le dimanche des Rameaux, avec Guise, d'Aumale, d'Elbeuf, le connétable, les maréchaux et plus de deux mille gentilshommes de leur parti, à l'église Sainte-Geneviève d'où, tenant en main le buis bénit, ils suivent pieusement la procession jusqu'à Notre-Dame. Il paraît qu'à l'occasion de cette solennité la vie du duc de Guise était, à son insu, mise en question. Des seigneurs réformés s'offrirent à la lui arracher si leurs ministres voulaient les y autoriser au nom de la religion. Mais ceux-ci, plus prudents, s'y refusèrent, préférant attendre le résultat de la plainte portée par eux au sujet du massacre de Vassy [1]. Le sentiment de la vengeance et de la faiblesse commençait donc à donner, parmi les calvinistes, naissance à des desseins bien plus horribles encore que ceux de guerre civile.

La reine, depuis peu de temps, avait substitué dans le gouvernement de Paris le cardinal de Bourbon au maréchal de Montmorency dont les dispositions amicales pour les réformés ne laissaient pas de garanties suffisantes au triumvirat. Malgré les instances de son frère, et quoiqu'il sentît bien quels dangers sa présence pouvait, d'un instant à l'autre, faire éclater dans la capitale, Condé refusait d'abord de la quitter, à moins que le duc de Guise n'en sortît également. Enfin, convaincu de l'inégalité du nombre et du crédit, affaibli par l'absence de l'amiral qui se tenait à Châtillon, il s'est décidé à partir pour son domaine de la Ferté-sous-Jouarre, lorsqu'il apprend que Guise doit se rendre à Fontainebleau, où la cour séjourne pendant les fêtes de Pâques; il offre aussitôt de déposer les armes si le prince lorrain veut faire de même et se retirer chez lui. Mais ce dernier répond qu'il s'est armé d'a-

(1) *Histoire de France*, par Garnier.

près les ordres du roi de Navarre, lieutenant général du royaume, avec lequel d'ailleurs il part le 26 mars « dans la « détermination d'être unis pour le fait de la religion. » Des seigneurs confédérés, accourus de toutes les provinces, leur forment un cortége de quatre mille chevaux. Des mesures sont prises pour qu'en même temps la capitale, dans l'intérêt de son repos, lève quinze corps d'infanterie qui compteront jusqu'à deux mille hommes chacun.

Facile à atteindre, le but du duc de Guise est d'intimider Catherine, puis, à la faveur des alarmes de la reine et en devançant Condé auprès d'elle, de la ramener ainsi que Charles IX à Paris où il les tiendra sous sa domination incontestée et les rendra inaccessibles aux influences calvinistes.

Dans sa terreur, la mère du roi a deviné ce projet, et aux premières invitations d'Antoine de Bourbon dans ce sens elle oppose un refus formel. Mais Guise n'est pas en disposition de fléchir et il a juste sujet de se méfier. Il insiste donc en disant : « Nous sçavons, madame, le respect qui vous est dû et nous « ne le perdrons qu'avec la vie ; nous devons pourtant répon- « dre à l'estat de la conservation du Roi : vous estes maîtresse « de demeurer icy autant qu'il vous plaira, mais la fidélité « que nous devons à nostre prince nous oblige à le conduire « dès aujourd'hui en un lieu où il n'ait rien à craindre de la « part de ses sujets rebelles[1]. »

Le connétable appuyait les intentions du duc, tandis que le roi de Navarre paraissait déjà près de se laisser ébranler. Pour le raffermir Guise lui dit : « Vous connoissez la Reine et ses « artifices, elle cherche à gagner du temps. Une démarche « comme la nôtre doit s'achever. Le prince de Condé a le « même dessein que nous, ses troupes grossissent à chaque

(1) *Vie du duc de Guise*, par Dauvigny. *Idem*, par Valincourt.

« instant ; il est trop habile homme pour ne pas venir nous « attaquer aussi tôt qu'il le pourra ; alors maître de la per- « sonne du Roi, il nous rendra la fable de toute l'Europe pour « nous être laissés gagner par les larmes feintes d'une femme « ambitieuse. » Celles-ci perdent dès lors tout l'empire qu'elles étaient au moment d'exercer sur la timidité d'Antoine de Bourbon ; l'ordre du départ est donné, et Catherine elle-même se met en marche pour suivre son fils après avoir, par des lettres mystérieuses, expliqué sa position à Condé. Le prince, réunissant autant de monde qu'il le pouvait, s'était bien proposé de se porter sur Fontainebleau, mais il avait voulu auparavant se présenter à la porte Saint-Honoré, le 30 mars[1], avec huit cents cavaliers en bon ordre, et faire encore, pour gagner Paris à sa cause, une tentative que l'attitude hostile des bourgeois rendit infructueuse. Déçu dans cet espoir, devancé par son rival, trop engagé pour reculer, « plongé si avant dans « l'eau qu'il lui falloit boire ou se noyer, » selon l'expression attribuée à Coligny[2], Condé s'éloigna par Palaiseau en marchant contre Orléans pour s'en emparer, ainsi que des autres villes que baigne la Loire.

Le retour du roi au Louvre, sous l'escorte du duc de Guise, était donc un fait de la plus haute importance pour le parti catholique qui en recevait un caractère tout légitime, tout gouvernemental. Du côté opposé se trouvaient exclusivement rejetées l'erreur et la rébellion.

Cependant, sous la pression de la nécessité, Catherine sait faire céder son irritation au ménagement de ses intérêts. Dès que la cour est arrivée à Paris, la reine fait appeler la du-

(1) *Mémoires de Castelnau.*

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, liv. III, part. 1re. *Idem*, par Oudin, liv. II, chap. 28.

chesse de Guise, lui exprime sa confiance en « l'amour que « celle-ci lui porte, » dit « que pour cela de son côté elle l'a « toujours chérie et veut lui déclarer une chose jusque-là se- « crète ; c'est que si elle pouvoit être assurée que monsieur de « Guise et les autres seigneurs confédérés avec le Roi de Na- « varre ne prétendissent pas lui ravir le gouvernement, l'au- « torité et la personne du Roi, elle les croiroit et suivroit leurs « conseils. » Anne d'Est s'efforce de garantir à la reine la bonne volonté de son époux et même, d'après ce qu'elle a pu entendre dire, celle de tous les autres personnages principaux ; elle offre d'ailleurs d'en référer au duc, si Catherine le permet.

Cette princesse jugeait utile en ce moment de se réconcilier, extérieurement du moins, avec les Guises ; et lorsque le cardinal de Lorraine arriva, le 24 avril, elle lui dit qu'elle le chargeait de donner des instructions à ses fils, recommandant en même temps à ceux-ci d'accueillir attentivement la doctrine du prélat[1]. Peu sobre de démonstrations, la reine-mère renouvela ensuite à François et à Charles de Lorraine les assurances de sa constante affection pour leur famille, et le cardinal lui baisa la main « en signe de la grâce qu'il recevait « d'elle[2]. »

Une nouvelle lettre écrite en commun, le 21 avril, à Philippe II, par le roi de Navarre, le duc de Guise, le connétable et Saint-André, avait été en quelque sorte le prix des apparentes dispositions de Catherine, et surtout un engagement par lequel les seigneurs catholiques espéraient la lier vis-à-vis du monarque espagnol. « La reine-mère, lui mandaient-ils, « les aiant ces jours passéz faict assembler en bonne et grande

(1) Papiers de Simancas, B 15.
(2) *Idem.*

« compaignie, Sa Majesté leur a faict si ample et ouverte dé- « claration de l'extrême desplaisir qu'elle ha des troubles « qu'elle veoit en ce royaulme pour le faict de la religion, et « combien elle desire par tous bons offices d'y pourveoir et « emploier pour cest effect toutes ses forces, qu'ils le peu- « vent asseurer que par le moien du bon ordre qu'elle y a « desjà donné et l'asseurance qu'ils ont de la continuation de « sa bonne et saincte volonté, ils doibvent avec une grande « occasion espérer de veoir bientost en ce royaulme toutes « choses en repos et tranquillité... Par les propos que Sa dicte « Majesté leur a tenuz et ce qu'elle leur a déclaré des choses « passées, ils ont, ajoutent-ils, certain témoignage qu'avec « bien grand regrêt elle a jusques icy différé l'exécution de ce « qu'elle ha tousjours plus que nulle autre chose desiré[1]. »

Insuffisamment rassurée pourtant par ses calculs de fausseté, Catherine ne négligeait aucun moyen de pénétrer les desseins qui se délibéraient dans les mystérieuses réunions du triumvirat, chez le roi de Navarre. Elle supposait, non sans raison, qu'on y concertait sa ruine, et, pour la conjurer, elle avait recours à toute espèce d'intrigue. Elle savait tirer parti, plus ou moins directement, vis-à-vis des hommes influents, des faiblesses du cœur, des indiscrétions du sentiment; mais, quoique voluptueux, le duc de Guise donnait peu de prise sur ce point, et les confidences politiques restaient en dehors de ses témoignages d'amour. Curieuse de connaître sa pensée et celle de ses confédérés, la reine imagina, prétend-on[2], de faire pratiquer, grâce à de secrètes connivences, une imperceptible ouverture dans la muraille de la salle où se réunissait le triumvirat, et, au moyen d'une sarbacane introduite

(1) Papiers de Simancas, B 15.

(2) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny, etc., d'après Brantôme.

derrière la tapisserie, elle entendit, d'un grenier où elle s'était cachée seule, la discussion dont elle fournissait le sujet. Le roi de Navarre et le connétable, prenant d'abord la parole, n'ouvraient que des avis vagues et peu efficaces pour soutenir la religion et pour nuire à la reine; Guise, s'exprimant à son tour, manifesta des sentiments et des vœux profondément catholiques, s'exalta contre les réformés, mais ne conclut à aucune des mesures violentes dont il aimait mieux sans doute laisser l'initiative à ses collègues, se bornant à former le souhait que Catherine revînt à de plus saines opinions et cessât de protéger les rebelles. Cette modération semblait à la reine le résultat d'un soupçon; elle croyait sa présence découverte, lorsqu'une proposition rigoureuse, subitement soulevée, vint la détromper en l'épouvantant. Il ne s'agissait de rien moins que de l'enfermer dans un sac et de la précipiter à la rivière. Elle frémit à ce terrible langage, et ne recouvra quelque calme qu'après que le duc de Guise eut déclaré qu'un tel expédient lui faisait horreur.

Catherine s'était retirée chez elle pénétrée d'un effroi qui ne la quittait plus; elle multipliait les précautions dans la crainte d'un changement aux dispositions du duc de Guise qui lui paraissaient devoir être d'autant moins affermies qu'elle avait la conscience de ne pas les mériter par sa politique d'ordinaire alternative et aujourd'hui notoirement favorable aux réformés. Ses inquiétudes, en effet, n'étaient pas sans fondement, s'il est vrai que le projet de l'enlever eût été formé et communiqué à François de Lorraine qui y aurait donné son assentiment sous la condition d'en référer d'abord au légat, ne voulant pas agir sans l'aveu du représentant du pape et perdre ainsi, par un coup téméraire, la réputation de prudence et le crédit qu'il s'était acquis à la cour de Rome. Dans cette circonstance, le cardinal de Ferrare avait évité de s'engager

par une réponse décisive; Guise, ne pouvant obtenir la franche déclaration de son sentiment, s'était empressé en le quittant, dit-on, d'adresser un billet à Catherine pour l'informer de ce qui se tramait[1].

Afin de se donner quelque repos au milieu de ces alarmes répétées et de faire un essai d'indépendance, la reine se décida à partir au mois de mai pour Monceaux, accompagnée de tous les princes de la maison de Guise, du connétable, de Saint-André et des autres seigneurs catholiques, entre les mains desquels leurs adversaires disaient que le roi se trouvait prisonnier, et qui cependant, pour donner lieu de croire le contraire, avaient renoncé à leurs appartements au château; le roi de Navarre habitait une maison du duc de Lorraine; le duc de Guise, le cardinal Charles, Montmorency, Saint-André occupaient tous les leurs propres[2]. L'union la plus intime continuait à régner entre ces derniers personnages. Antoine de Bourbon se montrait, le 18 mai, jour de la Pentecôte, à la messe, dans l'église de Notre-Dame de Paris, avec le duc de Guise, ses frères et leurs amis; tous venaient le lendemain de la Fête-Dieu, 6 juin, entendre à Saint-Germain-l'Auxerrois un sermon de la bouche du cardinal de Lorraine; enfin, pour extrême témoignage de bon accord et de retour au catholicisme, le roi de Navarre ordonnait à tous les hérétiques, par un édit du 26 mai, de sortir de Paris « librement et en toute « seureté, dans la semaine. »

Pendant que la cour était le théâtre de tant de démonstrations, d'artifices et d'inquiétudes, les éléments d'une collision terrible se produisaient de tous côtés dans le royaume[3]. La

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

(2) Papiers de Simancas, B 15, dépêche du 19 mai.

(3) Le chapitre de Reims fit vendre, en juillet 1562 et dans les mois suivants, « plusieurs imaiges d'or et d'argent et autres meubles et joyaulx de

plupart des villes retentissaient du bruit des armes, plusieurs étaient troublées par de sérieux désordres; les routes se couvraient de gentilshommes marchant avec une suite armée pour aller se ranger sous la bannière de leur croyance. Soutenu secrètement par les encouragements de la reine-mère qu'il n'avait pu rejoindre à temps, Condé s'était, grâce à l'audace et à la diligence de d'Andelot, rendu maître, le 2 avril, d'Orléans dont il faisait le chef-lieu d'une sorte de gouvernement fédéral, promptement accepté par un nombre considérable de villes importantes telles que Blois, Tours, Angers, Bourges, Poitiers, La Rochelle, Agen, Montauban, Montpellier, Nîmes, Grenoble, Valence, Lyon, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Rouen, le Havre-de-Grâce, Caen. Or, ces adhésions presque simultanées ne s'effectuaient pas sans tumultes; elles étaient accompagnées ou suivies de près par des persécutions, des tentatives d'expulsion exercées envers les catholiques, par les profanations et le pillage des églises[1] (en particulier à Meaux), des tombeaux (à Orléans), qui fournissaient ainsi à Condé des moyens de guerre et les sources d'un trésor beaucoup plus riche que celui du roi[2].

Le gouvernement, de son côté, devait prendre des mesures extraordinaires beaucoup moins violentes, il est vrai, pour se procurer les ressources qui lui devenaient indispensables et auxquelles il paraissait naturel que le clergé contribuât. Les

« la fabrique de l'église dudit Reims, » pour la somme de 14,265 liv. 1 s. 7 d., « et ce pour les urgentes affaires du roy durant les troubles. » La somme fut remise entre les mains du cardinal de Lorraine, puis, plus tard, restituée par le roi au chapitre qui l'employa tant à racheter une partie de ses biens aliénés qu'aux bâtiments du séminaire.

(1) Claude de Sainctes, célèbre théologien, composa et dédia au cardinal de Lorraine un « *Discours sur le saccagement des églises catholiques « par les hérétiques anciens, et nouveaux calvinistes en l'an* 1562. »

(2) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle, liv. V.

ecclésiastiques séculiers et réguliers, les marguilliers et fabriques de toutes les paroisses des diocèses de Reims, Sens et Rouen, particulièrement, recevaient par un édit royal, donné au château du bois de Vincennes (mai 1562), la permission d'engager leurs « vaisseaux et objets précieux » pour la somme de trois cent mille livres à laquelle ils étaient cotisés et qui se répartissait sur les bénéficiers[1].

La modération n'était plus nullement observée dans le parti protestant. En dépit de l'abstinence austèrement recommandée de tous jurements, de tous jeux de dés ou de cartes, de toute occasion de débauche, en dépit des prières, composées par Théodore de Bèze, récitées avec une ponctualité puritaine, tant dans l'appartement de Condé que dans les chambrées des soldats, « le matin au corps de garde, le soir en l'as- « siette de la garde, » et finissant toujours par ces mots : « Nostre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, » au désir d'émancipation de conscience s'unissait un besoin de victoire arrogante, d'attaque contre les objets du respect des catholiques que les réformés, tout aussi intolérants, eussent voulu anéantir, au mépris de la tolérance réclamée pour eux-mêmes. Aujourd'hui ce sentiment coupable, évident presque dès la naissance du parti de la réforme dans le royaume, se traduisait en excès déguisés, aux yeux de ceux qui les commettaient, sous les sauvages couleurs de représailles violentes, mais estimées justes par eux.

Dès le 7 avril, Condé écrivait à toutes les églises protestantes de France pour les exhorter à soutenir leur religion par des levées d'hommes ou d'argent, selon leurs moyens, sans y épargner leurs efforts ; et, le lendemain, il répandait un mani-

(1) Archives nationales, 1er vol. des ordonnances de Charles IX, coté Z, fol. 279.

feste exposant « les raisons qui l'avoient contraint d'entrepren-« dre la défense de l'authorité du Roy, du gouvernement de la « Royne et du repos de ce royaume. » Il les fondait en particulier sur les cruautés commises à Vassy « en la présence et « compaignie de monsieur de Guyse, » sur la « contrevenance » de ce dernier « aux ordonnances du Roy en estant venu à « grande puissance et à main armée et en estant passé par la « ville de Paris. Le dessein dudit sieur de Guyse n'estoit que « d'avoir la personne du Roy et la ville de Paris tout ensem-« ble à son commandement ; il estoit allé trouver nostre jeune « Roy et la Royne, sa mère, à main armée, comme en tems « de guerre et contre ses plus grands ennemis.... Les sieur de « Guyse, connestable et mareschal de Saint-André n'auroient « sçu mieux monstrer combien ils estoient eslongnéz du deb-« voir qu'ils avoient à maintenir l'authorité du Roy et de la « Royne, sa mère.... Auparavant la venue dudit sieur de « Guyse, les choses estoient tellement réglées et composées « par l'édict du mois de janvier que desjà les troubles surve-« nus pour la religion estoyent appaiséz pour la pluspart. » Cette pièce se terminait par une protestation dans laquelle Condé, se défendant de tout motif d'intérêt personnel, déclarait n'agir que par la seule considération de ce qu'il devait à Dieu « par son debvoir à la couronne de France pour remettre « en pleine liberté la personne du Roy, la Royne, messieurs « ses enfants, maintenir l'observation des édicts, » et suppliait la reine « de renvoyer dans leurs maisons tous ceux qui l'es-« toient venus trouver avec leurs armes qu'ils avoient prises « de leur authorité ; c'estoit à sçavoir ledict duc de Guyse « et ses frères avec le connestable et mareschal de Saint-« André. » Condé, « quoiqu'il eust cest honneur d'appartenir « au Roy, d'estre prince de son sang et non de rang pour estre « renvoyé en sa maison, ce néanmoins offroit de s'y retirer

« volontiers et faire désarmer tout la compagnie qui estoit « avec luy, aux conditions que dessus. »

Il prenait cependant toutes les mesures opposées à ce dessein et publiait, le 11 avril, un « Traicté d'association » conclu par lui, en qualité de « chef et conducteur, avec les princes, « chevaliers de l'ordre, seigneurs, capitaines, gentilshommes « et autres de tous estats entréz ou devant entrer en ladicte « association pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos du « royaume et l'estat de liberté du Roy soubs le gouvernement « de la Royne, » jusqu'à la majorité de Charles IX. En tête de l'acte figurait cette épigraphe, assez mystiquement significative, tirée du psaume 139 : *« Seigneur, n'auray-je point en « haine tes haineux et ne débattray-je point avec ceux qui s'es- « lèvent contre toy? »* La soi-disant « conservation des édictz « et ordonnances.... » et finalement « la juste punition et cor- « rection des contempteurs d'icelles » formaient, comme de raison, un des objets principaux de l'association.

Le sens de ces dernières expressions ne pouvait, à coup sûr, être équivoque. A la déclaration du prince de Condé parut bientôt une réponse étendue qui devait naturellement provoquer des répliques, portant toujours sur les mêmes points ; la guerre de plume éclatait ainsi entre les chefs de partis avant que l'épée fût tirée. Des deux côtés, on cherchait à se renvoyer les torts ; des deux côtés, la défense de la religion et le service du roi étaient invoqués comme moteurs ; mais la moindre clairvoyance suffisait pour apercevoir, à travers de fallacieux prétextes, un but positif : l'exercice du pouvoir sous un monarque enfant, à l'exclusion d'une étrangère.

Au nombre des arguments, assez pressants, quoique trop amplifiés, sur lesquels s'appuyait la réponse : « Il est certain, « y disait-on, que ceux qui font les troubles sont les pertur- « bateurs et turbulents et que les troubles viennent de l'inter-

« ruption de la paisible possession de la religion invétérée....
« ces langageurs attribuant le droict naturel de défendre les
« subjectz du Roy au prince de Condé, comme si le Roy, son
« frère, et le révérendissime cardinal estoyent pour rien comp-
« téz..... La somme des maléfices du seigneur duc de Guise,
« c'estoit qu'il avoit empesché et détenu la Royne d'aller à
« Orléans......... La perdition du royaume gisoit-elle en ce
« voyage?.... Ces langageurs ressembloient les enfants, les-
« quelz de paour d'estre chastiéz, ayantz battu leurs compai-
« gnons se plaignent comme s'ils avoyent reçu le mal. Auront-
« ils raison de se plaindre?.......Qui avoit ouy parler d'acte
« plus bestial que le vol et meurtre du baron de Fumel? où es-
« toyent tant de monastères et religions de Guyenne violéz?
« Que diroit-on de Saint-Médard de Paris? tant de portz d'ar-
« mes desquelz le conseil du Roy et de la Royne avoyent eu
« infinies plainctes?.... Si la venue du duc de Guise et union
« des seigneurs du conseil avoyt mis fin à cecy, estoyt-ce trou-
« bler les choses composées?.... Ils parloient fort des hom-
« mes d'armes que l'on rassembloit ..... Ils vouloyent préten-
« dre que ce feust contre la volunté et intention de la Royne,
« comme si elle estoit consentante à leur implacable male-
« volunté, erreur et ignorance. »

Sous forme de doute et presque de dénégation, ce dernier trait, habilement calculé, portait un coup indirect à Catherine, constatait avec adresse le dilemme politique dans lequel la reine-mère se trouvait alors enserrée et dont les événements pouvaient à peine la contraindre à sortir. Effectivement tandis que, stimulé par sa correspondance secrète avec elle, Condé réunit ses ressources, cette princesse s'est efforcée, quoique assez vainement, de ralentir les mesures que le triumvirat juge utile de prendre. Condé cherche des secours de tous côtés; il écrit aux princes allemands, ainsi qu'à l'em-

pereur; il leur adresse des envoyés; il négocie, par l'intermédiaire du vidame de Chartres et par celui de Briquemaut, avec Élisabeth à laquelle il fait criminellement proposer, comme gage du recouvrement de Calais, l'acquisition de Dieppe et du Havre, moyennant l'envoi de cent quarante mille écus et d'un corps auxiliaire de six mille hommes dont une moitié occuperait la seconde de ces villes.

Le duc de Guise cependant n'a pas laissé paralyser sa vigilance par les artifices de la reine. A l'occasion de l'enregistrement de la déclaration du roi « portant renvoi et attribution « de la connaissance des violences commises, le 1er mars, « par quelques-uns de la nouvelle religion et pour la punition « des coupables[1], » il s'est présenté au parlement de Paris. Cette compagnie était demeurée insensible aux tentatives de séduction du prince de Condé et les avait même repoussées en des termes favorables au duc de Guise dont elle embrassait la cause[2], à l'exemple des habitants de la capitale et de la plus

(1) Vol. 1er des ordonnances de Charles IX, coté Z, fol 269.

(2) Le duc de Guise avait eu besoin de peu d'efforts pour convaincre ou du moins se concilier le parlement et pour disposer cette cour à rendre quelque temps après l'arrêt par lequel elle déclara « ne trouver et n'avoir « trouvé aucune charge contre luy, et que pour raison de l'excès advenu « à Vassy l'on n'avoit peu et ne pouvoit l'on faire aucunes poursuittes à « l'encontre de luy et que toutes les coulpes tomboient sur ceux que l'on « prétendoit avoir esté excédéz, meurtriz et homicidéz, et que tant s'en « falloit que pour eux l'on peût prétendre aucune réparation..... Que au « contraire ce que le duc de Guyse avoit faict avoit esté en bonne et juste « cause et selon tout droit naturel, civil et des gens .... Qu'il seroit in- « formé et procédé à l'encontre de ceulx qui se pourroient trouver chargéz « par deux conseillers, lesquels se transporteroient sur les lieux. Avoit « esté ordonné qu'il se feroit registre à part contenant que ledict duc de « Guyse ne se trouvoit et ne s'estoit aucunement trouvé chargé par la- « dicte information et que l'on ne luy avoit peû ny pouvoit l'on imputer « aucune chose pour raison dudict excès de Vassy. » (Mss. de Béthune, v. 8685, fol. 110.)

grande partie du royaume. Devant elle, François de Lorraine a eu l'adresse de faire entendre, ce jour-là, de la bouche du connétable de Montmorency, sa propre apologie qu'il s'est appliqué à compléter lui-même par l'expression de ses sentiments de « bon chrestien, fidèle subject et serviteur du Roy, » par une justification détaillée touchant les meurtres de Vassy et par la déclaration de son indulgence envers les conjurés qui, depuis son retour à Paris, ayant formé le projet d'attenter à ses jours, s'étaient trouvés « en ses mains et puissance. » Il a terminé en affirmant qu'il sait bien « ce qui appartient à Dieu « et à son Église, au Roy et à sa justice, et n'espère partir de « ce chemin. » Son respect pour la naissance de Condé lui a interdit de le blâmer, et, quant à ceux qui entourent ce prince, il n'en a voulu dire rien, sinon qu'il souhaite que Dieu les inspire [1].

Le duc de Guise, ainsi même que son frère le cardinal de Lorraine [2], manifestait de la conséquence dans cette attitude modérée et conciliatrice en écrivant au duc de Würtemberg aux yeux duquel il tenait à se disculper. Ce dernier, lui répondant sur un ton d'affection, ne dissimulait pourtant pas les bruits fâcheux répandus en Allemagne au sujet des ordres donnés à la Mothe-Gondrin pour agir rigoureusement dans le Dauphiné et relativement à l'effusion de sang survenue à Sens, dont la cause était attribuée au cardinal de Guise, archevêque de cette ville.

Les forces militaires du parti catholique, on peut dire du duc de Guise qui en était l'âme, s'accroissaient sensiblement.

(1) *Mémoires-journaux du duc de Guise.*

(2) Presqu'en même temps, ce prélat était néanmoins, concurremment avec le cardinal de Ferrare, établi inquisiteur de la foi par Pie IV. La bulle donnée à Rome, le 12 mai 1562, fut enregistrée au parlement le 27 juillet suivant.

Rockendorf mandait qu'au 4 juin il aurait à Camflan, en Lorraine, douze cents cavaliers tout prêts, et que Reiffenberg tenait déjà un régiment en mesure d'être immédiatement dirigé sur Valderbange, dans la même province. On calculait qu'aux huit mille chevaux dont le triumvirat disposait par lui-même pourraient bientôt s'en ajouter trois mille autres et un nombre double de fantassins, moitié Espagnols moitié Italiens, offerts par Philippe II, puis quatre mille hommes d'infanterie et trois cents cavaliers également annoncés par le duc de Savoie [1]. Le grand-duc de Toscane, le duc de Ferrare proposaient aussi des secours proportionnés à leur puissance.

De son côté, Condé négligeait moins que jamais de recourir à l'appui des étrangers ; il y avait donc émulation maintenant pour mieux ouvrir à ceux-ci les portes de la France ; mais, il faut le reconnaître, les conditions émises par le parti de la réforme étaient encore les moins patriotiques. Indépendamment des efforts tentés auprès des princes allemands, Condé négociait un envoi de troupes de la part des cantons suisses de Berne et de Zurich et fondait sur la reine d'Angleterre ses principales espérances. On vient de voir à quel prix.

Au milieu de ces dispositions, respectivement extrêmes, le triumvirat crut devoir publier, le 4 mai, deux « Requestes au « Roy et à la Royne, » les suppliant principalement d'interdire dans tout le royaume, d'une manière absolue, conformément au serment prêté par Charles IX lors de son sacre, l'exercice d'une religion quelconque autre que celle enseignée par l'Église catholique romaine ; d'exiger la profession ouverte de celle-ci par tous les serviteurs de l'État et de la famille royale sans exception, et d'ordonner que les indi-

(1) Papiers de Simancas, B 14, dépêche du 11 mai 1562.

vidus qui auraient pris les armes sans ordre exprès du roi de Navarre les déposassent immédiatement. Le duc de Guise et ses deux collègues consentaient, après l'entière exécution de ces mesures, à se retirer non-seulement chez eux, « mais au « bout du monde (si besoin étoit), en exil perpétuel, ayant « contentement en leur âme d'avoir rendu à Dieu, à leur « Roy, à leur patrie et à leurs consciences l'honneur et ser« vice dû en si grand, évident, important et notable péril, « ne requérant alors du prince de Condé semblable retraite et « supplians leurs majestéz de le vouloir au plus tôt approcher « d'elles. »

Au point où les choses en étaient venues, les conclusions de ces requêtes avaient un caractère qui les rendait manifestement impraticables. La reine les acceptait, il est vrai, mais elle refusait la suppression de l'édit de janvier. Le prince de Condé répondit par la voie de la publicité en accusant l'acte émané du triumvirat d'être « un arrêt et non pas une re« queste; » il reproduisit très longuement, et avec une amère ironie, les griefs et les motifs déjà tant de fois allégués. L'imputation de vouloir « troubler et mettre en danger « ce royaume » était par lui directement adressée au duc de Guise et à ses frères. C'est ainsi que chaque parti, recherchant, sans conviction possible, les apparences du bon droit, affectait de se placer sous le jour d'une défensive nécessaire.

Cette situation factice ne pouvait pourtant plus guère se prolonger; les soulèvements se multipliaient, l'animosité croissait, les préparatifs se complétaient. Le roi de Navarre, en sa qualité de lieutenant général du royaume, avait, on l'a vu, ordonné (26 mai) à tous les hérétiques de sortir de Paris dans la semaine, « librement et en toute seureté. » D'un autre côté, Elisabeth avait fait signifier à la reine, par son ambas-

sadeur, Throkmorton, qu'elle accordait les demandes du prince de Condé touchant la religion, « ainsi que ses autres « raisonnables requestes ; » qu'elle profitait de l'occasion pour réclamer la restitution de Calais, « suspendue, disait-elle, « depuis quatre ans et quelques mois, chose qui n'eust sçeu « estre estrangère au Roy et au conseil ; » qu'elle demandait en outre deux cent mille écus « tant pour le dommage et dé-« gast de la ville et hâvre de Calaix, comme pour les dépenses « faites en fortifiant le Hâvre-de-Grâce..... » A de telles conditions, l'ambassadeur promettait que sa souveraine ferait retirer toutes ses troupes et remettrait cette dernière ville au roi.

Dès le commencement du mois, le cardinal de Lorraine avait été instruit clairement par Throkmorton des résolutions d'Élisabeth en faveur des protestants de France. La sympathie de cette princesse se fortifiait encore de sa haine pour le gouvernement des Guises dont l'influence sur l'Écosse s'était fait sentir d'une manière toujours malveillante, souvent injurieuse pour sa propre autorité. Bien que, depuis la mort de François II, les princes lorrains eussent été obligés de concentrer leur attention à l'intérieur, ils n'avaient cependant pas laissé échapper les récentes occasions de donner à leur nièce des conseils inspirés par la rancune contre les lords de la congrégation, à laquelle l'Angleterre prêtait appui, et par le dessein de combattre partout ceux qui s'étaient séparés de l'Église romaine. De pareilles vues, suivies ou reprises avec la persévérance et la fermeté habituelles aux Guises, devaient devenir une source de nouveaux embarras pour le gouvernement d'Élisabeth. Un motif de plus s'unissait donc à tous ceux que la reine d'Angleterre avait déjà de prêter secours à leur adversaire et de contribuer à tenir leur activité et leurs soins absorbés dans des difficultés qui les touchassent directement.

Les incertitudes de Catherine de Médicis étaient enfin vaincues, du moins en apparence, par la force logique des choses. Sans parti personnel dans le royaume, sans poids actuel dans le conseil, la reine-mère avait dû adopter, sinon de cœur, du moins de fait, les plans du duc de Guise qui annonçait la volonté, en poussant à l'extrême, de saper le mal dans sa racine. Entretenant depuis quelque temps une correspondance assez fréquente avec son gendre dont elle tenait à se concilier la bienveillance et l'appui, Catherine s'était décidée à lui faire présenter par l'ambassadeur français un mémoire exposant, au nom du roi, l'intention d'agir « sans espargner personne, « de quelque grandeur, qualité et dignité que feust, » et demandant à Philippe II de tenir prêts les secours espagnols propres à contre-balancer ceux que les protestants obtenaient d'Élisabeth et des princes allemands.

Ce monarque, satisfait de ce que la reine-mère, après avoir « longuement temporisé de se servir de ses offres, cherchant « à arranger les affaires par douceur, s'en voyant hors d'es- « poir, avoit, par l'advis du sieur de Vendôme, du duc de « Guise, du cardinal de Lorraine, du connétable, des maré- « chaux de Saint-André, de Brissac et d'autres, pris le parti « de procéder par la voie des armes, se souvenant de ses dites « offres [1], » allait faire marcher trois mille Espagnols destinés à se joindre aux troupes royales vers Bayonne, trois mille Italiens qui devraient agir de même en Dauphiné [2], plus de quatre mille Allemands, mille pistoliers et deux mille hommes

(1) Lettre de Philippe II à sa sœur l'archiduchesse Marguerite.

(2) Le duc de Guise était précédemment suppléé dans le gouvernement de cette province par la Mothe-Gondrin, chaud catholique, qui lors des soulèvements venait d'être poignardé et pendu à une fenêtre. L'autorité avait été usurpée par le fameux baron des Adrêts, qui exerçait alors, au service du parti protestant, toute la cruauté de son caractère mobile.

de ses ordonnances, auxquels il chargeait sa sœur Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, de faire prêter serment à lui-même « et, iceluy demeurant en sa force vigueur, au Roi de « France contre ses vassaux rebelles, sous la conduitte du « chef qui leur seroit donné[1]. »

A ce moment (1[er] juin), les triumvirs se décidaient à quitter la capitale pour se porter contre Orléans. L'armée réunie autour de Paris, « s'acheminant bien gaillarde, » sous le commandement nominal du roi de Navarre secondé par le duc de Guise et par le connétable, comptait six mille fantassins et quatre mille cavaliers aguerris que plusieurs régiments suisses, actuellement en Bourgogne, étaient prêts à renforcer bientôt. François de Lorraine s'efforçait en même temps, par sa correspondance, de détacher de la cause calviniste le comte palatin, le duc de Würtemberg et le margrave de Bade; son frère, d'Aumale, avec quelques troupes, était envoyé au secours des catholiques en Normandie, de même que le duc de Montpensier en Touraine et Montluc en Gascogne; Brissac avait remplacé le cardinal de Bourbon dans le gouvernement de Paris.

Le prince de Condé, de son côté, en apprenant le mouvement de l'armée royale, était sorti d'Orléans et venu prendre position, avec des forces à peu près égales, à quatre lieues en avant de cette ville. La collision va donc être prochaine. Catherine a prévu l'effet qu'elle doit en ressentir; à quelque parti que demeure l'avantage, elle sera sous la pression du vainqueur; une fois la guerre engagée, il n'y aura plus en présence que deux chefs : Guise et Condé; tout s'effacera devant eux; tandis que, par la prolongation d'un état de paix chancelante, le rôle de médiateur peut conserver une importance que la reine-mère s'applique à faire surgir des conjonctures. Elle

(1) Lettre de Philippe II à l'archiduchesse Marguerite.

part spontanément de Monceaux, le 2 juin, et, après avoir déposé son fils au château de Vincennes, arrive, sous l'escorte du roi de Navarre avec une centaine de chevaux, au camp de Beaugency où elle trouve Guise disposé à temporiser encore avant de commencer l'attaque, par conséquent favorable à ses propres projets de négociation.

Elle assigne aussitôt à Condé un rendez-vous, près de Thoury, dans les plaines de la Beauce. Le roi de Navarre, d'Anville, l'amiral de Coligny et le cardinal de Châtillon devront y assister. « Il seroit impossible, lui a d'abord répondu « le prince (11 juin), de pouvoir proposer aucun abouchement « qui fust bien reçu et accepté tandis que ceulx qui sont nos « parties tiendront la majesté de nostre Roy et la vostre enveloppées de leurs forces comme ilz y vont, voire en telle captivité que vos volontéz ne déppendent que de la leur [1]...... » Dans les conférences qui pourtant ont lieu, le prince conclut toujours en demandant l'entière et inviolable exécution de l'édit de janvier, la retraite des Guises, dont alors il serait prêt à suivre l'exemple, et la conservation par les réformés, jusqu'à la majorité du roi, de toutes les places qu'ils occupent.

Tant d'exigences paraissent inadmissibles; sous l'influence du duc de Guise les pourparlers sont interrompus, et, pour intimider Condé, le secrétaire d'État Robertet reçoit ordre de le faire citer à son de trompe, à Étampes, ainsi que l'amiral et d'Andelot, et de les déclarer rebelles et coupables du crime de haute trahison, s'ils tardent à déposer les armes. Une telle démonstration, aussi vaine que solennelle, ne réussit qu'à augmenter l'animosité et à rendre le conflit plus imminent. Néanmoins, au moment où il paraît tout près d'éclater, la reine, ne perdant pas de vue ses desseins, ne ralentit en rien ses in-

(1) Mss. de Brienne, v. 206, fol. 7.

trigues ; elle les pratique d'abord, avec quelque succès, vis-à-vis du roi de Navarre qu'elle ramène à des tendances de pacification ; puis, d'accord avec lui, elle s'efforce de persuader artificieusement au duc de Guise que le repos de l'État dépend d'un sacrifice de sa part ; qu'en consentant à s'éloigner le premier il fermera la bouche à ses ennemis, et, par cet acte d'abnégation et de dévouement, accroîtra le respect dû à son mérite, sans perdre de son poids dans les affaires pour lesquelles, en tout cas important, on aura recours à ses avis.

De la hauteur de sa prudence le prince lorrain a mesuré la portée des insinuations de la reine ; il y reconnaît un piége ; mais c'est en feignant d'y tomber qu'il pourra plus sûrement l'éviter. La résistance ferait peser sur lui toute la responsabilité des suites de la guerre ; sa rigueur, son ambition paraîtraient inflexibles. D'ailleurs il apprécie la situation respective des deux armées ; celle de Condé est en état de tenir la campagne même avec avantage. Par la retraite du prince, qui doit équitablement, selon lui, coïncider avec la sienne, les protestants seront désorganisés, tandis que les catholiques, avec Antoine de Bourbon à leur tête, avec les secours et les divers moyens d'impulsion tirés de l'Espagne, demeureront, en définitive, les plus forts. En outre, le conseil est composé de membres dévoués aux princes lorrains et qui donneront toujours au gouvernement une direction conforme aux desseins de ceux-ci. D'autre part, si Condé n'accomplit pas des engagements pris, Guise sera autorisé à revenir lui-même, avec un surcroît d'honneur, tenter la chance des combats. Il veut pourtant consulter les triumvirs sans s'ouvrir entièrement à eux. Le connétable, dont le coup d'œil a moins de pénétration, l'engage à résister aux « piperies » de la reine ; Saint-André pense aussi que s'éloigner c'est perdre volontairement la position. Mais Guise persiste. Défenseurs déclarés du bien public,

les triumvirs ne peuvent, à son avis, refuser de l'assurer par une paix dont leur retraite serait le gage, dont les prétentions obstinées des réformés compromettront sans doute la durée. La reine alors devra nécessairement, selon la logique du prince lorrain, rappeler les triumvirs qui ne reparaîtraient que fortifiés de tout le mécontentement semé par leurs ennemis, incontestables fauteurs de la guerre.

Dans ses vues intimes, dans cette déclaration à ses associés, le duc de Guise faisait preuve d'un instinct politique de l'ordre le plus élevé. Ce n'eût été peut-être que de la haute et habile intrigue s'il se fût donné spontanément, sans désintéressement réel, cette attitude de générosité; mais Catherine la lui imposait. L'accepter sans hésitation, c'était, en soutenant une lutte, révéler à la fois netteté d'esprit et fermeté d'âme.

Lorsque la résolution secrète de François de Lorraine vient tout à coup à être connue, un concert de louanges sur sa magnanimité, sur sa modération, éclate de la part de ses amis. A Paris, où la nouvelle s'en propage rapidement, l'admiration monte au comble. Le 28 juin, un acte solennel signé de la reine-mère et du roi de Navarre déclare « que le déppartement et retraite de messieurs le duc de Guyse, le connestable de Montmorency et le mareschal de Saint-André ne peust pour le présent ny à l'advenir donner occasion de penser ou dire chose au préjudice de leur honneur, estime et réputation... que eux meuz du seul respect et affection qu'ilz portent au service du Roy, conservation de sa couronne et repoz de ses subjectz et sans aucune autre cause dont on leur puisse donner blasme, ne faire reproche, se sont retirez et déppartiz de l'armée du Roy de leur bon gré et franche volunté, afin de lever tout umbre d'excuse à ceulx qui en eussent voullu fonder sur leur présence... postposant toute considération de particulier interest. »

Aussi dans le camp de Condé est-on bien éloigné de se livrer à la joie. La surprise y fait d'abord réfléchir sur les motifs qui ont pu porter le duc de Guise à une semblable démarche. Sous l'apparente abnégation de son rival, le prince ne méconnaît pas une politique supérieure, habile à faire tourner toutes les chances à son propre avantage. Le parti protestant, en effet, regarde comme un signal certain de sa défaite, de son anéantissement peut-être, la retraite à laquelle son chef semble devoir être réciproquement forcé par celle de Guise. Condé en recevant, d'après les ordres de la reine, l'avis du départ des triumvirs, se montre très peu empressé d'accomplir sa part respective des conditions précédemment posées. Ses amis, les ministres protestants, l'amiral de Coligny[1] l'engagent à s'en affranchir et veulent qu'il profite de l'absence de Guise pour aller surprendre l'armée du roi, livrée à une pacifique confiance. Le prince repousse cette proposition; mais, tout en consentant à se rendre à une nouvelle conférence à laquelle l'invite Catherine, à Beaugency, il ouvre l'oreille à un subterfuge qui doit lui épargner les apparences seulement de la mauvaise foi.

Lors donc que, réuni avec la reine, Condé eut mis en avant, comme pierre d'achoppement, l'observation absolue de l'édit de janvier et eut commencé à appuyer le refus de remplir ses engagements antérieurs sur la prétendue découverte de lettres[2]

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

(2) Une lettre, adressée par le duc de Guise à son frère le cardinal de Lorraine, fut particulièrement alléguée et répandue; mais son authenticité est extrêmement contestée. Au surplus, la voici telle que les *Mémoires-journaux du duc de Guise* (p. 494) la rapportent comme *escripte de sa main* (le 25 juin): « Je vous envoie ce porteur en diligence pour vous ad-« vertir que tout fut hier accordé, et puis vous dire que le commencement « est à l'honneur de Dieu, service du roy et repos du royaume..... Con-« clusion, la religion réformée, en nous conduisant et tenant bon comme

révélant, de la part des confédérés catholiques, l'intention d'abolir complétement la religion protestante, la comédie politique préparée à l'avance se déroula ; les officiers qui avaient accompagné le prince, simulant un soudain et bruyant mécontentement, entourent leur chef, le forcent de rompre les conférences et de rentrer au milieu d'eux, dans son camp. Le projet d'attaquer l'armée royale à l'improviste, dans ce premier moment, n'est plus repoussé. Pour l'exécuter, les réformés partent de la Ferté-Aleps pendant la nuit ; mais, grâce à l'alarme donnée par d'Anville, le 3 juillet, toute surprise a été prévenue ; le roi de Navarre évite prudemment une action générale; à peine ses troupes ont-elles quelques escarmouches à soutenir contre l'avant-garde commandée par Coligny qui se voit obligé à faire retraite.

Désormais toute espérance du maintien de la paix est évanouie. Averti par Antoine de Bourbon, Guise reparaît le lendemain, plus fort de toute la joie qu'inspire son retour, de tout le besoin qu'on a de lui, par conséquent aussi plus exigeant, plus absolu qu'auparavant. Tout le poids du commandement des troupes royales va en réalité porter sur lui ; il doit dorénavant diriger la guerre ; aux yeux de tous, amis comme ennemis, Français comme étrangers, il devient la personnification active, principale du parti catholique.

Par son ordre, des tas de bois sont disposés de distance en distance devant le front du camp, et la surveillance la plus stricte en assure la garde pour la nuit, pendant laquelle, après son infructueuse tentative, Condé s'était porté sur Lorges, à une lieue en arrière. La journée du lendemain n'amène

« nous ferons jusqu'au bout, s'en va aval l'eau et les admiraux mal ce « qui est possible : toutes nos forces entièrement demeurent, les leurs « rompues, les villes rendues, sans parler d'édits ne de preschés et ad- « ministration de sacrements à leur mode. »

pas d'action plus sérieuse ; mais chacun des deux chefs médite une entreprise sur les villes de la Loire dont la possession importe comme point d'appui. Condé attaque bientôt celle de Beaugency, où Guise avait établi une faible garnison ; il l'emporte après quelques coups de canon et la livre au pillage ainsi qu'à un massacre dans lequel les habitants réformés même ne furent pas épargnés. La digue était ainsi rompue, et la guerre entamée, non-seulement avec son cortége de maux inévitables, mais avec le surcroît d'excès, de ravages, de cruautés que suscitent le fanatisme religieux, les rancunes de parti, les haines personnelles, désastreux attributs des querelles intestines.

« ... Grand malheur pour nos Rois et pour toute la France, « et si ne faut pas dire qu'il tînt à l'Eglise ni au tiers estat ; car « tout ce que les Rois leur ont demandé leur a esté accordé. « Les enfans[1] pourront donc juger à qui il a tenu et quelle « a esté la source des guerres civiles, j'entends des grands, « car ils n'ont pas accoustumé de se faire brusler pour la pa- « role de Dieu. Si la Roine et monsieur l'admiral estoient en « un cabinet et que feu monsieur le prince de Condé et mon- « sieur de Guise y fussent aussi, je leurs ferois confesser, a « écrit Montluc[2], qu'autre chose que la religion les a meus « à faire entre-tuer trois cent mille hommes. »

En vain le parlement cherchera-t-il à apporter aux calamités près d'éclore quelques insignifiants palliatifs par ses arrêts des 27 et 30 juillet « contre les rebelles et séditieux qui en « forme d'hostilité ont pris les armes contre le Roi en son « royaume et pillé les églises et maisons des catholiques ; » en vain déclarera-t-il, dans un esprit de ménagement et d'équilibre, qu'il « n'entend, par l'arrêt contre les rebelles, com- « prendre le prince de Condé pour les causes et raisons con-

(1) La postérité.

(2) *Commentaires*, liv. VI.

« tenues ès lettres-patentes dudict seigneur Roy, portant qu'il « a esté contrainct et forcé de faire ce qu'il a faict. »

L'armée royale qui semblait prête à menacer Orléans s'est portée brusquement, le 11 juillet, d'après l'avis du duc de Guise, contre Blois dont les défenseurs, épouvantés à l'aspect d'une brèche, pratiquée dans la muraille par quelques volées d'artillerie, s'enfuient et laissent pénétrer Guise, en tête de l'avant-garde, avec une facilité qui malheureusement ne prévient pas le pillage. Les villes de Tours, de Poitiers et d'Angers, frappées de ce terrible exemple, se rendent quelques jours après, presque sans aucune résistance. A la suite de ces rapides soumissions, les différents corps qui les avaient obtenues se réunissent de nouveau et, s'élevant, grâce aux renforts étrangers amenés par le rhingrave Philippe et par le colonel Frülich, à dix-huit mille hommes environ, vont (vers le 15 août) assiéger Bourges dont la proximité prête trop de force au prince de Condé et favorise ses communications avec les provinces du sud-est de la France. Cette résolution a été prise à Chartres par les triumvirs qui se sont assuré la présence du roi (venu de Vincennes) comme moyen de donner plus d'autorité à leurs entreprises et de contraindre les réformés à appeler *armée royale* les troupes qu'ils qualifiaient toujours du titre épigrammatique, mais assez exact, d'armée du duc de Guise ou du roi de Navarre.

D'Ivoy, officier en renom, commandait dans Bourges à deux mille fantassins et à quatre compagnies de cavalerie. La place était solide et fut défendue avec vigueur. De fréquentes sorties causèrent d'abord des pertes considérables aux catholiques. La résistance semblait devoir se prolonger énergiquement; mais l'armée royale recevait des renforts, et Guise, résolu à éviter à tout prix la honteuse levée du siége qui, au début de la guerre, eût produit un effet moral désastreux, avait déjà

fait entamer des négociations avec le commandant. Celui-ci, privé de nouvelles sur l'état des affaires de son parti, conservait peu d'espoir de secours, et, séduit par les promesses du duc, il consentit, dans le moment où les réformés l'appréhendaient le moins, à se rendre, moyennant des conditions avantageuses. Une capitulation, signée en conséquence le 31 août par le roi, la reine-mère, le prince Alexandre (depuis Henri III), le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le duc de Guise, le connétable et son fils, le rhingrave Philippe et quelques autres personnages, garantit à la garnison et aux habitants « seureté de leurs vies et biens et liberté de leurs con« sciences sans danger d'être recherchéz en quelque sorte que « ce fust, tant du faict des armes que de la religion. » Le roi recevait volontiers sous sa protection et sous celle de tous les princes et seigneurs présents à son armée les troupes et leurs officiers, en permettant à d'Ivoy « d'aller en toute seureté « rendre son serment à monsieur le prince » et de choisir ensuite, ainsi que ses subordonnés, entre une retraite paisible et la continuation du service dans l'armée royale « contre « tous estrangers, soyent Anglais, Allemans ou autres qui « voudroient entrer en ce royaume pour y entreprendre aucune « chose au préjudice et sans le vouloir de sa majesté, selon la « franche déclaration faicte de son intention et de celle de ses « troupes. »

Quelques-uns des principaux officiers, tels que Brichanteau, Saint-Martin, la Porte-Saint-Rémy, le colonel Brion, s'attachèrent dès lors à la fortune du duc de Guise. Cé prince donnait partout l'impulsion dans les provinces agitées; d'après son avis, le duc de Nemours était envoyé pour tenter le siége de Lyon, en prenant le commandement des troupes au préjudice de Tavanne qui, de dépit, mécontenta, au point de les faire déserter, trois mille Italiens fournis par le pape, et dont

le départ paralysa les opérations. Par les ordres de Guise, la Rochefoucauld-Martron avait été chargé, mais vainement, de s'emparer de la ville ainsi que du château d'Angoulême, et le grand prieur, arraché à ses amours[1], s'unissait à Matignon pour attaquer Montgommery en Basse-Normandie et pour le forcer de se jeter dans Rouen.

Il eût sans doute semblé logique et nécessaire, après la prise de Bourges, de profiter d'un commencement de découragement et de dissolution survenu dans l'armée de Condé, pour attaquer immédiatement Orléans et renverser ce boulevard des forces protestantes (car telle était la base du plan de campagne), si les circonstances n'avaient été, depuis peu, considérablement modifiées par l'intervention étrangère. Effectivement, on pouvait craindre que les Anglais, entre autres, n'inondassent maintenant de leurs soldats la Normandie que le duc d'Aumale, en qualité de lieutenant général, occupait avec trop peu de troupes pour résister avantageusement à une invasion aussi imminente. Les rapports qui l'annonçaient et l'urgence de la prévenir inspirèrent donc au duc de Guise l'avis d'entreprendre le siége de Rouen où déjà se trouvaient cinq mille étrangers en outre des habitants, où les munitions abondaient, où les fortifications étaient en bon état[2].

Partie de Bourges le 11 septembre, en laissant huit mille hommes près d'Orléans, pour surveiller cette ville contre laquelle devaient être portés plus tard des coups mieux assurés, l'armée royale arriva le 25 au bourg de Darnetal, à la vue de Rouen, et y établit aussitôt son campement.

Depuis plusieurs mois déjà d'Aumale faisait d'infructueux

(1) Pour madame de Nevers, comtesse de Saint-Paul, plus tard duchesse de Longueville. (*Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. 12.)

(2) *Mémoires de La Noue*, chap. 7.

efforts pour pacifier la province. Continuellement mis en défaut par Morvilliers, il dévastait les campagnes dans le but d'y détruire les ressources de la guerre ; il dirigeait des partis contre diverses villes, tentait le siége de Dieppe, puis se trouvait obligé, par une marche adroite de son ennemi, à se porter contre le fort Sainte-Catherine, près Rouen, qu'il attaqua sans succès et qu'il dut abandonner au bout de peu de jours. Désespérant d'y pénétrer, changeant de but, d'Aumale employa alors ses moyens contre la petite ville de Brionne, industrieuse et riche, qui subit les rigueurs du pillage. Pendant que Rouen se fortifiait vigoureusement, le prince lorrain, de son côté, avait mis à l'abri d'un coup de main plusieurs points des environs; et, à la fin d'août, il venait de dévaster le faubourg Saint-Sever, en repoussant une sortie de la garnison. Celle-ci, au moment où les troupes royales, au nombre de seize mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux, parurent devant la ville, se composait de deux mille fantassins anglais sous le comte de Montgommery, gouverneur, de huit cents Français, élite des soldats du prince de Condé, de quatre escadrons et d'une centaine de gentilshommes volontaires. Ces forces étaient soutenues par un nombre considérable d'habitants bien armés, partisans de la réforme.

Aussitôt posté devant la ville, Guise alla lui-même la reconnaître et offrit au roi de s'en emparer d'assaut au bout de vingt-quatre heures. Mais une cité aussi populeuse et aussi opulente inspirait des ménagements, et les délais dont on usa laissèrent aux assiéges le loisir d'accroître leurs divers éléments de défense. Aux sommations portées, le 28, par un héraut, ils opposèrent le refus formel de se rendre ; et, dès le lendemain, l'attaque fut entamée contre le fort Sainte-Catherine qui protégeait la montagne au pied de laquelle Rouen est bâti. L'énergie de la résistance prouva bientôt « qu'il y auroit de

« l'affaire à chasser les pigeons de ce colombier[1]. » Le 29, on fait une nouvelle tentative contre le faubourg où les troupes royales éprouvent un échec ; et trois jours sont ensuite consacrés à battre la demi-lune de Montgommery, en avant du fort Sainte-Catherine.

Le duc de Guise était l'âme de toutes les opérations ; il dirigeait, pressait les travaux et se « hazardoit tant qu'il y avoit « à craindre qu'il n'en advînt quelque désastre. » Ainsi que son frère d'Aumale, il demeura six jours dans la tranchée sans en sortir et sans se déshabiller. Le connétable se chargeait d'écrire à Anne d'Est pour lui donner de bonnes nouvelles de son époux, en l'assurant du désir qu'il avait personnellement de la « sçavoir bien accouchée[2]. » Le 6 octobre, Guise saisit un moment où la garnison fatiguée prenait quelque repos pour donner un assaut qui le rend maître du fort Sainte-Catherine. La ville, sommée de nouveau de se rendre à discrétion, prétendait capituler, et les attaques furent en conséquence poussées avec un redoublement d'activité.

Pendant qu'il surveille toutes les dispositions, le duc de Guise est informé qu'un assassin vient de s'introduire dans le camp avec le projet de lui arracher la vie. Il le fait appeler près de lui, et l'interrogeant d'un ton calme : « N'es-tu pas « venu à l'armée pour me faire périr? » lui dit-il. Surpris de se voir découvert et tremblant devant la perspective du châtiment, ce jeune gentilhomme manceau[3] avoue sans détours son dessein criminel. « Et quelle cause, reprend le duc, te « poussoit à une telle action ; t'ai-je fait quelque mal? — Non, « mais je sers en cela ma religion, c'est-à-dire la croyance à

(1) Allusion au nom de la *Tour du colombier*, *Mémoires de La Noue*, chap. 8.

(2) Mss. Béthune, v. 8688, fol. 70.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, chap. 30.

« la doctrine de Calvin que je professe. — La mienne est donc « bien meilleure, s'écrie alors Guise avec un généreux élan, « car elle m'ordonne de te pardonner de mon propre mouve- « ment à toi convaincu d'estre coupable[1]. » Et par son ordre le gentilhomme fut immédiatement conduit sain et sauf hors du camp. Bel exemple de sentiments véritablement religieux, de magnanime prosélytisme, très naturels au duc de Guise, le plus modéré, « le plus humain des chefs de l'armée catho- « lique[2], » et dont l'événement de Vassy n'avait pu obscurcir que passagèrement l'éclatante générosité, base réelle du caractère de ce grand homme!

Maître du fort Sainte-Catherine et du faubourg Saint-Hilaire, François de Lorraine prenait les dispositions les plus énergiques pour une attaque décisive. Un feu terrible de quarante pièces préparait la brèche; les assiégés n'en montraient pas moins l'intention de se défendre jusqu'au bout, encouragés par un renfort de cinq cents Anglais qui venaient de pénétrer dans la ville. Enfin, le 13 octobre, un assaut général, dirigé par le duc de Guise, se livre avec fureur et dure depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir[3], mais sans succès. Le lendemain voit renouveler pendant six heures, et encore plus vigoureusement, de semblables efforts; les enseignes royales flottent au-dessus de la brèche; un rempart intérieur, en terre et en fascines, construit par Montgommery, oppose néanmoins une barrière inaccessible et décourage les soldats dont plus de six cents ont déjà perdu la

(1) *Vita Francisci Guisiæ*, Papyrio Massone auctore, et autres auteurs. D'assez nombreux historiens ont écrit, tout à fait à tort, que le duc de Guise usa de ce langage vis-à-vis de son meurtrier, Poltrot de Méré, qu'il n'eut pourtant pas occasion de voir après en avoir reçu le coup mortel.

(2) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle, liv. V.

(3) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. XXXIII.

vie. Guise, au spectacle de leur hésitation, s'élance, l'épée à la main, au plus fort de la mêlée pour tout entraîner par son exemple ; il eût voulu faire saper ce nouvel obstacle et en renverser les débris dans le fossé ; mais du milieu du feu, trop meurtrier pour ses troupes, il se détermine à ordonner enfin la retraite qui s'effectue en bon ordre.

« Ma cousine, je suis bien marrie que ne vous puis mender « la prinse de Rouan pour encore comme je espère que Dieu « me fera la grase de la vous mender dan peu de jours, » écrit, le 16 octobre, la reine-mère à la duchesse de Guise. « Je vous « ay voleu faire se mot pour vous asseurer que vostre mary « set porte fort byen et Dieu mersi n'est poynt blessé, encore « qu'il fust près du Roy de Navarre ; ayspère que Dieu nous le « gaardera, set que je luy suplie et qu'il vous fase la grase de « de byentost accoucher et en bonne santé vous relever afin « que reveniez auprès de vostre bonne cousine Caterine [1]. »

Un événement, moins important peut-être que sinistre, marquait le cours de ce siége opiniâtre. Timide d'esprit, excessif et rigoureux dans son parti, le roi de Navarre possédait du moins un incontestable et brillant courage militaire. Sa jalousie était fortement éveillée par l'éclat de celui que le duc de Guise venait de déployer, quoique sans fruit, dans les précédents assauts. Antoine de Bourbon avait résolu de prendre une part marquante à ceux qui devaient bientôt être livrés de nouveau. Le 15 octobre il se tenait dans la tranchée [2], sous le feu de l'ennemi, lorsqu'il fut atteint, par derrière, d'un coup d'arquebuse à l'épaule gauche. Le duc de Guise, qui se trouvait très près, accourt aussitôt pour lui donner des soins ;

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 24.

(2) Où il satisfaisait un besoin de la nature. (*Mémoires de Condé*, dépêche de l'ambassadeur d'Espagne, du 16 octobre.)

il aide à le placer sur une planche au moyen de laquelle on le transporte, avec peine en raison de la vivacité de ses souffrances, jusqu'au logement du rhingrave, puis ensuite au sien propre, à Darnetal. A l'inspection de la blessure, l'habile Ambroise Paré, ne pouvant retrouver la balle, juge que celle-ci est « entrée par la teste de l'os du haut du bras et qu'elle « a coulé en la cavité dudict os[1]. » Quatre jours après, le roi, la reine-mère, le cardinal de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon et le duc de Guise veulent qu'une consultation ait lieu en leur présence. Les médecins conservent quelque espoir de guérison, à l'exception du seul Ambroise Paré qui persiste à déclarer la certitude du danger.

La marche du siége se poursuivait néanmoins activement avec une alternative de quelques actions partielles sans résultat et de pourparlers qui n'étaient guère plus fructueux. Guise voulait continuellement tout voir par lui-même. Un jour entre autres il avait commandé à Bellegarde, officier renommé à l'armée de Piémont pour sa témérité, d'aller reconnaître une tour de la ville, et comme celui-ci cherchait une rondelle et un casque, le duc lui prêta les siens; mais peu satisfait du rapport qu'il en reçut à son retour : « Donnez-moi ma rondelle, « lui dit-il ; il faut que j'y aille. Je ne suis pas bien content de « ce que m'avés dit. » Prenant donc ses armes, il va, sous un feu d'arquebuse très nourri, se placer de manière à juger exactement le point qui lui laissait des doutes, puis « sans « faire sa besoigne courte[2], » s'en revient au petit pas dans la tranchée.

Aux conférences tenues avec eux, les députés des assiégés, principalement confiants dans le secours des Anglais, préten

(1) *Voyage d'Ambroise Paré à Rouen.*
(2) *Vies des grands capitaines*, par Brantôme.

daient faire accepter leurs conditions, qu'ils résumaient en deux points : libre exercice de la religion réformée, éloignement des Guises de la cour. La plus grande partie du mois d'octobre s'était ainsi écoulée en perte de temps ; « on s'étoit « battu, on avoit parlementé, on s'étoit courroucé puis rap« paisé[1], » lorsqu'enfin (le 25) un combat plus vif s'engagea près de la porte Saint-Hilaire qu'on fit sauter au moyen de trois mines. Le duc de Guise disposa tout pour livrer, le lendemain, un nouvel assaut par la brèche faite à cette porte, et choisit, pour conduire la tête de la colonne d'attaque, un jeune officier de distinction, nommé Sainte-Colombe, auquel il désirait assurer de l'avancement en lui confiant des postes importants. Ses mesures ainsi prises, Guise, voyant que plusieurs enseignes qu'il avait placées dans le fossé ne pouvaient garder une position qui les mettait en butte aux coups trop rapprochés des assiégés, jugea le moment convenable pour décider l'action. Mais, également jaloux d'en assurer le succès et de prévenir des effets désastreux pour la ville qu'il allait prendre, il monte sur le rempart et, par quelques paroles noblement énergiques, recommande à ses troupes de se souvenir que ceux qu'elles vont combattre sont français aussi, « que la victoire de « se commander est plus grande que celle qu'elles peuvent « remporter sur leurs ennemis, que ce seroit chose indigne de « soldats bien disciplinés de ruiner et saccager une cité du « royaume, en présence et contre la volonté du souverain[2]. » Il les avertit ensuite que c'est au vieux marché et aux châteaux qu'il faut attaquer les gens de guerre qui s'y sont postés; puis, ayant réclamé et reçu de ceux qui l'entourent la pro-

(1) *Mémoires de Condé*, dépêche de l'ambassadeur d'Espagne, du 22 octobre.

(2) *Mémoires de Castelnau*, liv. III ; *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny, etc.

messe de s'opposer au pillage, il s'engage de son côté à accorder une *paye-franche* aux officiers et aux soldats.

Cette courte harangue est immédiatement suivie du signal de l'assaut. Il était à peu près deux heures après midi. On s'élance avec un redoublement d'ardeur; Guise et d'Aumale, animant les combattants, « les armes au poing, parmi les sol« dats et chargés de mille arquebusades, entrent courageu« sement par la bresche où ce bon et vaillant duc d'Aumale « reçut un si grand coup, comme il montoit, sur son casquet « qu'il demeura tout estourdi, mais ne cessa de monter en « encourageant les autres[1]. » Les assiégés, fatigués, opposent cette fois peu de résistance; ils fuient bientôt dans toutes les directions et sont poursuivis par les soldats de l'armée catholique qui, oubliant les généreuses recommandations de leur général, se débandent, enfoncent les portes des habitations, en ravagent l'intérieur, exigent des rançons des bourgeois et se livrent à tous les excès. Vainement le duc de Guise ordonne aux chefs de pénétrer dans les maisons à la suite des soldats, de tuer et de chasser ceux-ci, en les jetant par les fenêtres, afin d'arrêter le pillage; tous ses efforts sont impuissants; la nuit qui survient voile et favorise le désordre, et l'armée entière occupe la ville à discrétion, pendant que Montgommery et ses troupes se sauvent et atteignent, à travers quelques difficultés, des galères qui se trouvaient sur le fleuve.

Guise était désespéré à ce spectacle d'indiscipline; dès le lendemain il ordonne l'évacuation de la ville; mais les Suisses seuls obéissent[2] et le pillage continue pendant deux jours. Le troisième enfin, le duc, étant parvenu à rétablir l'ordre, allait chercher le roi et la reine pour les introduire par la brèche,

(1) *Les tombeaux et discours des faits et déplorable mort du duc d'Aumale*, par Jean Hélois de Beauvoisis.

(2) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

ainsi que le parlement qui les accompagnait, lorsqu'il aperçut de loin le triste cortége d'un blessé ; c'était Sainte-Colombe. Guise court à lui : « Eh bien, dit-il, comment te portes-tu? — « Je vais mourir, monsieur, mais sans regrêt, pourvû que vous « m'assuriez que le Roi et vous êtes content de mes services. « — Et le moyen de ne le pas être, reprend le duc ; il est cer- « tain que sans vous le Roi ne seroit pas encore maistre de la « ville ; mais songez à vous guérir et assurez-vous que vous se- « rez content de la récompense que le Roi vous prépare, et « que je vous regarderay toute ma vie comme mon frère et « mon compagnon d'assaut[1]. » A ces mots, il s'éloigne en versant des larmes et en louant hautement, devant les officiers dont il est entouré, la valeur de Sainte-Colombe. Le lendemain celui-ci avait cessé d'exister, et le duc de Guise voulut lui rendre lui-même les derniers devoirs en témoignant un vif regret de sa perte et en s'occupant de récompenser sa famille. Il se fit de plus indiquer tous les soldats[2] qui avaient marché à l'assaut avec Sainte-Colombe et prit soin de leur procurer de l'avancement ou des gratifications.

A la nouvelle de la prise de Rouen, le roi de Navarre désira se faire conduire en triomphe au logement qui lui était réservé. Des musiciens le précédaient, des Suisses le portaient dans son lit et lui firent ainsi franchir la brèche par laquelle il ressortit de même bientôt. La fatigue de cette journée ayant augmenté l'inflammation de sa blessure, il voulait venir par eau à Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, pour respirer un air plus salubre ; mais la fièvre, toujours croissante, ne lui permettait pas d'accomplir ce voyage, et le contraignit de s'arrêter aux Andelys où, les forces l'abandonnant, il expira, le

(1) *Vies des hommes illustres*, parDauvigny; *Vie de François de Lorraine* par Valincourt.

(2) *Idem.*

17 novembre [1], après avoir dicté un testament par lequel, entre autres legs, il faisait présent de plusieurs de ses chevaux « à Messieurs de Guise [2]. »

Désabusé sur les vaines espérances reçues du roi d'Espagne, dont la séduction l'avait entraîné à changer de parti, Antoine de Bourbon, dans les derniers instants de sa vie, donna lieu de croire qu'il regrettait de s'être séparé de la religion réformée ; malgré ces dispositions à peu près avérées, les protestants, contre lesquels, depuis son alliance avec le triumvirat, il avait usé de rigueur, témoignèrent une joie extrême de sa mort qu'ils célébrèrent comme un châtiment du ciel [3].

(1) « Son corps fut mis reposer au château Gaillard. » (*Voyage d'Ambroise Paré.*)

(2) Relation de la mort du roi de Navarre. (*Archives curieuses de l'histoire de France*, tome V.)

(3) Ils répandirent à cette occasion les vers suivants, attribués au comte de Bussy d'Amboise et qui sont bien connus :

« Par l'œil, l'espaule et l'oreille
« Dieu a fait en France merveille,
« Par l'oreille, l'espaule et l'œil
« Dieu a mis trois rois au cercueil,
« Par l'œil, l'oreille et l'espaule
« Dieu a tué trois rois en Gaule,
« Antoine, François et Henry
« Qui de luy point n'ont eu soucy.
« Dieu par son Christ voulant régner en Gaule
« Pour l'empescher trois rois se sont haussés,
« Mais tost par luy ont esté repoussés
« En leur frappant l'œil, l'oreille et l'espaule. »

(Mémoires Mss. de l'Estoile.)

« Peu avant sa mort on avoit écrit sur le mur de sa garde-robe :

« Ha, ha, ha, pauvre Caillette,
« Tu sçauras bien mésovan (*mésouen*, demain ou l'année prochaine.)
« Que valent prunes de Rouan

Ce n'était point une perte importante pour le parti catholique auquel, de sa personne, le roi de Navarre n'avait apporté quelque renfort qu'en consommant la division des princes du sang. Celle-ci allait bien subsister, mais moins saillante, moins significative, entre le cardinal de Bourbon et le prince de Condé. Les plus sincères regrets que dut inspirer la mort de leur frère étaient donc peut-être au fond ceux de Catherine de Médicis, qui, sans avoir à nourrir aucun ombrage immédiat contre un lieutenant général de ce caractère, pouvait, à l'occasion, trouver en son titre, plutôt qu'en ses actes, un utile contre-poids à placer dans la balance de l'État où allaient exclusivement peser désormais le prince de Condé et le duc de Guise. François de Lorraine, depuis le commencement de la guerre, n'avait assurément pas cessé d'être l'âme, le moteur, le véritable chef de l'armée catholique; mais le rang d'Antoine de Bourbon dissimulait cette active prépondérance sous une ombre, bien légère sans doute, aujourd'hui totalement dissipée. La réalité allait donc éclater d'autant plus, et il semblait naturel qu'elle fût consacrée par la transmission au duc de Guise de l'autorité officielle dont le roi de Navarre n'avait eu que la vaine qualification. Certain de son ascendant, François de Lorraine tenait bien moins toutefois à le décorer d'un ornement superflu qu'à ménager la susceptibilité de la reine-

« Pour avoir tourné ta jaquette. »
(L'Estoile.)

Enfin, on lui composa l'épitaphe épigrammatique suivante :

« François, le prince ici gisant
« Vécut sans gloire et mourut en p...... »
(Note du deuxième chant de la *Henriade.*)

« Ainsy les Huguenots se réjouissoient lors de la mort de trois roys, savoir : des roys Henry IIe, François IIe et d'Antoine, roy de Navarre. » (*Voyage d'Ambroise Paré.*)

mère, avec laquelle il pensait que les circonstances allaient le placer en contact plus direct, et l'amour-propre du connétable dont il fût devenu ainsi, sans avantage positif, le supérieur nominal, tandis que le concours de ce personnage lui était actuellement assuré, soumis, peu incommode.

Guise, en dépit du penchant habituel de sa famille, devait effectivement à la douceur et au calme de son caractère le don de savoir ne heurter de front ceux qui se trouvaient sur sa route que lorsque l'importance réelle du but qu'il se proposait d'atteindre commandait impérieusement cette résolution. Il évitait toujours d'en venir à des extrémités violentes et inutiles. Il avait déjà prouvé une pareille disposition à l'égard du même Antoine de Bourbon qui, après l'avortement de la conjuration d'Amboise, lui adressa, dit-on[1], un défi et prit pour second le prince de Condé. Le duc choisit pour le sien son frère le grand prieur; mais il céda avec empressement aux remontrances faites par la reine-mère et par le connétable, dans l'intention d'éviter un éclat qui ne correspondait que trop bien à l'irritation vindicative de Condé.

On rapporte aussi qu'à l'origine des troubles, Montluc, devant lequel Guise en déplorait les conséquences probables, risqua de lui dire que leur unique source consistait dans l'ambition et la jalousie du roi de Navarre dont il avait même reçu les plaintes à Nérac. « Alors, ajouta le bouillant guerrier gas-« con, je lui ai répondu : Si vous avez de si grandes prétentions, « il faut qu'un beau matin vous les examiniez avec le duc de « Guise, chacun une bonne épée à la main; et je suis assuré de « n'être pas dédit par lui. — Avez-vous, répliqua froidement « le duc, un ordre signé du roi de Navarre pour me parler de « la sorte? Il vous semble être encore au Piémont, vous diver-

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

« tissant à faire battre vos soldats les uns contre les autres. « Apprenez que le Roi de Navarre et moi ne sommes pas nés « pour exercer votre imagination. Je ne crois point avoir de « différend avec ce prince ni qu'il se plaigne de moi ; je l'ai « toujours regardé comme très brave et très vaillant ; il sait « aussi que je ne fuis pas les occasions. Quand il me fera sça-« voir de ses nouvelles, je lui donnerai des miennes[1]. »

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

# CHAPITRE V.

## FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE GUISE ; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1562 — 1563.

Rouen, après avoir subi les excès de la soldatesque, allait devenir le théâtre de châtiments judiciaires exercés sur les chefs de la rébellion par le parlement de Normandie qu'animait un zèle ardent, au retour de son émigration temporaire à Louviers. On voulait étendre ces rigueurs sur les officiers de la garnison ; mais le duc de Guise[1] saisit le moment où l'arrêt venait d'être prononcé pour invoquer en leur faveur la clémence souveraine, avec des instances qui n'admettaient point de refus. Tous ces militaires, les uns restés dans l'armée royale, les autres retournés à celle des protestants, se transformèrent en autant d'échos retentissants des louanges du plus généreux comme du plus brillant des chefs catholiques. Ce fut à sa noble et pressante intercession, stimulée par l'estime dont il honorait toujours le courage guerrier, qu'en particulier Monneins[2], l'un des principaux capitaines, qui avait conduit presque toutes les sorties avec une audace signalée, dut la conservation de sa liberté.

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.
(2) *Histoire de France*, par Garnier.

Cependant à la cour, frappée de la mort d'Antoine de Bourbon, quelques personnes témoignaient l'inquiétude que les troupes du roi ne se débandassent, n'ayant plus à leur tête un prince du sang; et l'on rapporta même à la reine que plusieurs officiers parlaient d'aller rejoindre Condé. Le duc de Guise la rassura en lui représentant que le nombre de ceux qui feraient défection serait bien petit, et qu'il n'y aurait que du profit à les perdre, les traîtres étant surtout nuisibles de près; il s'engageait d'ailleurs à les surveiller et à les contenir avec énergie.

Au surplus, les forces des réformés venaient de s'accroître, grâce à un double secours. Duras, vaincu par Montluc en Guienne, s'était habilement retiré de cette province et porté avec promptitude vers Orléans. D'Andelot, heureux dans ses difficiles négociations auprès des souverains allemands, ainsi que dans sa marche guerrière à travers la Bourgogne et la Champagne, avait franchi le Rhin et rejoint Condé avec quatre mille fantassins et trois mille chevaux. Aussi ce prince, dont la confiance, ébranlée par la perte de Rouen, se trouvait raffermie d'un autre côté, après avoir publié, le 1er novembre, un long manifeste imputant, comme d'habitude, au triumvirat la cause de tous les troubles, s'était brusquement décidé à marcher contre Paris qu'il espérait prendre, à la faveur d'un coup de main appuyé sur des intelligences longuement ménagées. La gloire de son nom et le zèle de son parti lui paraissaient d'avance hautement relevés par l'éclat d'une aussi importante conquête.

En de telles conjonctures, la reine-mère éprouve le besoin de conférer avec le duc de Guise et le connétable; elle les appelle près d'elle (15 novembre), et les prévient que, « dans « l'impossibilité de se rendre en un jour de Pontoise au bois « de Vincennes, la traicte estant si longue, pour y avoir neuf

« lieues[1], elle viendra, afin de n'avoir pas d'occasion de de-« meurer à Saint-Denis, coucher à Écouen où elle voudroit « que les affaires leur permissent de la venir trouver[2]. »

La garnison royale de Corbeil, sommée de se rendre, le 17 novembre, refuse pourtant, et, recevant un secours subit de la présence du duc d'Aumale, oblige, par la vivacité de son feu, l'armée protestante à s'éloigner. Celle-ci se porte sur Villejuif et sur l'abbaye de la Saussaye, d'où, trois jours après (28 novembre), s'établissant le long de la route de Bourg-la-Reine et au-dessous de Montrouge, de Vaugirard, de Gentilly, d'Arcueil, elle attaque les faubourgs. Mais tout se trouve organisé pour la résistance, et l'échange de quelques coups de canon, de faibles escarmouches, d'inutiles pourparlers avec la reine-mère, la démonstration irréfléchie d'une sorte de blocus[3] de la capitale, ne dispensent pas Condé de se retirer désavantageusement, à la tête de treize mille hommes, au bout de onze jours, par Palaiseau et Limours. C'est qu'à la nouvelle de la marche du prince sur Paris, le duc de Guise, empressé d'y accourir de Rouen et renouvelant l'exemple donné par son père en 1536 et en 1544, a prêté aux habitants les ressources de sa valeur et de ses talents. A sa vue, la sécurité renaît; les bourgeois poursuivent leurs travaux et leurs occupations; les boutiques et les colléges demeurent ouverts; le palais ne cesse pas d'admettre les plaideurs. Guise relève le courage de tous les Parisiens; il en arme une partie; il protége par quelques retranchements, faits à la hâte, les faubourgs menacés qu'il garnit de troupes et dans lesquels il établit son propre logement;

(1) Quelle différence, à cet égard comme à tant d'autres, entre le seizième siècle et le dix-neuvième, où, pour franchir l'espace, on ne compte plus les lieues que par minutes !

(2) Mss. Béthune, v. 8694, fol. 59.

(3) *Histoire de France*, par le P. Daniel.

il veille nuit et jour pour faire bonne garde, pour prévenir toute surprise ; sur un point attaqué, il charge de sa personne avec cinquante chevaux. Ces actifs efforts produisent plus de résultats que les vaines négociations dont le voisinage de Condé avait inspiré, à l'esprit toujours incertain de la reine-mère, la timide pensée de faire des essais réitérés. L'armée royale s'était d'ailleurs grossie sur ces entrefaites ; aux renforts de troupes allemandes que les excitations de leurs compatriotes, rangés sous les drapeaux de Condé, parviennent à peine à entamer, venait se joindre (10 décembre) un secours de trois mille Gascons et de quatre mille Espagnols que le duc de Guise accueille à la porte de Paris, en embrassant les capitaines et les soldats pour leur donner la bienvenue[1]. La nuit suivante, ce prince fait, avec huit cents chevaux et trois cents Espagnols, une sortie dans l'intention d'escarmoucher, et il rentre après avoir tué quelques sentinelles ennemies.

Condé, convaincu que rien ne lui est possible contre une défense aussi bien assurée et que les chances d'une bataille rangée, à laquelle d'abord il avait semblé défier le duc de Guise, ne sauraient plus lui être favorables, était donc parti pour la Normandie dans l'espoir d'établir ses communications avec les Anglais. Mais sa retraite ne pouvait s'effectuer impunément. Dès le 11 décembre, l'armée catholique, qui compte environ seize mille fantassins, deux mille chevaux et dont le duc de Guise conduit l'avant-garde, se met en mouvement, feignant d'abord l'intention d'une tentative contre Étampes ou Chartres ; puis elle quitte la Beauce et, favorisée par l'avantage d'un jour de marche que Condé a perdu, franchissant l'Eure, à Mézières, pendant la nuit, va se présenter

(1) Lettres de deux Espagnols. (*Archives curieuses de l'histoire de France*, tome V.)

tout à coup, le 19, au-devant de celle du prince, sur une colline, près de la petite ville de Dreux.

C'est là que doit éclater d'une manière sanglante la longue lutte intestine entre les forces catholiques et protestantes. Le commandement nominal des premières appartient au connétable, mais l'impulsion part presque exclusivement du duc de Guise. Ce prince n'a pas voulu pourtant prendre sur lui les risques d'une action telle que celle qui se laisse prévoir ; il tient prudemment à en faire subir la responsabilité à la reine-mère et à associer Catherine à la décision qu'il désire. Pressentant une prochaine rencontre avec l'armée du prince de Condé et d'accord avec Montmorency et Saint-André, il avait donc, dès le 14, député en hâte vers cette princesse Castelnau qui, marchant toute la nuit, arriva à Vincennes au moment du lever de la reine. Pénétrant le dessein des triumvirs, mise en demeure de se prononcer, Catherine dissimula son dépit et son embarras sous des dehors ironiques ; elle affecta de s'étonner de ce que des généraux expérimentés envoyassent chercher conseil auprès d'une femme et d'un enfant que l'imminence de la guerre civile plongeait dans le chagrin. La nourrice du roi étant entrée en ce moment, « il faut lui demander, « ajouta aussitôt la reine, si l'on donnera la bataille. » Lui commandant donc d'approcher : « Nourrice, dit-elle, le temps « est venu que l'on demande aux femmes conseil de donner « bataille ; que vous en semble[1] ? » Pendant ces moments d'alarme et d'indécision était survenu Losse, nouvel envoyé des triumvirs ; il avait donc fallu donner une réponse immédiate ; mais le conseil, composé du prince de la Roche-sur-Yon, du chancelier, de Vieilleville, de Sipierre, de Carnavalet et de quelques autres personnages, ayant conclu seulement qu'on

(1) *Mémoires de Castelnau*, liv. IV.

devait abandonner le choix du parti le plus opportun à la prudence des généraux, ceux-ci ne s'étaient pas consultés longtemps, et sans hésitation avaient fait prendre à l'armée position le 18 dans les villages qui avoisinent Dreux. C'est donc le lendemain que, voulant se mettre en mouvement, Condé l'a rencontrée comme obstacle, sur son flanc gauche. Quoique plus nombreux en somme, les catholiques se présentaient avec un grand désavantage : l'infériorité relative de leur cavalerie, au moment où il allait s'agir de combattre en rase campagne. Cette troupe, formée par petits détachements, avait été répartie entre les bataillons d'infanterie. Le corps principal était commandé par le connétable, et sur un même front marchait l'avant-garde aux ordres du maréchal de Saint-André, ayant sous lui d'Aumale et d'Anville. L'infanterie espagnole formait l'aile droite protégée par quatorze pièces de canon, couverte par quelques charrettes placées en avant et appuyée par Saint-André ; les Suisses occupaient la gauche, défendue par huit autres pièces et en arrière de laquelle se tenait le duc de Guise.

Dès le matin, dit-on, ce prince avait « ouï la messe et communié, » selon son usage avant le combat, afin d'y être « plus assuré et courageux [1]. » Par une modération qui ne pouvait préjudicier à son influence réelle, ou par un sentiment de fierté bien calculée, il n'avait voulu prendre dans cette journée d'autre commandement que celui de sa compagnie d'hommes d'armes et de quelques volontaires qui s'étaient joints à lui : se contentant de « cinq cens bons chevaux d'eslite pour se tenir allerte « et secourir à propos ceulx qu'il verroit en avoir le plus « grand besoing, faire la guerre à l'œil et n'estre commandé « de personne [2]. » Ainsi que la Brosse, il se trouvait modeste-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, ch. 38.
(2) *Mémoires de Vieilleville*, liv. VIII, ch. 36.

ment placé à la réserve et dissimulé aux yeux de l'ennemi par des positions, derrière le village de Blainville, et par une masse d'arbres qui couvraient sa petite troupe; jugeant avec raison que l'éclat de son rang, de ses talents, de sa renommée, de son pouvoir le faisait paraître plus grand en combattant comme simple volontaire que comme lieutenant du connétable, et qu'en dépit des ombres sous lesquelles il s'effaçait en apparence chacun ne reconnaîtrait pas moins en lui le véritable général de l'armée catholique.

Pendant près de deux heures on s'observe « sans escar« mouches des deux costés avant que de venir aux grands « combats[1]. » Le prince de Condé, d'après l'avis de d'Andelot qui était allé reconnaître l'armée royale, tâchait bien d'éviter la bataille, et, en appuyant à droite, de se porter au midi, sur Tréon où il espère pouvoir se retrancher; mais par cette manœuvre il découvre son flanc. Le connétable veut en profiter; la canonnade commence enfin; l'avant-garde de Condé, commandée par Coligny, fond sur le centre qui s'avance sous la direction de Montmorency. Le prince lui-même, qui fait face avec son corps de bataille à Saint-André et à l'avant-garde, néglige de les attaquer, les laisse sur sa gauche, porte tous ses efforts contre le corps principal des catholiques, engage imprudemment ainsi toute sa cavalerie et pénètre jusqu'aux enseignes suisses, inébranlables devant ce terrible choc. Malgré le conseil du duc de Guise qui recommande de laisser passer cette furie, d'Anville accourt contre Condé, avec trois compagnies d'hommes d'armes et les chevau-légers; bientôt entouré par la cavalerie allemande, il est contraint de se replier sur l'aile droite. Le connétable, de son côté, oppose une énergique résistance à l'attaque de son

(1) *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, ch. 6.

neveu Coligny. Au milieu de cette effroyable mêlée, malheureux comme à Saint-Quentin, Montmorency sent tomber son cheval tué entre ses jambes ; il en monte un autre, mais lui-même, blessé d'un coup de pistolet à la mâchoire, demeure aussitôt prisonnier. Autour de lui ont succombé son quatrième fils Montberon, Beauvais et le sieur de Givry; le duc d'Aumale, combattant avec la plus vive ardeur, renversé à terre par les fuyards, rudement froissé, foulé aux pieds des chevaux, a eu l'épaule brisée, « l'os du bras presque découvert et éclaté jus« qu'à la jointure, » de manière à ne pouvoir pendant six semaines « endurer le travail du cheval ; » le grand prieur est aussi atteint. Tout le corps de bataille, une partie de l'avant-garde sont en déroute complète; l'artillerie qui les couvrait tombe au pouvoir de l'ennemi ; cinq mille Suisses, promptement ralliés, font seuls encore bonne contenance.

Les réformés cependant, lancés à la poursuite des vaincus, « outrepassent les troupes, » atteignent les bagages qu'ils pillent, « mesme celuy de monsieur de Guyse et sa vaisselle « d'argent[1], » puis, s'étant pour la plupart remis en ordre, font la démonstration de vouloir prendre de revers l'avant-garde de l'armée catholique. Ils la trouvent trop bien formée pour espérer de l'entamer, et retournent à la charge contre les Suisses qui, plusieurs fois rompus, se sont toujours rétablis avec sang-froid, et qui, se voyant attaqués de tous côtés par les lansquenets de Condé, ne se contentent plus de tenir ferme, mais se portent en avant et repoussent les assaillants.

Par une sorte de contre-épreuve, plus ou moins fortuite, de l'immobilité du connétable, huit ans plus tôt, au combat de Renty, le duc de Guise, jusqu'à ce moment, avait assisté à toute l'action sans y prendre aucune part. De son poste de

(1) *Discours de la bataille de Dreux*, dicté par François de Lorraine.

réserve, attentif à suivre les chances de la journée, « attendant son bien-à-point[1], » se ménageant « pour le coup de « partie[2], » il se levait de temps en temps sur ses étriers pour observer les ennemis, apprécier les progrès de l'affaire, en calculer les phases avec calme, puis il ne bougeait plus. Dans le désespoir d'avoir vu tuer son frère et emmener son père prisonnier, d'Anville était accouru près de Guise pour le conjurer de faire une charge impétueuse et de délivrer le connétable. Le prince lorrain, jugeant toutefois que la distance ne lui permettait pas de réussir et ne se laissant point émouvoir par l'exaltation du dévouement filial, avait simplement répondu à d'Anville : « Mon fils, nous nous vengerons, mais il n'est pas « encore tems; les ennemis nous mettront bientôt en état de « les battre[3]. »

Cette inaction, reprochée à Guise par ses détracteurs, avait-elle donc réellement favorisé l'attaque des réformés, ou plutôt, commandée par la prudence, n'était-elle pas le meilleur moyen d'assurer leur échec définitif? Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque François de Lorraine eut reconnu la témérité avec laquelle ceux-ci, poursuivant les conséquences d'une victoire dont ils ne doutaient plus, allaient s'exposer à un retour de fortune, il saisit le moment opportun, détacha sur sa droite deux cents chevaux avec quelques arquebusiers, sous les ordres de la Brosse, pour entamer la charge, et lui-même, attentif à recueillir le fruit de sa patience et de sa sagacité, s'avançant d'abord au pas, afin d'arrêter et de rallier les fuyards : « Allons, compagnons, dit-il à ceux qui le suivaient, « tout est à nous; la bataille est gagnée. » Entraînant alors

(1) *Vies des grands capitaines*, par Brantôme.
(2) *Vies des hommes illustres*, continuées par Pérau.
(3) *Idem; Vie de François de Lorraine*, par Valincourt.

l'avant-garde entière, rejoint par le maréchal de Saint-André et par d'Anville, formant une sorte de *croissant* avec les Espagnols et les Gascons qui s'appuyaient sur ses deux ailes, Guise se découvre tout à fait à l'ennemi ; il marche fièrement contre les bataillons français des réformés, impuissants à soutenir le choc, et dont l'infanterie allemande est également défaite ensuite.

D'Andelot, retenu par la fièvre hors de la scène du combat, s'aperçoit cependant le premier de la gravité de son issue. Dépouillé de ses armes, vêtu d'une robe de chambre fourrée, il s'élance pour contribuer à arrêter la déroute, et, considérant le bon ordre qui règne dans la réserve du duc de Guise : « Voilà, s'écrie-t-il, une queue qui sera bien difficile à « écorcher! » Le prince de Condé cherche vainement à rallier sa cavalerie que paralyse le feu continuel de huit cents arquebusiers postés par Saint-André ; le carnage devient effroyable; Condé perd son cheval, tué d'une balle, et, à l'instant où il veut en changer, blessé à la main droite, enveloppé par le marquis d'Elbeuf, par le grand prieur, il est contraint de se rendre à d'Anville, ardent à venger la blessure et la captivité de son père.

Parvenu à rallier quinze ou seize cents chevaux dans un petit vallon, à la faveur d'un bois taillis, l'amiral, qui avait prévu et annoncé aux siens que « bientost ceste grosse nuée « fondroit sur eux, » revient pourtant à la charge avec fureur, dans le but de délivrer le prince et de rompre les escadrons de Guise qui, flanqué de deux mille arquebusiers maintenant, s'arrête pour attendre Coligny de pied ferme. La rencontre est terrible ; la cavalerie du duc plie d'abord ; lui-même court les plus grands dangers ; mais le feu des fantassins protége le ralliement des escadrons et force l'amiral à mettre fin, par une retraite régulière, à cette lutte acharnée qui durait de-

puis midi. L'obscurité le préserve contre toute poursuite de la part du duc de Guise et lui permet de sauver quelques pièces de canon, en gagnant Neuville, à deux lieues de là, d'où le lendemain il prend la direction de Beaugency, la fatigue et le découragement de ses troupes lui interdisant de tenter les chances d'un nouveau combat. Dans cette journée, remplie par un drame sanglant dont les deux actes furent si opposés et le résultat si peu attendu, les réformés, en effet, avaient perdu trois ou quatre mille hommes, la plus grande partie de leur artillerie, les enseignes de leur infanterie, et enfin leur général.

Si, grâce au duc de Guise, la victoire et le champ de bataille demeuraient incontestablement aux catholiques, ceux-ci, de leur côté, avaient à regretter plusieurs chefs; leur perte s'élevait à cinq ou six mille hommes et portait particulièrement sur la cavalerie. Dans le dernier engagement, le maréchal de Saint-André, renversé de cheval et fait prisonnier, avait été frappé à mort d'un coup de pistolet par Daubigny, son ancien serviteur, dès longtemps son ennemi personnel, que le duc de Guise ordonna vainement ensuite de rechercher[1]; la Brosse, son fils, Jean d'Annebaut étaient également restés sans vie, et le duc de Nevers avait eu la cuisse cassée.

(1) Aussi le parti huguenot répandit-il les vers suivants « sur la desfaite « du triumvirat, » après la bataille de Dreux :

« Qui voudra du triumvirat
« Sçavoir certaine nouvelle :
« L'antique * y fut prois cmme un rat
« Et l'autre y mourut sans chandelle.
« Le tiers se sauva par cautelle
« Et s'enfuit à Orléans
« Prendre par force la pucelle
« Et mettre tout à mort léans.

« Mais Dieu gard la lune des loups,
« Il n'est si fort que fort ne soit,
« Tesmoins trois rois morts par trois coups.
« Le fol ne croit s'il ne reçeoit;
« Le temps, l'aage, l'expérience
« Nous en donnent connoissance,
« Et bientôt la France entendra
« A quoy le pervers parviendra »

* Le connétable.

Il paraît que, dans le premier moment, le bruit se répandit, parmi les ennemis, que Guise lui-même venait de succomber. On attribue [1] la cause de cette erreur au dévouement de Varicarville, écuyer du duc, d'une taille à peu près semblable à la sienne, et qui, informé que la vie de son maître était particulièrement menacée, avait obtenu de lui la permission de se revêtir de ses armes et de monter son cheval de bataille [2]. Quoi qu'il en soit, aussi étonné que Condé, en voyant apparaître Guise sur la fin de l'action, l'amiral s'écria : « Voicy ce « matois dont nous avons poursuivy l'ombre. Nous sommes « perdus; la victoire nous va tomber des mains [3]. »

Guise demeurait donc, par son rang comme par sa gloire, chef de l'armée catholique, de même que l'amiral le devenait de celle des réformés; et les hasards du combat, qui avaient privé à la fois les deux généraux de leur liberté, laissaient la lutte se poursuivre sous la direction exclusive de François de Lorraine et de Gaspard de Coligny, prédestinés, en quelque sorte, à une éclatante rivalité. « La journée vint si à propos à « monsieur de Guise, a-t-on dit, que d'une mesme défaite il « eust victoire de deux; ne luy estant pas la prise de mon-« sieur le connestable, corrival de ses louanges, moins ad-« vantageuse que celle de monsieur le prince contre lequel « il faisoit profession d'hostilité toute ouverte [4]. »

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, chap. 31.

(2) « ..... Sçachant que c'estoit contre luy que les huguenots jettoient « principalement leur visée, et ne faisant nule doubte que son armée ne « fust pleine d'espions, le soir de devant la bataille il déclara en plein « soupper sur quel cheval il vouloit monter et de quelles armes et quel « appareil il seroit le lendemain. Toutefois, avant que de venir au joindre, « il résigna le cheval et l'accoustrement dont il avoit parlé, à son escuyer. « Dont bien luy prit, car son escuyer fut tué, et quant à luy il reschappa « pour ce coup. » (Étienne Pasquier, lettre 20 du livre IV.)

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, chap. 31.

(4) Étienne Pasquier, lettre 20 du liv. IV.

Tandis que Coligny, abandonnant deux pièces de canon, conduit, à marches forcées, vers Orléans[1], son oncle, devenu son captif, qu'il va remettre sous la garde de la princesse de Condé, Guise réciproquement tient entre ses mains un illustre et impétueux adversaire, celui dont sa famille a combattu les prétentions, menacé la liberté, la tête même, le prince qui n'a pas hésité à se faire chef d'un complot ayant pour but la ruine, la mort des Guises, l'ennemi qui depuis, en toute occasion, a tenté, de la manière la plus ostensible, la plus exaltée, de renverser leur crédit, de flétrir leurs personnes. Et c'est par un généreux respect, par une chevaleresque hospitalité, que François de Lorraine consacre son triomphe, met le sceau à la grandeur de son caractère, de son génie, dignes reflets des plus brillants modèles transmis par les temps antiques. La nuit a obligé le duc de Guise de conserver son quartier général dans une chétive maison de paysan, au village de Blainville, où les premières attaques de l'armée protestante avaient porté la dévastation. Privé de ses bagages, il ne peut disposer que d'un seul lit, au moment où Condé prisonnier est amené devant lui, et il lui en offre avec empressement l'hommage, entre autres preuves de déférence qu'il se plaît à donner au premier prince du sang. Celui-ci à son tour, ému des égards dont il est l'objet, se sent électrisé par la magnanimité du vainqueur, et, déposant en apparence les amères pensées de haine, ne songe qu'à lutter de nobles procédés. Après avoir soupé à la table du duc de Guise, après s'être longtemps et librement entretenu avec lui des événements de cette triste et importante journée, après avoir entamé des pourparlers touchant la paix que la destruction présumée de son parti lui fait vivement désirer, Condé ne veut accepter que la moitié d'une couche

(1) De Thou, liv. XXXIV.

qu'il invite Guise à partager, pendant cette nuit où la confiance et la générosité vont étroitement rapprocher deux inimitiés si vives, si invétérées.

De l'aveu même du prince, tandis qu'agité par le chagrin de la défaite, par les préoccupations du passé et des projets futurs, celui-ci ne goûte pas un instant de repos, son vainqueur, satisfait et tranquille, s'endort du sommeil le plus profond à ses côtés; car tel était le calme imperturbable de cette grande âme[1]! Le lendemain, en remettant à d'Anville la garde de Condé : « Je vous rends vostre prisonnier, lui dit Guise « avec grâce; ayez soin de le bien garder; il pourra vous aider « à payer la rançon de monsieur le connétable. »

La magnanimité de François de Lorraine après cette victoire ne devait pas, au surplus, se limiter à de nobles démonstrations envers son ennemi. Elle consacre trois jours à assurer le transport à Dreux de la plupart des blessés, l'inhumation des morts; elle s'exprime en paroles d'éloges pour eux et pour les survivants; elle procure la liberté et l'autorisation de sortir du royaume à dix-sept cents lansquenets qu'Antoinette de Bourbon, touchée de compassion, au récit de leurs misères, quand ils traversent la Champagne, a soin de faire nourrir et pourvoir de vêtements, ainsi que d'argent pour celles de leurs femmes et de leurs filles qui marchent à leur suite.

Cependant lorsque la première partie de la sanglante action, accomplie dans les plaines de Dreux, avait donné lieu d'appréhender une issue funeste pour l'armée royale, des fuyards, empressés de propager la nouvelle qu'ils croyaient

(1) Ce fait est généralement consacré; toutefois Matthieu, dans son *Histoire de France,* in-fol., tome I, p. 267, le modifie en prétendant que le prince de Condé occupa seul le lit du duc de Guise qui se contenta de la paillasse.

propre à justifier leur conduite, étaient venus annoncer, le 20, à la cour un désastre complet et la perte de l'artillerie entière. D'après ces récits, inspirés par l'épouvante, il paraissait « impossible que le duc de Guyse ne fust de la meslée, estant le « plus vaillant, accort et rusé cappitaine voire des deux armées, et qu'il falloit absolument qu'il se fust faict tuer en « combattant[1]. » La reine tint conseil toute la nuit, et adopta la résolution de tâcher de se retirer par l'Auvergne en Guienne si le jour suivant apportait la confirmation de la défaite[2].

L'alarme avait aussitôt été grande dans Paris. Non moins saisissantes y furent la surprise et la joie à l'arrivée (21) de Losse, capitaine des gardes, chevalier de l'ordre, apportant de la part du duc de Guise la relation et les trophées de la victoire. Le titre de sauveur de la patrie sortait encore une fois de toutes les bouches; on se flattait d'avoir, grâce à lui, atteint le terme de la guerre : « *Cunctando restituit rem gallicanam* « *et catholicam*, » disait-on. « Si ceste bataille eust esté per« due, a écrit Montluc[3], crois que c'estoit fait de la France, « car l'Estat eust changé et la religion; car à un jeune Roi, « on fait faire ce qu'on veut. » L'allégresse publique était éclatante et pure ; pourtant à celle des courtisans, de la reine surtout, manquait le sentiment de la reconnaissance. Sans doute Catherine n'aimait pas Condé ; mais par la défaite du prince se trouvait rompu l'équilibre, ménagé jusque-là, avec tant d'efforts, au profit de l'influence de la mère de Charles IX. Celle-ci sentait peser de nouveau sur elle une puissance, aussi modérée dans ses formes qu'absolue de fait et que redoutée. Des prières solennelles dans toutes les églises, des feux de

(1) *Mémoires de Vieilleville*, liv. VIII, chap. 38.
(2) *Commentaires de Montluc*, liv. VI.
(3) *Commentaires*, liv. VI.

joie au coin des rues furent néanmoins ordonnés. De plus, il était impossible, en l'absence du connétable, de dénier à François de Lorraine le commandement en chef; et la confirmation du titre de lieutenant général lui fut portée, le 22, par des courriers chargés d'annoncer aux provinces le succès des armes du roi.

Guise, avec une modestie peu sérieuse peut-être, se défendit d'abord d'accepter cette dignité, en invitant le monarque à la donner à un prince du sang ou au maréchal de Brissac[1]; facilement contraint cependant de céder à ces nouveaux honneurs, il se prépara à suivre Coligny jusque sous les murs d'Orléans, véritable place d'armes des protestants ébranlés, et dont le siége n'avait été ajourné que par une nécessaire et profitable diversion.

Les grâces de la cour envers Guise procédaient évidemment du caractère impérieux des circonstances, non pas de l'inclination. Le prince lorrain avait conçu et exprimé au roi, dès le 21 décembre, le désir de voir accorder à un candidat de son propre choix le bâton de maréchal laissé vacant par la mort de Saint-André. En lisant sa lettre : « Voyez, dit Charles IX à « Catherine et à quelques seigneurs présents, si le duc de « Guise faict bien le Roy, car vous diriez proprement que « l'armée est sienne et que la victoire part de sa main et de sa « conduicte, ne faisant aucune mention de Dieu, qui par sa « grande bonté nous l'a donnée. Cependant il me mect le marché au poing... Si me fault-il appaiser ceste colère et luy « faire une honneste responce pour le contenter; car je n'ay « pas besoin par telle fluctuation de troubler en mon royaume « et irriter ung capitainne auquel mon feu seigneur et père et « moy y avons donné tant de crédit et d'authorité. » En effet,

(1) *Histoire de France*, par le P. Daniel.

le roi, s'excusant presque d'avoir déjà disposé du bâton en faveur de Vieilleville, envoya au duc de Guise le collier de l'ordre pour deux de ses protégés, en même temps que l'annonce des pouvoirs de commandant général pour lui-même. Guise, de son côté, feignit la satisfaction et la témoigna par des lettres, après la lecture desquelles Charles IX dit en riant : « *Non ti fidar e non sarai gubbato* [1]. » Les germes semés par Catherine fructifiaient dans l'esprit de son jeune fils.

Avant d'assiéger Orléans, François de Lorraine voulut obtenir l'assentiment du conseil et s'assurer les moyens d'action qui lui manquaient. Son artillerie est insuffisante ; la pénurie de fonds le préoccupe continuellement et devient pour lui le sujet d'une active correspondance avec Gonnor, surintendant des finances. « Il n'y a personne, lui écrit-il le 4 janvier 1563, « qui désire plus que moy de voir toutes lesdictes despenses si « bien reiglées que l'on ne puisse dire qu'il y en ayt une seule « qui soit inutille ou superflue. Quant à ceste armée, nous ne « sçaurions éviter que nous n'ayons ordinairement des de- « mandeurs d'argent pour se mettre en équipage du grand « dégast qu'ils font, principalement de chaulces et de sou- « liers, et déjà les Suisses m'ont commencé ceste querelle « pour laquelle appaiser il faut que j'emprunte six mille « livres pour faire bailler cent livres par compagnie [2]. »

Guise fonde une partie de ses espérances de ressources pécuniaires sur les effets d'un édit d'aliénation du temporel de l'Église, dont l'activité de son frère, le cardinal de Lorraine, a préparé l'adoption et l'enregistrement. Pour convenir de ces faits, il se rend donc auprès de la cour transférée à Rambouillet [3]. Accueilli avec un parfait contentement extérieur,

(1) *Mémoires de Vieilleville*, liv. IX, chap. 2.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 84.
(3) *Mémoires de Castelnau*, Dauvigny, Valincourt.

avec d'éclatants éloges, il expose publiquement au roi et à la reine les détails de la bataille de Dreux, il en déplore les causes; il s'étend en louanges de la conduite du connétable, de celle de Saint-André, et en regrets sur la perte de ce maréchal; il paie un tribut d'hommages à la valeur du prince de Condé, à la prudence de l'amiral, puis, rendant justice à tous ceux dont les services ont été dignes de remarque, il cite, dans le nombre, le duc d'Aumale et ses deux autres frères qui s'étaient en réalité extrêmement distingués. Il va même jusqu'à mentionner avec bienveillance quelques officiers connus pour avoir abandonné leur poste. Enfin il garde le silence sur son propre compte seulement; et cette habile modestie ne fait qu'accroître les applaudissements et les félicitations dont Charles IX, sa mère et sa cour ne peuvent se dispenser de le combler. Ses amis s'étonnant pourtant du bien qu'il a dit de plusieurs des fuyards, il leur répond qu'il n'eût pas été juste de perdre ces militaires, à cause d'un malheur peut-être unique dans leur vie, tandis qu'il les obligeait probablement ainsi à se corriger et à montrer plus de fermeté à l'avenir. Entre autres exemples de ce genre effectivement, d'Ossun, renommé pour son intrépidité dans les guerres d'Italie, avait partagé à Dreux la terreur panique des troupes du connétable; mais le lendemain, désespéré de sa conduite, il prit et exécuta la résolution de se laisser mourir de faim, sans égard aux instances du duc de Guise et des chefs de l'armée qui l'exhortaient à se pardonner à lui-même[1].

(1) Brantôme seul place à Blois, un mois plus tard et deux jours avant le commencement du siége d'Orléans, la scène de cette entrevue de Catherine avec le duc de Guise qui, rapporte-t-il, ayant présenté la serviette à la reine, au moment de son dîner, lui demanda s'il pourrait obtenir une audience d'elle après le repas. « Jésus, mon cousin (luy dit-elle), que me « dites-vous? — Je le dis, madame (dit M. de Guise), parce que je voudrois

En dépit de l'approbation qu'elle avait dû témoigner, Catherine de Médicis, sous le poids des conjonctures, nourrissait une profonde jalousie contre Guise. Elle appréhendait l'influence de la réputation de ce prince, l'effet de ses relations secrètes avec le roi d'Espagne[1], son autorité, ses desseins ; elle se promettait d'entraver ceux-ci de toute manière et commençait par y opposer la tiédeur avec laquelle elle les accueillait. En Guise seul se résume de fait maintenant le triumvirat dont auparavant il était l'âme. Aucun contre-poids n'arrête plus son ascendant. Champion triomphant et vénéré des catholiques, tuteur naturel et nécessaire de la couronne que portent un enfant débile et une femme artificieuse, irrésolue, il semble devoir régler sa volonté, ses exigences sur la hauteur d'un pareil rôle dont le développement sera indéfini dans l'avenir.

Le premier usage qu'il fait de ce nouveau pouvoir est donc d'obtenir l'acquiescement du conseil à l'entreprise du siége

« bien vous représenter devant tout le monde tout ce que j'ay fait depuis « mon département de Paris avec vostre armée que me donnastes en « charge avec monsieur le connestable et vous présenter aussi tous les « bons capitaines et serviteurs du roy et de vous, qui vous ont fidèlement « servy, tant vos subjects qu'estrangers et des gens de cheval et de « pied. »

« Sa harangue, continue Brantôme, dura assez longtemps qu'un cha« cun oyoit fort attentivement sans le moindre bruit du monde, et aussi « qu'il disoit si bien qu'il n'y eut nul qui n'en fust ravi. » (*Vies des grands capitaines*.)

La peinture (Salon de 1836) et, par suite, la gravure et la lithographie, ont retracé la scène de la présentation des officiers au roi et à la reine par le duc de Guise, après la bataille de Dreux. (Bibl. nat., cabinet des estampes, Histoire de France par estampes, v. 11.)

(1) En envoyant le grand prieur de Castille complimenter Charles IX sur la victoire de Dreux, Philippe II avait, par une lettre adressée au duc de Guise (février 1563), accrédité auprès de lui ce personnage. (Papiers de Simancas, B 16.)

d'Orléans qu'on allait entamer avec vigueur, tandis que, à peu près comme à la suite de la prise de Rouen, le roi, par un édit, garantissait, après la bataille de Dreux, le pardon du passé à ceux qui se remettraient sous son obéissance.

Guise s'occupe activement, avec la reine-mère et les secrétaires d'État, de reconstituer l'armée. Par l'influence de François de Lorraine, dix-huit compagnies de trente hommes d'armes sont créées en sus des anciennes augmentées en même temps; les grâces, les honneurs encouragent abondamment les catholiques; trente-deux seigneurs reçoivent le collier de l'ordre, et en tête de cette liste figure le nom du prince de Joinville [1], à peine âgé de douze ans.

Longtemps suspendu par l'effet des guerres opiniâtrément soutenues entre les deux puissances les plus catholiques de l'Europe, le concile général, objet des vœux de la plupart des princes chrétiens et vivement réclamé dans l'intérêt de l'unité de l'Église, avait été de nouveau convoqué par le pape Pie IV, peu après son élection. L'ouverture de cette assemblée que la cour de Rome ne voulait pas considérer comme nouvelle, tout en appréhendant néanmoins de lui attribuer le caractère déclaré de continuation de la précédente, avait eu lieu à Trente, dans le courant du mois de janvier 1562. L'ambassadeur de France, Lansac, et ses adjoints, Ferrier et du Faur de Pibrac, y étaient arrivés vers le milieu de mai suivant. La tendance de leurs instructions, conformes à celles des envoyés de l'empereur, autorisait la plus large tolérance, compatible avec la conservation de la religion catholique, afin d'ouvrir aux protestants les voies de la douceur, s'ils étaient disposés à rentrer dans le sein de l'Église, et, en cas contraire, pour leur imprimer le sceau évident d'une rébellion obstinée.

(1) *Histoire de France*, par Garnier, tome XXX, p. 274.

Aussi le souverain pontife ne « pronostiquoit aucun bien « des François » et s'appliquait à éviter de les « avoir pour « contraires aux affaires du Papat[1]. » De cette prévention était issue une nullité complète d'influence; tous les efforts, toutes les représentations des agents du roi échouaient auprès de Pie IV et de ses légats qui, disposant de la majorité des voix, empêchaient la France de prendre une part réelle aux décrets que le concile devait rendre et la soumettaient d'avance, sous peine de faire schisme, à des lois dont elle désapprouvait, sinon le principe, du moins l'application. Un état de choses si funeste, en présence des troubles du royaume, ne pouvait être prolongé volontairement. Les circonstances pressaient; les ambassadeurs demandaient leur rappel; un contre-poids devenait indispensable pour faire disparaître cette déplorable impuissance; l'adjonction d'un imposant renfort d'évêques et de théologiens fut donc résolue, et, dans une lettre adressée (19 août) aux prélats et autres ecclésiastiques destinés à se rendre au concile, le roi, après avoir mentionné la formation de deux ou trois armées pour apaiser les désordres intérieurs, annonça qu'il avait choisi et qu'il envoyait à Trente « son très cher et très amé le « cardinal de Lorraine, qui, pour le zèle qu'il portoit à l'hon-« neur de Dieu et au bien de son Église, s'estoit préparé et « disposé pour s'y acheminer[2], comme connoissant le mieux « la source et le remède des maux du royaume[3]. »

Des motifs divers s'étaient unis pour déterminer la désignation de ce grand personnage comme organe de la France. Son rang élevé, le crédit dont il jouissait en Allemagne et à Rome, ses talents renommés lui donnaient l'autorité néces-

(1) *Histoire du concile de Trente*, par Fra Paolo Sarpio, liv. VI.
(2) Papiers de Simancas, B 15.
(3) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot.

saire pour remplir une pareille mission. La cour avait eu d'autant plus de penchant à la lui confier que Catherine, redoutant toujours l'intervention fougueuse de son esprit dominateur dans les affaires de l'État, trouvait ainsi le moyen de l'éloigner sans disgrâce; et lui-même, en ce moment, privé de toute part évidente à l'administration publique, acceptait sans difficulté l'espèce d'exil que décorait l'éclat d'un rôle susceptible de devenir utile à ses hardies conceptions. Il allait laisser ses frères « besongner en France, » et il partait avec l'espoir de ménager ses affaires vis-à-vis du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne.

Quarante prélats ou théologiens, des plus capables, l'accompagnaient. Parmi ceux-ci se faisait remarquer une élite de savants docteurs, fournis tant par l'Église de Reims que par la Sorbonne. Au surplus, le cardinal conservait la plus grande latitude quant au choix de ses moyens; et, signées du roi, de la reine-mère, des principaux membres du conseil, ses instructions avaient été rédigées presque sous sa dictée. Elles lui recommandaient d'insister sur « la réformation de « l'Église universelle et surtout de la gallicane, » sur la nécessité que le « service divin fût pur, toutes superstitions reje- « tées, les cérémonies corrigées, que l'élection et provision « au saint ministère fussent, autant que faire se pourroit, « irréprochables tant en mœurs qu'en doctrine. » Le cardinal, appliquant ces principes, devait demander spécialement : 1° que l'usage du calice fût rétabli dans le royaume, pour toutes les communions, comme moyen de rallier beaucoup de provinces séparées de l'Église catholique et d'apaiser les troubles; 2° que toute administration des sacrements aux laïques fût faite en langue française; 3° que dans les églises paroissiales le prône fût rétabli, pendant la grand'messe, ainsi que la lecture, l'interprétation de la parole de Dieu

une instruction pour les laïques, un catéchisme pour les jeunes gens, et que les prières du prône se fissent en français; 4° qu'également, en outre du service ordinaire célébré en latin, on fixât, à la messe et aux vêpres, un moment pour pouvoir chanter les psaumes en langue française, suivant une traduction orthodoxe; 5° que des mesures fussent prises pour prévenir les désordres et le scandale de la vie des ministres, et que du moins les prêtres ne reçussent les ordres qu'à un âge où ils pourraient tenir leurs engagements et être à l'abri du soupçon; 6° que tout ce qui, sans contrevenir à la parole de Dieu, serait reconnu capable de contribuer à ramener à l'Église des pays qui s'en étaient séparés, fût accordé par le concile, particulièrement le mariage des prêtres.

A Rome donc, l'arrivée prochaine de Charles de Lorraine avait été un sujet de vive sollicitude. On l'y considérait comme décidé à employer son influence pour restreindre le pouvoir papal, au profit de celui des évêques, et pour faire triompher les réformes ecclésiastiques dans leur sens le plus étendu. Celles qu'il avait proposées au colloque de Poissy et commencé à introduire dans son diocèse semblaient un sûr indice des intentions qu'il apportait à Trente. Aussi la cour pontificale aurait-elle préféré qu'il ne fît pas ce voyage. Elle appréhendait non-seulement qu'il ne constituât pour les évêques partisans des réformes un centre et un puissant soutien, mais encore que durant son absence de France le parti huguenot n'y acquît des avantages [1]; crainte qui constatait assez exactement la situation remarquable du prélat chez lequel se combinaient deux rôles. Avocat, en quelque sorte, des intérêts de la réforme près du concile, adversaire ardent et

(1) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, d'après Le plat, *Monum.*, tome V.

actif des protestants dans l'intérieur du royaume, par un système dès longtemps suivi, il fondait son influence personnelle sur le double jeu d'un même levier, il cherchait à s'établir arbitre universel, au dedans comme au dehors, dans la grande affaire de la religion, il prétendait obliger à compter avec lui Rome et les hérétiques tour à tour, et les rendre dépendants de son appui. On devait, par conséquent, avoir bientôt sujet de répéter : « Le pape est merveilleusement « irrité contre le cardinal de Lorraine et dit qu'il se fait *capo* « *di parte* pour ruyner le siège apostolique. Voilà comme le « pauvre seigneur est traité de tous costés; les huguenots le « tiennent pour le plus grand ennemy, le pape ne l'aura pas « moings odieux s'il persévère à parler de réformation.[1] »

Le cardinal avait bien compté cependant s'efforcer, dès le début, de dissiper les préjugés désavantageux qui l'accueilleraient, ainsi que de ne pas aborder immédiatement les propositions préjudiciables au saint-siége et que Pie IV s'apprêtait à étouffer sous l'immense majorité des voix des évêques appelés par lui, de toutes parts, à son secours. Charles de Lorraine, au reste, s'était peu inquiété de ces mouvements du pape; il se promettait d'en tirer profit; et, afin d'ajouter même à l'agitation du souverain pontife, il avait désiré qu'un envoyé du roi allât annoncer son propre départ à Rome et porter à Pie IV des lettres[2] dans lesquelles il manifestait, en termes trop peu précis pour être rassurants, ses vues quant à l'accomplissement des devoirs de son importante mission.

Avant de s'éloigner, le cardinal avait eu soin de traiter avec les habitants de Paris au sujet des sommes qu'ils auraient à donner pour le siége projeté d'Orléans[3], puis il s'était mis en

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 395, fol. 95.
(2) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.
(3) *Idem.*

route, à l'extrême alarme du pape comme à la grande satisfaction des ambassadeurs de France. Les efforts de ces derniers avaient constamment tendu à empêcher la dissolution du concile et à faire réserver, jusqu'à ce que Charles de Lorraine pût y prendre part, la discussion des articles les plus importants. Après avoir passé par son abbaye de Cluny, dont les moines le prièrent de se faire donner pour coadjuteur Claude de Guise, son frère naturel[1], le prélat était arrivé à Trente, le 13 novembre 1562. Attendu à un mille de la ville par le cardinal Madruce, évêque diocésain, et par plusieurs autres, reçu aux portes par tous les légats, accueilli, quoi qu'on pensât de ses desseins, « comme un ange de paix[2], chevauchant au milieu des cardinaux de Mantoue et Seripande[3], » précédé des ambassadeurs de France, de Venise et de Florence, il fut conduit à son hôtel par cette pompeuse compagnie.

Le lendemain, il alla faire visite aux légats entre les mains desquels il remit les lettres du roi adressées au concile, ajoutant à cette démarche les propos les plus capables de le représenter lui-même comme dévoué au service du pape et comme porté à communiquer d'avance toutes ses propositions à Sa Sainteté ainsi qu'à ses envoyés. L'abbé de Mane avait été simultanément dépêché à Rome pour remettre des lettres contenant l'expression de ces bonnes dispositions à Pie IV qui, rapporte-t-on, répondit qu'il considérait Charles de Lorraine « comme la seconde personne de l'Église[4]. »

Le cardinal protestait de son éloignement pour les vaines disputes et les inutiles questions, regrettant même le temps

(1) *Histoire de la maison de Lorraine*, par Lacourt.

(2) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, p. 409.

(3) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII.

(4) Histoire Mss. de la maison de Guise, par P.-P. Fornier, part. III, liv. 1er.

abusivement consacré à l'examen des deux articles de l'institution des évêques et de la résidence, et exprimant le vœu de ne pas devenir un sujet de fâcheuse prolongation pour le concile, dont le principal but devait être de rallier des chrétiens qui s'écartaient de l'Église. Les protestants, suivant le cardinal, étaient plus mécontents qu'irrévocablement opposés; il avait, disait-il, acquis, dans plusieurs conférences, la certitude que la division n'était pas très profonde entre eux et les catholiques, et qu'en rétablissant l'ancienne discipline dans sa pureté on parviendrait à résoudre les embarras et à ramener au bercail les brebis égarées.

Les légats répliquaient en lui témoignant combien ils étaient loin de partager cette confiance dans l'esprit de conciliation des protestants; ils le remercièrent d'ailleurs des assurances de bonne volonté qu'il donnait et lui promirent, de leur côté, satisfaction sur tous les objets que le roi l'avait chargé de suivre auprès d'eux.

Au risque d'exciter leur ombrage, le cardinal annonça alors que, porteur de nouvelles instructions pour les ambassadeurs de France, il avait le projet de laisser ceux-ci traiter eux-mêmes des affaires du royaume ; que, quant à lui, il désirait seulement, le jour de son entrée au concile, porter la parole au nom du roi; après quoi, se renfermant dans ses devoirs d'archevêque et commençant par un sacrifice personnel la destruction des abus qui résultaient de la pluralité des bénéfices, il ne penserait qu'à exprimer librement ses propres opinions.

Or, rien n'était plus effrayant qu'une telle déclaration; sous son apparente franchise les légats pressentaient que, pour témoigner quelque bonne volonté aux protestants et pour s'attirer leur confiance, le cardinal, étroitement uni avec l'empereur, même avec le roi d'Espagne « et aultres ultramontains, »

présenterait, sous un vernis de bienveillance, des demandes préjudiciables aux droits du saint-siége, et que s'il n'obtenait pas satisfaction, il retournerait en France afin d'y adopter de nouveaux règlements, d'accord avec les prélats du royaume, dans une sorte de concile national, en dehors de l'autorité du pape. Ils jugèrent donc à propos d'en référer à Rome.

Une fièvre de rhume avait cependant empêché le cardinal de siéger au concile avant le 23. Ce jour-là, escorté de tous les prélats français et environné d'honneurs et de respects, au moyen desquels les légats espèrent adoucir son esprit altier, Charles de Lorraine y fait une entrée solennelle. Prenant la parole, après la lecture publique de la lettre du roi, il commence par déplorer les maux dont le royaume souffrait alors : « Nous avons esté François, dit-il[1]; le grand honneur et gloire « des François a esté..... La main de Dieu nous a frappés, « hommes, pères et frères. » Puis ayant décrit en termes pathétiques les détails et les effets des désordres, il ajoute : « Tous les droits et les loix se taisent : chacun selon sa privée « et particulière hayne se venge de son ennemy : le peuple est « excité à se révolter, et aiant jetté et secoué (comme l'on dit) « le joug d'une monarchie, on propose publiquement une « anarchie. Pensez à toutes ces choses en vous-mêmes, mes- « sieurs les orateurs, de peur que par une trop tardive repen- « tance vous n'expérimentiez en vous, estans en repos, ce que « pouvez maintenant voir en France, si par sa pesanteur et « fardeau misérable, icelle, pour sa proximité et voisinage, « vous tire en calamité, en ruine. » Le cardinal veut bien pourtant apercevoir des remèdes à ces maux dans les vertus

(1) *Oraison du cardinal de Lorraine faite au saint concile général de Trente, le 23 novembre* 1562 (elle fut prononcée en latin).

d'un « Roy pupil de grande espérance, dans les bons conseils « et enseignements de la Royne vefve Catherine, et du Roy de « Navarre, ensemble les forces insupérables des princes et « principaux de son pays. On n'espargne ny or ny argent, on « amasse de tous costéz gendarmerye....., et par force l'on va « et passe partout. Mais quelque part que puisse tomber la vic« toire, le glaive se tourne tousjours contre noz entrailles....., « le Royaume est plein de pauvreté, pleurs et gémissements. » C'est donc du concile, réuni sous l'inspiration du Saint-Esprit, qu'on doit attendre les moyens les plus efficaces « pour délibé« rer et arrêter une générale réconciliation de cœurs et d'es« prits, aians sur toute chose principale solicitude de garder « et entretenir union de paix. »

Le premier des deux points principaux recommandés en conséquence par Charles IX est donc, poursuit le cardinal, « d'éviter autant que possible nouveaux discords, de délaisser « toutes nouvelles questions et qui soyent sans aucun fruit et « utilité : finalement que de toute sa puissance et pouvoir le « concile mètte peine que tous les princes et provinces quit« tent les armes. En nous, dit-il, ne faut qu'il y ait aucun dé« sir d'exciter et esmouvoir les guerres... Combien que ceste « guerre soyt juste et sainte... S'il y a quelque faute commise « de par le Roy en ceste opinion, pardonnez-le, nous vous « prions, pères souverains... »

Après avoir rappelé que Henri II, François II, Charles IX et la reine sa mère avaient fait tous leurs efforts pour l'établissement de la paix et pour prévenir « les assemblées iniques et « guerres civiles et intestines, encores, poursuit le cardinal, « faut-il craindre que l'événement et issue de ceste guerre n'en « soit plus malheureux et pernicieux : de peur que si tous « estoient en un mesme danger et agitéz d'une mesme tem« peste, nul se trouvast qui donnast ayde et secours à ceux

« qui seroient en hazard et danger : et ainsi tous ensemble par « un mesme moien perdions tout. »

De l'expression du désir de pardonner, « autant que selon « Dieu seroit possible, » à ceux qui avaient failli, de redevenir leurs amis et de leur faire « tout le plaisir possible, sauve « toute fois la conscience, » passant au second point de sa « charge et légation, » le cardinal déclare que, dès le début, il a été convenu entre le roi de France, l'empereur et les autres souverains,, dont les envoyés se trouvent présents, de délibérer d'une manière complète sur les réformes à introduire dans les mœurs et la discipline ecclésiastiques.

C'était ce qu'au nom de son souverain le cardinal priait les membres du concile de faire s'ils voulaient « que l'autorité de « l'église fust gardée en son entier, sa dignité conservée, s'ils « estimoient le très noble et très renommé royaume de « France, tant affoibly, et ja tendant à ruine, par ce moien « pouvoir estre remis et restitué en son pristine estat et hon« neur... Icy vous pouvez à bon droit, disait-il en concluant, « nous demander les causes d'une si grande et dommageable « tempeste. Qui accuserons-nous ? Mes frères évêques, qui di« rons-nous avoir esté auteur d'un si grand mal ?... Il ne nous « le faut et ne le pouvons dire et confesser sans nostre propre « honte et vergogne, et avec grande repentance de nostre vie « passée. A cause de nous la tempeste et orage est venue, mes « frères, et pour ce jetez-nous en la mer... Vous avez les cou« pables qui confessent leur faute, punissez-lez comme il vous « plaira. Dès maintenant, que le jugement commence à la « maison de Dieu, et que ceux qui portent les vaisseaux du « Seigneur soient purgéz et réforméz. Pensons à nous et ayons « l'œil sur tout le troupeau : cessons de mal faire et apprenons « à bien faire. »

Complétant cet avis par une courte invocation à la miséri-

corde et à la protection divines, pour obtenir la force de s'y conformer, le cardinal s'excusa aussitôt de prétendre stimuler le zèle des révérendissimes évêques et termina en affirmant que ses collègues et lui étaient venus de France avec l'intention « de vouloir estre perpétuellement sujets, après Dieu, au « très saint Père le Pape Pie, » auquel jamais ils « ne refuseroient obéissance, » comme aussi d'avoir « en très grande « révérence les décretz et saintes ordonnances de l'Église ca- « tholique et universelle et des saints conciles généraux. »

Quoique sous les formes de la douceur, de l'humilité envers le saint-siége et de la cordialité à l'égard des pères du concile, le discours de Charles de Lorraine portât la vive empreinte de son caractère absolu et de ses projets redoutés, il n'en provoqua pas moins les louanges de toute l'assemblée dont le cardinal de Mantoue se rendit d'abord l'organe, en peu de mots, félicitant le prélat français des peines qu'il avait prises pour le service de Dieu et lui adressant même des éloges sur le zèle que, dans la carrière des armes, les princes ses frères y consacraient, non moins qu'au bien du royaume. L'archevêque de Zara, prenant ensuite la parole, assura le cardinal de la joie que le concile ressentait de sa venue et des dispositions dont il était pénétré pour le rétablissement de l'union dans l'Eglise ainsi que du bon ordre en France.

Rendant lui-même, dans une lettre du 24, compte, au connétable, des premiers moments de son séjour à Rome : « Je « feuz hier, lui écrivait-il, à la congrégation où messieurs les « légatz et évesques, qui sont icy en grand nombre, me re- « çurent fort honorablement ; » puis le remerciant de lui avoir fait part des « bonnes nouvelles et des bons déporte- « ments de ses frères, nous debvons, ajoutait-il, en bien « rendre grâces à Dieu vers les dangers où vous avez tous esté « et les grands hasards que vous courez tous les jours. Je

« vouldrois bien et désire grandement que les choses s'y « pûssent si bien porter par de là que vous n'y ayez plus de « telles occasions, car à la vérité cela me tient en grand'peine. « Toutes foys il n'y a remède ; c'est pour le service de Dieu « qui aydera tousjours et gardera, s'il luy plaist, ceulx qui com- « battent pour si justes querelles comme la sienne... Il me « semble que tous ensemble vous ne sauriez faillir[1]. »

De quelques honneurs, de quelques témoignages de déférence que, d'après les ordres du pape, le cardinal de Lorraine fût environné, en qualité « d'oracle de la France et de « bouclier de la foi[2], » dès ce moment il manifesta la volonté d'agir non comme l'un des membres les plus zélés du concile, mais comme s'il en eût réellement été le chef; titre qu'il fit des efforts, amèrement contrariés, pour obtenir lorsque la place de premier légat fut devenue vacante par la mort du cardinal de Gonzague[3]. Le pape motiva sa répugnance à le lui accorder sur ce que Charles de Lorraine était venu au concile avec le caractère de principal agent d'une des parties poursuivantes.

Chez le cardinal se tenaient des réunions privées dans lesquelles la question de juridiction des évêques fut examinée d'abord et résolue à l'unanimité, comme étant de droit divin et provenant de Dieu même. Tous les objets qui devaient se débattre devant les évêques étaient ainsi soumis à une discussion préalable; on en arrêtait d'avance l'adoption ou le rejet, et le prélat ne se désistait jamais de la détermination prise de cette façon. Il cherchait en même temps à bien connaître les personnes, à pénétrer leurs caractères, leurs caprices, à juger

(1) Mss. Béthune, v. 8674, fol. 124.
(2) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.
(3) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, p. 432.

sûrement de ce qu'il était possible d'atteindre, pour ne rien entreprendre qui ne dût réussir; enfin il se posait en médiateur des différends particuliers, dans l'espoir de devenir insensiblement l'arbitre des questions importantes.

Les légats et tous les partisans du saint-siége concevaient une grande inquiétude de l'effet de ces congrégations mystérieuses qui semblaient devoir former un concile à part. On craignait que les Espagnols ne voulussent imiter l'exemple du cardinal français, et que finalement il ne survînt quelque schisme manifeste. La nécessité de percer les secrets de Charles de Lorraine se fit donc aussitôt sentir aux légats, et ils en durent les moyens aux intrigues du nonce à Paris, parvenu à gagner un théologien de Sorbonne, le cordelier Jacques Hugonis, qui faisait partie de la suite du cardinal. Ce moine les mit promptement au courant des ressorts cachés de la cour de France. Il leur révéla les intentions de la reine-mère, partiale en faveur des protestants, et qui, pour faciliter au cardinal le succès des propositions favorables à leur cause, lui avait, disait-il, remis, à son départ, une somme de vingt mille écus. Hugonis eut soin de répéter que ce prélat, quoique bon catholique, éprouvait pour la réforme un penchant encouragé par son frère, le duc de Guise, et par le reste de sa famille. Rien dès lors ne fut épargné pour le contrecarrer dans toutes ses entreprises, et le moyen le plus efficace parut, avec raison, consister à détacher, dans le concile, les Espagnols de l'alliance des Français, en entretenant un antagonisme, un conflit de prétentions.

En effet le comte de Luna, d'abord envoyé de l'empereur, venait de faire savoir aux légats qu'il était disposé à se rendre à Trente, en qualité d'ambassadeur d'Espagne, mais qu'auparavant il voulait connaître le rang qu'il occuperait. La préséance sur les ambassadeurs de France, obtenue par ceux de Charles-

Quint, après son élection à l'empire, était la source des exigences qu'énonçaient aujourd'hui les représentants de son fils. Affectant un grand trouble, à la perspective d'un sujet de division, les légats informèrent aussitôt les envoyés français de l'embarras qui survenait, les priant de songer aux moyens de l'aplanir. Ceux-ci répondirent en affirmant qu'ils maintiendraient les droits de leur souverain ou qu'ils quitteraient le concile. Le cardinal de Lorraine témoignait clairement par son attitude qu'il était résolu à soutenir la détermination des ambassadeurs, ses compatriotes. Les jours suivants, dans le débat sur la qualité de « vrais et légitimes » qu'on voulait attribuer exclusivement aux évêques « appelés et confirmés par « le pape, » il saisit l'occasion de défendre le droit de l'évêque de Cadix, dont la parole avait été étouffée sous le plus indécent tumulte, et déclara que si pareille violence se fût exercée à l'égard d'un prélat français, lui-même en aurait appelé à un concile national que rien ne pouvait empêcher les évêques d'aller tenir, en quittant Trente, si la liberté des opinions n'y était pas garantie. La hauteur et l'énergie de ce langage inusité engagèrent le cardinal de Mantoue, légat, à rechercher les éloges de Charles de Lorraine en adressant une censure formelle aux auteurs des vociférations et des trépignements qui avaient troublé la séance précédente. Reprenant le fond de la question, ce dernier eut soin de le traiter ensuite avec éloquence, de telle façon qu'on ne pouvait porter « aucun jugement arresté de sa « pensée[1], » s'efforçant de donner à la difficulté une solution transitoire, au lieu de la trancher nettement, dans un sens prononcé pour ou contre l'autorité papale, et jaloux surtout de placer celle-ci, par sa présence et par son influence, sous le coup perpétuellement menaçant d'une sorte d'épée de Damoclès que sa propre main tiendrait suspendue.

(1) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII.

Cependant l'émulation, pour tirer parti des faiblesses de la cour de Rome, paraissait se développer de plus en plus entre les Espagnols et les Français ; mais les uns procédaient par voie de ruses et par moyens dissimulés, tandis que les autres agissaient ouvertement. Le cardinal de Lorraine même n'épargnait pas aux légats les reproches sur la manière injurieuse dont, disait-il, ses compatriotes étaient continuellement bafoués par les « prestolets Italiens. » Il se plaignit officiellement, en particulier, d'avoir entendu des prélats dire, sous forme de grossière bouffonnerie, que « de la gale et du farcin espagnol « ils étoient tombés en mal françois. » Aussi, à son instigation, les évêques venus de France résolurent-ils de faire l'essai de leur force et de donner des preuves de leur indépendance dans la séance du 7 décembre. Charles de Lorraine dut s'abstenir d'y assister, mais son esprit y était présent et inspira la ferme et presque audacieuse liberté avec laquelle les prélats français exprimèrent l'opinion qu'il n'existait entre les évêques et le pape d'autre différence qu'un degré hiérarchique [1], et que l'autorité du souverain pontife était restreinte dans les limites posées par les canons. Cette manifestation provoquante, ce langage hardi furent supportés avec la plus grande patience ; aucune réplique ne donna lieu à des protestations, préméditées en cas de blâme : les légats s'appliquaient à recouvrir constamment leurs secrets desseins des dehors de la douceur et de la conciliation ; et depuis lors tous les partisans du pape observèrent plus de retenue.

Pendant qu'il dirigeait ainsi les démarches de ses compatriotes au concile, le cardinal laissait toutefois détourner ses pensées par l'observation du cours des événements intérieurs de la France.

(1) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII.

Le roi de Navarre était mort, la bataille de Dreux gagnée. La nouvelle de cette victoire des catholiques, accueillie à Trente avec de vives actions de grâces rendues à la Providence, faisait éprouver à Charles de Lorraine, en même temps qu'une joie évidente de la gloire de son frère[1], l'ardent désir d'en profiter autant que possible, pour l'avancement de sa famille, et le regret de se trouver absent en ce moment. « Tout « va bien, avait-il dit au courrier de France, puisque mon « frère est sauvé. Parle-t-on plus à Paris de nous faire rendre « compte? » Puis adressant la parole à l'un de ses familiers : « Monsieur mon frère et moy oïrons nos comptes tous seuls, « monsieur le connestable est prisonnier d'un côté et mon- « sieur le prince de l'autre, voilà où je les demandois[2]. »

Tous les obstacles effectivement semblaient se dissiper devant le souffle de son infatigable ambition. Hors le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier, personnages de peu d'importance intrinsèque, plus de princes du sang à la cour; dans le parti catholique, aucun chef, aucun seigneur en mesure de disputer à son frère et à lui l'autorité des armes, l'administration du royaume. Il ne s'agissait que de continuer à vaincre les protestants affaiblis et de triompher des ruses politiques de la reine-mère. Cette confiance, ainsi mélangée de dépit personnel, inspirait au cardinal, dans ses rapports avec le concile dont il regardait maintenant les affaires presque comme secondaires, un redoublement de hauteur formulée par la menace de se retirer et d'agir de telle manière qu'en France on se passerait du pape. Charles de Lorraine donnait même à entendre que l'irrégularité de l'élection de Pie IV présentait

(1) François de Beaucaire, évêque de Metz, prononça à ce sujet un discours en présence des pères du concile.

(2) L'Estoile.

des motifs de déposition[1]. Il ne dissimulait pas non plus que si jamais, dans cette assemblée, on proposait de reconnaître au souverain pontife le pouvoir de régir seul l'Église catholique, et que si l'on ne déclarait pas le concile supérieur au pape, lui-même protesterait aussitôt et serait soutenu par cent vingt évêques pénétrés, ainsi que la France presque entière, d'une semblable conviction. A celle-ci se ralliaient encore hautement les Espagnols, malgré leurs différends avec les Français.

Aussi, nonobstant la correspondance privée et bienveillante qu'il entretenait avec le cardinal, Pie IV était peu rassuré et ne comptait que médiocrement sur l'effet des faveurs diverses par lesquelles il cherchait à flatter Charles de Lorraine. Ce dernier, tout en témoignant sa gratitude personnelle au saint-père, tout en chargeant son secrétaire, Breton, d'aller porter à Rome l'hommage de ses remercîments pour l'expédition des abbayes de Cluny et de Marmoustier[2], tout en se déclarant prêt à verser son sang pour l'Église catholique et pour les intérêts du souverain pontificat, ne cessait de protester, en réservant les droits de la France et en désapprouvant « l'humeur « de certains Italiens qui vouloient élever inconsidérément « l'honneur du saint-siége établi de Dieu, se mettant en danger « de perdre le royaume[3]. » Dans ses lettres au pape, le cardinal exposait son opinion relativement à la résidence des évêques, qu'il regardait comme étant de droit divin ; puis, certain que l'obédience de la France était préférable à toutes les flatteries, à toutes les disputes inutiles, il traitait librement, selon

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

(2) Il avait, l'année précédente, résigné cette dernière abbaye en faveur de Jean de La Rochefoucauld, pour être tenue en commende, à la réserve de six mille livres de pension et de la collation de tous les bénéfices et offices, sa vie durant, accordées par bulles du 13 des calendes de janvier. (*Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.)

(3) *Idem.*

la doctrine gallicane, les importants chapitres de l'autorité et de l'institution des évêques, de la puissance du pape, des actes des précédents conciles de Constance et de Bâle.

Le cardinal ne négligeait aucune occasion de faire éclater ses opinions. Par la distribution de sommes très considérables à Trente [1], Pie IV s'imaginait neutraliser la plupart des oppositions qui pouvaient s'y former contre lui, et, en y envoyant tout exprès l'évêque de Vintimiglia pour adresser (le 29 janvier 1563) des compliments publics et des protestations de confiance à Charles de Lorraine, il avait espéré atténuer de ce côté la source de ses inquiétudes. Mais celles-ci s'élevèrent au comble lorsque le pape apprit que, pressé par l'évêque de Rennes, Bochetel, venu tout exprès, le cardinal allait se rendre à Inspruck, auprès de l'empereur réuni avec le roi des Romains, le duc de Bavière, l'archiduc Ferdinand et l'archevêque de Salzbourg.

Dès le 26 janvier, Charles de Lorraine avait mandé à Bochetel son désir d'aller « baiser les mains » à Ferdinand, le chargeant de « sentir de Sa Majesté si son voyage vers elle luy « pourroit donner quelque plaisir » et de s'informer « bien au « vray en quel temps il pourroit trouver aussi le Roy des Ro- « mains à Ispruch affin que tout d'un voyage il feist ces deux « offices [2]. » D'un autre côté, l'évêque de Rennes recevait de la reine-mère l'injonction de ne pas « oublyer de rendre compte « à son cousin le cardinal de Lorraine, à son arrivée auprès « de l'Empereur, de tout ce que l'ambassadeur y auroit avancé « et négocié affin qu'il essayât de tirer la dessus, comme « dans toutes les autres particularités du concile, le fons de « son intention [3]. »

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 391, fol. 157.
(3) *Idem*, v. 390, fol. 137.

Blessé de s'être vu préférer Morone pour la présidence du concile, le cardinal semblait devoir être poussé par son ressentiment intérieur à former des projets contraires à la marche que le pape eût voulu imprimer à cette assemblée. L'altier prélat n'usait pas d'ailleurs d'une dissimulation difficile à pénétrer ; en écrivant au souverain pontife avant son départ, il n'hésita pas à lui exprimer des plaintes sur les démarches des Italiens, et à lui mander « que si à son retour on conti-« nuoit à se conduire de la même sorte, il prieroit Dieu qu'il « lui inspirât à faire chose qui fût à sa gloire et service. »

Ayant reçu des légats la promesse que, pendant son voyage, très suspect à leurs yeux, la discussion sur le célibat des prêtres ne serait pas continuée, et qu'on ne rendrait aucun décret opposé à la commission que lui avait donnée le roi d'obtenir du concile les dispenses nécessaires au cardinal de Bourbon pour pouvoir se marier[1], Charles de Lorraine, accompagné de neuf prélats et de quatre théologiens, des plus doctes, partit le 12 février pour Inspruck. Favorablement accueilli par l'empereur et par son fils, il les trouve, mande-t-il au roi, bien disposés pour le succès du concile[2] ; Ferdinand se plaint toutefois vivement que les actes n'ont encore rien produit de quelque importance. « Le pape, selon ce monarque, « ne devait rencontrer que des déceptions, soit au concile de « Trente, soit à tout autre concile tenu à Rome où, par une « forte équivoque très préjudiciable aux intérêts de l'Église, « les abus seraient mêlés avec l'autorité du siége pontifical[3]. » Le cardinal lui répond en signalant comme source de cet inconvénient l'exorbitante prétention des légats de se réserver

(1) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII.
(2) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.
(3) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, p. 445.

exclusivement l'initiative des propositions, ce qui produisait une violation essentielle de la liberté, de la dignité du concile et lui imprimait la plus humiliante flétrissure[1]. Il lui représente ensuite, comme autre cause de lenteurs, la disproportion existante entre le petit nombre des *ultramontains* et celui, beaucoup plus considérable, des prélats italiens. Dans sa seconde audience, Charles de Lorraine expose le tableau des affaires de la religion en France et déplore le tort que l'empire ainsi que l'Angleterre font à Charles IX, en soutenant, par des secours d'hommes et d'argent, ses sujets rebelles et en les mettant en état de lutter contre les armes royales, de prendre des villes, de piller et saccager des provinces. Il prie l'empereur de considérer que des maux semblables peuvent l'atteindre un jour, dans ses propres pays, déjà livrés à de grandes divisions; et il cherche, en lui dépeignant l'état du royaume et la résolution prise par le monarque de défendre son autorité, à sonder Ferdinand quant aux ressources qu'il serait possible de tirer de lui.

Indépendamment des affaires de la religion, il paraît que, dans cette entrevue, le cardinal s'occupa encore de divers objets d'intérêt temporel, de projets de mariage entre la reine d'Écosse, sa nièce, et l'archiduc Charles, fils de l'empereur[2], entre l'une des filles du même monarque et le duc de Ferrare, enfin des difficultés de préséance entre la France et l'Espagne[3].

Ferdinand l'écouta avec une attention bienveillante et soutenue et lui exprima des opinions très favorables sur les points principaux de ces conférences répétées, auxquelles les ministres impériaux prenaient part. Leur résultat principal, quoi-

(1) *Wessenberg's*, etc., tome III, p. 445.
(2) *History of Scotland*, par Robertson, tome II, page 86.
(3) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII.

que devant rester fort inférieur à l'attente qu'elles avaient fait naître, se formula toutefois dans deux écrits adressés par l'empereur au pape et aux légats, et exprimant combien la suspension du concile, avant d'avoir obtenu des réformes ecclésiastiques indispensables, combien, par conséquent, le perpétuel ajournement de celles-ci inspirerait de toutes parts le désespoir ou le mépris. Il en résulterait, disait Ferdinand, la conviction que, dans la tenue de conciles nationaux, résidait la seule ressource pour échapper au naufrage de l'Église : l'assemblée de Trente ne pouvant d'ailleurs produire d'effet réel qu'autant qu'il y serait laissé aux évêques liberté entière de présenter toutes les propositions présumées utiles au salut de la religion. L'empereur s'annonçait, au surplus, comme tout disposé à se rendre de sa personne dans la ville du concile, en priant le pape de faire de même[1].

Pie IV se refusait à cette démarche; il faisait valoir des prétextes de difficultés matérielles. Quant aux points principaux, il donnait des témoignages de bonne volonté, des promesses rassurantes qui ne portèrent pas les fruits désirés, malgré les instances du cardinal pour engager l'empereur à faire preuve de fermeté. Ce prélat dominateur espérait probablement, mais en vain, obtenir ainsi de Ferdinand communication du résultat de ses conférences avec Morone[2], envoyé près de lui par le pape dans le but de solliciter sa protection pour l'Église et le concours de ses ambassadeurs avec les légats.

Charles de Lorraine n'avait passé à Inspruck que cinq jours et était rentré le 27 février[3] à Trente où il trouva des

(1) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, page 446.
(2) *Idem*, page 459.
(3) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII. Marlot, dans l'*Histoire ecclésiastique de Reims*, tome III, dit qu'il revint le 22.

lettres du pape destinées à apaiser son mécontentement, par l'assurance qu'aucun délai volontaire de sa part n'arrêterait désormais la délibération des réformes de l'Église. Le cardinal ne manqua pas de donner la plus grande publicité à ces témoignages tout opposés aux instructions reçues par les légats. En faisant visite à ceux-ci, il se borna néanmoins à mentionner d'une manière générale les intentions favorables de l'empereur pour l'issue efficace du concile; mais dans ses entretiens privés, dans ses conversations semi-confidentielles, il s'expliqua beaucoup plus nettement sur son bon accord avec Ferdinand au sujet de la nécessité des réformes et touchant les scandales que pourrait produire l'opposition obstinée de la cour pontificale à leur réalisation.

Au surplus, l'attention de l'assemblée, presque exclusivement fixée alors sur les questions du mariage des prêtres et de l'usage du calice pour la communion des laïques, très désirés en Allemagne, fut violemment distraite, au commencement du mois de mars, par la nouvelle des importants événements dont, peu de jours auparavant, la France avait été le théâtre.

Après s'être occupé de réparer promptement les pertes causées par la bataille de Dreux, et en dépit du penchant habituel de la reine-mère vers un accommodement que n'approuvaient ni le parlement ni la population de Paris, le duc de Guise avait ressaisi, chemin faisant, Étampes, Poitiers, traversé la Loire à Beaugency et, menaçant Orléans de revers, du côté du midi, pris position, le jeudi 5 février, entre les villages d'Olivet et de Saint-Aubin. Il se trouvait placé ainsi à portée d'assurer, par le cours du fleuve, la subsistance de son armée. N'ayant pu réussir dans les négociations entamées par l'intermédiaire de l'évêque de Troyes, auquel le prince de Condé, faute d'autorité suffisante sur son parti, était hors d'état de

promettre la restitution des places occupées par les protestants, de celles même que les étrangers tenaient entre leurs mains, alarmée de l'énergique impulsion que François de Lorraine voulait donner à la marche de la guerre, Catherine de Médicis, pour en surveiller personnellement les circonstances et dans l'intention évidente d'en entraver les progrès, se transportait aussi sur la scène de l'action. Venue d'abord à Chartres, elle y avait passé quelques jours, puis s'était rendue tout à coup à Blois, afin d'y mieux ménager ses desseins. En effet, des incidents sur lesquels la volonté de cette princesse pouvait bien influer non moins que le hasard (et Guise avait tout lieu d'en juger ainsi) semblaient s'opposer à l'exécution des projets de ce prince. L'argent manquait à l'armée, de même que les habillements et les chaussures[1]; le canon indispensable pour commencer le siége et que l'état des plaines de la Beauce, détrempées par les pluies, avait empêché d'amener avec les troupes, se faisait toujours attendre[2]. Le duc « en cryoit infiniment. » Quarante ou cinquante milliers de poudres, également nécessaires, avaient été consumés, « dans le magasin du Roy, » à Paris, sans qu'on pût découvrir par quelle cause, et Guise était d'autant plus « marry de ce « grand dommage qu'en cela, écrivit-il au maréchal de Mont- « morency, il avoit toujours observé que quant il y en avoit « quelque petite quantité de faicte que l'on l'enlevoit et portoit « l'on ès tours et lieux ou elle a accoustumé d'estre gardée. »

D'une autre part, peu de jours avant que ce prince fût venu

(1) Guise adressait donc des réclamations réitérées à Gonnor, auquel il en parvenait de semblables de la part du duc d'Aumale, sur l'impossibilité d'acquitter la solde des troupes « qui en avoient nécessité et pour « éviter la *foule* du peuple. » (Mss. Béthune, v. 8727, fol. 95.)

(2) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny. *Vie du duc de Guise*, par Valincourt.

(1er février) porter les efforts de l'attaque contre Orléans, l'amiral, avec « tous ses reistres et François[1], » avait quitté cette ville et, y laissant une garnison suffisante, sous le commandement de son frère d'Andelot, était retourné, par Tréon, Dreux et Bernay, dans la Normandie, fort dégarnie de troupes. Il s'y empara, entre autres villes, de Caen où se trouvait le marquis d'Elbeuf auquel une capitulation permit de se retirer libre. La nouvelle des rapides conquêtes de Coligny dans cettre province avait été pour la reine, en dépit de ses démonstrations contraires de confiance cajolante, une cause de terreur plus ou moins réelle, et lui avait fourni à propos un plausible prétexte pour vouloir détourner le duc de Guise du siége d'Orléans, l'envoyer faire tête à l'amiral et porter au maréchal de Brissac, enfermé dans Rouen, les secours qu'il réclamait. Quelque peu de probabilité qu'il y eût de faire abandonner par Guise l'entreprise à laquelle il s'était attaché et dont il considérait le succès comme un coup porté au cœur du parti protestant, Castelnau fut immédiatement expédié vers lui pour en risquer l'inutile proposition. Il arriva le 6 au camp, après le dîner du duc[2], à l'instant où celui-ci allait visiter sa belle infanterie, forte de quinze cents hommes, soutenue de douze cents cuirassiers, et postée sur les deux côtés du chemin, à quelques centaines de pas du faubourg du Portereau, que séparait seulement de la ville un pont sur la Loire, défendu par quelques ouvrages derrière lesquels se tenaient deux mille combattants, sous douze enseignes.

François de Lorraine demande à Castelnau du loisir pour lui répondre; il l'invite à l'accompagner et lui fait donner un cheval de son écurie. Cet officier, s'imaginant devoir assis-

(1) *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. 7.
(2) *Idem*, liv. IV, chap. 9.

ter à une simple revue, suit donc le duc au milieu des troupes rangées en ordre, observant le plus profond silence. Il voit Guise mettre pied à terre, adresser quelques mots à voix basse à divers chefs, saisir ses armes. Tout à coup, quatre coulevrines, que traînent les pionniers, sont placées en tête de l'infanterie, la colonne s'avance directement contre le Portereau, le feu commence, les gabions et tonneaux qui abritent l'ennemi sont rapidement culbutés, les portes enfoncées, et le faubourg tombe au pouvoir des catholiques, après un combat opiniâtre[1]. Les protestants sont défaits; quelques-uns se noient en voulant échapper, la plupart cherchent à gagner la ville. « Si j'eusse esté promptement « secouru d'artillerie, écrit Guise le lendemain, j'eusse dès « lors faict chose dont tout le royaume eust reçeu un grand « bien. » Effectivement, grâce à la terreur causée aux assiégés, grâce aux difficultés de leur retraite, il aurait pu s'emparer ce jour-là du fort des deux tourelles, dont le feu défendait la tête du pont, des îles de la rivière, de la ville même peut-être, si d'Andelot, quoique malade, accouru avec un détachement de la noblesse, n'eût fait fermer la porte et hausser le pont-levis devant les fuyards ainsi que sur les catholiques, tout près de pénétrer pêle-mêle dans Orléans. « Mon bon homme, mandait donc le duc à Gonnor, je me « mange les doits de penser que si j'eusse eu six canons et « pour en tirer deux mille coups, ceste ville estoit à nous. Il « n'avoit un seul parapet qui vaille en l'île et ne l'ont guarni « que de tonneaux; ils n'ont pas quatre cens soldats bons, le

(1) « Au siége d'Orléans, le bon duc d'Aumale, n'ayant charge ni com- « paignie digne de lui, ne voulut néanmoins faillir de s'y trouver pour « éviter tout soupçon d'ambition, de sorte qu'il y fut renversé, mal suivy « et fort blessé en plein combat. » (*Les tombeaux et discours des faits et déplorable mort du duc d'Aumale*, par Jean Hélois de Beauvoisis.)

« demourant gens de la ville et cinq enseignes d'Allemands « qui ont sorty jusques hors la ville pour se venir rendre. Un « effroy désespéré parmi eux. Je ne puis faire mieux que de « guagner les ponts qui couppe, ce qui reste est mal aisé. « Mais je employerai le peuple à fortiffier le Portereau pour « y laisser quinze cens hommes de garnison rompans le « pont.» Par cette action, Guise se flattait de « barrer sy bien « la rivière que tout le pays jusques en Guyenne demeureroit « sûr et libre...., et qu'avec l'ayde de Dieu on mettroit quel« que bonne pacification au royaume[1]. »

Les troupes royales, toutefois, en s'établissant au Portereau, avaient été fortement incommodées par des décharges continuelles, partant de plusieurs endroits, du pont particulièrement. Le duc, mettant pied à terre, était entré dans l'une des maisons les plus avancées, qui devint bientôt le point de mire du feu de la ville. Là, ayant questionné des prisonniers et appris d'eux que d'Andelot était indisposé : « Voilà une bonne médecine pour le guérir, » dit-il. Puis, s'adressant à Castelnau : « Un gouverneur malade, une partie « de la garnison battue, l'autre effrayée; j'ai peine à quitter « ce siége. Je voudrois que le mareschal de Brissac fût icy « pour une heure; j'estime qu'il prendroit contentement de « nos gens de pied et qu'il auroit regrèt de les voir partir « d'icy, sans mettre monsieur le connestable en liberté et « desnicher le magazin et première retraite des huguenots, « pour traverser le royaume et courir après la cavalerie de « l'admiral[2]. »

Vers cinq heures du soir le duc quitta cette maison afin d'aller reconnaître les approches de la ville, chercher le point

(1) Mss. Béthune, v. 8703, fol. 10.

(2) *Mémoires de Castelnau*, Dauvigny, Valincourt.

d'attaque, disposer les gardes, donner les ordres pour la nuit, distribuer de sa propre main, selon son usage, de l'argent aux blessés; puis il retourna à son logement, en arrière du faubourg. Le lendemain, au lieu de donner à Castelnau la réponse promise, il l'emmène encore avec lui et le fait assister à ses préparatifs pour l'établissement d'une batterie de pièces, venues de Nantes et de Paris, pour le passage du fleuve sur des barques, « prestes en grand nombre, couvertes « de gabions, pleines d'autres machines, » finalement pour la prise prochaine d'Orléans. Le troisième jour (8 février) cependant, ne voulant pas paraître résister ouvertement, et de sa seule impulsion, aux ordres du roi, le duc se décide à réunir le conseil de guerre à huit heures du matin, dans un jardin. Il invite Castelnau à exposer en détail l'objet de la commission dont il a été chargé. Cet envoyé retrace donc le besoin de secours qu'éprouve Brissac, les dangers qui menacent la Normandie, et il emploie tous les raisonnements propres à persuader son auditoire. Guise, après avoir attentivement écouté lui-même et recueilli les opinions, voit avec regret qu'une forte majorité du conseil adopte le projet de marcher contre l'amiral. Il prend alors la parole à son tour, rend justice à l'avis de Brissac inspiré par l'importante considération de la nécessité d'empêcher Coligny de livrer une partie de la Normandie aux Anglais; il reconnaît que, d'ailleurs, les ordres du roi sont exprès; mais, tout en craignant quelque erreur dans son sentiment personnel, il ne peut s'abstenir de remarquer qu'il lui semble « chose hors de propos » de partir subitement, d'abandonner une entreprise à demi-achevée, dont l'accomplissement[1] exigera moins de temps

(1) « Si l'on en croit ses ennemis, dit l'Estoile, quand on lui remonstroit « la difficulté de prendre la ville d'Orléans, il demandoit en jurant si le

que les dispositions nécessaires pour mettre une infanterie dépourvue d'habits et de chaussures en état de se porter, avec les munitions convenables, contre la nombreuse cavalerie de l'amiral qui, prévenu lui-même de ce mouvement, prendra à temps ses mesures et attaquera les troupes royales dans les plaines de la Beauce, de Dreux et de Neubourg. Coligny ne pourrait-il pas aussi leur couper les vivres, se jeter sur Paris, en incendier les faubourgs, épouvanter les habitants, dévaster les environs, marcher ensuite vers Blois, y surprendre ou en faire partir Charles IX, porter des renforts dans Orléans et les autres villes que les protestants occupaient en Berri, ranimer au centre du royaume le foyer presque éteint d'une guerre cruelle? « Alors, ajoute-t-il, l'on dira : Où est « l'armée du roy? où va le duc de Guyse? pourquoy a-t-il « laissé l'entreprise d'une ville qu'il pouvoit prendre en dix « jours et abandonné le Portereau? »

Ces observations présentées avec une adroite modestie avaient retourné les esprits. Le duc s'en étant promptement aperçu profite de l'entraînement exercé par ses paroles pour insister, en se livrant à une digression sur les maux qu'enfante la guerre civile, puis en affirmant qu'Orléans une fois pris il y aura bien plus de sûreté et d'avantages à poursuivre l'amiral; afin de s'y préparer, en poussant le siége, il juge opportun que Charles IX convoque, aux environs de Beaugency ou d'Étampes, le ban, toute la gendarmerie, la noblesse des provinces, et qu'accompagné de sa mère, des princes présents à sa cour, du conseil d'État, il se mette en personne à la tête de ses troupes, fortes alors de trente mille fantassins au moins et de dix mille hommes de cavalerie, en

« soleil n'y entroit pas, et que puisqu'il y entroit il s'assuroit d'y entrer « luy-même. »

sorte qu'on puisse dire : « la cause et l'armée du Roy et non « celles du duc de Guyse. » Il promet d'ailleurs que la personne du monarque jouira toujours d'une aussi grande sécurité qu'à Paris même et qu'avant l'été le royaume entier sera pacifié. A l'exposé de ces plans, tous les membres du conseil de guerre ne répondent que par un acquiescement presque enthousiaste.

Les nouvelles de cette délibération, à peu près illusoire, rapidement communiquées à la cour, y sont accueillies avec surprise et humilité. La reine-mère subit l'ascendant du duc de Guise; le conseil assemblé ne peut qu'adopter unanimement les projets du lieutenant général. Rostaing est immédiatement dépêché pour lui porter l'autorisation superflue de ne point les interrompre. Guise hésite d'autant moins; il pousse les travaux et, sans avoir attendu le complément d'artillerie nécessaire, quatre jours après la prise du Portereau, le 9 février, il se rend maître du fort des Tourelles par surprise, grâce à la téméraire curiosité de quelques-uns de ses soldats qui, montés à l'escalade, en chassent le poste peu vigilant chargé de le garder. La ville est bientôt serrée de plus près par huit mille hommes de pied et quatre mille chevaux[1]; des pionniers même sont réunis pour essayer de détourner le cours de la Loire et de faire rentrer ce fleuve dans son ancien lit, à distance des murailles[2]. Le duc a recours à tous les moyens; il demande des fonds à la reine pour payer les troupes, pour réparer le Portereau, pour indemniser les vignerons d'alentour; et Catherine ordonne officiellement à Gonnor de satisfaire à ces diverses requêtes, « car autrement tout demeureroit, et se

(1) *Histoire des guerres civiles*, par Davila, liv. III.

(2) Dépêches de Chantonnay au roi d'Espagne, en date de Vendôme, le 20 février. (*Mémoires de Condé.*)

« perdroit la plus belle occasion tant pour Orléans que autres « endroicts[1]. » L'attaque des îles et des solides retranchements du pont est préparée ; trente-deux pièces de canon en batterie les menacent ; la ville peut donc prévoir à jour fixe le moment de sa soumission ; l'amiral, qui s'est promptement décidé à revenir au secours de son frère, ne doit plus arriver que trop tard ; Guise, tout en annonçant à la reine un succès prochain, lui témoigne la crainte que, malgré sa modération et ses efforts personnels, l'ardeur des troupes ne fasse suivre du pillage l'assaut commandé pour la nuit suivante, lorsque, le jeudi gras 18, au soir, le héros voit soudain s'éclipser fatalement son étoile et celle de la cause catholique.

Après avoir examiné les positions et donné ses ordres, Guise, qui ne devait pas retourner à son logement, situé en arrière (au lieu dit *les Vallins*, dans le camp de Saint-Hilaire et près de Saint-Mesmin), apprend que la duchesse vient de se rendre au château de Corney, tout voisin du camp. Elle était amenée par l'intention d'employer son influence sur son époux afin d'éviter à la ville les conséquences terribles d'une occupation de vive force. Pour aller la rejoindre, il part[2], précédé d'un seul page, le jeune Villecomblin, et s'entretenant, dit-on, avec Rostaing des moyens d'amener une pacification, au sujet de laquelle il avait même, ainsi que les cardinaux de Guise et de Bourbon, adressé précédemment un mémoire au prince de Condé. Un officier de sa suite l'a pourtant devancé au galop, en s'écriant « qu'il va prévenir la duchesse de l'arrivée de « monsieur de Guise. » Ce prince vient de traverser le Loiret en bateau, et, marchant au petit pas, tout près d'atteindre son logis, il est parvenu à un carrefour où se croisent plusieurs

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 84, fol. 87.
(2) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.

routes, lorsqu'il se sent frappé à l'épaule droite, presque sous le bras, d'un coup de pistolet tiré derière une haie, entre deux gros noyers distants de six à sept pas seulement. Malgré l'obscurité, une plume blanche qui flotte sur la tête du duc a servi à le signaler; et comme, pour être plus à son aise, il a, vers la fin du jour, quitté sa cuirasse[1], trois balles, dirigées au-dessus de l'armure dont l'assassin le croit encore revêtu, l'ont traversé de part en part. « Il y a longtemps qu'on « me gardoit ce coup, dit-il aussitôt; je le mérite pour ne « m'être pas précautionné[2]. » La douleur l'empêche de se soutenir; il tombe sur le cou de son cheval; vainement il essaie de tirer l'épée hors du fourreau: son bras lui refuse tout service. On le transporte alors à son logement où il est accueilli par les cris de la duchesse de Guise qu'il embrasse, à laquelle il rend compte lui-même des circonstances du guet-apens dont il vient d'être victime et dont il se déclare « marry » pour l'honneur de la France. Il exhorte son épouse à se soumettre avec résignation à la volonté du ciel; puis, couvrant de baisers le prince de Joinville qui fond en larmes, il lui dit doucement: « Dieu te fasse la grâce, mon fils, de devenir « homme de bien. »

Aussitôt qu'il avait vu Guise chanceler, Rostaing[3] s'était élancé à la poursuite de l'assasin. Celui-ci, monté sur un excellent coursier d'Espagne, a promptement disparu; mais son trouble ou sa destinée l'égare. Marchant en vain pendant toute la nuit, parcourant un espace d'environ dix lieues, il se retrouve au village d'Olivet, au milieu du camp des Suisses dont il croyait s'éloigner; il n'a fait que tourner sur lui-même, en errant dans les taillis; et enfin, épuisé de fatigue, ainsi que

(1) *Histoire des guerres civiles de France,* par Davila.
(2) Dauvigny.
(3) Qui montait lui-même un petit mulet.

son cheval, il s'arrête, au jour, dans une ferme où il se cache. Là, fortuitement rencontré, le samedi 20, par La Seurre, secrétaire du duc de Guise, dont il éveille les soupçons, il passe des mains de ce dernier dans celles d'un détachement de soldats, courant à sa recherche pour mériter la récompense promise par le roi à ceux qui le découvriraient. Ce misérable était Jean Poltrot, sire de Méré, né en Angoumois dans la seigneurie d'Aubeterre, âgé de vingt-six ans, qui, compromis lors de la conjuration d'Amboise, avait précisément dû la vie, dit-on, à la généreuse intercession de François de Lorraine. Page du vicomte d'Aubeterre d'abord, puis de la reine, à ce qu'on rapporte[1], cet homme, qu'animait un esprit inquiet et sombre, catholique fougueux dans sa jeunesse, s'était, durant un assez long séjour en Espagne, pénétré du caractère, du langage, de l'apparence extérieure même des habitants du pays et avait tiré parti de cette ressemblance pour remplir l'office d'espion[2].

Ayant néanmoins, à son retour en France, adopté le protestantisme avec ardeur, il entra dans les troupes rebelles du seigneur de Soubise, chef réformé en Lyonnais, qui, frappé de son intelligence et de son activité, l'employa aux affaires du parti, en lui confiant, après la bataille de Dreux, un message et des lettres de recommandation auprès de Coligny. Questionné sur la situation des réformés en Dauphiné et dans le Lyonnais, Poltrot en traça un tableau déplorable et, assure-t-on[3], indiqua comme unique chance de soulagement la mort de Guise, en révélant même la résolution de s'en faire l'instrument, s'il rencontrait ce prince sur un

(1) *Mémoires de Condé*, in-4°, tome II, p. 134, lettre de Chantonnay.
(2) *Histoire de France*, par Garnier.
(3) *Idem.*

champ de bataille[1]. De tels penchants ne pouvaient déplaire à l'amiral qui, présumant l'utilité de cet agent, lui remit d'abord vingt écus, pour aller espionner le camp du duc, et lui en donna, quelques jours plus tard, cent autres afin de se procurer, en remplacement du médiocre *courtaut* qu'il possédait, le bon cheval espagnol[2] à l'aide duquel il venait d'essayer de fuir.

En arrivant à l'armée royale pour y remplir la basse et occulte mission dont l'amiral l'avait chargé, Poltrot renouvela connaissance avec l'Estang, officier de la maison du duc de Guise ; il se fit présenter par lui à son maître, comme un gentilhomme dégoûté des erreurs, des abus du protestantisme et décidé à servir dorénavant la cause catholique, de son bras ainsi que par les intelligences qu'il pouvait avoir dans le parti réformé. Accueilli avec affabilité par le lieutenant général, admis dans sa demeure, à sa table même[3], cet hypocrite fanatique, sous les dehors feints de la reconnaissance, ne le quitta presque plus, s'attachant à tous ses pas[4], jusqu'au moment fatal où il crut pouvoir exécuter le crime.

(1) *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny.
(2) Garnier, Castelnau.
(3) Brantôme, Dauvigny.
(4) « Il accompagna souvent M. de Guise avec tous nous autres, dit « Brantôme, de son logis jusqu'au Portereau où tous les jours mondit seigneur y alloit, et pour ce cherchoit tousjours l'occasion oportune : elle « estoit fort aysée d'autant que le soir mondit seigneur tournoit, il s'en « venoit seul avec son escuyer ou un autre passer l'eau du pont de Saint-« Mesmin dans un petit bateau qui l'attendoit tous les soirs, et ains pas-« soit avec deux chevaux et s'en alloit à cheval à son logis qui estoit « assez loing... Ce qui est fort à noter, ce bon et brave prince, pour es-« pargner douze cents francs à son roy, cela fut cause de sa mort ; le « bon homme monsieur de Serre, grand commissaire des vivres, luy « remonstra qu'il devoit faire rabiller le pont de Saint-Mesmin qui seroit « un grand soulagement pour luy, en allant et venant du Portereau, et

L'effroi répandu dans le camp catholique peut plus facilement s'imaginer que se peindre. Pendant la nuit entière, une foule d'officiers, au désespoir, assiégent le logement de leur général pour obtenir de ses nouvelles. Ceux qui sont admis près de lui recueillent de sa bouche l'expression du regret qu'un pareil acte eût pu être commis en France, ainsi que la recommandation d'accomplir toujours loyalement le devoir envers Dieu et le roi.

D'Oisel, chevalier de l'ordre, et l'Aubespine, évêque de Limoges, venus à Orléans pendant le cours du siége, d'après le désir de Guise, dit-on, pour ouvrir des négociations avec la princesse de Condé, avec d'Andelot et les principaux seigneurs protestants, arrivent bientôt auprès du blessé et lui rendent, avec tristesse, compte de leur mission. Il est en état de les écouter attentivement, et il témoigne, au sujet d'un article sur l'échange des otages, la répugnance la plus expresse à livrer, en cette qualité, son fils, le prince de Joinville.

Catherine de Médicis et le jeune roi se transportent également, le 20, au quartier du lieutenant général.

Envoyé le 12 à Paris, pour l'importante affaire de l'enregistrement d'un édit d'aliénation du temporel du clergé, jusqu'à concurrence de cent mille livres de rente, le cardinal de Guise, au moment où il vient d'obtenir de la reine-mère des félicitations sur le succès de ses efforts « en disposant le par« lement à meilleur chemin qu'elle ne pensoit, » est rappelé

« pour toute sa noblesse qui l'y accompagnoit, au lieu de la grande peine, « fatigue et grand tour que nous faisions d'aller passer au pont d'Olivet, « et que ce ne seroit qu'à l'appétit de quatre à cinq cens escus. Monsieur « de Guise luy dit : *Espargnons l'argent de nostre roy. Il en a assés affaire « ailleurs. Tout luy est bien de besoin; car un chascun le pille et le mange « de tous costés. Nous nous passerons bien de ce pont; et moy, mais que « j'aye mon petit bateau, c'est assés.* »

Guise fait entendre des paroles tout empreintes de douceur et de résignation chrétiennes. Il s'adresse d'abord à la reine, proteste de son zèle pour elle, pour le service du roi ainsi que pour le bonheur de la France, et l'invite à « pourchasser une « bonne paix. » Catherine paraît émue ; des larmes même mouillent son visage, et à quelques mots d'espoir de la guérison du duc, « pour le bien du royaume et la deffense de « la vraye religion, » elle fait succéder l'assurance, en cas contraire, d'un perpétuel souvenir de ses services et d'une constante protection pour sa famille.

La fièvre augmentait graduellement pendant cette nuit du mardi 23; Guise sentait les rapides progrès de son mal et, voulant mettre à profit les derniers instants laissés à sa disposition, il fit approcher son épouse désolée ainsi que son fils aîné: « Ma chère et bien aimée compagne » dit-il à la duchesse qui ne cessait de donner des témoignages de désespoir, s'accusant « d'avoir elle-mesme assassiné[1], » son mari, « vous sçavez que « je vous ay tousjours aimée et estimée.., comme je me suis « tousjours mis en mon devoir de vous faire cognoistre... Je « ne veux pas nier que les conseils et fragilitéz de la jeunesse « ne m'aient conduit quelquefois à chose dont vous avez peu « être offensée : je vous prie m'en vouloir excuser et me le par- « donner... Depuis les trois dernières années vous sçavez bien « avec quel respect j'ay conversé avec vous, vous ostant tou- « tes occasions de recevoir le moindre mescontentement du « monde. Je vous laisse de mes biens la part que vous en vou- « drez prendre[2]. Je vous laisse les enfants que Dieu nous a « donnéz[3]... Je vous prie que vous leur soyez tousjours bonne

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, liv. III, 1re part.

(2) Voir le testament de François de Lorraine, duc de Guise, appendice à la fin du volume, pièce numéro 1.

(3) Le duc de Guise laissait « des enfants beaux comme des anges et

« mère et leur rendiez les prudents et soigneux offices que « vous leur devez, les nourrissant sur toutes choses en l'a- « mour et crainte de Dieu, en l'obéissance du Roy et de la « Royne ma bonne maistresse et de Messieurs ses enfants, « sans recognoistre que leurs majestéz et mesdicts seigneurs; « que vous leur donniez de bons précepteurs qui les insti- « tuent aux bonnes lettres.., des sages gouverneurs qui les « puissent dresser au chemin des gens de bien et d'honneur.., « principalement mon fils icy présent qui estant le plus ad- « vancé en age pourra servir de guide et d'exemple aux autres. « Je vous donne la puissance de leur faire les partages de mes « biens et d'oster à celuy qui vous sera désobéissant la tierce « partie de la part qui luy escherra et la donner à celuy de ses « frères que vous voudrez choisir; en quoy je m'asseure que « vous vous gouvernerés par l'advis et conseil de madame « ma mère et de messieurs les cardinaux mes frères. Et s'il « advient que vous vous oubliez en ce dont je vous prie, vous « rendant trop rigoureuse ou nonchalante à vostre devoir « envers eux, je prie Dieu qu'il vous en donne une forte puni- « tion pour vous faire cognoistre vostre faute. Je ne dis pas « cecy, ma mye, pour aucune défiance que j'aye de vous, mais

« tous dignes de cette gracieuse princesse » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, tome II, p. 641,) « les plus belles créatures qu'on pût voir, » (Molini, *Documenti di storia italiana*, Firenze, 1837, tome II, p. 473), savoir : quatre fils, *Henri*, prince de Joinville, né le 31 décembre 1550; *Charles*, marquis, puis duc de Mayenne, né le 26 mars 1554; *Louis*, depuis cardinal de Guise, né le 6 juillet 1555; *François*, né en décembre 1558, mort à Reims, le 24 octobre 1573; et une fille, *Catherine-Marie*, née le 18 juillet 1552, mariée en février 1570, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, morte le 6 mai 1596.

Il avait eu encore trois autres fils, morts en bas âge.

La duchesse demeurait tutrice de ses enfants, conjointement avec ses beaux-frères, les cardinaux de Lorraine et de Guise.

« l'amour paternelle et le grand désir que j'ay que vous suiviéz « ma volonté me faict parler en ceste sorte.

« Mon fils, dit-il alors au jeune prince de Joinville, tu as « ouy ce que j'ay dit à ta mère que Dieu te laisse pour tenir « ma place... Aye, mon mignon, mon amy, l'amour et craincte « de Dieu principalement devant tes yeux et dedans ton cœur; « chemine selon ses voies par le sentier droict et estroict, lais- « sant le large et oblique qui conduit à perdition..... Ne te « laisse aucunement attirer aux compagnies vicieuses..... Ne « cherche aucun advancement par voies mauvaises, comme « par une vaillantise de court, une fortune vicieuse ou une « faveur de femmes..... Attens les honneurs de la libéralité de « ton prince par tes services et labeurs. Et ne désire les gran- « des charges, car elles sont trop difficiles à exercer, mais en « celles où Dieu t'appellera emploie entièrement ton pouvoir et « ta vie pour t'en acquitter selon ton devoir, à l'honneur de « Dieu et au contentement de ton Roy. Si la bonté de la Royne « te fait participer en quelqu'un de mes Estats, n'estime point « que ce soit pour tes mérites, mais seulement en faveur de « moy et de mes laborieux services. Et regarde de t'y porter « avec modération..... Quelque bien qu'il te puisse advenir « garde-toi d'y mettre ta confiance, car ce monde est trom- « peur et n'y peut être asseurance aucune, ce que tu vois « clairement en moy mesme..... Or, mon cher fils, je te « recommande ta mère; que tu l'honores et la serves ainsi « que Dieu et nature te le commandent..... Que tu aimes tes « frères comme tes enfants..... Que tu gardes l'union avec « eux. Car c'est le nœud de ta force. Et je prie mon Dieu qu'il « te donne sa saincte bénédiction comme je te donne présen- « tement la mienne. »

Portant ensuite sa pensée sur ses frères[1] absents, comme

(1) Le grand prieur ne survécut au duc de Guise que peu de jours; il

sur celui qui veillait près de lui, l'illustre mourant les remercia de leur concours et leur recommanda sa femme et ses enfants. Enfin, s'adressant à tous les assistants : « Puisque mon « heure est prochaine, dit-il, je vous prie, messieurs, souve« nez-vous d'avoir toute ma famille recommandée envers la « Royne, lui ramentevoir mes longs et fidèles services..... « Vous voyez l'estat où je suis pour la blessure d'un homme « qui ne sçavoit pas bien ce qu'il faisoit, je vous prie faire très « humble requeste à la Royne qu'en l'honneur de Dieu et pour « l'amour de moy elle lui pardonne. Et vous quiconques vous « soiez qui en estes la cause, je vous suis grandement obligé : « je serois bien ingrat si je ne vous remerciois ; puisque par « vostre moien je suis voisin de l'heure où j'espère asseuré« ment m'approcher de mon Dieu et jouir de sa présence..... « C'est le temps où je dois penser aux offenses que j'ay faictes « et recueillir les fautes de ma vie..... J'ay esté lieutenant des « Roys en grandes armées, dedans et dehors ce Royaume, « aiant commandement sur les finances..... Mais je ne les ai « emploiées que pour les services du Roy, sans jamais en appli« quer rien au profit de moy ny des miens. J'ay esté quelque« fois contrainct d'user d'aspres sévéritéz, comme en Lom« bardie..., rigueurs nécessaires pour la guerre, toutefois dés« agréables à Dieu : dont je sens un fort grand desplaisir..... « J'ay aussy esté d'advis qu'on prinst des biens de l'Église....,

mourut, le 7 mars, par suite des fatigues qu'il avait essuyées à la bataille de Dreux, ou, selon d'autres versions, par l'effet du poison qu'on soupçonna le parti protestant de lui avoir fait donner. Utile serviteur de son ordre et de la France, il s'était signalé en diverses occasions et avait reçu plusieurs blessures, entre autres au bras et à la jambe, dans un combat inégal contre les Turcs. Son corps fut inhumé dans la chapelle du grand maître l'Isle-Adam, au Temple, à Paris. Les statues en bronze de Moïse, de saint Jean-Baptiste et un grand aigle qui figuraient dans l'église de Malte, provenaient de ses dons.

« mais ç'a esté à bonne intention, pour la nécessité du temps
« et l'utilité publique. Et ay tousjours désiré une bonne réfor-
« mation en l'Église affin que Dieu y fust mieux honoré et
« servy..... Quant aux dernières armes que j'ay prises, j'invo-
« que la bonté divine en tesmoignage que je n'ay esté conduit
« par aucun intérêt particulier, par ambition ny par ven-
« geance, mais seulement pour le zèle et l'honneur de Dieu,
« pour la vraye religion..... Je vous prie croire que l'inconvé-
« nient advenu à ceux de Vassy est advenu contre ma volonté:
« car je n'y allai oncques avec intention de leur faire aucune
« offense; je y ay esté défendeur, non agresseur. Et quand
« l'ardeur de ceux qui estoient avec moy, me voians blessé,
« leur fit prendre les armes, je fey tout ce que je peu pour pa-
« rer leurs coups et garder que ce peuple ne receust aucun
« outrage.

« J'ay désiré et pourchassé par tous les moiens une bonne
« paix : et qui ne la désire n'est point homme de bien ny ama-
« teur du service du Roy. Et honni soit qui ne la veut[1]. »

En terminant ces discours, le duc de Guise adressa à ses serviteurs des remercîments, des excuses de la vivacité dont il avait pu parfois user vis-à-vis d'eux, et l'expression de son vœu pour le prompt et entier acquittement de ses dettes[2].

L'approche du terme fatal se fait cependant de plus en plus prévoir par le redoublement des souffrances et de la fièvre. Un nouveau, un dernier jour, le mercredi des cendres, 24 février, a commencé. Le blessé, toujours calme et résigné, après avoir dicté son testament[3], après avoir achevé de mettre

(1) *Épître de M. Lancelot de Carles, évêque de Riez, envoyée au roi Charles IX.*

(2) Elles montaient, dit-on, à plus de deux cent mille écus. (Brantôme, *Vies des grands capitaines.*)

(3) Il lui a été reproché d'avoir, dans cet acte, « affecté de renoncer

ordre à ses affaires dans ce monde, ne doit plus songer qu'à l'avenir éternel qui l'attend sous peu de moments. Il entend avec un pieux recueillement la messe célébrée sur un autel dressé près de son lit. Plein de confiance dans la miséricorde divine, il s'humilie et se fortifie par de ferventes prières, en se préparant à recevoir la sainte communion. Quelques aliments lui sont ensuite offerts pour soutenir sa faiblesse rapidement croissante; mais il les repousse en disant : « Ostez, ostez, car j'ay pris la viande céleste, la manne « du ciel par laquelle je me sens si consolé qu'il m'est advis « que je suis desja en paradis. Ce corps n'a plus nécessité de « nourriture. »

En effet, la parole l'abandonne bientôt; le cardinal de Ferrare, légat du pape, s'empresse de lui administrer l'extrême-onction ; Guise témoigne encore, par quelques signes, l'attention avec laquelle il cherche à suivre la lecture des épitres, des évangiles de saint Pierre, de saint Jacques et des oraisons, que lui fait l'évêque de Riez; puis enfin, vers onze heures du matin, dans un dernier soupir, s'échappe de la terre cette âme toujours si élevée, si ferme, naturellement si généreuse et si modérée, qui, dans des circonstances plus régulières, eût été destinée à contribuer à la félicité comme à la gloire de la patrie.

« Cependant, a écrit Étienne Pasquier[1], que je n'oublie pas « que ce ne fut pas peu d'heur pour luy de mourir en ce période lorsqu'il estoit au-dessus du vent et que la fortune

« au titre de héros guerrier, pour n'adopter que celui de héros catholique, ainsi qu'à perpétuer la mémoire de ses premiers exploits, en « préférant de passer à la postérité pour le destructeur de sa patrie. » (Portefeuilles de Fontanieu, v. 305.) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 1.

(1) Lettre 20e du livre IV.

« journalière ne luy avoit encores joué aucun tour dont elle « sçait escorner les plus braves. »

François de Lorraine réellement « fut, de l'aveu même de « ses ennemis, le plus grand homme de son siècle, digne de « toutes sortes de louanges, de quelque côté qu'on l'envisage. « Son habileté consommée dans la guerre, jointe à un extrême « bonheur, et sa rare prudence dans le maniement des af- « faires, l'auraient fait regarder comme né pour le bonheur et « l'ornement de la France, s'il eût vécu dans des tems moins « orageux et dans des conjonctures où l'État auroit été mieux « gouverné[1]. »

La fin d'un tel personnage, au milieu d'événements dont elle devait beaucoup modifier le cours, rendue plus tragique encore par le caractère du crime qui l'avait causée, était, à tous égards, un fait immense. La catholicité entière s'en trouvait ébranlée ; et ce sang illustre n'allait que féconder plus rapidement les germes d'ambition d'une famille si puissante déjà dans le royaume. Le camp ressentit une impression immédiate et lugubre. Pendant trois jours que le corps du duc demeura publiquement exposé aux regards avides de l'armée et des populations voisines, on n'entendit que plaintes et que gémissements. Les simples soldats même, qui considéraient Guise comme un père, versaient d'abondantes larmes de désespoir. On se représentait les grandes actions d'une vie si importante, on en rappelait divers traits particuliers ; on admirait le calme, la résignation toute chrétienne qui en avaient marqué les derniers instants. On redisait que le prince tombé sous les coups d'un assassin s'était empressé de réprimer un jour l'irréflexion coupable de quelques officiers qui remarquaient que la France serait paisible et prospère si Gaspard de Coligny recevait une

(1) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. XXXIV.

blessure mortelle. « Si je n'eusse craint Dieu, avait dit avec « autorité Guise en les interrompant, ce seroit déjà arrivé ; « mais je ne sais pas tendre de piéges, je ne désire pas le sa- « voir et je ne fais pas faire par d'autres ce que je ne voudrois « pas faire moi-même[1]. »

On regrettait cette intrépidité à laquelle répugnait toute précaution. Déjà précédemment on avait signalé à Guise un certain capitaine Bonnegarde qui s'était plusieurs fois vanté de nourrir le projet de le tuer pour venger la mort de Castelnau, son oncle, à Amboise. Le duc se fait montrer Bonnegarde, afin de le bien reconnaître; il le regarde fixement entre les deux yeux, et dit : « Cet homme ne me tuera jamais ; ce « n'est pas la peine de l'arrester[2]. » A quelque temps de là, Guise, seul avec le jeune la Brosse, rencontre le même officier qu'accompagne un de ses amis ; il s'avance sur eux d'un air assuré, menaçant. Bonnegarde ainsi que son camarade se rangent pour lui donner passage et le saluent profondément. Revenant peu après vers la Brosse : « Il est plus respectueux, « bon et courtois qu'on ne m'avoit rapporté, dit le duc. Mais « je vous jure, s'il ne m'eust salué je l'eusse tué tout roide pen- « dant qu'eussiez tué le vostre..... Ils n'emportent rien du « nostre et ne nous tueront jamais. » Le prince de Condé, prétend-on, sut ce trait et adressa des excuses à Guise en l'assurant qu'on avait calomnié Bonnegarde, officier de sa suite. « Quand ce mauvais voudra, il me trouvera tousjours, » répondit simplement le prince lorrain[3].

Dans ce concert d'affliction et de louanges, on n'omettait pas la part d'une bienveillance et d'une générosité telles qu'en une occasion où la fortune embarrassée du duc de Guise

(1) *Vita Francisci Guisii*, Papyrio Massone auctore.
(2) *Vie du duc de Guise*, par Valincourt.
(3) *Vies des grands capitaines*, par Brantôme.

réclamait un allégement de charges, son intendant lui proposant de réformer quelques-uns de ses serviteurs dont il n'avait pas besoin : « Mais êtes-vous sûr, objecta-t-il, qu'ils n'ont pas, « eux, besoin de moi ? »

C'était la perte de leur *Achille*, de leur *Hector*, de leur *Annibal*, de leur *César*, de leur *Machabée*, de leur *Samson*, de leur *Gédéon*, de leur *Charles Martel* que tous ces guerriers déploraient : l'excès des regrets, à cette époque, pour caractériser l'objet qui les causait, ne reculant devant l'emploi, quelque hyperbolique qu'il fût, d'aucune citation mythologique, biblique ou historique.

L'émotion allait se propager rapidement dans la totalité du parti catholique, en France et au dehors, parmi les souverains, parmi les peuples, chez « tous ceux enfin à qui cette « mort n'était point utile [1]. » La reine craignit d'abord quelques désordres. Ainsi que son fils, elle écrivit aussitôt au roi d'Espagne pour se « condouloir avec lui du triste accident sur« venu en la personne du duc de Guise.., acte si malheureux « qui en redoubloit le desplaisir de la perte d'ung si grand et « si digne ministre.., chause si abominable devant Dieu et de« vant les hommes. » D'un autre côté, ressentant la gravité de l'événement et le danger d'un tel exemple : « Je suis fasché de « la blessure de monsieur de Guise, avait mandé le maréchal « de Montmorency à Catherine de Médicis, que de chose qui « m'eust peu advenir pour ce qu'elle fera dommage et retar« dement aux affaires présentes du Roy et sy est de très perni« cieuse conséquence, car, si telles voyes ont lieu, il n'y aura « seigneur en France qui soit asseuré [2]. »

La famille de l'illustre défunt reçoit de toutes parts les té-

(1) *Vie du duc de Guise*, par Valincourt.

(2) Mss. de Brienne, v. 205, fol. 319.

moignages d'une sympathie fondée sur le malheur commun. Le pape adresse un bref à la duchesse; l'empereur, qui disait de Guise que « avec un pareil général il auroit hardiment com- « battu les Turcs[1], » écrit une lettre en latin au cardinal de Lorraine, auquel le comte de Luna, le duc d'Albe, les cardinaux d'Est et de Trente expriment aussi leurs condoléances sur cette « perte si grande pour toute la chrétienté. » L'évêque de Ségovie, Martin de Ayala, envoie au même prélat une longue *Consolation* latine sur la mort de monsieur de Guise, *toti orbi christiano calamitosam*. Philippe II témoigne également à Charles de Lorraine et à ses frères le chagrin que lui cause la fin d'une « vie de tant de valeur et d'importance. » Ce prince avait mandé déjà au cardinal de Ferrare « que la mort du « duc de Guise lui pèsoit tellement qu'il ne sauroit exagérer « là-dessus[2]. »

En remerciant le monarque espagnol de sa « bonne volonté « et affection, » le duc d'Aumale l'assure « qu'en tout ce qui « concernera la religion et le service du Roy qu'il n'y esper- « gnera non seullement son bien, mais sa propre vye[3]. » Au milieu de leur douleur, les princes lorrains survivants ne perdent pas de vue un instant la conservation de leur importance et le concours de leurs alliés. Le cardinal de Guise s'adresse au maréchal de Montmorency « comme au principal « amy qu'eust feu monsieur son frère, le suppliant porter la « maymme volonté aux enfants comme au père, et, pour ce « que la Royne ayant esgart aux services que celui-ci avoit « faict tant au Roy qu'en son royaulme a accordés ces Estats « pour ces enfants, il le supplie en cela leur estre favorable[4]. »

(1) *Vita Francisci Guisii*, Papyrio Massone auctore.
(2) Papiers de Simancas, B 16.
(3) *Idem*, B 17, pièce 21.
(4) Mss. Béthune, v. 9124, fol. 37.

L'ambition des Guises se transmet fidèlement sans interruption, sans distraction.

Charles de Lorraine écrit, avec calcul, à Antoinette de Bourbon, dans une lettre empreinte de fermeté résignée, exaltant l'honneur du martyre de son frère : « Je vous dy « que jamais Dieu n'honora tant mère, ne fit plus pour autre « sienne créature (j'excepte toujours sa glorieuse mère) qu'il « a faict pour vous. »

A Trente, où le cardinal disait : « Bien que entre nous deux « il y eust une parfaicte amytié fraternelle, si est ce que cela « ne me l'a poinct tant faict regretter pour quelque affection « particulière que je luy eusse que pour le bien public et le « service de Dieu et du Roi ausquels il estoit en ce temps si « grandement nécessaire [1], » le concile dédie à la mémoire du duc de Guise un service solennel et vraiment royal. A Rome, Pie IV fait faire son éloge public par Jules Poggiano; et, chaque fois qu'il le mentionne dans ses entretiens familiers, ce souverain pontife l'appelle le « bienheureux martyr, le sau- « veur de la France [2]; » il le compare aux Machabées.

Les Allemands, les Italiens, les Espagnols rivalisent d'admiration et de regrets, le désignant toujours sous le nom de *grand duc de Guise*, consacré depuis par l'histoire.

Ses louanges, son épitaphe en latin, en français, deviennent un sujet d'active émulation pour les poëtes contemporains, pour Dorat, pour Ronsard entre autres, et inspirent la muse

(1) Une chanson, composée en 1566, dit :

« . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Si le duc de Guise eût vesceu
« Autre loyer eussent receu
« Et on eût veu
« Et aperceu
« La papauté remise,
« En despit des Huguenots
« Qui troublent notre Esglise
« Et tous nos *audi-nos.* »

(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 391, fol. 259.

du chancelier de l'Hospital[1]. Dans la *Complainte de France sur le grief trespas et mort proditoirement commise de François de Lorraine*, ce prince est proclamé :

« . . . . . . . Lorrain Scipion,
« . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Le premier guerrier de ce monde ;
« Si bien qu'à la postérité
« Il sera tousjours comme en vie.
« . . . . . . . . . . . . . . . . . »

Dans le *Tombeau de feu monsieur de Guise*, on le représente :

« Laissant de luy sur terre un renom immortel
« D'un Hector, d'un César, d'un Rolland, d'un Martel
« Et d'un cire parfaict. . . . . . . . . »

Ce sont un *De profundis chanté par la France*, une *Consolation à la France*[2], des *élégies*, des *chants funèbres*, épuisant les formes les plus outrées de l'éloge.

Le burin se charge aussi de reproduire les traits[3], de rappeler l'assassinat du duc de Guise[4].

(1) On traduisit ainsi un passage des vers latins qu'il lui consacra :

« Celuy que la fureur des guerres plus cruelles
« Ny le glaive ennemi aux dangers n'a osté
« Par la débile main d'un traistre est emporté
« Couronné justement de gloires immortelles. »

(*Vies des grands capitaines*, par Brantôme.)

(2) Dédiée au duc d'Aumale, par Jean Mondin.

(3) Au bas de l'un de ses portraits se trouvent les vers suivants :

« Voicy l'amour du peuple et l'apuy de l'Église,
« La gloire des Françoys, la peur des estrangers,
« Voicy ce Mars hardy qui soubs le nom de Guyse
« A faict armer la terre et trembler l'univers. »

Une autre gravure est entourée de diverses vignettes allégoriques, rappelant le *secours de Boulogne*, avec ces mots : *Undique terror;* la *Bataille de Dreux*, avec ceux-ci : *Altior procellis.*

(4) Une estampe allemande, très curieuse et devenue très rare, témoi-

Mais dans un temps où les partis sont aussi violemment en présence, à l'affliction de l'un doivent répondre la joie, les chants de triomphe, d'affranchissement [1], les criminelles menaces de l'autre [2].

L'action de Poltrot[3] est érigée en exploit par les protestants.

gne de l'effet qu'un tel événement dut produire en Europe. Elle a pour sujet un mercier qui colporte en Allemagne les gazettes contenant la nouvelle du *terrible assassinat* du duc de Guise. Trois strophes en vieux langage germanique présentent le sens suivant : « Chères âmes pieuses et « bonnes, qui aimez les nouvelles, je vous en apporte une quantité... Tout « est vrai, rien n'est faux, aucun de vous ne sera trompé, ma nouvelle « vous dira de grandes merveilles ; j'ai toutes sortes de récits sur l'*Ar-* « *mada* de France et d'Angleterre... Je ne porte pas, comme les autres « messagers, des lettres trompeuses ou railleuses... Vous devez croire ce « que je vous dis sur parole, car la nouvelle en est toute fraîche... Afin « que cette nouvelle histoire du duc de Guise se vende bien, j'ai mis tout « exprès des culottes françaises. Je ne veux pas rester ici à perdre mon « temps... Au plumage vous pouvez voir quelle espèce d'oiseau je dois « être. » (Cabinet de M. Hennin.)

(1) De sorte qu'il fut composé une énorme quantité de vers de diverses formes en éloge ou en satire de la vie « de messire François de Lorraine, « duc de Guise, tué devant Orléans, le 18 fébvrier 1563, par Poltrot, que « les catholiques françois appeloyent poltron, et les huguenotz au con- « traire le Scévole françois, estant ce grand duc autant aimé des uns qui « le révéroyent (et principalement les Parisiens) comme leur dieu tuté- « laire, que mal voulu et hay des autres qui le tenoyent pour un tyran et « le craignoyent comme le diable. » (Mémoires Mss. de l'Estoile, Bibl. nation., suppl. franç. $\frac{6}{1425}$, fol. 49,137.)

(2) « Autant que sont de Guisards demeurés
« Autant a-t-il en France de Mérés. »

(3) « . . . Tel que le soleil
« N'en veid de pareil,
« . . . . . . . . . . .
« L'exemple merveilleux
« D'une extresme vaillance,
« Le dixiesme des preux
« Libérateurs de France
« . . . . Cet Angoumois

Le jour de la mort du duc de Guise va être consacré comme une solennité du parti[1].

Pourtant Renée de France, duchesse de Ferrare, dans une lettre remarquable, adressée de Montargis à Calvin, et exprimant un zèle non douteux pour la religion protestante, disait : « Quant à mon feu gendre, il me semble que l'on peut « trop veoir et cognoistre s'y j'ay ployé pour luy en endroict « nul que ce soit, mais si ça esté lui qui a ployé à maintenir « ceux de la religion que j'ay eu en ceste ville, jusques à en « estre répondant luy et le cardinal de Lorrayne à la Royne, « et si Dieu a adopté leur moyen pour les maintenir, et non-« seulement pour ce lieu, mais s'estoit encores employé pour « empescher qu'on ne confisquast Chastillon, qui est à mon-« sieur l'admiral et qu'il ne fust saccagé ny travaillé. Encores « que ce sont choses que je sçay bien que l'on ne veut pas qui « soyent entendues ny cogneues, je le dis devant Dieu qui en « sçait la vérité, et pour cela ne veux pas excuser les défauts « de mon gendre en ce qu'il n'avoit pas la cognoissance de

« Cest unique Poltrot
« (Nostre parler françois
« N'a pas de plus beau mot),
« Sur qui tomba le lot
« De retirer de presse
« Le parti huguenot
« Dans sa plus grand détresse. »

(*Chant victorieux en l'honneur de Poltrot.*)

(1) Ainsi que le prouve la « *Chanson d'adventuriers huguenots,* » dédiée au meurtrier, « *le* 24 *février* 1566, *de la délivrance l'an* 3e » :

« Allons, jeunes et vieux,
« Revisiter le lieu
« Auquel ce furieux (le duc de Guise)
« Fut *attrapé de Dieu,*
« Attrapé au milieu
« Des guets de son armée. »

« Dieu, mais en ce que l'on dit que ce a esté luy seul qui a « allumé le feu..... Encores maintenant qu'il est mort et qu'il « n'y est plus, tels venins de haine si pestilentieux ne se veu- « lent jamais acquicter de se déclarer par tous les mensonges « que l'on peut controuver et s'imaginer..... Je ne tiens ny « estime que telles paroles de mensonge procèdent de Dieu. « Je sçay qu'il a persécuté, mais je ne sçay pas ny ne crois « qu'il soit réprouvé de Dieu [1]. »

Après avoir fait la part de l'exagération, favorable ou contraire, l'histoire ne peut effectivement méconnaitre, en tous cas, que le duc François de Guise soutînt glorieusement, presque sans un seul nuage pendant toute sa carrière, l'éclat des armes françaises; qu'à diverses reprises il en vengea l'honneur contre les étrangers; qu'il assura plusieurs fois l'indépendance nationale vis-à-vis des ennemis du dehors; qu'il garantit l'intégrité de la monarchie menacée par des complots intérieurs; qu'enfin il préserva la foi catholique compromise par d'ardents adversaires, par de timides défenseurs: services dont les contemporains, dont la postérité même ont goûté le fruit, mêlé d'amertume il est vrai, sans en discerner le très réel bienfait. Le caractère imposant de son nom était devenu proverbial en France, comme source d'intimidation d'une part, de confiance de l'autre [2]. Son œuvre, quoique brusquement interrompue, n'en demeura pas moins durable et pure dans le fond.

« Ainsi étoit mort ce grand capitaine et guerrier, aimé et « hay d'uns et autres, d'une mesme balance, accompli certes « de plusieurs grandes parties tant de la fortune que de sa « valeur [3]. »

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, tome V, p. 404.
(2) *Commentaires de Montluc*, liv. V.
(3) Étienne Pasquier, lettre 20e du livre IV.

Dès lors va s'ouvrir une série d'actes d'un autre ordre dont rien n'autorise à admettre que sa pensée eût recélé le projet, fécondé, du moins, par les dispositions naturelles de ses successeurs et par la modification que le caractère de sa mort venait apporter à la situation de sa famille. Le symbole des Guises avait pu jusqu'ici se formuler assez exactement en ces mots : ambition, gloire et puissance. Il va désormais s'étendre et se dénaturer sous une inspiration presque absorbante, moins nouvelle peut-être que décidée.

Les restes mortels du duc de Guise, embaumés, somptueusement ensevelis et destinés à être placés à Joinville, près de ceux de son père[1], avaient reçu tous les honneurs militaires dans le camp. On les amena, le 27, par la Loire à Blois. Ils y demeurèrent plusieurs jours avant d'être transportés, sous la conduite de Mendosse, chevalier de l'ordre, à Paris « avec « grandes lamentations, au mois de mars LXII, à une journée « de celle qu'il y estoit, l'année précédente, entré très glo- « rieusement[2]. » La population de la capitale, toute dévouée à son défenseur héréditaire, avait, plus qu'aucune autre, « terriblement ressenti sa perte[3]. »

« Nous avons entendu, s'étaient empressés d'écrire à Ca- « therine les prévôt des marchands et échevins, l'assassinat « meschant et malheureux oustrage proditoirement faict à « monseigneur de Guise, qui nous desplait d'autant que nous « sommes asseuréz combien il est affectionné à l'honneur de « Dieu, service du Roy et de vous, madame, et conservation « de l'estat de ce royaume pour lesquelz il a exposé et hazardé

(1) *Voir* l'épitaphe de François, duc de Guise, appendice, à la fin du volume, pièce numéro 2.

(2) Étienne Pasquier, lettre 20e du livre IV.

(3) Papiers de Simancas, B 17.

« non seullement ses fortunes, mais sa propre teste dont Dieu « luy fera rétribution, suppliant très humblement vostre ma- « jesté considérer la conséquence de cest acte et de quel pied « marchent ceulx qui en sont auteurs et fauteurs[1]..... »

Sur la route parcourue par le convoi funèbre, tous les témoignages de regrets et d'honneur lui furent offerts par les habitants affligés. Des services solennels avaient lieu simultanément dans toutes les villes catholiques. A Notre-Dame, ainsi que dans les autres églises de la capitale, dès le 7 mars, l'office des morts ne cessa d'être célébré, en présence du parlement et des corporations municipales. Arrivé à Paris, le corps du héros de la foi fut conduit le 18, à trois heures de relevée, du faubourg Saint-Michel au couvent des Chartreux, pour y attendre le moment des splendides obsèques dont la ville voulait supporter les frais. Le lendemain 19, au matin, après que les crieurs publics eurent fait retentir sur tous les points ces graves paroles : « Priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant, « très magnanime et belliqueux prince François de Lor- « raine, etc., » avec une pompe véritablement royale dont se serait sans doute alarmé l'orgueil de Catherine, si la joie de l'ambition ne l'eût tempéré, les glorieuses dépouilles furent reçues dans la cathédrale, au pied du maître-autel de laquelle devait rester inhumé le cœur du duc de Guise[2]. Un immense concours de religieux de divers ordres, de clergé des paroisses, d'officiers et bourgeois de la milice urbaine, en armes, au nombre de plus de six mille, formés en cent-vingt-

(1) Mss. de Brienne, v. 205, fol. 317.

(2) Un poëte, nommé Georges Corrozet, composa pour le cœur de François de Lorraine une épitaphe qui commence et finit ainsi :

« Ci gist dedans ce chœur le cœur de l'invincible ;
« Le cœur qui jamais n'eut en luy rien impossible ;
« Le cœur du fort des forts, le magnanime cœur

trois enseignes, d'arquebusiers, de piquiers, d'arbalétriers, d'archers portant les cent-vingt torches armoriées de l'hôtel de ville, des chanoines, chantres et chapelains, les officiers de la ville, en robe mi-partie de rouge et de violet, ayant le vaisseau d'argent brodé sur la manche, le prévôt des marchands, les échevins, montés sur leurs mules caparaçonnées de noir, les membres du parlement, les quarteniers, cinquanteniers, dizeniers, de simples habitants, à cheval, en habits « de fin drap noir, » de nombreux gentilshommes « tous fort « bien montéz et revestuz seigneurialement en deuil, » composaient le cortége très régulièrement ordonné et s'avancant dans le plus profond recueillement. La basilique était magnifiquement tendue ; toutes les cloches sonnaient ; et les vêpres des morts furent chantées avec solennité. Le samedi 20 mars, après un pompeux service, pendant lequel le père Le Hongre, jacobin, docteur en théologie, prononça une oraison funèbre où l'éloge le plus absolu remplaçait toute trace de prière « (car, selon l'expression de l'orateur, faict injure au martyr « qui prie pour le martyr), » le cercueil, accompagné de même que lors de son arrivée, fut conduit par la porte Saint-Antoine jusqu'à une demi-lieue hors de la ville, sur la route de Champagne.

Les offices des morts, ordonnés par l'Université de Paris, se prolongèrent encore durant plusieurs jours, et les douze enseignes, les douze guidons de « fin tafetas noir richement « peints d'un côté aux armoiries de Lorraine, de l'autre à cel-

« Qui ne fut onc vaincu, mais tousjours fut vainqueur.
« . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Qui est ce gentil cœur que tant on loue et prise?
« C'est le cœur de François, ce vaillant duc de Guise :
« Qui repose devant l'autel de Nostre-Dame ;
« Le corps est à Joinville, au ciel repose l'ame. »

« les de la ville, ainsi que la cornette de taffetas rouge, la « croix blanche par le travers, » qui avaient figuré dans les cérémonies, restèrent suspendus à la voûte du chœur de la cathédrale, en souvenir de l'illustre prince défunt. Le chapitre lui dédia un service annuel qui devait se célébrer le premier dimanche de carême et qui fut inscrit en ces termes au nécrologe de Notre-Dame : *Obiit pro tuitione fidei catholicæ illustrissimus princeps Franciscus a Lotharingia, dux Guisiæ.*

Si les obsèques du duc de Guise n'eurent pas lieu avant le 19 mars, c'est que le parlement de Paris, par un arrêt du 17, avait délibéré qu'il y serait sursis jusqu'à ce qu'un ordre de la reine permît que le supplice du meurtrier précédât d'un jour au moins l'hommage public à rendre aux restes et à la mémoire de la victime.

Poltrot, arrêté le 20 février, avait effectivement subi le 21, devant Catherine, en conseil privé, un premier interrogatoire et énoncé formellement contre l'amiral de Coligny, contre Théodore de Bèze et un autre ministre protestant le reproche d'excitation à l'assassinat « (comme œuvre méritoire « envers Dieu et envers les hommes) » du duc de Guise, « persécuteur des fidèles. » Ces trois personnages avaient, selon lui, stimulé son fanatisme, particulièrement en lui représentant qu'il serait « bienheureux de porter sa croix en ce monde, « comme le Seigneur l'avoit portée pour nous, qu'il gaigne« roit paradis et s'en iroit avec les bienheureux s'il mouroit « pour avoir osté un tyran de ce monde[1]. » L'un des points les plus précis de sa déposition consistait dans le don de cent vingt écus reçus, en deux fois, de l'amiral.

(1) Consacrée par l'admiration de tout un parti, la mémoire de Poltrot fut déclarée *sainte* par le *Réveil-matin* ; et la doctrine de l'homicide légal, établie par le réfugié Poynet, allait servir de justification à l'assassin.

Coligny, sans contester ce dernier fait, cherchait à se disculper, quant aux intentions. Dans une épître adressée de Caen, le 12 mars, à la reine, en commun avec Théodore de Bèze, il repoussa, de la manière la plus absolue, toutes les allégations du coupable, demandant, pour pouvoir, au moyen d'une confrontation, faire éclater son « intégrité, innocence « et bonne réputation, » que jusqu'à la paix Poltrot fût gardé dans une étroite prison. L'amiral témoignait encore la crainte que, par le supplice précipité de ce dernier, la vérité « ne fust bien cogneue ; » il affirmait avoir toujours, au contraire, « empesché de tout son pouvoir que telles entreprises « ne se missent à exécution ; » il citait, comme preuve, plusieurs de ses conversations avec le cardinal de Lorraine, avec la duchesse de Guise, ainsi qu'un avis, peu de jours auparavant adressé par lui au duc, de se « donner garde, car il y avoit « homme attitré pour le tuer[1]. » Du reste, bannissant de son langage l'apparence même de l'hypocrisie, Coligny terminait en se défendant de tout regret « à la mort de monsieur de « Guyse...., le plus grand bien, disait-il, qui pouvoit arriver à « ce royaume et à l'Église de Dieu, et particulièrement à lui et « à toute sa maison. »

L'ajournement du procès, que les circonstances auraient pu faire tourner en amnistie, était toutefois impraticable, en présence d'une sorte de flagrant délit, d'aveux sans réserve et des clameurs de l'opinion qui sollicitait impérieusement un prompt châtiment. Amené à Paris, sous bonne escorte, dans une voiture attelée de quatre chevaux de poste, mis en la tour carrée de la conciergerie du palais, Poltrot, interrogé, jugé et condamné par le parlement, avait donc subi le 18, en place de Grève, le supplice des régicides.

(1) Brantôme, *Grands capitaines*, discours 78ᵉ.

L'expiation immédiate était accomplie, la vindicte publique consommée; mais les rancunes de famille, mais la vengeance politique et religieuse étaient loin de se trouver apaisées. A qui avaient-elles le plus raisonnablement lieu de s'attaquer? Poltrot venait de porter le coup; qui l'avait en réalité préparé? La jalousie, la méfiance de la reine-mère envers les Guises, son opposition à l'entreprise du siége d'Orléans, ses efforts pour paralyser les moyens d'en assurer le succès, étaient autant de sources de soupçons, plus ou moins légitimes, dont Catherine sentait bien elle-même qu'elle allait devenir l'objet; la précipitation du supplice du meurtrier, après des dépositions qui compromettaient si directement l'amiral et qui demeuraient de cette façon à l'abri de rétractations ultérieures ou d'examen contradictoire, couvrait d'un épais mystère les véritables et importants complices, s'il en existait, d'un assassin, fanatisé sans doute, mais d'ailleurs assez vulgaire. La reine se flattait en outre d'étouffer suffisamment toutes fâcheuses suppositions sous les témoignages d'une douleur profonde, sous les faveurs accordées à la famille de la victime, sous la promesse d'une sévère et complète justice, voiles de précaution que l'avenir pouvait rendre tout à fait impénétrables et qui semblaient du moins propres à garantir une passagère tranquillité.

En effet, semence de guerre et de dissensions, toute prête à germer et à pousser de profondes racines, la mort de François de Lorraine, en privant la cause des Guises de sa tête la plus calme, la plus modérée, de son cœur le plus ferme, le plus généreux, en privant la France de son bras le plus fort, de sa renommée la plus brillante, le catholicisme de son champion le plus énergique et le plus redouté, était pourtant en ce moment la cause déterminante et le signal d'une paix désirée, préparée déjà auparavant par Catherine dont les artifices et

l'influence ressaisissaient ainsi un rôle important sur la scène politique.

Non moins que la reine-mère, et plus peut-être que l'amiral, le prince de Condé, prisonnier depuis la bataille de Dreux, paraissait souhaiter un accommodement auquel il eût dû sa liberté et le soulagement nécessaire à son parti si fortement entamé. « Le repos, disait-il alors, ne pouvoit estre establi au « proffit du royaume par la ruine d'une des deux parties, ains « plustost par l'union et conservation de toutes les deux[1]. » Éléonore de Roye, son épouse, s'était acquis une position considérable dans le camp des protestants; elle avait d'abord exigé en vain que le jeune prince de Joinville lui fût remis comme otage d'une trève ; la duchesse de Guise s'était formellement refusée à livrer son fils. En correspondance suivie avec Catherine de Médicis, le prince de Condé obtint d'elle, dans l'abbaye de Saint-Mesmin, une conférence où la reine, par des flatteries, par des larmes, par des promesses, enfin par la menace de l'assaut d'Orléans, s'efforça de l'amener à présenter des dispositions acceptables. Mais les réformés insistaient sur le complet rétablissement de l'édit de janvier dont l'infraction leur fournissait un opiniâtre motif de reproches. Amenés, sous forte garde de part et d'autre, et réunis dans l'Ile-aux-Bœufs, au milieu de la Loire, tout près d'Orléans, Condé et le connétable, après de vifs débats, en vinrent à une transaction qui engendra l'édit en vertu duquel « tous les gentils- « hommes protestants ayant haute justice ou fiefs de haubert « pouvoient, ainsi que leur famille et leurs vassaux, exercer « leur religion dans l'étendue de leurs fiefs. Dans tous les « bailliages et sénéchaussées, à l'exception de Paris et de sa « prévosté, une ville étoit assignée aux huguenots pour y célé-

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 303, lettre du prince de Condé.

« brer leur culte avec sûreté de leurs biens et sans estre re-
« cherchés au faict de leurs consciences ; tous les étrangers de-
« voient sortir de France le plus tost possible, et les villes que
« tenoient les huguenots estre remises au pouvoir du Roi dont
« tous les sujets, sans égard aux jugements rendus contre les
« huguenots, rentroient dans leurs biens, états, honneurs et
« offices avec abolition générale octroyée à ceux qui avoient
« pris et porté les armes. Le prince de Condé et tous ceux qui
« l'avoient suivi étoient réputés bons et loyaux sujets du Roi ;
« les prisonniers, de part et d'autre, étoient élargis sans ran-
« çon ; enfin défense étoit faite à tous, de quelque religion
« qu'ils feussent, de s'injurier ni reprocher les choses passées,
« sur peine de la hart. »

Pour mieux consacrer l'effet de cet édit, si favorable aux réformés quoique peu apprécié par la froide ambition de Coligny, un autre acte du même genre, en date du 22 mars, déclara que le roi « approuvoit tout ce qui s'estoit faict par les « huguenots et que c'estoit pour son service. » A ce prix seulement allaient s'ouvrir les portes d'Orléans pour la reine et pour Charles IX, qui devaient y faire successivement leur entrée les 1er et 26 avril, sans aucune solennité.

L'enregistrement par tous les parlements du royaume souleva bien quelques objections de la part de ceux de Paris, de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse et de Provence, dont l'édit blessait les croyances et qui pressentaient sa fragilité ; mais enfin, tel fut le premier succès procuré aux protestants par la mort du duc de Guise et sous l'ombre duquel se disposait à couver le feu des plus terribles réactions.

# LIVRE QUATRIÈME.

## HENRI DE LORRAINE,

DIT *LE BALAFRÉ*,

TROISIÈME DUC DE GUISE.

---

## CHAPITRE I.

HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE;
CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE, SON ONCLE.

1563—1566.

« Henry II, la veille du tournoy où il fut blessé par Mont-« gommery, tenoit sur ses genoux la petite Marguerite sa fille, « depuis femme de Henry IV. Ce prince s'amusoit des répar-« ties de cette enfant qui annonçoit beaucoup d'esprit, et, « voyant ensemble dans l'appartement le prince de Joinville « et le marquis de Beaupréau[1], il demanda à Marguerite le-« quel des deux elle aimeroit le mieux. « Je préférerois le « marquis, répondit-elle, il paroît posé et plus sage. — Oui, « dit le Roy, mais Joinville est plus beau[2]. — Oh! répliqua

(1) Fils du prince de la Roche-sur-Yon, et mort à quatorze ans.

(2) « Car le prince de Joinville estoit blond et blanc, et le marquis de « Beaupréau avoit le teint et les cheveux bruns. » (*Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I.)

« Marguerite, il fait toujours le mal et veut être le maître par-
« tout. » Joinville n'avoit encore que neuf ans, et à sept Mar-
« guerite avoit déjà démêlé le caractère de cet homme dont
« l'ambition mit toute la France en feu[1]. »

Le jugement que portait une petite fille sur un autre enfant, pour lequel ses sentiments s'adoucirent plus tard[2], devait être confirmé par les faits et ratifié avec peu de modifications par la postérité.

Comparé à son père, comme guerrier, Henri de Lorraine lui demeure inférieur, malgré plusieurs exploits brillants; mais il surpassa peut-être tous les princes de sa maison par certains dons naturels, par certains talents qui lui attirèrent le respect de la cour, l'affection des peuples, et que ternit toutefois un singulier alliage de défauts éclatants, d'ambition illimitée.

Observant, dès l'âge le plus tendre, le caractère de ce fils destiné à succéder à sa gloire, à ses honneurs, François de Lorraine avait présagé, dit-on, qu'emporté par la faveur populaire et ébloui par ses vaines promesses, Henri périrait dans l'entreprise de bouleverser le royaume. En effet, abondamment doué des plus éminents avantages de l'esprit et de toutes les grâces extérieures, très habile pour dominer, trop grand, trop haut pour se courber sous l'obéissance, poursuivant un but exorbitant, il rencontra l'abîme de sa perte.

Séduisant par les belles proportions de sa taille, par la majesté de son visage qu'encadrait une barbe blonde et peu épaisse, par l'aisance et l'agrément de son maintien, par la sérénité constante de son large front surmonté de cheveux blonds et bouclés, par la vivacité et l'attrait de son œil per-

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 291. *Mémoires de Marguerite de Valois.*
(2) Quoi que Marguerite en ait écrit dans ses Mémoires.

çant, par une merveilleuse douceur, par une libéralité toujours poussée jusqu'à la profusion, par une affabilité irrésistible, par une éloquence facile, puissante, persuasive, par une adresse incomparable dans tous les exercices du corps, lutte, paume, escrime, natation[1], ce troisième duc de Guise[2] possédait une âme élevée, inaccessible à la crainte du danger, supérieure au besoin de repos, une constitution propre à supporter les fatigues, à dédaigner le sommeil, une intelligence vive, ardente, généreuse, déjà mûre, nourrie par l'étude particulière de Tacite[3], un jugement fin, pénétrant, une grande portée de vues, une fécondité prodigieuse de ressources, une rare sagacité dans l'appréciation des caractères, des volontés de chacun, dans l'observation des moments favorables pour agir, une étonnante rapidité de décision, une extrême aptitude au maniement des affaires. Mais ces magnifiques qualités[4], relevées peut-être en

(1) « Il nageoit parfois tout armé, luttant contre le courant d'une « rivière. »

(2) Près duquel, disait-on proverbialement, tous les autres princes semblaient *peuple.*

(3) Son auteur favori.

(4) Le Tasse a dit au sujet du duc de Guise :

« La bell' anima vostra il suo terreno
« Peso mortale, a cui primier s'avvinse,
« E ciò che la circonda, oppresse e vinse,
« Ond'ha gloria di fuori e pace in seno.
« . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Ne cosi bel trofeo spiegossi ancora
« Come questa beltate, o pinse in marmi.
« E col valore insieme or va crescendo.
« E vedremvi portar gli scettri e l'armi
« Col padre invitto ; e in sì felice aurora
« Le palme trionfali andar cogliendo.
« . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« E vieppiù de' narcisi e de' ligustri

apparence, étaient plutôt altérées, au fond, par une insatiable avidité de gloire, d'autorité, par des pensées trop vastes, plus susceptibles de s'exalter dans le présent que capables de prévoir judicieusement l'avenir. Enfin l'ambition dominait trop aveuglément Henri de Lorraine, dont les richesses allaient être employées, comme instruments serviles, aux desseins qu'elle lui inspirerait. L'opinion générale le réputa même « le plus « grand usurier du royaume parce qu'il n'y avoit personne qui « ne lui dût, et que son argent lui acquéroit tous les cœurs. »

« Tous les suffrages couloient donc libérallement du costé « du duc de Guise, » et, plus tard, le roi Henri III en « donna « l'exemple, jusqu'à ce qu'il fût réveillé de son assoupisse« ment » par l'accroissement perpétuel et hardi des projets du prince lorrain, tout puissant sur le peuple, adoré des gens de guerre, considéré, si ce n'était admiré, de tous, objet de haine seulement pour les favoris du monarque. Aussi lorsqu'un jour ce dernier demanda : « Mais que fait donc le duc de Guise pour « enchanter tout le monde? — Sire, répondit un courtisan, « éclairé et franc dans son langage, il fait du bien à un cha« cun; où ses bienfaits ne vont pas directement, ils y arrivent « par réflexion; quand il n'a pas d'occasion d'obliger par des « effets, il oblige par des paroles; il n'est point de feste qu'il « ne célèbre, point de baptême où il ne soit parrain, point « d'enterrement où il n'aille; il est civil, humain, libéral; il « caresse tout le monde, ne parle mal de personne; en un mot, « il a l'éclat et l'authorité de Roy. »

« Fai quest' almo paese adorno e vago,
« Fior di valore e d'arme, e di speranza.
« Per ch' altri cerchi peregrino errante
« La bella Europa ove'l dì poggi o'nchini,
« Meraviglie maggior de' biondi crini
« Non vide ancora, o di sì bel sembiante. »
(Sonnets 267, 268, édition de Florence, 1724, p. 267, 449.)

Dans la suite effectivement on a pu écrire sans exagération, en parlant de lui : « La France estoit folle de cest homme-là, « car c'estoit trop peu de dire amoureuse... Une telle passion « alloit bien près de l'idolâtrie. Il y avoit des gens qui l'invo- « quoient dans leurs prières, d'autres qui mettoient sa taille- « douce dans leurs livres. Pour son portrait, il estoit partout. « Quelques-uns couroient après lui dans les rues pour faire « toucher leur chapelet à son manteau, et un jour qu'il reve- « noit d'un voyage en Champagne, entrant à Paris par la « porte Saint-Antoine, non seulement on lui cria : Vive Guise ! « mais plusieurs personnes lui chantèrent : *Hozanna filio* « *David*. On a veu des assemblées qui n'estoient pas petites se « rendre en un instant à sa bonne mine. Il n'y avoit point de « cœur qui peust tenir contre ce visage ; il persuadoit avant « que d'ouvrir la bouche, il estoit impossible de lui vouloir « mal en sa présence... et les huguenots estoient de la ligue « quand ils regardoient le duc de Guise[1]. »

D'ailleurs, magnanime dans la prospérité, ferme dans les revers, brillant dans toutes ses actions, discret, dissimulé dans ses projets, « monsieur de Guise estoit si matois qu'il « beffloit[2] tous ceux avec qui il traitoit, ayant diverses sortes « de secrets qu'il confioit aux uns et non aux autres pour les « embarquer[3]. Tous lesquels pensoient savoir le fonds des « choses. »

(1) Balzac.

(2) Jouait, menait par le bout du nez.

(3) Henri de Lorraine, parlant d'un sieur de Montigny, a écrit : « ... Montigny en discours vous dira la maladie du roy ; il est personne « qui *s'embarque* fort : proumenez le et le mettez en discours. » (Mss. Béthune, v. 8839, fol. 44.) Un Montigny était son premier page et Robertz était le second.

Un de ses secrétaires, nommé Le Seurre, faisait ainsi de fréquentes

« Pour acquérir des hommes il eust fait l'impossible[1], » et Charles IX qui se méfiait de lui le qualifiait de « mauvais « garçon. »

Elevé dans sa première enfance presque constamment à Joinville, sous les yeux de sa grand'mère, Antoinette de Bourbon, qui le retint le plus longtemps qu'elle put auprès d'elle, Henri de Lorraine avait, de bonne heure, goûté les plaisirs de la chasse avec des Fossés, son instituteur en vénerie. L'ardeur de son esprit, l'énergie de son caractère se développaient rapidement aussi et se révélaient déjà dans les lettres qu'il écrivait en 1556 et 1557 à son père, pendant la campagne de la sainte ligue en Italie. « J'ay ouy de beaux sermons que mon« sieur mon oncle a faicts à Reims, lui mandait-il par exemple, « mais je vous promets que je ne les saurois raconter tout du « long, car ils étoient si très longs qu'il ne m'en souvient pas « de la moitié. Il m'a fait porter son aumusse devant luy et « m'a demandé si je ne voulois pas être chanoine à Reims; « mais je lui répondys que j'aymerois mieulx estre auprès « de vous pour rompre une lance ou une espée sur quelque « brave Espaignol ou Bourguignon pour esprouver si j'ay bon « bras, car j'ayme mieulx escrimer et rompre lances que « d'estre tousjours enfermé en une abbaye avec le froc... Je « suis devenu un peu bon... Vous avez dict à madame ma « grand'mère que j'estoys opiniastre, mais Fosséz bien faict « veoir du contraire, car sy je l'estoys il ne m'espaigneroit le « bois de brillon[2]. »

Aussi, après avoir étudié pendant quelque temps au collége

courses pour accomplir ses commissions politiques dans l'intérieur, soit près de ses partisans, soit à la cour même.

(1) « Il eût prêté sa femme à un chacun, » disaient ses ennemis.

(2) Mss. Gaignières, v. 348, fol. 151, 153.

de Navarre, avec le secours de Piles de Villemur, son précepteur [1], en compagnie du duc d'Anjou (Henri III) et du prince de Béarn (Henri IV), le prince de Joinville, depuis l'été de 1558, suivit presque toujours son père, sous les auspices duquel il se formait, ainsi que son frère Charles, marquis de Mayenne, au métier des armes [2], objet de sa vocation prononcée. Vivant dès lors en familiarité avec les jeunes princes de la famille royale, partageant leurs jeux comme leur éducation, respirant l'atmosphère de la cour, prématurément initié aux affaires compliquées de ce temps, il n'avait manqué d'aucun des éléments nécessaires pour alimenter, même avec excès, sa finesse, sa dissimulation naturelle, son avidité de connaître le fond et les détails des choses, son penchant à former des conjectures et des raisonnements au dessus de son âge. Il avait, au siége d'Orléans, trouvé déjà l'occasion de faire paraître les symptômes du sang-froid guerrier qu'il devait déployer plus tard. Ses dispositions étaient donc propres à flatter, à divers égards, l'orgueil, en même temps qu'elles excitaient la sollicitude de son père, lorsque la mort de celui-ci abandonna à un dangereux essor Henri de Guise, devenu par là chef d'une maison puissante et renommée, représentant de l'idole d'un parti considérable et exaspéré, dépositaire d'une vengeance et d'une ambition peu exposées à s'amortir entre ses mains. Suspect, pour les satisfaire, du projet d'entraîner le gouvernement jusque dans le chaos de l'ochlocratie, le jeune prince lorrain effectivement

(1) Un officier, nommé M. de Praneuf, fut ensuite chargé de le diriger et de veiller sur lui.

(2) L'éducation des deux plus jeunes fils du duc François de Guise, Louis et François, destinés à l'église, était confiée au cardinal de Lorraine qui les avait placés, dès l'âge de six ans, au collége de Saint-Patrice de Reims.

ne semblait pas moins redoutable à la noblesse qu'au trône; et celle-ci allait voir bientôt en lui un homme disposé à la raccourcir de toute la tête.

Malgré sa froideur instinctive envers la maison de Guise, la reine-mère n'avait pu s'abstenir de faire, par lettres[1] datées de Blois le 26 février, conférer au duc, conformément à la requête de son père mourant, les charges de grand maître[2], de grand chambellan, la compagnie d'hommes d'armes, enfin les gouvernements de Champagne et de Brie, possédés par François de Lorraine. Vu le *bas âge* du titulaire actuel cependant, l'exercice de ces fonctions administratives devait être confié temporairement au duc d'Aumale, déjà lui-même gouverneur de Bourgogne et investi de la charge de grand veneur. La reine aurait désiré que ce dernier prince allât plutôt remplacer en Normandie le maréchal de Brissac, appelé devant Orléans pour succéder au feu duc de Guise; mais d'Aumale se refusait à accepter le commandement d'une province dont la plupart des places étaient perdues.

En dépit des faveurs que lui procurait le souvenir frappant de la glorieuse vie et de la mort tragique de son père, le jeune Guise, par sa situation à la cour, se trouvant en butte à l'inimitié présumée de l'amiral, à celle de Condé redevenu libre, et au mécontentement non dissimulé du connétable, était un objet de sollicitude pour ses propres amis, qui firent adopter par sa mère l'avis de l'éloigner et de le renvoyer (juin 1563) à

(1) Signées du roi, « sa mère présente. »

(2) Elle s'en était toutefois excusée, en quelque sorte, vis-à-vis du connétable, peu satisfait du second dédommagement qu'il recevait par le gouvernement de Languedoc, donné à son fils d'Anville.

Déjà, lorsque la charge de grand maître lui fut enlevée au profit de François de Lorraine, Montmorency, on s'en souvient, avait été indemnisé par le bâton de maréchal remis à son fils aîné.

Joinville[1]. Dans son cœur, non moins que dans celui des autres membres de sa famille, fermentait d'ailleurs le désir ardent d'obtenir une expiation plus complète, en remontant jusqu'aux instigateurs supposés du crime, et « de réimpétrer « le pouvoir possédé par le passé. » Il agissait lui-même de manière à bien débuter dans son habile carrière de séduction et d'entraînement; il travaillait à se concilier d'utiles partisans[2]. Sa correspondance était habituellement empreinte d'un besoin de plaire qui revêtait parfois des formes de familiarité gaie et et piquante[3].

Coligny, afin de se disculper des charges auxquelles on voulait donner pour base les dépositions de Poltrot, avait publié, le 5 mai, une seconde déclaration. Pensant y prêter plus de force, il n'hésita pas à la terminer par l'aveu que le duc de Guise était « l'homme de toute l'armée qu'il avoit cherché le « plus le jour de la bataille dernière... que s'il eust pu bracquer un canon contre lui pour le tuer il l'eust faict; qu'il « eust semblablement commandé à dix mille harquebouziers, « s'il les eust eu à son commandement, de luy tirer entre tous « les autres, fust-ce en campagne, au-dessus d'une muraille, « ou derrière une haie. Bref, qu'il n'eust épargné un seul « moyen de ceux que le droit des armes permet en temps « d'hostilité pour se desfaire d'un si grand ennemy que cestuy « là luy estoit et à tant d'autres bons sujets du Roy[4]. »

Ce libre et rude déploiement d'une inimitié poussée jusqu'aux plus extrêmes limites de la loyauté en imposait peu toutefois aux partisans de la maison de Guise et paraissait bien moins les convaincre qu'envenimer leur haine contre

(1) *Mémoires de Condé*, édition in-4°, tome II.
(2) Mss. Béthune, v. 8688, fol. 97.
(3) Mss. Gaignières, v 327, fol. 295, 297.
(4) *Mémoires de Condé*, tome IV.

l'amiral. Ils méditaient donc des poursuites judiciaires qui devaient à la fois menacer ce personnage, inquiéter les protestants, entretenir l'irritation et l'ardeur des catholiques, ne pas laisser complétement languir le rôle de duc de Guise pendant l'espèce d'*interim* politique résultant du jeune âge de celui qui en portait le titre, embarrasser fortement la reine-mère et la cour, dans ce moment de pacification; le tout sous couleur légitime de l'accomplissement d'un juste et respectueux devoir envers la mémoire d'un époux, d'un fils, d'un père, d'un parent, d'un chef aussi illustre.

Dans le but d'aplanir ce différend entre les deux familles, Catherine de Médicis était d'avis que le roi « leur baillast une « court de parlement pour appeler les gens du grand conseil, « juger ensemblement le procès dont estoit question, sauf à « récuser les juges qui seroient suspectz à l'une et à l'autre « des parties[1]. »

Le prince de Condé, de son côté, s'était efforcé, dès le 15 mai, de corroborer les déclarations d'innocence de Coligny par son propre témoignage et par son propre appui, en affirmant avoir, conjointement avec l'amiral, agi pour le service du roi, ainsi que l'édit de pacification le reconnaissait. Il réclamait en conséquence l'envoi de l'affaire à un tribunal notoirement impartial, de manière à ce que l'inimitié publique des maisons de Guise et de Châtillon ne pût donner lieu à aucunes poursuites ou querelles particulières. Cette démarche produisit immédiatement son effet sur la cour; et, le lendemain, le roi, « craignant que le faict de la mort de feu mon« seigneur de Guise, advenu à son grand regret, fust pour re« nouveler quelque aigreur en son royaume, s'il y estoit pro-

(1) Mss. de la Bibl. nation., lettres originales, maison de Lorraine, vol. II, assassinat du duc de Guise.

« cédé par autre voye que celle de la justice... défendit à la « duchesse vefve, aux enfants, parens et amys dudict def- « funct, comme aussy au sieur de Chastillon admiral de Fran- « ce, enffans, frères, parens ou amys qu'ils n'eussent par eulx « ny par leurs gens et serviteurs à s'offenser ny faire offenser « les ungs les aultres par voie de faict et de forces ou autre- « ment pour raison du faict dessus dit... et ce sur peyne d'es- « tre déclarés désobéissants à sa dicte majesté. Et quant à en « faire poursuite par justice, sa majesté, pour la nécessité de « ses affaires et pour autres grandes et importantes et néces- « saires occasions et considérations, vouloit que ladicte pour- « suite fust sursise et suspendue jusques après la pacification « de ses dictes affaires, les armes déposées, ou que par sa ma- « jesté autrement en eust esté ordonné. »

Il y avait tout lieu de penser qu'un tel ajournement ne contenterait point la maison de Guise et d'appréhender que celle-ci, par une résolution audacieuse, ne demandât justice au parlement de Paris, plus favorable à sa cause que le grand conseil. Un mémoire fut en conséquence présenté à la reine-mère; et, le 5 juin, Charles IX déclara, par édit « retenir à lui « et à sa personne la cognoissance dudict procès qu'il tenoit « en estat, suspens et surséance pour le temps et terme de « trois ans... ou tel autre temps qu'il plairoit au roy, selon « que ses affaires le pourroient porter. »

Cette décision sembla, passagèrement du moins, contenir les deux partis dans la soumission et le calme. Les Guises et les Châtillons s'étaient respectivement retirés à leurs résidences. Mais les conjonctures politiques, recouvrant une certaine apparence de sérénité, fournirent bientôt un prétexte opportun à de nouvelles démarches plus frappantes par leur forme, plus pressantes dans leurs exigences.

Le siége du Hâvre, entrepris vers la fin de juillet, venait

d'être couronné d'un prompt succès; et dans la capitale de la Normandie, purgée d'ennemis, ou soumise de nouveau, Charles IX avait, le 17 août, solennellement déclaré sa majorité au sein du parlement. Après avoir ainsi visité cette province, le monarque devait parcourir successivement toutes les autres de son royaume. Un retour de puissance et de sécurité pour la couronne justifiait donc l'impatience avec laquelle la maison de Guise attendait la cour à Paris, afin de profiter de ce moment favorable et d'émouvoir vivement une population affectionnée. Les mesures se trouvaient secrètement prises; la protection du pape, celle de la plupart des princes catholiques, l'intervention officieuse et formelle du roi d'Espagne étaient assurées. Beaucoup d'argent, provenant des villes de Paris, Reims, Troyes, avait été, disait-on, envoyé au cardinal de Lorraine pour ménager une levée de six mille Allemands; des intelligences dans un but semblable se pratiquaient avec les Suisses. Tout se préparait dans la perspective du renouvellement de la guerre dont les Guises comptaient faire croire que le projet devait à leurs adversaires sa conception et sa poursuite[1].

Une violente chute de haquenée faite par Catherine de Médicis, en quittant Gaillon, avait cependant pris le caractère de maladie assez sérieuse pour retenir la cour à Meulan durant le mois de septembre. Le danger avait été menaçant, l'existence de la reine compromise. Sa mort eût produit un changement considérable dans la situation politique. Pour une telle éventualité, les Guises se tenaient prêts à donner le signal d'une nouvelle prise d'armes; on prétend qu'ils avaient même, en ce cas, comploté l'enlèvement du roi, sa translation dans la capitale et résolu la mort de tous les gens suspects d'hostilité

(1) Mss. Béthune, vol. 8675, fol. 67.

contre leur cause, présents à Paris. Les principaux habitants de cette ville auraient fourni quinze mille hommes de pied et huit cents chevaux. Ce dessein, plus cruel que surprenant, dans l'état d'irritation des partis, renfermait peut-être un des germes du massacre fameux qui devait se consommer neuf années plus tard[1].

Les Guises, de leur côté, accusaient le connétable de s'être concerté avec ses neveux pour se saisir de la personne du roi, « advenant inconvénient de la roine, » et d'avoir, dans un pareil but, fait venir sa compagnie, ainsi que celle de son fils, le maréchal, à deux lieues de la cour. Si cela fût « advenu, il y « eust eu, selon eux, de terribles jeus jouhés, » ce qui est facile à croire, « car de permectre qu'un tel acte eust été faict en la « présence des serviteurs du Roy ne s'eust peu faire[2]. »

Quoi qu'il en fût de ces imputations rivales, la santé de Catherine commençait à se rétablir ; mais le retard, survenu par là, contrariait la maison de Guise dont tous les membres, tous les amis s'étaient, grâce aux soins actifs du duc d'Aumale et du marquis d'Elbeuf, assemblés dans le dessein de donner plus de poids à une démarche par laquelle ils se promettaient de confondre ou du moins d'embarrasser gravement leurs ennemis. Attendre plus longtemps, c'eût été risquer de ne pouvoir demeurer réunis ; aller trouver la cour dans un bourg obscur de Normandie, c'était, d'autre part, se priver de l'avantage d'agir directement sur des spetateurs nombreux, dévoués, c'était compromettre, sans doute, un côté de l'effet politique de leur démonstration. Pressés par le temps, par les conjonctures, les princes lorrains s'arrêtèrent pourtant à ce dernier parti.

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 307, advis sur le cardinal de Guise.
(2) Mss. Béthune, v. 8675, fol. 67.

En conséquence, Antoinette de Bourbon, sortie de sa retraite de Joinville, désignée pour porter la parole en cette grave occasion, et suivie de sa belle-fille, la duchesse de Guise, de ses fils d'Aumale, d'Elbeuf, du cardinal Louis, de son cousin le comte de Vaudémont, du cardinal de Bourbon, des ducs de Montpensier, de Longueville, de Nemours et d'un nombre considérable d'amis de sa maison, arriva à Meulan le 26 septembre. Tout ce cortége était revêtu d'habits de deuil ; les princesses portaient de grandes robes à queues traînantes, les femmes de leur services avaient le visage couvert de voiles noirs et faisaient entendre de profonds gémissements[1].

C'est au moment où, après avoir entendu les vêpres, Charles IX va sortir de l'église que cette famille désolée, mais non moins politique, se précipitant à ses pieds, lui soumet une requête signée de tous les princes et princesses présents. Il y est demandé au monarque « d'administrer justice et de per-« mectre aux suppliants de faire poursuytte dès maintenant aux « lieux et juges qu'il appartiendra du meurtre proditoire et « inhumain de Françoys de Lorraine... poursuytte qu'ils ont « différée par le commandement du Roy jusques à présent... « que les occasions cessent et pour ce qu'il leur seroit chose « trop honteuse et ignominieuse... et pourroient estre tenuz « défaillans au debvoir... arguéz d'ingratitude s'ils faisoient « plus longue demeurée à faire ceste poursuytte. »

A ce spectacle, le jeune roi, saisi soit de surprise, soit d'une certaine émotion, se sent venir les larmes aux yeux et, faisant relever les suppliants : « Il me semble avoir ouy dire, leur « répond-il aussitôt, que Dieu faisoit régner les roys par la jus-« tice : c'est pourquoy je vous ai ci-devant dict, ma cousine, « que je vous la ferois faire quand vous m'en requériez. Le

(1) Pérau, *Vie du duc Henri de Guise*. De Thou, liv. XXXV.

« cas me semble si malheureux faict à ung prince tant recom-
« mandé de ses services et qui tenoit le lieu en l'armée que j'a-
« vois lorsqu'il fut ainsi malheureusement tué que moi-mesme
« le poursuiverois : pour ce veulx-je qu'elle soit ouverte et
« faicte si bonne que Dieu et le monde en demeurent satisfaicts
« et que ma conscience en soit deschargée [1]. »

Les suppliants se rendent alors chez la reine « pour lui « faire une simple visite, sans lui parler d'autre chose [2]; » et le même jour, par ordre de Charles IX, on appose au bas de la requête le décret suivant, rendu en conseil privé :

« Le Roy a permis et permect poursuyvre en justice pour le « faict mentionné en la présente requeste par devant les juges « des pairs de France, lieutenans généraulx de Sa Majesté, où « la cognoissance de ladicte cause en appartient. »

D'après cette réponse, « contenant l'ouverture de justice et « renvoy de la cause au parlement de Paris ainsi qu'il estoit « acquis, et qu'il sembloit raisonnable vû l'importance du « faict et la qualité de la personne de feu monseigneur le « duc de Guyse, » l'avocat Versoris, auteur d'un assez long plaidoyer [3] pour les deux duchesses douairières, présenta, le 30 du même mois, en plein parlement, au nom de toute la famille une demande tendante à ce qu'il fût informé contre les complices de la mort de François de Lorraine; et cette cour, « ouvrant justice, » députa deux conseillers pour instruire le procès. Mais, quoique les termes des premières requêtes fussent purement généraux, sans désignation de personnes sur qui portassent les soupçons, l'amiral ne voulut pas paraître s'y méprendre. Les divers parlements lui semblaient contraires à sa cause, suspects d'association et de ligue avec le

(1) *Mémoires de Condé*, édit. in-4°, tome IV, p. 668.
(2) Papiers de Simancas, B 17, dépêche du 27 septembre.
(3) Mss. Dupuy, v. 500.

duc de Guise ; il lui importait d'empêcher, en particulier, tout commencement d'action devant celui de Paris, naguère assez récalcitrant au sujet de l'édit de pacification et même de celui de majorité du roi. Coligny s'empressa donc efficacement de lui faire signifier ainsi qu'aux commissaires, « à ce qu'ils n'en « prétendissent ignorance, » l'évocation de toutes les causes concernant ses frères et lui à la propre personne et au grand conseil du roi. D'une autre part, il suppliait instamment Charles IX de maintenir cette évocation, précédemment accordée pendant le voyage du roi en Normandie, et il persuadait avec peu d'efforts à Catherine qu'agir autrement ce serait donner le signal « d'esclandres qu'on ne sauroit aisément « réparer.... de plaintes etquérimonies » qui ne tarderaient pas à se traduire de nouveau en guerre civile.

Jouissant à peine encore des premiers fruits d'une pacification laborieuse, la reine-mère appréhendait de se plonger dans des embarras plus terribles que les précédents, et elle ne prêtait qu'à regret une oreille artificieuse aux réclamations multipliées de la duchesse de Guise. A Chantilly, le 27 octobre, cette dernière princesse demandait, sans toutefois se départir de la juridiction du parlement de Paris, que la connaissance de sa cause fût du moins attribuée à l'un de ceux de Toulouse, Bordeaux, Rouen ou Dijon. Elle déclarait aussi ne prendre à partie ni l'amiral ni personne jusqu'à ce que le roi lui eût donné des juges et qu'elle sût qui se trouvait coupable.

Ces termes posés, l'amiral (24 novembre) cesse de faire des objections; et le lendemain, le roi ordonne de passer outre au jugement. Le parlement de Paris toutefois, lorsqu'il voit la duchesse solliciter justice, non-seulement contre tous en général, mais spécialement contre Coligny, réveille, le 3 décembre, la difficulté produite par la précédente évocation. Anne d'Est s'adresse itérativement, le 8, au roi et à la

reine pour leur demander cette fois d'enjoindre qu'il soit passé outre aux poursuites, même envers Coligny qui, à son tour, le 18, réclame de nouveau, quant à ce qui lui est personnel dans la cause, le bénéfice de l'évocation au roi. La duchesse insiste encore, mais vainement. Catherine de Médicis s'applaudit, comme d'un chef-d'œuvre, de l'inextricable complication par l'effet de laquelle, en dépit des persévérantes démarches des princes de la maison de Guise se montrant même au Louvre avec un cortége menaçant, l'affaire ne peut être entamée, faute de juges non suspects aux yeux des deux parties également. La reine-mère en est si bien venue à ses fins que, sur une nouvelle supplique présentée, le 4 janvier 1564, par la duchesse de Guise persistant d'ailleurs en toutes ses requêtes précédentes, Charles IX, le lendemain, déclare se réserver personnellement la connaissance du procès, en fixant cependant, vu son jeune âge, un délai de trois ans pour y donner suite.

Afin d'appuyer ses propres objections, Coligny, contrevenant à la défense royale qui le concernait aussi bien que les Guises et qui fixait à leurs cortéges respectifs un maximum de quarante personnes, était arrivé, le 20 novembre, à Paris, avec une escorte de cinq ou six cents gentilshommes, dans une attitude capable d'intimider la cour. Les Guises, jugeant opportun d'éviter en ce moment une collision, se sont d'abord retirés et, pour ainsi dire, retranchés dans leur hôtel. Le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et leurs neveux persistent à n'en point sortir; la duchesse et le cardinal de Guise seuls se rendent quelquefois au Louvre pour ne pas paraître prendre la fuite devant leurs adversaires, mais « ils n'y font jamais un « long séjour. » Anne d'Est subit même de la part de sa mère, la duchesse de Ferrare, confidente et protectrice des réformés, l'instante recommandation de « perdre la mauvaise opinion

« qu'elle a d'un chevalier si important et de bien comme l'a-
« miral[1]. »

Les habitants de Paris, récemment désarmés, d'après les ordres du roi, furent donc, pendant quelque temps, intimidés par la présence de deux partis toujours prêts à en venir aux mains. Celui de Coligny semblait outrepasser les limites de la défensive, de manière à alarmer aussi la reine-mère et à lui inspirer la pensée d'augmenter de plusieurs compagnies la garde ordinaire de son fils. Une telle mesure contrariait les exigences croissantes de l'amiral ainsi que les prétentions de son frère d'Andelot; et le capitaine Charry, chef de ce renfort, officier renommé pour son courage dans les guerres de Piémont, avancé par la famille du duc de Guise à laquelle il était dévoué, tomba sans défense, le 31 décembre 1563, victime d'un guet-apens, au pont Saint-Michel, sous les coups de Châtelier, guidon de la compagnie de Coligny.

Ce sang, fraîchement versé, ne devait pas, à coup sûr, contribuer à éteindre l'irritation produite par un meurtre plus important et dont l'effet réagissait, en sens divers, sur l'Europe entière, au point qu'on avait pu dire, le 13 décembre: « Le munde est encores au mesme estat; on se trouve en « grand peine pour le différend de ses messieurs de Guise « avec monsieur l'admiral. Il y a beaucoup de gens qui soyent « bien aises de veoir troubler le royaume[2]. »

Ainsi donc, après s'être démis de sa compagnie réduite à trente-six hommes d'armes[3], le duc d'Aumale, accompagné de son neveu le duc de Guise, avait, le 4 janvier, pris congé

(1) Papiers de Simancas, B 16, dépêche de Chantonnay, du 8 décembre 1563.

(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 395, fol. 183, lettre de Morvilliers, écrite de Trente à l'évêque de Rennes.

(3) Mss. de Béthune, v. 8765, fol. 75.

de Charles IX, avec un appareil imposant; ils s'éloignaient, très mécontents, pour aller à Joinville où leur retour se motivait sur celui du cardinal de Lorraine, arrivant de Trente. Seuls de leur famille, la duchesse et le cardinal de Guise demeuraient à la cour.

Catherine vit partir ces princes sans regret, avec l'espérance même que leur exemple, promptement suivi par les Colignys, lui procurerait un soulagement presque complet. Pouvait-elle croire de bonne foi se l'être assuré d'ailleurs par les défenses, renouvelées respectivement aux deux parties, de « n'attenter ne entreprendre par voye de faict aulcune chose « l'une à l'encontre de l'aultre, » et attachait-elle une sérieuse confiance aux promesses signées le 5 janvier 1564, en exécution d'un ordre verbal du roi, par Louis, cardinal de Guise, Henri, Claude et René de Lorraine, d'une part, de l'autre par Odet, Gaspard et François de Coligny? Promesses échangées plusieurs fois, principalement comme garantie que par nul des membres de l'une des deux familles « ne de leur part ne seroit « faict, entreprins ne attenté directement ou indirectement « aucune chose de faict ne de parolle contre les personnes, « vie et honneur » des membres de l'autre. Tout au plus gagnait-on quelque temps en contraignant le feu de couver sous la cendre; mais les ajournements étaient une des ressources préférées de la politique, autant irrésolue qu'ambitieuse, de la reine-mère.

La nouvelle désastreuse de l'assassinat du duc de Guise, en parvenant à Trente, le 9 mars, avait frappé son frère d'une violente impression de regrets, d'aigreur et de découragement à la fois. Tombé à genoux, en l'apprenant, et levant les mains et les yeux au ciel : « Seigneur, s'était-il écrié, vous « avez osté la vie au frère innocent et la laissez au coupable [1]! »

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, 3e part., liv. I.

Il s'entoure aussitôt d'une garde. Dans une lettre, dont il a soin de faire répandre des copies par ses serviteurs[1], il annonce d'abord à sa mère la résolution de se retirer en son diocèse pour y passer le reste de ses jours à prêcher la parole de Dieu; et pourtant « le cardinal de Lorraine n'abandonne pas « le concile, car de France il n'a envye d'y aller[2]. »

Par cet événement, par la pacification effectuée avec les réformés, la position du prélat se trouvait en effet considérablement modifiée. Le ton de ses demandes devint donc moins impérieux; la soumission aux ordres de la cour dut inspirer ses efforts pour obtenir la bienveillance du pape, profondément affligé de cette paix qui consacrait l'établissement de la religion protestante dans le royaume. Dès lors aussi le concile eût dû prendre une marche différente et accélérée. Le plus énergique soutien des catholiques de France avait disparu sans possibilité de remplacement; et les évêques s'effrayaient des progrès du parti hérétique qui prétendait, entre autres exigences, que le tiers des revenus ecclésiastiques fût employé à l'entretien de ses ministres[3]. L'empereur, de son côté, témoignait le désir de voir le concile porter enfin des fruits; mais en même temps le pape s'affermissait de plus en plus dans son dessein de résister aux propositions de réformes émanées des Français. Son irritation était en outre excitée d'une manière particulière par l'hérésie de quelques prélats, tels que l'archevêque d'Aix, Saint-Romain, l'évêque de Valence, Montluc, l'évêque de Troyes, Caracciole, l'évêque de Pamiers, Brabançon, l'évêque de Chartres, Guillard, et le cardinal de Châtillon qui, renonçant aux devoirs du saint ministère, ne s'intitulait plus évêque, mais simplement comte de

(1) *Histoire du concile de Trente*, par Fra Paolo Sarpia, liv. VII.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 395, lettre de Morvilliers, 19 mars 1563.
(3) *Histoire du concile de Trente*, liv. VII.

Beauvais. Le souverain pontife aurait voulu cependant se servir du cardinal de Lorraine pour attirer l'empereur à une entrevue, à Bologne, pour tâcher d'exercer un droit de couronnement, contesté par les Allemands, et pour transférer, selon son ancien vœu, le concile dans cette même ville. Le cardinal ne s'y prêtait pas, et les discours précédemment tenus par lui en faveur du voyage de Ferdinand étaient considérés comme une ruse destinée à pénétrer les penchants et les intentions du saint-père. L'esprit d'ajournement et de remise se manifestait sans cesse dans l'assemblée de Trente; il était combattu avec persévérance par Charles de Lorraine dont l'avis, à cet égard, obtint, à la séance du 21 avril, un succès qui déconcerta les légats et tous les prélats italiens. Aussi le cardinal s'empressait-il d'écrire à l'évêque de Rennes, le 4 mai. « ..... Quant à nos nouvelles, nous commençons fort « bien à besogner sur la rérformation, tenans deux foys le « jour congrégation, de sorte que j'espère que nous ferons « quelque chose de bon[1]. » Une question accessoire, susceptible de contribuer aux retards, le préoccupait simultanément : c'était la dispute de préséance soulevée entre les ambassadeurs espagnols et ceux de France. Il en recherchait la solution par le moyen des bons offices de l'empereur. Au bout de trois mois d'hésitation, le comte de Luna s'était décidé à venir prononcer son discours d'entrée devant le concile, et à tirer d'une subtilité, dont le cardinal de Lorraine fut lui-même d'abord *étourdi*[2], le triomphe de prétentions que les Français refusaient d'admettre. Luna parut en effet le 21 mai, et prit place près de la table du secrétaire, vis-à-vis des légats, hors du rang assigné aux ambassadeurs, en protestant toutefois

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 9.
(2) *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.

que, bien qu'il dût passer immédiatement après ceux de l'empereur, il acceptait, par modestie, pour ne pas retarder les délibérations, mais sans entendre préjudicier aux droits de son souverain, le siége qui lui était donné ce jour-là. De leur côté, les Français déclarèrent aussi ne reconnaître à l'Espagne ni la préséance qu'elle voulait s'arroger en ce moment, ni même l'égalité dont elle sembla disposée à se contenter ensuite.

L'irritation du cardinal de Lorraine croissait en raison directe de la diminution de son influence[1]. Vainement avait-il présenté, le 10 mai, en les accompagnant d'une belle harangue[2], des lettres de la reine d'Écosse promettant que, dès que cette princesse serait en possession de la couronne d'Angleterre, qui, disait-elle, lui appartenait, elle ramènerait les deux royaumes à l'obéissance envers le saint-siége. Des remercîments furent adressés au prélat, mais on jugea sa démarche contrainte et illusoire. Vainement déclarait-il avoir, par respect pour le principe en vertu duquel un cardinal-diacre ne devait pas être évêque, porté son frère, Louis de Guise, à se démettre de l'archevêché de Sens. Le cardinal de Ferrare, dans une entrevue à Ostie le 24 mai, avait représenté à Charles de Lorraine l'état des affaires de France, la nécessité de son retour pour celles de sa propre famille, ainsi que le peu d'utilité dont pourraient être désormais les réformes, puisque la paix était faite avec les protestants. Ce dernier ne voulait pourtant pas abandonner la partie[3] avant qu'elle fût achevée,

(1) Quelques jours auparavant, il avait reçu néanmoins d'un gentilhomme de la reine-mère, envoyé par elle vers lui, en témoignage d'égards, l'avis que « le prince de Condé estoit à la cour se comportant doulcement, « que l'amiral et ses frères estoient en leur maison, que le connétable, « n'ayant peu obtenir la grand-maistrise par dessus monsieur de Guyse « son nepveu, avoit demandé congé de se retirer en sa maison. »

(2) *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.

(3) *Idem.*

quoiqu'il se plaignît amèrement des ruses et du mystère dont on usait vis-à-vis de lui. « On luy faisoit secret, disait-il, d'une « nomination de nouveaux légas que ses laquais sçavoient[1]. » La plupart de ses opinions étaient combattues, tous ses desseins épiés, sa participation même qualifiée, par l'archevêque d'Otrante, d'embarrassante et de nuisible.

Le 30 juin, un nouvel et plus sérieux conflit s'éleva : à l'office des saints apôtres, Pierre et Paul, célébré dans la cathédrale, le comte de Luna vint s'asseoir sur un siége de velours violet, placé exprès pour lui entre les archevêques et les patriarches. A ce spectacle, le cardinal de Lorraine changea de couleur[2] en demandant avec courroux aux légats « quelle nou« veauté c'estoit au préjudice de la France sans que ses am« bassadeurs en eussent esté prévenus en aucune manière[3]? » La querelle dura jusqu'après l'évangile, et, pendant le sermon, les légats se retirèrent dans la sacristie avec lui, avec Madruce, avec l'ambassadeur Ferrier, l'archevêque de Grenade et deux prélats français. Le cardinal Morone fut forcé d'exhiber le bref d'après lequel il avait dû donner ce rang au comte de Luna. La colère gagnait les ambassadeurs; des paroles peu respectueuses furent proférées contre le saint-père; le *Credo* se trouva retardé; mais, pour éviter du tumulte ce jour-là, on convint que la messe s'achèverait sans que *l'encens* ni *la paix* fussent présentés à personne, pas même aux cardinaux-légats[4]. Des deux parts on voulait maintenir et protester. Des conférences continuelles avaient respectivement lieu. Charles de Lorraine envoyait dès le lendemain, en poste, à Rome, son

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, 3ᵉ part., liv. I.
(2) Mss. de la bibl. de Reims, nᵒˢ 829, 832; divers mémoires, etc., fol. 222.
(3) *Idem.*
(4) *Idem. Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.

secrétaire Philippe Musot, muni d'instructions verbales et de longues lettres, tant des ambassadeurs que de lui-même, pour Pie IV. Le cardinal « ne pouvoit (30 juin) exprimer par « paroles à Sa Sainteté le desplaisir qu'il avoit éprouvé la « veille au matin sans que les légats l'eussent prévenu. Il « ne pouvoit se taire, en un cas si important, et dissimuler « sa surprise. Il faisoit valoir l'age du Roi, les bienfaits de « ses prédécesseurs envers le saint-siége, affirmant que c'es- « toit un acte grave que d'avoir préjudicié dans le concile « au Roi de France mineur. Lui-même, en se faisant média- « teur, avoit prévenu les conséquences fâcheuses qui de- « voient naturellement en résulter, et il supplioit le souve- « rain pontife, *par les entrailles de Jésus-Christ*, de ne pas se « rendre l'auteur de tant de malheurs et de permettre que le « concile s'achevât comme il avoit commencé. Si quelque « chose dans sa lettre pouvoit offenser le saint-père, il le sup- « plioit encore de l'attribuer à son zèle pour le bien universel « de la chrétienté et au desir de la paix et de la bonne renom- « mée du pape. »

Pie IV lui répondit avec plus d'empressement que de sincérité en le remerciant de son affection, en se réjouissant de ce qu'il avait fait pour apaiser le différend au sujet de la préséance, en l'assurant que, dans les ordres donnés aux légats de faire présenter *deux paix* et *deux encens* simultanément aux ambassadeurs de France et à ceux d'Espagne, il n'y avait eu nulle tendance à préjudicier au roi. Le souverain pontife protestait de son intention de se montrer pour Charles IX aussi bon père que ce monarque lui avait été bon fils. Il terminait en affirmant que loin d'avoir défendu à ses légats de faire à Charles de Lorraine aucune communication, il voulait, au contraire, comme témoignage d'honneur et de considération, que toutes choses fussent portées à sa connaissance. Pie IV

exprimait d'ailleurs le regret que la goutte l'eût empêché d'aller à Bologne pour s'y entretenir avec le cardinal, le projet de se dédommager, à cet égard, aussitôt que possible, et l'invitation au prélat de faire lui-même, en attendant, le voyage de Rome.

Dans une réplique du 22 juillet, ce dernier rendit grâce au saint-père de sa bienveillance, lui manifesta l'espoir confiant que l'affaire débattue aurait une issue convenable et l'assura de son empressement à se rendre à Rome, après la mi-août, afin de recevoir ses ordres et de lui dire « ce qui paraissoit « devoir estre faict pour l'honneur de Dieu, le bien univer-« sel de la chrétienté, le service particulier du royaume de « France. »

Grâce à la médiation du cardinal Madruce et des ambassadeurs étrangers, la dispute entre ceux de France et d'Espagne s'était aplanie à la condition que provisoirement, dans les cérémonies publiques, *l'encens* ni *la paix* ne seraient présentés à qui que ce fût. La marche du concile devait y gagner. Pour lui faire faire des progrès vers sa solution, le cardinal de Lorraine consentait à ce qu'on écartât, comme susceptibles d'une discussion trop passionnée, les points importants de l'institution des évêques et de l'autorité du pape. Il adoptait avec dextérité les voies de conciliation pour arriver à conclure. Tout le monde reconnaissait qu'à ses louables efforts avait été due, dans la vingt-troisième *session* (assemblée générale) tenue le 15 juillet, la paisible adoption du décret de la foi, en quatre articles accompagnés de huit canons, et de celui de réformation, comprenant dix-huit chapitres.

« Il s'est trouvé entre les pères tousjours quelque discord, « venait-il d'écrire le 13 juillet au cardinal Granvelle, mais à « la fin nous l'avons surmonté et si bien faict que nous au-« rons jeudy, si Dieu plaist, une cession de laquelle je ne

« fauldray vous donner advis..... J'espère que nous convien-« drons si bien à ce qui restera de ce concile que tant qu'il y « a eu sur le passé de discord qu'il se trouvera entre ces « pères tant d'union que nous pourrons avoir achevé en ce « moys de septembre[1]. »

Tout ce qui pouvait troubler l'harmonie et ralentir les travaux du concile contrariait vivement désormais le cardinal de Lorraine, préoccupé de son prochain retour en France au sujet duquel il demandait (août) à l'évêque de Rennes « ung petit mémoyre à part, pour veoir comment il « pourroit dresser ses journées, sur le chemin qu'il y avoit « de Trente à Vienne, celuy qu'il faudroit prendre pour aller « de là en Lorraine, la seureté qu'il y auroit et les chemins « les plus seurs. Car, disait-il, nous besongnons icy bien fort « à la rédfformation et espérons faire encore une bonne ces-« sion dans douze ou quinze jours et par après finir le con-« cile[2]. » Aussi témoigna-t-il son mécontentement[3] lorsqu'à la séance du 22 septembre, Ferrier répondit par un discours très hardi à celui d'un évêque résolu à démontrer la nécessité d'exercer des réformes sur les princes avant tous autres.

Mais le gouvernement français qui, de son côté, pensait que le concile devait s'occuper uniquement de réformer le clergé, approuvant ses ambassadeurs d'avoir su défendre le roi très chrétien et les libertés de l'Église gallicane attaqués, leur avait enjoint de quitter Trente et de se retirer à Venise. Il manifestait en outre les mécomptes résultant pour lui de la stérilité du concile ainsi que l'intention de n'y plus pren-

(1) Papiers de Simancas, B 17, pièce 16.

(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 81.

(3) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, p. 477 et suivantes.

dre part. Vainement le cardinal de Lorraine parut s'efforcer de déterminer le retour à Trente des ambassadeurs [1]. Lui-même, « fort bien et honorablement reçu des seigneurs, » à Venise, « croyant que la cession ne se pouvoit faire sitost « qu'il avoyt espéré, avoyt pris résolution (16 septembre) de « faire son voyage de Rome, » « Quant à moy, écrivait-il à « Bochetel, le mois précédent, si ceste session peut être faitte, « je partiray dès le lendemain pour m'en aller prendre congé « du pape, cependant qu'il fait beau temps et que l'on prépa- « rera les choses pour l'aultre cession et pour ce je ne pour- « ray estre de retour de ce voyage qu'il ne soit la my-octobre. « Je me délybère partir incontinent après la Toussainctz de « ce lieu pour m'en retourner [2]. » Quelque chose qui survînt au concile, le cardinal était décidé à partir pour la France « au moys de novembre et n'en attendroit nullement la « fin [3]. »

« Asseurez-vous, mande-t-il encore à l'évêque de Rennes, « qu'il n'est rien moins que ce que vous dictes avoir entendu « que le pape m'ayt escript de différer mon voyage jusques « après la fin du concile et en pourriez juger si vous voyez les « briefz que je reçoy souvent de Sa Sainteté, mesmes hier en- « cores ung plain de tant honnestes et grâtieux propos, de « démonstrations de l'amitié qu'il me porte, qu'il m'attend « en si grande dévotion, ayant ung si extresme désir de me « veoir, qu'il me prie de m'en aller le plus tost qu'il me sera « possible et qu'il ne sçauroit avoir chose qui tant luy puisse « plaire que de pouvoir deviser avecques moy de toutes cho- « ses. Et celles qui me font entreprendre ce voyage sont :

(1) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, p. 477.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 85.
(3) *Idem.*, fol. 105.

« l'une qu'il ne seroit honneste que je feusse venu en ce païs « d'Italie sans aller faire la révérence à Sa Sainteté et prendre « congé d'elle et de messieurs de mon collége qui sont là, « l'autre que j'ay charge du Roy et de la Royne de négotier « quelques choses avec Sa Sainteté pour lesquelles il fauldroit, « quant il n'y auroit que le service du Roy, que j'entreprisse « ce dict voyage qui toutefoys ne sera pas long[1]. »

Des témoignages d'honneur extrordinaire lui avaient été réservés dans la capitale du monde catholique. Le pape se montrait « bien disposé à faire tout ce qui étoit nécessaire « pour le bien et repos de la chrétienté ; » et le cardinal devait agir efficacement pour hâter la conclusion du concile, en faisant entendre la menace de se retirer, ainsi que tous les prélats français, si les travaux n'étaient pas terminés sous un bref délai et dans une seule session[2].

Logé au palais pontifical, dans un appartement tout voisin de celui du pape, publiquement honoré des visites du saint-père[3], il avait toute facilité pour lui adresser ses avis : en deux sessions effectivement cette grande assemblée allait pouvoir adopter des résolutions définitives. Dans leurs conférences particulières, Pie IV et le cardinal traitèrent aussi de diverses affaires accessoires, entre autres de l'aliénation de cent mille écus de biens du clergé en France. Le souverain pontife faisait à Charles de Lorraine toutes sortes de démonstrations de faveur personnelle ; il lui promettait de nommer des cardinaux à son choix ; il lui laissait même entrevoir quelque dessein de lui ménager sa succession[4], et ne négli-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 105.
(2) *Wessenberg's Grossen Kirchenversammlungen*, tome III, p. 485.
(3) *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.
(4) *Idem.*

geait aucune flatterie pour s'assurer le concours et les bienveillants offices du prélat français.

Le pape « m'a faict si bon et honneste recueil, écrivait-il, et « me faict tant de démonstrations de contentement que tous « les honneurs, faveurs et bons traitements dont il se peult « adviser il me les faict de si bon cœur que j'ay grande occa- « sion de m'en contenter..... si prompt et si de bonne volunté « à favoriser les affaires du concile et en si grand désir de « veoir que l'on y face une bonne réformation [1]. »

L'examen des moyens propres à assurer l'exécution des décrets de cette assemblée amena le cardinal à soumettre d'abord au pape, empressé de l'accueillir, la pensée d'un *abouchement* possible, à Nice, entre lui-même, l'empereur, le roi de France et celui d'Espagne.

Une telle proposition renfermait-elle réellement, comme on l'a dit, le germe de la célèbre Ligue? Et, sous l'impression d'inconvénients prématurés seulement, l'esprit du cardinal jugea-t-il aussitôt plus opportun de recouvrir la poursuite de semblables vues, des apparences, moins significatives, d'une réunion, soi-disant tout affectueuse, entre Catherine de Médicis et sa fille la reine d'Espagne [2], où chacune, munie d'instructions, devrait contribuer, mieux à l'abri du soupçon des ennemis de l'Église, à régler les mesures protectrices du catholicisme en France?

Ce dernier projet allait se réaliser, peu de temps après, à Bayonne. Là, selon l'opinion des partisans d'une des plus sombres conjectures enregistrées par l'histoire, pourrait être retrouvée la source, encore hypothétique et toujours controversée, d'actes sanguinaires, consommés sous le voile mais

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 131.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, liv. III, part. 1re.

contre le vœu véritable de la religion, par l'effet d'une spéculation plutôt exclusivement politique.

Revenu à Venise le 30 octobre au soir et « bien las du mau-« vais temps qu'il avoit eu depuis Ancône, le cardinal feist son « compte d'y passer la feste (de la Toussaint) pour partir le « mardy suivant et s'en retourner à Trente où se délibéroit « bien de faire incontinent résoudre messieurs les pères pour « venir à la conclusion du concile, comptant partir de Trente « incontinent après la session [1]. »

Dictée par les ordres de Pie IV, la résolution de presser le dénouement était devenue unanime. Dans une vingt-quatrième séance générale devait avoir lieu, le 11 novembre, l'adoption de toutes les réformes délibérées par le concile. Cependant, comme modique dédommagement de ce que celles-ci coûtaient au saint-siége et contrairement aux engagements pris pour dissiper l'ombrage des souverains, les légats omirent d'exprimer l'assurance que les églises jouiraient librement de la plénitude de leurs droits, tels qu'ils étaient fixés par les ordonnances canoniques [2]; et les évêques français, décidés à combattre toute prétention même négative, même dissimulée sous forme de réticence, voulaient s'élever contre cette suppression, lorsqu'ils furent retenus par le cardinal qui, maintenant d'accord avec les légats, pressé par le temps, par la nouvelle de l'état alarmant dans lequel était tombée la santé de Pie IV [3], ne songeait plus qu'à arriver à la clôture du concile [4]. Il était même disposé à en soumettre les décrets à une

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 305, fol. 160.

(2) *Wessenberg's*, etc., tome III, p. 495.

(3) Quoique le pape prît soin de le rassurer lui-même en lui adressant une longue épître en vers de sa façon. (Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, liv. III, part. 1re.)

(4) *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.

confirmation papale [1], repoussée par l'archevêque de Grenade, comme réduisant l'autorité de cette assemblée à la valeur d'une ombre vaine; mais les légats, quelque peine qu'ils se donnassent, ne purent obtenir de faire solennellement reconnaître le souverain pontife comme « évêque universel de toutes les « églises ou évêque de l'Église universelle. » Charles de Lorraine aussi déclara cette fois que la France ne pourrait jamais admettre un pareil titre; et néanmoins, en concédant à l'autorité papale « l'administration universelle de l'Église, » il donna matière à des reproches qui devaient l'accueillir à son retour.

La session finit donc « d'ung très bon accord ; » une prochaine était indiquée « en intention de parachever de tout « le concile [2]. » Le cardinal avait ordre du roi de se trouver vers Noël à Nancy pour assister au baptême d'un fils de la duchesse de Lorraine. Aussi, le 3 décembre, dans une vingt-cinquième et dernière séance générale, à la suite de la célébration de la messe et du sermon, on procéda à la lecture des décrets que la rapidité du temps força d'interrompre et qui fut reprise le lendemain dès la pointe du jour. Après la bénédiction donnée par le cardinal Morone, légat-président, et après que la formule de séparation : *Retirez-vous en paix*, eut été prononcée, on dut, suivant un ancien usage de l'église d'Orient, passer aux *acclamations*. Le cardinal de Lorraine non-seulement s'était chargé du soin de les composer, mais par un mouvement de vanité mal entendue, généralement blâmée, il prit la peine de les entonner à haute voix, ce qui rentrait dans les fonctions d'un diacre et demeurait fort au-dessous du rang d'un prince de l'Église. Il com-

(1) *Wessenberg's*, etc., tome III, p. 498.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 203.

mença par des vœux pour la conservation des jours du pape et pour l'immortalité de sa gloire ; il donna ensuite des bénédictions à la mémoire de Charles-Quint et des rois promoteurs et protecteurs du concile, en commettant la faute grave de ne pas mentionner François Ier et Henri II ; il souhaita longue vie à l'empereur Ferdinand, aux souverains, sans (par l'effet d'une inconcevable distraction) mentionner Charles IX, et longue durée aux républiques ; il adressa des remercîments aux légats, aux cardinaux et aux ambassadeurs, forma pour les évêques le vœu d'une existence prolongée et d'un heureux retour à leurs églises ; enfin il applaudit aux décrets du concile en disant : « C'est la foi de saint Pierre « et des apôtres, c'est la foi des Pères, c'est la foi des or- « thodoxes. »

L'assemblée prononça alors simultanément et en un seul mot *anathème* contre tous les hérétiques, sans spécifier les anciens ou les contemporains. Le cardinal de Lorraine, appuyé par les divers ambassadeurs, avait représenté, dans la délibération préalable, à ce sujet, que « les temps étaient changés, « qu'actuellement les docteurs et les prédicants n'étaient « plus proprement autant chefs des sectes que les princes « mêmes et qu'ainsi la prudence commandait, pour éviter un « plus grand déchirement, de ne pas s'écarter d'expressions « très générales[1]. » Les légats ensuite enjoignirent, sous peine d'excommunication, à tous les membres du concile d'apposer leurs signatures au bas des décrets sur lesquels devaient être aussi placées celles des ambassadeurs. L'absence des représentants de la France souleva quelques difficultés[2], mais Charles

(1) *Wessenberg's*, etc., tome IV, p. 278.
(2) *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.

de Lorraine prit sur lui de signer, quoique sans autorisation, au nom de son souverain[1].

Ainsi se termina ce long et célèbre concile dont le cardinal ne considérait la conclusion que comme un début de perfectionnement[2]: déclarant, pour le clergé français, que les réformes obtenues étaient « incomplètes et devaient être re« gardées comme une légère pacification, comme une simple « échelle pour s'élever à de plus solides améliorations[3]. » Luimême en treize mois d'assiduité, pendant le dernier période de cette grande assemblée, y avait joué, sans contredit, un rôle important, décisif même sur la fin.

Fortement porté à soustraire les couvents de moines à la juridiction épiscopale, comme récompense de leur zèle infatigable contre l'hérésie, en même temps qu'adversaire prononcé d'un pareil affranchissement au profit des autres corporations religieuses séculières, champion de l'institution divine des évêques qu'il déclarait être, ainsi que les curés, représentants de Jésus-Christ, professant vis-à-vis de la cour de Rome, en qualité de prélat français et d'ancien élève de l'Université de Paris, la doctrine qui accorde aux conciles une autorité supérieure à celle du pape, réprouvant, comme illusoire dans ses effets et comme menteur au serment, le droit du souverain pontife de créer de simples titulaires (*in partibus*), blâmant la nomination des évêques soit par le pape, soit par les souverains, soit même par le choix du chapitre, et exprimant le désir de voir adopter une forme d'élection qui se rapprochât de celle prescrite par le Sauveur et par les apôtres, contraire à la puissance absolue des vœux religieux

(1) *Wessenberg's*, etc., tome IV, p. 223.
(2) *Idem*, tome III, p. 501.
(3) *Idem*, tome IV, p. 202.

pour faire rompre en certains cas les mariages, également opposé à ce que jamais ceux-ci fussent reconnus valables lorsqu'ils auraient été accomplis secrètement et non célébrés en présence du légitime pasteur de l'une des parties contractantes et de deux témoins[1], le cardinal s'était signalé d'abord comme redoutable, puis, sous l'influence modificative des événements, comme docile aux vues du saint-siége. Mais durant les dernières semaines du concile (depuis son voyage à Rome) il avait évidemment agi d'après la conviction que d'un accord parfait avec la cour pontificale, d'un appui assuré de la part du pape, pouvait seulement résulter, pour la maison de Guise, le maintien, à la tête des catholiques français, d'une position qui semblait compromise par la mort de François de Lorraine. Selon les éventualités même, des dédommagements ne lui paraissaient devoir être attendus que de la faveur du saint-siége.

Catherine de Médicis ne se méprit sans doute point sur ces calculs et sut faire sentir son mécontentement au cardinal. Dès le 22 novembre il avait écrit à sa belle-sœur qu'il comptait partir de Trente de manière à être avant Noël à Nancy pour y trouver le roi. Il témoignait le désir que son neveu, le duc de Guise, vînt l'attendre, afin de « ne veoir tout en ung « coup ceulx qui le feroient resouvenir des choses passées[2]. » Son retour, « en bonne santé, ayant passé l'Allemagne fort « bien et à son ayse[3], » inspirait à ses proches l'espérance que leurs affaires allaient se relever avec éclat; mais bientôt l'habile prélat eut reconnu et leur fit comprendre qu'il ne lui restait, pour agir efficacement, que la ressource des ajournements, de la prudence et de la dissimulation.

(1) *Wessenberg's*, etc., tome IV, p. 30, 73, 74, 77, 78, 81, 86, 87, 169, 171, 186, 187.
(2) Mss. Béthune, v. 8688, fol. 112.
(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 225.

En effet, après qu'il eut visité sa mère à Joinville, « s'en « allant trouver leurs majestés pour leur rendre compte de « tout son voyage[1], arrivé à la cour, alors à Paris (février « 1564), on le feit attendre environ deux heures avant que « pouvoir parler au Roy et à la Royne ; lesquelz on avoit « faict pormener tout à ce propoz[2]. » Aussi lorsqu'il fut enfin reçu par Catherine, il ne lui parla que de la situation du royaume, de la mort du duc de Guise et réserva les rapports concernant le concile pour le moment prochain où il suivrait le roi à Fontainebleau. C'est là qu'il proposa d'adopter pour la France les décrets qui devaient occasionner tant d'objections. Le cardinal eut de vifs reproches à subir sur son adhésion à divers articles sacrifiant l'autorité temporelle à la puissance spirituelle et préjudiciables aux droits de la couronne comme à ceux de l'Église gallicane. On le blâmait particulièrement d'avoir souffert que le concile convoqué par Pie IV, et que le gouvernement français voulait regarder comme tout nouveau, fût déclaré continuation de celui que les papes Paul IV et Jules III avaient suspendu ; on ne lui pardonnait pas de n'avoir nommé, dans les acclamations en l'honneur des souverains défunts ou vivants, ni François Ier, ni Henri II, ni Charles IX.

Pour tâcher de se disculper, le cardinal répondait que, pouvant disposer seulement de six prélats demeurés à Trente, il s'était trouvé, avec ce petit nombre de voix, incapable de lutter contre plus de deux cents autres. Quant à la faute commise lors des acclamations, ne sachant trop quelle excuse alléguer, il se retranchait dans l'intention de conserver la paix et de prévenir tout sujet de conflit entre les couronnes. Pour-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 235.
(2) *Mémoires de Condé*, tome II, p. 190.

tant il ne parvenait pas à persuader ; il aurait bien pu, répliquait-on, s'abstenir de composer les acclamations et, encore mieux, de les entonner lui-même[1].

En dépit de ce froid accueil, Charles de Lorraine n'obtint pas moins cependant la faveur de prononcer, le dimanche après son arrivée à Fontainebleau, « ung fort beau sermon, » en présence de la famille royale, de la duchesse de Ferrare, du prince de Condé, de son ministre Perocelli et « quasi de tous « les huguenotz de la cour[2], » où, en ce moment, ne se trouvaient ni l'amiral, retiré à Châtillon-sur-Loing, ni son frère d'Andelot occupé, à Metz ou sur les frontières, de négociations relatives aux affaires de son parti. Mais une vive dispute avait éclaté, dans le conseil, entre le cardinal et le chancelier qu'il accusait de favoriser les réformés ; et la reine s'en était émue. Elle soupçonnait en outre le prélat de rendre le roi d'Espagne dépositaire de ses mécontentements. Les ignobles insultes ne devaient d'ailleurs pas être plus épargnées alors à Charles de Lorraine que les hautes méfiances. Peu avant qu'il fût monté en chaire, « il y eust un villain qui y alla faire « ses villeinies[3], » et, comme la plupart des archers de service étaient protestants, on attribua à l'un d'eux cet acte d'incongruité appliquée au fanatisme.

Malgré ces divers symptômes, le cardinal ne perdait pas tout courage et s'attachait à tenter, par des moyens détournés, ce qu'il ne pouvait plus aborder directement. Il crut devoir profiter de l'arrivée concertée des envoyés du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoie à Fontainebleau, où ils venaient traiter auprès de Charles IX divers points relatifs à la religion et au concile, pour faire entendre, par la

(1) *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII.
(2) *Mémoires de Condé*, tome II, p. 190.
(3) *Idem*.

bouche de ces ambassadeurs, une nouvelle mais inutile supplication de punir les auteurs des derniers troubles, et en particulier, après les avoir recherchés, les complices du meurtre du duc de Guise.

Il ne restait donc plus au cardinal qu'à prendre le sage parti d'aller patiemment à Reims « prescher son peuple » en attendant l'instant prochain de rejoindre la cour, après Pâques, en Lorraine pour y célébrer le baptême du fils du duc, dont Charles IX devait être parrain, ainsi que le roi d'Espagne (par procuration). Utilisant ce retour dans son diocèse, le prélat y ordonna la stricte observation de la partie des décrets du concile concernant la discipline ecclésiastique ; il proposa l'établissement d'un séminaire à son chapitre qui y contribua en abandonnant le revenu de deux prébendes et qui, en outre, consentit à l'aliénation de l'hôtel de Reims à Paris, afin de couvrir les frais du voyage de son pontife à Trente et de payer une portion de la taxe due par le roi.

Le carnaval s'était passé à la cour en banquets, tournois, joûtes et comédies où, avec Charles IX et son frère d'Orléans, figurait leur jeune contemporain, le duc de Guise, remarqué déjà pour sa bonne mine, ses grâces, son adresse et la distinction de son maintien. Sa vaste carrière de séduction s'ouvrait ainsi, et les regards étaient généralement fixés sur lui. Du vivant de son père, son mariage avait été projeté et convenu avec la fille unique de Saint-André, héritière d'une immense fortune ; mais, depuis que François de Lorraine et le maréchal n'existaient plus, les dispositions de la famille du dernier s'étaient modifiées, et la jeune personne, retirée des mains de la duchesse de Guise, qui l'élevait comme sa fille, avait été destinée au fils du prince de Condé[1]. Alors les com-

(1) Elle mourut peu de temps après, sans avoir été mariée.

binaisons politiques, non moins que les arrangements de famille, donnèrent lieu d'entrevoir la possibilité et de répandre le bruit d'une union future entre une fille deCondé et Henri de Guise.

Quoiqu'il eût soulevé de grands débats, quoiqu'il « ne pleust « à tout le monde » à la cour, qui n'était « pas grosse à pré- « sent pour n'y avoir personne de la maison de Lorrayne, « fors le cardinal de Guyse, » le voyage du roi à Bar-le-Duc s'accomplissait pourtant (mars 1564) au milieu des honneurs, des fêtes qui devaient ensuite marquer également le lent et solennel passage de Charles IX à travers la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guienne et l'accompagner jusqu'à Bayonne, au mois de juin 1565.

Sous les apparences de la cérémonie qui attirait le roi en Lorraine, et à laquelle assistaient des représentants du pape, de Philippe II et d'autres princes voisins, divers projets politiques se traitèrent ; l'on ébaucha même celui d'une ligue, déjà conçu partiellement sur plusieurs points, entre différentes personnes, et assez naturellement inspiré alors à la plupart des catholiques, comme moyen de résister, par l'ensemble et par la communauté d'efforts, aux progrès hardis et féconds de la réforme.

L'assassinat du duc de Guise avait semé l'effroi dans l'âme du cardinal de Lorraine, toujours moins intrépide que véhémente. Le prélat adopte dès lors pour prière habituelle le trentième psaume de David : « Seigneur, j'espère en vous, que je ne sois « jamais confondu... » Entouré de défenseurs[1] dans les der-

(1) Formant une compagnie de cinquante arquebusiers qui, pour ainsi dire, ne le quittaient jamais, l'accompagnant à l'église quand il prêchait, quand il célébrait la messe ou donnait le salut, le conduisant même jusqu'au cabinet du roi. (*La conjonction des lettres et armes des deux frères princes lorrains.*)

niers moments de son séjour à Trente, il éprouve, à son retour d'Italie, le désir de les conserver d'une manière permanente; il croit « avoir bien besoing d'être sur sa garde, car si l'on « peult l'on le fera morir[1], » et il sollicite, à cet égard, de la reine-mère une autorisation privilégiée qu'elle lui accorde, le 25 février, « n'entendant que pour raison dudit port d'ar-« mes fait en sa compagnie et par son commandement, et par « ceux qui seront à sa suitte et non ailleurs, il leur soit fait, « mis, ou doñé aucun trouble, arrest, destourbier ny empes-« chement nonobstāt les ædits et ordoñances faisans au con-« traire[2]. »

Officiellement écarté des affaires publiques, feignant d'être également en dehors des intrigues, écrivant à sa belle-sœur (18 août) pour qu'elle exprime à la reine que lui et ses parents « ne veulent avoir intelligence avec personne et chose cachée, « tant secrète qu'elle soit, qui ne lui soit descélée, » ajoutant « que la Royne devroit faire venir le prince de Condé à la « court, ce qui le divertiroit de beaucoup d'entreprises, » et recommandant « qu'on ne fasse bruit de rien comme venant « de son côté[3], » le cardinal affecte, pendant l'année 1564, d'être absorbé par les devoirs de son ministère, par les sentiments de famille. Il divise donc son temps entre Reims et Joinville, mais sans négliger aucune des démarches qui peuvent être utiles à sa position, à ses desseins; entre autres, il envoie (23 septembre) son conseiller Vétus auprès du nouvel empereur Maximilien, en apparence pour le complimenter à l'occasion de la mort de son père[4].

(1) *Mémoires de Condé*, tome II, lettre du secrétaire d'ambassade espagnol, Sarron.

(2) *Congé octroyé par la reine-mère à M. le cardinal de Lorraine de porter armes défendues.*

(3) Mss. Béthune, v. 8720, fol. 9.

(4) Mss. V. C. de Colbert, v. 392, fol. 225.

Neuf mois après son retour, le 27 novembre, Charles de Lorraine ouvre un synode provincial composé des prélats ses suffragants, de députés des chapitres, des abbés, doyens, etc. Les évêques de Cambray, d'Arras, de Tournay et de Thérouenne, également convoqués, s'étaient excusés, les uns par le motif de l'érection de Cambray en métropole, les autres par ordre impérial. Jusqu'au milieu de décembre on se réunit, et l'on tient deux séances presque chaque jour. Cette assemblée déclare que la distraction de plusieurs évêchés de la métropole de Reims[1] n'a pu être opérée légitimement sans que les intéressés fussent consultés, et qu'en érigeant le siége de Cambray en archevêché on aurait dû reconnaître à celui de Reims la primatie sur la seconde Belgique, afin de lui conserver ses anciennes dépendances. La fixation d'une formule des articles de foi, celle des cérémonies de l'Église, du bréviaire, du missel, le perfectionnement de la discipline ecclésiastique, la correction des mœurs, l'obligation de résider pour les évêques, l'individualité des cures et les devoirs des curés formèrent en somme les principaux objets de l'examen et des arrêtés du synode, dans les réunions duquel le cardinal portait souvent la parole avec développements. L'attention de ses membres fut aussi attirée par l'état de souffrance, par les spoliations qu'éprouvait l'Église, et Charles de Lorraine proposa qu'un autre que lui-même, « qui n'étoit pas bien en « cour[2], » fut chargé de présenter les résolutions du synode à l'agrément royal, indispensable pour leur publication. Supplié cependant d'accepter cette importante mission, il parut se laisser fléchir par les marques de considération et de confiance qu'il recevait de la part de ces ecclésiastiques dévoués.

(1) Par un article du traité de Cateau-Cambrésis.

(2) Histoire Mss. ecclésiastique de Reims, par Marlot, v. 3, fol. 278 et suiv.

Des motifs, puisés dans la nécessité de défendre la foi catholique et d'observer les démarches des protestants, joints à celui de visiter son abbaye de Saint-Denis, fournissaient d'ailleurs au cardinal un prétexte suffisamment plausible pour aller à Paris s'assurer des dispositions des habitants, dès longtemps favorables à sa famille, et, sinon faire un essai immédiat, du moins ne pas laisser périmer l'exercice de l'influence qu'il se flattait de posséder sur eux. Du sein de ses occupations en apparence toutes pastorales, le cardinal ne perdait pas de vue les combinaisons politiques. Il n'attendait que le moment de passer des méditations, des projets à l'action.

Fidèle, dans la forme du moins, à l'opinion qu'il a si fortement exprimée sur la résidence obligatoire des prélats, il ne veut toutefois entreprendre son voyage que muni d'une autorisation officielle signée et scellée par les évêques de Soissons, de Châlons et de Laon. Il prend donc les mesures nécessaires pour assurer l'ordre dans le gouvernement de son Église, il visite le grand hôpital de Reims, et, frappé du nombre considérable ainsi que des pressants besoins des pauvres, il s'engage, pour lui et pour ses successeurs, à donner une certaine somme par semaine en secours aux indigents qui, bien que n'ayant pas perdu l'usage de leurs forces, ne peuvent pourtant soutenir leurs familles souffrantes. Les fêtes de Noël passées, il part en dépit des rigueurs de la saison, le 6 janvier 1565, pour Soissons où il fait halte dans l'intention de voir le prince de Condé, en visite lui-même auprès de sa sœur, l'abbesse de Notre-Dame de cette ville. L'abouchement se passa de part et d'autre avec l'empressement et les égards convenables entre cousins germains; il y fut traité de certaines affaires de famille; mais, sous ces apparences de douceur et de simplicité, les protestants, soupçonnant une démarche tentée par le cardinal, et peut-être réciproquement bien

accueillie, pour détacher Condé de leur parti, ressentirent un mécontentement qu'ils ne dissimulèrent point au prince lui-même. On supposait que Charles de Lorraine avait, comme appât, présenté à ce dernier la perspective d'épouser la belle veuve du duc de Guise, au sujet de laquelle le prélat devait, au surplus, recevoir ultérieurement (octobre 1565), de la part du duc de Nemours, des ouvertures qu'il se gardera de repousser : y répondant, au contraire, par des expressions d'hommage rendu aux « grandes et vertueuses qualitéz » d'Anne d'Est et par l'assurance de ne vouloir « panser l'empescher ou contra-« rier en chose du monde, ni aussi la presser contre sa vo-« lunté.., espérant s'y conduire de fasson que le duc de Nemours « eût toujours occasion de lui continuer sa bonne grâce[1]. »

On prétendait aussi que le cardinal avait, sans aucune autorisation préalable de Marie Stuart, parlé à Condé d'épouser cette reine.

« Viendroit-il point ici, disait d'un autre côté le peuple de « la capitale, livré à mille conjectures, luy-mesme prendre « congé de la messe et que monsieur le prince feust un *can-« diot* qui eust *affiné* un autre *candiot*[2]. »

Charles de Lorraine cependant avançait, « à très grandes « journées, » vers Paris, où il se proposait de faire une sorte d'entrée triomphale, avec ses jeunes neveux, le duc de Guise et le marquis de Mayenne. Il avait été rejoint par un certain nombre de partisans de sa famille, « gentilshommes, présidents, « conseillers, marchands, cinq chevaliers de l'ordre montés « sur des haquenées, des mules, » et était escorté de sa garde ordinaire de cinquante arquebusiers, sous leur capitaine. Le duc d'Aumale, son frère, également bien accompagné, devait,

(1) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 66.

(2) *Du grand et loyal debvoir*, etc., par Regnier de La Planche, Paris, 1565.

presque en même temps, s'introduire par une autre porte dans la capitale.

Or, le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'île de France, dont l'intimité actuelle avec Coligny, son cousin, s'ajoutait à d'autres motifs pour lui inspirer les plus malveillantes dispositions à l'égard des Guises, voulut profiter de cette circonstance et donner un libre cours à ses ressentiments. Dès le 13 décembre, il avait fait publier l'ordonnance royale qui, dans un esprit de précaution indispensable en ces temps de troubles continuels, interdisait à « tout prince, seigneur ou personne quelconque » de marcher suivi de gens armés. Le cardinal, avant d'entrer dans le gouvernement de Montmorency, avait négligé ou dédaigné de faire présenter au maréchal le *congé* exceptionnel obtenu de la reine-mère et dont ce dernier, assurément, n'ignorait pas l'existence. Saisissant le prétexte de cette omission ou de ce trait d'arrogance, le gouverneur, après avoir, en les communiquant au parlement, paru vouloir légaliser en quelque sorte ses intentions, au moins rigides, et mettre le prélat à même d'en être prévenu par les nombreux amis qu'il comptait dans cette cour de justice, lui fit signifier de ne pas poursuivre ainsi son chemin, avec un équipage défendu.

Au lieu de céder à une injonction qui lui semble blessante, le cardinal, de son côté, ne cesse de s'avancer (le lundi 8 janvier), jusqu'à ce que rencontrant dans la rue Saint-Denis, au coin de l'église des Saints-Innocents, une troupe de fantassins et de cavaliers des deux religions, sous les ordres de Montmorency et du prince de Portien, son escorte soit attaquée, mise en déroute, et que lui-même[1] se voie forcé de chercher

(1) « Palle en couleur, de ses membres tremblant
« Mieux un corps mort qu'homme vif ressemblant, »
dirent ses ennemis. (*Du grand et loyal debvoir*, etc.)

précipitamment refuge dans l'humble habitation d'un cordier. Il y entraîne avec lui ses neveux dont l'aîné surtout, un pistolet à chaque main, refusait d'abandonner le combat, quelque disproportionné qu'il fût, et, rappelant aux Parisiens le souvenir chéri de son père, s'attirait même ainsi déjà des partisans tout personnels. Un fidèle serviteur, en voulant refermer la porte sur eux, tombe mortellement frappé par les balles qui atteignent bientôt le seuil de la chambre où sont retirés les princes lorrains. A l'aspect d'un danger aussi pressant : « Seigneur, mon Dieu, s'écrie le cardinal, si mon heure « est venue et la puissance des ténèbres, préserve du moins « le sang innocent[1]. »

Pendant ce temps, le duc d'Aumale, entré par la porte du Louvre, produit heureusement une diversion qui contribue à apaiser le tumulte de la rue Saint-Denis; et la nuit vient permettre au prélat de gagner en sûreté, avec ses neveux et sa suite, son hôtel de Cluny où il se trouve aussitôt entouré d'un nombre considérable de bourgeois dévoués et où le rejoint son frère. Celui-ci, animé d'un excès d'ardeur religieuse et d'irritation politique, veut sur-le-champ recourir à la force pour se venger; mais le cardinal parvient à le modérer en lui représentant la responsabilité qu'ils assumeraient par le renouvellement inopportun d'une guerre civile, à peine calmée depuis quelques mois. Il est vrai que Montmorency paraissait en ce moment être le plus fort à Paris et qu'abusant de cet avantage, sans réfléchir aux conséquences, il se plut dès le lendemain matin à braver les Guises en passant et repassant devant l'hôtel de Cluny avec cinq cents hommes de pied et trois cents chevaux, ainsi qu'en suscitant des gens qui criaient malicieu-

(1) *Conjonction des lettres et armes*, etc. Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. II, ch. 3.

sement : ***Mort aux Lorrains***[1] ***!*** ou qui chantaient, sous les fenêtres, ce refrain : ***Fi, fi, fi du cardinal***[2] ***!***

Une telle situation ne pouvait se prolonger. Aussi, le soir avant souper, envoyés ostensiblement de la part du parlement, et sans doute de celle du prélat, le prévôt des marchands, Claude Guyot, et le procureur du roi, Du Moulin, viennent inviter le maréchal à laisser partir Charles de Lorraine avec ses gens armés, en vertu de son brevet dont la copie présentée à Montmorency ne lui suffit pas. Il exige préalablement que le cardinal lui « envoye le nombre et roolle de « ses gens, en forme authentique, attaché audict congé deüe« ment collationné, après quoy il advisera à faire entièrement « tout ce qu'il devra..... Et luy coustera la vie ou il fera que « ledict sieur cardinal et tous autres seront en son gouverne« ment contenus en leurs limites, et leur apprendra à vivre « soubs la protection du Roy et de son lieutenant-général. »

Charles de Lorraine eût voulu ne pas se soumettre à ces conditions ; mais il sentait l'impossibilité de demeurer à Paris

(1) *Les arts au moyen âge*, par Dusommerard, tome I, p. 243, note.
(2) *Mémoires de Daubigné*, tome I, liv. 4, chap. 5.

« *Sur la venue du cardinal à Paris.*

« Le cardinal s'en venoit
« A Paris à grande puissance,
« Et avecques luy amenoit
« Des Guisards plains d'arrogance,
« Espérant par son pouvoir
« Faire le peuple esmouvoir
« Comme il a fait autrefois
« En abusant de deux rois.
« Mais monsieur le mareschal
« Luy fist bién sa saulce,
« Fy, fy, fy du cardinal
« Qui ch.. en ses chausses.

« Le mareschal de sa part
« Mande par un gentilhomme
« A ce grand rouge Guisard
« Qu'il eust été mieux à Rome,
« Qu'il n'entrast aucunement
« Dedans son gouvernement
« Avecques ses gens armés,
« Car les badaux animés
« Pourroient enfanter le mal
« Dont leur ville est grosse.
« Fy, fy, fy, etc.

« Nonobstant ce mandement
« A Paris il s'achemine
« Faisant tel déportement
« De sa grand suite mutine,
« Qu'il verroit ses bons amis
« De la grand rue Saint-Denis,
« D'Aumalle par autre endroit
« Dedans la ville viendroit.
« Fy, fy, fy, etc. »

après un semblable affront sans en prendre une revanche sanglante, et, dans cette extrémité, implorant encore le secours de la nuit, il quitte avec mystère, d'après l'avis que lui en fait donner le parlement, l'hôtel de Cluny (le mercredi 10), « deux heures avant le jour, aux lanternes, » pour se retirer à Meudon avec ses neveux et de là retourner à Reims où il rapporte le ferment d'un courroux surexcité.

Au reste, la conduite de Montmorency avait mécontenté tous les catholiques. Les efforts du maréchal pour se justifier, particulièrement auprès des princes du sang, n'obtinrent pas le succès qu'il s'en promettait[1]; et Condé lui-même dit à ce sujet : « S'il a fait cela pour rire ou pour faire peur au car« dinal, il en a trop fait : s'il l'a fait avec fondement et de pro« pos délibéré, il a moins fait qu'il ne devoit[2]. »

La verve des poëtes huguenots s'exerça abondamment d'autre part, sur cet événement, dans des pièces de vers, de différentes formes, écrites avec moins de malice que de violence assaisonnée d'incongruités[3]. Il en résulta aussi une polémique

(1) *Voir* la réponse du duc de Montpensier (4 février) à la lettre du maréchal de Montmorency (15 janvier). Portefeuilles de Fontanieu, v. 309.

(2) Notes de la *Harenga*, satire en vers burlesques contre le cardinal de Lorraine.

(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 488, p. 848-872.

En voici un échantillon :

« Adieu, monsieur du grand chapeau,
« Adieu, monsieur de l'escarcelle ;
« Vous porteray-je le flambeau ?
« Vous moucheray-je la chandelle ?
« Vous estes parti bien matin
« Veu qu'il fait grand froid.
« Avez-vous point quelque tintin
« Dans vostre divine cervelle ?
« Vous ne dormez pas bien la nuit
« Ainsi qu'on le dict par la ville
« Et vous levez dès minuit
« Pour faire le lendemain deux mille.
« Mais d'où peut venir tout ceci ?
« D'où procède cette entreprise ?
« Ose t'on contester ainsi
« Contre la grand' maison de Guise !
« Vrayment il sembleroit à veoir
« Qu'on a oublié qui vous estes
« Et que vostre esprit et sçavoir
« Ont tourné comme girouette, etc. »

C'étaient encore *L'adieu du cardinal de la Ruine* (Lorraine) *aux sires*

non moins aigre, mais un peu plus grave. A la *Lettre d'un seigneur du Hainaut envoyée à un sien ami suivant la cour d'Espagne*[1], contenant l'apologie du cardinal et de sa famille, ainsi que de virulentes accusations contre Coligny et Montmorency, furent opposés le *Désaveu d'un seigneur de Hainault*[2], tissu d'inventions brutales développées et rebattues contre les Guises; puis le *Livre ou devis des marchands*[3], blessant pour les prétentions généalogiques de la maison de Lorraine, justificatif de la conduite du maréchal; le *Discours sur le congé impétré par le cardinal*[4]; la *Response faite par Montmorency quand on luy présenta le congé*[5]; la *Response à l'épistre de Charles de Vaudémont, cardinal de Lorraine, jadis prince imaginaire des royaumes de Jérusalem et de Naples, duc et conte, par fantaisie, d'Anjou et de Provence, et maintenant simple gentilhomme de Hainault*[6]; puis d'autres pamphlets dont l'affluence, ali-

*catholiques de Paris;* puis des *Sonnets et autres drôleries faictes et semées contre ledict cardinal* et adressées *au Renard s'enfuyant;* enfin on analysait ainsi, plus sérieusement, *La religion du cardinal:*

« S'armer du nom de Dieu et aucun n'en avoir,
« Prescher en Jésus-Christ et nier son esglise,
« Gourmander tout un jour et prescher l'abstinence,
« Prescher d'amour divin et haine concevoir,
« Paillarder librement et prescher continence,
« Prescher frugalité et faire grand despence,
« Prescher la charité et chascun décevoir,
« Compter dessus ses doigts, faire bonne grimasse,
« Abuser de babil toute une populasse,
« Mignarder d'un clin d'œil le plus profund des cieux,
« Cacher soubs le manteau d'une façon humaine
« Un vouloir obstiné, un cœur ambitieux,
« C'est la religion de Charles de Lorraine. »

(1) Anvers, 1565. (2) 1564. (3) 1565.
(4) Par Jacques-Paul Spifame, précédemment évêque, puis huguenot, 1565.
(5) 1565. (6) *Idem.*

mentée surtout par l'amertume des ennemis des Guises, ne s'épuisa que devant un arrêt du parlement intervenu bientôt pour imposer silence aux combattants dans cette guerre de plume, souvenir et présage, à la fois, de luttes plus funestes.

Après le départ de son frère, le duc d'Aumale était demeuré quelque temps aux environs de la capitale, faisant des courses tantôt du côté de Saint-Denis, tantôt de celui de Meudon, de Carrières ou de Dampierre, accompagné d'un assez grand nombre de gentilshommes et de gens de guerre. Les partis semblaient chaque jour tout près de « s'entrechoquer; » et Montmorency, pour rompre à son propre avantage cette espèce d'équilibre précaire et menaçant, avait mandé à Paris l'amiral qui n'hésita pas à s'y présenter, le 22 janvier, avec une suite de cinq cents chevaux. Les hostilités de fait n'allaient pourtant pas s'engager immédiatement ; et la presse seule continuait à fournir d'abord les armes à l'aide desquelles chacun des intéressés prétendait faire peser sur son adversaire les torts de la récente collision.

Le *Bref discours et véritable des principales conjurations de ceux de la maison de Guise*, le livre *Du grand et loyal debvoir, fidélité et obéissance de Messieurs de Paris envers le Roy et couronne de France*[1], celui des *Faits et dicts mémorables de plusieurs grands personnages et seigneurs François*, le *Discours du voyage faict à Paris par Monsieur l'Admiral*[2], publiés par l'ordre du maréchal et de Coligny, disculpaient les deux cousins de tout acte, de toute intention coupables et reportaient, comme d'ordinaire, la cause des troubles, la source des dangers de l'Etat sur le compte des Guises, dont l'ambition y

(1) Par Louis Regnier de La Planche, huguenot parisien, secrétaire du maréchal de Montmorency.

(2) Par le même.

était amplifiée et l'origine rabaissée. Ceux-ci, de leur côté, répondaient et répliquaient par des accusations de tentatives d'assassinat, pour raison d'anciennes rancunes et par ombrage du récent pourparler de Soissons, faites de la part de Montmorency, sur les personnes du cardinal et de son neveu. La *Lettre d'un gentilhomme Champenois escrivant à un sien ami Parisien*, entre autres, envisageait la publication « de certains libelles « fameux[1] comme telz excèz dont l'on ne pouvoit attendre que « changement de monarchie en anarchie et conséquemment « l'entière éversion d'un royaume. » Elle prévoyait, dans la diffamation « des plus grands princes et meilleurs ser- « viteurs de la couronne, une meslange et confusion de tous « estatz, conséquemment l'extermination des Roys, des prin- « ces et de leur noblesse. » Elle vengeait la maison de Guise des attaques dirigées contre sa généalogie, ses prétentions, ses desseins et retraçait les services rendus par ses membres à l'État.

Mais à cet échange de pamphlets, durant plusieurs mois, ne s'était pas bornée l'action des partis. Tous deux avaient respectivement formé leur concert; et tandis que Montmorency conférait à Paris avec Coligny, le cardinal de Lorraine, rejoint à Reims par le duc d'Aumale, méditait sérieusement sur le projet, déjà plusieurs fois examiné, déjà réalisé en divers lieux, d'une ligue générale de tous les grands seigneurs du royaume. La liste avait même été dressée: les noms du duc de Montpensier, du comte de Martigues, de François Le Roy de Chavigny, de Charles d'Angennes, évêque du Mans[2], y figuraient en première ligne; des correspondances s'étaient établies pour fonder cette vaste et puissante organisation dont

(1) Ci-dessus indiqués par leurs titres.
(2) *Vie de Henri, duc de Guise*, par Pérau, etc.

le germe avait d'abord pris consistance, dès 1563, en Guienne et en Languedoc, par les soins du cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse, du cardinal Strozzi, archevêque d'Alby, de Montluc, de Negrepelisse, de Terride, de Fourquevaux, de Joyeuse, personnages considérables de leurs provinces.

L'aspect des résultats redoutables obtenus par l'intime union des protestants, très inférieurs en nombre, avait suggéré à ces seigneurs l'idée d'une *contre-association catholique*, composée de prélats, de gentilshommes, de magistrats, de bourgeois, d'autres membres du tiers état, qui serait en mesure, comme en droit, d'agir avec promptitude, avec indépendance, sans attendre les ordres ou les secours incertains et tardifs du gouvernement. Une approbation provisoire du parlement de Toulouse, auquel ce plan fut soumis, l'avait en quelque sorte légitimé. Candale et Trans venaient assez récemment d'établir un semblable accord en Guienne ; c'était à l'étendre, à le généraliser que les Guises travaillaient en ce moment.

Jusque-là, « les catholiques divisés et nonchalants avaient « laissé le roi faire et dire seul, attendant que tout remède « vînt de la cour. Ils s'éveillaient enfin de leur profond som- « meil... Alors ils se rapprochèrent, ils prirent soin des in- « térêts publics et privés ; ils brisèrent les machinations de « leurs ennemis[1]. »

Instruite de leur démarches, par la saisie d'une lettre du duc d'Aumale adressée au marquis d'Elbeuf pour tâcher de faire avec le duc de Montpensier « une bonne association » en Touraine, comme le premier de ces princes comptait y parvenir en Champagne, la cour se préoccupait de la formation de ces ligues auxquelles, afin de les absorber, elle songeait déjà à donner le roi pour chef. Informée d'ailleurs de ce qui

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tome II, p. 121.

s'était passé dans Paris, de l'inquiétude qui y avait régné, à la perspective de l'explosion d'une nouvelle guerre civile, elle s'alarmait elle-même du retour de pareils événements, rendu probable par la nouvelle du projet, attribué au prince de Condé et au cardinal de Lorraine, de reparaître simultanément, en armes, dans la capitale.

Toutefois Charles IX recommandait (de Toulouse, le 16 mars[1]) à Montmorency de ne s'opposer que par voie de respectueuses observations au voyage de Condé, et, si le prince y persistait, de ne faire « aucun semblant d'en avoir suspect « ou mal contentement. » Quant au cardinal, dont la rentrée dans Paris ne paraissait non plus que peu supposable, le jeune monarque mandait avec timidité, peut-être avec hypocrisie (la suite autorise à le croire), qu'ayant « congé d'estre ac- « compagné de quelques gens en armes pour la seureté de sa « personne il pouvoit en user sans que pour ceste occasion il « feust empesché ne molesté en quelque sorte que ce feust, « estimant qu'il ne seroit pour en abuser. »

Ne voulant pourtant que « sainement interpréter ce que es- « toit cy devant passé entre ledict cardinal et Montmorency, » le roi entendait qu'en tous cas la ville « feust maintenue en « tranquillité et estre le maistre là et partout ailleurs en son « royaume. » Pour assurer donc le bon ordre pendant son absence dont le terme ne doit pas devancer la Saint-Michel, il juge à propos d'interdire, jusqu'à son retour, le séjour de Paris à un certain nombre de personnes qu'il prévient, chacune en particulier, de cette mesure. Le maréchal doit en conséquence faire sortir, s'ils s'y trouvent présents, tous les seigneurs dont il lui est expédié un « roolle, » comprenant, comme de raison, « M. de Guise et M. d'Aumale, » avec « M. de

(1) Mss. Béthune, v. 8703, fol. 57.

« Nevers, l'Admyral, d'Andelot, la Roche-Foucault, le Prince « de Porcien, Soubize, le Vidame de Chartres, Montgommery, « Bussy, Senighan et Coulombiers[1]. »

Si l'omission des cardinaux de Lorraine, de Guise[2] et de Châtillon se faisait remarquer sur cette liste, Charles IX l'avait compensée par le *post-scriptum* de sa lettre à Montmorency, exprimant la volonté formelle que le maréchal « ne « souffrist point qu'ils y entrassent non plus que les aultres, » le roi n'ayant « pas laissé leur escrire n'aller point audict Pa- « ris. » Le gouvernement avait été poussé à agir ainsi par la conviction que « les alarmes où estoit tenu tout le royaulme « procédoient principalement des allées et venues d'aulcuns « des principaulx, » et par la résolution de « mettre bien ex- « pressément la main que l'on ne veist plus d'armes trotter « par la ditte ville en quelque sorte que ce feust[3]. »

Cependant le jeune duc de Guise, exclu maintenant de Paris, forcé par les conseils du cardinal de réprimer l'élan qui l'eût poussé à aller rejoindre d'Aumale et d'Elbeuf, à prendre les armes avec eux, à tenter des hasards dont la prudence du prélat redoutait l'issue pour lui, et exaspéré au point de rêver, pendant son sommeil, de combats auxquels il défiait tantôt Montmorency, tantôt l'amiral, voulait, en voyageant, donner quelque satisfaction au besoin d'activité naturel à son âge. Entrant dans cette disposition, son oncle le confia aux soins de Bertrand de Fossy, sieur de Crenay, et l'envoya faire entendre au roi sa propre version sur ce qui s'était passé quelque temps auparavant à Paris. Déjà Charles de Lorraine avait eu soin d'adresser, sur ce sujet, une longue relation à son

(1) Mss. Béthune, v. 8703. fol. 49.
(2) Celui-ci avait été du voyage du roi.
(3) Portefeuilles de Fontanieu, v. 309.

frère le cardinal de Guise et même de faire mettre Philippe II personnellement en défiance contre ce qui pourrait lui en être rapporté.

Henri de Guise va donc rejoindre la cour, puis accompagner le duc d'Anjou, à la rencontre de la reine d'Espagne, jusqu'au delà d'Ernani, et prendre part ensuite aux « jeux, com- « bats, tournois, courses de bagues, mascarades, comédies et « autres démonstrations d'allégresse, » au festin superbe[1], avec ballets, dans une île, aux fêtes brillantes et dispendieuses, sous l'éclat desquelles, pendant trois semaines, Catherine de Médicis dissimule le motif, moins maternel que politique, de son entrevue à Bayonne avec Élisabeth de France. Il se révélait, au surplus, par la présence du duc d'Albe et de plusieurs hommes d'État espagnols dans le cortége de cette dernière princesse.

Philippe II, éprouvant ou feignant l'inquiétude de voir la Guienne, si voisine de ses États, se corrompre sous le rapport de la religion, avait « requis qu'on y tînt la main. » Des notes s'étaient conséquemment échangées entre les deux souverains « les plus chrétiens, » pour se demander et se promettre réciproquement d'employer des mesures sévères contre les protestants, « de ne pas les pourveoir d'offices de magistrature, « de casser tous gouverneurs et autres grands seigneurs des « conseilz privéz et tous autres ayant charges qui se trouve- « roient estre de la nouvelle opinion, de priver de l'estat et « honneur de leurs ordres de chevalerye tous ceulx qui ne « vouloient en suivre et en entretenir les statuts et n'y rece- « voir désormais personnaiges qui ne feussent de qualité, ex- « périence et relligion requises[2]. »

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I.
(2) Papiers de Simancas, B 18.

C'était poser nettement la question ; c'était ouvrir la voie aux mesures énergiques. Il ne restait plus à envisager au delà que la privation de liberté individuelle, et enfin le supplice des partisans de la doctrine nouvelle.

Convaincue de l'attention que le public donnerait à la réunion de Bayonne, prévoyant les conjectures qui seraient formées sur des conférences où auraient dû se traiter des projets d'une réalisation plus ou moins prochaine, plus ou moins terrible, en vue de l'extirpation de l'hérésie, Catherine avait senti le besoin d'expliquer « la venue de la Royne catholique, » de manière à prétendre ôter « occasion à beaucoup d'esprits « inquiets de mettre en deffiance les subjets du Roy que l'on « eust voullu aucune chose innover au contraire du contenu « des édits de paciffication. » Elle s'efforçait de persuader qu'il n'était « parlé durant ceste entrevue que de caresses, festoye- « mens et bonnes chères et en termes généraux du desir que « chacun avoit à la continuation de la bonne amitié d'entre « leur majestéz et à la conservation de la paix d'entre leurs « subjets [1]. »

Croire nécessaire de s'excuser ainsi, c'était presque s'accuser historiquement ; ce n'était pas, du moins, empêcher de soupçonner que, sous l'apparence de ces « festoyements, » avait pu germer la sanglante pensée de 1572, le dessein éventuel de « jouer des mains basses sur les hérétiques, » suivant l'expression naïvement cruelle de Brantôme.

Élisabeth de France se sépara de sa famille le 3 juillet, et le roi, se remettant alors en marche, vint par Condom à Nérac, chef-lieu du duché d'Albret. Là, comme distraction propre à son âge, Charles IX établit, entre lui, le prince de Béarn et le

(1) Mss. Béthune, v. 8712, fol. 5. Lettre de la reine-mère au maréchal de Montmorency.

duc de Guise (deux *des trois Henris* qui devaient plus tard se faire si vivement *la guerre*), une lutte d'adresse au tir de l'arc. Le sort voulut que le roi et Guise gagnassent les cinq ou six premiers coups; et, chaque fois, quel que fût le vainqueur, Chrles IX recommençait, en profitant du respect avec lequel le jeune Lorrain lui cédait son droit. Le prince de Béarn ayant à son tour obtenu l'avantage, le monarque essaya d'user du même privilége, qui lui fut si obstinément contesté pourtant par Henri de Bourbon que Charles IX repoussa brusquement ce dernier et le menaça de sa « flèche encochée. » Le prince se mit en attitude de riposter, et le roi, perdant toute patience, ordonna au gouverneur du Béarnais récalcitrant d'emmener son élève pour le réprimander et le *châtier*[1].

Dans cette occasion, la déférence gracieuse de Henri de Lorraine avait offert un contraste très remarqué avec la brusquerie tout agreste du jeune Bourbon. Mais les frivoles succès de cour, les plaisirs, les dissipations, les joûtes d'agilité et de courtoisie ne pouvaient satisfaire l'ardeur du duc de Guise, héritier d'une partie des qualités martiales de son père, de sa générosité, principal des ayants cause pour sa vengeance, disciple, très naturellement inspiré d'ailleurs, des doctrines politiques de son oncle Charles. La guerre portée par les Turcs contre la Hongrie, contre la chrétienté, lui signalait un champ plus digne de son courage, de sa foi, de son ambition, et il allait s'en rapprocher, en passant par la Champagne et la Lorraine, afin de revoir auparavant sa famille.

Or, sur ces entrefaites, le cardinal, n'écoutant que son dépit, avait, comme administrateur du temporel de l'évêché de Metz[2],

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 2.

(2) En cette qualité il convoquait ses vassaux et recevait leur serment de foi et hommage. *Voir* sa lettre au duc de Nevers « seul défaillant. » (Mss. Béthune, v. 8655, fol. 96.) Un autre prélat, François de Beaucaire,

réclamé, auprès de Maximilien, la qualité de « prince et client « du Saint-Empire, » ainsi qu'une sauvegarde pour sa juridiction et pour le pays Messin, avec requête de vouloir bien les défendre et les fortifier contre la violence et les attaques de ses ennemis [1]. Il avait bien aussi, dit-on [2], demandé appui à Charles IX contre les dégâts que lui causaient les réformés ; mais cette démarche ne pouvait former le contre-poids d'un acte qui ne tendait qu'à soustraire le prélat et l'évêché à l'autorité du roi et à établir un foyer de troubles, susceptibles de se propager, dans une contrée assez nouvellement incorporée à la France. Si ce n'était pas là entrer directement en rébellion et félonie, du moins était-ce de la part du cardinal montrer l'intention de s'arroger une indépendance préjudiciable à l'intégrité du royaume. Une brochure apologétique prétendit établir ensuite, il est vrai, « que les éveschéz de Metz, Toul et « Verdun estoient de la souveraineté de l'Empire et en estoient « tenus à foy et hommage et que les rois de France l'avoient « ainsi recogneu du règne des empereurs Charles V, Ferdi« nand I^er et Maximilien I^er [3]. »

Déjà d'Ausances, gouverneur de Metz, venait, dans un mémoire en date du 4 novembre précédent, de signaler au roi le projet présumé du cardinal, agissant comme « prince réga« lien, » de dégager, dans le cours de l'année, certaines places de l'évêché, entre autres Saint-Avold, Hombourg et Neufviller, pour « les ériger en un fief seul, sous titre de marquisat, prin« cipauté ou autre qu'il plairoit à l'impérialle Majesté quand « elle en seroit suppliée, et en investir tel des princes de Lor-

exerçait la surveillance spirituelle. L'évêché de Metz comprenait la possession de « certaines places relevantes et du roi et de l'empereur. »

(1) De Thou, liv. XXXVII.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 3.

(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 327, année 1565.

« raine qu'il plairoit choisir au cardinal, se réservant touttes « fois d'en estre le premier investy. » Il s'était également répandu que le prélat avait obtenu du pape l'autorisation de mettre l'importante abbaye et seigneurie de Gorze « soubz la « souveraineté et puissance » du duc de Lorraine. Toutes ces aliénations, « grandement préjudiciables au service du Roy, » recélaient un principe de désobéissance, compromettaient les frontières nécessaires « pour la protection et déffense de la « ville de Metz[1]; » et d'Ausances avait supplié Charles IX d'y aviser promptement.

L'empereur, en effet, s'était bien gardé de négliger la demande du cardinal. Il y répondit, le 5 mai, par des « lettres de « protection, » données en forme d'édit, « pour tous ses do« maines, châteaux, terres, champs, maisons, vassaux, offi« ciers, serviteurs et leurs biens meubles et immeubles. » Pourvu d'une pareille pièce, Charles de Lorraine se rend de Joinville à Rambervillers, le 28 juin, avec l'intention de la faire publier dans le pays. Pierre Salcède, gentilhomme espagnol, chevalier de l'ordre, gouverneur de Marsal pour le roi, institué bailli de l'évêché par le cardinal lui-même dont il était jusque-là le protégé et qui avait « desiré le gratifier[2] » en toute circonstance, s'oppose à une prétention qui lui paraît coupable et, chassant les officiers du prélat, se rend maître de la citadelle de Vic, chef-lieu de l'administration temporelle du diocèse, ainsi que d'Albestroff qu'il occupe avec des troupes venues de Metz. Le cardinal éclate aussitôt en plaintes contre l'ingratitude de Salcède. Celui-ci se justifie, de son côté, en alléguant ses devoirs de fidélité envers le roi. L'audacieux prélat ne se sent pas arrêté par une telle objection; il se pré-

(1) Mss Béthune, v. 8706, fol. 62.
(2) *Idem*, v. 8673, fol. 8.

pare à agir avec énergie et rapidité, sans attendre la réponse de Charles IX aux lettres par lesquelles il lui a exposé la situation. Il va donc à Nancy réclamer l'appui du duc de Lorraine; il ordonne des levées dans ses domaines; il mande auprès de lui son frère, le duc d'Aumale, qui, se montrant jaloux de résoudre pacifiquement cette querelle, s'adresse à d'Ausances et l'engage à ne pas mettre de forces à la disposition de Salcède.

Le cardinal, dans l'espoir de se concilier les esprits, avait cependant convoqué une sorte d'assemblée du pays Messin, à laquelle prirent part plusieurs comtes et seigneurs allemands, et où il prononça, en latin d'abord, puis en français, un éloquent discours que son neveu, le duc de Guise, revenu alors près de lui, répéta en langue allemande [1], avec une bonne grâce, une aisance et une sûreté de mémoire admirées de tous les auditeurs. Le siége de Vic n'en était pas moins résolu : les murailles allaient être battues par six pièces de canon empruntées au duc de Lorraine; Lignières et Bassompierre auxquels successivement, en qualité de lieutenants généraux de « l'armée cardinale, » fut confié le commandement, allaient attaquer cette ville, à la tête de cinq cents hommes de pied et de cinquante chevau-légers envoyés par l'évêque de Verdun, pompeusement intitulés « la troupe de monsieur le prince de « l'Empire, » de trois cents fantassins levés dans le pays, conduits par le capitaine Pierre, d'une partie des compagnies du duc de Lorraine et du comte de Vaudémont, des arquebusiers à cheval, ordonnés pour le service du roi à Toul, qu'avait amenés Cigalois, lieutenant du gouverneur de cette place, enfin de la garde du duc d'Aumale et d'une portion de celle du cardinal.

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 3.

Les négociations entamées par l'avant-dernier de ces princes avaient eu pour but de prévenir l'issue violente de ce bizarre conflit. On semblait être tout prêt de tomber d'accord pour que la forteresse de Vic et qu'Albestroff, débarrassées des garnisons établies par Salcède, demeurassent en séquestre entre les mains de d'Ausances jusqu'à la réception des ordres du roi[1] auquel, dès le 10 juillet, le gouverneur de Metz avait adressé des rapports par un exprès. Pourtant la batterie ne cessait pas complétement son feu ; dans la citadelle, forcée de se rendre le 25 juillet, les meubles précieux réunis par Salcède étaient pris et pillés; le commandant Lasalle demeurait captif. Le cardinal triomphait et faisait, le 26, une entrée solennelle. De là les troupes de Bassompierre devaient marcher contre Albestroff, lorsque la crainte qu'une résistance prolongée ne lui ôtât ultérieurement, auprès du roi qui l'invitait à venir bientôt le trouver, tout moyen d'excuses pour la précipitation avec laquelle il avait effectué l'attaque de Vic, fit tomber les armes des mains de Charles de Lorraine. Acceptant donc les conditions proposées, il congédia ses troupes, le 30 juillet, et mit ainsi fin, sans résultats significatifs, au bout de cinq semaines (du 28 juin au 8 août), à cette singulière tentative, boutade d'humeur et d'indépendance. Les ennemis du prélat la lui reprochèrent toutefois avec amertume, comme étant le produit d'un plan sérieusement conçu, et ils la consacrèrent, par un récit historique[2] très malveillant, sous le titre dérisoire de *Guerre cardinale*. Cette pièce, sorte de suite assez naturelle de la *Harenga*[3], se fondait sur une assertion dénuée de preuves authentiques et restée à l'état de conjec-

(1) De Thou, liv. XXXVII.

(2) Rédigé, à ce qu'on croit, par Salcède, ou du moins d'après ses notes.

(3) Composée par Théodore de Bèze. *Voir* page 51 de la vie de ce personnage, par Jérôme Hermès Bolzec, in-8°, Paris, 1582.

ture, plus ou moins vraisemblable, plus ou moins exagérée. Venu à Metz, à l'issue de son malencontreux conflit avec Montmorency, le cardinal, prétendait-on, ayant appris que les dominicains de cette ville possédaient, dans le trésor de leur sacristie, une très belle couronne d'or massif, enrichie de pierreries, avait témoigné la curiosité de l'examiner. Cet objet précieux, porté chez lui par déférence, n'en serait plus sorti et aurait fait partie de son bagage, lorsqu'avant de se rendre à l'assemblée de Moulins il passa par Cluny. La *Harenga* est un discours moqueur et outrageant mis fictivement dans la bouche du général des frères prêcheurs, soi-disant député près du cardinal, par le chapitre général des jacobins de Metz, pour réclamer la splendide couronne,

De même que ce morceau précède, dans l'ordre des pamphlets du moment, la relation intitulée *Guerre cardinale*, celle-ci reçoit, pour ainsi dire, un complément du *Brief discours et véritable des conjurations de ceux de la maison de Guise contre le Roi et son royaume, les Princes de son sang et ses estats* [1].

Dicté par la pensée que, sous le spécieux prétexte de la religion, les Guises voulaient terrasser un parti puissant, répugnant à s'allier avec eux et à devenir l'instrument de leur ambition démesurée, le *Brief discours* passe en revue, à partir du règne de Henri II, leurs démarches qui lui fournissent autant de motifs de plaintes violentes et injurieuses. Depuis le traité d'association du triumvirat jusqu'à la lettre du duc d'Aumale au marquis d'Elbeuf [2], tous leurs actes y sont incriminés. Enfin, aucun reproche n'est épargné à cette « misérable maison « de Guise qui avoit massacré tant d'hommes vertueux que la

(1) Imprimé en 1565.
(2) Pour exciter la propagation de la Ligue.

« France a perduz durant les guerres civiles, qui mesprisoit la « majesté du Roy, à ceste maison qui n'estoit bâtie que d'infi- « délité, d'audace et de rébellion..... Or, que le naturel de « ceste malheureuse maison feust nay à troubles et séditions, « et que leur esprit feust toujours regardé la ruine de ce « royaume, il estoit assez prouvé par leurs déportemens pas- « séz. De quoy il s'ensuit, » concluait l'auteur du libelle, après avoir rapporté les principaux documents relatifs aux faits de la *Guerre cardinale*, « que quiconque soustiendroit ou excuse- « roit ledict cardinal en ceste querelle, il seroit ennemy juré « du Roy et de son estat. »

Le cardinal avait pourtant voulu se faire un mérite de son obéissance « à la conclusion de leurs Majestéz, » qu'il trouvait « fort bonne, » et de « s'estre entièrement désarmé lorsqu'il « avoyt, disait-il[1], prou de moyen de bien achever de se faire « obéir comme il avoyt bien commancé. » Il se montrait « tout » fier de l'expériance faite en ces quartiers d'une infinité « de bons amis et si bon nombre de ses vassaux, » mais il comptait ne pas « faire faulte au temps et au lieu où il plairoit à « la Royne qu'il se trouvât, espérant, aidant Dieu, rendre bon « compte de ses actions. »

En effet, le voyage du roi, assez troublé par les nouvelles de ces récents événements, tirait à sa fin. L'explosion imminente d'hostilités que révélaient de tels symptômes était l'objet des principales préoccupations de Catherine de Médicis. Toutes ses pensées respiraient donc la conciliation; et ce fut à Moulins, où elle voulait en accomplir un acte important, du moins en apparence, que la mère de Charles IX manda, d'une part, Charles de Lorraine ainsi que sa belle-sœur[2], de l'autre les

(1) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 43. Lettre du cardinal au duc de Nemours, de Nancy, 7 août 1565.

(2) Avec laquelle il agissait de concert, lui faisant « tousjours entendre

Colignys et les Montmorencys, avec injonction de n'amener que « leur train ordinaire et sans armes. » La réunion des notables du royaume y avait été indiquée également pour le mois de janvier 1566; et, afin qu'une assemblée aussi considérable ne semblât pas motivée uniquement par le besoin d'accommoder des querelles entre particuliers, on fit venir aussi les chefs de tous les parlements, dans l'intention de délibérer sur les moyens d'apporter remède aux maux qui se propageaient et qui suscitaient les plaintes de toutes les provinces. La perspective du contact de nombreux adhérents des partis divers nécessitait, le 7 janvier, la publication d'un règlement du conseil pour prévenir toute effusion de sang, rixes et troubles dans la ville.

Parti une après-dînée de Dampierre, où en vue de sa sûreté et de celle de la duchesse de Guise, sur la route, le maréchal de Bourdillon était venu, par ordre du roi [1], le joindre avec une soixantaine de chevaux, le cardinal de Lorraine arriva à Moulins le 11 janvier 1566. L'accueil qu'il reçut de Catherine et de son fils indiquait les dispositions, sinon les plus favorables, du moins les plus modérées. Au conseil, tenu dès le lendemain, la reine-mère lui adressa directement la parole en exprimant l'opinion des membres présents (le chancelier, légèrement indisposé, ne s'y trouvait pas) sur l'impossibilité de pourvoir aux affaires du royaume et au raffermissement du repos public avant d'avoir apaisé les débats privés, dont deux principaux concernaient, plus ou moins personnellement, le prélat, et au sujet desquels elle le priait d'aider à obtenir un « bon accord. »

« tout ce qu'il faisoit, écrivait-il à la duchesse de Ferrare, et cognoistre « toutes ses actions. » (Mss. Béthune, v. 8720, fol. 67. De Moulins, 20 février 1566.)

(1) *Idem*, v. 8722, fol. 1.

C'était là, sans doute, constater une situation réelle, mais ouvrir en même temps l'écluse à un nouveau flot de requêtes dont probablement l'irruption ne pourrait qu'avec peine être suivie d'un « replâtrage » capable de rétablir le tranquille niveau tant désiré.

Bien que la reine eût énoncé la résolution de l'amiral de se soumettre « à toute bonne raison » et d'affirmer par serment qu'il « n'estoit aulcunement coupable de l'homicide du duc de « Guise, estimant tousjours tout homme qui l'avoit fait meschant et malheureux et suppliant leurs majestéz de lui per« mettre de combattre quiconque pourroit l'en accuser, » le cardinal, après avoir témoigné le respect convenable, récapitulé ses obligations de gratitude envers le roi, père de Charles IX, protesté de son dévouement « au bien et prospérité des « affaires, » ainsi qu'au service du monarque, déclarant même, quant à l'outrage reçu du maréchal de Montmorency, se conformer aux préceptes de l'Évangile, insistait d'autant plus fortement sur le tort fait à « l'honneur de lui et de sa mai« son » par le meurtre de son frère. Au nom de sa proche parenté avec Charles IX, avec les princes de la maison de Bourbon présents, il réclamait de la justice du roi la réparation, dont toute poursuite par les armes lui était interdite, du « plus « grand oultraige et injure avec plus grande indignité qu'eust « jamais reçus homme de qualité. » Il affirmait, au surplus, ne devoir et ne vouloir faire rien « qui ne feust passé par leurs « bons advis et signé de leurs mains. » Développant les motifs bien connus de sa plainte, le cardinal jura qu'elle n'était inspirée par « maltalent ne haine » qu'il portât à l'amiral, et que sa belle-sœur, « qui estoit une femme, lui un prêtre, » ne pouvaient et ne voulaient jamais désobéir aux commandements du roi qu'ils « se tenoient bien asseuréz ne vouloir leur refu« ser justice. »

A ce discours généralement jugé « bien pertinent » personne ne répondit, si ce n'est le monarque qui promit au cardinal de ne jamais le contraindre à « faire accord à son désadvantaige « ne qui peust estre préjudiciable à l'honneur de luy ne des « siens. »

Le conseil ayant délibéré alors, en l'absence du prélat, sur les moyens d'apaiser ces deux différends personnels, le roi prit une décision par laquelle, en attendant qu'il eût pu rendre la justice entre les Guises et l'amiral, « affin que cependant « il n'intervint entre eulx chose qui peust altérer l'espérance « du bien qui y estoit, leur commandoit et déffendoit de se mes- « faire ne mesdire de faict ne de parolles les ungs aux autres, « ne par eulx ne par autre, en quelque manière que ce feust « ne directement ne indirectement. Et à ceste fois les mettoit « et bailloit en garde les ungs aux autres, ce qu'ils acceptoient « pour eulx et les enfans du feu sieur duc de Guise[1], promec- « tans chacun d'eulx en son regard par foy et serment donné « ès mains de Sa Majesté et sur leurs vyes et honneurs. »

Effectivement, ce même jour, 12, le cardinal et la duchesse, à laquelle sa mère avait itérativement recommandé « d'estre en amitié avec l'amiral, » signèrent la promesse de ne rien entreprendre contre les Colignys. D'Anet, où il était, le duc d'Aumale[2] envoya un semblable engagement, réciproquement pris par l'amiral et par d'Andelot[3]. »

Chacun semblait donc disposé à adopter une attitude pacifique jusqu'à l'issue de cet important débat. Pour le soutenir, les Guises manquaient cependant des pièces nécessaires, de-

(1) « Vray est que les enfans du duc de Guyse estoient absens et hors « de la cour. » (*Mémoires de Castelnau*, liv. VI, chap. 2.)

(2) Le marquis d'Elbeuf était aussi retenu loin de la cour par des ordres prudents.

(3) Mss. de la Bibl. nat. Lettres originales 7, maison de Lorraine 2.

meurées à Paris; ils avaient, d'après l'ordre du roi, déclaré, le 17 janvier, le nombre et la nature de celles dont ils entendaient faire usage; et, le 26, la duchesse, comme tutrice de ses enfants, présenta une nouvelle requête tendante à obtenir l'autorisation de poursuivre devant le parlement tous ceux qui se trouveraient « chargéz et coupables de l'homicide du « duc de Guise. »

Par une décision immédiate, le roi « retint à luy et à son « conseil la cognoissance de ceste matière pour, après avoyr « le tout veu en son dict conseil, faire droict à la dicte sup- « pliante ainsi qu'il appartiendroit. » Enfin, le même jour, 29, fut rendu, dans la forme la plus solennelle, « l'arrêt et décla- « ration d'innocence de l'amiral, » sur sa propre affirmation, donnée en présence du roi et du conseil, « comme devant « Dieu, qu'il n'avoit faict ne faict faire ne approuvé ledict ho- « micide.

« Silence perpétuel estoit en conséquence imposé au pro- « cureur-général et à tous autres; » inhibitions et défenses étaient faites de continuer aucune recherche ni poursuite; le roi prenait les parties en sa sauvegarde, et ce qui, sans doute, excédait doublement la réalité de son pouvoir, il leur « enjoignoit de vivre en amitié soubs son obéissance. »

Après avoir ainsi, par une sorte d'acte d'autorité, semblé assoupir cette grave affaire, ne faisant véritablement qu'en référer à l'aveugle et sanglante décision des événements, la cour ne devait pas se trouver embarrassée pour résoudre la querelle, presque ridicule, entre Montmorency et le cardinal..... « Il faut, écrivit le roi à ce dernier, que je vous « prye, sçachant l'affection grande que vous et les vostres « avez tousjours eu au service de ma couronne et repos pu- « bliq, ne faire difficulté à ce que je désire qui est que demou- « riez amys et veuillez oublier toutes choses passées, estant

« asseuré que de sa part il vous demourra serviteur. »

Les maréchaux de Vieilleville et de Bourdillon avaient été chargés de préparer les moyens de conciliation[1]; l'amiral lui-même servait d'intermédiaire à la reine auprès du maréchal; et, sous l'influence de la politique souple et cauteleuse de Catherine de Médicis, les Guises, les Colignys, les Montmorencys, finirent par s'embrasser, les premiers se prêtant du moins avec assez de bonne grâce à cette démonstration, « mais Dieu sait quelles embrassades[2]! »

Ce n'était là toutefois que la partie personnelle, principale peut-être, il est vrai, à certains égards, du but de l'assemblée de Moulins. L'examen de l'un des points qui se rapportaient à l'amélioration des affaires de l'État souleva, dès le 15 mars, au conseil privé une nouvelle et très vive dispute entre le chancelier et le cardinal de Lorraine. Ce prélat s'étant constitué l'ardent défenseur d'une requête, en vingt et quelques articles, présentée par le syndic de Bourgogne, au nom des habitants catholiques de Dijon, pour se plaindre de l'admission aux emplois publics de personnes de l'une et de l'autre religion, sans acception de foi, puis surtout de la tolérance en vertu de laquelle les ministres protestants pouvaient aller visiter les malades et faire ainsi de toute maison un lieu d'exercice et de propagation de leurs doctrines, l'Hospital répondit que les autorisations données à ce sujet étaient conformes aux édits. « Quels édits? demanda alors le cardinal.— « Ceux que vous n'ignorez pas avoir été rendus pour la pacification du royaume, répliqua le chancelier. Comment « voulez-vous que fassent ceux de la religion? — Voulez-vous « donc, reprit le cardinal, que sur le point de la mort ils ne

(1) Mss. Béthune, v. 8752, fol. 70.

(2) Notes de la *Harenga*.

« soient point consolés par la parole de Dieu mais plustost par « poison? — Vous le dites, et ils en disent autant de vostre « religion, poursuivit le chancelier; si donc estimez la leur « poison pourquoi ne disputez à l'encontre d'eux et ne les « confondez par textes de la sainte écriture, vû qu'ils s'of- « frent journellement pour disputer. Une conférence se- « roit plus nécessaire que d'y venir par les violences : vous « nous voulez, en ce faisant, ramener aux troubles. — Com- « ment ramener aux troubles! s'écria le cardinal. Il semble « à votre dire que ce soit moi qui les ait amenés par ci-de- « vant. — Vous le sçavez, dit le chancelier.»

Chacun des deux antagonistes insistait de plus en plus opiniâtrément. Le cardinal invoquait le droit de soutenir avec liberté son opinion; il voulait que les protestants ne fussent assistés, à leurs derniers moments, que par les évêques ou leurs délégués. Le chancelier s'efforçait de démontrer qu'on ne pourrait les contraindre à cet égard qu'en risquant de voir renaître les désordres, et qu'il serait sans fondement de penser que leurs ministres obtinssent jamais des évêques ou des curés la permission de les visiter. A cela Charles de Lorraine, s'adressant au cardinal de Bourbon, reprenait : « Vous « voyez, monsieur, comment il ne faut plus d'évêques. — « C'est grand cas, disait de son côté l'Hospital, que vous vou- « lez si mal à ceux de la religion : vous ne pouvez endurer « que vifs ils servent Dieu et voulez qu'estans prêts à mourir « ils n'en oyent parler aucunement. Voulez-vous qu'ils meu- « rent comme bestes et chevaux? Vous tâchez merveilleu- « sement à les ruiner et affoiblir. — Aussi tâchons-nous, « avouait nettement le cardinal, pour trouver moyen à les « rendre faibles, afin qu'il ne demeure en ce royaume que la « seule religion du Roi. »

Le débat s'échauffait de plus en plus. L'Hospital exhortait

sèchement le cardinal à pacifier les choses plutôt qu'à les aigrir. Celui-ci renvoyait le reproche au chancelier, en l'accusant avec naïveté de vouloir être le *coq*[1] partout où il se trouvait et en se déclarant résolu à ne plus assister à aucun conseil où siégerait l'Hospital, qui répondait « qu'on s'en passeroit « bien[2]. » Le langage du ministre avait, comme on le voit, fort différé, en cette occasion, des vers du poëte, tant de fois consacrés à la louange des princes lorrains; et on prétend que, d'une autre part, dans la colère qui transportait le cardinal, la qualification de *bélitre*, appliquée à son adversaire, s'était échappée de sa bouche[3]. Au milieu d'un pareil scandale le conseil se rompit brusquement, et les deux personnages allèrent, chacun de son côté, exposer leurs griefs au roi et à la reine.

Les positions se dessinaient de nouveau, en traits prononcés, d'une manière dangereuse. Au bout de trois années d'une pacification chancelante, l'esprit religieux et surtout politique des Guises ne se trouvait nullement assoupi. Il subsistait vivace dans la tête d'un prêtre parvenu à la maturité de l'âge; il germait, brûlant et fécond, dans le cœur et dans l'imagination d'un jeune guerrier, au début de sa carrière; il se réfléchissait toujours, en rayons ardents, sur les membres que l'on peut relativement nommer secondaires, mais non oisifs, de cette imposante et populaire maison.

Devenu plus audacieux à la perspective d'un prochain retour d'influence, le cardinal avait repris pied à la cour, retrouvé place dans les conseils du gouvernement et crédit pour ses plans auprès de la reine-mère, depuis le voyage de

(1) Mss. Dupuy, v. 86, fol. 156, verso.
(2) *Idem*.
(3) Notes de la *Harenga*. L'Estoile.

Bayonne. L'appui du roi d'Espagne lui valait cette apparence de faveur de la part de Catherine, à laquelle Philippe II, d'après les rapports de son ambassadeur, adressait des reproches assez amers sur son défaut de confiance en la maison de Lorraine, seul et constant soutien de la religion catholique[1]. La reine n'avait pu ni dédaigner les recommandations de son gendre dont elle allait éprouver le besoin de réclamer les secours, ni cacher sa surprise au cardinal, tout en feignant de chercher les moyens de l'apaiser. Les catholiques, au surplus, ne dissimulaient pas combien le célèbre édit de Moulins, œuvre du chancelier et règle utile pour l'administration de la justice, les satisfaisait peu dans les points par lesquels il touchait à la religion. En dépit de la déclaration donnée par le roi, à Mont-de-Marsan, le 18 mai 1565, contre les ligues, de tous côtés se tenaient des réunions partielles pour se concerter et pour faire face aux réformés. Il ne s'agissait plus effectivement d'arrêter ceux-ci dans leurs premiers efforts, mais de les déposséder de conquêtes déjà accomplies, consacrées par plusieurs années de jouissance, affermies par l'adoption naturelle d'une défensive qu'ils se préparaient à soutenir, en gens intéressés à étendre la base acquise d'où ils prétendent s'élancer à la poursuite de nouveaux et plus considérables avantages. Les ménagements du gouvernement leur permettaient d'entrevoir une telle perspective; ils cherchaient à se l'assurer par des essais d'intimidation sur l'esprit de Catherine de Médicis; entre autres expédients, ils lui faisaient parvenir une lettre contenant la menace, pour elle-même, du sort du *Guisard* si la liberté la plus absolue n'était accordée aux réformés.

Ainsi, après avoir débuté par un simulacre de réconciliation

(1) L'Estoile.

prête, au surplus, à dégénérer en lutte directe et personnelle, l'année 1566 recélait tous les éléments de troubles qui devaient bientôt éclore sous la double impulsion des alarmes et de la vengeance d'une part, de l'autre avec l'ardeur de la confiance en de premiers progrès et du besoin irrésistible d'en obtenir le complet développement.

# CHAPITRE II.

## HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE ; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1566 — 1569.

De Moulins la cour était revenue à Paris ; elle assistait, le dimanche 5 mai, à Saint-Maur-des-Fossés, au mariage[1] d'Anne d'Est, duchesse de Guise, avec le duc de Nemours[2]. La cérémonie, que célébrait le cardinal de Lorraine, fut, dit-on[3], interrompue par un envoyé de mademoiselle de Rohan, chargé de former opposition, mais elle s'accomplit néanmoins ; car Nemours était parvenu à faire rejeter par sentence de l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, après renvoi du saint-siége, les prétentions de mademoiselle de Rohan, émises dès le mois de janvier 1558 et fondées sur une union contractée entre eux par *paroles de présent*[4].

Le duc de Nemours, dont le nom est demeuré célèbre

(1) Mss. Béthune, v. 8739, fol. 166.

(2) Comte de Génevois, marquis de Saint-Sorlin.

(3) *Vie de Henri, duc de Guise*, par Pérau.

(4) La religion réformée, que professait mademoiselle de Rohan ainsi que sa famille, fournit le motif de l'annulation de ce précédent mariage dont il était né un fils qui fut déclaré bâtard. Nemours se trouvait donc « dégagé des déffenses de se marier ailleurs. »

La sentence définitive du pape ne fut pourtant rendue que le 2 avril 1571. Un arrêt du conseil ordonna encore, le 16 janvier 1573, que les parties comparussent en personne ou par procureur dans le délai de six se-

comme type de beauté, de galanterie et de grâces chevaleresques[1], dont Brantôme a dit : « Qui ne l'a vu en ses années « gayes il n'a rien vu et qui l'a vu le peut baptiser par tout le « monde, la fleur de toute chevalerie, » ce prince aimable, courageux et brillant, venait de manifester, par le désintéressement le plus noble, tout le prix que son cœur attachait à la main de la petite-fille de Louis XII[2], de la veuve de François de Lorraine. Par une donation, en date du 29 avril 1566, à laquelle le duc de Nemours consentait explicitement dans le contrat[3], Anne d'Est « abandonnoit et cédoit à ses fils du pre« mier lit les terres et seigneuries de Saulmur en Anjou, Pro« vins en Brie, Dourdan, la moitié du comté de Nanteuil, « toutes ses bagues et joyaux, à la charge par ses enfants d'ac« quitter ce que à son décès elle pourroit devoir encore sur « le comté de Nanteuil ; se réservant sur les choses données « de pouvoir prendre 50,000 livres pour aider à marier sa « fille et 10,000 livres pour en disposer par testament, à charge « de retour à elle si ses enfants précédents ou à ses enfants du

maines; et le 17 octobre suivant seulement intervint l'arrêt définitif en faveur du duc de Nemours. (Archives nation., 8e vol. des ordonnances de Charles IX, coté GG, fol. 14, 26, 34.)

(1) *Voir* le roman de *la Princesse de Clèves*, par madame de Lafayette, 1re partie.

(2) Le roi, « en considération de la parenté et proximité de lignaige, » donnait à la duchesse, « pour luy tenir lieu de dot, une somme de cent « mil livres reversible à ses futurs enfants, et, à leur défaut, à ceux « qu'elle avoit eus du duc de Guise. »

Anne d'Est conservait l'administration de tous ses biens propres, tant meubles qu'immeubles, présents ou à venir, ainsi que la tutelle de ses enfants, conjointement avec les cardinaux ses beaux-frères, avec lesquels elle entra même ensuite, pour son douaire, en transactions successives, les 27 juin 1568, 2 mars 1570 et 6 novembre 1574. (Mss. de la Bib. nat., suppl. franç. 2725, cartulaire de Guise, fol. 122.)

(3) Dressé, le même jour, au château de Monceaux. (*Voir* Mss. de la Bib. nat., lettres originales, tome VI, maison de Lorraine, tome I, 1548-1572.)

« second mariage si ceux du premier mouroient sans pos-
« térité [1]. »

A de telles conditions, plus ou moins dues aux démarches de Catherine de Médicis [2], cette nouvelle alliance ne pouvait déplaire aux parents du premier époux d'Anne d'Est [3]. Au contraire, ceux-ci allaient trouver désormais en Nemours un partisan aveuglément dévoué et un utile auxiliaire, bénéfice notable, au moment où, malgré les réconciliations officielles, des haines invétérées soufflaient la calomnie et réciproquement excitaient la colère des princes lorrains.

En effet le duc d'Aumale, ayant rejoint la cour à Paris, refusait de témoigner aucun égard à l'amiral, à sa famille, et même de les rencontrer. Il reprochait à Coligny de s'être transformé d'accusé en accusateur, d'avoir répandu le bruit que lui, d'Aumale, désirait faire assassiner cet ancien rival

(1) Mss. de la Bibl. nation., suppl. français 2725, cartulaire de Guise.

(2) ... « Je prendray bien garde au contrat de mariage de vostre fille, « avait écrit Catherine à la duchesse de Ferrare, qu'il n'y aura rien contre « ses enfants et sera si advantageux pour elle, ceux qu'elle a et qu'elle « aura si après que vous aurez occasion de vous en contenter. » (Mss. Béthune, v. 8796, fol. 70.)

La duchesse de Ferrare elle-même, tant par « continuelle bonne amour « et dilection, » que dans le désir de reconnaître les bons services que lui avait rendus sa fille, par « peines, labeurs et fraitz, » dans la poursuite de ses procès, lui fit donation « pure, simple et irrévocable, » en 1571, de sa « terre et seigneurie de Montargis, appartenances et dépen« dances quelconques. Anne d'Est dut « en jouir dès lors avec substitu« tion au duc de Guise, après sa mère, et ainsi de suite à l'aîné de ses « descendants mâles, ou, à défaut de ceux-ci, à l'aîné de ses frères, à la « charge toutefois du droit de rachat, tel qu'il compétoit et appartenoit « au roi. » (Mss. Béthune, v. 8516, fol. 29.)

(3) Quant à son douaire, il fut modifié, par la suite, au moyen de transactions passées, les 27 juin 1568, 2 mars 1570 et 6 novembre 1574, entre elle et les cardinaux de Lorraine et de Guise. (*Voir* Mss. de la Bibl. nat., suppl. français, 2725, fol. 122.)

de sa maison. « Je voudrois me trouver dans une chambre, « seul avec lui, dit le frère du feu duc de Guise à la reine; « peut-être alors lui montrerois-je que je n'ai besoin de per« sonne pour en finir avec lui. » A cela Catherine ayant répondu qu'ils se verraient probablement en plaine : « Je suis venu « avec cinquante gentilhommes, reprit le duc, je n'en pren« drai que vingt pour m'en retourner, et si je rencontre l'ami« ral, je pourrai lui apprendre des nouvelles qu'il ne sait « pas[1]. » Il voulait, dans son courroux, partir aussitôt, et ne consentit à rester que sur un ordre formel du roi.

Les apparences d'une concorde précaire s'effaçaient ainsi entre les chefs de partis; et, pour qu'il n'en subsistât pas la moindre trace, d'Andelot, le plus agissant des réformés, livré dans l'intérêt de leur cause à de continuelles allées et venues secrètes[2], inculpa publiquement le duc d'Aumale du projet d'attenter à sa vie, par l'entremise du capitaine Attin. La justification fut prompte et complète; mais le coup était porté, l'irritation s'était envenimée; la cour ne pouvait compter sur un moment de repos tant que les principaux personnages, opposés et mécontents, ne l'auraient pas quittée. Il n'y resta donc (mai 1566) que le cardinal de Lorraine, soutenu actuellement aux affaires par l'influence de l'Espagne dont l'ambassadeur, François de Alava, successeur de Chantonnay, se concertait habituellement avec lui et avec son frère d'Aumale[3]. Catherine était par conséquent forcée de consulter, d'employer l'habile et ardent prélat, tout en cherchant, autant qu'elle le pouvait, à nuire aux Guises retirés tous alors, avec dépit, à

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 4, d'après Davila.

(2) Papiers de Simancas, B 20.

(3) *Idem*, B 20, pièce 113.

Joinville[1]. Elle ne laissait échapper aucune occasion d'en agir ainsi à leur égard, et saisit celle du mariage de Renée d'Anjou[2], fille du marquis de Mézières, qui semblait près de se conclure avec le marquis de Mayenne. Catherine eut l'art de le faire manquer et de procurer au fils du duc de Montpensier la préférence sur le jeune prince lorrain. Dans cette circonstance, elle avait en vue un double but : abaisser les Guises et leur donner sujet de s'animer contre la maison de Bourbon tout entière[3]. Une prudente inspiration les détourna du piége.

Quant à la situation du royaume, « les choses estoient tant « tristes (26 août 1566) qu'on les debvoit plustôt déplorer que « les mettre en lumière[4]. » A l'agitation religieuse, aux dangers politiques s'ajoutait l'imminence d'une disette.

La reine, très alarmée, ne cessait d'écrire à son gendre en protestant du zèle le plus pieux, et le cardinal de Lorraine, aiguillon catholique de Catherine, faisait officiellement assurer à l'ambassadeur espagnol que cette princesse était « ferme « dans la foi[5]. » Une telle garantie n'avait peut-être que la valeur d'un encouragement, mais elle ne manquait pas de poids auprès de Philippe II, et le roi s'était vu obligé « d'or-« donner que toutes les choses concernant la religion fussent « communiquées au cardinal, dans sa chambre[6]. » Les Guises regagnaient ainsi du terrain. Charles IX faisait (octobre 1566) une visite au duc d'Aumale à Anet ; il avait exigé du cardinal, qui s'absentait pour aller chez lui, la promesse d'être de re-

(1) Papiers de Simancas, B 20; et B 21, pièce 192, dépêches de mai 1566.

(2) Elle apportait en dot quarante mille livres de rente. (*Histoire des guerres civiles*, par Davila, liv. III.)

(3) Papiers de Simancas, B 20, pièce 112.

(4) *Idem*, pièce 52.

(5) *Idem*, B 20, octobre 1566.

(6) *Idem*, pièce 84.

tour avant deux mois; et le prélat abrégeait même ce congé, car les affaires paraissaient se compliquer de jour en jour (octobre).

Les troubles religieux, voiles transparents des soulèvements politiques, éclataient en effet dans les Pays-Bas. Anvers en était le principal théâtre; la violente intolérance du cardinal Granvelle en fournissait l'occasion; la haine pour le joug imposé par un gouvernement despotique en recélait la véritable source. Limitrophes de la France, au nord et au midi, et largement scindés par elle, les États de Philippe II pouvaient ainsi subir et transmettre réciproquement les effets d'une contagion qui, en s'étendant et en s'affermissant, fût devenue incurable. Ici la solidarité, basée sur les intérêts, parlait d'une voix bien autrement élevée, réclamait un concours bien autrement intime que n'eût pu le faire l'alliance de famille si chacune des couronnes ne s'était pas sentie menacée par les périls de l'autre et n'eût reconnu, comme unique ressource, le devoir d'y opposer de communs efforts. Le système de médiation et de perfides ménagements, familier à la reine-mère, était moins que jamais susceptible alors d'application efficace; d'ailleurs le cardinal de Lorraine se trouvait là pour entraîner Catherine dans la voie des mesures énergiques et rapides, par lesquelles il espérait voir la réforme étouffée en France et que le gouvernement espagnol ne devait pas hésiter à employer contre des sujets révoltés: mesures dont le duc d'Albe allait être le rigoureux exécuteur, comme Horn et d'Egmont allaient en devenir les plus illustres victimes.

Pendant le cours de ce sinistre prologue (fin de l'année 1566), Henri de Guise venait de reparaître en France. Dès le temps de l'assemblée de Moulins, où la fougue de son âge, surtout la disposition de son caractère, ne lui aurait pas permis, s'il y eût assisté, d'entrer dans les vues de modération

extérieurement adoptées par sa mère et par son oncle, son voyage auprès de l'empereur avait été résolu comme moyen de donner carrière à son essor, tout en l'éloignant du sol brûlant de la cour. Les préparatifs s'en étaient faits, à ce qu'il paraît, avec une sorte de secret[1].

Précédemment disposé à soutenir la cause du prince de Transylvanie dans sa lutte contre la maison d'Autriche, comme pour se dédommager sur un autre point de la chrétienté de l'échec complet et inattendu essuyé par ses formidables forces devant Malte, Soliman, de Constantinople où, sous l'imposteur éclat d'une pompe triomphale, il avait abrité sa flotte défaite, était revenu à ses premiers projets et, après avoir lancé des troupes en Hongrie, s'avançait de sa personne, par Belgrade (mai 1566), à la tête d'une armée de près de quatre-vingt mille hommes. Les Turcs, avec des succès variés, pénétrant jusqu'à Comorn, s'établirent à Gran (fin de juillet).

Des secours, devenus très nécessaires, affluaient de tous côtés à l'empereur. Les ducs de Savoie et de Florence lui envoyaient des soldats; Gênes et Mantoue fournissaient de l'argent. Les princes, les gentilshommes accouraient des divers pays de l'Europe. Prendre part à cette guerre, c'était en quelque sorte marcher à une croisade moderne.

Le duc de Guise, accompagné ou rejoint par une nombreuse élite de jeune noblesse, partageait cet enthousiasme, très noble dans sa source, mais que malheureusement ne devait récompenser aucune occasion de gloire. Il a donc quitté Joinville en volontaire, à ses frais, et entamé avec son oncle, le cardinal, une correspondance dans laquelle il lui rend compte de son voyage. Il a traversé les Vosges et dicté, « des montz Sainte-« Marie, » le 8 juillet, une lettre au duc de Nemours, son beau-

(1) Papiers de Simancas, B 20, pièce 52, dépêche du 23 mars.

père, pour lui demander la « perpétuelle continuation de sa « bonne grâce et souvenance, » et pour lui assurer qu'il n'aura « jamais fils plus obéissant. Je vous supplie de m'excuser, « a-t-il ajouté, si je ne vous escris de ma main, car j'arrivay « ier bien tart, et suis contraint de partir à trois heures et « aller par un tel pais que cestui de Savoie, et avons veu déjà « deux ours et de mines que c'est pitié[1]. »

Guise, à son arrivée à Augsbourg, est accueilli avec de grands témoignages d'empressement et de considération par un « ambassadeur » du duc de Bavière, qui lui fait toutes les offres possibles, jusqu'à lui dire de « n'espargner chose qui « fust en la puissance de son maistre[2], » et qui l'accompagne à Ratisbonne. En se séparant de lui, pour s'embarquer sur le Danube, Henri de Lorraine manifeste, par le don « d'une fort « belle chaîne, » sa gratitude à cet envoyé. Le trajet pour atteindre Vienne s'effectue sans autre accident que le choc contre les roches d'un bateau de suite qui, s'étant ouvert, fait périr « deux varlets, un marinier et deux chevaux noyés. »

L'empereur, ainsi que l'archiduc Ferdinand, son frère et son général en chef, s'était porté en avant avec l'armée, précisément le matin du 12 août, jour où Guise arrive dans la capitale des États autrichiens. Dès le lendemain donc, le jeune prince lorrain se rend au camp afin de présenter ses respects à Maximilien qui, le traitant avec distinction, sort à sa rencontre et lui adresse ces gracieuses paroles : « Mon cousin, « vous estes autant bien venu en ceste compagnie que prince « ny personne qui y puisse arriver. — Sire, répond Guise, je « supplie très humblement Vostre Majesté me vouloir pardon- « ner si moy et ma petite troupe ne sommes montéz et arméz

(1) Mss. Béthune, v. 8722, fol. 92.

(2) *Discours de ce qui est survenu au voyage de M. le duc de Guyse*, Paris, Jean Dallier, 1566.

« et en tel esquipage que je desirerois pour vous faire très « humble service; ce voyage que j'ay faict en est cause. Mais « s'il vous plaist, Sire, me vouloir permettre de m'en retour- « ner à Vienne pour sept ou huict jours, j'espère avec l'ayde « de Dieu d'y donner si bon ordre que j'auray moyen de venir « retrouver vostre dicte Majesté avec quelqu'équippage dont « elle aura contentement, n'estant party de France à aucune « intention que d'employer ma vie à luy faire très humble « service. — Mon cousin, reprend l'empereur, ni vous ni vos « gens n'aurez faulte de chose qui soit en ma puissance et « feray monter et armer ceulx qui ne le seront, et croyez que « je vous veulx accommoder comme si vous estiez mon pro- « pre frère[1]. »

Ayant pris temporairement congé de Maximilien, Guise, avant de retourner dans la capitale, reçoit les hommages d'un nombre considérable de « princes, seigneurs, gentilzhommes, « cappitaines et soldatz qui le viennent saluer, carresser et « baizer les mains, luy faisans tant d'honnestes offres qu'il « n'estoit possible de plus. Bref jamais prince ne fut mieux « venu en armée[2]. »

A Vienne, Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, lui témoigne de semblables égards, s'entretenant avec lui sur l'état des affaires, l'accompagnant partout, le suivant au palais où il va faire sa cour à l'impératrice et aux princesses. Celles-ci l'accueillent avec toutes les marques d'honneur possibles; et, pendant qu'il dîne, en son logis, la musique impériale, « hault- « bois et viollons, » vient lui donner une sérénade. Il monte à cheval, le lendemain, pour aller examiner sur le Danube une escadrille de douze galiotes préparée contre les Turcs, et

(1) *Discours de ce qui est survenu au voyage de M. le duc de Guyse*, etc.
(2) *Idem.*

il est salué par de nombreuses décharges d'artillerie. Rien ne manque aux attentions dont il se voit l'objet, mais rien non plus ne va répondre au besoin qu'il ressent de signaler son courage, à son désir de rencontrer la gloire qu'il est venu chercher au loin.

Les Turcs faisaient déjà des progrès désastreux. Dans le conseil de guerre, tenu pour débattre les moyens de leur résister, on avait d'abord soulevé l'avis d'entamer le siége de la ville de Gran : on espérait, en la reprenant, occuper aussi Gyula et Sziegeth qu'ils attaquaient avec une portion des forces dont la totalité se montait, dit-on, au chiffre exorbitant de « cent mille chevaulx et cent mille arquebuziers à pied[1]. » Mais c'eût été risquer une sorte de va-tout sur les chances d'un seul combat. D'après l'opinion de l'empereur, on résolut, par un funeste excès de prudence, de réserver cette tentative pour des conjonctures meilleures et de se borner à nuire aux Ottomans en défendant les frontières avec deux armées.

Pendant cette triste campagne, que Soliman poussait après avoir passé la Drave, Guise et sa suite, bien montés et bien armés, furent toujours au camp impérial. Le bruit y courait que le jeune prince manifestait le désir de contracter une alliance dans la famille du duc de Bavière ; Maximilien, disait-on, avait différé, pour donner suite à cette affaire, jusqu'après l'arrivée du duc Alphonse de Ferrare[2], oncle de Guise, qui amenait avec lui beaucoup de gentilshommes et ajoutait son secours personnel à celui de cent mille écus d'or, prêtés à l'empereur.

Le sort des armes ne s'en montrait pas moins progressivement contraire à ce monarque. Tandis que Soliman succom-

(1) *Discours de ce qui est survenu au voyage*, etc.

(2) Papiers de Simancas, B 20, dépêche du 24 septembre 1566.

bait, dans son camp, à une attaque d'apoplexie et laissait le trône à son fils Sélim, les deux plus fortes places de la Hongrie, Gyula, le 2, et Sziegeth, le 8 septembre, étaient successivement tombées entre les mains des Turcs qui s'y fortifiaient. L'inaction de Maximilien et l'abandon dans lequel il avait laissé les garnisons[1] de ces villes semblaient justifier ses malheurs que ne pouvaient assurément prévenir quelques escarmouches soutenues par les troupes impériales sans « avoir faict « grands exploictz[2]. » L'approche de l'hiver allait entraver les opérations militaires et ouvrir la voie aux négociations. Vers le 20 novembre, Maximilien quittait son camp assis près de Raab, et, prenant congé de lui, les ducs de Guise et de Ferrare s'en retournaient par Munich. Ils n'y séjournèrent que le temps nécessaire pour faire une visite au duc de Bavière, et cependant suffisant pour accréditer le bruit d'un mariage qui se serait traité entre la fille aînée de ce souverain et Henri de Lorraine. D'Inspruck, où il passa cinq jours, Guise écrit toutefois au cardinal qu'à la cour de Bavière « il a veu de honnestes et « jeunes princesses, mais ayant esté là si peu il n'a eu le loisir « de faire grant servisse aux dames ni guères pensé au ma- « rier. »

De son voyage, entrepris avec l'espoir d'occuper de lui la renommée, il n'avait retiré que d'honorables témoignages de considération pour sa famille, que des suffrages flatteurs pour sa personne. Le cardinal d'Augsbourg s'en faisait l'organe et s'empressait de mander à Charles de Lorraine que son neveu lui avait « esté fort aggréable. » Après une courte halte à Ferrare, près d'Alphonse d'Est (milieu de décembre 1566), le duc de Guise revoyait donc la France, au

(1) De Thou, liv. XXXIX.
(2) Papiers de Simancas, B 21, pièce 58.

commencement de l'année 1567. Il reparaissait sur le théâtre des événements à l'instant où les troubles des Pays-Bas, d'abord propices aux yeux des réformés du royaume, leur ouvraient une source d'inquiétude, par les mesures rigoureuses qu'allait adopter le cabinet espagnol et dont le contre-coup semblait devoir ne pas manquer de retomber sur eux.

Effectivement l'opinion personnelle de Charles IX, prenant une certaine consistance, se manifestait d'une manière plus emportée que ne l'eussent même désiré les Guises[1]. Ce jeune monarque approuvait de cœur et de langage les moyens énergiques préparés par le roi, son beau-frère, contre les Flamands. Son gouvernement, pour agir dans un sens parallèle, si ce n'est avec une égale violence, en accordant aux troupes espagnoles le passage par le territoire français réclamait activement et obtenait le concours de Philippe II. Fort de cet appui, il recrutait six mille hommes en Suisse et faisait venir des troupes d'Allemagne (avril 1567), en même temps qu'il s'efforçait de prévenir l'entrée de celles que le parti de la réforme devait naturellement chercher à tirer des Etats protestants de ce pays.

Les excitations du dehors s'ajoutaient au sentiment intime des intérêts en péril pour pousser les huguenots français à prendre les armes. Non moins qu'eux-mêmes, une partie de leurs alliés étrangers envisageait avec le plus grand effroi les effets du passage du duc d'Albe en Flandre, par la Savoie, la Bresse, la Franche-Comté, la Lorraine et le Luxembourg, à la tête d'une armée dont le noyau se composait des vieilles bandes rappelées de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Ils avaient tout lieu d'appréhender que déjà, dans les provinces que ce général allait occuper, l'élan du courage ne se fût très

(1) *Histoire des guerres civiles*, par Davila, liv. IV.

ralenti, que le feu de l'insurrection ne fût près de s'éteindre, à l'approche de l'ère sombre et menaçante des vengeances. On s'attendait au prochain passage de Philippe II se dirigeant vers les Pays-Bas; et Charles IX donnait des ordres pour « que luy et sa suite trouvassent toute faveur, bon recueil et « gracieux traictement » à leur débarquement en France. Des lettres patentes du roi contenaient d'ailleurs « inhibitions et « déffences à toutes personnes de n'aller au service de qui « que ce fust, sans exprès congé et permission de Sa Majesté; « ny aussi de aider, secourir ou favoriser les subjectz des « Pays-Bas du Roy Philippes catholique qui lui vouldroyent « troubler ses estatz, sur peine de la vie et confiscation de « biens. »

Catherine, frappée du « terrible train dans lequel estoient « les choses de Flandres, » estimait « un grand heur de se « veoir délivréz de pareilles calamitéz et d'estre en repoz, « mais qu'il se falloit mettre en peine de s'y conserver et d'y « demeurer, hors de maus que havoient les aultres [1]. »

Contrariés ainsi dans leurs espérances, dans leurs ambitieux projets, les réformés du royaume ne pouvaient manquer de se sentir menacés par des préparatifs calculés avec audace, avec artifice, sous prétexte d'observer la marche des Espagnols. Des mouvements de troupes, des levées se combinaient; il y avait à « craindre que Charles IX, imitant le duc d'Albe, ne « commençât à guérir la maladie de son royaume en attaquant « ses principaux membres [2]. » Les protestants jugèrent prudent de ne pas hésiter à recourir aux armes dans toute la France avec une simultanéité telle, qu'elle « apporta esbahissement « mesme à plusieurs de leur parti, qui ne sçavoient l'af-

(1) Mss. Béthune, v. 8708, fol. 90.
(2) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tome II, p. 111.

« faire, et beaucoup de frayeur aux catholiques[1]. » Des deux côtés, on s'observait donc; on épiait réciproquement l'occasion de se porter un coup profond. Le cardinal de Lorraine, ainsi que tous ses proches, précédemment (mai) réunis à Joinville et dont l'influence restaurée inquiétait les chefs protestants, étaient arrivés dès les premiers jours de juillet à Compiègne, à la cour, où peu auparavant régnait une confusion croissante[2]. Leur présence devait fortifier l'impulsion donnée dans le sens de l'Espagne dont l'ambassadeur les jugeait disposés « à agir raisonnablement, » tout en ne manifestant pas encore une entière confiance en eux. Il tenait déjà pour certain que « le petit duc (*duquezillo*) épouserait *la de « Porcien*[3]. »

C'était au premier acte d'un nouveau drame, près de se dérouler, que ce jeune prince allait entrer en scène pour débuter dans son rôle de témérité, de vengeance, d'adresse, d'ambition tracé par un mélange d'instincts naturels et de préceptes de famille. Ses tendances atteignaient un excès capable de lui faire tourner le dos au but en le dépassant. L'auteur des desseins, auxquels une aptitude toute particulière disposait le duc de Guise à se trouver initié et à donner le concours de son bras et de son intelligence, puissants instruments pour exécuter, était sans contredit le cardinal de Lorraine destiné à ne jamais jouir pourtant de la satisfaction d'en voir non-seulement le résultat, mais même le plus vigoureux développement. L'élève se montrait dès lors digne de comprendre le maître, en attendant que plus tard il fût capable de le surpasser dans ces calculs, formés sous couleur de la défense de la religion, et réellement inspirés par des motifs

(1) *Mémoires de La Noue*, chap. XIII.
(2) Papiers de Simancas, B 21, pièces 81, 176.
(3) *Idem*, pièce 142, dépêche du 3 août 1567.

tout temporels, qui se résumaient en une lutte de plus en plus vive, suscitée entre les Guises et les Bourbons par la débilité des Valois. L'impuissance politique de ces derniers ne donnait-elle pas déjà lieu peut-être de pressentir que leur race allait s'éteindre, comme leur énergie, et abandonner bientôt l'héritage disputé d'avance avec une dissimulation et une hardiesse aussi pénétrables que progressives?

De la conscience du besoin de se défendre les chefs protestants étaient immédiatement passés à l'idée d'une agression, comme moyen le plus décisif. Dans leurs réunions successives, à Saint-Valery chez le prince de Condé, à Châtillon chez l'amiral, prétendant prendre une revanche de l'ascendant inopinément saisi, à Fontainebleau, par le feu duc de Guise, en 1562, ils « délibérèrent d'assurer leurs têtes aux dépens « de la vie de sa majesté et de toute la maison de Valois[1], » et ils complotèrent l'enlèvement du roi à Monceaux, près de Meaux, résidence où alors (septembre 1567), entouré de peu de gardes, Charles IX se livrait aux plaisirs de la chasse. En le retenant parmi eux, ils comptaient en faire non assurément le chef réel, mais l'enseigne légitime, passive de leur parti. Le succès de ce coup de main téméraire, dont le meurtre des Guises, peut-être aussi de la reine-mère, eût été un inévitable accessoire, devait en outre servir de signal aux protestants pour s'emparer des places les plus importantes dans les provinces, déjà hiérarchiquement organisées en une sorte de contre-gouvernement qui balançait et minait l'autorité royale[2].

Le secret n'avait pu toutefois être si bien gardé que la [illegible]

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tome II, p. 113.
(2) *Idem*, p. 115.

ne fût prévenue à temps. Les assertions de Castelnau à ce sujet étaient appuyées par les ducs de Nemours et de Guise. Ce dernier se félicitait de voir qu'une semblable tentative allait attirer sur les réformés l'implacable courroux du roi, exprimé par de violentes menaces, même « avecques plus de jurements qu'il n'au« roit fallu. » Le cardinal de Lorraine n'avait cessé depuis quelques mois de solliciter vivement la répression des calvinistes; aujourd'hui, c'est à la légitime défense de soi-même que Charles IX doit veiller. Les troupes du prince de Condé, de l'amiral, des autres seigneurs protestants se concentrent à Lagny; il ne reste donc pas de temps à perdre pour prendre des mesures. Dans l'incroyable effroi dont la cour est saisie, le roi vient, le 25 septembre, après dîner, s'établir à Meaux comme en un « lieu fort; » il s'entoure de gentilshommes de sa maison, de ses gardes, de six mille Suisses récemment arrivés sous les ordres de Pfiffer et qu'il fait venir de Château-Thierry; il mande de Picardie le régiment de Strozzi, d'autres troupes de divers côtés; la direction des forces royales est confiée au duc de Nemours que secondera son beau-fils, le duc de Guise; enfin on délibère pour savoir s'il est plus opportun de demeurer à Meaux que de se retirer à Paris. Ces deux partis présentaient de graves dangers. L'avis des princes lorrains détermine l'adoption du dernier. Le dévouement manifesté par les officiers suisses inspire d'ailleurs toute confiance, et c'est au centre de leurs bataillons, éclairés par une avant-garde de chevau-légers et de quelques archers à cheval, que Charles IX va se placer, le 29 septembre, à quatre heures du matin, ainsi que sa mère, sa cour et ses bagages, tandis que les protestants espèrent le surprendre, ce même jour de Saint-Michel, tout occupé des cérémonies de la fête de son ordre.

A peine le convoi royal a-t-il fait quatre lieues que les esca-

drons de Condé et de l'amiral, instruits de son mouvement, s'en rapprochent, le côtoient pendant près de sept heures et font des tentatives pour entamer les Suisses, pour leur enlever le monarque qui lui-même, animé d'une vive ardeur guerrière, veut combattre de sa personne à leur tête. La contenance de ces soldats étrangers est inébranlable; harcelés durant plus de trois heures, ils continuent leur marche en bon ordre sous la protection des arquebusiers qui s'efforcent de tenir l'ennemi à distance. Les protestants commencent cependant à se fatiguer et cessent la poursuite. On arrive au Bourget où les Suisses font halte jusqu'au lendemain. Le roi rencontre d'Aumale qui, « bon amy, confort des citoyens à l'hôtel de ville, » est sorti pour venir au devant de lui avec les barons de Sugères, de Biron et trois ou quatre cents gentilshommes bien armés. Ceux-ci renforcent ses défenseurs; ils assurent son arrivée dans la capitale, où l'accueillent les acclamations des habitants auxquels, dans cette crise, on a rendu leurs armes, en constituant de nouveau la milice urbaine et en demandant à leurs « éluz » un secours de deux cents pionniers ainsi que de cent chevaux d'artillerie.

Charles IX est outré de colère contre les rebelles qui l'ont ainsi forcé de fuir, pénétré de reconnaissance pour les Suisses et pour le duc de Nemours qui l'ont protégé, en un mot, disposé à point pour agréer tous les plans, toutes les suggestions des Guises. Il rend (28 septembre et 6 octobre) des déclarations « contre ceux qui ayant amassé grand nombre de gens en « armes se sont saisis d'aucunes villes de son royaume, et portant impunité à ceux qui se retireroient de leur compagnie, « adhération et intelligence dedans vingt-quatre heures; » il proclame la défense de « n'achepter ne faire achepter des sol- « dats et gens de guerre tenant le party du prince de Condé « aucunes choses provenans du pillaige et saccagement ne aussi

« aucuns biens de ceux de la religion prétendue réformée. »

Quelques jours plus tard (28 octobre), la levée d'un corps de quatre mille quatre cents fantassins est prescrite par lui à la municipalité de Paris; enfin il donne de toutes parts des ordres dictés par la nécessité de la résistance et par la volonté du triomphe.

Un des principaux embarras résultait du défaut d'argent, et la reine se trouvait obligée de prier les ambassadeurs de tous les États catholiques d'inviter leurs souverains à lui en fournir [1]. L'urgence des besoins était telle qu'elle inspirait même à Charles IX et à son frère le duc d'Anjou la puérile confiance de contracter (5 novembre 1567) un « traicté avec Jean des « Galans, sieur de Pizeroles, qui promectoit au dit seigneur « Roy de transmuer tous métaux imparfaits en fin or et ar« gent [2]. » Par une mesure financière, plus efficace que les merveilles de l'alchimie, les diamants de la couronne allaient être engagés à Venise pour cent mille écus, et les rubis à Florence pour cent mille autres [3].

L'irritation des princes lorrains était surexcitée en ce moment par un guet-apens tendu au cardinal Charles, que les protestants manifestaient le dessein d'enlever de la cour, comme « la principale allumette de la combustion qui alloit embraser « la France [4]. » Prévenu de leurs intentions, le prélat avait jugé « plus prudent, à tous égards, de ne pas se joindre au cortége royal et de partir secrètement de Meaux, avec une suite peu nombreuse, par des chemins détournés, passant au château de Pavant, pour arriver le lendemain (30 septembre) à l'heure « de la dinée » à Dormans et se rendre ensuite à Reims. De sa

(1) Davila, liv. IV.
(2) Portefeuilles de Fontanieu, vol. 313.
(3) Papiers de Simancas, B 23, pièce 101.
(4) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.

ville archiépiscopale il imaginait mieux dissimuler son influence, le caractère violent avec lequel elle s'exerçait auprès du roi, et ôter ainsi aux réformés une arme pour l'attaquer et pour réclamer son éloignement.

Ayant, dès la pointe du jour, devancé leur maître à Dormans, les « vivandiers et cuisiniers » du cardinal y trouvèrent les ennemis déjà accourus en armes, se grossissant à chaque instant de nouveaux renforts et postés en embuscades, de manière à intercepter le passage de la Marne. Questionnés sur la marche du prélat, ces fidèles serviteurs répondent qu'ils ne le connaissent pas; et l'un d'eux, allégeant le bagage de son cheval, court à toute bride à la rencontre du cardinal pour le prévenir du danger qui le menace. Un brouillard épais borne de tous côtés la vue, à moins d'un jet de pierre. « Seigneur « Dieu qui délivres les choses profondes des ténèbres, dit « aussitôt Charles de Lorraine, voicy la terre aux environs « est toute couverte de ceste obscurité, et si me rapporte-t-on « que ceux qui cherchent ma vie sont prèz d'icy. » Puis, se rappelant un verset de l'Écriture : « Je te supplie donc, Seigneur, « ajoute-t-il, qu'il te plaise me les manifester et esclairer ceux « qui gisent en ténèbres et sont en l'ombre de la mort pour « dresser nos pas au sentier de paix[1]. »

On rapporte[2] qu'au moment où il achevait cette prière, le brouillard, en se dissipant, lui permit d'apercevoir ses ennemis, de loin, dans la campagne. Ayant alors quitté son carrosse et envoyé des gens de sa suite pour couper les cordes des bacs, il monta à cheval et piqua des deux[3] jusqu'à ce qu'il fut par-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 5.
(2) *Idem.*
(3) On dit même qu'il se vit forcé de courir assez longtemps à pied. (Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 1er.

venu en sûreté à Château-Thierry, au milieu d'une population catholique, d'où la nuit suivante, vers onze heures, après avoir dirigé ses mulets et son bagage par une route différente de celle qu'il comptait prendre, il s'échappa sur un rapide genêt d'Espagne. Ses équipages, sa vaisselle d'argent, tombés dans les embuscades, étaient devenus la proie des ennemis ; un de ses serviteurs avait été tué[1] durant le pillage, tandis que lui-même arrivait avec difficulté à Reims, où Condé s'était ménagé des intelligences dans l'espoir d'y pénétrer. Mais cette ville se tenait sur ses gardes et se trouvait protégée par une garnison, à la solde de laquelle le clergé contribuait au moyen de la vente des « sacrés joyaux[2]. »

Les ravages exercés par les réformés sur cette contrée étaient tels d'ailleurs que, plus tard (15 janvier 1568), pour en obtenir du ciel l'affranchissement, le cardinal ordonna une procession extraordinaire qu'il suivit pieds nus[3] et où furent portés, sur les épaules de vingt-quatre conseillers municipaux, « tous les corps saints de la ville, y compris saint Remy, que « de mémoire d'homme on n'avait pas tiré de son sépulchre; » le lendemain il donna la communion à la multitude des fidèles rassemblés dans la cathédrale, au pied de l'autel de la Madeleine sous lequel le prélat avait choisi d'avance son dernier asile.

Le roi, rentré dans Paris, s'y trouvait serré de près par les réformés. Ceux-ci s'efforçaient d'intercepter les subsistances en brûlant les moulins et en occupant les alentours, Montereau, Lagny, particulièrement Saint-Denis où ils concentraient trois mille deux cents chevaux[4]. Conformément à leur plan

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 5.
(2) *Histoire ecclésiastique de Reims,* par Marlot, tome III.
(3) *Idem.*
(4) Papiers de Simancas, B 21, pièce 94.

bien arrêté, ils tentaient de se rendre maîtres en même temps des principales villes dans les provinces. D'Ausances, gouverneur de Metz, « disant qu'il courroit la fortune de monsieur « le prince de Condé n'avoit pas voulu d'abord laisser en« trer le maréchal de Vieilleville pour le Roy[1]. » Mais il semblait être dans la destinée de cette ville de se voir héréditairement préservée par un prince lorrain, soit contre les ennemis étrangers, soit contre ceux de l'intérieur. Le jeune duc de Guise, arrivé le 15 octobre à Paris avec huit enseignes de cavalerie et quinze de gens de pied, levées ou réunies par lui, puis envoyé, dix jours plus tard, en Champagne afin de s'opposer au passage des renforts allemands attendus par les réformés[2], marche en hâte et résolûment pour appuyer Vieilleville et pour rétablir l'autorité royale dans ces mêmes murs dont la constance et l'habileté de son père avaient écarté la formidable armée de Charles-Quint.

A l'approche de ses forces, d'Ausances change de langage; et, le 4 novembre, cette récente conquête, aussi disputée qu'importante, est délivrée de la précaire domination des rebelles. Au même moment, d'Aumale et Nemours expulsaient également ceux-ci d'un château « de garde et de « plaisir, » nommé Buzanval, situé près de Ruel et à la faveur duquel les réformés espéraient empêcher l'introduction des vivres dans Paris. Au surplus Charles IX, le 7 novembre, s'y trouvait déjà entouré de plus de quatre mille chevaux et attendait quatre ou cinq autres milliers de fantassins, sous Martigues et Sansac, en outre des corps amenés précédemment par les ducs de Nevers et de Guise. Ce dernier prince, après la soumission de Metz, était promptement venu recevoir les

(1) *Mémoires de Condé*, tome I, p. 181.
(2) Papiers de Simancas, B 21, pièce 94.

remercîments du monarque dans la capitale où se concentraient toutes les forces royales, où s'organisaient tous les moyens de résistance.

La reine-mère, de son côté, fidèle aux habitudes de son caractère, avait, seulement peut-être pour gagner du temps et pour endormir ses adversaires, fait tenter un accommodement. Mais la justification et les exigences des réformés portaient toujours sur les mêmes points, se formulaient toujours avec la même hauteur, la même violence et concluaient à l'éloignement des Guises, coupables, selon eux, d'avoir autrefois illégalement prétendu, par droit d'hérédité, au duché d'Anjou et au comté de Provence, puis, sous prétexte qu'ils étaient issus de Charlemagne, d'avoir voulu s'emparer de toute l'autorité dans l'État, en y produisant des divisions et en cherchant à calomnier et à détruire la maison de Bourbon. Charles IX et sa mère faisaient cependant des démarches personnelles pour tâcher d'apaiser l'irritation réciproque entre les chefs de partis [1].

Si quelques-uns des reproches adressés aux Guises, quoique empreints d'exagération, ne manquaient pas de justesse, ils pouvaient être retournés contre leurs principaux adversaires qui, également avides de puissance, travaillaient à isoler le roi, à le priver de renforts étrangers, après en avoir, les premiers eux-mêmes, appelé à leur aide, et réclamaient, en garantie d'une liberté absolue de conscience, plusieurs de ces places qu'ils s'étaient montrés si disposés à remettre entre les mains des ennemis extérieurs du royaume. Les négociations que la cour avait fait traîner à dessein, en attendant le secours volontaire mais tardif de deux mille chevaux promis par le duc d'Albe, ne devaient amener aucun résultat; l'or-

(1) Mss. Dupuy, v. 755, fol. 138.

dre, donné avec fermeté, de mettre bas les armes ne recevait pas d'exécution immédiate; on ne pouvait tolérer davantage pourtant le blocus dévastateur et de plus en plus complet dont la capitale avait à souffrir, par l'effet duquel le pouvoir royal était paralysé, surtout humilié. Les chances d'un combat renfermaient l'unique solution de cet état de choses, politiquement et matériellement insupportable; c'était dans la plaine de Saint-Denis qu'elles allaient être tentées.

Pour bien peindre la situation, un «*Pasquil sur les troubles advenuz au royaulme de France*[1] » prêtait, sous *forme de versets* choisis de l'Écriture, aux principaux personnages alors en scène, des paroles conformes à leurs intentions connues: Condé était ainsi censé dire : « Bonjour, monsieur mon mais« tre,» au roi qui lui répondait : « Amy, pourquoy es-tu venu,» et à propos duquel les huguenots continuaient : « Nous ne vou« lons pas qu'il ait de puissance sur nous. » S'adressant à ceux-ci et parlant toujours du monarque, Condé reprenait alors : « Que me voulés-vous donner et je vous le livreray. » D'une autre part l'un des chefs catholiques disait à Charles IX : « Quand je debvrois mourir avec toy, je ne t'abandonneray « pas; » à quoi le cardinal de Lorraine ajoutait : « Je ne veis « jamais le juste délaissé et abandonné. » Le roi, à son tour, témoignait ainsi sa confiance aux Suisses : «En vérité, je vous « dis que je n'ay point eu tant d'asseurance en ceulx de ma « maison que j'en ai en vous. » Tel était effectivement le résumé assez fidèle des différents rôles des acteurs, des intentions diverses des partis.

Le moment semblait favorable pour un effort nécessaire

(1) Mss. Béthune, v. 8750, fol. 86. *Ave Rabi. — Amice ad quod venisti?* etc.

contre les rebelles. D'Andelot et Montgommery, envoyés à Poissy dans le but de s'opposer au passage du corps espagnol auxiliaire du comte d'Aremberg, laissaient les forces de Condé et de Coligny réduites à quinze cents chevaux et à dix-huit cents fantassins médiocrement équipés, dépourvus d'artillerie. Au contraire le connétable, qu'en raison de sa lenteur à agir les Parisiens souffrants et irrités accusaient de connivence avec l'amiral, disposait d'environ douze mille hommes d'infanterie, de trois mille cavaliers et de quatorze pièces de canon. La vivacité des clameurs publiques ne permettait plus de temporiser; l'énorme disproportion des moyens devait inspirer toute confiance pour entreprendre. A la réception des rapports sur l'état des protestants, le connétable avait enfin répondu : « C'est le temps de les attaquer « et que chacun se prépare à la bataille qui se donnera de« main[1]. »

Le 10 novembre donc, il se décide à faire sortir son armée des murs de Paris, mais assez tard dans la matinée, en sorte qu'après les dispositions il ne restait que peu d'heures de jour pour combattre. Ayant laissé un fort détachement d'infanterie à la Chapelle, Montmorency se déploie sur sa droite, vers la Villette, pour faire face à Aubervilliers qu'occupe une partie des troupes ennemies. Son fils aîné dirige l'avant-garde ; lui-même conserve le commandement du corps de bataille dont il étend l'aile gauche du côté de la Seine, contre Saint-Ouen, autre poste des réformés. Entre Paris et la Villette, le corps de réserve demeure aux ordres de d'Anville et du duc d'Aumale. Ce dernier n'entretenait pas alors une parfaite intelligence avec le connétable ; il était instruit de démarches faites,

(1) *Mémoires de La Noue*, chap. XIV.

dit-on[1], par Coligny pour attirer son oncle hors du parti de la cour, en lui persuadant qu'au préjudice des droits de sa charge la faveur des catholiques et l'influence du cardinal Charles autorisaient le prince lorrain à ambitionner le commandement général. Aussi d'Aumale n'avait-il voulu disposer que de sa compagnie d'hommes d'armes et de quatre cents volontaires, prenant une attitude assez semblable à celle de son frère à Dreux et avec laquelle la tournure du combat devait compléter l'analogie en cette journée.

Quant au jeune duc de Guise,

« Il y paroist n'aiant encore quinze ans passez[2],
« Avec fort peu de gens qui se sont amassez
« Défendant un moulin auprès de la grand ville,
« Aux exploits martiaux adroit et fort habile
« Il repousse et défaict d'un courage vaillant
« Infinis huguenotz qui viennent l'assaillant.
« L'on y en void aucuns grimpant sur une butte
« Que ce jeune seigneur avec l'espée culbute[3]. »

Malgré l'inégalité des forces, le prince de Condé ne songe pas à éviter la lutte; il prend au contraire les moyens de la soutenir avec une vigueur inattendue. Il a divisé sa troupe, car on ne peut vraiment pas dire son armée, en trois corps, à peu près pareils, formés de six cornettes de cavalerie soutenues par quatre cents arquebusiers à pied. Celui de droite, sous Coligny et Clermont d'Amboise, défend le village de Saint-Ouen; l'aile gauche, aux ordres de Genlis, s'appuie sur Aubervilliers qu'un retranchement unit au moulin situé entre ce village et la Villette; enfin Condé commande le centre où se

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 1er.
(2) Erreur du poëte, car Henri de Lorraine était alors âgé de dix-sept ans.
(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 6.

trouvent aussi le cardinal de Châtillon et Robert Stuart avec ses Écossais.

Tous les cavaliers sont vêtus de casaques blanches, et l'infanterie porte des écharpes semblables adoptées, pendant toute la durée des troubles, par les réformés, comme symbole de la candeur de leur foi et de la pureté de l'Évangile dont ils prétendaient faire leur règle.

L'escarmouche s'était engagée vers une heure après-midi; quatre décharges de l'artillerie du connétable avaient principalement incommodé la troupe de Genlis qui, au bout d'une demi-heure, s'ébranle et vient attaquer les catholiques. Témoin de ce mouvement, Coligny charge de son côté et culbute leur aile gauche. Condé alors s'avance avec sa cavalerie pour prendre le connétable par ce flanc dégarni. Le maréchal de Montmorency veut en vain l'arrêter et couvrir son père dont la troupe, abordée avec furie, se débande en dépit des efforts de son vieux général. Celui-ci, cerné de tous côtés, se défendant avec la vigueur d'un autre âge, atteint de plusieurs coups, inondé de sang, tombe enfin mortellement frappé d'une balle de pistolet.

Les ennemis croient déjà tenir une victoire assurée; mais le duc d'Aumale, voyant le désordre répandu dans le corps de bataille, s'élance avec d'Anville et la réserve, rallie les fuyards, sauve les Suisses menacés d'une défaite totale, dégage le connétable presque inanimé, fait subitement tourner les chances, et force Condé à une retraite dont l'amiral a donné le premier signal.

Après cette affaire, terminée en trois quarts d'heure, le champ de bataille demeura sans doute aux catholiques dont l'infanterie l'occupa jusqu'à minuit; mais l'infériorité notable des forces des protestants avait rendu la lutte très glorieuse pour eux. Leur défaite même ne fut pas complétée par une

poursuite ; et le lendemain ils présentèrent de nouveau, pendant quelques instants, le combat à l'armée royale qui ne l'accepta point. Ce fut faute de vivres seulement que, menacé d'une nouvelle attaque, plus funeste et plus décisive, et obligé de se porter à la rencontre d'un secours de sept mille reîtres et de six mille lansquenets amenés par le duc Jean Casimir, Condé affaibli se retira sur Montereau pour gagner les frontières de la Lorraine, en s'emparant, chemin faisant, de Brie-comte-Robert, de Nogent-sur-Seine, de Pont-sur-Yonne et de quelques autres petites places.

La mort de Montmorency laissait à donner la charge de connétable. D'Aumale, par ses précédents services militaires[1], par celui qu'il venait de rendre en cette dernière occasion, surtout par le crédit forcé dont son frère et sa famille étaient rentrés en possession, pouvait prétendre à l'obtenir ; le duc de Montpensier l'ambitionnait de son côté. Catherine de Médicis, peu empressée de confier de nouveau à un personnage qu'elle n'eût pas tenu dans sa dépendance absolue la suprême autorité sur les troupes, en des temps de troubles et de guerres intestines qui ne faisaient, pour ainsi dire, que commencer, comptait bien ne pas pourvoir à cette importante vacance, et, pour neutraliser toutes les brigues personnelles comme pour concentrer tous les pouvoirs dans sa propre main, elle n'hésita pas à faire déclarer lieutenant général son second fils Henri, prince de grand espoir, objet de sa préférence ainsi que de la jalousie de Charles IX. Cette mesure n'accomplissait pas toutefois, dit-on, ce qu'aurait souhaité Catherine,

(1) Il avait obtenu, comme récompense, une augmentation de deux mille livres sur son traitement de gouverneur de Bourgogne, porté par le roi de seize mille à dix-huit mille livres ; et la somme de six mille livres, pour trois années de cette augmentation, venait de lui être payée le 21 septembre 1567. (Archives nation., cartons des rois K 94, p. 39.)

animée du désir d'investir son fils favori de la dignité de Montmorency et fort surprise lorsqu'à la demande qu'elle en exprima, le roi, s'émancipant, à force d'ombrage contre le duc d'Anjou, répondit : « Tout jeune que je suis, madame, je me « sens assez fort pour porter mon espée, et quand cela ne se« roit pas, mon frère, plus jeune que moi, y seroit-il plus « propre[1] ? » La promotion de Henri de Valois au titre de « lieutenant général en tout le royaume et au-delà » fut donc proclamée à haute voix, plus ou moins à regret, par Charles IX, à l'issue d'un conseil où avaient siégé le duc de Montpensier et son fils, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, « tous mes« sieurs de Guise, » etc.[2].

Sur la route suivie par Condé se trouvait la ville de Sens, assez importante quoique dépourvue de fortifications, dont par conséquent ce prince avait espéré se rendre maître par un coup de main ; mais le duc de Guise, ayant rapidement appelé à lui les troupes voisines, s'y établit, décidé à la défendre avec une fermeté contre laquelle il eût fallu employer de longs efforts, tandis qu'il était bien plus pressant pour Condé de rejoindre ses auxiliaires allemands. En effet, l'armée royale, grossie par l'arrivée à Paris d'une quantité considérable de gentilshommes des provinces et par celle des deux mille Espagnols du comte d'Aremberg, s'était lancée sur les traces des réformés, avec dix-huit pièces de canon, sous la conduite de son jeune chef que le duc d'Aumale devait piloter, en qualité de principal conseiller, quoique le titre de « lieutenant de « monsieur d'Anjou » fût officiellement donné au duc de Montpensier, comme indemnité pour son ambition non satisfaite. D'Aumale, il est vrai, se montrait disposé à rechercher bientôt,

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 314, note.
(2) *Mémoires de Vieilleville*, liv. XI, ch. 40, 41.

dans la mission d'aller avec son neveu sur les frontières de Champagne « (où estoit le cardinal de Lorraine et tous les « enfants de la maison de Guise[1]) » commander aux forces réunies dans cette province ainsi qu'en Bourgogne plus de chances d'agir d'une manière indépendante et d'obtenir une gloire et des succès tout personnels. Les intentions du roi le destinaient ensuite (novembre 1567) à se combiner en Lorraine avec les troupes du duc d'Albe, afin de combattre le prince d'Orange et de l'empêcher de s'avancer en France.

Averti que les chefs rebelles avaient promis à ces renforts étrangers de leur faire toucher cent mille écus dès leur entrée dans le royaume, le duc d'Aumale fit informer adroitement Jean Casimir, leur commandant, que de tels engagements ne pouvaient être qu'illusoires; et ce dernier prince, animé d'un zèle peu désintéressé, menaça immédiatement Condé d'une défection. Tous les réformés aussitôt, jusqu'aux simples soldats, réunirent, à l'exemple de leur chef, ce qu'ils possédaient de numéraire en or et en argent, d'objets de prix, leurs moindres bijoux même, pour satisfaire aux exigences du prince palatin; ce qui donna lieu de dire que « le duc d'Aumale avoit « tiré ainsy l'affoiblissement des prétendus réformés de leur « propre renfort[2]. »

Avant cette jonction que les Guises ne purent prévenir et qui s'opéra près de Pont-à-Mousson, le 11 janvier 1568, l'armée royale chercha pourtant à combattre les rebelles. Elle les atteignit à Notre-Dame-de-l'Épine, non loin de Châlons-sur-Marne (janvier 1568); mais l'indécision du maréchal de Cossé (Gonnor), l'un des principaux guides du jeune lieute-

(1) *Mémoires de Castelnau*, liv. VI, ch. 8.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, partie III, liv. 1er.

nant général, laissa échapper le moment de les défaire et leur permit de passer la Meuse à Saint-Mihiel. Lorsque la cour insista pour que les Guises les combattissent, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale et leur neveu, réunis en conseil avec Tavannes, répondirent donc qu'il n'était plus temps d'attaquer une troupe quadruplée par ses alliés et qu'il fallait s'occuper d'obtenir aussi, à tout prix, des secours du dehors. Ce n'était pas toutefois par de tels moyens uniquement que les protestants avaient pu se fortifier; dans plusieurs provinces, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Bourgogne, leurs soulèvements revêtaient un caractère dévastateur et très sérieux; une certaine quantité de villes importantes, Montpellier, Nîmes, Sisteron, Valence, Mâcon, Orléans et d'autres, étaient tombées entre leurs mains; par ses croyances, la population entière de La Rochelle leur appartenait; et la tournure de la guerre, vivement établie entre eux et les gouverneurs, en même temps qu'elle donnait du renom et de la consistance à leur parti, se prêtait peu à une action générale.

L'armée du roi avait occupé des positions près de Troyes, sur les bords de la Seine, jusqu'au moment où elle fut rappelée aux environs de Paris par les mouvements de Condé qui, pénétrant en Beauce, allait, sans grand succès, mettre le siége devant Chartres, vigoureusement défendu par Lignières, et inquiéter de nouveau les abords de la capitale. En représailles des dégâts commis ainsi, des lettres patentes du roi (10 décembre 1567) enjoignaient de « prendre et enlever tous et un « chacun les biens appartenans aux séditieux et rebelles. »

La reine-mère cependant, il est presque superflu de le dire, se livrait comme de raison, depuis plusieurs semaines (fin de novembre), à des négociations durant lesquelles le duc d'Anjou recevait de Charles IX l'ordre de n'en pas moins faire agir l'armée. *Une résolution du roi sur la paix* (6 décembre

1567), après avoir posé en principe « que Sa Majesté ne vou-« loit et ne comporteroit jamais que le prince de Condé ni « aultres de ses subjects traictassent ou capitulassent avec lui « de per à per et en ces moyens lui donnassent la loi, » exprimait le désir du rétablissement de la tranquillité, le penchant vers l'oubli du passé, à condition que les rebelles déposeraient les armes sous trois jours et rendraient les villes occupées par eux. En échange, il leur était promis de les faire jouir de « toute seureté pour leurs personnes, liberté de leurs con-« sciences, exercice de leur religion, » enfin des effets complets du précédent édit de pacification. Le sieur de Combault et la marquise de Rothelin avaient été porteurs de paroles quelque peu humbles de Catherine aux protestants; la duchesse de Ferrare même s'était trouvée employée, par correspondance, dans ces intrigues.

Toujours embarrassé pour la solde de ses Allemands, Condé, en dépit de la perspective avantageuse que pouvait lui présenter la prise de Chartres, prêtait une oreille favorable à des ouvertures que Coligny, plus froid et plus clairvoyant dans ses calculs, plus vindicatif dans sa révolte, plus grave dans son ambition, essayait de repousser par d'assez sages raisonnements. Le cardinal de Châtillon était devenu néanmoins le principal négociateur des réformés; il se rencontrait à Châlons-sur-Marne dans une conférence avec Catherine accompagnée des cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise. L'avant-dernier de ceux-ci, de Reims où il se « désespéroit « d'ouïr parler de ceste honteuse paix, ruine du Roy, de ce « pauvre royaume et de tous les gens de bien[1], » n'était pas demeuré inactif. Il exerçait ses efforts, surtout vis-à-vis du pape et du roi d'Espagne naturellement, pour soutenir la

(1) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 7.

cause de la religion ; il tâchait d'obtenir l'envoi de fonds que Pie IV refusait absolument, « tenant la paix pour faite, » en dépit des affirmations contraires de la reine-mère. Le saint-père passait d'ailleurs pour n'avoir pas fait parvenir, « dans « toute cette tribulation, plus de vingt mille écus au cardinal « de Lorraine et de vingt-cinq mille au roi[1]. »

Vis-à-vis de Philippe II, l'ardent prélat n'épargnait ni les excitations, sous forme d'avis qu'il le priait « d'excuser et de « prendre en bonne part comme procédant du zèle pour le « service de Dieu et la gloire du roy d'Espagne, » ni les témoignages de son dévouement, « même au prix de la vie, pour « l'extinction de l'hérésie. » Le 16 janvier 1568, il lui mandait avoir dit « au Roy et à la Royne sa mère que Dieu « avoit permis telz troubles pour les appeler à la vengeance « de tant d'hérésies et blasphèmes contre son sainct nom et « les précieus sacrements et avecques sa patience les y atten- « doit, et que si leurs majestés (française et espagnole) s'y en- « dormoient, le juste courrous de Dieu estoit grandement à « craindre et ung horrible changement d'estas[2]. »

Revenu à la cour, le cardinal écrit encore au même monarque qu'il s'est «fort resjouy de trouver Sa Majesté et la Royne, « sa mère, si bien résolus aus affaires qui concernent l'hon- « neur de Dieu et le repos de leur royaume, luy semblant « qu'ils ne pourroient prandre meilleure résolution que de « découvrir au roi d'Espagne le fons de leur intention, affin « aussi d'estre en cest endroit conseillés et favorisés de Sa « Majesté catholique dont il estoit bon besoing, ce sembloit[3]. »

Charles de Lorraine cajole l'ambassadeur espagnol ; il s'en-

(1) Papiers de Simancas, B 22, pièce 49.
(2) *Idem*, pièce 44.
(3) *Idem*, pièce 111.

ferme avec lui dans sa chambre pour l'entretenir de son zèle au service de Dieu, ainsi que de l'état des affaires[1]. Dans un repas que le prélat fait avec ses amis particuliers et avec « d'autres « qui ne l'étoient point, » un toast porté, à son instigation probablement, par Sansac, proclame que « les meschants diront ce « qu'ils voudront, qu'aucun homme de bien qui ne veid clai- « rement que le Roy d'Espagne estoit le miroir des Roys du « monde[2]. »

Les réformés ne se trompaient pas au fond lorsque, quelques mois plus tard (juillet 1568), dans le « *Brief discours sur « les moyens que tenoit le cardinal de L'Orraine pour empes- « cher l'establissement de la paix et ramener les troubles en « France*[3], » ils s'attaquaient principalement à lui, l'accusant de leur nuire de toutes les manières. Ils lui reprochaient en particulier d'avoir, conjointement avec son frère d'Aumale, écrit à Antoinette de Bourbon « qu'il ne leur avoit esté possi- « ble (à tous les deux) d'empescher la conclusion, mais qu'ils « empescheroient bien l'exécution[4] » de cette paix *boiteuse* et *malassise*[5], dite aussi la *paix fourrée*, la *petite paix*[6], traitée à Longjumeau, signée le 23 mars, dont les articles les plus importants garantissaient la restitution de toutes les places au roi, la sortie de France des étrangers, enfin l'observation

(1) Papiers de Simancas, B. 22, pièce 51.

(2) *Idem*, pièce 89.

(3) *Imprimé nouvellement* (juillet) M DLXVIII.

(4) « En telle sorte qu'elle se pouvoit asseurer que ce ne seroit qu'une « trefve pour bien peu de temps. »

(5) Les négociateurs pour le roi, Biron, par son infirmité, et Henri de Mesmes, sieur de Malassise, par son titre, donnèrent, comme on sait, sujet à ce jeu de mots.

(6) On fit, à cette occasion, la violente plaisanterie de répandre un « arrest fantastique entre le prince de Condé et le roi Charles IX, 23 « mars 1568. » (*Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 3.)

absolue de l'édit du 19 mars 1563, et qui ne satisfaisait aucun parti[1].

Du côté des calvinistes, Coligny surtout manifestait son mécontentement. Quant aux catholiques, ils n'en mettaient que plus de zèle à fortifier, à resserrer de toutes parts les liens de l'union au moyen de laquelle ils voulaient se défendre. Dans la Champagne et la Brie, en particulier, les chefs du clergé, « associés par le gouverneur à la société et ligue royale « de la noblesse et estats de ce gouvernement, » promettaient et juraient sous serment (25 juin 1568) « par le très sainct et « incompréhensible nom de Dieu, Père, Fils et Sainct-Esprit « d'employer leurs personnes, vies et biens pour la manuten- « tion de l'Église et couronne... de se secourir et ayder tant « de conseil, personnes, que forces et pouvoir... contre toutes « personnes, sans nul excepter fors les personnes du Roy, « messieurs ses enfants et frères, la Royne leur mère, et ce « sans acception d'aucun parentage ou alliance quelque pro- « chaine qu'elle peust estre, de se cotiser chascun selon ses « puissances pour aider toutes fois et quantes qu'entreprises « seroient faictes pour la manutention de la présente alliance « et société, et en ce faisant leur estoit promise et entretenue « à tous la fraternité et amitié en la saincte Ligue présente...,

(1) Le pays néanmoins souffrait tellement de la prolongation des troubles qu'au mois de janvier 1568 on avait fait, à Paris, une chanson commençant par ce couplet :

« Vive le roy, le conseil et la reyne,
« Vive le bon cardinal de Lorraine,
« Vive Hugonis*, Marcel** et ses suppots,
« Vive Calvin, pourveu qu'ayons repos.
« Vive le roy, le conseil et la reyne,
« Vive le bon cardinal de Lorraine. »

* Cordelier, docteur de Sorbonne, fameux par sa doctrine et ses sermons.
** Prévôt des marchands et zélé catholique.

« aide et secours aux despens de ceux de la présente société « qui portoient les armes par ordonnance et commandement « du gouverneur[1]. »

Indépendamment d'autres compensations, les Guises ne manquaient pas d'en trouver avec abondance dans les écrits louangeurs et enthousiastes des catholiques, adressés « à la « très illustre et *très constante* maison de Lorraine. » Celle-ci avait, en effet, le mérite d'être « plus résolue à la guerre que « à l'espérance de la paix[2]. » Les réformés s'efforçaient d'intercepter la correspondance de ses divers membres, pour pénétrer leurs desseins. Il était d'ailleurs facile pour tous de prévoir le prochain retour des hostilités, et chaque parti prouvait bien qu'au lieu de les prévenir il ne cherchait qu'à s'y préparer avec avantage. Soutenus dans leur révolte par les instigations de Coligny, qui se sentait, de la part des Guises, en butte à une implacable vengeance que la guerre paraissait devoir lui fournir plus de moyens de paralyser, les protestants ne remettaient point leurs places sous l'obéissance du roi. Sancerre, Montauban, plusieurs villes du Quercy, du Vivarais, du Languedoc, du Dauphiné, résistaient formellement; La Rochelle repoussait le gouverneur légitime et se constituait déjà citadelle véritable de la réforme où, sérieusement menacés dans leur liberté, Condé et Coligny devaient bientôt (septembre 1568) trouver un asile assuré. Ce foyer de durable insurrection était alimenté par les secours d'Élisabeth d'Angleterre. Sous prétexte d'éviter les embûches du cardinal de Lorraine, la reine de Navarre, ainsi que son fils, Henri de Bourbon, prince de Béarn, allaient incessamment s'y retirer aussi, à la tête d'une troupe de quatre mille hommes, après une marche, triomphale en quelque sorte, à travers la Guienne.

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 316.
(2) Mss. Béthune, v. 8740, fol. 10.

Sans doute les suggestions des princes lorrains n'avaient pas été étrangères au dessein formé contre les chefs protestants, et le jeune duc de Guise[1] devait avoir été pourvu d'un rôle pour sa mise à exécution. De son côté, complice de cette perfidie avortée qu'elle niait ostensiblement, mais dont elle attribuait la divulgation au chancelier (suspect de penchant pour les réformés et conséquemment forcé de donner sa démission[2]), la cour restreignait l'exercice de la religion protestante,

(1) A Saint-Maur-des-Fossés, le 27 septembre 1568, Charles IX donna des lettres patentes portant émancipation de Henri de Lorraine, duc de Guise. (Vol. IV des ordonnances de Charles IX, coté C. C., fol. 351.)

Le 6 mars 1568, le duc de Guise avait reçu du trésorier de l'épargne, Moreau, la somme de six mille livres pour un don qui lui était fait par le roi, à raison de ses services et afin de supporter les frais de la guerre. (Mss. de la Bibl. nat., cabinet des titres, carton des Guises.)

(2) En apprenant la retraite de l'Hospital, la duchesse douairière de Guise écrivit : « Nous avons esté bien marryes du faict de monsieur le « chancelier, mais à ce que nous sentons il a eu grand tort. Or Dieu « veuille avoir pitié de nous et de ce pauvre royaume ! » (Filon, *Histoire de l'Europe au seizième siècle*, tome II, p. 382.)

Il est d'ailleurs curieux d'observer quels jugements la fureur des partis portait, de son temps, sur un homme dont la réputation se perpétue environnée de tant de gloire et de respects. La satire suivante, traduite du latin par lui-même, dit-on, peut en fournir l'exemple :

« Il vit encores, ce vieillard,
« Ce meschant asne montagnard,
« Et veoid avec impunité
« Nostre ruyne et le tourment
« Dont, malheureux, il a esté
« La cause et le commencement.
« . . . . . . . . . . . .
« C'est ce preudhomme, ce renard
« Qui a régné en léopard
« Dont meschamment et en malheure
« Il ne peut faillir qu'il ne meure
« Comme un chien car il ne peut croire
« De l'ame l'immortelle gloire.
« Jamais on ne veid tel pipeur,
« Si feint, si menteur, si trompeur,
« Et jamais n'a eu Jésus-Christ
« De si rebelle créature,
« Car c'est le dernier anté-Christ
« Duquel parle tant l'Escriture.
« L'on pensoit à veoir son visage
« Que ce fût un grand personnage,
« Le teint pâlle et l'œil enfoncé,
« Le nez grand, le sourcil froncé,
« La barbe blanche et longue eschine,
« Mais tout ce n'est que poil et mine.
« . . . . . . . . . . . .
« Si le vice et l'insuffisance
« Se portoit donc soubz l'apparence
« A l'on en France tant esté
« A développer ses denrées
« Et l'a on souffert tant d'années
« Comme l'air qu'il a infecté. »

(Mss. de la Bibl. nationale, Saint-Victor, 594 (359), fol. 24.)

garanti par le récent traité. Il lui était reproché de violer encore celui-ci, en ne congédiant pas les auxiliaires étrangers, et de s'abandonner à l'impulsion des princes lorrains dont les partisans exaltaient l'utilité future, même en leur présageant des conquêtes extérieures.

C'est ainsi que, par la plume du médecin du cardinal de Guise, le Rhin, s'adressant au roi[1], était censé lui dire « en bien « peu de langage ce que de long temps il avoit sur le cueur...., « qu'il lui debvoit d'estre si longtemps, sous main estrange, « captif et désolé au grand préjudice et ruine de la France..., « fortifiée et remparée naturellement et divinement de tous « les costés et circuits de mons et mers inaccessibles pour ar- « mée, hormis cestuy-ci endroict d'où venoit de toutes anti- « quités le pernicieux et mauvais vent à la France faute d'es- « touper sa source et origine..... Et partant les feus Roys qui « ont prins garde à cecy et qui ont eu jouissance de moy et de « ma Belgique, continuait le Rhin, ont esté grands..... L'on « sçait la Gaule Belgique estre plus puissante et plus forte que « les autres parties des Gaules (les Suysses exceptés)..... J'es- « père, Syre, veues les fidelles et fraternelles aliances qu'avés « et aurés cy après en Europe, que me viendrés voir et jouirés « paisiblement de ce qui vous appartient. Ce faisant serés ter- « reur à ces irréligieux nègres qui viennent fourrager la Lo- « raine et gormander et saccager la Champaigne. Je suis dict « fleuve martial et belliqueux et non sans bonne juste cause et « raison. Car qui est en paix de ma ségneurie, il peut com- « mander au reste de l'Europe..... Qui me fait si bien espérer « c'est vostre prudence et vertu..... Et mesmement vostre « conseil qui ne fut jamais tel entre voz prédécesseurs en « France..... Vous y avez au reste cest admirable et plus

(1) Paris, Denis du Pré, 1568.

« qu'humain cardinal de Lorraine et ce sainct Nestor le car-
« dinal de Guyse desquels deulx l'un est très digne de gouver-
« ner un grand empire et toute la chrestienté et l'autre pour
« son incomparable bonté un perpétuel pontificat. Il n'y a nul
« qui mieulx ny si bien peuve mettre ordre à tel recouvrement
« qu'eulx, car je les tiens pour mes anciens filz et très fidelles
« à la corone gauloyse..... Ainsi Monseigneur vostre frère chef
« de vostre conseil et lieutenant-général de vostre gendarme-
« rie rapportera quelque jour, aydant Dieu le créateur, de
« moy remis et restitué à vostre corone le surnom de *Rhena-*
« *nus* ou plutost *Transrhenanus*. Monseigneur de Guyse est
« bon et espert nageur, il n'aura moins ce bornage affecté[1]
« que feu son père, grand Mars de ce siècle, eut de Calais, je
« l'ai ja veu et me sembloit estre quasi remis en liberté..... Je
« suis le fleuve des hommes..... Je m'asseure, Syre, qu'après
« qu'aurés reborné vostre France que vous, ny ceulx qui vien-
« dront après vous, n'auront jamais guerre ny domestique ny
« estrangère...., ne permettrés occuper et détenir ce qui apar-
« tient à vostre corone, à homme qui soit : de façon, comme
« fermement je le croi, sera dict de vostre règne : *Rhenus non*
« *limes Gallis sed modo Danubius.* »

Ainsi, dès lors, il est intéressant de le remarquer, surgissait, sous les formes métaphoriques et avec les arguments pleins d'emphase et d'hyperbole propres à l'esprit et au goût du temps, cette question si épineuse *de la rive gauche du Rhin,* comme on l'intitule aujourd'hui, si souvent depuis mise à l'ordre du jour de la politique, et dont les Guises étaient flatteusement présentés comme capables d'opérer l'heureuse solution. Dans les sentiments humains, dans les faits de la vie des peuples il apparaît effectivement des dispositions permanentes, fatales

(1) Affectionné.

pour ainsi dire, qui se reproduisent à des époques diverses, phénomènes successifs mais non nouveaux, dont varient seuls les symptômes ou les expressions, dont la cause est toujours une et réside soit en des conditions d'équilibre, soit en des élans de passions, inséparables de la mystérieuse existence, du mouvement occulte et continu de notre monde.

Tandis pourtant que, de toutes les provinces, des secours protestants se concentraient vers La Rochelle, dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, malgré les efforts assez lents de la cour pour contrarier cette réunion, en postant ses forces au delà de la Loire; tandis que Condé, avec les troupes les plus nombreuses que les réformés eussent encore possédées (vingt mille hommes d'infanterie et dix mille chevaux [1]), s'apprêtait à attaquer celles de Charles IX, qui ne l'emportaient que par la supériorité de leur équipement, le prince rebelle, dans des requêtes adressées au roi, dans des pamphlets composés pour le public, incriminait exclusivement « les perni« cieuses et damnables entreprises et conjurations du cardinal « de Lorraine et autres pensionnaires du Roy d'Espagne, ses « adhérans. » Il les accusait d'être « les seuls autheurs, chefs et « motifs de l'infraction et rupture de la paix et de tous « les troubles, divisions et partialitéz ayant cours en ce « royaume..... Comme le cardinal n'avoit jamais rien eu à « plus grand desplaisir que la conclusion de la paix der« nièrement faite...., ce lui estoit tout un maintenant de « quels artifices il usoit, moyennant qu'il peust engendrer un « tel désordre et confusion en ce royaume qu'il ne restât plus « aucune espérance ou moyen de paix et réconciliation.... « Ne voyoit-on pas par cela que ledit cardinal avoit le cœur et « l'affection semblable à son extraction et origine, c'est-à-dire

(1) P. Daniel, tome VI, p. 416.

« estrangère, puisque toutes ses actions tendoient à avancer et « amplifier l'autorité des estrangers et à anéantir et abolir « celle de nostre Roy et de tout cet état..... Qui donc avoit « sollicité la résolution faite à Bayonne avec le Roy d'Espagne, « d'exterminer tous ceux qui faisoient profession de la reli- « gion en ce royaume [1], et qui en avoit pourchassé l'exécution « et l'effet sinon ledict cardinal?.... Que si toutes ces choses « ne pouvoient inciter et émouvoir leurs dites Majestéz et tous « les princes, seigneurs et gentilshommes de ce royaume à « exterminer ceste vermine et peste espagnole ennemie de « Dieu et du Roy, et retrancher ce membre poury, c'est-à-dire « le cardinal et ses adhérans, du corps de la France, » il ne restait plus au prince de Condé et à ses compagnons qu'à protester, devant le ciel et devant tous les souverains, de leur innocence, quant aux « maux, calamitéz et désolations qui « aviendroient [2]. »

En dégageant de telles pièces ce qu'elles contiennent d'hypocrisie dans les justifications, d'exagération dans les reproches, de violence dans les termes, on arrive à reconnaître qu'il y avait certainement lieu pour les réformés de s'attaquer à l'activité déployée par le cardinal pour resserrer la cause du roi d'Espagne de celle de la France ; mais ces religionnaires, qui s'appuyaient si manifestement sur l'Angleterre dont l'envoyé adressait à Charles IX des remontrances en leur faveur, sur l'Allemagne, sur la Suisse protestante, étaient-ils en droit d'incriminer les démarches naturellement dictées à Charles

(1) Telle était l'opinion, dès ce moment admise et exprimée, du moins par un parti, sur l'objet principal des conférences de Bayonne.

(2) *Sommaire discours sur la rupture et infraction de la paix et foy publique, et sur les moyens que tient le cardinal de Lorraine pour subvertir l'estat de la France et en investir l'Espagnol. — Imprimé nouvellement,* 1568.

de Lorraine, près du pape et du roi catholique, par des desseins persévérants, sinon toujours subordonnés, maintenant au moins absolument conformes aux intérêts de la défense de la foi, de l'intégrité de la puissance royale?

Exerçant alors un crédit prépondérant sur le cabinet, sur la cour, « soufflant et endoctrinant jours et nuits tant qu'il « pouvoit le duc d'Anjou[1], » le cardinal, en retour, donnait des témoignages favorables à la reine-mère vis-à-vis du roi d'Espagne. Il se montrait « le plus content du monde d'elle[2] » à l'ambassadeur espagnol qui pressait son souverain de « caresser et louer le cardinal de Lorraine sur sa grande pru« dence et bon zèle et aussi ceux de Guise et de Bourbon. » Il est certain que l'activité du premier de ces trois prélats ne se démentait pas un instant. Il adressait, pour ainsi dire, lettres sur lettres à Philippe II relativement aux maux prolongés de la guerre, à l'association des princes allemands protestants, à leur armement contre la France et l'Espagne, à la nécessité, pour ces deux puissances, de faire « un bon et grand effort « et ne mettre point ceste guerre à la longue... Le Roy et la « Royne ont, mandait-il, le courage et la résolution tels qu'on « sauroyt désirer... mais tous seuls ils ne peuvent porter ce « fais, car enfin il fasche de perdre ung tel réaume où les bons « peuples mesmes et les seigneurs plus catholiques se désespè« rent d'estre ainsy opprimés et ne voudroyent à la longue « *demeurer sans parti*... Et pour ces raisons, vostre majesté « se résolve de courre avecques nous ceste mesme fortune et « nous secourir à bon étian, veu que si vos rebelles ne feus« sent revenus sur nous, nous serions desjà à bout des nos« tres, et nulles de voz forces ne nous a secouru ny estre ung

(1) Papiers de Simancas, B 22, pièce 77.
(2) *Idem*, pièce 58.

« seul pas en nostre royaume, quelqu'instance que jusques icy « nous ayons faict à monsieur le duc d'Albe... Sire, résolvez-« vous de avoir plus grandes forces, car le duc nous dit que « des Espaignes il n'en peult bailler, car c'est la seureté de vos « places, que la gendarmerye est lasse et a besoing de se ra-« fraischir, et nous mande que bientost il nous secourra de « quelques reistres qui est ce que nous voudrions le moins, « car nous en avons desjà sept mille et crégnons que ce soit « trop. Sire, il faut renforcer vos pays de Espagnoz et Ita-« liens[1]. »

La mort d'Élisabeth de France, épouse de Philippe II, fournit promptement au cardinal une occasion pour insister davantage encore, par diverses voies, auprès de ce monarque. D'Orléans (12 novembre 1568) il lui écrit, « tout de sa propre « main, » que « ce royaume ce promet que ceste grande alliance, « vraye et fraternelle intelligence et amitié qui a esté establie « par le moyen de ceste saincte Royne ne s'altèrera aucune-« ment ni ne ce diminuera... joinct que maintenant le cala-« miteux estat de la chrestienté le recherche plus que jamais... « Sire, pour vous exprimer l'estat de noz affaires, dit le pré-« lat, monsieur d'Anjou est avecques une belle et bien délibé-« rée armée qui passe quatre mille lances toutes françoises, « six mille arquebusiers françois et six mille Suisses... Outre « ce, bel équipage d'artillerie et bon nombre de *guastadours*[2], « ce tranchant ordinairement et guardant son avantaige, dé-« pandant de ceste armée, après Dieu, nostre salut. Les enne-« mis, conduis par les princes de Navarre et de Condé et par « l'admiral, qui ce peult dire estre le chef, sont plus de trois « mil chevaux et bien quinze mil hommes de pied, et toutes

(1) Papiers de Simancas, B 23, pièce 141.

(2) Troupes légères, fourrageurs.

« les deux armées sont entre les rivières de la Vienne et de la « Creuse, pour le jourd'huy estant nostre armée près de Châ- « tellerault et l'aultre à deux lieues près..., cherchant leur ad- « vantaige pour combattre..., estant le dessein de noz ennemis « de venir chercher passage en la rivière de Loire et passer « en Bourgogne affin de se joindre au prince d'Orenge et au « duc des deus Pons, chose à quoy on essaie de remédier... « Nostre armée est toute catholique et les chefs bien d'ac- « cort... Le Roy, mon maistre, est icy avec la Royne sa mère « pour animer ses subjects et favoriser la rivière de Loire et « pourveoir à ce qui verra estre de besoing... L'heureux suc- « cès de vos affaires dans les Pays-Bas fait que l'auraige[1] « tumbe sur nous, car le prince d'Orenge et toutes ses forces, « conduites par nos rebelles vient en ce royaume et entre par « Cambresis, et d'aultre côté le duc des deus Pons a levé sis « mille reistres et quarante enseignes de lansquenets ayant la « royne d'Angleterre et les princes protestans fournis deniers « et doibvent commansser à marcher le disneufvième de ce « moys et vient par la Lorraine... Pour y résister, monsieur « d'Aumale s'est avancé sur les passages de la Lorraine avec- « ques mille lances et deus mille arquebusiers et aussy pour « recevoir sis mille reistres que nous faisons lever, et ne sa- « vons encore s'ils nous viendront, pour l'empeschement que « tous les princes en Allemagne leur donnent. Du costé de la « Picardie le maréchal de Cossé a mille lances et deus mille « arquebusiers françoys..., pour se joindre à monsieur le duc « d'Albe de l'armée duquel vostre majesté peut juger si nous « n'avons pas extrêmement besoing..., si estans voz rebelles « joins avecques les nostres peuvent pas, après nostre ruine, « attirer toutes ses forces au dommaiges de voz estatz. A l'évé-

(1) L'orage.

« nement de ceste guerre doibvent bien penser tous princes « chrestiens... Encoires que ce royaume soit grand, si endure-« t-il beaucoup et ne pourroit à la longue porter si grans frais, « calamités et despanses... Je puis devant Dieu témoigner à « vostre majesté que le Roy, mon maistre, et la Royne sa mère « préfèrent à tout aultre chose le servisse et gloire de Dieu et « ne se peult rien desirer, celon mon petit jugement, à leurs « sainctes actions[1]. »

Tel était l'exposé de la situation des affaires et des mouvements des troupes, telle était la garantie des bonnes dispositions des souverains, qu'un sujet, le plus intéressé en pareille matière, adressait à Philippe II. Charles IX et sa mère lui écrivaient d'ailleurs (16 novembre 1568), à l'occasion de leur perte commune, et lui annonçaient l'envoi du cardinal de Guise pour le complimenter, « se condouloir avec lui, » et réclamer ses « secours et assistance. »

Charles de Lorraine, en effet, pendant qu'il cherche de tous côtés les ressources pécuniaires indispensables pour le soutien de la cause catholique[2], n'a rien cru plus favorable au succès de ses démarches vis-à-vis du roi d'Espagne que le choix de son propre frère qui, sous les apparences d'une mission solennelle, va lui servir d'organe actif et dévoué. Le recommandant donc à Philippe II, il écrit (d'Orléans, le 19 novembre 1568) : « N'i a famille en ce royaume qui soit plus « prompte et dédiée au service de Vostre Majesté que la nos-

(1) Papiers de Simancas, B·23, pièce 51.

(2) Le pape, afin de « subvenir aux urgentes affaires et nécessités de « la guerre contre les rebelles de Dieu et de son Église, » accordait (24 novembre) une bulle autorisant l'aliénation de cinquante mille écus de rente des biens du clergé, et députait les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, l'archevêque de Sens, ainsi que ses deux nonces, les évêques de Ceneda et de Gaiazzo, pour consentir, approuver et exécuter cette aliénation.

« tre[1]. » Il insiste vivement auprès du même monarque (24 novembre) pour que « leurs majestéz se secourrent suivant « les occurences... Le Roy et la royne-mère ne s'oublyent en « rien, ajoute-t-il... Il nous fault trouver moyen de résister à « tant de forces et ligues qui se préparent contre nous[2]... « J'espère que à ce coup Dieu nous aidera puisque nous met- « tons sa cause en première, en quoy la Reine fait tout le « debvoir que l'on sçaroit desirer[3]. »

Philippe, de son côté, l'appelle « son très révérend père en « Jésus-Christ, très cher et très aimé ami et cousin, » et témoigne toute confiance en lui pour « le remède des affaires de « la religion[4]. »

A ses devoirs d'étiquette, à ceux que lui créaient sans doute les desseins de son frère, le cardinal de Guise, politique plus capable et plus délié que ses goûts épicuriens et les habitudes de sa vie n'auraient pu le faire supposer, joignait la mission d'employer le concours du roi d'Espagne pour le mariage de Charles IX avec l'archiduchesse Isabelle, fille de l'empereur, union dont il avait été question depuis plusieurs mois à la cour de France qui la désirait beaucoup. Chargé de traiter toutes les affaires et entre autres de présenter à Philippe II un mémoire sur les dispositions de la reine d'Angleterre, il part donc d'Orléans, le 18 novembre, se dirigeant rapidement sur Lyon, après avoir prié le duc de Nemours de lui envoyer « quelque escorte jusqu'à La Palice, et de faire accoustrer un « bateau pour aller à Avignon[5]. » Il prend ensuite la voie de terre pour atteindre l'Espagne où l'attend, dans ses négocia-

(1) Papiers de Simancas, B 23, pièce 69.
(2) *Idem*, pièce 74.
(3) *Idem*, pièce 127.
(4) *Idem*, B 25, 16 décembre 1568.
(5) Mss. Béthune, v. 8740, fol. 30.

tions matrimoniales, un succès qui lui vaudra les remercîments de la reine-mère, et où lui ont été préparés, d'après les ordres spéciaux de Philippe II, « des réceptions tant favorables « et de grands honneurs dans toutes les villes [1]. » Des officiers de la cour étaient envoyés à sa rencontre, en Catalogne. Jusqu'à son retour en France (juin 1569), il sera conduit par don Antonio de Mendoce, « dont l'honneste et agréable compagnie, « les grants soins et pennes le soulageront beaucoup au travail « du chemin [2]. » Effectivement, « sa venue est très agréable » au roi catholique qui se plaît à témoigner cette impression dans sa correspondance avec le cardinal de Lorraine.

(1) De Guadallajara, le 26 janvier 1569, le cardinal de Guise écrit à Philippe II pour le « remercyer de tant de faveurs et des bons et honora- « bles recueilz et traictements qu'il luy a faict recevoir ès lieux de son « obéissance par où il a passé et de luy avoir envoyé et faict aussi accom- « pagner par le seigneur don Antoine de Menaoce... l'ayant tousjours « assisté et par le chemin et durant sa maladie qui ne l'a pas moins tra- « vaillé que le désir de baiser très humblement les mains à sa majesté, « estant l'une des principales occasions qui luy ont faict entreprendre ce « voyage. » (Papiers de Simancas, B 30, pièce 91; B 24, pièce 4; B 25.)

(2) *Idem*, B 26, pièce 1.

# CHAPITRE III.

## HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1569—1571.

Au bout de peu de mois d'une paix fragile, qui eût été mieux nommée *trève incomplète,* dans l'état d'irritation des partis dont les forces se concentraient, se recrutaient de secours étrangers et s'observaient réciproquement, ainsi que le cardinal de Lorraine l'avait représenté au roi d'Espagne, il n'était pas douteux que la troisième guerre civile dût éclater incessamment. La cour, non sans raison, en attribuait les causes à la rébellion continue des protestants, dont le progrès paralysait l'autorité royale; ceux-ci, avec une violence outrée[1],

(1) Comme le prouve ce sonnet tiré de la *Légende du cardinal de Lorraine :*

« De fer, de feu, de sang, Mars, Vulcan, Tisiphone
« Bastit, forgea, remplit l'âme, le cœur, la main
« Du meurtrier, embrâseur, du tyran inhumain
« Qui tue, brusle, perd la françoise couronne.
« D'un Scythe, d'un cyclope et d'un fier Lestrygone
« La cruauté, l'ardeur et la sanglante faim
« Qui l'anime, l'eschauffe et conduit son dessein,
« Rien que fer, rien que feu, rien que sang ne résonne.
« Puisse-t-il par le fer cruellement mourir,

accusaient le cardinal de Lorraine d'être le boute-feu d'une nouvelle explosion d'hostilités. Des deux parts, au fond, l'on ne pouvait tomber d'accord sur la limite à établir entre les exigences et les concessions. La conscience, la foi étaient respectivement alléguées ; une pensée politique, encore obscure, non définie, mais vivace, germait incontestablement ; des ambitions individuelles ou de famille bouillonnaient du désir de s'assurer le gain dans cette partie sanglante, religieuse, européenne, qui se poursuivait sur le sol écrasé de la France. C'était de la fureur, c'était de l'aveuglement ; mais enfin, du choc des armes, devenu par là inévitable, semblait, aux yeux des partis en présence, devoir ressortir la satisfaction de leurs vœux, le triomphe de leurs espérances, le dénoûment de la grande affaire qui, en se prolongeant, prenait un caractère si sérieux, ou qui, plus justement, n'était redevable de sa durée qu'à sa gravité et à ses complications.

Des Guises, pour soutenir cette lutte acharnée, étendue, il restait encore, dans la sphère de la politique, le cardinal de Lorraine auquel la reine-mère témoignait une confiance forcée ; sur le champ de bataille, le duc d'Aumale, utile par son courage, par son expérience, le jeune duc de Guise, déjà fort par son nom, par sa trempe, par ses haines ; à ces deux derniers allait bientôt s'ajouter un adolescent[2], entrant en ap-

« Ou par le feu du ciel horriblement périr,
« Et voir du sang des siens la terre estre arrousée :
« Et soit rouillé, esteint et séché par la paix,
« Le fer, le feu, le sang, cruel, ardent, épais,
« Qui tue, ard et rougit la France dissipée. »

(1) Elle venait même quelquefois le matin, dans sa chambre, l'entretenir d'affaires importantes. (Mss. Béthune, v. 8755, fol. 4.)

(2) Le marquis de Mayenne.

Le marquis d'Elbeuf n'existait plus ; et, le 14 décembre 1566, des lettres patentes de Charles IX avaient porté « nomination d'Étienne Fergon pour

prentissage dans cette vaste et périlleuse carrière qu'il était destiné à occuper plus tard et à défendre seul.

Les incommodités d'un hiver extraordinairement rigoureux ne ralentissaient pas l'ardeur des adversaires, quoique leurs opérations demeurassent d'abord sans importance. Les premières escarmouches auxquelles Guise prit part, avec tout l'essor de sa valeur[1], eurent lieu dans le Périgord où il avait accompagné le duc de Montpensier, chargé, avec douze cents chevaux seulement[2], de s'opposer au passage de deux gentilshommes, Mouvans et Pierre-Gourde, qui du Dauphiné, du Lyonnais, de la Provence et du Languedoc amenaient un secours de dix-huit mille hommes au prince de Condé[3]. De la rencontre, effectuée à Mensignac, résulta, grâce à l'audace et à une adroite démonstration des catholiques, l'entière déroute des ennemis, la perte d'une grande partie d'entre eux, spécialement des deux chefs (du nom de l'un desquels l'affaire fut appelée combat de Mouvans), enfin la prise de vingt-trois drapeaux. En cette journée, dont il « avoit été cause et où il « avoit acquis fort bonne réputation, comme il ce faisoit Dieu « mercy toujours depuis qu'il estoit là[4], » Henri de Lorraine venait de se signaler par une charge impétueuse, exécutée à propos, contre le principal corps d'infanterie ennemie qui, de

« tuteur onéraire, et de François d'Orny, président au parlement, pour « conseil des affaires des mineurs de René de Lorraine. » (Vol. III des ordonnances de Charles IX, BB, fol. 337.)

(1) L'une d'elles, au lieu nommé Le Paupre, lui coûta ses « estrières et « esperons, » tombés entre les mains du comte de Montgommery, et « trente-six pièces de sa vaisselle d'argent, » devenues la part de butin « d'ung lacquay de monsieur l'admyral. » (*Correspondance de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre*, tome I, p. 148.)

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 2.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 7.

(4) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 73.

Mensignac, voulait, à travers les campagnes, gagner une forêt contiguë à Ribérac pour se retirer dans cette ville. Enveloppés et rompus par les escadrons du duc de Guise, les protestants avaient laissé près de trois mille hommes sur le terrain[1]. Ce jeune prince s'acquérait ainsi déjà « très grande réputation « et estoit fort bien suivi, aussi fesoit-il une extresme des- « pense, » et son oncle, le cardinal de Lorraine, lui avait-il « fourni quatorze mille francs comptant en très peu de « temps. »

Sur ces entrefaites, le duc d'Anjou, accouru de Paris à l'armée, s'était réuni, à Châtellerault, avec les ducs de Montpensier et de Guise, dans l'intention d'en venir à une action plus décisive. Condé semblait bien animé du même désir; mais il eût préféré attendre, pour livrer bataille, l'arrivée du renfort que lui amenait le duc des Deux-Ponts, par la Bourgogne ou la Champagne. Ce prince étranger affectait, sur sa route, de se loger dans la propre maison du cardinal de Lorraine. Les ducs d'Aumale et de Nemours lui faisaient face cependant avec une armée « très belle et pleine d'ardeur chefs et sol- « dats[2]. » Pour l'arrêter, d'Aumale, en pénétrant un moment près de Saverne sur les terres de l'Empire, avait failli compromettre la paix existante entre Charles IX et les souverains germaniques.

En vertu d'un ordre spécial du roi, donné « afin d'obvier à « toutes difficultés,» d'Aumale, comme titulaire du gouvernement de Bourgogne et comme remplaçant en Champagne et dans le pays Messin son neveu ainsi que le maréchal de Vieilleville absents, conservait, tant que la guerre se limitait dans ces provinces, le commandement qui devait passer à Nemours

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 7.
(2) Papiers de Simancas, B 24, pièce 21.

si le théâtre des hostilités se trouvait transporté dans le Lyonnais ou le Dauphiné[1].

Tout ajournement contrariait l'élan du duc d'Anjou et de ses jeunes compagnons, de Henri de Lorraine en particulier[2]. Aussi, dès le mois de février, ils avaient franchi la Vienne à Confolens et s'étaient portés sur la Charente pour la traverser à Châteauneuf. La petite ville de Jarnac, à deux lieues au delà, se trouvait occupée par le capitaine La Rivière. Gagnant de vitesse les troupes protestantes, cet officier y avait pris position ; mais, investi en ce moment par les forces de l'amiral, il demandait au duc d'Anjou un secours indispensable. Malheureusement il ne semblait possible de le lui porter qu'en com promettant le sort de l'armée entière. Le duc de Guise néanmoins sollicite la mission d'aller dégager La Rivière. On la lui refuse d'abord, puis on l'accorde à ses instances ; on le contremande ensuite, et enfin, pour décourager son obstination, on ne lui permet d'effectuer cette périlleuse entreprise qu'avec sa seule compagnie d'hommes d'armes. N'écoutant que son bouillant courage, il accepte la condition devant laquelle on avait espéré le faire renoncer à sa demande. Il part; mais

(1) Mss. Béthune, v. 8886, fol. 67.

(2) Ce prince se plaignait de « demeurer en lieu où il estoit inutille, « l'armée s'en allant tant déffaite pour le nombre d'hommes qui se reti- « roient les ungs malades et les autres de nécessité que s'il n'y estoit « remédié elle seroit dans peu de temps fort petite. Il est vray, poursui- « vait-il en écrivant au duc de Nemours, son beau-père, que nos enne- « mys n'en font pas moins et se desbendent tous les jours. Cependant je « veois bien que nous ne sommes plus prêtz d'avoir de longtemps grand « exercice de guerre et fauldra actendre que chascun soit retourné, qui « ne peult estre si tost. Touttefoys je serois grandement marry si vous « combattiez premier que nous, du moings que je n'y fusse et si en cela « vous me voulliez oublier je me plaindrois de vous à Dieu et au monde ; « mais vous m'aymez trop pour souffrir que j'eusse une telle honte. » (Mss. Béthune, v. 8735, fol. 1.)

bientôt, attaqué par la cavalerie de l'amiral, infiniment supérieure en nombre, il est ramené, poursuivi jusqu'à portée de l'armée[1], et il reçoit ainsi une leçon de prudence militaire.

Par les conséquences naturelles de cet échec inévitable, la ville de Jarnac retombe bientôt au pouvoir des protestants. Trompant l'ennemi, à l'aide de fausses démonstrations, le duc d'Anjou cependant était parvenu à faire traverser la Charente à la totalité de ses troupes, à Châteauneuf même, le 13 mars 1569, à deux heures du matin.

Étonné de ce mouvement, dont il n'est averti par ses éclaireurs que trop tard pour s'y opposer, Coligny en a immédiatement prévu les effets. Il ne va plus être possible aux réformés d'éluder une bataille rangée. L'amiral essaie pourtant de se replier vers Bassac, en laissant un petit ruisseau entre lui et les catholiques.

Le duc de Guise et Brissac, à la tête de l'avant-garde, ont bientôt percé jusqu'à ce bourg d'où ils lancent un détachement de deux cents fantassins qui, rompus par l'ennemi, rapportent le désordre et entraînent une retraite dans laquelle tous deux sont, fort à propos, protégés par un corps de reîtres et par douze cents arquebusiers[2]. Ce fâcheux incident, au sur-

(1) *Vie du duc de Guise*, par Pérau.

(2) « Ailleurs paroist ce prince* en sa fleur de jeunesse,
« Contre les Allemands esprouvant sa prouesse.
« On luy void le menton qui n'est chargé encor
« Que du petit coton d'une frizure d'or ;
« Il charge néantmoins d'une telle asseurance
« Ces Rheistres désireux de ravager la France
« Qui luy ont dessous luy tué son grand coursier,
« Et voulant mais en vain le prendre prisonnier,
« Qu'il y en a beaucoup estendus sur la place

* Le duc de Guise.

plus, ne ralentit pas le combat principal qui se livre à l'aile droite (16 mars 1569) et dont l'arrivée de Condé a redoublé la fureur. Bientôt Guise, Martigues et Lavalette accourent de ce côté avec leur cavalerie que les escadrons ennemis repoussent encore. Martigues, en pointant un canon pour arrêter ceux-ci, est atteint d'une arquebusade à la tête et tombe mourant dans les bras du duc d'Aumale. Condé croit pouvoir charger ensuite avec succès le duc de Montpensier et le dauphin d'Auvergne; mais ces derniers tiennent ferme et donnent au duc d'Anjou le temps d'amener le reste du corps de bataille. Alors, écrasé, hors d'état de résister, vaincu, ayant eu la veille le bras cassé par l'effet d'une chute, blessé d'un coup de pied de cheval à la jambe, démonté, ne pouvant se tenir debout, Condé, un genou en terre, combat encore opiniâtrément. Les catholiques qui l'entourent ne l'attaquent plus, ils respectent tant de courage, ils engagent le prince à rendre son épée. Celui-ci y a déjà consenti, la qualité de prisonnier doit le protéger, quand Montesquiou, capitaine de la garde suisse du duc d'Anjou, survenant aussitôt, muni d'ordres secrets, suppose-t-on, lui casse la tête d'un coup de pistolet.

Telles se montraient alors sans déguisement la fureur et la haine enfantées par les discordes civiles. A la suite de cette même journée, sur un point peu éloigné de celui où périssait Condé, Robert Stuart était aussi fait prisonnier, et Honorat de Savoie, comte de Villars, obtenait, à force d'instances, la permission de le tuer de sa main, en expiation du coup dont cet Écossais était accusé d'avoir mortellement

« Dont il a rabattu la téméraire audace.
« Un escadron françois chamaille dessus eux
« Affin de desgager ce prince généreux, etc. »
(Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 47.)

frappé le connétable de Montmorency, à la bataille de Saint-Denis.

Mais ici la barbarie ne suffit même pas; il faut y ajouter les lâches outrages et les ignobles railleries. Le corps inanimé du prince de Condé est dérisoirement porté sur un âne, à la suite du duc d'Anjou faisant son entrée triomphale dans Jarnac; il est déposé, sans égards, sur une pierre, à la porte du logis du frère du roi[1]; et la passion religieuse ne rougit point de chercher à justifier par des sarcasmes l'indignité d'un tel acte[2].

On rapporte[3], au surplus, qu'en cette circonstance le duc de Guise, toujours animé lui-même d'une filiale et trop durable rancune contre Coligny, témoigna son mécontentement au duc d'Anjou qui l'embrassait, le félicitait sur son courage et qui se réjouissait de la victoire rehaussée par la mort du chef du parti ennemi. Selon l'avis du jeune prince lorrain, exprimé d'une manière très ferme et très sévère, Montesquiou eût dû être désavoué et puni, afin qu'on ne pût attribuer au frère du monarque un meurtre commis au mépris de la loyauté militaire, et pour ne pas risquer de neutraliser par là l'effet qu'on semblait attendre de la disparition d'un personnage aussi important que Condé.

La politique espérait bien tirer parti de cet événement pour faire peser le blâme d'un honteux abandon sur les autres chefs protestants et pour semer la division parmi eux. Elle employait

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, 3e part., liv. II.

(2) « L'an mil cinq cens soixante neuf
« Entre Jarnac et Chasteauneuf
« Fut porté mort sur une asnesse
« Ce grand ennemy de la messe. »

(Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 7.)

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 2.)

dans ce but les formes peu graves, mais populaires et parfois persuasives, de la chanson satirique. Une *complainte*, remplie d'accusations contre Coligny et ses principaux compagnons, fut « faulsement mise en public au nom de madame la veuve « de Condé, après l'assassinat de son époux. » Mais un « *Dés-« aveu de la chanson ci-dessus* » ne tarda pas à se produire comme réplique, et la muse réformée exhala encore sa douleur de diverses manières, entre autres par un *Air funèbre, dialogue entre la France et le ciel.*

Le parti protestant venait sans doute d'éprouver un grave échec que ses adversaires célébrèrent avec une allégresse retentissante dans toute la chrétienté. Le cardinal de Lorraine recevait de tous côtés, même du dehors et des plus considérables personnages, des lettres de congratulation. Pie V mandait (13 avril 1569) au duc de Guise, « colonel général de la cava-« lerie légère françoise, » que « ayant écrit au Roi pour le « féliciter de la victoire remportée par ses armes sur les enne-« mis de la religion, il n'avoit pas voulu manquer en même « temps de lui faire compliment à lui-même du grand courage « qu'il avoit témoigné dans cette rencontre et attachement à « la religion catholique. » Le souverain pontife ajoutait que pour « reconnoistre ce service il auroit fort souhaité lui en-« voyer un présent, mais qu'estant fort pressé d'argent, il « pouvoit compter en récompense sur la faveur des biens « célestes avec lesquels tous les biens de la terre ne pouvoient « entrer en comparaison[1]. »

Les réformés s'étaient, après la journée de Jarnac, retirés dans la Saintonge. « Depuis nostre rencontre, écrivait du « camp de Marsillac (8 avril) Henri de Lorraine au duc de

(1) Archives de la maison d'Orléans, ancien inventaire de Joinville, vol. II, fol. 414.

« Nemours, noz ennemys n'ont encore habandonné le costé de « Xaintes et de Saint-Jean-d'Angély. Il est vray qu'ils eussent « volontiers trouvé chemin à propos pour aller en Bourgongne « à leurs reistres ou en Gascongne à leurs vicontes, mais nous « sommes icy en lieu si mal à propos pour eulx qu'ils ne « sçauroient marcher de quelque costé que ce soit que nous « n'ayons tousjours l'advantaige. Je croys que si la guerre « nous commence à fascher ils n'en ont pas moings de leur « costé, et s'en allant un homme de nostre costé il s'en va « quatre du leur, de sorte qu'ils seront en bref ung bien petit « nombre et avec l'ayde de Dieu en aurons bonne raison[1]. »

En effet, ils venaient de s'affaiblir encore par la perte du ferme et actif d'Andelot, modèle de dévouement pour un frère qui était devenu l'unique guide réel du parti dont les droits du rang allaient désormais faire de Henri de Béarn et de son jeune cousin Condé les chefs titulaires. Les troupes calvinistes prenaient donc le nom « d'armée des princes » qui eux-mêmes, dans leurs ordres officiels, affectaient de la signaler toujours comme placée « soubz l'obéissance du « Roy, » comme « agissant pour le service du Roy. » Or, tandis que quatre des quatorze cornettes envoyées au secours d'Angoulême étaient mises en déroute par le duc de Guise et par Brissac, un puissant renfort se rapprochait glorieusement de Coligny.

Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts, que soutenaient le prince d'Orange et les comtes Ludovic et Wolrad de Mansfeld, avait entrepris, comme on l'a déjà vu, de faire pénétrer en France, à travers les provinces de l'est, une petite armée de douze mille Allemands, moitié reîtres, moitié lansquenets, grossie d'environ deux mille fantassins et cavaliers français.

(1) Mss. Béthune, v. 8735, fol. 53.

La cour s'efforçait de l'arrêter et de le défaire en lui opposant une cavalerie moindre, mais une infanterie au moins égale en nombre, sous le duc d'Aumale, vainqueur (12 novembre 1568) d'un corps protestant que commandait La Coche. Elle faisait appuyer aussi les troupes du prince lorrain par celles du duc de Nemours. Pour y ajouter même le poids d'une sorte de concours moral, le roi, ainsi que sa mère, s'était établi (dès le mois de février 1569), avec le cardinal de Lorraine[1], à Metz où leur parvint la nouvelle de la victoire de Jarnac. « Mes « cousins, avait écrit de sa main Charles IX à d'Aumale et à « Nemours (22 avril), mon intention est que vous combattiez « le duc des Deux-Ponts, laquelle je m'asseure que estans si « bons capitaines comme vous estes vous sçaurez exécuter « avec tel advantage que j'en resceveray le fruit que je désire[2]. » Mais inutilement harcelé par ces deux généraux, Wolfgang n'en avançait pas moins dans la Bourgogne, vers la Loire. Le 4 avril, il avait mandé au duc d'Aumale, en l'appelant « cher « parent » et en le tutoyant, « qu'il lui auroit escrit plus tost « s'il n'eust attendu que Sa Majesté eust esté illumynée de « Dieu pour consentir à ce que ses subjetz pussent suivant ses « édictz passéz et dernier accordé vivre en toute liberté de « conscience. A quoy voullant s'opposer Sathanas... et de « jour en jour l'iniquité croissant contre les fidelles... c'estoit « cause qu'il estoit icy en armes. » Il réclamait, au surplus, un sauf-conduit en faveur de son « ambassadeur auprès du « Roy pour luy remonstrer tout ce que dessus[3]. »

(1) Ce prélat, après avoir célébré la messe, le premier dimanche de carême, en présence du roi et de la cour, prononça un éloquent sermon ayant pour but de démontrer que « les hérétiques étoient plus obstinés « que les démons et que n'ignorant pas la divinité du fils de Dieu ils « nioient pourtant sa puissance ainsi que la transubstantiation. »

(2) Mss. Béthune, v. 8734, fol. 1.

(3) Papiers de Simancas, B 26, pièce 11.

Malgré les efforts, les ruses et même quelques avantages partiels du duc d'Aumale, dont l'armée s'était affaiblie par les maladies ou les désertions, le duc des Deux-Ponts avait donc jusque-là surmonté tous les obstacles. L'occupation de la Charité, abandonnée sans combat par ses défenseurs, prise « sans bresche ni assault que ce soit, de façon qu'au grand re« grêt de d'Aumale les ennemys avoient eu ledict passage au« paravant que Nemours fust arrivé à Gyen [1], » donnait à Wolfgang les moyens de franchir (vers le 20 mai), en présence de son adversaire, la rivière la plus importante qui le séparât de ses alliés [2]. Sa jonction avec eux devenait dès lors certaine. Elle allait s'effectuer à Saint-Yrieix, le 23 juin, et être solennisée par la distribution faite à ses officiers d'une médaille « en argent surdoré » portant, d'un côté, le nom et les armoiries de la reine de Navarre ainsi que ces mots : « *Seule et avec* « *les autres, pour Dieu, le Roi, les lois et la paix ;* » de l'autre, trois guirlandes de palmes, d'olivier, de cyprès, entrelacées et accompagnées de ces devises : « *Ou victoire entière, Ou paix* « *asseurée, Ou mort honneste* [3]. »

Les fatigues de cette heureuse campagne avaient cependant avancé le terme de l'existence du duc des Deux-Ponts et ne devaient le laisser jouir que bien peu d'instants de ses succès, sources de justes et nouvelles inquiétudes pour la cour. Celles-ci s'accroissaient vraisemblablement par le spectacle de la mésintelligence régnant entre les deux chefs catholiques et de l'indiscipline des troupes, principalement composées de reîtres et de Suisses. Le mécontentement de Charles IX et de sa

(1) Mss. Béthune, vol. 8736, fol. 26.

(2) *Mémoires de Castelnau*, liv. VII, chap. 5. *Mémoires de La Noue*, chap. 25.

(3) Notice historique sur le duc de Guise, *États de Blois*, tragédie, par Raynouard, 1814, p. 39.

mère contre Claude de Lorraine n'était pas dissimulé. Comme une sorte d'excuse pour les désavantages qui le lui attiraient, on rapporte [1], il est vrai, qu'après la bataille de Jarnac un envoyé du duc d'Anjou était allé demander instamment au roi l'autorisation de laisser le duc de Montpensier à la tête de l'infanterie, des quatre mille Suisses obtenus de Soleure [2] et du reste de l'armée, tandis que le frère de Charles IX, avec deux mille chevaux, rejoindrait lui-même en hâte le duc d'Aumale, afin de forcer Wolfgang à une bataille dont l'issue n'eût pu que consommer sa déroute ou déterminer sa retraite. Lignerolles, chargé de cette mission, n'aurait, dit-on, obtenu une réponse approbative qu'au bout de six semaines, alors qu'elle était rendue illusoire par les progrès des ennemis. Les causes de l'irrésolution [3] de la cour semblaient, au surplus, provenir cette fois de l'influence du cardinal de Lorraine qui répugnait à voir le commandement passer des mains de son frère dans celles du duc d'Anjou. La suprématie de ce dernier pesait effectivement aux princes lorrains.

« Regrettant de n'avoir pas ce bien d'estre auprès des ducs « d'Aumale et de Nemours pour avoir une part des belles occa- « sions [4] » qu'il croyait devoir se présenter à eux, Guise, « de « même que la majeure partie de la jeunesse, s'était séparé de « l'armée et avait joint Brissac pour entreprendre de remettre « en l'obéissance du Roy les villes qu'avaient occupées les en- « nemis [5]. » Mais au combat de La Roche-Abeille, tous ces of-

(1) *Mémoires de Tavannes*, liv. I.
(2) Mss. Béthune, v. 8734, fol. 13.
(3) « L'on ne peult rien mander d'asseuré, écrivait le cardinal de Guise, « car aujourd'huy nous sommes d'une opinion et le lendemain il ne sou- « vient plus de ce qui c'est passé. » (Mss. Béthune, v. 8740, fol. 69.)
(4) *Idem.*, v. 8735, fol. 1, 76.
(5) Papiers de Simancas, B 24, pièce 26, dépêche du 12 mai 1569.

ficiers, plus vaillants qu'expérimentés, étaient venus se heurter contre la froide prudence et l'astuce réfléchie de Coligny dont les forces presque totales, tombant sur eux dans une position désavantageuse, leur fit essuyer une défaite qui valut de pénibles reproches au duc de Guise[1].

Le roi et la reine-mère, retournés de Metz à Paris, venaient de repartir (5 juin) pour Bourges où les appelait la nécessité de s'aboucher avec le duc d'Anjou, sur le bruit répandu de tentatives de l'amiral pour « pratiquer » ce prince et, en lui faisant de belles promesses, pour « mettre divorce entre les « deux frères. » En effet, de « secrettes et quasi incroiables « intelligences se descouvroient journellement, de sorte qu'on « ne sçavoit plus de qui se fier[2]. »

Quoique le cardinal de Lorraine les eût accompagnés, de fréquents différends s'élevaient maintenant entre Catherine de Médicis et le prélat qui prétendait gouverner seul, qui croyait pouvoir être véritablement ministre unique et absolu[3]. La reine lui était redevenue très suspecte, et l'on prétendait qu'il avait fait proposer, par son frère, à Philippe II, d'exclure du gouvernement la mère de Charles IX.

Elisabeth d'Angleterre et les princes protestants d'Alle-

(1) Il péchait, on peut le dire, par excès d'ardeur. « Estant infi« niment marry d'avoir entendu que vous soyez si proche des enne« mys, écrivait-il à son beau-père du camp de Janvillac, le 7 mai 1569, « sans que j'aye ce bien d'estre auprès de vous pour avoir ma part des « belles actions qui se présenteront... et encores que monsieur m'ayt « assez de fois refusé congé, si est-ce que je l'importuneray tant qu'il me « le donnera et feray si bonne diligence que le jeu ne se départira sans « moy, m'asseurant que vous seriez autant marry que moy si je perdois « chose qui m'est si nécessaire à veoir comme cette grosse bataille de « laquelle je supplie Nostre Seigneur vous donner la victoire. » (Mss. Béthune, v. 8735, fol. 76.)

(2) Papiers de Simancas, B 26, pièce 17.

(3) *Idem*, B 25, pièce 23, dépêche du 21 juillet 1569.

magne faisaient, pendant ce temps, des armements considérables contre la France. Le roi implorait donc les secours de son beau-frère en le priant d'envoyer promptement, par Bayonne, quatre mille hommes au duc d'Anjou. Le cardinal, de son côté, avait encore écrit à ce dernier monarque (de Limoges, 12 juin) pour le presser d'aider la France avec toutes ses forces[1]; et, bien que Philippe II n'eût pas tardé à lui répondre (4 juillet 1569) : « Les affaires de ce royaume ne « peuvent manquer de m'affliger beaucoup, les progrès du duc « des Deux-Ponts et surtout sa jonction avec l'amiral..... Ces « affaires me tiennent plus au cœur que les miennes propres..... « j'ordonne comme remède convenable l'envoi de quatre mille « hommes et que le duc d'Albe s'oppose en personne à l'en« trée de Casimir.... j'ai la meilleure volonté du monde d'as« sister le roi mon frère[2], » pourtant l'ambassadeur espagnol, dans sa correspondance avec son souverain, n'en portait pas moins des jugements sévères sur la dangereuse ambition de Charles de Lorraine[3]. D'une autre part, la duchesse de Nemours se plaignait, en pleurant, de ce que son fils avait été pris en haine par le duc d'Anjou, à cause du cardinal, et elle exprimait sa crainte que « cela ne conduisît tout à mal[4]. »

Quoique ce prélat servît toujours activement le parti du roi, son influence subissait un notable décroissement. Sa faveur, au surplus, n'avait jamais été naturelle et spontanée. Cessait-il d'être indispensable, on s'occupait aussitôt de l'éloigner. Plus compromis que personne cependant vis-à-vis des réformés, il pouvait mieux que personne aussi seconder le souverain contre eux et inspirer confiance aux catholiques. D'ail-

(1) Papiers de Simancas, B 24, pièce 14.
(2) *Idem*, B 25.
(3) *Idem*, B 24, pièce 40.
(4) *Idem*.

leurs, par le crédit particulier dont il jouissait à Paris, il était seul en état de procurer l'argent nécessaire, et si difficile à trouver, pour continuer la guerre. Effectivement, si la bourgeoisie ou la magistrature conservait encore de l'aisance, le peuple des campagnes se trouvait écrasé de misère, la noblessse aux abois avait épuisé jusqu'à son dernier sou dans cette lutte belliqueuse, et le clergé semblait, par suite des dévastations et des dommages exercés sur ses propriétés, être dans la gêne, en dépit de ses revenus annuels de sept millions d'écus [1].

Fort du secours que venait de lui amener Wolrad de Mansfeld, lieutenant du feu duc des Deux-Ponts, Coligny reprenait une énergique offensive, et, après avoir d'abord songé à augmenter les garnisons des villes que l'armée royale pouvait le plus facilement lui enlever, il s'était mis à attaquer avec succès celles qu'elle occupait. Il ne se laissait pas arrêter, dans la poursuite de ce nouveau plan, par une indisposition qui devait un peu plus tard tourner en fièvre continue avec hémorragie et qui lui inspira dès lors la pensée de faire son testament (6 juin 1569). Dans cet acte, il protestait n'avoir jamais eu « dessein, envye et volonté d'attenter aux personnes « du Roy, de la Royne et de Messieurs frères du Roy, n'avoir « pris les armes par ambition mais par le seul zèle de la reli- « gion et, avec ce qu'il craignoit sa vye, avoir essayé par tous « les moyens de pacifier toutes choses. » Il voulait « rendre ce « tesmoignage à sa postérité pour ne luy laisser une notte « d'infamie, soit d'infidélité ou de rébellion. »

Néanmoins, dans la carrière où il se trouve actuellement lancé, il aspire à frapper un coup important. Le projet d'une marche directe contre Paris, pour effrayer la cour et la réduire

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tome II, Jean Correro.

à capituler, séduit l'esprit de l'amiral. Mais, avant de le laisser s'éloigner, la noblesse protestante de cette province, qui puise dans son dévouement le droit de faire écouter ses vœux, exige la prise de Poitiers, comme garantie de sécurité. Coligny juge prudent de s'emparer, au préalable, des places voisines. Des intelligences ménagées dans Châtellerault font bientôt céder cette ville, et le défaut de munitions force celle de Lusignan de se rendre au bout de huit jours, au moment où Guise, impatient d'effacer l'échec de La Roche-Abeille non moins qu'animé de l'ardent désir d'en venir directement aux mains avec l'amiral, sollicite la permission de combattre. Il allègue même vivement les droits et les devoirs de son titre de colonel général de la cavalerie légère pour vaincre la résistance, soit circonspecte, soit malveillante, du duc d'Anjou qui, lassé par ses instances, l'autorise enfin à aller porter secours à Lusignan, en faisant diversion et en harcelant l'ennemi. Mais à peine est-il parti du Limousin (19 juillet), avec l'espoir de mettre à profit une chance ambitionnée, qu'il apprend la reddition de la place. Ainsi arrêté dans son premier dessein, il n'hésite pas, et, connaissant celui de Coligny que sa pensée vengeresse ne perd jamais de vue, il se porte rapidement sur Poitiers où Du Lude commande une faible garnison de trois mille hommes. Il s'y enferme lui-même, le 22 juillet, de grand matin, avec tout ce qu'il peut immédiatement réunir d'infanterie, et avec douze cents cavaliers, dont six ou sept cents gentilshommes [1].

Les vœux de Henri de Lorraine sont sur le point d'être comblés : il va lutter personnellement contre l'amiral; il va, comme autrefois son propre père, consacrer son courage,

(1) Papiers de Simancas, B 24, pièce 32. *Histoire de France*, par Daniel.

son activité, ses talents à la conservation d'une ville importante. Ce rapprochement l'anime et l'exalte sans doute. Peut-être ne lui permet-il pas de ressentir suffisamment combien la gloire toute éclatante, la plus pure qu'un guerrier puisse rechercher, celle de repousser l'invasion étrangère, est préférable à l'avantage toujours si mélangé de triompher sur des compatriotes.

La résolution du duc de Guise a été partagée par Montpesat, Mortemart, Fervaques, le jeune Clermont, Sessac, des Roches-Baritaut, Bois-Seguin[1], entre autres officiers de distinction, surtout par le marquis de Mayenne, son frère, âgé de quinze ans[2], cohéritier de la valeur, du mérite paternels, associé à son aîné dans une ardeur martiale, dans des animosités communes, et qui obtient, pour la première fois, la liberté d'aborder la carrière des armes.

D'éminentes qualités faisaient de ce jeune prince un digne fils du grand duc de Guise, et certains traits lui donnaient quelque rapport avec Henri de Lorraine, dont toutefois il différait par bien plus de points encore, à l'avantage de son propre caractère. Grand, bien fait, doux d'aspect et d'expression, élégant dans ses costumes, moins hardi, moins agile que Guise aux exercices du corps, mais doué d'intelligence, de courage, de capacité pour la guerre, d'une droiture de sentiments remarquable, d'une fidélité scrupuleuse à ses promesses, d'une rare modération dans ses goûts, réfléchi, prudent, circonspect, et pourtant sujet à l'irrésolution et aux effets de l'entraînement, il n'était nullement poussé par ses instincts naturels vers les intrigues et les troubles dans lesquels la situation, les griefs de sa famille lui assignaient une

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 8.
(2) Charles de Lorraine, né le 26 mars 1554.

part conforme, d'abord du moins, aux besoins de la vivacité de son âge et de ses penchants belliqueux. Élevé pendant les premières années de sa vie sous les yeux de ses parents, il avait, après la mort de son père, été placé au collége de Navarre où l'agitation des partis, le bruit des armes, les mouvements et le rôle de sa maison ne devaient pas lui permettre de compléter ses études. Il allait commencer, avec son frère, à se mesurer contre l'objet d'une filiale rancune ; car, le surlendemain de leur arrivée à Poitiers, l'amiral de Coligny se présenta devant les murs de cette ville pour en entamer le siége.

Du Lude offrait de remettre le commandement au duc de Guise qui le refusa avec modestie et voulut demeurer simple volontaire, bien certain d'exercer par son nom, par ses conseils, une incontestable influence. Sa coopération ramène effectivement aussitôt la confiance et la joie dans la ville dont, pendant deux jours, il s'occupe d'examiner l'enceinte, en témoignant l'intention de prendre la part la plus énergique à la défense. Il concourt activement, de sa personne, à la réparation ou à la construction des ouvrages ; il indique ceux qu'il faut perfectionner ou ajouter, soit plate-forme, soit cavalier pour dominer l'ennemi, soit batardeau pour maintenir l'inondation au pied des remparts ; il fait préparer et recueillir des grenades, des pièces d'artifices ; il se place à la tête des travailleurs, manie la pelle, porte même la hotte[1], prodigue les encouragements et les exemples.

Séduit, dit-on, par la chance de faire une capture telle que celle de Guise et de son frère[2], l'amiral a cherché à s'établir au faubourg de la Cueille ; mais des défenseurs que protége

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv, 1er.
(2) *Mémoires de La Noue*, chap. XXV.

Henri de Lorraine[1] le lui disputent vigoureusement. Jusqu'au 1er août les réformés poussent seulement les approches, sans tirer plus de quarante coups de canon et en n'engageant que quelques escarmouches.

Les assiégés, de leur côté, sont obligés d'incendier les faubourgs de Saint-Ladre, de Saint-Cyprien, la belle abbaye de ce nom, et tentent des sorties, dont la plus importante, exécutée de nuit par Sessac, lieutenant du duc de Guise, à la tête de deux ou trois cents chevaux, porte le désordre et le carnage à deux lieues de distance, au bourg de Saint-Marne qu'occupent les ennemis[2].

La ville était très mal armée, peu pourvue. Le zèle et la bonne administration suppléent aux ressources.

Le lundi 1er août, l'attaque sérieuse est commencée[3] par une batterie de neuf grosses pièces et de deux moyennes, établies sur un coteau, entre les faubourgs de Pimpaneau et de Saint-Sorin, et dont le feu, très vif pendant plusieurs jours, se dirige contre la tour du pont Anjoubert. « Monsieur de « Guyse estoit lògé assez près de la porte et voioyt ordinaire« ment l'exploit qui se faisoit, tant que quelques-uns fort près « de luy furent blesséz : mesmement un de ses gens tuéz, « nommé de Launay, homme fort vaillant[4]. » Le 2, ce jeune prince et son frère, en personnes, « firent une fort belle saillye « et déffirent ung corps de garde[5]. »

Pour prévenir une partie des dangers ainsi que pour empê-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 8.

(2) *Ample discours de ce qui c'est faict et passé au siége de Poictiers.* Paris, Nicolas Chesneau, 1569.

(3) *Discours du succèz des affaires passéz au siége de Poictiers.* Paris, au Mont-Saint-Hilaire, 1569.

(4) *Ample discours*, etc.

(5) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 108.

cher l'ennemi d'avoir vue sur toute la longueur de la rue et d'atteindre presque à coup sûr ceux qui la traversaient, Guise imagina de faire tendre des cordes d'un côté à l'autre, puis de couvrir celles-ci de linges épais.

Les forces des protestants s'élevaient presque au nombre de trente mille hommes. Quelque zèle et quelque diligence que l'on mît à boucher les brèches avec toutes sortes de matériaux, l'affaiblissement de la garnison se faisait sentir d'autre part. Henri de Lorraine crut donc devoir tenter un périlleux moyen de se procurer du renfort. Il adressa des émissaires intelligents et hardis au capitaine d'Aunoux, renfermé lui-même avec douze cents hommes dans Saint-Maixent, ville bloquée, pour ainsi dire, par un entourage de châteaux et de places qu'occupaient les réformés. Parvenus pourtant à pénétrer près de d'Aunoux, ces agents lui apportent l'invitation du duc de Guise de faire tous les efforts possibles pour amener dans Poitiers la plus grande partie de son monde. Ce brave officier n'hésite pas. Il détruit son artillerie; il répartit ses poudres entre les quatre ou cinq cents soldats choisis pour partir de nuit avec lui; puis, à force de ruses et de célérité, échappant à l'ennemi, franchissant neuf lieues en six heures[1], il parvient au faubourg de la tranchée, se fait jour à travers les assiégeants et entre, sans avoir éprouvé de dommage, dans la ville où le prince lorrain le reçoit à bras ouverts.

L'ennemi, afin de rendre sa batterie plus efficace, en change la position (10 août) et attaque la muraille du côté du pré de l'abbaye qu'arrose la rivière du Clain. C'est alors que la difficulté probable de résister commence à répandre un certain découragement dans quelques esprits et à donner source à de

(1) Histoire Mss de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 8.

timides conseils. Plusieurs des principaux officiers veulent représenter au duc de Guise les périls que son frère et lui vont courir, les ménagements que commandent leur rang et l'importance mise, sans doute, par l'amiral à s'emparer de leurs personnes qu'un assaut prochain peut compromettre. Ils l'engagent à partir avec précaution, « pendant la nuit, par la porte « la moins veillée et à la teste de deux mille hommes [1]. » Mais un tel avis ne peut qu'exciter l'irritation du jeune prince. Celui-ci sent d'ailleurs quel funeste effet l'abandon de son poste produirait sur les habitants, et il déclare noblement sa résolution de demeurer, ainsi que son frère, « de ne redouter « ni n'épargner rien pour que l'ennemi soit réduit à ne retirer « que de la honte de ses tentatives. »

Cette conduite était la seule conforme aux habitudes du duc de Guise, sans cesse occupé de provoquer de belles actions et de leur attirer des récompenses, s'il ne pouvait toujours les rémunérer personnellement, comme il venait de faire en donnant l'accolade et en conférant, de sa propre autorité, l'ordre du roi au capitaine Lys qui s'était extraordinairement signalé dans la défense de la tour du pont Anjoubert, désespérée de tous [2].

Il s'agit donc de ne plus songer qu'à disputer vigoureuse-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 2.

(2) Il paraît que le roi autorisait ces sortes de créations faites par d'autres que lui-même, suivant les usages de l'ancienne chevalerie ; l'avilissement de l'ordre de Saint-Michel put provenir en partie de la multiplication du nombre des chevaliers qui en résultait. (Voir l'*Histoire de France*, par Daniel, tome VI, p. 443.)

Toutefois, au mois d'août de l'année précédente, c'était par une lettre spéciale de Charles IX, datée du château de Boulogne, que le duc de Guise avait été chargé de recevoir chevalier de l'ordre le sieur de Mavègre, lieutenant au gouvernement de Verdun. (Mss. Béthune, v. 8719, fol. 26.)

ment la brèche de quarante pas, pratiquée depuis le 10 et par laquelle il est présumable, d'après les démonstrations de l'ennemi, que l'assaut sera très prochainement livré. Le défaut de solidité du pont de tonneaux «(de pippes et aiz liés avec gros «chables)», seul passage pour les assiégeants, fait cependant ajourner cette tentative. Les catholiques ont ainsi le temps de travailler, durant la nuit, aux réparations, et « les deux « jeunes Mars lorrains y mirent eux-mêmes les premiers les « mains [1]. »

Le jour suivant, les canons de Coligny continuèrent à battre le même point, et les assiégés, pour prévenir l'effet de l'élargissement de la brèche, jugèrent à propos de faire des sorties généralement avantageuses. Jusqu'au 19 le siége se prolongea, empreint de quelque langueur par le manque de munitions qui commençait à se faire sentir en attendant que les réformés en eussent reçu de La Rochelle. Ce fut alors, au moment où les souffrances causées par la disette de vivres relâchaient les liens de la discipline parmi les assiégés, et où le roi envoyait au duc de Guise deux hommes de confiance, déguisés en reîtres (l'un propre domestique du jeune prince lorrain), porteurs de lettres pour lui assurer du secours s'il pouvait tenir pendant le reste du mois, que le feu se rouvrit et fit brèche de nouveau. Une reconnaissance prescrite, le 20, par l'amiral donna l'alarme dans la ville d'où l'artillerie et les arquebusades tinrent pourtant les ennemis en respect. Mais ceux-ci redoublaient d'efforts; et, le 24 août, onze pièces, placées entre la porte du pont Anjoubert et celle de Saint-Cyprien, firent, dès le matin, des décharges terribles qui produisirent une ouverture de cent pas. Dans cette journée, huit cents coups de canon avaient été tirés contre Poitiers.

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 8.

L'assaut paraissait devoir être donné vers trois heures après midi, et les réformés, s'y préparant, criaient déjà aux catholiques qu'ils allaient venir souper avec eux[1]. Les assiégés, soldats et bourgeois, ne perdaient pourtant pas une minute pour travailler à combler cette brèche en y jetant les fagots, des tonnes, des lits même. Guise et Du Lude ordonnent à chacun des combattants de se tenir invariablement à son poste. Le duc, avec son frère, se charge de diriger la résistance vers le pré de l'abbaye. Il anime par quelques généreuses paroles « les chevaliers, seigneurs, gentilshommes et soldats » qui l'entourent; il demande aux Italiens, en particulier, s'ils ne sont pas décidés ce jour-là à employer, comme ils ont promis de le faire dans toute la guerre, leur vie pour « la religion « catholique et le roi très chrétien. » Un serment prêté par acclamation leur sert de réponse. Sur l'ordre de Guise et de Du Lude, cent arquebusiers, choisis dans les six compagnies de la ville, doivent prendre part à la défense de la brèche à laquelle, parcourant les rues, le détachement de reîtres, venu avec le prince lorrain, envoie aussi, après les avoir ramassés, les gens qu'il trouve errants ou cachés.

Par les soins galants du duc de Guise cependant, « un esca- « dron de dames bien équippées et bien armées, » dit-on[2], où figurent mesdames Du Lude, de Ruffec, de Bois-Seguin, des Arpentis et de nobles demoiselles, au nombre de cent environ, brûlant « de prendre place à la teste de la cavalerie, » a été mis en sûreté dans le château où sa présence est, pour les combattants, un stimulant puissant et plein de charmes.

Toutes ces mesures connues de l'ennemi, dont les positions

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 8.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 2. *Idem*, par Oudin, liv. III, chap. 8.

dominent la ville, manifestent une résolution qui lui impose et qui le porte à se retirer en ajournant encore l'assaut. La nuit suivante est activement employée par le duc de Guise lui-même, avec plusieurs gentilshommes et grand nombre de personnes des deux sexes, en travaux propres à diminuer la brèche et à en mettre les défenseurs à l'abri des boulets que les ennemis lancent par le flanc; de sorte qu'au point du jour ces derniers sont très surpris de rencontrer un redoublement de difficultés. Ils ne veulent pourtant pas paraître se laisser décourager, et, faisant feu de quelques pièces, ils simulent les préparatifs d'un assaut. Mais, au total, le siége commençait à se ralentir, quoiqu'en accroissant les besoins et les souffrances des habitants. La destruction d'un moulin, le desséchement du pré de l'abbaye avaient été, pendant quelques jours, le but des efforts amollis des réformés, auxquels on ripostait par de petites sorties dont le résultat ne procurait que la capture de prisonniers utiles pour fournir des renseignements sur l'état du camp de Coligny. Les catholiques épuisés réclamaient en même temps (30 août), par d'adroits émissaires, l'indispensable secours que le roi et le duc d'Anjou leur avaient promis. Ces princes effectivement se hâtaient de « rassembler l'armée où il n'y avoit faulte de gens de bien, « mais où la cavalerie faisoit beaucoup de longueur... Les « Suysses ne vouloient marcher sans être payéz, » et, à Paris, le jeune duc d'Alençon, frère de Charles IX, « faisoit la meil- « leure diligence possible pour leur envoyer argent[1]. »

Frappés du peu de succès de toutes les tentatives ultérieures, les réformés en étaient revenus à leur premier plan. La canonnade avait recommencé; l'assaut ne pouvait plus être différé sans déshonneur pour l'amiral. Aussi fut-il

(1) Mss. Béthune, v. 8736, fol. 50.

vigoureusement livré, le 3 septembre, entre deux et trois heures après midi. Dès le matin, Guise, Mayenne et Du Lude avaient déployé la plus grande activité pour donner ordre à tout. Lors donc que les ennemis s'élancèrent tête baissée contre la brèche, ils furent accueillis par des décharges qui les forcèrent à rétrograder avec une perte assez considérable. Promptement ralliés néanmoins, ils revinrent nombreux et serrés; mais le feu des assiégés était si nourri qu'après un choc, presque corps à corps, il ne resta aux assaillants qu'à prendre le parti d'une prompte retraite. Cette nouvelle attaque, tentée par les troupes françaises de l'armée des princes (venus eux-mêmes pour encourager leurs soldats) avait été plus énergique que la première, sans obtenir plus d'effet. Les lansquenets, croyant pouvoir mieux faire, s'avancèrent à leur tour; et une grêle de projectiles, plus épaisse encore qu'auparavant, fondant sur eux aussitôt, les précipita dans une déroute que suivit le découragement le plus complet. Dès lors, le feu cessa des deux parts.

Guise, en cette journée, avait vaillamment soutenu tous les assauts, avec sa troupe, et «fait merveille par-dessus tous,» combattant de sa personne sur le rempart, « une pertuisanne « sanglante aux mains. » On trouve même[1] qu'il fut blessé au pied, bien légèrement sans doute pourtant, car divers historiens de sa maison[2] et du siége[3] racontent qu'il suivit le lendemain une procession du saint sacrement, et qu'ainsi que le marquis de Mayenne, Du Lude et Paul Sforze, il y parut comme l'un des *porteurs*.

Depuis le 3 jusqu'au 6 septembre régna un repos à peine

(1) Bibl. nation., cabinet des titres, carton des Guises.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 8.
(3) *Ample discours*, etc.

interrompu par quelques sorties ayant pour but de détruire plusieurs ouvrages des réformés et, en inquiétant ceux-ci, de les faire déloger. Enfin, dans l'après-midi du 7, tout le camp fut levé pour aller porter secours à Châtellerault, que le duc d'Anjou commençait à attaquer en opérant une favorable diversion dont Coligny était heureux de saisir le prétexte[1], au moment où il ne lui restait plus que pour huit jours de vivres incomplets.

Poitiers se trouvait donc délivré au bout de sept semaines et demie, après que plus de quatre mille coups de canon avaient été tirés pour faire cinq brèches. Dans ses murs, le tiers des soldats catholiques avait péri ; on comptait mille personnes, habitants de la ville et autres, tuées ou blessées. Les réformés, de leur côté, laissaient sans vie au moins deux mille hommes[2], on a dit même plus du double de ce nombre[3].

La gloire principale du résultat appartenait incontestablement à la valeur, à l'activité, à la constance du duc de Guise. Chacun des combattants catholiques le reconnaissait et le proclamait[4]. « Monsieur de Guise et son frère, a d'autre part écrit

(1) *Guerres de religion*, par Lacretelle, liv. VI. *Mémoires de La Noue*, chap. 25.
(2) *Ample discours*, etc.
(3) *Discours du succès des affaires passéz*, etc.
(4) « Sonnets à l'honneur de monseigneur le duc de Guyse :

« Ce jeune duc qui donne à l'encre et au papier
« Tant de belle matière et en prose et en ryme :
« Qui si gaillardement contre le vice escrime
« Du vieil erreur frippé domptant les regratiers,
« A bien monstré dans toy, o ville de Poictiers,
« Que vault un gentil cœur où la vertu s'imprime
« Et que sage simplesse, en fin, en fin déprime
« Ces grands géans vanteurs qui font tant des guerriers.
« . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . »
« Cest' heureuse vertu que redoubte le monde,

« La Noue[1], acquirent grand renom d'avoir gardé une si mau-« vaise place estans encore si jeunes comme ils estoient ; et « aucuns ne prisoient moins cest acte que celuy de Metz. » Pourtant, par un sentiment de délicate modestie, Henri de Lorraine fit interdire à un cordelier-prédicateur de le mentionner personnellement avec éloges, et recommanda de rapporter à Dieu seul le mérite de ce succès, dans le sermon qui fut prononcé à la cathédrale, après la procession solennelle d'actions de grâces.

Ainsi couronné de palmes diverses, béni, comme un sauveur, par la population, loué de sa libéralité par les soldats, de sa courtoisie par les gentilshommes, admiré de tous pour la réunion de tant de vertus guerrières, le duc de Guise, accompagné du marquis de Mayenne et de quinze cents chevaux qu'il avait amenés avec lui, sortit victorieux (9 septembre) de Poitiers où il était entré en auxiliaire. Son premier soin fut d'aller rendre compte du siége au duc d'Anjou qui ne pouvait le recevoir qu'avec des témoignages extérieurs de joie et de satisfaction, et qui l'envoya aussitôt à Tours vers le roi dont il avait tout lieu d'attendre un accueil très honorable. Charles IX l'embrassa, « le caressa, » selon le langage familier aux écrivains du temps, lui exprima une bienveillance particulière et lui adressa les paroles les plus

« Ces conseils, ces desseings, cest' exploict magnifique,
« De ce prince lorrain, qui d'un cœur héroïque
« Desja l'heur et l'honneur de son père seconde,
« Ceste bouillante ardeur, digne de la faconde
« D'un Virgile et Homère, a rompu la practique
« Du rebelle mutin, félon et hérétique,
« Et affranchy Poictiers des maux dont France abonde.
« . . . . . . . . . . . . . . . . . . »

(*Ample discours*, etc.)

(1) Dans ses *Mémoires*, chap. XXV.

flatteuses sur sa brillante conduite, à laquelle était due la conservation de cette ville dont la conquête eût procuré aux huguenots, ainsi que Montluc le manda au roi, une domination assurée en Poitou, en Saintonge et en Guienne jusqu'à Bordeaux.

Il recueillit aussi les marques d'attachement et les félicitations de ses oncles, le cardinal de Lorraine[1] et le duc d'Aumale, revenu tout nouvellement avec ses troupes pour grossir l'armée.

Le service rendu avait été considérable : par le crédit actuel du cardinal non moins que par l'effet de la juste reconnaissance du monarque, une place immédiatement accordée au duc de Guise dans le conseil intime en fut la récompense; et dès lors on put facilement prévoir, d'après le caractère de ce jeune prince, qu'initié à toutes les affaires d'État il ne manquerait point de rechercher et d'obtenir, sorte d'héritage paternel, une importance directe dans le gouvernement du royaume.

Le séjour de la cour n'allait cependant pas lui devenir aussitôt habituel. Henri de Lorraine ne fit que s'y reposer pendant quelques moments, car « pour avoir tant demeuré en« fermés comme ils avoient faict, mangé de mauvaises viandes, « il estoit et monsieur le marquis du Maine tombéz malades[2], » puis, au sortir de cette courte indisposition, il retourna près du duc d'Anjou dont l'armée ne pouvait tarder à avoir un engagement sérieux avec celle de l'amiral.

Une commune antipathie pour ce dernier, s'ajoutant à d'au-

(1) Pendant la durée du siége, le prélat, inquiet pour son issue, s'était déclaré « si ennuyé qu'il n'avoit ni cervelle ni entendement qui pût rien « entendre, remettant tout son espoir en Dieu et n'ayant pas toutes ses « aises. » (Mss. Béthune, v. 8741, fol. 50, 108.)

(2) Mss. Béthune, v. 8676. fol. 179.

tres motifs, déterminait alors un certain penchant vers les princes lorrains dans l'esprit de Charles IX, résolu à prendre toutes les mesures présumées capables d'affaiblir Coligny par les lois comme par les armes. Sur la requête du procureur général Bourdin, le parlement de Paris avait fait à « l'ex-ami-« ral » son procès, comme rebelle, coupable du crime de lèse-majesté, et venait, par arrêt du 13 septembre, de le condamner à mort, en promettant cinquante mille écus d'or à qui le livrerait vivant. Quelques jours après, la même somme fut garantie à quiconque ôterait la vie à Coligny. Par les soins des Guises, cette sentence illusoire, qui flattait leur ressentiment, fut traduite en sept langues et répandue dans toute l'Europe. Le cardinal de Lorraine aurait désiré donner de l'extension à un tel arrêt, et faire déclarer traîtres Henri de Béarn ainsi que le fils de Condé, en faveur desquels pourtant plaidaient leur naissance et leur jeune âge. S'abandonnant toujours avec trop d'évidence au dessein, dès longtemps conçu, de déconsidérer, d'anéantir les princes du sang, afin de leur substituer sa famille, il choisit, pour risquer sa proposition, le moment d'une absence du cardinal de Bourbon qui, bientôt instruit de cette vaine mais rigoureuse tentative, en conserva un souvenir plein d'irritation. Elle était d'ailleurs d'autant plus inopportune que déjà, dans les plans éventuels de la cour, il s'agissait du mariage de Henri de Bourbon avec madame Marguerite [1], quoique des négociations, sans résultat il est vrai, eussent été entamées entre le cardinal de Guise et Philippe II pour préparer l'union de cette princesse et du roi de Portugal.

Pendant que Coligny se trouvait placé ainsi hors la loi, le duc d'Anjou, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, ne songeait qu'à le mettre hors de combat. Il avait sagement

(1) Papiers de Simancas, B 24, pièce 166.

évité de lutter contre l'amiral devant Châtellerault; maintenant, avec un égal tact militaire, il voulait le forcer d'en venir à une bataille dans laquelle l'avantage du nombre semblait garantir toutes les chances à la cause royale. Coligny, en effet, ne comptait plus sous ses drapeaux qu'environ douze mille hommes de pied et six mille cavaliers. Le conseil du roi envisagea un moment avec indécision la convenance de ce projet, la reine-mère eût préféré l'ouverture de conférences immédiates; mais l'opinion nettement exprimée par le duc d'Aumale soutint et fit triompher celle du duc d'Anjou. Le jeune lieutenant général franchit donc la Vienne (26 septembre) et marcha vers Loudun, avec l'intention de s'emparer de Moncontour pour arrêter les progrès de Coligny dans cette province.

Les troupes royales étaient divisées en deux corps : l'avant-garde, sous les ducs de Montpensier, de Guise, le comte de Santa-Fiore, Martigues; *la bataille*, commandée par le duc d'Anjou, qu'accompagnaient d'Aumale, Longueville, le maréchal de Cossé, Villars, récemment créé amiral en remplacement du titulaire déchu, Tavannes et beaucoup d'autres seigneurs. La plaine de Saint-Cler fut (30 septembre) le théâtre du premier choc. L'escarmouche, engagée par Brissac, Guise et Martigues, prit bientôt le caractère d'un combat véritable, meurtrier, auquel la nuit seule mit fin, très heureusement pour les réformés défaits et forcés de se retirer en se concentrant sur Moncontour. Une reconnaissance, exécutée par ordre du duc d'Anjou, suggéra la résolution de remonter (2 octobre), pour la passer à sa source, la Dive qui baigne cette petite ville. Les dispositions bien prises, on marcha le lendemain aux ennemis, en appuyant vers la gauche afin de les aborder dans la plaine de Saint-Chartre et de Maré, entre Moncontour et Airvault, et de prévenir leur retraite. Après une vive et longue canonnade, le duc de Montpensier, appuyé par Guise,

attaque vivement, vers deux heures de relevée. L'engagement devient très acharné ; « il ne se peult dire qu'en ceste bataille « tout n'ayt combattu s'il l'a voulu, depuis le plus petit jusques « au plus grand [1] ; » généraux et soldats portent et essuient de rudes coups. Le duc d'Anjou tombe dans la mêlée, avec son cheval frappé à mort; d'Aumale, arrivé au secours, affronte et renverse tout ce qui se présente; Coligny est blessé au visage et perd quatre dents [2]; Guise est gravement atteint d'une arquebusade au-dessus du pied; Mayenne se distingue à ses côtés. Le feu se soutient toujours aussi terrible; l'artillerie ennemie tire sur les troupes royales, à cent pas de distance au plus, mais inutilement. Au bout d'une heure de lutte, les réformés sont rompus, défaits et poursuivis jusqu'à la nuit, pendant plusieurs lieues, par d'Aumale et Thoré.

La victoire, que l'issue du siége de Poitiers a si avantageusement préparée, est ainsi des plus complètes. Cinq ou six mille réformés, dit-on, jonchent le terrain; trois mille autres, enveloppés, mettent bas les armes devant le duc d'Anjou; cinq cents reîtres, forcés de se rendre, passent au service du roi, dont l'armée a perdu un nombre plus considérable de cavaliers, mais peu d'infanterie. Enfin on compte comme résultats de cette journée « cent quarante enseignes pris, seize à dix- « huit mille hommes défaits et le plus grand massacre qui ayt « été faict il y a cent ans [3]. »

Le découragement a saisi les huguenots; les murmures,

(1) *Vray discours de la bataille et victoire obtenue par le roy sur ses ennemis et rebelles auprès de Montcontour*, etc. Tours, Pierre Regnard. *Discours de la bataille du lundy 30 octobre* 1569, etc. Paris, Jean Dallier.

(2) Fornier, dans son Histoire Mss. de la maison de Guise, part. III, liv. II, avance que ce fut de la main même de Henri de Lorraine; mais cette assertion paraît peu avérée.

(3) Papiers de Simancas, B 25, dépêche du 15 octobre 1569.

l'indiscipline même ont pénétré dans leurs rangs; de Parthenay, les princes et Coligny se sont réfugiés à La Rochelle; et le duc d'Anjou, au lieu de les y attaquer immédiatement, leur laissant le loisir de se reconnaître, de s'organiser, perd son temps, jusqu'au 2 décembre, au siége de Niort, surtout à celui de Saint-Jean-d'Angély dont Charles IX, accompagné de sa mère et du cardinal de Lorraine, presse les travaux par sa présence et recueille lui-même le vain succès. Il « bronchoit « ainsi à la mesme pierre » que les réformés devant Poitiers. L'habile prélat, « venant à discourir des affaires militaires, « comme c'estoit un prince qui ne les ignoroit, » avait dit pourtant « qu'on se donneroit bien de garde de s'attaquer à « une place bien fournie quand on poursuivoit un plus grand « bien[1]. »

Cette dernière opération à laquelle avait concouru le duc d'Aumale, tout en la désapprouvant aussi[2], venait, par sa lenteur et son insignifiance, de tempérer la joie éclatante que la victoire de Moncontour, prématurément considérée comme décisive, avait causée parmi les catholiques, dans toute l'Europe. Déjà le cardinal de Lorraine invitait avec inquiétude Philippe II à bien considérer les affaires de la chrétienté. Quant au jeune duc de Guise, « coutumier de tousjours bien

(1) *Mémoires de La Noue*, chap. XXVII.

(2) Il regrettait « qu'on ne fust pas pour faire grande besogne sur l'en« treprise de prendre La Rochelle, craignant au contraire qu'au lieu de « la prendre on ne s'y ruinast. » (Mss. Béthune, v. 8736, fol. 64.)

« Estant monseigneur d'Aumale retourné sain et sauf en sa maison « d'Ennet (Anet) aprèz la réduction de la dicte ville de Saint-Jean-d'An« gély èz mains et puissance du roi, fit donner aux pauvres, avec d'au« tres aumônes en actions de grâces, son manteau gris qu'il portoit ordi« nairement aux tranchées, transpercé de balles. » (*Les tombeaux et discours des faicts et déplorable mort du duc d'Aumale,* par Jean Hélois de Beauvoisis.)

« faire[1], » atteint d'un coup de feu qui le fit longtemps boiter, il avait été emmené d'abord à Chinon, puis dans la maison du cardinal Louis, à Bourgueil, « pour y estre pensé et ne commença à se porter fort bien[2] » qu'au bout de deux mois[3].

Des conseils, dictés moins par la modération que par le défaut de sagacité, avaient empêché le duc d'Anjou de retirer tous les avantages qu'on était autorisé à se promettre du succès tristement obtenu par l'effusion de tant de sang français, mélangé en large proportion, il est vrai, de celui d'auxiliaires étrangers, à la solde des deux partis. Profitant avec activité du

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 24. Lettre du duc de Montpensier à la reine-mère.

(2) « ..... Depuys ceste dernière bataille, je me suys retyré en ce « lieu pour faire guarir monsieur de Guise mon nepveu qui, Dieu « mercy, se porte fort bien; n'atendant plus qu'ung peu de temps pour « asseurer et affermir son pied, à partir et retourner à la guerre : si la force « du mauvais temps d'hiver ne faict donner quelque trève, puisqu'il ne « s'y est encore peu mectre une fin, ce qui touttefois seroit très nécessaire « pour toute la chrestienté..... » (Papiers de Simancas, B 25, pièce 85. Lettre du cardinal de Guise, de Bourgueil, novembre 1569.)

Le cardinal était venu à cheval pour voir son neveu, sur un avis que le sieur de Chally, gentilhomme de la maison du duc de Guise, chargé de porter la nouvelle de la victoire à Charles IX, au Plessis-lès-Tours, lui avait donné en lui présentant « une chausse de soye incarnade faisant foy » de la blessure du jeune prince. (*Correspondance de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre*, tome VII, p. 67.)

(3) Vers cette époque, le duc de Guise était intervenu (dans un procès de particuliers) « pour le *soutènement* des droictz de sa pairie, et le parle- « ment avoit, par arrêt du 15 décembre 1569, défendu aux juges prési- « diaulx de Laon et de Ribemont de plus octroyer aulcunes commissions « ni entreprendre court, jurisdiction ne cognoissance sur les subjectz du « duc de Guise ne ses droictz de pairie, renvoyant les parties par devant « le bailli du duché de Guise ou son lieutenant à Aubenton. »

Un arrêt semblable fut également rendu, le 8 mars 1580, contre les officiers royaux du siége de Ribemont. (Mss. de la Bibl. nat., suppl. franç. 2725, fol. 248, 249.)

répit qui lui était ainsi accordé, Coligny réorganisait cependant son armée et, tout en conservant d'énergiques points d'appui dans l'ouest, allait laborieusement, à travers l'Angoumois, le Périgord et le Quercy, chercher du côté de Montauban, de Toulouse, jusque dans le Béarn, des ressources et des renforts. Il franchissait ensuite la Gascogne, le Languedoc, le Dauphiné, le Vivarais et, en soutenant de fréquentes escarmouches, atteignait la Bourgogne, dans le double dessein de se mettre à portée de faire sa jonction avec les secours promis par le prince d'Orange en même temps que d'agir sur le moral de la reine-mère, pour obtenir d'elle des conditions favorables. Il espérait l'intimider par cette marche heureuse, de près de trois cents lieues en plusieurs mois, dont le but final paraissait être une attaque sur Paris que le maréchal de Cossé, en remplacement du duc d'Anjou tombé malade, avait mission de couvrir avec l'armée royale. De tels calculs se fondaient judicieusement, il faut le dire, non moins sur les fautes, la lenteur, la faiblesse du gouvernement que sur le caractère si connu de Catherine de Médicis.

Après une troisième guerre civile, une troisième pacification : telle était l'intermittence régulière de ces orageuses conjonctures. A plusieurs reprises, en effet, depuis le commencement des troubles religieux, chaque rencontre importante entre les deux partis avait eu pour suite quelque trève, plus ou moins fragile, que les catholiques n'accordaient et ne considéraient que comme un moyen d'arrêter, de se préparer à étouffer plus tard les progrès de l'hérésie, et dont les réformés recueillaient toujours quelques encouragements, quelque liberté. Traiter avec eux, c'était, tout en cherchant à se ménager des ressources pour la combattre et la détruire, reconnaître réellement la force de leur religion, lui faire place, lui donner de la consistance. Les événements allaient encore cette

fois prendre une tournure analogue, pourtant avec les modifications qu'ils devaient tirer de l'attitude nouvelle, presque menaçante, adoptée par Coligny, et qui lui inspirait, en même temps que le désir d'obtenir la paix, l'espoir d'en rendre les clauses solidement avantageuses à sa croyance. Des paroles d'accommodement avaient été portées dès l'époque du long et funeste siége de Saint-Jean-d'Angély, puis renouvelées au mois de janvier 1570, pendant le séjour de la cour à Angers; mais elles produisaient d'autant moins de fruits que la position militaire de Coligny s'était toujours améliorée progressivement, jusqu'à ce que l'issue, heureuse pour lui, de la rencontre, toute d'observation, des deux armées, à Arnay-le-Duc, eût livré, en quelque sorte, à celle des protestants la route de la capitale.

Aussi, selon les expressions confidentielles du cardinal de Lorraine [1], Téligny et La Chassetierre [2], venus pour négocier à Châteaubriant, s'y montraient-ils « frais comme une chesne « de puis, et n'avoit-on pû en tirer autre chose, sinon qu'ils « demandoient le dernier édict tout chaussé, tout vétu et retenir « toutes les villes qu'ils tenoient. La Reyne et monsieur de « Morvilliers trettoient eux deux seuls avecq eux. C'estoit le « 24 avril (1570) les grands cous... On offroit huit lieus, outre « la liberté des gentilshommes en leurs maisons pour eus et « leur famille seullement qui estoit, ce disoient leurs Majes- « téz, leur finalle résolution; » mais le prélat, plus partisan d'une guerre à outrance que d'un accord, « croyoit que pour « ung ou deux davantage ils ne demeureroient à si beau che- « myn..... Dedans deux jours, il seroit fait ou failly, » ajoutait-il.

L'état du royaume était déplorable; Charles IX le faisait

(1) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 28.
(2) Secrétaire de Henri de Bourbon, prince de Béarn.

dépeindre (février 1570) au roi d'Espagne, auquel le cardinal de Lorraine en adressait également des descriptions terminées par les plus fortes assurances de dévouement à la couronne et à la religion. Le monarque français chargeait[1] (mars) son ambassadeur, Fourquevaulx, d'expliquer à Philippe II les pressants motifs qui le forçaient d'accorder une paix dont Pédro Enriquèz, envoyé (décembre 1569) pour apporter des félicitations sur le gain de la bataille de Moncontour, avait précisément mission de représenter les inconvénients à Charles IX, en se concertant avec l'ambassadeur ordinaire, François d'Alava, et avec les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, principaux membres du conseil. La contrainte que les circonstances imposaient au roi[2] n'était d'ailleurs que trop attestée par l'énergie des sentiments catholiques qui lui inspiraient à la fois les plus importantes mesures de gouvernement et le strict accomplissement de toutes les pratiques religieuses[3].

Les négociations cependant n'avançaient pas. « Enfin nous « n'avons rien sçeu faire icy, écrivait le cardinal de Lorraine, « de Châteaubriant, le 1er mai, et faut que M. de Biron re- « tourne encore un coup vers l'amyral et avecqu'lui M. de « Malassise n'ayant voulu le Roy leur accorder autre chose « que liberté aux gentilshommes de tout en leurs maisons et « trois villes, assavoir : La Rochelle, Montauban et Sancerre « qui demeureront entre leurs mains pour trois ans jusques à « ce que seurement ils puissent retourner en leurs maisons, « et touttes fois encores que ce soient de belles conditions ils

(1) Papiers de Simancas, B 27, pièces 170, 190, 194, etc.

(2) « Le plus résolu du monde et par la tête duquel toutes choses se « faisoient, » au dire du cardinal de Lorraine. (Papiers de Simancas, B 27, pièce 144.)

(3) *Idem*, B 28, pièce 3.

« ne les ont voulu accepter ny refuser aussy, ayant prié d'aller « encore ung coup de delà. Ce partant le Roy part et veut aller « à Saint-Germain et partira, ce dit-il, car il ne faut de rien « asseurer, le lendemain de l'Assension, de façon que nous y « pourrons estre avant le 20 de may. Il dit qui veut aller droit « à Anet[1]. »

Les prétentions des réformés n'étaient point satisfaites ; en s'étendant jusqu'à l'occupation de Calais et de Bordeaux, elles excitaient le courroux manifeste de Charles IX. Étranger à ces négociations, contraire à leur principe et à leurs tendances, le cardinal de Lorraine[2] se tenait à l'écart, et, sous prétexte d'indisposition, s'excusait itérativement de paraître devant le roi auquel il songeait à demander l'autorisation de se retirer de la cour avec son frère d'Aumale et ses neveux Guise et Mayenne. « Dieu me doint, disait-il, de me pouvoir aller « reposer chez moy, car j'en ay besoin et bonne volunté[3]. » La menace de son départ était un vif sujet d'alarme pour les catholiques qui ne voyaient personne en mesure de combler un tel vide dans le conseil privé, dont cinq membres sur huit « tenoient pour les huguenotz ou athées[4]. »

D'une autre part, en opposition aux efforts de Philippe II, plusieurs princes protestants d'Allemagne félicitaient Charles IX (12 juin 1570) sur son penchant à faire la paix avec ses sujets ; ils lui représentaient l'importance de cet acte pour lui personnellement, pour le repos de l'Europe, et promettaient d'y contribuer.

(1) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 32.

(2) Plus épicurien, son frère, le cardinal de Guise, désirait « bien fort « la paix pour estre au repos et pouvoir ung peu prendre de plaisir. » (Mss. Béthune, v. 8740, fol. 7.)

(3) *Idem*, v. 8741, fol. 32.

(4) Papiers de Simancas, B 27, pièce 110.

Il est vrai que, de tous côtés, les esprits se montraient avides de voir cesser les hostilités; les deux partis s'épuisaient à soutenir des luttes animées sur tant de points différents; la reine tremblait pour le sort de Paris en voyant s'établir entre Montargis, Bléneau et Châtillon-sur-Loing Coligny, excédé pourtant lui-même de fatigues, lassé des désordres, inquiet des conséquences de l'indiscipline et de la probabilité des défections, par défaut de solde, jaloux surtout de faire jouir ses coreligionnaires d'une tolérance large et solide. Aussi, après de nombreuses conférences, ceux-ci allaient-ils obtenir, non tout ce qu'ils avaient désiré, mais plus qu'ils ne pouvaient espérer, par un traité qui fut conclu le 8 août 1570, à Saint-Germain-en-Laye. L'édit de promulgation, enregistré le 11, au parlement, portait en somme : amnistie de tout le passé, rétablissement de la religion catholique dans le royaume entier, liberté de conscience et d'exercice du culte protestant dans des formes et dans des lieux déterminés, à l'exception de la résidence de la cour, avec un rayon de deux lieues, et de la ville de Paris avec un rayon de dix. Les pauvres, les malades devaient être reçus également, sans acception de croyance, dans les universités, les écoles, les hôpitaux. La reine de Navarre, son fils, le prince de Condé étaient déclarés bons parents, fidèles sujets et serviteurs du roi, aussi bien que tous les seigneurs, chevaliers, gentilshommes, officiers, autres habitants, communes, bourgades du royaume. Étaient tenus pour bons voisins, parents, amis, les princes et seigneurs étrangers qui les avaient suivis, aidés ou secourus; tout ce qui, de leur part, s'était fait en cette guerre et dans les précédentes, par ordre des chefs protestants, se trouvait approuvé et ratifié. Les réformés, assujettis aux charges publiques dans la même proportion que les catholiques, devenaient admissibles dorénavant à toutes les dignités, fonctions royales, seigneuriales et

municipales ; ils recouvraient la jouissance de tous leurs biens; enfin ils recevaient, pour leur sécurité, la garde des quatre villes de La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité, que les princes de Navarre, de Condé et vingt gentilshommes de leur parti, désignés par le roi, jureraient de lui remettre sans altération, difficulté ni retard, au bout de deux années. Quelques articles additionnels, adoptés par Charles IX en son conseil et garantis comme s'ils eussent été officiellement publiés, assuraient par serment du roi, de sa mère, de ses frères, des princes, etc., l'observation de l'édit et réglaient certains intérêts privés et pécuniaires.

Tel était le prix auquel Charles IX venait d'acheter l'interruption des hostilités ; tels étaient les avantages que les réformés devaient s'étonner de recueillir et d'autant plus craindre de perdre, en soupçonnant la cour de ne s'être laissé arracher ces concessions que par l'espérance de les pouvoir annuler d'une manière décisive, au moyen d'une vengeance plus générale, mieux assurée pour avoir été retardée et préparée ainsi par un piége[1]. Il n'en résultait donc chez eux qu'une satisfaction fortement mélangée de méfiance. Quant aux catholiques, les paroles suivantes de Montluc peuvent faire juger des impressions ressenties de leur part : « Nous avions battu et re- « battu nos ennemis ; mais nonobstant cela, ils avoient si bon « crédit au conseil du Roi que les édits estoient tousjours à « leur advantage. Nous gaignions par les armes : mais ils gai- « gnoient par ces diables d'escritures[2]. » En outre, Pie V écri-

(1) Fornier, dans son Histoire Mss. de la maison de Guise, part. II, liv. 3, rapporte, avec plus de louanges que de vérité peut-être, que « la « proposition de ce grand coup d'estat, présentée par le cardinal de Lor- « raine, fut approuvée du roi dans un conseil où ne furent appelés que la « reyne, le duc d'Anjou, le duc de Guise et le comte de Retz, tous gens « d'un secret inviolable. »

(2) *Commentaires de Montluc*, liv. VII.

vait au cardinal de Lorraine pour lui témoigner « sa fougueuse « désapprobation[1]. »

Qu'était-il provenu en effet des batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, de Moncontour, de la levée du siége de Poitiers? L'élan d'un principe d'émancipation et de liberté, unique en son essence quoique varié dans ses phénomènes, dominait tous ces faits de guerre, comme un torrent se fortifie à chaque obstacle momentané qu'il entraîne avec lui ou qu'il recouvre sous ses ondes grossies et irrévocables. Le sens de tels symptômes échappait sans doute à l'appréciation des contemporains, surpris, irrités par les progrès de la réforme qu'ils espéraient refouler et étouffer comme un simple effort d'ambition, comme une rivalité de croyance; mais la postérité, plus libre de réfléchir, chargée d'expérience, n'y saurait méconnaître les traces d'une puissante et parfois terrible fécondité, non épuisée de nos jours.

Cette année 1570, signalée par tant de pourparlers que couronnait un traité de paix, n'avait pas été moins fertile en négociations et en intrigues matrimoniales, dans lesquelles la maison de Guise se trouvait intéressée à divers titres et qui se rapportaient à la destinée du roi lui-même. Depuis quelque temps déjà, le cardinal de Lorraine s'occupait d'alliances, possibles ou chimériques, pour sa famille. Avant le mois de janvier 1569, il avait conçu le projet de faire épouser à sa nièce Catherine, sœur du duc de Guise, ou le prince d'Urbino, ou quelque grand seigneur espagnol; mais le duc de Montpensier lui parut être, sans comparaison, un parti bien autrement avantageux, propre à resserrer les nœuds de parenté existants déjà entre les Bourbons et les Guises et à rallier dé-

(1) *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, par Imberdis, tome I, p. 176.

finitivement à la cause de sa famille un des princes du sang, qui ferait contre-poids à ceux avec lesquels il semblait peu probable qu'une franche réconciliation pût jamais s'opérer. « Je « suis si pressé du mariage de vostre fille, avait écrit le prélat « à sa belle-sœur, le 8 août de l'année précédente, que vous « en auriez pitié; enfin j'ay promis que vostre fille aura deux « cens mille francs en mariage outre les cent mil que le roy « donne. Je m'asseure que vous m'advouerés et que tout ce « fera bien et au grand bien de vos enfans... Et quant aux ar- « ticles du costé de M. de Montpensier, il me semble que nous « aurons grande occasion, ayant tout remis à vostre arrivée « comme la raison le veult et à la présence de vostre fils[1] à « qui il touche, s'il plaist à Dieu nous le rendre. Il reste qu'il la « vous faut faire venir et reguarder à son équipage et frais de « nopces qui est le seul point qui m'estonne. Vous connoistrez « dans cest affaire combien voz enfans sont tenuz de moy et « l'envie que j'ay de vous faire service[2]. »

Pour réaliser ce projet, la duchesse de Nemours et sa fille étaient donc venues s'établir (décembre 1569) dans le voisinage de la cour et de l'armée, à Bourgueil, chez le cardinal de Guise, y faisant « fort bien les empêchées toute la matinée « (du 20) afin de tiffer la petite » pour l'entrevue qui devait avoir lieu le soir avec le duc de Montpensier. L'âge du « bon- « homme[3] » excitait fort l'humeur plaisante du cardinal de Guise qui, bien que convaincu qu'on ne pouvait voir « jamais « un meilleur mariage que cestui là, hors l'efect..., » confiait

(1) Le duc de Guise, alors renfermé dans Poitiers.

(2) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 108.

(3) Le duc de Montpensier, né le 19 juin 1513, veuf de Jacqueline de Longwic, comtesse de Bar-sur-Seine, mourut, sans laisser d'enfants de son second mariage, le 23 septembre 1582, et fut inhumé à son château de Champigny.

d'avance au duc de Nemours sa curiosité « d'oïr de quel fa-« çon nostre amoureux ferois son service, » ce même jour de l'entrevue, « ne pouvant pancer qu'il ne le présentast « de quelque hault stille, car Pataudière[1] luy aroit faict sa « leçon[2]. »

« Je voudrois que les nopces se achevacent, mandait-il en-« core quelque temps après, car nostre amoureux est le plus « fascheux qu'il est possible; je voudrois que vous y fussiez « pour en rire avec nous, car telles nopces n'ont accous-« tumé de ce passé sans qu'il y arrive quelque bon compte[3]. »

Après avoir traité la partie importante de l'affaire, le cardinal de Lorraine de son côté n'en négligeait point les détails; et, de la même main dont habituellement il traçait des plans politiques, dont il exposait au pape, au roi d'Espagne les plus importants intérêts de la France et du catholicisme, l'actif et dominant prélat ne dédaignait pas d'énumérer minutieusement les objets devant composer un *trousseau*, une *corbeille*[4], comme on dirait de nos jours.

Par le contrat dressé à Angers, le 4 février 1570, et lu publiquement chez le roi, Catherine de Lorraine recevait de son frère aîné, outre « ses bagues et habillemens, » l'assurance d'une somme de « deux cens mille livres représentée par cinq « mille livres de rente sur l'hôtel de ville de Paris (pour « 60,000 l.), par seize cent soixante-six livres, treize sols, « quatre deniers de rente sur la terre et seigneurie de Saulmur « (pour 20,000 l.) et (pour les autres 120,000 l.) par six mille « livres de rente sur tous les biens de ses frères, spécialement « sur le marquisat du Maine. »

(1) Son secrétaire probablement.
(2) Mss. Béthune, v. 8740, fol. 1, 32.
(3) *Idem*, fol. 57.
(4) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 4.

Au moyen du remboursement de cette somme, Catherine renonçait en faveur de ses frères à toutes successions paternelle et maternelle; en particulier « pour la bonne amour « qu'elle portoit à son frère aîné, le duc de Guise, et pour la « conservation de la maison et son intégrité et grandeur, » elle cédait « la part qui pouvoit à elle escheoir et appartenir aux « duché de Guyse et marquisat du Maine, y renonçant au pro- « fit du dit Seigneur. »

Le roi, « pour la proximité de sang dont le Duc de Mont- « pensier et ladicte Demoiselle lui attouchoient, » leur faisait un présent de cent mille livres tournois assignées sur la recette générale de Bretagne.

Enfin, le duc de Montpensier donnait une maison, située rue de Tournon, à sa fiancée dont le douaire se composait de dix mille livres de rente viagère établie sur les terres du Châtelet, d'Argenton, d'Agurande, d'Agurandelles et autres [1].

Telles étaient donc les conditions d'un mariage, des plus considérables en ce temps, qui fut accompli pendant les jours gras (au mois de février) avec la participation de la famille royale, de la cour entière et que, « pour travail qu'il y eust et « assez de calamitéz en France, on ne laissa de solenniser « comme à tels princes appartenoit [2]. » Le duc de Montpensier, en effet, très zélé catholique, occupait un rang important dans l'armée et jouissait d'une grande influence personnelle. Pourtant, au dire du cardinal de Guise [3], « le bonhomme » passait pour « faire autant que l'on luy conseilloit ; et la Royne « mère du Roy alloit se aider fort de madame sa femme, » destinée à prendre plus tard une part si passionnée aux événements politiques.

(1) Mss. de la Bibl. nat., suppl. franç. 2725, fol. 114.
(2) Papiers de Simancas, B 27, pièce 196.
(3) Mss. Béthune, v. 8740, fol. 7.

Mais là ne se bornaient pas les désirs et les vues des princes lorrains en semblable matière. Parvenu à l'âge de vingt ans, brillant de tous les avantages extérieurs, de tous les agréments de l'esprit, de tout l'éclat de renommée qui peuvent toucher les cœurs, Henri de Guise, d'ailleurs fin, dissimulé, sans jamais aimer profondément lui-même, réussissait facilement à plaire, à fixer les regards dans une cour ornée, avec intention, de tant de femmes belles et gracieuses, et il se faisait un jeu de paraître s'attacher successivement à plusieurs d'entre elles. Soit cependant inclination exceptionnelle, soit calcul, depuis assez longtemps déjà il rendait des hommages évidemment assidus, sinon exclusifs, à Catherine de Clèves, fille du duc de Nevers, veuve du prince de Portien, héritière considérable du comté-pairie d'Eu [1], des terres de Brionne et de Ressonne, dame souveraine de Château-Regnault, en Touraine [2], de Monterme, Braulx, Linchamp, près la Meuse.

(1) Le duc François de Nevers, par son testament daté de Champ-sur-Marne, le 26 octobre 1561, et conforme au partage de ses biens, fait entre ses enfants, le 24 mars 1560, avait laissé à sa fille Catherine les terres de Brionne et Ressonne, rachetables en douze ans pour la somme de quatre-vingt mille livres tournois, plus dix mille livres tournois une fois payées. En cas de prédécès de ses frères sans hoirs, comme il arriva, cette princesse devait avoir le retour, ainsi que ses sœurs après elle, des duché et comté d'Eu, et pour ses enfants en jouir et le posséder.

Par lettres patentes de Charles VII, datées de Vendôme, en août 1458, le comté d'Eu avait été érigé en pairie, en faveur de Charles d'Artois pour les services rendus au roi, son cousin, et à l'État.

(2) Conformément aux titre et chartre des terres souveraines de Château-Regnault, le gouverneur général et bailli desdites terres prononça, le 12 avril 1575, un jugement « en vertu duquel le duc estoit dit pouvoir « prendre le titre de *Roy* ou *Empereur* desdites terres souveraines, porter « couronne d'or ou d'argent, ne les tenant que de Dieu seul et nom d'hom- « mes ou supérieur quelconque, convoquer les gentilzhommes, faire bâtir « forteresses, forger monnoie au coing de ses armes, faire lever gens de « guerre, ordonner subsides et impotz et jouir de plusieurs autres droictz

La princesse n'était pas demeurée indifférente à l'attachement ostensible de Henri de Lorraine. Toutefois, les cardinaux, oncles de celui-ci, passaient, dès le mois de février 1570, pour avoir conçu le projet de ménager son mariage avec la propre sœur de Charles IX, madame Marguerite, dont l'alliance recherchée et négociée d'abord pour le jeune roi de Portugal, Sébastien, semblait devoir finalement se conclure en faveur de Henri de Bourbon, fils de la reine de Navarre. Dans leur nouvelle combinaison, les deux prélats n'avaient pas manqué de s'occuper du sort de ce prince; ils lui réservaient, dit-on, la main de la fille aînée du duc de Lorraine. Leur neveu, toujours prompt à subordonner les mouvements de son cœur aux intérêts de son ambition, négligeant la princesse de Portien, s'efforça de se rendre agréable à Marguerite chez laquelle, au prestige du rang, s'ajoutaient les charmes de la personne et d'un esprit considéré comme supérieur à celui de ses trois frères. Guise vit ses vœux couronnés d'un tel succès, qu'au bout de trois mois (3 mai 1570) l'ambassadeur d'Espagne pouvait mander à son souverain : « Il n'y a chose publique à cette heure, en France, que le bruit « du mariage de madame Marguerite avec le duc de Guise[1]. »

Afin d'atténuer la disproportion d'une telle alliance, le cardinal de Lorraine paraissait avoir le dessein de constituer à son neveu cent mille ducats de rente, avec des fonds qu'il possédait lui-même à Venise[2]; et bien que sa prétention fût

« utiles de souveraineté. » (Mss. de la Bibl. nation., suppl. franç. 2725, cartulaire de Guise.)

Pour les ambitieux appétits des Guises, de tels titres, de tels droits, sur une pareille échelle, n'étaient assurément qu'une bagatelle, fort à leur goût néanmoins.

(1) Papiers de Simancas, B 27, pièce 107.

(2) *Idem*, pièce 77.

généralement jugée une folie, l'audace connue du prélat la rendait cependant vraisemblable.

Tout, en effet, avait concouru d'abord à favoriser cette ambitieuse et téméraire recherche. Le duc d'Anjou, sous de perfides dehors d'amitié, amenait sans cesse Guise dans l'appartement de sa sœur ; il lui exprimait, même en présence de celle-ci, uniquement pour les compromettre tous les deux, et dans les termes les plus positifs comme les plus familiers et les plus hypocrites, le désir de le voir bientôt son beau-frère. Une dame de la reine, la comtesse de la Mirandole, très attachée aux Guises et favorite de Marguerite, entretenait, à ce qu'il paraît, avec le jeune duc une correspondance dans laquelle la princesse traçait parfois tendrement quelques lignes de sa main[1]. Une de ces lettres interceptée (juin 1570) fit faire explosion à la mine subtilement creusée par le duc d'Anjou. Toute entrée chez Marguerite fut interdite à la comtesse, au marquis de Mayenne lui-même, à plus forte raison au duc de Guise. La reine-mère fit appeler le cardinal Louis et lui ordonna de démentir hautement tout bruit de fiançailles possibles entre sa fille et Henri de Lorraine. Un conseil fut tenu à trois reprises et prolongé jusqu'à onze heures du soir, pour délibérer secrètement sur le mariage déjà projeté de la sœur du roi avec « le petit prince de Béarn[2]. »

Par un brusque revirement, le duc d'Anjou se montre aussitôt ennemi déclaré de tout le parti des Guises ; il s'unit à ceux qui cherchent à exciter contre eux Charles IX, au point que ce monarque, dans son emportement naturel, résout la mort immédiate du jeune duc. C'est Henri d'Angoulême, son frère illégitime, que le roi charge d'exécuter cet arrêt pendant

(1) Papiers de Simancas, B 27, pièce 124.
(2) *Idem*, pièces 25, 66, 68.

le cours d'une partie de chasse; mais la timidité du grand prieur prévient heureusement un crime. Guise, averti à temps, par Marguerite, dit-on[1], se tient sur ses gardes et évite de prendre part, durant quelques jours, aux chasses ou aux autres exercices qui eussent pu lui devenir funestes.

Témoin effrayé des dangers qui menacent la vie du duc, Marguerite, persécutée elle-même, à raison du penchant qu'on lui connaît, comprend qu'il faut absolument renoncer à ce mariage, et que le prince lorrain, pour se trouver à l'abri, doit ou quitter la cour ou se lier par d'autres nœuds. Elle invoque donc sa sœur, la duchesse de Lorraine; elle la presse de venir sans retard déterminer l'union, précédemment ménagée, de Guise avec madame de Portien. La duchesse, accourue aussitôt, et madame de Nemours n'ont que peu de peine à ranimer dans le cœur de Catherine de Clèves des sentiments moins éteints que froissés. Pour les faire revivre, Henri de Lorraine d'ailleurs ne se refuse plus à employer ses infaillibles moyens de séduction : le courroux manifeste du roi lui en montre trop clairement la nécessité. En dernier lieu, un jour de bal, Charles IX, placé près de la porte d'entrée, voyant arriver le duc de Guise vêtu d'un riche et élégant costume, étincelant de pierreries qui rehaussent encore l'éclat de sa bonne mine, lui demande brusquement où il va ; Guise répond qu'il vient pour servir sa majesté : « Je n'ai pas besoin de votre ser- « vice, » réplique le roi[2].

Une telleparole est presque le préambule de l'ordre formel de quitter la cour. Mais en partir ce serait laisser échapper le crédit, la gloire, même la vengeance. L'hésitation ne

(1) *Vie du duc Henri de Guise*, par Pérau.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 9. Davila, liv. V.

peut plus subsister dans une âme aussi ambitieuse; et, peu après cette scène, l'union du duc de Guise est conclue avec la belle Catherine de Clèves au sujet de laquelle il avait dit, quelques mois plus tôt, inspiré par l'espoir d'obtenir la main de Marguerite de Valois et par le désir de prouver sa préférence à cette dernière : « Qui pourra me faire marier avec la prin-« cesse de Portien pourroit me faire marier avec une né-« gresse [1]. »

Cette résolution subite et docile, en rendant à Charles IX toute liberté de disposer de la main de sa sœur, dissipe sa colère contre le duc de Guise; et, « intervenant pour les bons, « grands et recommandables services qui avoient été faicts à « ceste couronne et à luy par les déffuncts sieurs de Guise et « de Nivernois, le Roy, pour la proximité du sang et lignage « dont iceulx espoux luy attouchoient, » leur donne, à chacun par moitié, cent mille livres tournois payables en quatre ans sur la recette générale de Champagne.

Le contrat fut lu avec pompe, le 1er octobre 1570, à Paris, à l'hôtel d'Anjou, en présence de Charles IX : l'époux étant assisté de la duchesse de Nemours, des cardinaux de Lorraine, de Guise, et la comtesse d'Eu conduite par le cardinal de Bourbon, son oncle, par les duc et duchesse de Nevers, ses beau-frère et sœur aînée.

Catherine de Clèves, élevée dans la religion catholique, en était sortie en épousant le prince de Portien; elle venait d'y rentrer avant ses nouvelles noces, célébrées le 4 octobre 1570[2]. Le roi, tout à fait réconcilié avec le duc de Guise, so-

(1) Papiers de Simancas, B 28, pièce 39.

(2) Au bas d'une gravure représentant cette princesse on trouve les quatre vers suivants, témoignages de l'enthousiasme des catholiques pour les Guises :

« En ce divin portrait, nature, tu nous monstres

lennisa celles-ci, à grands frais, par des réjouissances auxquelles, indépendamment de tous les princes, seigneurs et dames composant la cour, furent invités les ambassadeurs d'Espagne, d'Écosse, de Venise, de Ferrare, le nonce du pape et même le duc de Brunswick que Charles IX désirait captiver par des prévenances.

Peu de jours après (le 9), le cardinal de Lorraine, à son tour, donna une fête extrêmement splendide, honorée de la présence des mêmes invités et qui se prolongea jusqu'à minuit. Là se firent remarquer de la reine-mère une table formant buffet, envoyée par le roi d'Espagne au cardinal de Guise, comme marque de bienveillance, après sa mission, ainsi que diverses autres pièces d'ameublement que le cardinal Jean de Lorraine avait reçues de l'empereur Charles-Quint[1].

Si Charles IX paraissait revenu à des dispositions favorables envers le duc de Guise, il n'en était pas de même du duc d'Anjou. Ce prince couvait contre Henri de Lorraine une jalousie, une haine instinctives, dissimulées, mais connues d'intimes confidents. S'entretenant de sa sœur Marguerite, avec trois ou quatre d'entre eux, il leur avait dit récemment : « Que, dans « le cas où le duc de Guise, après son mariage, porteroit en- « core les yeux sur elle, il se déclaroit renégat et mécréant « s'il ne lui donnoit de la dague dans le cœur de manière à lui « faire mordre la terre[2]. » Les familiers du prince s'étaient empressés d'applaudir à cette imprécation et de s'offrir comme exécuteurs d'une rancune qui allait s'enraciner pour éclore dix-huit ans plus tard.

« Une autre Alcmène encor dont les costéz jumeaux
« R'engendreront aux dieux mill' Hercules nouveaux
« Pour encor repurger la terre de ses monstres, »
(Bibl. nation., département des estampes.)

(1) Papiers de Simancas, B 28, pièce 59. (2) *Idem*.

Guise, au surplus, avait failli presque aussitôt être soustrait à cette destinée par une autre non moins violente. Les suites d'une chute de carrosse venaient de mettre dans le plus grave danger sa vie, ainsi que celle du duc de Nevers[1].

L'expression des sentiments hostiles du duc d'Anjou, parvenue à la connaissance de l'ambassadeur d'Espagne, avait été transmise avec empressement par celui-ci au cardinal de Lorraine qui s'était chargé d'y « pourveoir, » en le faisant remercier et en lui recommandant de ne pas « répandre plus loin » cet avis[2].

A des mariages importants pour la maison de Guise allait succéder un autre événement du même genre, mais plus considérable encore et d'un intérêt plus général. Après le retour d'Espagne du cardinal Louis (vers la fin de 1569), Fourquevaulx, ambassadeur de France auprès de Philippe II, avait été investi de pouvoirs pour traiter et conclure l'alliance de Charles IX avec l'archiduchesse Isabelle, fille de l'empereur. Ce projet, conçu par Catherine de Médicis, « estoit un peu bien « esloingné de ce que Charles IX s'estoit tousjours promis et « asseuré[3]; toutesfois, pour le desir qu'il avoit d'estendre « l'amitié qui estoit entre lui et le Roy d'Espagne, il s'estoit « résolu à ce que la Royne, sa dame et mère, luy en escrivit[4] » et à y donner son acquiescement.

En conséquence, le mariage par procuration avait été accompli à Spire où se tenait alors la diète de l'empire et d'où,

(1) Papiers de Simancas, B 28, pièce 59.

(2) *Idem.*

(3) Ces paroles sous-entendaient-elles les espérances entretenues par Catherine de faire obtenir à son fils la main d'Élisabeth d'Angleterre, beaucoup plus âgée que lui, et qui l'avait d'abord jugé « pour elle *trop* « *grand et trop petit,* » étant *roi* et *fort jeune?*

(4) Papiers de Simancas, B 26, pièce 95.

accompagnée par l'électeur de Trèves, l'évêque de Strasbourg, le comte de Hohenzollern et le margrave de Bade, Isabelle était arrivée à Sedan le 24 novembre 1570. Là se trouvaient les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Lorraine, de Guise, d'Aumale, le marquis de Mayenne et quantité de grands seigneurs pour la recevoir et la conduire à Mézières. Le roi devait l'y attendre; mais, ne pouvant résister à l'impatience d'apercevoir la princesse qui allait devenir son épouse, il avait, dit-on[1], à la faveur d'un déguisement, pénétré par une casemate dans Sedan et atteint la foule sans être reconnu, puis, satisfait du résultat de sa curiosité, il était immédiatement retourné à Mézières pour exprimer sa joie à Catherine de Médicis. Le lendemain matin, la nouvelle reine arriva et fut accueillie, avec tous les honneurs et tout l'empressement possibles, par sa belle-mère et ses belles-sœurs qu'entouraient, entre autres personnes considérables, deux duchesses de Guise, petite-fille et grand'-mère[2], celles de Nemours et de Montpensier, les cardinaux de Bourbon, de Guise et de Lorraine.

Ce dernier, venu de Reims, était, au surplus, traité très sèchement par Charles IX et par sa mère pendant toutes ces solennités auxquelles on avait même douté d'abord qu'il dût assister. Il annonçait en ce moment l'intention de se tenir éloigné de la cour et de n'y reparaître que pour exercer ses fonctions au couronnement de la reine et pour l'entrée d'Isabelle à Paris. Effectivement, depuis la pacification, depuis leurs brigues pour obtenir la main de madame Marguerite, les Guises étaient jugés « très indignes de faveur[3], » bien qu'ils

(1) *Entier discours des choses qui se sont passées en la réception de la royne et mariage du roy*, par Papyrius Masson, natif du pays de Foretz. Paris, chez Nicolas du Mont, 1570.

(2) Antoinette était venue exprès de Joinville. Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 9.

(3) Papiers de Simancas, B 28, pièce 92.

figurassent en première ligne à toutes les cérémonies, que le chef de leur maison y remplît avec éclat les devoirs de sa charge de grand maître, que le marquis de Mayenne[1] s'y acquittât de la sienne comme grand chambellan[2] et que le duc d'Aumale y fût investi des devoirs d'écuyer tranchant de leurs majestés[3]. Le cardinal pensait d'ailleurs que les réformés ne manqueraient pas de ressaisir les armes contre le roi, vers la fin du mois de février suivant, et, en attendant, il comptait se tenir dans son opulente et épiscopale retraite de Reims « comme un homme qui soupçonne qu'il aura beaucoup « à prendre en peu de temps[4]. »

Le 29 novembre 1570, trois jours après avoir fait consacrer son mariage par le cardinal de Bourbon, Charles IX, accordant l'honneur d'une visite aux Montmorencys dont le crédit se relevait[5] en raison inverse de celui des Guises, était passé par

(1) Quoique jeune encore, entièrement dégagé des liens de l'éducation et émancipé par la valeur dont il avait fait preuve à la guerre, ce prince, doué d'un caractère doux et sociable, témoignait le goût du bien-être et de l'élégance. Recherché dans sa toilette, il adoptait, à cette époque, la couleur verte pour tous ses habillements. Après la pacification, il avait désiré, « comme chascun maintenant estre abitant de Paris; il avoit trouvé « quelque ami qui lui vouloit aider à payer ung louage et peut estre à « acheter avecq le temps quelque maison ou au cartier de l'ostel de « Guise, ou à celuy du cardinal de Guise, son oncle, où il festiroit sa fa- « mille. » (Mss. Béthune, v. 8741, fol. 32.)

Plus tard, l'hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine, fut construit par Du Cerceau, habile sculpteur français, protégé du cardinal de Lorraine.

(2) Il touchait six mille livres de pension pour cette charge; son frère, le duc de Guise, grand maître de France et gouverneur de Champagne et de Brie, en recevait seize mille, indépendamment de deux mille huit cents comme capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes. (Archives nation., cartons des rois K 98, pièces 13, 40, 46.)

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 9.

(4) Papiers de Simancas, B 28, pièce 93.

(5) La veuve du connétable venait d'être choisie pour dame d'honneur de la jeune reine.

Chantilly, pour aller à Villers-Cotterets employer la plus grande partie de l'hiver en fêtes et en chasses splendides. C'est là qu'il reçut (25 décembre 1570) les ambassadeurs chargés par les princes protestants d'Allemagne de lui offrir des félicitations et de lui recommander le maintien de l'édit favorable à leurs coreligionnaires de France. En même temps (janvier 1571) s'entamaient, par la mission du maréchal de Cossé à La Rochelle, les pourparlers qui devaient engourdir la méfiance de l'amiral; de la reine de Navarre, préparer leur rapprochement personnel de la cour et ménager l'union du prince de Béarn avec madame Marguerite, comme complément de tous les piéges séduisants dans lesquels Charles IX avait conçu dès lors et suivit pendant dix-huit mois, avec une dissimulation et une persévérance incomparables, le dessein de faire tomber Coligny ainsi que tous les chefs de son parti.

En effet la sœur du roi, sacrifiée déjà dans ses sentiments pour le duc de Guise, devait renoncer aussi à l'alliance avec Sébastien, traitée depuis près de deux années, sous les auspices de Philippe II, dont la politique modifiée la faisait échouer aujourd'hui, sous le prétexte, poli mais peu sincère, de la jeunesse du roi de Portugal et des dangers que courrait sa santé, sa vie même (à ce que « tenoient pour certain les « médecins et tous les membres de son conseil[1] »), si, selon l'exemple de son père, il se mariait avant l'âge de vingt ans.

Ce mécompte avait fourni à la reine-mère le sujet de son principal grief contre Charles de Lorraine, auquel elle imputait d'avoir fait négocier avec incurie cette union, par le cardinal de Guise, lors de sa mission à Madrid, dans l'espoir que la main de Marguerite écherrait définitivement à leur neveu[2].

(1) Papiers de Simancas, B 28, pièce 185.
(2) *Idem*, B 31, pièce 24.

Malgré le manque d'argent qui obligeait Charles IX à solliciter de ses sujets, de la noblesse « spécialement, quelque « somme de deniers pour sortir de ses grands debtes, » ce monarque n'en avait pas moins solennisé par des réjouissances dispendieuses les premiers mois du séjour de sa jeune épouse en France. On était ainsi arrivé à l'époque où le couronnement d'Isabelle devait être célébré (25 mars 1571) sous les voûtes de Saint-Denis, par les mains du cardinal de Lorraine, abbé de cette église destinée à voir tour à tour placer le diadème sur le front des nouvelles reines et répandre la dernière pelletée de terre sur la dépouille mortelle des rois.

Quoique Charles IX, même avant la cérémonie de son mariage, eût voulu, par un règlement adopté en conseil, imposer silence à tous les amours-propres et déterminer la place que chacun des principaux personnages de la cour aurait à occuper, les prétentions diverses, de la part des femmes aussi bien que des hommes, ne s'étaient pas moins fait jour jusque sur le seuil de l'abbaye royale, de manière à occasionner un retard inusité. La duchesse de Montpensier, entre autres, avait, comme épouse d'un prince du sang, brigué la préséance sur sa belle-sœur, la duchesse de Guise, et était demeurée très choquée de n'avoir pu l'obtenir.

Les subalternes, se faisant les échos des supérieurs, formulaient parfois en procédés violents les réclamations de leur vanité. Au milieu de cette excitation, de cette sorte de confusion, un archer du roi avait poussé la vivacité jusqu'à frapper du bâton un page du duc de Guise. L'enfant vint porter plainte à son maître qui, blessé de cet outrage, commanda aussitôt à quelques personnes de sa suite d'épier le moment où l'archer se séparerait de ses camarades, de le joindre, de le faire tomber à genoux et, s'il résistait, de l'y contraindre à coups de poignard ; disant d'autre part au page offensé de

rendre alors des soufflets à celui qui lui avait donné des coups de bâton. Le jeune garçon se mit immédiatement en devoir d'exécuter de tels ordres, et l'archer poursuivi ne put éviter l'effet, trois ou quatre fois répété, de cette humiliante vengeance. Mais, bientôt informé du fait, le capitaine de sa compagnie en fit rapport au roi dont la colère ne se laissa désarmer que par l'intercession de la duchesse de Lorraine, en sorte que finalement cette grave imprudence se passa sans suites fâcheuses et « se prit à bon compte[1]. »

Accomplie avec une pompe extrême, malgré l'absence de quelques seigneurs trop susceptibles, mais « retardée jusqu'à « trois heures du soir » par les efforts tentés pour apaiser ceux-ci, la cérémonie du couronnement d'Élisabeth avait encore été marquée par une circonstance particulière. Le cardinal de Lorraine officiait à l'autel lorsque le grand aumônier s'était avancé pour conférer avec lui au sujet des appréhensions de la reine qui, n'ayant pu, ce jour-là, déjeuner de bonne heure selon sa coutume, puisqu'elle devait recevoir la communion, venait de témoigner l'inquiétude de tomber en défaillance complète si elle ne prenait quelque aliment pour se soutenir. Sur un point aussi délicat, le cardinal commença par répondre que « ce n'estoit pas une chose que l'Église permît; que la reine « devoit considérer si elle pouvoit supporter la fatigue jusqu'au « bout. » Pourtant il ajouta « qu'enfin, puisque cela lui estoit « impossible, elle pouvoit, sous sa conscience, prendre quel« que chose de très léger qui fust plus pour le soutien de l'es« tomac que pour le goût. »

Les courtisans placés auprès d'Elisabeth l'engageaient à ne pas se montrer plus rigide que le cardinal. La reine déclara néanmoins vouloir ne rien faire qui ne fût ordonné et ap-

(1) Papiers de Simancas, B 30, pièce 134.

prouvé par l'Église catholique ; elle s'abstint avec fermeté de rompre le jeûne et, au milieu d'un concert de louanges, elle « reçut ainsi le Saint-Sacrement vers les six heures aussi in-« tègre et aussi gaie que s'il eust été six heures du matin [1]. »

Quoique les Guises eussent ensuite pris part aux solennités de l'entrée d'Elisabeth dans Paris, leur crédit demeurait évanoui ; le cardinal de Lorraine était plus que jamais écarté des affaires ; « on ne lui en donnoit pas une cuillerée en tout, » suivant l'expression de l'ambassadeur d'Espagne [2] ; aussi l'irritation de ces princes perçait-elle à chaque occasion. L'influence semblait être entièrement passée aux Montmorencys, cousins de Coligny ; le maréchal et son frère d'Anville gouvernaient la reine-mère. Les Guises déclaraient donc hautement que, dans le cas d'un conflit entre le duc de Ferrare et celui de Florence, ils iraient « avec tout ce qu'ils pourroient « réunir porter secours au premier, » tandis que « les Mont-« morencys et beaucoup du parti huguenot » annonçaient la résolution de soutenir le second de ces souverains italiens [3].

L'animosité éclatait même dans la chambre du roi ; le duc de Guise et Méru, frère du maréchal de Montmorency, allèrent jusqu'à s'y tenir des propos offensants (avril 1571), suivis d'un défi échangé en sortant du palais et dont l'intervention de personnes envoyées tout exprès par Charles IX ne put qu'avec difficulté prévenir les conséquences [4].

(1) Papiers de Simancas, B 29, pièce 32.

(2) *Idem*, B 30, pièce 133. Philippe II avait néanmoins formellement chargé le comte d'Olivarès, envoyé pour complimenter Charles IX à l'occasion de son mariage et pour lui représenter les dommages éprouvés par la religion, de visiter les cardinaux de Lorraine et de Guise s'ils étaient à la cour.

(3) Papiers de Simancas, B 30, pièce 140.

(4) *Idem*, B 29, pièce 147.

Les Guises étaient donc sur le point de s'éloigner de la cour. Avant de la quitter pourtant, ils assistèrent tous encore avec elle (1er mai 1571) au baptême de Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, tenu sur les fonts par Charles IX, la reine-mère et le duc d'Anjou, au château de Nogent-le-Roi[1] (pays Chartrain). Le cardinal de Lorraine accomplit la cérémonie[2] et partit ensuite, « très exclu, » pour Reims où il était dans l'habitude de combler les lacunes de son importance politique par un redoublement de zèle épiscopal. Il s'occupait maintenant de la réforme du bréviaire, de donner des calices et d'autres objets sacrés aux chanoines de Soissons tout dépouillés, de regarnir le trésor de son église métropolitaine appauvri, lui faisant don d'un précieux reliquaire (ostensoir) pour porter le saint-sacrement[3], ainsi que d'un crucifix de vermeil de grand prix, dans le piédestal duquel étaient enchassés des morceaux de la vraie croix, de la couronne d'épines, du roseau, de la robe de pourpre.

D'une autre part, ne négligeant pas le soin de sa famille, le cardinal accordait un canonicat à son neveu François, élevé par ses ordres au collége de Saint-Patrice, à Reims; mais il exigeait que, sans égard pour sa naissance, ce jeune prince prît place parmi les *minorés*[4].

La terre de Courtenay était alors offerte au prélat pour augmenter les biens de son autre neveu le duc de Guise; il hésitait toutefois à l'acheter, de même que le duc et la duchesse de Nemours « si en arrière et devans tant qu'ils ne « pouvoient penser à rien si se n'estoyt qu'elle fust à si grand « marché qu'elle coustât peu[5]. »

(1) Appartenant à la duchesse de Bouillon, grand'mère du nouveau-né.
(2) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 5.
(3) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, vol. III.
(4) *Idem.*
(5) Mss. Béthune, v. 8739, fol. 74.

Les autres princes de cette maison, « dont il n'y avoit pas « un fil à la cour où les Montmorencys gouvernoient tout[1], » passaient aussi l'été en Champagne. « Leurs nouvelles étoient « bonnes ; » le cardinal de Guise écrivait que « ses nepveux « ni luy n'engendroient point de mélancolie, car quand il fai« soit maulvais temps ils faisoient musique, ci faisoit beau « temps ils alloient aux champs, à Esclerron (Eclaron), avec « les toilles où il i avoit force beste noyre. Il estoit vray que « Monsieur du Maine (Mayenne) y alloit le moins qu'il pouvoit, « car il n'y prenoit point de playsir[2]. »

Dans le cours de l'année 1571, « du cardinal de Lorraine « on ne parlait donc pas plus que s'il eût été mort, ni d'aucun « des Guises dont on ne savait aucune chose[3], » si ce n'est que, réunis à Joinville, ils avaient célébré avec allégresse (20 août) l'heureuse naissance d'un fils aîné du duc[4]. A cette occasion Philippe II même chargeait son représentant (septembre) de témoigner sa joie et d'adresser des félicitations à Henri de Lorraine ainsi qu'à ses oncles.

Le cardinal Charles depuis longtemps déjà disait publiquement qu'on ne lui donnait nulle part aux affaires et il s'efforçait de se rattacher à l'ambassadeur d'Espagne en lui adressant quelques avis, en le faisant informer, soit que le comte de Retz a intercepté une lettre adressée à Philippe II par la voie de Nantes, soit qu'à La Rochelle un Espagnol, nommé don Geronimo Manrique, recueille sur une liste de nombreuses signatures de mécontents de tous pays et entretient des relations avec la duchesse de Vendôme et l'amiral[5]. Par son

(1) Papiers de Simancas, B 29, pièce 67.
(2) Mss. Béthune, v. 8740, fol. 83.
(3) Papiers de Simancas, B 29, pièces 6, 64, 86.
(4) Charles, prince de Joinville, qui succéda (1588) au titre de son père.
(5) Papiers de Simancas, B 29, pièce 62.

ordre, ou du moins à sa connaissance, le majordome qui avait accompagné le cardinal de Guise à Madrid va trouver l'ambassadeur espagnol et lui porte des offres de service pour son souverain [1]. Là en était réduite une activité d'esprit diversifiée seulement par d'amers chagrins lorsque le prélat portait ses pensées vers sa nièce, vers la reine d'Écosse dont l'ambassadeur lui servait actuellement d'intermédiaire indispensable pour la sureté de ses communications avec celui d'Espagne.

L'espoir de captiver la faveur de la reine-mère en éloignant l'objet de sa sollicitude et de sa jalousie avait, on s'en souvient, porté le cardinal de Lorraine à faire rentrer la jeune et belle Marie Stuart dans son royaume, peu de temps après la mort de François II. L'état de trouble et de misère de ce pays n'avait pas permis de célébrer à l'improviste, avec une pompe convenable, le retour de la reine dont les mécomptes, à cet égard, ne surent pas se dissimuler suffisamment. L'exercice du gouvernement exigeait d'ailleurs prudence, courage et fermeté. Les grâces naturelles de Marie, l'effet très réel de sa présence, après un long éloignement, étaient incapables de rien produire sans le choix de sages conseillers pour diriger l'administration. Celle-ci fut entièrement confiée (1561) aux protestants. Elle leur sembla garantie par le froid accueil qu'éprouva de la cour, quand il y vint, l'archevêque de Saint-André, personnage le plus habile et le plus considérable du parti catholique. C'était le fruit de préventions conçues et communiquées contre lui par le feu duc de Guise et par son frère le cardinal de Lorraine, c'était le châtiment des rapports in times que Saint-André entretenait avec la maison de Hamil ton déclarée en faveur de la congrégation. L'influence des

(1) Papiers de Simancas, B 30, pièce 141.

princes lorrains avait agi, dans ce cas, d'une manière conforme aux vœux de la nation écossaise; mais bientôt de graves dissentiments étaient survenus (1562) entre les principaux membres de la noblesse, aspirant au pouvoir et même à la main de la reine. L'Europe effectivement épiait, au bout de deux ans de veuvage, un choix brigué par plusieurs princes. L'empereur s'était adressé au cardinal de Lorraine pour obtenir qu'il se fixât sur l'archiduc Charles, son troisième fils, tandis que Philippe II, jaloux des avantages que Ferdinand eût pu retirer de cette alliance, avait employé son ambassadeur en France à solliciter les oncles de Marie-Stuart en faveur de l'infant don Carlos. La jeune reine pesait avec attention les titres de ces divers prétendants lorsque l'assassinat du duc de Guise (1563) l'avait fatalement privée d'un guide, d'un protecteur puissant, sur lequel principalement reposait sa confiance. En arrêtant aussitôt le paiement du douaire de sa belle-fille, Catherine de Médicis s'était chargée de lui démontrer d'une manière matérielle et presque brutale l'étendue de la perte qu'elle venait de faire. Marie, frappée d'un tel coup, avait ajourné tout engagement matrimonial et laissé ainsi le champ ouvert aux intrigues (1564). Mais il ne s'écoula point un long espace de temps avant qu'elle eût porté les yeux vers Henri Stewart, lord Darnley, fils aîné du comte de Lennox et de lady Marguerite Douglas, elle-même nièce de Henri VIII et rivale possible un jour de Marie pour la succession au trône d'Angleterre. Aux calculs de prévoyance politique s'étaient d'ailleurs unis des motifs déterminants, produits par les avantages extérieurs de lord Darnley. Approuvée de la cour de France, vainement combattue par Elisabeth, envisagée avec jalousie et irritation par une partie de la noblesse écossaise, cette union s'était accomplie le 29 juillet 1565, sous des auspices divers. La faveur populaire environnait alors Marie et

la soutenait fortement contre ses ennemis. Mais elle se retirait déjà rapidement peu après, devant la persévérance et la rigueur des rancunes de la reine, devant l'abus fait par celle-ci de son titre et de son pouvoir, en les partageant officiellement avec l'époux qu'elle venait de prendre, enfin devant la docilité filiale et dévouée, plus que politique et royale, avec laquelle, selon des habitudes qui dataient de l'enfance, Marie s'était imprudemment laissée engager (1566), par les conseils du cardinal de Lorraine et de ses autres parents de Guise, dans la ligue combinée entre les princes catholiques d'Europe pour la destruction du protestantisme.

L'espoir de rétablir en Écosse le culte public de sa propre religion flattait les sentiments de la jeune souveraine. Dans son aveuglement, s'efforçant de complaire aux princes lorrains, elle creusait l'abîme qui devait plus tard l'engloutir. A des fautes de gouvernement s'étaient bientôt ajoutés des torts personnels; et son mariage avec Bothwell, formellement réprouvé par les Guises mêmes il est vrai, en comblant la mesure, avait excité cette insurrection et cette guerre dont les vicissitudes conduisirent l'infortunée Marie Stuart à la rigoureuse et longue captivité dont l'intention, anciennement et invariablement arrêtée d'Élisabeth, était de ne la jamais laisser sortir (1568).

La cause d'une telle animosité provenait sans doute, en partie, des projets catholiques des Guises qui, « par le moyen de « leurs serviteurs secrets, faisoient infinies menées en Angle- « terre, en sorte qu'estoit le bruit commun que par leurs ar- « tifices ils avoient tant fait qu'il n'y en avoit que trop en ce « pays-là qui eussent aimé autant Marie Stuard pour leur « Royne qu'Élisabeth [1]. » Cette dernière princesse redoutait

(1) *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, in-12, 1578, tome II, fol. 300.

en effet les tentatives du cardinal de Lorraine, soit contre elle-même directement, soit sur l'Angleterre, par le moyen de l'Écosse, si la reine, redevenue libre, eût, de nouveau, accepté les avis, obéi à l'impulsion de ses parents de France. Telle était d'ailleurs l'antipathie du royaume d'Écosse pour le système imposé successivement par les princes lorrains à leur sœur et à leur nièce, que le seul mérite d'y avoir résisté motiva les principaux éloges accordés à la mémoire du régent Murray, mis à mort en 1570.

Pour lutter contre de semblables destinées, pour compenser un si grand préjudice, que pouvaient les relations entretenues par le duc de Guise avec certains seigneurs écossais du parti de Marie Stuart, que pouvait même l'envoi (1572) de deux bâtiments chargés de munitions, d'argent et de trois cents soldats expérimentés, pris parmi les vassaux de Henri de Lorraine, commandés par un gentilhomme de sa maison [1] ?

(1) Papiers de Simancas, B 34, pièce 188.

# CHAPITRE IV.

## HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1571 — 1572.

Un mélange de dissipations brillantes et de démarches suivies avec une sombre habileté remplissait les loisirs de la cour en même temps que la pensée profonde, persévérante de Charles IX. Dès le mois de février, ce monarque, ainsi que sa mère, avait donné à entendre au parti catholique « combien ils avoient été abusés dans l'accord[1]; » il s'était occupé de faire lever de nouveau quelques-unes des compagnies de gendarmes récemment congédiées[2]; l'effectif de l'infanterie devait être augmenté l'année prochaine; mais ces symptômes belliqueux, de peu d'importance évidente, se voilaient plus complétement de jour en jour sous des démonstrations de bienveillance, de faveur même pour le parti protestant, propres à causer une grande surprise et à faire néanmoins pren-

(1) Papiers de Simancas, B 29, pièce 6.

(2) D'après le « mandement du roy donné à Annet le 12 mai 1572, » pour fixer au 10 juillet suivant « la monstre » (revue) de toutes les compagnies d'hommes d'armes, celle du duc de Guise devait se trouver à Chaumont en Bassigny, celle du marquis de Mayenne à Villenoce, et celle du duc d'Aumale à Châtillon et Bar-sur-Seine. (Papiers de Simancas, B 34, pièce 239.)

dre le change aux plus intéressés, aux plus méfiants. Le discrédit, l'oubli absolu, équivalent à une sorte d'anéantissement, dans lequel les Guises semblaient être tombés, contribuait principalement à consolider ces décevantes apparences. Les princes lorrains eux-mêmes s'y trompaient presque et n'accordaient pas assez de confiance aux propos tenus par le roi, peu de jours après le couronnement d'Isabelle d'Autriche, en chargeant le cardinal Charles d'engager son neveu, le duc de Guise, à « n'être mécontent de rien *de ce qu'il entendrait ni* « *de ce qu'il verrait* parce qu'il n'y avait pas d'homme en « France auquel il tînt plus, après ses frères[1]. » A force de constance dans sa dissimulation, dans son hypocrisie, Charles IX était parvenu à pouvoir ainsi soulever un coin du voile, sans compromettre le succès de ses desseins, sans cesser d'abuser tout le monde.

Les Guises, depuis plusieurs mois, vivaient donc fort séparés de la cour, et leur exemple était suivi par le duc de Montpensier qui avait pris le parti de retourner chez lui sans en donner avis à qui que ce fût. Le roi, sensible à cette manière d'agir, répétait fréquemment qu'elle devait être attribuée à la qualité d'époux de la sœur du duc de Guise, « le sang de ce « dernier étant si ardent et si vif qu'il faisait de poisson « chair par son contact avec la lente froideur du duc de Mont- « pensier[2]. »

De sa retraite forcée, le cardinal de Lorraine entretenait avec Philippe II, sur la situation de l'Angleterre, une correspondance, dans laquelle il n'était question que de la mort éventuelle d'Élisabeth et du projet de donner la couronne de ce pays aux Espagnols pour eux-mêmes, ou au duc de Nor-

(1) Papiers de Simancas, B 30, pièce 134.
(2) *Idem*, pièce 93.

folk[1] qu'on s'efforçait d'intéresser à la délivrance de Marie Stuart, au prix de la main de cette reine. Ainsi que l'ambassadeur d'Ecosse, celui d'Espagne recevait toujours parfois divers avis du cardinal et il fournissait, de son côté, sujet aux plaintes de Catherine de Médicis, relativement à « des menteries..... et « calomnies qui la deussent oster du lieu qu'elle tenoit[2]. » Dans cette aigreur réciproque de la reine-mère et du représentant de Philippe II perce encore sans doute un des résultats passagers de la partialité affectée de la cour en faveur des réformés et de Coligny. En effet, nulle avance n'était épargnée pour attirer l'amiral ; le maréchal de Cossé avait eu mission de conférer avec lui à cet égard ainsi que sur divers autres objets et, en particulier, touchant le mariage entre Marguerite de Valois et Henri de Bourbon. La reine de Navarre d'ailleurs s'y montrait si bien disposée que, pour la décider à conclure, Charles IX jugea opportun d'aller au-devant d'elle jusqu'à Blois. C'était en même temps se rapprocher de Coligny ; et, en prêtant l'oreille à ses desseins, en flattant ses préjugés comme son ambition, en paraissant accueillir ses projets de guerre

(1) Papiers de Simancas, B 30, piece 134.

(2) *Idem*, pièce 51. Don François de Alava fut rappelé sous prétexte de santé, et remplacé *ad interim* par le secrétaire d'État Aguilon, depuis le mois d'août 1571 jusqu'à l'arrivée de don Diègue de Zuniga, en 1572. Les instructions données à ce dernier, et rédigées le 31 mars (1572), lui signalaient les ducs de Guise et d'Aumale parmi les personnages dont il devait tenir principalement compte en France. (Papiers de Simancas, B 34.) Le cardinal de Lorraine y était aussi désigné comme « celui qui savait le plus « les affaires, quoique pour le présent il en fût exclu. L'inconstance et la « variation de ce lieu, ajoutait Philippe II, est de sorte qu'il pourra très « promptement changer de situation, et pour cette considération et parce « que ceux de cette maison se glorifient de m'être serviteurs et affectionnés j'ai toujours désiré et tâché de les favoriser et de les protéger, et il « sera bon que vous procédiez à leur égard de la même manière. » (*Idem*, pièce 250.)

contre les Espagnols ainsi que son désir de commander dans les Pays-Bas, pour les leur enlever, le roi ne pouvait manquer de réussir à fixer momentanément près de lui le chef qui, sous couleur de plans patriotiques, se proposait, au fait, comme but réel, d'assurer les intérêts de son propre parti en dirigeant les armes de la France contre le plus puissant de ses cointéressés dans la cause catholique. Afin de ne négliger aucun moyen accessoire, la cour, traversant la Touraine, où l'on faisait visiter à Isabelle diverses maisons de plaisance, n'avait même pas hésité à témoigner un affligeant oubli au cardinal de Guise qui, dans sa résidence de Bourgueil, eut tout lieu de croire que « leurs majestéz ne s'estoient guères souvenu de luy « pour l'envoyer quérir..... Il estoit bien vrai que passant la « cour par Champigny, qui n'est qu'à cinq lieues de Bourgueil, « et estant prié de monsieur de Montpensier, il y alla et de« meura jusqu'à Frontevaulx et de là s'en revint à sa pauvre « maison..... d'où il n'espéroit bouger jusques à la fin du moys « qui venoit (novembre 1571) que le cardinal, son frère, et sa « belle-sœur seroient près d'arriver..... pour ayder à festoyer « le Roy et la Reyne au retour de Bretagne. » Croyant faire contre fortune bonne mine, le cardinal révélait encore son dépit lorsqu'à propos des petits faits de la cour il écrivait au duc de Nemours (9 octobre 1571) : « Bien est vray que de tout « cela je ne me soucie guères[1]. »

Le mécontentement des Guises commençait à fléchir devant la crainte de voir le crédit des réformés se consolider sur le dédain dans lequel eux-mêmes semblaient être tombés. Ils ne pouvaient supporter patiemment, comme situation normale, que les affaires se fissent sans eux, contre eux ; car, par suite de tous ces arrangements, le jeune prince de Condé, en épou-

(1) Mss. Béthune, v. 8740, fol. 25.

sant la sœur de Catherine de Clèves, allait se trouver beau-frère du duc de Guise.

Fatigué de la guerre civile, entraîné par les encouragements et les promesses du maréchal de Cossé, déterminé par les assurances de Montmorency, persuadé surtout par la disgrâce, ou du moins l'éloignement de la famille qui lui était le plus hostile, Coligny cependant venait d'oublier sa réponse aux précédentes instances de Thoré[1]; il reparaissait à la cour (septembre 1571) et se voyait accueilli du roi et de la reine-mère avec une cordialité extérieure proportionnée à la profonde perfidie de leurs desseins. Peut-être, par une artificieuse capitulation de conscience, Charles IX avait-il cherché à se faire illusion, peut-être ne se donnait-il que le plaisir d'un jeu plein de fourberie en adressant à l'amiral, qu'il appelait son *père*, des phrases à double entente, en lui disant d'un air ouvert et riant : « Enfin nous vous tenons, nous vous possédons ; vous ne vous « éloignerez plus de nous quand vous le voudrez. »

Certains avantages positifs justifiaient, au surplus, ces dehors. Coligny recevait permission de s'entourer, en tous lieux, de cinquante gentilshommes pour veiller à la sûreté de sa personne ; il reprenait place au conseil, y opinait au même rang que les maréchaux de France ; il obtenait la jouissance pour un an de tous les bénéfices du feu cardinal de Châtillon, son frère, ainsi que l'autorisation formelle de revendiquer les meubles magnifiques de ce prélat qui avaient été pillés ; son gendre, ses protégés étaient comblés d'honneurs, pourvus d'emplois[2].

(1) « Qu'il n'y avoit point de comte d'Egmont en France. »

(2) Coligny lui-même recevait une pension de cent mille livres, ainsi que le prouve la quittance de dix mille (à compte), consentie au trésorier de l'épargne, le 29 novembre 1571. (Archives nationales, cartons des rois, K 98, pièce 44.)

L'amiral, dont l'exemple décidait le retour des princes et des chefs des réformés, paraissait être en possession du plus grand crédit, sur lequel il se fiait avec jouissance, presqu'avec abus[1]. Chaque matin, il se présentait chez le roi, les mains pleines de mémoires[2] sur les affaires publiques, principalement sur la guerre qu'il désirait porter en Flandre contre les Espagnols. Pour l'étourdir, Charles IX feignait d'agréer ses plans ; mais ce n'était pas dans l'intention de les exécuter qu'il faisait augmenter l'infanterie. Il ne ménageait pas moins soigneusement toujours Philippe II qui, très préoccupé de l'attitude politique de la France, de son alliance possible avec l'Angleterre, « des remèdes pour réduire le royaume à une « entière pacification et en la mesme grandeur qu'il avoit « ci-devant esté, » exigeait de son propre ambassadeur de longs rapports touchant ces points[3]. Du reste, on était promptement tombé d'accord quant au mariage de madame Marguerite avec le prince de Béarn[4], et les acticles en furent réglés aussitôt (septembre 1571).

Cette influence, par le caractère durable et absolu que les talents et la gravité de Coligny avaient chance de lui impri-

(1) Il prétendait entrer dans la demeure royale, la nuit, « à son goût et à sa fantaisie, « après que les gardes avoient été posées. » (Papiers de Simancas, B 29, pièce 120.)

(2) *Idem*, pièce 123.

(3) *Idem*, B 33.

(4) L'opposition des Guises à cette alliance était tout à fait écartée, et même Catherine de Médicis, craignant que Mayenne ne profitât des moindres occasions pour suggérer à Charles IX l'idée d'y renoncer et de préférer celle du roi de Portugal, avait antérieurement résolu, au désavantage du prince lorrain, la question élevée entre lui, comme grand chambellan, et le maréchal de Retz, comme premier gentilhomme de la chambre, sur le droit ou le devoir de coucher dans la chambre du roi lorsque la reine en était absente. (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, tome II, p. 523.)

mer, inquiétait de plus en plus le duc de Guise dont l'impatience annonçait devoir immédiatement se formuler par une accusation renouvelée contre l'amiral, au sujet du meurtre de François de Lorraine.

A la perspective d'un pareil incident, Charles IX et sa mère pressentent combien leurs desseins peuvent se trouver compromis. Il est urgent de prévenir tout éclat, de ne pas risquer de perdre ainsi l'effet des piéges tendus avec tant de suite, au prix de tant de sacrifices. Peut-être d'ailleurs ne semble-t-il pas inopportun de rappeler, en invoquant certaines considérations d'équité, les princes lorrains, ce puissant contre-poids? Puyguillon, maître d'hôtel du roi, est aussitôt expédié (octobre 1571) pour faire consentir Henri de Guise à reparaître à la cour avec des dispositions conciliantes à l'égard de l'amiral. A Blois (novembre), la reine-mère témoigne le désir de voir un raccommodement s'opérer, parce qu'elle « reconnaît clairement qu'il ne peut exister d'union dans le « royaume, s'il n'en existe pas entre ces deux maisons. Elle « annonce qu'avant la fin de janvier prochain tous auront obéi, « que déjà les Guises, n'ayant pu manquer de communiquer « cette affaire à tous leurs parents, s'apprêtent à revenir à la « cour. Elle remarque que comme le duc de Guise n'a pas « poursuivi plus tôt la vengeance de son père, ils pourront se « passer de le faire sans perdre de leur réputation en se réconciliant avec l'amiral, puisque ce ne sont pas eux qui recherchent ou sollicitent cette solution, mais bien le roi qui a le « pouvoir de la leur commander et de les y forcer les uns et « les autres[1]. »

Le duc de Montpensier, sans prétendre toutefois « donner « conseil à celluy qui avoit tant de parens espérimentéz et

(1) Papiers de Simancas, B 31, pièce 14.

« sages et qui d'ailleurs eust sçeu se conseiller de soy-mesme[1], » servait d'exemple en se rapprochant officiellement de l'amiral (novembre 1571), suivant les formes d'une étiquette cérémonieuse et avec l'entremise du maréchal de Montmorency[2].

Charles IX pouvait bien au fond désirer le retour du duc de Guise, mais à des conditions de prudence indispensables. Pour l'inviter à la concorde, il serait plus juste de dire à la patience, il lui avait écrit dans des termes extrêmement pressants. Après Puyguillon, Du Crocq, envoyé vers Guise, vers d'Aumale et Mayenne, leur proposait de la part du roi divers points relatifs à un « apaisement avec l'amiral pour oster toutes « occasions qui pourroient apporter troubles au royaume. » Le monarque « auroit bien toujours agréable » qu'ils le vinssent trouver, « pourvu que ce fût avec leur train accoustumé. « Car, ayant sçeu qu'ils se délibéroient venir grandement ac « compaignéz, il avoit donné charge au sieur Du Crocq de leur « dire que c'estoit chose qu'il ne vouloit plus permettre à per- « sonne dans le royaume, sans son commandement, fût-ce à « ses propres frères. »

La réponse des princes lorrains exprimait des protestations de fidélité ainsi que l'intention d'obéir « quand bien même « non-seulement toutes les forces de ce royaume mais de « toute la chrétienté les voudroient tant honorer que de les « accompaigner[3]. » On était néanmoins très préoccupé (novembre) de savoir si le duc de Guise viendrait ou non. On ne doutait pas qu'il ne s'en référât à « ses oncles, les frères de « son père, hommes d'âge et d'expérience, » et on voulait espérer que le cardinal de Lorraine, jugé « très insolent dans la

(1) Mss. Béthune, v. 8698, fol. 67, 97.
(2) Papiers de Simancas, B 31, pièce 2.
(3) *Idem*, pièce 48.

« prospérité mais *poule mouillée* dans l'adversité, ne conseil-« leroit à son neveu autre chose que ce qu'ordonnoit le Roy [1]. »

Cette conjecture avait, au surplus, peu de fondement, car Guise, accompagné d'une escorte de cinq cents gentilshommes [2], allait passer par Troyes pour se rendre, non pas à la cour, mais à Paris où l'affection qu'il cultivait, l'influence qu'il se préparait, les entreprises qu'on le soupçonnait de méditer, pouvaient devenir pour Charles IX des sources d'embarras d'autant plus graves que l'ombrage de Coligny, éveillé par là, s'exhalait en plaintes et réclamait des explications. Le roi, pour rassurer complétement l'amiral, pour le mettre à l'abri des démarches menaçantes de ses ennemis et l'entretenir dans une sécurité absolue, n'hésita pas à lui répliquer par l'autorisation de s'entourer d'une garde aussi nombreuse qu'il le jugerait à propos [3]. En même temps, Charles IX réiterait au duc de Guise la défense de rien entreprendre contre Coligny; mais il était facile de prévoir que de quelque hypocrisie, ou plutôt de quelque réserve, que les apparences fussent revêtues, dans une telle situation respective, les deux adversaires ne manqueraient pas de se trouver en présence sur un pied inquiétant, dès que le retour de la cour dans la capitale les y réunirait et les exposerait à se rencontrer habituellement.

Aux lettres du roi, accompagnées d'une instruction revêtue de sa signature, Guise, d'Aumale et Mayenne, arrivés à Paris, répondent, d'un commun accord, le 14 janvier 1572, « qu'ils « sont ses très humbles et obéissants sujets et serviteurs sans « que jamais ni eux ni personne de leur maison ait donné oc-« casion de trouble dans ce royaume, mais qu'au contraire ils

(1) Papiers de Simancas, B 31, pièce 5.
(2) *Idem*, pièce 2.
(3) *Vie du duc Henri de Guise*, par Pérau.

« ont toujours rendu audit Roi et à ses prédécesseurs toute « obéissance et fidèle service, préférant mourir plustost que « d'agir contrairement.

« Quant à ce qui touche en particulier l'amiral, ils ne pen- « sent pas que si ledit amiral a quelque chose à leur deman- « der, il ne le demande en homme de bien et de seul à seul, « comme de leur côté ils désireroient le faire; suppliant très « humblement Sa Majesté de trouver cela bon, et qu'il luy « plaise défendre aux uns et aux autres d'employer d'autres « moyens ni voie que les ducs de Guise et d'Aumale et marquis « de Mayenne observeront entièrement sans, en aucune ma- « nière, aller au contraire..... étant le véritable moyen dont « les hommes de bien ont tousjours usé, que les prédécesseurs « de Sa Majesté ont permis et par lequel jamais il n'est advenu « ni ne pouvoit advenir de troubles dans ce royaume.

« Si ceste réponse n'agréoit pas à Sa Majesté, ils la prient « d'ordonner à Monsieur, son frère, ainsi qu'à monsieur le « duc (d'Alençon) de s'adjoindre les maréchaux de France « ainsi que d'autres personnes et braves capitaines de ce « royaume, et les prient d'informer messieurs les ducs de « Guise et d'Aumale et marquis de Mayenne de ce qu'ils fe- « roient en pareil cas, en signant de leurs noms, et que ceux-ci « le communiqueroient à leurs parents que l'affaire touche « comme eux-mesmes pour avoir leur avis et avec cela se con- « former autant qu'ils pourront à la volonté du Roy[1]. »

Une telle demande ne pouvait avoir de suites, car ses résultats ne seraient nullement entrés daus les desseins de la cour. Celle-ci avait passé l'hiver et le commencement du printemps en Touraine, à Amboise, à Blois, principalement occupée d'attirer la reine de Navarre et d'accomplir le mariage que

(1) Papiers de Simancas, B 41, pièce 12.

Philippe II s'efforçait encore d'entraver de toutes manières.

D'après les conseils de Coligny, ébloui lui-même par l'accueil qui lui était fait et confiant dans l'ascendant qu'il ne doutait pas que son génie dût lui assurer sur l'esprit du roi, Jeanne d'Albret vint enfin (mars 1572) jouir aussi des démonstrations hypocrites que lui réservaient Catherine de Médicis ainsi que Charles IX, tout fier de « bien jouer son rollet ; » et le 11 furent signés, à Blois, entre eux trois, sous le contreseing des secrétaires d'État, les articles du contrat par lequel Marguerite de Valois recevait du roi, à défaut d'argent comptant [1], l'intérêt de trois cent mille écus en rente sur la ville de Paris, de sa mère deux cent mille livres comptant, et de chacun de ses frères, « Monsieur et monsieur le duc, » vingt-cinq mille. La reine de Navarre garantissait au jeune prince, son fils, la qualité de son héritier universel [2].

On ne parlait plus dès lors de la venue du duc de Guise à la cour. Les deux cardinaux, ses oncles, résidant à leurs siéges de Reims et de Meaux où ils recevaient des lettres de Philippe II (en date du 31 mars 1572) remplies de témoignages d'affection et de confiance dans leur zèle pour la religion, allaient être appelés, par la grave maladie de Pie V, à se rendre à Rome et à assister au conclave. Pour Charles de Lorraine ce voyage avait plusieurs motifs. On peut penser que tenu au

(1) On a déjà vu souvent à quel point, dans les nécessités de la guerre, le roi était gêné par le défaut de ressources pécuniaires. Jean-Baptiste de Gondy lui prêtait, à Blois, 13 avril 1572, cent cinquante mille livres tournois. (*Catalogue de Joursanvault*, 232.)

A ce sujet, il sera intéressant de connaître un aperçu assez détaillé des recettes et dépenses de l'État, en 1572 précisément. (*Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 6.)

(2) *Les articles du contrat de mariage d'entre monsieur le prince de Navarre et madame Marguerite, sœur du roi de France, imprimé à Bordeaux, par Pierre de Ladime,* 1572.

courant des secrets desseins du roi et de sa mère, soit par d'incomplètes confidences, soit par une perspicacité pénétrante, le fougueux et arrogant prélat semblait à redouter s'il se fût trouvé présent dans ces derniers moments où la dissimulation était de tant de prix. La prudence conseillait de l'éloigner afin de ne pas compromettre le but poursuivi jusqu'ici avec un incomparable succès; lui-même aussi, dans cet intérêt, devait chercher à feindre le mécontentement sous l'absence. D'ailleurs le mariage de Marguerite déplaisait profondément à la cour de Rome; celle-ci refusait les dispenses nécessaires. Les formes à suivre dans l'accomplissement de la cérémonie étaient en conséquence l'objet d'une vive préoccupation. Pie V résistait obstinément. Avec raison on espérait mieux de son successeur; on comptait surtout que personne ne serait plus propre que le cardinal de Lorraine à dissiper, par ses insinuations, les scrupules du souverain pontife.

Livré aux devoirs de son ministère, le prélat venait (avril 1572) d'assembler son synode pour exhorter les curés à prendre un soin particulier de leur troupeau et pour leur enjoindre de mettre en pratique, avec une entière conformité entre eux, les constitutions dressées par lui d'après le principe que « l'ordre ecclésiastique, comme l'harmonie en musique, « dépend de l'inégale condition de plusieurs personnes bien « d'accord et n'est jamais plus agréable que quant ceux qui « ont la charge des âmes observent les mêmes règles dans « l'instruction des peuples, confèrent les sacrements sous une « même forme et suivent en toutes choses les sentiments de « celui qui en est le directeur et le chef[1]. » Ayant donc reçu l'autorisation du roi, Charles de Lorraine exhorta son clergé à prier pour le succès de son voyage, confia la surveillance de

(1) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.

son diocèse à l'évêque de Verdun, Nicolas Psaulme, et partit de Reims (mai) avec Pellevé, l'une de ses créatures.

Quoiqu'il apprît, chemin faisant, la rapide élection de Hugues Buoncompagno, sous le nom de Grégoire XIII, le cardinal n'en poursuivit pas moins sa route vers la capitale du monde chrétien où, pendant un séjour de neuf mois, il devait éprouver de la part du sacré collége et du nouveau pontife l'accueil le plus honorable et le plus intime. Le pape lui céda pour sa demeure le palais entier du Vatican; non-seulement, contre l'usage de ses prédécesseurs, il lui faisait de solennelles visites, mais il le consultait sur le gouvernement de l'Église, il lui soumettait toutes les affaires « depuis la plus grande jus« qu'à la plus petite[1]; » il lui octroyait particulièrement le droit d'ériger une université à Pont-à-Mousson, et accordait la coadjutorerie de Reims à son jeune neveu François de Lorraine.

Quant au marquis de Mayenne, dépité de la disgrâce apparente de sa famille et animé surtout par cet esprit chevaleresque et religieux qui envisageait comme une sorte de ré-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier.

Lettre du roi au cardinal de Lorraine, 31 juillet 1572.

A propos des « difficultés que sa saincteté a nouvellement proposées sur « la dispense du mariage d'entre ma sœur et le roi de Navarre ; je trouve « bien estrange une si soubdaine mutation de l'espérance que l'on m'a« voit tousjours donnée... Comme vostre authorité et intervention peut « de beaucoup envers icelle pour la rendre capable de ce que je veux, je « vous prie, mon cousin, vouloir assister mon ambassadeur en l'audience « qu'il prendra de sa sainctetté pour cest effect, à ce que je sois sattisfaict « de ce que je desire d'elle tant pour le bien de mon royaume que de la « chrestienté en général, voulant bien vous advertir qu'après avoir tiré « responsе de sa sainctеté sur ce, favorable ou non, j'ay résolu et déli« béré de passer outre audict mariage. » (Mss. de Mesmes, coté vol. II, in-fol., n° $\frac{8677}{3}$, fol. 142.)

miniscence des croisades la participation à toute entreprise contre les Turcs, réputés ennemis de la chrétienté (quoique les souverains chrétiens fissent parfois alliance avec eux), il voulait, de même que son frère auparavant en Hongrie, servir la ligue sacrée, conclue en faveur des Vénitiens auxquels le sultan Sélim avait déclaré la guerre et projetait d'enlever l'île de Chypre. Les forces confédérées avaient pour chef le célèbre frère de Philippe II, don Juan d'Autriche.

Partant donc (fin d'avril 1572) en compagnie de deux cents gentilshommes français[1], avec la permission peu spontanée du roi, «assez ami des Turcs,», le marquis de Mayenne allait être l'objet de grandes distinctions de la part du doge et du sénat reconnaissants de son zèle, de son secours volontaire et empressés de lui conférer le titre de noble vénitien, honneur le plus élevé dont ils pussent disposer envers un étranger[2]. Embarqué sur la flotte, il se rend à l'île de Corfou, auprès de don Juan. Par la fameuse bataille de Lépante, livrée le 7 octobre 1571, ce prince avait semblé ouvrir une vaste carrière de gloire qu'interrompt malheureusement la mésintelligence survenue entre les alliés. Mayenne ne peut donc prendre part qu'au reste d'une insignifiante campagne, terminée par une paix désavantageuse, et dont il n'obtient d'autre résultat que d'être retenu loin de sa patrie pendant que des jours sanglants se lèvent sur elle.

Guise, seul de sa famille avec le duc d'Aumale, demeurait ainsi au foyer des événements près d'éclater, dans lesquels il n'était que trop en état de jouer un rôle. Le roi, sa cour et son conseil, quittant la Touraine (5 mai), revinrent par Fontainebleau à Paris, puis à Saint-Maur, avec la reine de Na-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 10.
(2) *Vie de Charles de Lorraine, duc de Mayenne*, par Pérau.

varre, son fils, le jeune Condé et les principaux chefs protestants.

La paix entre les Guises et les Colignys était convenue, assurait-on. Principalement occupé de donner toutes sortes de raisons à Charles IX et à sa mère pour les engager à la guerre contre l'Espagne, avide de se voir, en qualité de vice-roi, appelé à consolider sa religion dans les Pays-Bas, l'amiral, dont les projets rencontraient une opposition naturelle chez les ducs de Guise et de Nemours, semblait pourtant consentir à tout ce que demanderaient ses rivaux. Il ne refusait pas de « déclarer que jamais il n'avoit été coupable ni approbateur « de la mort du duc de Guise et qu'il tenoit pour calomniateur « et scélérat quiconque diroit qu'il l'avoit fait faire [1]. » Toutefois il résidait habituellement à Châtillon et ne devait guère s'établir à Paris que pour le mariage du prince de Béarn, retardé d'abord par la lente expédition du bref de dispense, puis par la mort presque subite (10 juin) de la reine de Navarre.

A la faveur de ces délais, dont ils semblaient contrariés, Charles IX et sa mère avaient pu mettre la dernière main aux longs préparatifs de leur entreprise. Enfin approchait le jour de l'événement si important, si fertile en conséquences. Il était fixé au 18 août.

Malgré les engagements pacifiques que le roi avait solennellement imposés des deux parts, l'amiral et les Guises, jusqu'au milieu de juin, se rendant fréquemment au palais, ne s'étaient pas adressé la parole en s'y rencontrant. Il est vrai que Charles IX venait de promettre aux princes lorrains de ne pas les forcer « à faire amitié avec Coligny plus qu'il ne leur convien- « droit, » et qu'auparavant il avait dit au duc d'Aumale « d'a- « voir un peu de patience, parce que bientôt *il verroit quelque*

(1) Papiers de Simancas, B 32, dépêche du 2 mai.

« *bon jeu.* » Selon le jugement de l'ambassadeur d'Espagne, le roi et les princes faisaient au fond « beaucoup d'accueil au « duc de Guise et peu à l'amiral[1]. »

Le voile était donc près de se soulever complétement ; mais il importait de ne pas le déchirer par trop de vivacité.

En dépit d'avertissements sages et multipliés, en dépit de symptômes fortuits, quasi-providentiels, enivré du crédit dont il jouissait et qu'il croyait devoir à sa propre force, jaloux d'amener à exécution des projets trop avantageux aux protestants pour que la cour pût les adopter avec sincérité, entraîné par une confiance qui prenait, en grande partie, sa source dans l'ambition et l'amour-propre flattés, Coligny, cédant aux pressantes invitations du monarque et muni d'un passeport « voirre aultant ample que l'on eust peu faire ung frère du « Roy[2], » s'était décidé à reparaître (fin de juillet) dans la capitale, dans cette ville si catholique, devenue depuis douze ans, comme l'on disait, « l'apanage des Guises. » Son arrivée avait été précédée par la publication (7 du même mois) d'une ordonnance royale prohibant toute formation de ligues, toute évocation du passé, tout port d'armes à feu dans l'intérieur de Paris. Coligny, dont l'exemple avait décidé la plupart des chefs protestants, y rentrait au milieu d'un formidable et nombreux cortége qui ne le cédait pas à celui avec lequel était revenu son adversaire[3].

(1) Papiers de Simancas, B 34, pièce 30, dépêche du 14 juin.

(2) *Idem*, B 34, pièce 59.

(3) Peu de temps auparavant, le duc de Guise était devenu père d'un second fils, Henri, né à Joinville, le 30 juin 1572, auquel le cardinal de Lorraine fit don du duché de Chevreuse, pour qu'il en portât le titre. Cet enfant mourut le 13 août 1574, et son frère Claude, né quelques années après, fut le second duc de Chevreuse qui épousa Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, et qui n'en eut que trois filles. La première et la troisième furent successivement abbesses de Pont-aux-Dames ; la se-

Les noces du prince de Condé et de Marie de Clèves, qui s'accomplirent, le 10 août, au château de Blandy, près Melun[1], furent pour ces puissants antagonistes une occasion solennelle de réunion. Aussitôt après, le roi, la reine-mère, l'amiral et toute la cour retournèrent à Paris, accompagnés des nouveaux époux et du jeune roi de Navarre. Les fiançailles de ce prince, le 17, son mariage à Notre-Dame, le lendemain, allaient avoir pour témoins Guise et d'Aumale à côté des principaux gentilshommes protestants, Coligny et La Rochefoucauld entourés d'un grand nombre de seigneurs catholiques, confondus ensemble, et traversant Paris avec calme encore cette fois.

Au dîner, dans une des salles de l'évêché, au souper servi le soir au Louvre, au bal peu prolongé qui lui succéda, au spectacle allégorique et pompeux par lequel la soirée se termina très tard, la différence de croyances disparut ; catholiques et protestants se mêlèrent dans une participation commune aux plaisirs, sous les apparences d'un accord presque amical. Un festin chez le duc d'Anjou, de brillants ballets mythologiques, un tournoi sur la place du château firent, selon l'usage, durer les réjouissances pendant plusieurs jours. Le roi, ses frères, tous les princes et seigneurs de la cour rivalisaient de magnificence et d'adresse. Charles IX, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Guise et d'Aumale, vêtus en *Amazones*, *tenaient* contre le roi de Navarre et sa suite, en costumes de *Turcs*.

Mais au-dessus de cette allégresse officielle, contrainte et précaire, grossissait sourdement l'orage près d'éclater. Éloigné des fêtes par son âge, par sa santé, par son caractère, par ses

conde est très connue sous le nom de mademoiselle de Chevreuse. Elle mourut sans alliance, le 7 novembre 1652, âgée de vingt-cinq ans.

(1) Appartenant à Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, mère de la dernière princesse de Condé.

habitudes, Coligny ne songeait qu'à conquérir les Pays-Bas à la France, ou plutôt qu'à conquérir celle-ci, peut-être même l'Europe entière, au protestantisme, en mutilant l'Espagne. Il pressait Charles IX de souscrire à ses plans, d'en entamer l'exécution, d'envoyer quatre mille hommes d'infanterie et deux mille chevau-légers joindre le prince d'Orange. Pour décider le roi, en l'intimidant, il lui disait (6 août) que si cette guerre n'était pas entreprise, des troubles plus terribles que tous les précédents, et dont lui-même ne pourrait arrêter les effets[1], menaceraient certainement le royaume. Charles IX, étouffant sous la pression de cet ascendant dominateur et destructif, n'obtenait qu'avec peine, et qu'à force de défaites hypocrites, un répit de quelques jours pour se prononcer. D'une autre part, la reine-mère et le duc d'Anjou craignaient très sérieusement, et non sans causes[2], que, la feinte se transformant en fait, le crédit de Coligny ne devînt réel et invincible, au préjudice du leur. Enfin, le duc de Guise se sentant déjà chef véritable, reconnu, du moins implicitement, du parti catholique, frappé de l'opportunité du moment, ne laissait sommeiller sa jalousie et son ardeur de vengeance qu'à l'abri des promesses rassurantes et positives, reçues en secret du monarque dans la familiarité duquel il était rentré tellement à l'insu de l'amiral qu'on rapporte même[3] l'anecdote suivante. Un jour le roi se trouvait seul dans sa chambre avec Henri de Lorraine, tous deux en disposition de gaieté; ce dernier avait saisi une pique sans fer destinée à fermer les volets élevés de la fenêtre et donnait à Charles IX le divertissement de voir manier cette arme inoffensive avec une adresse extraordi-

(1) Mss. Béthune, v. 8702, fol. 68.

(2) *Discours tenu par le roi Henri III, à Cracovie, à un personnage d'honneur et de qualité* (*Miron, son premier médecin*).

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, partie III, liv. 2.

naire, lorsque, Coligny étant survenu à l'improviste, le roi sentit que la subite interruption du jeu, à son aspect, pourrait lui servir d'indice. Charles IX simula donc aussitôt une extrême colère; il accusa le duc de lui avoir fait insolemment passer le baton près du visage, et, saisissant un épieu placé au chevet de son lit, il se mit à donner la chasse à Guise qui, comme pour mieux assurer sa fuite, se sauva, dit-on, par l'appartement de Marguerite de Valois. Afin de le poursuivre dans cette retraite, Charles IX arracha vivement l'épée de l'amiral; et ce dernier, dupe d'un courroux si bien joué, s'interposa pour faire excuser l'étourderie du jeune prince lorrain.

Ainsi « repu de ces fumées de cour[1], » Coligny ne doutait plus de son pouvoir; il se croyait, en réalité, suivant l'expression pleine de dépit de Catherine de Médicis, « deuxième roi « de France. » Il repoussait les avis d'un gentilhomme nommé Langoiran et de quelques autres de ses partisans qui, plus clairvoyans que lui, quittaient Paris et le pressaient d'en faire autant. Selon eux, il était trop *caressé* par le roi, et « il lui vau« droit mieux se sauver avec les fous que de se perdre pour « s'être cru trop sage. » En effet, de mystérieux conseils se tenaient coup sur coup entre Charles IX, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou et un petit nombre de confidents tout à fait intimes. On y attribuait bien à l'existence des factions opposées de Coligny et des Guises la cause des troubles du royaume; on y eût désiré sans doute abattre les deux à la fois dans la personne de leurs chefs : la reine pensait pouvoir, de cette façon, rendre l'autorité de son fils, ou plutôt la sienne propre, immuable, absolue; mais il n'y avait moyen de procéder que successivement, en faisant tomber d'abord les partisans de l'amiral sous les coups du peuple et des princes lorrains, puis

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 10.

en frappant ces derniers eux-mêmes, ou comme meurtriers, par le glaive de la justice, ou, tout simplement, par les mains de soldats dévoués, réunis au Louvre[1]. Il fallait donc aviser au plus pressé; et, comme il était à craindre que Coligny, prêtant enfin l'oreille à des sollicitations telles que celles de Langoiran, n'échappât au piége dans lequel on le tenait, sa perte immédiate fut résolue.

Pour mieux assurer celle-ci, la confidence du projet dut être faite au duc de Guise auquel s'offrait enfin l'occasion d'assouvir la vengeance qu'il n'avait pu satisfaire autrement et d'immoler l'amiral de la même manière dont avait péri François de Lorraine[2]. L'instrument se rencontra sans peine; un mauvais sujet, nommé Maurevel, élevé comme page de la maison de Guise, attaché au parti des princes lorrains et éprouvé déjà dans la carrière de l'assassinat, accepta la mission de commettre ce nouveau crime. Endoctriné par Catherine de Médicis et par le duc d'Anjou, placé, avec le concours de la duchesse de Nemours, dit-on[3], dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois qu'habitait le chanoine Pierre de Piles de Villemur, ancien précepteur du duc de Guise, caché derrière les haillons d'un vieux manteau dont il avait garni la fenêtre grillée d'une salle basse, Maurevel, armé d'une arquebuse, épia (22 août) le moment où Coligny, selon sa coutume quotidienne, devait passer, en revenant du Louvre pour rentrer dans sa demeure, rue de Béthisy. L'amiral s'avance en effet, d'un pas assez lent, les yeux fixés sur un papier qu'on vient de lui remettre, lorsqu'il est soudain frappé de deux balles dont l'une lui coupe l'index de la main droite et l'autre

(1) De Thou, liv. LII.
(2) Histoire de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 2.
(3) *Discours du roi Henri III, tenu à Cracovie*, etc.

l'atteint au bras gauche, près du coude. Désignée par le blessé lui-même qui, dit-on[1], prononça ces mots : « Voilà le fruit de « ma réconciliation avec le duc de Guise, » la maison d'où partait le coup est aussitôt enfoncée, envahie; mais l'assassin a déjà disparu[2].

C'était au jeu de paume, et au milieu d'une partie commencée avec Henri de Lorraine, que Coligny venait de quitter le roi. A la première nouvelle de l'événement, Charles IX donne des signes extérieurs d'une vive irritation; sans écouter de détails, il rentre immédiatement au Louvre, entouré de la garde du palais et accompagné du duc de Guise, qui le reconduit jusqu'à sa chambre, puis se retire à son propre hôtel. Là le prince lorrain s'abandonne aux réflexions que lui suggère le crime dont l'accomplissement, en le délivrant d'un rival détesté, eût peut-être accablé le parti protestant, mais dont la tentative avortée ne doit, en exaspérant les réformés, qu'empirer une situation déjà très difficile. Il est d'ailleurs bientôt informé des soupçons dirigés contre lui par les partisans de l'amiral, des menaces qu'ils profèrent, particulièrement le prince de Condé, près de devenir leur chef. Ne partageant pas l'opinion que, « si Coligny meurt, tous se cacheront[3], » Guise se prépare à la défense, à la lutte, et il emploie ces précieux instants à mander en hâte ses amis.

Cependant assuré, dit-on, que le duc a eu le temps de se mettre à l'abri et de prendre des mesures pour se faire protéger par le peuple contre toute attaque des protestants, Charles IX, aux particularités qui lui sont représentées sous de vives couleurs, aux plaintes qui lui sont exprimées avec

(1) P. Daniel, tome VI, p. 490.

(2) Maurevel fut loin de se voir maltraité, plus tard, par la cour, et fut même surnommé *le tueur du roi.* (Brantôme.)

(3) Papiers de Simancas, B 34, pièce 65, dépêche du 22 août 1572.

arrogance, répond en promettant que justice sera faite, en autorisant la recherche des coupables, en ordonnant, pour prévenir leur évasion, que les portes de la ville soient fermées. On raconte, il est vrai, que, le même jour, il donnait avis à son beau-frère, le roi de Navarre, « de se garder des « desseings du duc de Guise, » qu'il disait « être un mauvais « garçon[1]; » et il écrivait à l'ambassadeur de France, à Londres, que « ce méchant acte procédoit de l'inimitié d'entre la « maison de Chastillon et ceux de Guize[2]. »

Les formes et le ton dont les protestants se sont servis en exposant leurs griefs au monarque ont excité son mécontentement et sa méfiance. Mais à la suite d'un repas qu'il termine brièvement, Charles IX ne s'en rend pas moins, avec sa mère et ses deux frères, auprès du lit de l'amiral souffrant, affaibli, qu'il comble de marques d'intérêt, auquel il permet, ne faut-il pas dire perfidement, d'établir tous ses amis dans les maisons voisines de la sienne. Le roi ordonne d'ailleurs de faire garder par des troupes le quartier environnant la rue de Béthisy, sous prétexte d'en tenir les catholiques éloignés. Pendant cette visite pourtant, l'attitude sombre, menaçante, les chuchotements, les allées et venues, les témoignages d'irrévérence même des officiers protestants qui affluent dans les appartements de l'amiral et entourent, serrent de près Catherine ainsi que le duc d'Anjou, ont suscité les craintes de la reine-mère et de son second fils; une conversation secrète, engagée entre le roi et Coligny, met le comble à leur ombrage. De retour au palais, frappant l'esprit du monarque par l'exposé des démarches hostiles auxquelles les réformés ne vont pas manquer, selon eux, de

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, tome I.

(2) *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, tome VII, p. 323.

se livrer par vengeance, Catherine et le duc d'Anjou pressent Charles IX de les prévenir en achevant la perte de Coligny. Le roi se laisse facilement persuader ce que, sous l'influence de sa mère, il a plus ou moins volontairement préparé depuis longtemps, quoi qu'en ait pu dire son frère[1], quoi qu'en ait écrit l'ambassadeur d'Espagne[2], et en dépit des doutes ou des assertions de quelques historiens. Dans un conseil clandestinement tenu au jardin des Tuileries, on recueille les avis débattus du duc de Nevers, des maréchaux de Tavannes, de Retz et du chancelier de Birague relativement aux moyens d'exécution. Celle-ci doit décidément s'étendre sur tous les réformés présents à Paris. Appelés alors de la part de Charles IX, pour recevoir ses instructions en conséquence, les ducs de Guise, d'Aumale, le chevalier d'Angoulême se rendent au Louvre (samedi 23 août) et s'y réunissent en deux conférences successives[3]. On y arrête que la direction de cette barbare entreprise sera confiée au ressentiment implacable du premier de ces princes, investi en même temps d'une autorité absolue tant sur les troupes que sur les forces de la ville : mission dont l'horreur ne saurait être atténuée par la pensée des dangers auxquels la reine-mère espérait qu'en un tel tumulte Guise allait se trouver exposé; mission féroce acceptée en ce jour, avec une aveugle

(1) *Discours du roi Henri III, tenu à Cracovie*, etc.

(2) Il établit une fois, dans sa correspondance, que « la mort de l'amiral fut méditée, mais que *celle des autres fut subite.* » (Papiers de Simancas, B 34, dépêche de don Diègue de Zuniga, du 6 septembre 1572.) Pourtant, en réfléchissant sur la commission donnée par Charles IX au cardinal de Lorraine pour son neveu (*voir* plus haut, p. 481), et sur les paroles de ce roi au duc d'Aumale (p. 494), également rapportées dans la correspondance de l'ambassadeur d'Espagne, on arrive à des conclusions beaucoup moins positives et peut-être même plutôt toutes contraires.

(3) Papiers de Simancas, B 34, pièce 64.

et déplorable joie, comme unique moyen possible de consommer la vengeance que, quelques mois auparavant, Henri de Lorraine, il faut le reconnaître à son honneur, avait instamment et vainement sollicité l'autorisation de tirer de l'amiral en se mesurant, avec loyauté, contre lui l'épée à la main [1].

Guise a mandé aussitôt le prévôt des marchands pour lui enjoindre de faire prendre, à minuit, les armes à toutes les compagnies de la milice bourgeoise; il a eu soin de prescrire que chacun portât au chapeau une croix blanche et au bras gauche une écharpe de linge blanc, en signe de ralliement; il a ordonné de placer des flambeaux aux fenêtres, pour éclairer les rues, lorsque le tocsin sonnera à l'horloge du Palais-de-Justice. Il donne ensuite communication des volontés du roi aux commandants des Suisses des cinq cantons catholiques, à plusieurs chefs des troupes françaises; il leur dépeint comme une action glorieuse et méritoire l'exactitude à s'y conformer et leur recommande, pour quelques heures, l'observation du secret le plus scrupuleux. Ayant en outre assigné rendez-vous au Louvre, pour l'heure indiquée, à toute la noblesse catholique, le duc de Guise retourne incognito achever cette sombre journée chez lui, cruellement satisfait de la tâche dont il est chargé, trop assuré du zèle de ceux qui doivent le seconder.

Cependant l'impatience de la reine-mère et du duc d'Anjou, leur inquiétude que le roi ne revienne sur sa décision, sont telles que minuit était à peine sonné, le dimanche 24 août 1572, jour à jamais célèbre et néfaste de Saint-Barthélemy, lorsqu'ils font précipitamment donner le signal par la grosse cloche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à la-

(1) *Vie de Henri de Guise*, par Pérau.

quelle celle du Palais répond aussitôt. Venu au Louvre quelques instants auparavant, sur l'invitation du frère de Charles IX, Guise alors sort, accompagné du duc d'Aumale, son oncle, du marquis d'Elbeuf, son cousin, des ducs de Nemours et de Nevers, du chevalier d'Angoulême, d'une troupe nombreuse et exaltée d'autres seigneurs et officiers, d'une partie des gardes du corps du roi, de ceux du duc d'Anjou, et se dirige sur la demeure de l'amiral. Cosseins, mestre de camp du régiment des gardes, qui occupe le quartier où est située la maison de Coligny, frappe en se nommant, entre dans l'intérieur, renverse sans vie un serviteur, nommé La Bonne, dépositaire des clefs, et s'élance vers la chambre de l'amiral où le suivent Attin, Sarlabous et quelques autres, particulièrement le wurtembergeois Besme [1], créature du duc de Guise, élevé dans sa maison. La porte de l'escalier se trouve encore fermée, et ce n'est qu'en enlevant le grillage d'une fenêtre [2] que l'on parvient à pénétrer. Au bruit des pas, Coligny, réveillé en sursaut, se lève et se présente, vêtu d'une robe de chambre. « Êtes-vous l'amiral? » lui demande Besme. « Oui, » répond Coligny d'une voix calme; et, à l'instant où il veut articuler une question sur leur projet, les assassins l'accablent de coups mortels.

Besme [3], qui s'est empressé de frapper le premier, jette aus-

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 326, avant-dernière pièce.

(2) Papiers de Simancas, B 34, pièce 164.

(3) Ce sicaire, qui périt lui-même en Saintonge par la main des protestants, en 1575, épousa, comme récompense après la Saint-Barthélemy, une fille naturelle du cardinal de Lorraine, nommée Anne de Arne, précédemment fille d'honneur d'Élisabeth de France, reine d'Espagne. (*Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*, par Amelot de la Houssaye, in-12, Amsterdam, 1722, tome II, p. 101 et suiv.)

La protection de la maison de Guise n'abandonna pas ce serviteur cruel, car, le 27 décembre 1574, le lendemain de la mort de Charles de Lorrain

sitôt, avec l'aide de Sarlabous, le cadavre dans la cour, d'après l'ordre du duc de Guise qui, pour s'assurer de l'identité de la victime, passe un mouchoir[1] sur le visage meurtri, couvert de sang, et, ayant reconnu l'amiral, le repousse du pied[2] en disant : « Bête venimeuse, tu ne répandras donc plus ton « venin. »

L'implacable désir de vengeance de Henri de Lorraine était enfin satisfait! Mais déjà si compromis, entraîné au delà des limites de ce qu'il a recherché par toutes les voies, avec une si cruelle ardeur : « Courage, camarades, nous avons bien « commencé, allons aux autres, le Roi le commande, » s'écrie Guise, dans ces premiers moments, en livrant l'hôtel de Coli-

son frère, le cardinal de Guise, écrivait d'Avignon cette singulière lettre à Philippe II :

« Sire, j'ay si bonne et certaine cognoissance de la religion et proud-« hommye de Besme présent porteur et des recommandables et signaléz « services qu'il a faict durant les guerres qui ont eu cours en ce royaume « contre les hérétiques, que pour ceste occasion j'ay bien ausé vous suplier « comme je fais très humblement, sire, vouloir, outre ces considérations « et pour l'amour de moy tant grattiffier ledict Besme qu'il puisse obtenir « de vostre majesté le paiement du don qui a esté promis à sa femme Anne « qui estoit à la feue royne vostre espouse, que Dieu absolve, en faisant le « mariage dudict Besme et de ladicte Anne, ainsy que j'avois cy devant « escript plus particulièrement à vostre majesté s'il luy plaist qu'il luy en « soit expédié toutes les dépesches qui luy sont pour ce nécessaires... » (Papiers de Simancas, B 37, pièce 163.)

Un peu plus tard (24 février 1575), l'ambassadeur de France appelait aussi l'intérêt du roi d'Espagne sur les réclamations d'un gentilhomme de très « bonne considération et qualité, qui avait épousé madamoyselle de « Arne... très recommandé de leurs majestés très chrétiennes et de « messieurs de Guyse. » (Papiers de Simancas, B 39, pièce 63.)

(1) Certains auteurs disent que ce fut le chevalier d'Angoulême qui prit ce soin méfiant.

(2) *Vie de Henri de Guise*, par Pérau. Brantôme (tome III de ses Mémoires) affirme toutefois que le duc de Guise se borna à regarder Coligny sans lui adresser aucun outrage.

gny à la dévastation et les restes inanimés de l'amiral aux outrages de la multitude. La tête, détachée du tronc, fut portée au roi et à la reine-mère qui, prétendirent les réformés, après l'avoir fait embaumer, l'envoyèrent à Rome en présent au cardinal de Lorraine ou au pape Grégoire XIII[1]. Le corps mutilé et insulté de toutes les manières fut traîné dans la boue, plongé dans la rivière, pendu, les pieds en l'air, au gibet de Montfaucon, et horriblement grillé par un feu allumé au-dessous, mais insuffisant même pour le consumer[2].

Telle fut, à l'âge de cinquante-six ans, la mort préméditée et tragique de cet homme si considérable, guerrier vaillant et habile, quoique souvent malheureux, politique froid, réfléchi, mais absolu, systématique, sectaire opiniâtre et grave plus que zélateur complétement austère de sa religion. Capable de balancer par sa prudence le succès des armes de l'heureux duc d'Anjou, apte à rivaliser d'ambition, d'intrigues et de crédit avec les Guises[3], dans l'ivresse d'une aveugle confiance en sa propre force, en son propre ascendant sur l'esprit d'un

(1) La preuve de cet envoi n'existe pas. Il est donc permis de douter de son authenticité.

(2) Quelques jours après, les derniers débris furent recueillis et inhumés dans la chapelle de Chantilly, par les soins du duc de Montmorency. (Papiers de Simancas, B. 34.)

(3) « ... Nostre France, pendant nos troubles, porta deux grands chefs « de party : feu M. de Guise pour le catholic, et l'admiral dont nous par- « lons pour le huguenot : tous deux ennemis jurés l'un de l'autre, soit ou « que leur naturel ou que la diversité de leurs religions les y conviast; « tous deux toutesfois diversement accomplis de grandes parties : M. de « Guise, capitaine généreux et sans crainte, et néantmoins si retenu, « que jamais la témérité ne luy servit de guide en ses actions ; l'admiral « non si preux et hardy, mais si advisé, qu'il faisoit paroistre en ses dé- « portements n'avoir nulle peur..... Je croy, veu la diversité de leurs « fortunes, que M. de Guise n'eust sçeu faire ce que fit l'admiral, ny « l'admiral ce que fit monsieur de Guise. » (Étienne Pasquier, liv. 5, lettre XI.)

monarque jeune, et non dans l'entraînement d'une bonhomie simple et crédule, il s'était pourtant laissé prendre aux piéges dressés de longue main par la persévérante hypocrisie de Charles IX, dont en ce dernier moment la jalousie inquiète et fondée de Catherine de Médicis et de son second fils venait de précipiter l'effet.

Il est facile de concevoir qu'au milieu de la fureur des partis, la fin d'un tel personnage, cause d'affreuse joie chez les catholiques, était un sujet d'amers regrets, de profond chagrin, d'exaltation poétique pour les protestants. Aussi d'innombrables *Épitaphes, Éloges, Tombeaux*, en vers français et latins, *La passion selon saint Barthélemy*, ne firent-ils pas défaut à la mémoire de Coligny, tandis que, dans le sens opposé, des plumes fanatiques s'évertuaient en *Ode triomfale sus l'équitable justice du Roy*[1], en épigrammes, satires, *Discours* pour prouver « comme de droict divin estoit licite à Sa Ma« jesté punir ses subjects pour la religion violée. » On célébrait le » *Triomphe glorieux* de l'Église chrestienne contre ses « ennemis et juste jugement de Dieu contre ung nommé Gas« pard de Colligny qui fust seigneur de Chastillon et admiral de « France, le tout sur le pseaume 128[2]. » On rapportait des « *Dits magnifiques et gaillards* » (la passion pouvait-elle donc fournir un pareil titre?) « touchant les causes de la mort de « l'admiral de Colligny et ses complices, pris et tiréz de la « saincte escriture. »

En quittant les lieux témoins du meurtre de son ennemi, le duc de Guise avait traversé, avec le duc d'Aumale, des scènes d'horreur auxquelles, en peu d'heures, la ville entière allait se trouver livrée, et la compassion, commençant à se faire

(1) Par Claude Nouvelet, religieux.
(2) Par frère Hilaire Coquy, docteur en théologie.

jour dans ce cœur que n'animait plus exclusivement la violence farouche des rancunes personnelles, devait inspirer à Henri de Lorraine la bonne pensée de préserver d'innocentes victimes, des femmes, des enfants, des hommes même « que « Charles IX vouloit faire périr. » C'est ainsi que « l'hôtel de « Guise servit de refuge à un très grand nombre de huguenots « qui, sans cette ressource, auroient été assassinés comme les « autres[1]. » A la vérité, ceux que le prince lorrain considérait comme des factieux, ou comme des adhérents de ces derniers, en un mot ses adversaires politiques bien plus que les fauteurs d'hérésie, ne rencontraient guère de pitié de sa part. L'épée à la main, suivi de son oncle, du chevalier d'Angoulême, de la troupe avec laquelle il était d'abord sorti du Louvre, renforcée depuis par celle de Cosseins, Guise se disposait à porter la mort dans le faubourg Saint-Germain et à y aller rechercher Montgommery, le vidame de Chartres, ainsi qu'une centaine de gentilshommes protestants que la prudence avait empêchés de venir se loger près de l'amiral. Par bonheur, grâce au dévouement d'un de leurs amis qui franchit la rivière à la nage, ceux-ci furent prévenus à temps, et une confusion de clefs ayant retardé le passage du duc de Guise par la porte de Bussy, leur permit de prendre la fuite. Henri de Lorraine et son escorte voulurent toutefois suivre leurs traces et s'efforcèrent en vain de les atteindre jusqu'à Monfort-l'Amaury.

A son retour, Guise trouva le désordre porté au comble ; la fureur du peuple n'avait plus aucun frein ; la reine-mère, effrayée elle-même, tout en écrivant dès ce jour (24) au roi d'Espagne pour se « féliciter de la grâce que Dieu avoit faite à « son fils de le défaire de ses sujets rebelles[2], » se tenait soi-

(1) *Discours sur les effets de la Ligue en France*, par le cardinal d'Ossat.

(2) Papiers de Simancas, B 34, pièce 136. En attendant qu'une note de

gneusement renfermée dans le Louvre ainsi que Charles IX. Guise, vengé, désirait ne plus voir continuer cette boucherie. « Moins impitoyable[1] » qu'aucun des autres chefs catholiques, il avait ouvert dans sa propre demeure un asile à plus de cent gentilshommes protestants dont il croyait pouvoir se faire des partisans par la suite[2].

Cependant l'effroi et les massacres, prolongés jusqu'au mardi 26 dans la capitale, se propageaient d'une manière désolante, d'abord aux environs, à Saint-Germain, à Meaux, à Rouen, à Orléans, à Troyes, puis à Bourges, à la Charité, à Nevers, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux et dans beaucoup d'autres villes. Vainement, en ces instants d'homicide délire, la simple et véritable voix de la religion eût-elle voulu se faire entendre dans les lieux où s'était levé le bras des fanatiques exécuteurs ! Vainement se fût-elle écriée :

« Quoi ! vos sanglantes mains osent sacrifier
« Vos frères, vos pareils, à votre aveugle rage !
« Vous croyez que c'est plaire au suprême ouvrier
« Que de détruire son ouvrage[3] ! »

l'ambassadeur de France développât aux yeux du monarque espagnol (8 octobre) « de quelle importance avoit esté pour tout le bien de la chres- « tienté et le profit particulier de sa majesté catholique en ses afaires la « délibération et exécution d'iselle faicte si à propos du roy très chrestien « sur les perturbateurs du repos public. » (Papiers de Simancas, B 35, pièce 105.)

(1) *Histoire des guerres de religion*, par Lacretelle, tome II, p. 353.

(2) Ce fut auprès de la mère de ce prince que la fille d'un adversaire actuel de sa famille, la fille de l'illustre chancelier de l'Hospital, qui professait elle-même la religion réformée, trouva un refuge assuré. (*Essai sur l'Hospital*, par Dufey, de l'Yonne.)

L'Hospital composa un « poëme (pièce de vers) latin en détestation de « ceste journée de sang, divulgué seulement après sa mort qui fut l'an « d'après le massacre. »

(3) Vers du temps, inscrits au bas d'une gravure.

Presque simultanément, dans une grande partie de la France, s'accomplissait cet acte barbare, à jamais déplorable, effaçant de toute la sombre hauteur d'un coup d'État le souvenir des incidents meurtriers d'Amboise et de Vassy, dicté par l'ardeur du pouvoir bien plus qu'inspiré par le sincère enthousiasme de la foi, appuyé malheureusement sur une sanguinaire popularité, impossible à justifier vis-à-vis de l'humanité, de la morale, de la piété, sous l'invocation de quelque nécessité religieuse ou politique qu'on prétende le placer. Acte de terreur royale dont une terreur d'autre origine devait, après plus de deux siècles, renouveler et outrer l'affreux exemple, comme pour rappeler sévèrement aux hommes cette loi de la Providence, suivant laquelle leurs passions, en des âges divers, déchaînées par des causes ou sous des prétextes variés, présentent toujours des symptômes analogues, produisent, dans leurs débordements, des effets semblables et, se châtiant elles-mêmes en quelque sorte, ne laissent sur leurs traces, pour la philosophie équitable et bienfaisante, que d'affligeants mécomptes, que de cruels regrets à enregistrer.

Consommées, presque partout, avec l'encouragement, ou du moins avec la tolérance des autorités, les exécutions de la Saint-Barthélemy n'avaient pas, pour ainsi dire, donné lieu à une seule tentative de résistance de la part des nombreuses victimes généralement désignées d'avance. Quelques traits d'un bonheur singulier, quelques mouvements d'une générosité que les haines de partis n'étaient pas parvenues à étouffer entièrement, avaient parfois, au milieu des dangers, servi de sauvegarde à des individus isolés. Plusieurs provinces même, soumises à l'administration d'hommes de cœur, ne subirent pas les effets de ce fléau véritable. La conduite et les nobles paroles du vicomte d'Orthèz, à Bayonne, sont devenues glorieuse-

ment proverbiales. Le Dauphiné était redevable de son repos au sieur de Gordes; la Provence avait été préservée par le comte de Tende, puis, après la mort rapide de celui-ci, par son successeur le comte de Carce. La Guiche, à Mâcon, « fit arrêter, par « ordre du Roi, et mettre en prison tous ceux qui étoient sus- « pects; mais il ne leur fut fait d'autre mal[1]. Dijon et la plupart « des autres villes de Bourgogne furent garanties par l'immor- « tel président Jeannin, l'ami des Guises, ensuite ministre de « Henri IV : il représenta au comte de Charny, lieutenant géné- « ral, que le Roi n'avoit pu donner des ordres si sanglants avec « *une mûre délibération*, et qu'il en recevroit bientôt un contre- « ordre[2]. » La Bretagne « eut le bonheur d'échapper, grâce à la « sagesse du commandant Bouillé[3]. » Jean Hennuyer, précédemment sous-principal des Artiens au collége de Navarre, choisi, en raison de ses brillants succès dans les études théologiques, pour diriger celles de Charles de Bourbon et de Charles de Lorraine, premier aumônier de Charles IX et évêque de Lisieux depuis quatorze ans lors de la Saint-Barthélemy, s'opposa au massacre, et répondit au lieutenant de roi qui lui communiquait les ordres de la cour : « Ce sont mes ouailles; quoi- « qu'elles soient égarées, je ne les méconnois point et j'espère « les ramener au bercail. » Plus jaloux et plus certain, en sauvant la vie aux huguenots de son diocèse, de reconquérir, par la modération, leurs esprits à sa croyance, Hennuyer se chargea de la désobéissance, et remit au lieutenant de roi un acte authentique de son opposition.

(1) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, dernière phrase du liv. LII.

(2) *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, par Courtépée, tome I.

(3) *Histoire de Bretagne*, par Daru, liv. IX, t. III, p. 287. *Histoire de Bretagne*, par don Taillandier. *Histoire de France*, par Vély, in-12, t. XXX, 2e part., p. 453. *La Bretagne ancienne et moderne*, par Pitre Chevalier, etc.

L'âme contristée a besoin de se reposer à de telles *oasis* de philanthropie et de piété véritable lorsqu'elle traverse le champ brûlant et ensanglanté de ces terribles souvenirs de discordes et de violences ; elle éprouve une sorte de soulagement en voyant ainsi le dépôt sacré des sentiments de l'humanité, des droits de la justice, de l'honneur national conservé en dépit de la prescription que d'aveugles fureurs semblent avoir voulu leur opposer.

Une fois l'événement engagé de manière à ne pouvoir manquer de s'accomplir, il avait été immédiatement important, pour les divers partis de la cour, d'en décliner l'odieuse responsabilité, afin d'en recueillir le profit sans mélange. Quels en furent donc directement les auteurs, de quel degré de préméditation doit-on le taxer, quel caractère propre faut-il lui reconnaître? Telle est cette sorte de problème historique débattu avec amertume en de nombreux pamphlets contemporains où les ducs de Guise, de Montpensier, le chevalier d'Angoulême se trouvent qualifiés de « capitaines des bourreaux, » sérieusement examiné depuis, dans de plus graves ouvrages, et qui, de nos jours encore, soulève des doutes, fait naître des conjectures privées de preuves absolues, occasionne même parfois une controverse susceptible de se subordonner à certaines préoccupations actuelles.

Si donc, pour étudier consciencieusement plus que pour conclure d'une manière péremptoire, reprenant de longue main le fil des faits, on admet ici comme base et comme point de départ la situation politique et religieuse de l'Europe, de la France, au quinzième siècle, n'est-on pas amené à se demander sous quel aspect apparaissent les réformés au début de la lutte qui s'engage et que les ambitions, les intrigues vont exploiter et dénaturer? Incontestablement avec le caractère de novateurs, de perturbateurs de l'ordre con-

stitué, d'agresseurs en un mot. La marche était ainsi toute tracée pour les États qui, comme la France (quant à l'immense majorité de ses habitants du moins[1]), repoussaient l'hérésie : vaincre celle-ci, la bannir ou l'étouffer.

Dès le règne de François Ier, les rigueurs particulières, les formes, tantôt légales et comminatoires, tantôt modérées mais restrictives des édits sont insuffisantes pour la défaite, favorables plutôt à la propagation des doctrines combattues. Contre l'accord de la plus grande partie des Français avec leur monarque, quels moyens vont employer les réformés? D'abord l'union intime, exemplaire, rendue plus facile par les étroites limites de leur nombre, par l'impulsion propre à l'attaque, par la communauté de prétentions et de souffrances, et qui, bien qu'en multipliant leurs forces hors de proportion, ne les met pourtant pas en état de triompher par elles seules. En second lieu, à l'autorité du roi, exercée, outrée même, si l'on veut, par ses ministres, les réformés opposent le crédit, les talents, l'ambition de princes voisins du trône ; à l'unité patriotique et monarchique ils se proposent de substituer un système fédératif et dissolvant qui les rende maîtres des provinces où ils comptent le plus d'adhérents. Enfin, trop faibles encore, ils ne sont pas les derniers à invoquer l'appui des étrangers chez lesquels leur cause a pris naissance ou racine, qui les ont excités et qui pensent trouver en eux d'utiles auxiliaires de préjugés, de desseins, contraires à la force et à la puissance du royaume. En dégageant donc la question de son aspect philosophique, très réel sans doute mais appréciable

(1) Au temps de la Saint-Barthélemy, sur vingt millions de Français environ, la minorité protestante ne paraît pas s'être élevée à plus de quinze cent mille, comprenant un nombre proportionnel supérieur de seigneurs puissants et de richesses. (1572, *Chroniques du temps de Charles IX*, par l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*, préface, p. x.)

seulement pour le tribunal de la postérité ou tout au plus, dans le temps, pour ces esprits d'élite, toujours rares, souvent peu influents et devançant leur siècle plus qu'ils ne le dirigent, en la réduisant à ses termes purement pratiques, pour ainsi dire, on peut énoncer que les réformés, par les conditions mêmes de leur existence, avaient pris en tous points une initiative alarmante non moins pour les intérêts politiques que pour les croyances religieuses. De là, nécessité de leur résister, indication naturelle de recourir à la réciprocité des moyens dont ils usaient eux-mêmes, instinct vague d'abord, plutôt que projets arrêtés, puis essai d'une ligue entre les catholiques du royaume, appel de la couronne[1] à l'assistance du gouvernement étranger, le plus intéressé, le plus ardent au maintien de la foi. De là ensuite, la guerre, compliquée d'intrigues multiples, de noirs complots, la guerre civile avec tous ses excès, secondée de l'assassinat, s'envenimant de rancunes implacables, et néanmoins impuissante pour rien terminer. Les partis pensent s'anéantir mutuellement en abattant tour à tour leurs chefs. Albe et Rome avaient pu sans doute confier la décision de leur querelle à six champions choisis; deux généraux, deux souverains avaient pu se défier avec une loyauté chevaleresque en vue d'épargner à leurs armées les chances d'une bataille, à leurs États les calamités d'un grand conflit, mais dans l'un et l'autre cas l'action était plus resserrée, le but mieux défini : il s'agissait de domination, d'intérêts positifs, non de conquête morale, d'émancipation de conscience. Ici, l'acte de Poltrot, le meurtre du prince de Condé sont ostensiblement désavoués par les partis respectifs; le caractère de ces faits est odieux, leurs résultats sont nuls;

(1) Sous Henri II, par l'organe du connétable de Montmorency. (*Voir* ci-devant, tome I.)

on s'efforce de les présenter, de part et d'autre, comme spontanément personnels. D'ailleurs François de Lorraine en tombant a laissé ses frères, son fils pour le venger, pour le continuer ; le prince de Condé a pour successeur Coligny. C'est à cette tête, dès longtemps condamnée, qu'on croit alors devoir viser ; à peine est-elle atteinte que, par appréhension vraie ou simulée des vengeances de son parti, on veut frapper celui-ci tout entier, comme son chef, on veut le noyer dans son propre sang. Mais que sont, en définitive, les ressources atroces, prétendues extrêmes dont dispose l'homme, toujours agent quand il se croit moteur, inhabile à rien créer, incapable même de rien détruire complétement, sujet de lois qu'il exécute en ignorant, sans les comprendre, qu'il cherche parfois à transgresser en enfant, sous lesquelles il s'agite, il s'exalte souvent, en insensé, en furieux? De l'emploi de ces moyens, il espère recueillir un avantage décisif, tandis qu'il est surtout assuré d'avoir à en rougir de honte éternelle.

Étroitement renfermés dans leur palais, Charles IX et Catherine de Médicis auraient voulu se soustraire à celle d'avoir ordonné la Saint-Barthélemy. Pour eux le talent eût consisté à écraser l'instrument, désormais trop redoutable, sous les fondations du sanglant édifice de puissance auquel il venait de travailler, et à recueillir seuls, impunément, des fruits désirés. Aussi, dès le 24 août, le roi s'empresse d'annoncer officiellement aux gouverneurs de provinces[1] qu'il est « advenu « que ceux de la maison de Guise et les autres seigneurs et « gentilshommes leurs adhérans, qui n'ont pas petite part en « ceste ville, comme chascun sçait, ayant sçeu certainement

(1) *Lettres de Charles IX aux gouverneur de Bourgogne, lieutenant général en Touraine, sénéchal de Poitou*, etc., « par lesquelles il charge « ceux de Guise du meurtre commis en la personne de monsieur l'ami- « ral et de la sédition advenue à Paris. »

« que les amis dudict amiral vouloyent poursuivre sur eux la « vengeance de sa blessure, pour les en soupçonner autheurs: « à ceste cause et occasion se sont esmeus ceste nuict passée « si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une bien « grande et lamentable sédition, ayant esté forcé le corps de « garde qui avoit esté ordonné à l'entrée de la maison dudict « amiral pour sa seureté: l'ont tué avec quelques gentils- « hommes comme il en a esté aussi massacré d'autres en plu- « sieurs endroits de la ville, ce qui a esté mené avec telle « furie que l'on n'y a peu apporter le remède tel que l'on eust « peu désirer, ayant eu assez d'affaires, dit Charles IX, à em- « ployer mes gardes et autres forces pour me tenir le plus fort « en mon chasteau du Louvre avec mes frères, pour après « faire donner ordre par toute la ville à l'appaisement de la « sédition qui est de ceste heure amortie, la grâce à Dieu, « estant advenue par la querelle particulière qui de longtemps « est entre les deux maisons: de laquelle ayant tousjours « préveu qu'il succéderoit quelque mauvais affaire, j'avoy ci- « devant fait tout ce qu'il m'avoit esté possible pour l'appaiser, « ainsy que chascun sçait, n'y ayant en ceçi rien de la rupture « de l'édit de pacification, lequel je veux au contraire estre « entretenu autant que jamais..... »

Il est vrai qu'en même temps l'hypocrite monarque écrit à M. de Matignon, lieutenant général en Normandie, au sujet de Montgommery qui s'est enfui vers cette province : « Je vous « prie de prendre garde doulcement et sans grand bruit où il « se sera retiré affin que avec ce que vous pourrés assembler « de forces vous le préniés ou fesiés prendre et vous en asseu- « riés si bien que j'en puisse demeurer en repos, mais que l'on « ne sache que je vous en ay escript et y procédés le plus dex- « trement qu'il vous sera possible[1]. »

(1) Mss. Béthune, v. 8760, fol. 21.

Vengé de l'ennemi de son père, délivré d'un adversaire important et incommode, le duc de Guise cependant ne se montre nullement disposé à servir, à ses propres dépens, les desseins de la reine-mère, au delà du meurtre de Coligny, en acceptant l'odieuse responsabilité des massacres dont il n'est point l'auteur véritable[1]. Il fait donc entendre d'énergiques réclamations, impossibles à dédaigner. Celles-ci reçoivent d'ailleurs un efficace complément de la remarque exprimée dans le conseil privé[2] : qu'attribuer uniquement aux Guises l'inspiration et la direction des événements du 24 août, c'est vouloir « leur « concilier toute l'affection des catholiques, vouloir qu'ils de- « viennent rois de France. »

« Maintenant dépestrée de ceux qui s'opposoyent à sa gran- « deur, » la maison de Guise, en effet, occupait une telle situation, non-seulement dans un parti, mais dans le royaume, elle réussissait si bien à donner l'idée de son affranchissement des passions religieuses en même temps que du caractère tout politique et personnel de ses vues, qu'un gentilhomme, tenu pour huguenot, « homme d'esprit mais malin, » pouvait avec raison dire en plaisantant, dans son « *Discours bisarre, publié « et semé à Paris et par tout*, sur la fin de l'an 1572 : A quoy « tient-il que ceux de Lorraine, qu'on sçait bien estre descen- « dus de Charlemagne et princes de la couronne de France, ne « la retrouvent maintenant? Il ne tient qu'à une habileté de « main. Que s'ilz y veulent aller à force ouverte (mais qu'il

(1) L'opinion des réformés ne s'y méprenait même pas, ainsi que le prouve la *Sympathie de la vie de Catherine et de Jézabel*, établie par leur inépuisable plume satirique qui dressait d'ailleurs un *Arrest scandaleux* contre la reine-mère, le duc d'Anjou, leurs conseillers, et contre le roi, appelé, par anagramme de son nom, *chasseur déloial.*

(2) Par le secrétaire d'État Morvilliers, selon les uns, par la reine-mère elle-même, selon d'autres.

« n'en déplaise au Roy), Messieurs de Lorraine mettront au-
« tant et plus de gens en campagne qu'il en sçauroit mettre..
« Ilz ont autant d'amis que luy et plus de villes partisannes
« qu'il n'en a. Et si la couronne de France vient à se perdre
« ou changer de maistres, ilz ne sont pas si sots ni si mal-ha-
« biles hommes qu'ilz ne l'aiment mieux sur leurs testes que
« sur celle d'un prince estranger... ...Ayant veu le peu de seu-
« reté qu'il y a sous le règne du présent, je l'aimeroy beau-
« coup mieux, qu'il faut que je le die, en la maison de Lorraine
« que là où elle est... Le huguenot despité pour jamais et des-
« goûté en toutes sortes de la maison de Vallois seroit bien
« aise, voire s'employeroit, à mon advis, à ce que la maison
« de Lorraine recouvrast ce qui lui appartient, s'asseurant
« bien qu'elle lairroit la conscience du huguenot libre en l'exer-
« cice de sa religion et luy garderoit la foy promise, se souve-
« nant du malheur que la perfidie aurait apportée à son mais-
« tre. Desjà ont-ilz donné occasion aux huguenots de croire
« qu'ilz ne leur en veulent pas tant comme l'on crie, car ilz en
« ont sauvé beaucoup et de grands seigneurs et des plus appa-
« rents et en sauvent encores secrèttement tous les jours. Qui
« monstre bien que ceux de ceste famille ne sont pas si noirs
« ni si grands diables contre les huguenots qu'on les fait. Au
« reste ilz ont, comme princes sages et advisez, fait porter la
« marotte au Roy, comme il méritoit, de ceste barbare tuerie,
« tant pour n'en avoir le blasme que pour moyenner que la
« furie des grandz ou des petits s'eslevant, elle se descharge
« sur celuy qui se vante de l'avoir fait faire... Tous les deux par-
« tis vous rient, ô maison de Guise, le gros de la France vous
« desire, les cœurs de la noblesse et du peuple sont tellement
« aliénéz de la maison de Valois et si fort enaigris contre ses
« déportemens : ils sont par le contraire si dévots envers vous

« et tant affectionnéz à vostre maison qu'il me semble que ja-
« mais il n'y fit si beau[1]. »

Dans une autre pièce de la même époque, intitulée : « *Ex-* « *traict d'un Discours mutin,* » et attribuée à un huguenot, il était dit que la reine-mère et ses deux ou trois favoris florentins avaient « fait plus de mal que firent jamais ensemble tous « les Lorrains et les Guises. Ce n'estoyent que roses au prix « des ronces dont ceux-ci esgratignoient le pauvre peuple. Et « puis les Lorrains et les Guizards ce sont des princes appar- « tenant en plusieurs sortes à la France. Et possible aussy que « la France leur pourroit bien appartenir quelque jour[2]. »

En dépit de sa duplicité, Charles IX, sous des pressions diverses, avait donc été forcé d'aller, le 26 août, au parlement tenir un lit de justice pour proclamer que « tout ce qui s'estoit « passé les deux derniers jours avoit esté fait par son très ex- « près commandement pour la punition de ceux qui souvent « et tout de nouveau avoient conspiré contre sa personne, « celles de la Reine sa mère et de ses frères pour anéantir la « religion catholique, renverser la monarchie et, avec l'hérésie, « establir une nouvelle forme de gouvernement en France. »

Comme conséquence directe de cet acte, un procès posthume allait être instruit contre la mémoire de Coligny par la chambre des vacations de Paris qui devait plus tard (27 octobre) rendre un arrêt condamnant l'amiral, coupable de lèse-majesté, à être pendu en effigie et ordonnant que sa maison de Châtillon-sur-Loing fût rasée, que son nom, ses images, ses

(1) A propos de l'opportunité actuelle, l'auteur de cet écrit rappelait dans les phrases suivantes « l'anagramme trouvé divinement et fatale- « ment » au nom de *la maison de Guise : La saison me guide.* (Bibl. nat., Mss. des Mémoires de l'Estoile, suppl. franç. $\frac{1425}{6}$, fol. 287.

(2) *Idem*, fol. 275.

enseignes, ses armoiries disparussent ignominieusement en tous lieux.

Accueillie avec douleur en Allemagne et en Angleterre (où Charles IX faisait déclarer que par la « mauvaise conspiration » des réformés et pour se garantir, ainsi que sa mère et ses frères, d'un « danger tout certain » il avait été « contrainct de « lascher la main à Messieurs de la mayson de Guyse[1]), » la nouvelle des massacres de la Saint-Barthélemy était un sujet d'enthousiasme à Rome. Le cardinal de Lorraine en particulier, par la manière très circonstanciée dont il questionna Beauville[2], gentilhomme de son frère le duc d'Aumale, envoyé pour la lui annoncer, laissa voir qu'il était bien informé du plan de l'entreprise. Connaissant, a-t-on prétendu, tous ces projets, il avait, peu après son arrivée, « positivement dit « au cardinal Sermoneta, en lui parlant des affaires de France, « qu'il attendoit de jour en jour la nouvelle que l'amiral et ses « adhérents avoient été taillés en pièces[3]. »

Dans la « *Conjouissance* adressée au nom du Roi au Pape « Grégoire XIII, » le 7 septembre, et dans un placard[4] officiellement affiché à Rome par les soins, sous le seing du cardinal de Lorraine, Charles IX était comparé à « l'ange extermina- « teur envoyé de Dieu. »

Ce monarque chercha, mais inutilement, à se disculper de telles démarches vis-à-vis de la reine d'Angleterre peu crédule, en lui faisant exposer (novembre 1572) que ce « n'estoit chose « où l'on deubt avoir esgard, car l'on sçavoit assez que ce

(1) *Correspondance de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre*, tome VII, p. 332.

(2) Il lui fit remettre mille écus d'or comme gratification.

(3) *Voir* l'écrit de Camille Capilupi sur « *La mort de Coligny et d'autres « rebelles exécutée par l'ordre de Charles IX.* »

(4) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 7.

« n'estoit ny du sçeu ny du commandement du Roy qui n'avoit « accoustumé de négotier ses affaires audit lieu que par son « ambassadeur. » Élisabeth répondit qu'elle « ne pouvoit croyre « qu'estant ledict seigneur cardinal de Lorraine le premier ec- « clésiastique, premier du conseil du Roy et premier de la no- « blesse de France qu'il eust tant présumé de soy que d'ozer « rien faire publier à Rome sans le sçeu et commandement du « Roy[1]. »

« Entre tous vos très humbles sujets, avait écrit aussitôt ce « prélat à Charles IX, je ne suis le dernier à louer Dieu et à « me resjouir; et véritablement, Sire, c'est tout le mieux « que j'eusse jamais osé desirer ni espérer. Je me tiens asseuré « que, dès ce commencement, les actions de Vostre Majesté « accroitront de jour en jour à la gloire de Dieu, à l'immorta- « lité de vostre nom, faisant accroistre vostre empire et re- « douter vostre puissance, que le Seigneur Dieu maintiendra « tellement qu'il vous fera en peu de temps paroistre ses gran- « des grâces et faveurs[2]. »

S'exprimant (16 septembre) avec non moins de satisfaction et plus de détails vis-à-vis de Nicolas Paulme, évêque de Verdun : « Je n'ay maintenant, lui mandait Charles de Lorraine, « le loisir de vous dire autre chose, sinon que les nouvelles que « nous avons reçues de France de l'exécution et massacre des « rebelles ennemis de Dieu et de son église et de la couronne « de France, contre laquelle ils avoient conjuré pour l'usurper, « empeschent par-deçà chascun à s'en resjouir. Nostre Saint- « Père en voulut faire lundy dernier publique démonstration « par une générale et solennelle procession où il assista et tous

(1) *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, etc., tome VII, p. 498.

(2) *Histoire de France*, par Vély, tome XXX, 2e partie, p. 460. L'Estoile, etc.

« les cardinaux et pareillement à la messe qui fut fort solen-« nellement célébrée en l'église Saint-Louis par le cardinal « Pellevé, ensuite de quoy un grand nombre de petits enfans « vestus de surplis avec un rameau d'olivier en main firent « procession l'après dînée par toute la ville, bénissant et « louant nostre Seigneur qui avoit inspiré le cœur de nostre « Roy à si heureuse et saincte entreprise de laquelle nous ne « pouvons espérer désormais que le bien, paix et repos de la « France avec accroissement de l'honneur de Dieu et de l'é-« glise catholique et romaine qui a bien bonne occasion de « s'en resjouir. Mon ami, *Hæc est dextera excelsi*. Il ne faut ja-« mais désespérer comme vous faites, au moins rien à ceste « heure[1]. »

D'après l'attitude et les sentiments traditionnels des princes lorrains, on peut concevoir que le duc de Guise ait dû « fres-« chement après la mort de l'amyral[2] » expédier à Rancé, lieutenant au gouvernement de Champagne, l'injonction « d'assembler tout ce qu'il pourroit pour tascher à rompre « ceulx qui y tenoient la campagne et oppressoient le pauvre « peuple. » Mais une déclaration de Charles IX, en date du 28 août, aux termes de laquelle « chascun se debvoit retirer « et rompre de soy-mesme, » avait autorisé Guise à recommander, dès le 31, de « n'user de la rigueur de ses ordres « qu'à l'encontre des contrevenans[3]. » Quelques jours plus tard (18 septembre), rendant encore une ordonnance pour arrêter « les émotions et exécutions faites par le peuple sur « ceux de la religion nouvelle, » le roi écrivait à Henri de Lorraine que « adverty qu'en quelques endroits de son royaume

(1) Mss. Dupuy, vol. 755, fol. 144.
(2) *Idem*, vol. 428.
(3) *Idem*.

« il s'estoit fait et continué beaucoup de saccagements et pil« leries de maisons de ceux de la dicte nouvelle religion tant « aux champs qu'aux villes, sous couleur de l'esmotion adve« nue à Paris le 24, chose qui lui estoit infiniment desplai« sante et désagréable, il le prioit conserver et maintenir au « dedans de son gouvernement tous ceux de la nouvelle reli« gion qui se contiendroient doucement, sans souffrir qu'il « leur feust usé d'aucune violence soit pour le regard de « leurs biens ou de leurs personnes, non plus qu'aux autres « sujets catholiques. Et, là où il leur auroit esté fait quelque « tort ou outrage, de faire un bien exemplaire chastiment de « ceux qui se trouveroient coupables[1]. » Le duc de Guise n'allait pas manquer d'interpréter et d'observer ces instructions selon l'esprit modéré de son rôle et les délicats intérêts de ses desseins.

(1) *Lettres du roy au duc de Guyse*, imprimées dans l'*Histoire de France*, par La Popelinière, liv. 29.

# CHAPITRE V.

## HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE ; CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE.

### 1572 — 1575.

Les tumultes paraissaient s'apaiser ; Catherine de Médicis, tout en s'efforçant de les pallier auprès des souverains étrangers, allait pouvoir travailler assidûment à procurer à son fils préféré le trône électif de Pologne que laissait vacant l'extinction des Jagellons par la mort de Sigismond-Auguste (17 juillet 1572).

A l'intérieur, Henri de Bourbon et son cousin Condé s'étaient soumis à la volonté du roi en écrivant (3 octobre) au pape pour implorer son indulgence et pour lui demander de les recevoir de nouveau dans la communion de l'Église romaine. Comme démonstration de ses sentiments actuels, le premier de ces princes avait même rendu (16 octobre) un édit ordonnant le rétablissement de la religion catholique dans ses États de Béarn ainsi que l'expulsion des ministres réformés qui ne consentiraient pas à abjurer. C'était concourir, quoique sur une petite échelle, aux vues politiques de Charles IX qui, dépouillant (22 septembre) tous les protestants de leurs charges, « tant dans la robe que dans l'épée[1], » et jaloux

(1) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. LIII.

de rendre à l'État un calme à la faveur duquel son propre pouvoir pût se raffermir, reconnaissait en même temps que ses déclarations et ordonnances n'avaient « peu jusqu'ici em« pescher le cours des meurdres, pilleries et saccaigements. » Le monarque avait en conséquence « advisé envoyer tous les « gouverneurs en leurs gouvernements » et chargeait (3 novembre) le duc de Guise de « faire venir devers luy en Cham« paigne les gentilshommes de la nouvelle oppinion pour leur « dire le vouloir et intention royale de les protéger, pour les « engager à la fidélité et obéissance et pour les admonester « amyablement de ne persévérer plus longuement en l'er« reur. » Guise devait, au moyen d'arguments détaillés dans ces instructions, « s'efforcer à persuader à la noblesse et au« tres personnes qualifiées de ladite nouvelle oppinion de « retourner d'eux-mesmes et franchement à la religion catho« lique[1]. »

Il commença donc aussitôt cette sorte d'apostolat politique en visitant successivement les villes de Meaux, Reims, Troyes, Sens, Provins, Châlons-sur-Marne, Vitry. Dans chacune d'elles il faisait assigner les gentilshommes de la nouvelle religion, habitant la contrée, à comparaître devant lui. Quelques-uns (au nombre de sept ou huit à Meaux, autant à peu près à Reims, deux à Troyes, six à Sens, sept à Provins et ainsi de suite), se présentaient et formulaient une profession de foi catholique, signée de leur main. Une assez grande quantité d'autres, obstinés à ne point se convertir, n'avaient osé rentrer chez eux et, par crainte de la colère du roi, s'étaient éloignés, retirés même en Allemagne, en Franche-Comté, en Suisse, dans le pays de Genève. Tel était, depuis la mort de l'amiral, le parti adopté par presque tous les gentilshommes

(1) Mss. Dupuy, v. 584, pièce 1re.

du Bassigny. Aussi le duc de Guise fit-il assez en vain donner assignation à tous ceux qui demeuraient ordinairement aux environs de Langres, de Chaumont, de Bar-sur-Aube, et qu'il attendit pendant deux jours dans sa résidence de Joinville. Trois seulement comparurent.

Le 15 décembre, un mémoire[1] fut adressé au roi « pour « luy faire entendre le succès de ce voyage[2] » durant le cours duquel des plaintes nombreuses avaient été portées au duc de Guise relativement à « des pillaiges et saccaigements faicts « sur ceulx de la nouvelle oppinion, plainctes dont le dict « sieur duc faisoit si bonne justice que les doléants avoient « occasion de se contenter. » Grâces aux actives mesures adoptées par lui, quelques mauvais sujets qui troublaient la ville de Sens venaient d'être arrêtés.

Le prince lorrain avait mis cette tournée à profit pour inspecter les forteresses de son gouvernement et trouvé que « s'il ne plaisoit à Sa Majesté ordonner quelque bonne somme « de deniers pour y employer l'année prochaine elles s'en « iroient toutes en bresches. » De telles précautions ne devaient effectivement pas se considérer comme superflues, car, malgré le coup terrible frappé sur les protestants, quoique la ville de la Charité leur eût été brusquement reprise, en dépit d'une conversion à laquelle s'étaient soumises les têtes les plus élevées, bien que la cour fût rendue à une apparence de calme, à une sorte de concorde même, et que le duc de Guise fît la partie de paume de Henri de Navarre « (ce petit pri- « sonnier de roitelet, dont à la vérité on tenoit peu de compte, « qu'on galoppoit de propos et de brocards), » le parti calviniste n'était nullement écrasé. Ses membres échappés au mas-

(1) Rédigé et contresigné par Lescure, secrétaire du duc de Guise.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 7, fol. 461.

sacre et demeurés dans le royaume avaient su se réunir, se défendre et se fortifier à Sancerre, à Montauban, à Nîmes, surtout se concentrer, de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge, de la Guienne, et se maintenir à La Rochelle, leur principale et presque inexpugnable place d'armes.

Une quatrième guerre civile était donc sur le point d'éclater. Dès le mois d'octobre il s'était fait de grands préparatifs pour marcher contre le dernier refuge des réformés, et l'on ne doutait pas que les ducs d'Alençon, de Montpensier, de Guise et d'Aumale, que le marquis de Mayenne, tout nouvellement revenu de sa campagne contre les Turcs, ne dussent prendre part à cette expédition.

En attendant, « la court, mandait le roi de Navarre à Miossens[1], estoit la plus estrange qu'on l'eust jamais veue. On « estoit presque tousjours prêt à se couper la gorge les uns « aus autres, portant dagues, jaques de maille et bien souvent « la cuirasse sous la cape. » Au surplus, « M. de Guise et M. du « Mène ne bougeoient d'avec luy[2]. »

Par la Saint-Barthélemy, infructueuse cruauté, rien, comme de raison, ne se trouvait résolu. On avait arrosé de sang les germes aigris de nouvelles haines publiques et particulières. Déjà l'on venait d'arrêter (28 octobre) un homme déterminé à tuer le duc de Guise[3]. Il est vrai que, « sur le succès de la « mort de l'amiral et de ses partisans, » des félicitations extraordinaires étaient apportées au roi, de la part de Philippe II, par le marquis d'Ayamonte, que ses instructions chargeaient de s'acquitter des mêmes devoirs auprès des cardinaux de Bourbon, de Guise, des ducs de Montpensier et de Nevers,

(1) Premier gentilhomme de sa chambre et gouverneur pour lui du pays de Béarn et de Basse-Navarre.

(2) Mss. Béthune, v. 8915, fol. 1.

(3) Papiers de Simancas, B 34, pièce 136.

d'une manière proportionnée « à ce que chacun d'eux se mon« trerait et à l'affection qu'il aurait pour les affaires du roi « d'Espagne[1]. »

Mais ces compliments, ces éloges étaient de bien vaines compensations des efforts réels que s'apprêtaient à faire les États protestants d'Allemagne, les villes impériales, les grands cantons suisses, surtout la reine Élisabeth, pour secourir leurs coreligionnaires, en particulier ceux de La Rochelle. Toute tentative de négociation avait été inutile ; par les moyens énergiques seuls on devait songer à réduire cette place, ferme boulevard de l'insurrection, où le gouvernement appréhendait de voir, d'un instant à l'autre, débarquer et se poster un corps de troupes anglaises. D'importants préparatifs s'exécutaient donc pour entreprendre par mer et par terre ce siége difficile. Une armée, des plus nombreuses qu'on eût encore vues, allait se former sous les ordres du duc d'Anjou ; l'émulation de zèle joyeux, de dépenses d'équipement s'établissait entre les membres de la maison de Guise et tous les autres princes, tous les grands seigneurs du royaume, y compris même le roi de Navarre et son cousin Condé, si nouvellement convertis.

L'hiver ne touche pas encore à son terme et déjà des troupes considérables, une cour valeureuse et magnifique, formée autour du duc d'Anjou, prennent position (commencement de février) au village de Nieul, à une lieue de la place, tandis que toutes communications maritimes sont interceptées par les galères du baron de la Garde. Pourtant le frère du roi n'est pas satisfait : il se plaint de mécomptes dans l'effectif, du mauvais état de l'artillerie, de l'insuffisance des munitions et des vivres.

(1) Papiers de Simancas, B 34, pièce 136.

Sur ces entrefaites (1er ou 2 février 1573) le cardinal de Lorraine était revenu de Rome à Paris. Il allait immédiatement exciter l'ombrage de Charles IX, , de Catherine et de leurs affidés par les relations qu'il entretenait avec l'ambassadeur espagnol et qui n'avaient pas exclusivement un obje aussi justifiable que le désir de procurer à Marie Stuart l'assistance de Philippe II. Don Diegue de Cuniga recevait au surplus ordre de son souverain (18 mars) de l'informer de ce qui se passerait entre lui-même et le cardinal et recommandation de se tenir pour averti que, « dans tout ce qu'il traiterait « avec ce prélat, il devait procéder très prudemment parce « que (comme il avait pu connaître d'après son caractère) c'é« tait ce qui convenait à tous égards[1]. »

La cour de France, en effet, était très déterminée à ne pas admettre Charles de Lorraine dans les affaires et à le traiter « de manière à ce qu'il s'en allast chez luy et vist qu'il ne « pourroit estre le coq comme autrefois il l'avoist esté icy. » Il s'efforçait bien de parler au roi les matins en particulier, mais la reine-mère, convaincue qu'il ne lui rendrait pas de bons offices auprès de son fils, tenait des espions continuellement apostés afin d'être avertie des moments où le cardinal se présentait à l'appartement de Charles IX. Elle quittait aussitôt le sien et accourait pour assister à ces entretiens[2].

Dès la fin de février le prélat s'était en conséquence retiré à Saint-Denis, puis, pendant quelque temps, à Joinville près de sa mère. Au bruit répandu de l'approche de quinze cents cavaliers et de deux mille fantassins huguenots, il jugea prudent (avril) de se mettre plus en sûreté dans la ville de Saint-

(1) Papiers de Simancas, B 35, pièce 215.
(2) *Idem*, pièce 36.

Dizier et fit prévenir le roi que les réformés se vantaient d'attendre du secours d'Allemagne[1].

Plusieurs centaines de ces religionnaires, gens de résolution, étaient donc entrés de Belgique en France par les Ardennes (fin d'avril). Malgré leurs intelligences dans le Bassigny, ils n'avaient pu pourtant que s'emparer du château de Choiseul, situé à six lieues de Chaumont, sur le sommet d'une montagne, et propre à leur former une sorte de place d'armes. Renfermé dans Saint-Dizier, Charles de Lorraine recommandait aux villes voisines de se tenir sur leurs gardes; il convoquait de tous côtés des gentilshommes et d'autres partisans de la religion catholique. Quelques prêtres, massacrés, quelques marchands et officiers royaux, pillés et pris, avaient été déjà victimes des révoltés; mais « en peu de temps se dressa une « petite armée bien gentille et volontaire, de sorte qu'on « avança tant que les chevaux-légers et gens de pied arri- « vèrent à l'environ et à [illegible] tour du bourg de Choiseul sans « que lesdicts rebelles s'en aperçussent..... Ils n'eurent loisir « de fermer les portes après eux..... Et enfin se rendirent tous « sur la foy à belle porte ouverte..... Nous en devons remer- « cier monseigneur le révérendissime cardinal de Lorraine « qui y apporta son autorité, conseil et vigilance dont bien « besoin fut, considéré le danger qui s'en ensuivoit[2]. »

Dans le camp devant La Rochelle surgirent d'abord quelques divisions excitées par des rivalités de rang entre les ducs de Guise, de Nevers et de Longueville[3]. Déjà, dès le mois de septembre 1572, Nevers s'était plaint de l'ingratitude de son

(1) Papiers de Simancas, B 35, pièce 85.

(2) *Le tumulte de Bassigny appaisé et esteinct par l'auctorité, conseil et vigilance de monseigneur le cardinal de Lorraine*, par J. Lebon Hétropolitain, médecin du cardinal de Guise. Paris, Denis du Pré, 1573.

(3) Papiers de Simancas, B 35, pièce 34.

beau-frère. « Léssant à part que de tous les plaisirs que je luy « ay faicts, avait-il dit, tant en sa querelle avec le feu admiral « de Chastillon.... comme aussy au retour que le Roy feist « en ceste ville de Paris..... et de mesme en la blessure de « l'admiral..... je n'eus jamais quasy ung bon remerciement « de luy ny démonstration d'amitié, quelque chose que je « eusse pu avoir faite pour luy [1]. »

Calculant mal les ressources et l'énergie des Rochellois, pressentant les nouvelles destinées qui bientôt allaient le réclamer, jaloux d'ajouter par un rapide succès de nouvelles palmes à sa gloire, le duc d'Anjou avait entamé le siége avec plus d'ardeur que de réflexion. L'artillerie commençait (dernier février) ses attaques contre le boulevard de l'Évangile. Le 3 mars, vers quatre heures du soir, un coup de fauconneau tiré du cavalier de ce boulevard atteint le duc d'Aumale en pleine poitrine et le renverse sans vie au moment où il pointait lui-même une pièce de canon contre la tour de Cognes qui n'avait pas été sérieusement battue jusque-là. Le sang des Guises coule donc encore cette fois pour la cause royale, pour celle de la religion.

Au bruit du funeste événement, la douleur et les regrets se propagent des parents du duc d'Aumale à tous les princes, à tous les seigneurs, à tous les soldats de l'armée, puis à la population catholique du royaume, tandis que dans La Rochelle cette mort est accueillie avec une joie générale, célébrée comme une victoire, invoquée en chaire, par les ministres, comme un témoignage éclatant de la vengeance que Dieu commence à tirer de la mort de Coligny, indignement immolé, disent-ils, à la rancune des Guises.

Guerrier distingué, quoiqu'il n'eût occupé qu'un rang se-

(1) Mémoire du duc de Nevers, Mss. Béthune, v. 8698, fol. 92.

condaire dans sa famille, d'Aumale, pendant près de trente années, n'avait cessé de combattre vaillamment pour la patrie, pour la foi, et de rendre d'utiles services. Prisonnier en 1552, blessé dans plusieurs actions, il avait vu la renommée de son courage et de ses talents étouffée sous celle de son malheur personnel à la guerre. Presque aveuglément associé aux plans politiques de ses frères, il ne parut longtemps être qu'un actif mais docile instrument. Depuis la mort de François de Lorraine qui, dans ses dernières paroles au roi, l'avait recommandé pour la direction de l'armée et de la suite du siége d'Orléans, il prit, en raison de la jeunesse de son neveu, une initiative plus marquée; il sembla davantage obéir à sa propre impulsion en se livrant à des emportements vindicatifs, à une ardeur de zèle religieux qui donnèrent lieu aux protestants de considérer la fin d'une vie si remplie comme l'effet d'une équitable punition du ciel. C'était à tous égards une circonstance fâcheuse pour le parti catholique. D'Aumale laissait un vide regrettable dans sa famille, au jeune chef de laquelle son courageux dévouement et son expérience militaire eussent pu servir d'exemple et d'efficace secours sur ces champs de bataille ouverts pour si longtemps[1].

De Louise de Brézé, son épouse qui lui avait donné onze enfants, ce prince laissait deux fils et trois filles. Le roi, par lettres patentes du 28 mars 1573[2], fit don à la duchesse de la garde

(1) Son corps fut inhumé dans l'église de la ville d'Aumale. (*Voir* son épitaphe, appendice, à la fin du volume, pièce numéro 8.) Une médaille fut frappée en son honneur; elle portait d'un côté son effigie et son nom, de l'autre une figure allégorique entourée des mots : *Consociatio rerum domina.*

(2) Registres du conseil, 7e vol. des ordonnances de Charles IX, F. F., fol. 419.

noble des mineurs, qu'elle exerça en « se monstrant extrêmement obligée à son feu mari, suivant en tout sa volonté[1], » mais qu'elle ne conserva pas longtemps, étant morte elle-même vers la fin de janvier 1574. La tutelle fut prise alors par le cardinal de Guise, des soins duquel on attendait qu'il « feroit une bonne maison[2]. » Charles[3], l'aîné, qui porta le titre de duc d'Aumale, reçut du roi la substitution de la charge de grand veneur que possédait son père. A lui devait s'arrêter cette branche de la maison de Guise. Son frère Claude, abbé du Bec[4], chevalier de Malte, général des galères de la religion, reparaîtra sur la scène quelques années plus tard, au milieu des troubles, sous le nom de chevalier d'Aumale.

La perte de leur oncle ne pouvait, à coup sûr, que redoubler l'élan, déjà très vif, de Henri de Lorraine et du marquis de Mayenne à poursuivre la soumission de La Rochelle.

Craignant que la reine d'Angleterre n'y fît pénétrer du secours au moyen de la flotte de Montgommery, on avait essayé de boucher l'entrée du port par l'obstacle d'un vaisseau chargé de pierres. Pour en mieux assurer l'effet et pour défendre le passage, le duc de Guise, accompagné du chevalier d'Angoulême et de Montluc, entre autres, s'était avancé jusque dans la mer; mais, malgré ces soins et ces efforts, deux ou trois navires remplis de provisions parvinrent à s'introduire.

Les batteries s'établissaient, les sorties étaient repoussées, les attaques se répétaient, et pourtant tout semblait présager (avril 1573) que ce siége opiniâtre aurait une longue durée.

(1) Mss. Béthune, vol. 8741, fol. 1.
(2) *Idem.*
(3) Né le 25 janvier 1555.
(4) Né en 1563.

Guise, Mayenne, toute la jeune noblesse se signalaient à l'envi. Dans diverses actions, particulièrement le 7 avril, Henri de Lorraine avait affronté avec une extrême valeur les dangers les plus sérieux. Pour l'empêcher de s'exposer témérairement, ainsi que son frère et ses compagnons, de manière à compromettre la sûreté des troupes, le duc de Nevers invoqua l'autorité du frère du roi. Ce prince leur adressa donc des réprimandes et des ordres auxquels ils parurent d'abord se soumettre, quoiqu'avec peine; mais bientôt leur audace les emporte de nouveau, ils se précipitent dans le fossé, rivalisent avec les simples soldats, s'emparent de plusieurs casemates. Les deux frères tiennent ferme pendant longtemps sous une pluie de pierres, d'huile bouillante et de poix fondue. A la fin ils allaient succomber, ou du moins perdre inévitablement leur liberté, sans l'opportun secours du duc de Nevers qui les dégage à grand'peine, et au prix d'une blessure dont il est atteint au bras droit. Mayenne venait de recevoir une arquebusade au devant de la jambe ; Philippe Strozzi avait eu la main traversée d'une balle; cinq cents hommes gisaient morts. Quant à Guise, il s'était tiré intact de cette terrible mêlée, suivie bientôt d'autres attaques dans l'une desquelles, exerçant le commandement, il eut l'amère douleur de voir, malgré son exemple et ses exhortations, les troupes refuser de marcher contre l'ennemi.

Toutes les tentatives des assiégeants ne produisaient, pour ainsi dire, aucun résultat. Malgré les précautions prises, on appréhendait toujours d'ailleurs l'introduction de secours étrangers par mer. Montgommery tenait sa flotte à Belle-Ile que Charles IX voulait essayer (mai) d'investir promptement avec des vaisseaux, rassemblés de toutes parts, sous les ordres de La Meilleraye, vice-amiral. Le roi écrit à Bouillé, lieutenant général en Bretagne, d'envoyer pour cette

expédition la totalité des bâtiments dont il peut disposer; Piennes reçoit également l'injonction d'y faire concourir ceux qui se trouvent près des côtes de Normandie et de Picardie; des gens de guerre doivent être mis sur tous les navires, « à « qui que ce soit qu'ils appartiennent des subjets du Roy[1]. »

L'ensemble de ces mesures, au surplus, révélait moins la volonté que l'incertitude d'achever victorieusement les opérations d'un siége prolongé depuis six mois déjà. Non plus que les seigneurs qui l'entouraient, le duc d'Anjou ne s'y épargnait pourtant pas de sa personne : en allant reconnaître un ouvrage (juin), il avait reçu deux coups de mousquet qui heureusement ne firent que lui effleurer la peau, au cou et à la main. Mais des circonstances nouvelles et prépondérantes étaient pendant ce temps survenues à propos, et allaient lui fournir un prétexte honorablement impératif pour abandonner toute pensée de se rendre maître de La Rochelle par un triomphe.

D'un autre côté, le cardinal de Lorraine déclarait à ses confidents (juin) que le roi posséderait cette place, par force ou par négociation, avant la fin du mois; et, quoiqu'il avouât aussi « qu'on ne pouvait pas arranger les affaires du royaume « sans s'accorder avec les huguenots[2], » professant de plus en plus son dévouement au service du monarque catholique, il contrecarrait tout traité dont les clauses ne stipuleraient pas l'occupation, par une garnison royale, de l'un des forts de la ville[3]. En effet, l'impatience qu'éprouvaient Charles IX et sa mère de conclure *une* paix avec les rebelles avait provoqué les alarmes des princes lorrains et donné sujet à des conférences entre eux.

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 7, fol. 495.
(2) Papiers de Simancas, B 35, pièce 184.
(3) *Idem.*

Peut-être alors (juillet) le cardinal, signalant à l'envoyé d'Espagne le nonce apostolique comme espion de tous les ambassadeurs[1], regrettait-il les démarches faites à Rome, peu de mois auparavant, par lui-même, pour obtenir l'appui du saint-siége en faveur de la négociation de l'évêque de Valence; sans doute il se repentait de n'avoir pas prévu que le laborieux résultat acquis par l'élection du duc d'Anjou (9 mai), comme successeur de Sigismond, aurait infailliblement pour conséquence, sinon même pour condition de la part des seigneurs polonais réformés, un accommodement entre leurs coreligionnaires et la cour de France. Activés par cet événement, les pourparlers avec les assiégés s'étaient multipliés, avaient porté fruit et abouti (juillet 1573) à un édit de pacification, rendu au château de Boulogne, mettant fin à la quatrième guerre civile et terminant, avec plus ou moins d'honneur et d'avantages, l'entreprise à laquelle le duc d'Anjou ne pouvait se laisser désormais retenir. Une telle solution était obtenue au prix d'articles presque tous favorables pour les réformés dont la liberté de conscience acquérait de nouvelles garanties et qui demeuraient en possession absolue non-seulement de La Rochelle, mais de plusieurs autres villes, Montauban, Nîmes, Sancerre.

Ainsi ne devait être que très imparfaitement satisfait le désir conçu par les Guises de se sentir soulagés de la suprématie d'un frère du roi et de voir s'éloigner le seul prince dont la position, les talents et le crédit pussent faire obstacle à l'influence qu'ils brûlaient de ressaisir. Effectivement « le cardinal « de Lorraine s'en allait ici très en dehors des affaires, au « grand chagrin de son cœur. Retz seul était celui qui or« donnait de tout[2]. » Et, à la vérité, « la haine contre les com-

(1) Papiers de Simancas, B 35, pièce 135.
(2) *Idem*, pièce 93.

« patriotes de Catherine de Médicis, que le peuple regardoit « comme les auteurs de tous impots[1], » donnait fondement au bruit répandu d'une nouvelle Saint Barthélemy, en sens inverse, « preste à estre exécutée sur tous les Italiens en « France. »

Aussitôt après la publication de la paix à La Rochelle, le duc d'Anjou, accompagné des seigneurs de sa suite, s'était empressé de revenir à Paris où l'appelait la prochaine arrivée des ambassadeurs polonais chargés de lui annoncer officiellement son élection. Les circonstances de la guerre et l'obligation de faire face avec honneur aux dépenses des cérémonies qui allaient avoir lieu imposaient cependant de nouvelles charges au trésor, facilement épuisé parce qu'il était toujours insuffisant. Ce fut donc sur le clergé que la cour jeta les yeux pour obtenir des ressources pécuniaires dont une partie du moins paraissait devoir être employée à la défense de la foi catholique. A l'assemblée générale tenue durant l'octave de la Fête-Dieu, pour s'occuper de cette demande ainsi justifiée, le cardinal de Lorraine avait été choisi comme organe de son ordre, avec mission de témoigner au roi une bonne volonté qui se formulait par l'offre du rachat, au profit de la couronne, de onze cent mille livres de rentes aliénées sur l'hôtel de ville de Paris et d'un don de huit cent mille livres au duc d'Anjou, roi de Pologne, pour subvenir aux frais de son voyage dans ses nouveaux États, en reconnaissance des services rendus par ce prince à la religion.

Dans la harangue, extrêmement vantée par les contemporains, mais en tout cas habile et significative quoique assez prolixe, destinée à exposer les motifs du « petit présent qu'il « avoit à offrir au Roi de la part de son clergé, » le cardinal,

(1) Portefeuilles de Fontanieu, vol. 330.

pour célébrer « les excellentes vertus des grands, » reprit les exemples d'Abraham et de Josias, « l'un et l'autre cejourd'hui « accomplis et vivement représentés » en Charles IX. « Le « beau titre de père de la religion, *Pater religionis*, donné au- « trefois à Clovis, ce nom, poursuivait Charles de Lorraine, « vous est dû, Sire, à très grand droit. Car sy celuy est père « qui engendre celuy n'est pas moins père qui fait renaistre et « rend la vie..... Nous remarquons que vous ressemblez à ce « grand père Abraham..... Y eut-il oncques Roy ou prince qui « mieux que vous ressemblât à Josias?..... Le zèle de Dieu « vous mangeoit de voir vos pauvres et misérables sujets si « débauchés de la foi et religion. Vous y avez dès lors si dex- « trement procédé que conduisant tous vos desseins prudem- « ment, usant d'une sainte simulation, d'une dissimulation « pleine de piété, à peu d'armes faisant justice droitement et « extraordinairement pour la nécessité du temps et l'exigence « des personnes, vous avez tout à un coup purgé vostre « royaume des faux prophètes, de leurs temples, des blas- « phèmes d'hérésies, des voluptés et de tout l'exercice des « mauvaises et damnées religions..... Voilà, Sire, un acte de « justice accompagné de prudence par lequel vous ressemblez « au bon Roy Josias. C'est en quoy non-seulement esgalez « mais de beaucoup surpassez la grandeur, la gloire et la lu- « mière de vos prédécesseurs en ce beau nom de très chres- « tien. »

Après cet éloge de la pensée, des préparatifs et de l'accomplissement du massacre de la Saint-Barthélemy, passant à l'offre qui motivait son discours : « En une si horrible tour- « mente et fortune comme a esté celle que nous avons de l'es- « pace de dix ans, continuait le cardinal, nous nous trouvons « néanmoins aujourd'hui par calme tous ensemble en un « même lieu devant Vostre Majesté ; aussi ne fut oncques veu

« qu'au commandement d'un Roy on se soit aussitost assem-
« blé que nous nous sommes congrégés après la lecture des
« lettres qu'il a pleu à vostre majesté nous envoyer. On ne
« veit oncques en assemblée si grande union de volontés.....
« Icy tout le monde, comme il est conduit de mesme zèle et
« aspire de mesme volunté, oiant seulement le premier mot
« de la proposition on ne veit oncques si grande allégresse que
« quant à ceste assemblée on a tenu propos et monstré de
« près l'espérance de se présenter devant la face et de voir
« l'œil d'un si grand Roy et si bon zélateur de l'honneur de
« Dieu. Hélias aussi se mit en devoir avec les autres prestres
« de reconnaître Josias de tout ce qui estoit en sa puissance....
« Il est dit que Melchisedech offrit à Dieu en actions de grâces
« pour Abraham et le succès de son entreprise pain et vin.....
« Nous offrirons à Dieu, Sire, pour vous non pain et vin,
« mais le vrai auguste sacrifice du glorieux corps et sang de
« son cher fils..... En outre, Melchisedech bénit Abraham di-
« sant : Béni soit Abraham par le très saint Dieu qui créa le
« ciel et la terre. Sire, encore que Dieu vous ait establi Roy
« sur nous et que son vouloir soit que nous soyons sous vous
« obéissants pour estre toutes nos vies, comme nous sommes,
« vos très humbles et très obéissants sujets et serviteurs, si
« est-ce que, ayant esgard au lieu que nous tenons, vous estes
« nostre fils et enfant de l'Église recevant de nous, comme de
« vos pères spirituels, les sacrements, les bénédictions en la
« distribution desquels Dieu nous a ordonnés ses ministres, et
« partout nous ne ferons difficulté de vous bénir en disant :
« Soyez béni, Sire, soyez béni père de la religion par le très
« saint Dieu qui a créé le ciel et la terre, soyez béni en esprit,
« en corps et en vertu, en santé et en grandeur et en prospé-
« rité devant vos amis et vos ennemis, devant les estrangers,
« devant vos sujets, maintenant et toute vostre vie. Béni,

« dis-je, d'une grâce non mondaine mais divine..... Et ainsi « qu'Abraham donna à Melchisedech les décimes de tous ses « biens, aussi estant par nous béni de Dieu vous nous main- « tiendrez en tous nos droits, franchises, priviléges et libertés, « car quant aux aultres biens nous n'en demandons aucun..... « Le bon Melchisedech dit à Abraham : Donne-moi les âmes, « prends tout le reste pour toi. Ainsi nous vous disons, Sire, « donnez-nous seulement les âmes, prenez et emportez tout « le reste, prenez nos biens, nos moyens, nos personnes, usez « de tout ce que nous avons et en ordonnez comme de vostre « propre bien, mais à la charge et condition, Sire, que vous ne « toucherez au spirituel ni au temporel qui est nécessaire pour « nous entretenir et que vous nous donnez les âmes..... Nous « n'en voulons qu'aux âmes. Nostre proie, nostre gain, nostre « butin sont les âmes. Nous les voulons restituer à Dieu et à « son fils auxquels elles ont tant cousté..... Or, Sire, la pre- « mière âme que nous vous demandons est la vostre..... La « nous donnant vous la donnez à Dieu. Vous la donnez à lui et « à nous quand vous y tiendrez la vraie et vive foi catholique, « apostolique et romaine, quand vous l'armerez d'une volonté « efficace de bien faire et d'un zèle d'extirper les hérésies, les « blasphèmes, les crimes, les délits, les malversations et au- « tres telles choses qui provoquent l'ire de Dieu sur nous, et « surtout, Sire, quand donnerez meilleur ordre aux déréglées « provisions des bénéfices, aux violations et extorsions dont « l'on use aujourd'huy contre vostre clergé..... Nous sommes « contraints vous dire qu'il n'y a chose qui plus provoque Dieu « à courroux et plus tost avance sa dure et vengeresse main « sur nos testes que l'indigne traitement de son sanctuaire et « des personnes et des choses qui en sont..... Donnez-nous les « âmes et prenez le reste. Or ne sommes-nous pas contents de « vous remercier et reconnoistre à la manière de Melchise-

« dech si nous n'y ajoutons ce que fist le sacrificateur Hélias
« avec sa synagogue au bon Roy Josias. Il est escript qu'il ou-
« vrist tous les coffres et trésors du temple où il y avoit de
« grandes, entières et anciennes richesses..... Après vous avoir
« ouvert nos cœurs à cause de vos incomparables faits et plus
« glorieux que ne furent oncques ceulx de Josias, nous vous
« ouvrons nos trésors, nous vous offrons et donnons non-seu-
« lement ce qu'avons, mais plus que nous ne pouvons.....
« Nous sommes ceste année courts de plus de six cent mille
« francs de décimes qu'avons accoutumé de lever, et ce pour
« raison des troubles..... Si ce peut advancer que depuis que
« vous estes Roy avez tiré de vostre esglise sommes incroya-
« bles et que s'il falloit aujourd'huy vendre tout nostre revenu
« on ne pourroit trouver les sommes que vostre esglise libéra-
« lement et de bon cœur vous a accordées. Toutesfois, Sire,
« nous nous délibérons faire tous efforts pour rachepter onze
« cent mille livres de rente qui sont engagées en l'hôtel de la
« ville de Paris dont vous ne recevez rien, à ceste fin que,
« iceulx deniers étant dégagés, vous et vostre postérité en puis-
« siez estre secourus à vostre bon plaisir et manière..... Nous
« ne demandons seulement que deux termes, Noël et Saint-
« Jean, et ja à Dieu ne plaise, Sire, que nous voulons vendre
« le bien de l'église et que nous vous privons du plus beau,
« du meilleur et du plus prompt de vos secours que vous et vos
« successeurs pourriez avoir oncques au besoin..... Pour ra-
« chepter ce que nous avons vendu, nous entendons qu'il vous
« plaise nous prêter tout aide et faire expédier toutes les pro-
« visions qui dépendent de vostre autorité et de vos cours
« souveraines comme aussi il vous plaira nous assister aux très
« humbles supplications qu'il faudra présenter à nostre Saint
« Père le Pape, l'autorité duquel nous voulons conserver.....
« Nous savons très bien, Sire, que ce présent est trop plus pe-

« tit que ne mérite vostre grandeur, vostre vertu et le bien « que le clergé a reçu de vous, mais c'est ce que nous pouvons « à plus ; il ne plaist à Dieu que nous puissions davantage affin « que mieulx cognoissiez nostre bon cœur qui nous fait encore « passer plus oultre. Car voyant que Monsieur vostre frère en « la force de vostre bras et sous vostre heureuse conduite a ba- « taillé la bataille de Dieu et d'un ardent zèle dont on l'a veu « tousjours brusler pour l'honneur de Dieu et la défense de « son esglise sans jamais se lasser..... Nous ne voulons estre si « ingrats qu'il parte d'ici sans actions de grâces, sans recon- « noissance de ses mérites, sans quelque témoignage de nous, « vos bons et fidèles sujets, sans quelque guerdon d'honneur. « Permettez-nous donc, Sire, que du vostre (car tout est à « vous) nous lui fassions, oultre et par-dessus la dite somme, « jusqu'à huit cent mille francs pour luy présenter avant qu'il « se départe d'avec nous.....

« ... Nous vous voulons faire encore un autre présent tel « que fit Hélias au roy son maistre, en coffretant les trésors « du temple pour lui offrir tout ce qu'il trouveroit. Il ren- « contra un livre tout poudreux et moisi ; c'estoit le Deutéro- « nome... Ce livre, Sire, que nous avons trouvé parmi les tré- « sors de l'esglise et lequel, à l'imitation d'Hélias, nous vous « présentons aujourd'huy pour lire, c'est le livre de la loi des « commandements de Dieu et des saints canons et conciles où « est déclarée la volonté de Dieu avec promesse à ceux qui y « obéiront de postérité, de tous biens, et menaces horribles à « ceux qui y contreviendront. Ce livre a esté longtemps en « poudre et comme les lois tiennent silence entre les armes, « aussy n'a on tenu compte de ce livre. Ce n'a esté vostre « faute, Sire, mais en a esté cause la misère du temps... Nous « vous présentons aujourd'huy ce livre, aidez-nous, Sire, à le « nettoyer et mettre en usage... Messieurs les députés rece-

« vront à Paris et toutes parts les plaintes et doléances de tous « ceux du clergé, mettront par mémoire et articles ce qui ap- « partiendra à la réformation pour puis après estre soubs « l'autorité du saint-père résolu et ordonné pour ce que de « l'institution et éducation de la jeunesse dépend la bonne ou « mauvaise vie des sujets. Aidez-nous, Sire, à réformer toutes « les universités de vostre royaume et spécialement celle de « Paris... Si ainsi faites tout cela, comme nous vous requé- « rons, Sire, vous détournerez de vostre chef et de celuy de « vos enfants toutes les menaces que Dieu en extresme ri- « gueur a faites en ces dits saints livres. Vous délivrerez et « affranchirez vostre peuple de la main de Dieu, vous adou- « cirez le ciel, vous amollirez la terre... vous prospérerez... « vous vivrez en paix, repos et abondance de tous biens. Vous « serez vraiment père des fidèles, père de la religion, père de « la patrie, reluisant et autant renommé qu'Abraham, plus « glorieux que Josias, plus digne du nom très chrestien que « pas un de vos prédécesseurs. C'est, Sire, l'allégresse de vos- « tre clergé que j'ay charge de vous faire entendre, c'est l'ac- « tion de grâces de laquelle je suis chargé vous remercier... « Nous vous supplions très humblement, Sire, vouloir pren- « dre le tout en gré, en bonne part, comme sortant d'une bon- « ne, entière et affectionnée volonté de vous obéir et ser- « vir[1]. »

Ainsi se produisait officiellement, avec une éloquence très admirée à cette époque et sous forme de vœux, de demandes et de sacrifices de la part du clergé, la pensée personnelle, dominante et infatigable du cardinal de Lorraine.

Les solennités qui se préparaient à la cour allaient offrir aux princes de sa famille une nouvelle occasion de briller de

(1) Histoire ecclésiastique de Reims, Mss., par Marlot, tome III.

cet éclat propre à leur renom, à leurs personnes. Le duc de Guise, en particulier, pouvait, par la noblesse de son extérieur, soutenir avantageusement la comparaison avec les treize ambassadeurs polonais, hommes à tournures imposantes et distinguées, à costumes amples et magnifiques. Avant leur pompeuse entrée par la porte Saint-Martin (18 août 1573), ces seigneurs étrangers furent rencontrés hors des murs par le prince dauphin, fils du duc de Montpensier, accompagné des membres laïques de la maison de Guise, de quatre cents gentilshommes et de tous les ordres de la ville. L'évêque de Posnanie, chef de l'ambassade, s'avançait escorté, à sa main gauche, par le prince-dauphin ; à côté du palatin de Sieradz et des trois autres personnages les plus considérables marchaient, avec bonne grâce et courtoisie, le duc de Guise, le marquis de Mayenne, le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf.

Pendant plusieurs jours ces ambassadeurs obtinrent audience de Charles IX et de leur nouveau monarque. A la cérémonie de la présentation du décret d'élection, contenu dans un coffre d'argent cacheté de cent-dix sceaux et placé respectueusement sur leurs épaules, ils furent encore reçus sur les degrés du Louvre par le duc de Guise, grand maître, qui les conduisit à l'estrade où les attendait le roi de Pologne. Henri de Lorraine, portant le sceptre de ce jeune souverain, marcha aussi devant lui lors de son entrée solennelle dans Paris.

Le 22 août, les envoyés polonais allèrent offrir leurs hommages au duc d'Alençon, au roi et à la reine de Navarre, puis au cardinal de Lorraine qui, comme on l'a vu, n'avait pas été étranger, par ses démarches auprès de la cour de Rome, au résultat que ces seigneurs venaient proclamer et réaliser. Aussi étaient-ils fondés, à plusieurs titres, à complimenter le prélat, particulièrement sur son éloquence dont il leur donna

de nouveau la preuve par une réponse immédiate en langue latine.

Des fêtes splendides, des réjouissances dispendieuses et répétées succédèrent aux formalités officielles. La reine-mère donna « un banquet aux Tuileries avec des appareils de grands « frais, de rochers, théâtres, salles et toutes sortes de passe- « temps descrits par Jean Dorat, poëte du Roy, en vers la- « tins[1], » où Catherine était qualifiée de *Pallas Gallica*, Charles IX de *Jupiter Servator* et le duc d'Anjou d'*Apollo Gallicus*.

Enfin le 10 septembre l'exécution des « choses conclues et « ratifiées et confirmées » fut jurée par les rois de France et de Pologne, dans l'église de Notre-Dame, à la suite d'une messe célébrée en présence de la cour, de tous les ambassadeurs et des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise et d'Est. Il ne s'agissait donc plus que de fixer le départ du monarque élu et sa marche vers ses nouveaux États.

Rien de considérable ou de brillant ne pouvait depuis longtemps déjà s'accomplir sans que les princes lorrains y prissent une part importante, plus ou moins directe. Ils venaient de paraître avec éclat dans ces jours de fastueuse représentation. Ils obtenaient, par l'érection du marquisat de Mayenne en duché-pairie (septembre 1573), un prix nouveau pour de récents services. Ils ne devaient pas manquer de contribuer, pour l'embellir, au cortége de seigneurs français destiné à accompagner bientôt le roi de Pologne dans sa patrie adoptive. La position du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, le caractère sérieux des affaires du royaume qu'ils étaient intéressés à suivre de près, ne leur permettaient point de s'absenter. Au duc de Mayenne et au marquis d'Elbeuf revint donc

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, tome III, p. 2.

l'honneur de prendre rang dans la cour vaillante et aventureuse du nouveau roi Henri. Celle-ci s'élevait « presque jusques « au nombre de six cens jeunes gentilshommes de tous les « quartiers de la France, qui desja avoient faict preuve et es- « say en guerre de leur vertu[1]. » Les deux princes lorrains allaient, avec la gloire de leur nom, offrir à l'admiration et aux applaudissements des Polonais des modèles de bonne grâce, de vigueur et d'adresse dans les jeux et les exercices familiers à cette nation.

Outre les dégoûts politiques, un événement douloureux et marquant dans l'existence privée du cardinal de Lorraine attristait alors le séjour de ce prélat à Reims. Il était de retour depuis une semaine tout au plus à sa ville archiépiscopale lorsque le jeune François, son neveu, subitement atteint d'une inflammation d'entrailles, succomba, le 24 octobre 1573, à l'âge de quatorze ans. Dès l'enfance le cardinal lui avait fait donner, sous ses yeux, une éducation dont l'esprit naturel, la douceur, la docilité de l'élève garantissaient le succès. « Il l'a- « vait formé pour le service de Dieu, à l'exemple du jeune Sa- « muel. » Enfin il venait d'obtenir pour lui, dans son dernier voyage à Rome, la coadjutorerie de Reims. Le mal s'était révélé par des symptômes si violents que les hommes de l'art confessèrent leur insuffisance en s'écriant : « Malheur sur la « médecine et sur le médecin auquel Dieu à tellement bandé « et fermé les yeux que de ne pouvoir rien voir ne cognoistre « à ceste maladie[2]. »

Envisageant les approches de la mort avec calme et résignation , l'enfant avait pieusement reçu les derniers secours ma-

(1) *Les honneurs et triomphes faits au Roy de Pologne*, etc. Paris, chez Denis du Pré, imprimeur, in-12, 1574.

(2) *La conjonction des lettres et armes des deux très illustres princes lorrains*, etc., p. 82.

tériels et religieux des mains de son oncle, puis il s'était, à dix heures du matin, élevé vers son Créateur. L'église du monastère de Saint-Pierre recueillait le précieux dépôt du cœur de ce jeune prince[1] dont le corps devait reposer dans le tombeau même du cardinal, qui voulut, comme témoignage de tendresse et d'affection, conduire en personne, chapeau rouge en tête, le convoi funèbre depuis le palais archiépiscopal jusqu'à l'église[2].

Un tel coup en effet le frappait profondément dans ses affections intimes, et sa situation politique actuelle était peu propre à lui offrir des consolations d'un autre genre. Cette douloureuse circonstance ne pouvait donc qu'exciter encore, dans ses communications familières avec son chapitre, au milieu des dangers dont il se sentait menacé, une disposition habituelle à déplorer la triste fin de plusieurs des membres de sa famille, en déclarant que « les forces de nature défailloient « en luy : qu'il envieillissoit tout à coup et que l'heure de son « département estoit ja prochaine[3]. »

Muni d'un sauf-conduit de l'empereur pour traverser les territoires allemands où il y avait lieu d'appréhender que l'irritation des princes protestants pût lui devenir dangereuse[4], porteur d'un pouvoir du monarque français pour traiter avec eux sur son passage et d'un brevet qui lui garantissait l'intégrité de ses droits à l'héritage éventuel de la couronne de ses pères, le jeune souverain de la Pologne s'était pourtant dé-

(1) Le canonicat de François de Lorraine fut donné à son jeune frère Louis, depuis archevêque de Reims.

(2) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.

(3) *La conjonction des lettres et armes*, etc., p. 72.

(4) Il fut un moment question de faire par mer le trajet, à la sécurité et aux facilités duquel la reine d'Angleterre avait offert de contribuer « par « toutes les honnestes assistances qui se pouvoient désirer. » (*Correspondance de La Mothe-Fénelon*, tome VII, p. 429.)

cidé, non sans vifs regrets, à quitter Paris le 3 novembre 1573. Guise, voulant flatter ses inclinations, lui faisait, dit-on, au même moment, l'offre, plus ou moins sérieuse, de cinquante mille hommes « pour le soutenir en France, en cas qu'on voulût entreprendre de l'en faire sortir par force[1]. » On répandait, il est vrai, simultanément des bruits de conspiration en faveur de ce prince ; on supposait à ceux qui auraient pris part aux complots le projet de faire mourir Charles IX, le duc d'Alençon, le roi de Navarre pour placer celui de Pologne sur le trône de France ; on prétendait même, avec légèreté, que « monsieur de Guise faisoit assemblée à Ginville pour faire « l'exécution de ceste entreprise[2]. » Quoi qu'il en fût, Henri de Valois avait été obligé de se soumettre et d'étouffer les velléités d'ajournement que lui inspirait l'état de santé de l'ombrageux Charles IX.

Ce monarque, la reine-mère, toute la cour, par conséquent le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, devaient accompagner jusqu'aux limites du royaume le prince qui s'expatriait. A Reims, où il passa, le cardinal lui rendit tous les hommages possibles, « le reçut honorablement ainsi que tout son train[3], » avec d'autant plus de bonne volonté que Henri se séparait d'une manière très amicale de l'oncle et du neveu dont il désirait opposer l'influence à l'ambition et aux desseins de son frère le duc d'Alençon, extrêmement redoutés par lui, dans le cas de la mort de leur aîné. On rapporte que, préoccupé de ces inquiétudes, le roi de Pologne avait sollicité de sa mère la promesse de ne pas laisser le duc d'Alençon prendre, en une semblable éventualité, la lieutenance générale, et d'en faire

(1) *Vie du duc Henri de Guise,* par Pérau.

(2) *Déposition du roy de Navarre dans le procès criminel contre le sieur de La Mole, le comte de Coconnas et autres.*

(3) *Histoire ecclésiastique de Reims,* par Marlot.

au contraire investir le duc de Lorraine, en même temps que le duc de Guise, seul capable de contenir les huguenots, recevrait le titre de connétable. Effectivement Charles IX, tombé malade de la petite vérole à Vitry, s'était vu contraint de renoncer au projet d'aller plus loin ; et les deux frères, y ayant passé cinq jours ensemble, se quittèrent pour ne plus se revoir.

Henri, d'après la volonté du roi, s'achemine donc par Saint-Dizier à Joinville, où est venu l'attendre le cardinal de Lorraine, où le duc de Guise va le recevoir, où la vertueuse Antoinette de Bourbon lui fait un digne accueil. De là, s'étant recommandé aux prières de cette princesse[1], le roi de Pologne part pour se rendre à Nancy. Le duc de Lorraine, à son tour, l'y traite magnifiquement pendant plus d'une semaine. Au milieu des banquets et des fêtes, les yeux du nouveau monarque, précédemment charmés par les attraits de Marie de Clèves, princesse de Condé, belle-sœur du duc de Guise, ne virent pas avec indifférence la jeune Louise, fille du comte de Vaudémont, également distinguée par son mérite et sa beauté ; et dès lors, assure-t-on[2], naquit un sentiment qui devait créer plus tard de nouveaux liens entre la couronne de France et la maison de Lorraine.

De Nancy, le roi de Pologne passa par Vic où le cardinal Charles « s'estoit acheminé pour l'attendre et le festoyer[3]. » Enfin les derniers adieux se firent à Blamont. Quatre jours y furent consacrés à prendre, avec une politique lenteur, congé (4 décembre) de la reine-mère, du duc d'Alençon, de la reine de Navarre, du duc de Guise, du cardinal, son oncle.

(1) *Les honneurs et triomphes faits au roy de Pologne*, etc.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier.
(3) *Les honneurs et triomphes faits au roy de Pologne*, etc.

De retour à Reims, durant « le temps des advents, » Charles de Lorraine allait prononcer dans l'église du monastère de Saint-Pierre un sermon[1], « enseignant par quels moyens nous « devons préparer nos consciences pour recevoir Jésus-Christ « venant à nous, » au saint jour de Noël. En cette occasion (presque la dernière où le prélat dût faire entendre du haut de la chaire sa voix éloquente), un style facile et relativement modéré, quoique fort orné d'images, révéla complétement le caractère qu'avait, depuis six années environ, adopté sa parole : se vouant à communiquer sous une forme persuasive et pratique l'enseignement de la saine morale et signalant ainsi la seconde période de sa carrière d'orateur. La première et la plus étendue, en effet, consacrée à l'examen des dogmes et à l'affermissement de la foi, s'était habituellement ressentie de l'impulsion d'une polémique animée contre les tendances et les efforts redoutables des protestants. Le cardinal prouvait ainsi la flexibilité de son talent, capable de faire succéder, sans désavantage, à l'énergie élevée, à l'éclat d'une discussion de doctrines l'onction simple et fécondante des salutaires avis. Il avait d'ailleurs, dès son début, fixé encore l'attention et attiré les auditeurs par l'estime qu'inspirait la persévérance oratoire d'un prélat de si haute naissance, d'un prince de l'Église, dans ce temps où les curés eux-mêmes abandonnaient trop souvent les soins de la prédication à des religieux mendiants.

La participation notoire du duc d'Anjou aux événements de la Saint-Barthélemy et son ardeur au siége de La Rochelle avaient éveillé contre lui, chez presque tous les princes protestants d'Allemagne, un ressentiment dont l'électeur palatin, Frédéric III, le plus brutal de tous et le plus passionné en fa-

(1) Imprimé « à Reims, chez Jean de Foigny, imprimeur de monsei- « gneur le cardinal de Guise, 1579. »

veur du calvinisme[1], ne put s'empêcher de lui donner de violents témoignages pendant les quarante-huit heures de séjour que le prince français fit (12 et 13 décembre) à son château de Heidelberg. Au milieu de la salle du repas avait été placé, avec intention, un vaste tableau qui représentait en détail le massacre du 24 août 1572. Montrant, dans sa galerie, plusieurs portraits au roi de Pologne, l'électeur l'arrêta devant celui de Coligny et lui demanda s'il le reconnaissait. « Oui, dit Henri, « c'est le feu amiral.—C'est lui-même, reprit Frédéric, le plus « homme de bien et le plus grand capitaine de l'Europe, duquel « j'ai retiré les enfants avec moi, de peur que les chiens de « France ne les déchirassent comme ils ont fait leur père[2]. » A défaut de vengeance plus grave, l'électeur avait recommandé aux officiers de sa suite d'adopter des physionomies sinistres, d'affecter des démarches contraintes et mystérieuses. Quelques-uns allèrent même, rapporte-t-on, jusqu'à faire retentir, entre autres propos blessants, aux oreilles du duc de Mayenne et du marquis d'Elbeuf la qualification de *bouchers de Lorraine*.

Vers minuit, sous prétexte d'incendie dans une cheminée, un si grand tumulte survint au quartier où logeaient ces deux princes que, d'après tout ce qui s'était déjà passé, le roi de Pologne put appréhender pour eux, de la part de la cour palatine, des représailles du massacre de Paris. Ces démonstrations restèrent heureusement sans effet fâcheux, et le roi eut la présence d'esprit de n'en manifester aucun mécontentement à l'électeur qui discourait avec insistance sur la nuit de la Saint-Barthélemy et entremêlait ce désagréable sujet de conversation de blasphèmes contre la messe. Comme moyen

(1) Portefeuilles de Fontanieu, v. 327, pièce 1re.
(2) *Vie du duc Henri de Guise*, par Péran.

de prendre une innocente revanche, le duc de Mayenne conseilla au roi de faire célébrer secrètement le saint sacrifice dans sa chambre, avant de quitter le château du prince inhospitalier qui, informé ensuite de cette sorte d'expiation, en fut tellement piqué que s'il l'eût connue à temps, il n'aurait pas hésité, dit-il, à mettre le feu à l'appartement, dût son palais entier être aussi consumé[1].

Toutes difficultés aplanies d'ailleurs, le reste du voyage s'effectua sans aucun trouble, quoique avec lenteur. « Du costé « de Pollogne le Roy et toute la troupe sont arrivéz en bonne « santé, mandait le cardinal de Lorraine (17 février) à la « duchesse de Nemours. Vostre filz se porte fort bien, vou- « drois bien qu'il revinst bientost et crois qu'il s'amuse « bien[2]. »

Aux tournois, aux fêtes prolongées qui suivirent le couronnement, les princes lorrains, en effet, allaient prendre une part brillante et joyeuse, assombrie promptement toutefois par le spectacle des difficultés et des dégoûts que le nouveau roi était destiné à éprouver ; car ainsi devaient se justifier la contrariété, les regrets avec lesquels le duc d'Anjou avait quitté cette France où la mauvaise santé de son frère lui montrait comme assurée et extrêmement prochaine la possession périlleuse du trône, dans un temps de troubles qui couvaient, de partis qui se multipliaient, à la veille enfin d'une cinquième explosion.

L'édit de pacification n'exerçait aucune salutaire influence sur les provinces méridionales. Pour essayer de neutraliser auprès des catholiques le crédit des Guises qu'elle jalousait

(1) *Histoire de France*, par Daniel, tome VI, p. 515. Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier.

(2) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 9.

toujours, la maison de Montmorency avait entrepris de former un tiers-parti, dit des *malcontens* ou des *politiques*, prêt à reconnaître pour chef le duc d'Alençon, à rechercher comme but l'exclusion des princes lorrains du gouvernement, peut-être même leur bannissement du royaume.

Au milieu des embarras que de telles complications lui suscitaient, le roi, de plus en plus miné par la maladie, se défiant de tout le monde, craignant pour sa sûreté personnelle, eût voulu prévenir les effets d'une division qui prenait son point d'appui si près de lui et ménager, dès le mois de décembre 1573, un rapprochement entre les Montmorencys et les Guises. Il ne préférait point ces derniers; mais Catherine de Médicis les envisageait comme les seuls protecteurs possibles des justes droits de son fils absent et bien-aimé. Or, dans la ferme conscience de leur poids et de leur avenir, revenus sans grand empressement avec la cour à Saint-Germain, eux-mêmes ne se prêtaient guère à des intentions sous lesquelles, pensait-on, « *latebat anguis in herba*[1]. »

Attaqué sur l'escalier du château par un assassin nommé Ventabren, qui chercha aussitôt un refuge dans l'appartement de la connétable, le duc de Guise l'y poursuivit et lui fit grâce pourtant, sur l'intercession de madame de Montmorency, en bornant sa vengeance à quelques coups de plat d'épée[2]. Ventabren, arrêté, fut élargi sans procès, et les mobiles de son criminel attentat demeurèrent ignorés, bien que, dans les conjectures auxquelles il donna lieu, la reine-mère, dit-on, se trouvât compromise[3].

Le cardinal de Lorraine pendant ce temps entretenait des

(1) Papiers de Simancas, B 35, pièce 3.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier.
(3) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, tome III, p. 142.

relations suivies avec l'ambassadeur d'Espagne qui ne pouvait que le recommander à son maître comme un personnage « très affectionné, ainsi que tous ceux de sa maison, au « service de Dieu et de la religion catholique, méritant d'être « favorisés et respectés. » Il correspondait aussi directement, pour des réclamations en Flandre, avec Philippe II, dont il recevait des réponses flatteuses et satisfaisantes (27 mars 1574), s'excusant vis-à-vis de ce monarque de « lui « donner tant de peine pour ses affaires, » et ne négligeant pas de tenter des efforts pour l'intéresser en faveur de la malheureuse Marie Stuart.

Admis de nouveau, par calcul de nécessité, à prendre part au gouvernement : « Nous continuons à estre debout au point « du jour, mandait Charles de Lorraine le 26 janvier à sa « belle-sœur, et tenir conseil à la présanse du Roy pour le « moins trois bonnes heures, et je vous promets que c'est belle « chose comme tout y va d'accort...., M. de Montmorency et « nous sommes fort bien, et de tous côtéz on nous faict fort « bonne chère. » Ne se méprenant pas néanmoins sur la portée de son influence réelle : « Je voudrois, ajoutait-il, que vostre « fils esné fust hors d'ici et moy aussi car la cour est du costé « des dames mais je ne les hante point[1]. » Peu satisfait du rôle qu'il joue, peu disposé à servir uniquement les plans de la reine : « C'est pitié de ce pays, dit-il (17 février), et je m'an« nuye tant que je ne sais où j'an suis et si n'estoit ma vieille « mère je n'eus jamais plus d'anvie que de estre à Rome[2]. »

Le duc de Guise, pour sa part, était alors « très divisé avec « le Roi » qui lui « commanda de s'en aller » et auquel il ne se fit pas faute de répondre « qu'il se pourrait que Sa Majesté s'en

(1) Mss. Béthune, v. 8741. fol. 1.
(2) *Idem*, fol. 9.

« repentît parce que avant beaucoup de jours elle aurait be-« soin de lui[1]. » La cause de l'éloignement de ce prince paraissait provenir du retour du maréchal de Montmorency et de la possibilité d'entrer, par son moyen, en accord avec les hérétiques rebelles[2]. Guise se rendit donc (fin de mars 1574) dans son gouvernement de Champagne, en formant le projet d'aller passer à Joinville les fêtes de Pâques, peu après lesquelles on y attendait le duc Mayenne et le marquis d'Elbeuf, déjà rappelés de Pologne ainsi que le duc de Nevers et le comte de Retz[3]. Dès le 1er avril, les cardinaux de Lorraine et de Guise partirent également de la cour où ainsi il ne restait plus un seul membre de leur maison.

La santé du roi déclinait d'une manière rapide, et tandis qu'à Saint-Germain, en présence de tant de factions rivales, à la veille prévue d'un grand deuil et de troubles compliqués, on s'abandonnait aux plaisirs du carnaval, le duc d'Alençon méditait l'exécution de ses ambitieux desseins. Deux ou trois cents cavaliers, sous les ordres de Guitri, se présentèrent même le mardi gras pour l'enlever, « ce qui es-« tonna tellement les courtisans nourris dans les blandies des « dames que plusieurs s'escoulèrent qui çà, qui là, sans dire « adieu, se persuadans que ce n'estoit qu'une partie d'une « grande troupe[4]. » Le coup manqua pourtant par l'indécision du prince. Catherine de Médicis, alarmée, ramena dès le lendemain Charles IX à Paris, puis, pour plus de sûreté, le conduisit aussitôt au château de Vincennes où le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent mis en état d'arrestation.

(1) Papiers de Simancas, B 36, pièce 118.
(2) *Idem.*
(3) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 19. Papiers de Simancas, B 36, pièce 118.
(4) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv III, chap. 13.

Tous les deux se trouvèrent ainsi contraints de donner, le 24 mars 1574, une déclaration « de leur droicte intention et « bonne volonté envers la Majesté du Roy avec résolution de « s'opposer et courre sus à ceulx qui luy seroient rebelles. » Le duc d'Alençon fit un aveu complet en chargeant les Montmorencys; enfin, peu après, La Mole et Coconnas, ses confidents, furent jugés, condamnés et payèrent de leur vie une entreprise coupable et avortée qui n'aboutit qu'à concentrer et qu'à fortifier le pouvoir dans les mains de Catherine (mais en lui rendant l'appui et les conseils des Guises d'autant plus nécessaires), au moment où il échappait à celles graduellement défaillantes du roi son fils.

Par lettres patentes, datées du 30 mai, jour de la Pentecôte, à huit heures du matin, contresignées du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon, Charles IX confiait à sa mère « la régence, gouvernement et administration du « royaume, attendant la venue du Roy très chrestien Henry « troisième du nom, Roy de France et de Pologne; » et à trois heures de l'après-midi se terminait, avec d'affreux symptômes, cette malheureuse existence durant le cours de laquelle il avait inhumainement aussi coulé tant de sang que sa teinte, reflétant sur tout le règne de Charles IX, efface ou recouvre certaines qualités qui eussent pu rendre ce prince digne d'occuper un trône[1].

Un tel événement, au milieu des circonstances qui l'accom-

(1) L'oraison funèbre de Charles IX, « piteux et débonnaire, propugna- « teur de la foy et amateur des bons esprits, fut prononcée en l'église « Nostre-Dame en Paris, le XII juillet M D L XXIIII, par A Sorbin, dict « de Saincte Foy, son prédicateur ordinaire. »

En sens inverse, d'amères et violentes épigrammes furent répandues sur son compte après sa mort. *Voir*, entre autres, Mss. de la Bibl. nat. Saint-Victor, 534 (359), fol. 163, *verso*.

pagnent, en l'absence du successeur, sous la menace des partis qui se sont formés jusque dans la famille du souverain, va rendre forcément aux Guises une influence très éclipsée pendant les derniers temps du règne de ce monarque qui nourrissait, dit-on, et qui, s'il avait vécu davantage, eût réalisé la pensée de les abattre de manière à ce qu'ils ne se relevassent plus. Toutefois une pareille tentative de la part de l'autorité royale si affaiblie aurait sans doute rencontré de sérieux obstacles dans le grand nombre de créatures, d'amis, d'obligés auxquels les Guises avaient eu le talent de livrer des gouvernements de provinces, des commandements de places fortes, des siéges importants dans les parlements, dans le conseil même, des charges de cour et de finances ; réseau serré, toujours prèt à amortir les coups trop décisifs que la royauté eût cherché à porter à la maison de Guise.

Dès que le cardinal de Lorraine, établi à Reims à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, apprend la nouvelle de la mort du roi, il s'empresse de faire célébrer dans sa cathédrale un service funèbre pendant lequel, montant en chaire pour la dernière fois et prenant pour texte ces paroles du psaume 128 : *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea,* familières à Charles IX, il prononce un éloge pompeux et hyperbolique du jeune monarque qui, selon lui, avait justement pressenti et ses afflictions personnelles et celles de l'Église et du royaume en pleurant, lors de son sacre, et en se plaignant de ce que la couronne était trop lourde pour son front. Le prélat revient ensuite à Paris pour officier, comme abbé de Saint-Denis, aux obsèques royales (13 juillet).

Mais ces hommages à la mémoire du souverain défunt ne pouvaient avoir pour mobiles chez le cardinal que le calcul ou les convenances. C'était du côté de l'astre levant que Charles de Lorraine tenait ses yeux fixés, dans la confiance que des

services récents devaient lui assurer une position propre à le mettre à même d'en rendre encore.

Dès lors, entre autres objets importants, il allait être question du mariage de Henri III. Les Guises auraient désiré unir ce monarque à la sœur du roi de Suède, renommée pour sa beauté, à la fille du duc de Clèves ou à celle du duc de Bavière, toutes princesses d'un âge fait, d'un caractère formé et qui eussent probablement enlevé à la reine-mère son crédit. Catherine, par conséquent, opposée à ces projets, penchait de préférence vers une des jeunes infantes d'Espagne[1]. Le roi leur père ne négligeait rien pour se concilier les dispositions du cardinal Charles. Il avait prescrit (9 mai) à don Rodrigue Ponce de Léon, comte de Baylen, son envoyé extraordinaire à la cour de France, de se régler, quant aux compliments qu'il devait faire aux cardinaux de Lorraine et de Guise, sur l'affection que ceux-ci portaient à ses affaires[2]. Le 7 juin, il écrivait à don Diègue de Cuniga : « C'est un point important que le cardinal de Lorraine vous ait envoyé dire par l'ambassadeur « de la reine d'Écosse, sa nièce, qu'il était temps de nous unir « et d'être bons frères et amis, moi et le Roi très chrétien, « et, quoique ce doive être, comme vous le remarquez, pour « arranger l'affaire de sa nièce, toutefois il y aura peu d'inconvénient à ce que vous alliez, comme de vous-même, « montrant mettre grande confiance dans ledit cardinal et lui « demandant de quelle manière il lui paraît qu'on doit effectuer ce qu'il propose[3]. »

Deux courriers de Catherine de Médicis avaient cependant transmis en douze jours la nouvelle de la mort de Charles IX au roi de Pologne ; et, de Cracovie, Henri III répondait à sa

(1) Papiers de Simancas, B 37, pièces 127.
(2) *Idem*, pièce 1.
(3) *Idem*, B 38, pièce 60.

mère, par l'envoi de lettres patentes, en date du 18 juin, « portant confirmation, ratification et ampliation du pouvoir « de la Royne touchant la régence, gouvernement et adminis« tration des affaires du royaume de France. »

Ce ne fut plus, depuis lors, qu'astuce et dissimulation entre le roi, brûlant déjà du désir de retourner dans sa patrie, et les Polonais jaloux de le conserver comme une sorte de propriété acquise par l'élection. Pressé de partir, selon le conseil de tous les Français demeurés avec lui ou de ceux qui arrivaient, Henri se détermina à une fuite secrète dans la nuit du 18 juin. Les Polonais irrités le poursuivirent à main armée, et il n'évita de tomber en leur pouvoir que grâce à la rupture d'un pont qu'il venait de passer sur la frontière d'Allemagne. Très honorablement accueilli par l'empereur, le monarque, fugitif volontaire, après s'être reposé quelques jours à Vienne, appréhendant des témoignages de sentiments peu sympathiques de la part des autres princes allemands dont il lui eût fallu traverser les États, continua sa route par le nord de l'Italie. Instruits de son intinéraire, le duc de Mayenne et le marquis d'Elbeuf, qui avaient accompagné quelque temps auparavant le duc de Nevers à Padoue, s'empressèrent de se rendre au devant de Henri III, le rencontrèrent à Trévise et, l'ayant salué comme leur nouveau souverain, lui formèrent cortége pour le reste de son voyage.

Chargée du poids d'un gouvernement fort troublé, Catherine s'efforçait de gagner du temps jusqu'à l'arrivée de son fils qu'elle eût voulu pouvoir hâter. Le cardinal de Lorraine lui-même était assez d'avis d'accorder aux réformés, pour les amuser ou les abuser, une trève de quelques mois dont, au surplus, ceux-ci interprétaient la pensée moins comme une preuve de la modération de la cour que comme un hommage à leur propre force. Par la capture, le jugement et l'exécution

de Montgommery (26 juin), ils venaient pourtant de recevoir un coup sensible. Mais la confusion régnait dans les provinces; les partis s'agitaient. D'accord avec le prince de Condé, qui sur les frontières d'Allemagne cherchait à recruter des secours et qui aspirait à reprendre le rôle de son père, d'accord avec le duc d'Alençon, prisonnier à la cour où il ne rêvait qu'évasion et levée de boucliers, d'Anville, frère du maréchal de Montmorency, l'un des principaux *politiques*, préparait activement, en Languedoc, l'union qu'au début de l'année suivante (12 janvier 1575) il devait « faire et jurer, « tant pour luy que pour les catholiques paisibles, avec ceulx « de la religion réformée de France. » Devant ces dangers qui la menacent personnellement en même temps qu'ils ébranlent le trône de son fils, Catherine ne peut donner suite à ses projets de détruire à la fois les huguenots et les Guises par le moyen d'un tiers-parti; il ne lui est plus loisible que de s'allier avec le parti catholique, et, en dépit de toute répugnance, c'est seulement dans les princes lorrains qu'elle doit chercher un appui. L'urgence des affaires, le besoin d'en représenter la situation à Henri III ne lui permettent pas d'attendre ce monarque à Paris. Accompagnée de trois des Guises, de sa cour, du chancelier, des quatre secrétaires d'État, elle arrive donc à Lyon, le 27 août, après avoir passé à Tournus la revue de six mille Suisses qu'elle a fait lever tout récemment. Elle envoie aussitôt Henri de Lorraine vers le roi, avec mission de contrecarrer les démarches que d'Anville est venu, vainement d'ailleurs, faire en personne à Turin pour justifier sa conduite. Henri III de son côté atteint (5 septembre au soir) la frontière de France, à Pont-de-Beauvoisin. Là l'attendaient, pour lui offrir leurs hommages et pour recevoir immédiatement de lui leur liberté, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, demeuré lui-même, depuis le temps de la Saint-Barthélemy, en intime fa-

miliarité avec le duc de Guise. Le lendemain le roi rencontre sa mère à Bourgoin.

Rendu peu de jours après à Lyon, Henri, que l'opinion publique commençait à reconnaître comme énervé et comme très inférieur à sa précédente renommée, s'occupe d'abord d'arrêter (17 septembre) les règlements et la composition de son conseil privé dans lequel prennent place quatre princes lorrains, le duc et le cardinal de Guise, le cardinal de Lorraine et le duc de Mayenne.

La présence en cette ville de Henri de Lorraine, qui venait déjà de réunir des troupes et d'enrôler entre autres sept cents soldats espagnols, était spécialement nécessitée par la crainte d'une révolte, les deux tiers des habitants de la contrée environnante ayant adopté la réforme[1]. Le cardinal Charles se trouvait donc autorisé, en quelque sorte, à caresser l'espoir de diriger seul Henri III dès son entrée dans le royaume; mais voyant que la reine « allait s'emparant de l'esprit de son fils, » l'habile prélat « tourna sa pensée à revers, » feignit de déplorer l'ingratitude qui privait de faveur les membres de sa maison, tous présents, et affecta devant le roi une attitude simple, dénuée de prétentions, propre à faire répéter que les princes de Guise désiraient se retirer de la cour[2].

Une des premières et des plus importantes questions qui se présentèrent fut celle de savoir s'il y avait lieu d'écouter les propositions de paix faites par les protestants et les catholiques unis. L'opinion des Guises, particulièrement du cardinal de Lorraine, persévérant dans son système qu'il osait manifester sans réserve, était toute favorable à la guerre. Il est juste de dire que, dans ses conférences avec Henri III, ce prélat

(1) Papiers de Simancas, B 36, pièce 57.
(2) *Idem*, B 37, pièce 142.

l'engageait en même temps, « pour prémices de sa royauté, » à réprimer la simonie dans l'Église, à accorder les bénéfices à des personnes dignes et capables, non à des femmes ou à des enfants, à permettre les « élections canoniques, » enfin à créer « un ordre de chevaliers de la Passion à qui on donne« roit pension pour les bénéfices tenus en commende, sous le « bon plaisir de sa sainteté[1]. » Ces chevaliers auraient eu pour destination de combattre les hérétiques, de même que ceux de Saint-Jean de Jérusalem étaient voués à lutter contre les infidèles.

L'affaire du mariage du roi donnait aussi lieu à de graves préoccupations. Il paraît certain[2] qu'en arrivant à Lyon Henri III découvrit mystérieusement au cardinal son dessein arrêté d'épouser Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudémont, qui avait produit l'année précédente une si forte impression sur son cœur. Le roi lui recommanda en même temps le secret le plus absolu vis-à-vis de sa mère qui cherchait à l'attirer vers d'autres alliances. Soit que l'amour lui semblât une garantie suffisante du résultat définitif, soit qu'il jugeât plus utile à sa propre ambition de servir les intérêts du roi d'Espagne, le cardinal ne conseillait pas au monarque de s'unir à sa parente. Dans une visite qu'il rendit à Lyon aux envoyés de Philippe II (octobre 1574), il leur déclarait « qu'a« près être fidèle François il étoit bon Espagnol et désiroit « surtout que l'accord et la bonne amitié existassent entre les « deux rois[3]. » La conséquence actuelle de ces sentiments était l'exhortation ostensible donnée à Henri III d'épouser une infante. Aussi don Diègue de Cuniga, dans les entretiens où il

(1) *Histoire ecclésiastique de Reims*, par Marlot, tome III.
(2) Papiers de Simancas, B 38, pièce 24.
(3) *Idem*, B 37, pièce 80.

recevait des révélations du cardinal à cet égard, lui exprimait-il réciproquement l'intérêt de son maître pour tout ce qui le concernait lui-même ainsi que la maison de Guise si fertile en bons services rendus à Philippe II, à l'Église catholique et au roi de France. Ces assurances, répétées en présence des ducs de Guise et d'Aumale, étaient d'ailleurs confirmées peu de semaines après (novembre 1574) par les encouragements directs du monarque espagnol. « A ce qu'il parait, écrivait Phi« lippe II à don Diègue, le cardinal de Lorraine s'occupe avec « affection du mariage du roi très chrétien avec une des in« fantes mes filles, et dans toutes les autres choses qui me « touchent il faut le bien conserver, donnant toujours à en« tendre que je l'estime beaucoup et que je désire fort la li« berté de la reine d'Écosse[1]. »

Comme début d'exécution des plans énergiques qu'il venait de faire prévaloir, le cardinal, à la suite des fêtes de la Toussaint, engagea le roi à descendre le Rhône, de Lyon à Avignon, afin de réprimer les tentatives de Montbrun, en préparant les siéges de Livron et de Beaucaire. Il s'agissait aussi de secourir le Languedoc, d'en retirer le gouvernement à d'Anville et d'empêcher ce maréchal de communiquer avec le sieur de Bellegarde.

Arrivé peu de jours avant la cour dans cette ville papale dont un légat faisait avec empressement les honneurs, Charles de Lorraine, sur le point d'ouvrir à Henri III une nouvelle carrière politique, devait naturellement juger propice à ses intentions le déploiement d'une pompe de cérémonies religieuses habituelle à la localité. C'était une sorte de manifeste éclatant qui ne pouvait étonner ni instruire ses ennemis, irrités de ses projets et de son influence à l'aurore d'un nouveau

(1) Papiers de Simancas, B 37, pièces 48, 74.

règne. Les prières publiquement adressées au ciel semblaient d'ailleurs un moyen d'obtenir, pour la cause de la foi qu'on allait défendre, le triomphe ambitionné par les catholiques. Le 8 décembre, jour de la conception de la Sainte-Vierge, le roi assista donc à l'une de ces processions solennelles et nombreuses, formées dans le midi de la France par les confréries qui y ont toujours abondé, à cette époque particulièrement. Pendant une quinzaine toute la cour s'y était « pré« parée fort[1]. » Henri III et, à son exemple, les plus grands seigneurs de sa suite étaient allés préalablement (20 novembre) s'inscrire parmi les pénitents blancs, dits *battus*[2]. Portant lui-même la croix des pénitents noirs, dont il faisait partie, le cardinal de Lorraine, malgré la saison avancée, marchait pieds nus dans l'ordre de cette procession qui fut suivie d'un sermon durant lequel, subitement atteint de douleurs à la tête, d'éblouissements et de défaillance générale, il dut être transporté à son logement et mis au lit. La brusque irruption du mal provenait, selon les uns, de l'action funeste du froid et de l'humidité; selon d'autres, des effets du poison qui aurait été administré au prélat par le moyen d'un flambeau tenu devant lui et dont, il est vrai, la fumée l'avait incommodé, ou encore des émanations, pernicieuses pour son cerveau, de substances vénéneuses renfermées dans une bourse qu'on lui présenta. Enfin un historien[3] a même supposé que cette maladie[4] était le résultat des rigoureuses mor-

(1) Mss. Béthune, v. 8676, fol. 198.

(2) *Idem.*

(3) De Serre. *Voir* l'Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. III, chap. 16.

(4) « Fièvre pestilente, provenante, selon les causes naturelles, du se« rain d'Avignon qui est fort dangereux. Lequel lui donna sur la teste à « la procession des pœnitents, » disent les Mémoires Mss. de l'Estoile, Bibl. nation.

tifications que le cardinal infligeait à sa personne. Les nombreux hommes de l'art appelés pour la traiter ne surent, au surplus, y assigner de cause précise. Quant au prélat, il ne conserva, dès le second jour, aucune illusion sur l'issue à en attendre. Non-seulement il envisagea celle-ci sans laisser paraître de regrets, mais il la prédit en remerciant Dieu d'exaucer les vœux qu'il lui avait récemment adressés pour quitter ce monde avant d'être témoin des calamités irréparables dans lesquelles le royaume allait tomber.

Depuis ce moment il ne porta plus sa pensée que sur les devoirs à remplir envers son Créateur qui l'appelait à lui et il ne l'en détourna que passagèrement pour régler ses affaires temporelles. Entouré des soins attentifs et des prières de ses neveux, les ducs de Guise, de Mayenne, l'abbé de Fécamp[1], le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf, qui répandaient des aumônes à son intention, honoré des fréquentes visites du roi, de la reine-mère, de tous les princes et des plus grands seigneurs de la cour, le cardinal ne songeait plus qu'à son salut. « A quelle fin, disait-il, estimons-nous estre advenu « que le prophète Hély ravy et enlevé au ciel laissa tomber « son manteau? N'étoit-ce pas afin que nous nous persuadions « qu'il n'entre rien au ciel de ce que nous possédons icy bas, « et comme nous n'avons rien apporté en ce monde avec « nous, aussy nous n'emporterons rien d'icy en l'autre[2]. »

Le jeudi 12 décembre, vers neuf heures, il se confessa donc au père Edmond Auger, jésuite, et désira que la messe fût célébrée dans sa chambre, en présence du roi. Au moment de la consécration, il se fit aider par deux de ses serviteurs pour se lever, s'approcher de l'autel, se placer à genoux sur un carreau de velours et recevoir pieusement le saint via-

(1) Son successeur comme archevêque de Reims, comme abbé de Saint-Denis, et plus tard cardinal de Guise.

(2) *La conjonction des lettres et armes*, etc., fol. 99.

tique. « Qui suis-je, dit-il au roi qui avait voulu l'empêcher de « quitter son lit, que mon Sauveur vienne à moy? Je ne suis « nullement digne qu'il entre sous mon toit. Par cy-devant si « quelque personnage honorable fust venu vers moy je luy « allois au-devant : maintenant, quoy que malade, ne feroy-je « pas le semblable à mon Seigneur Dieu? Je me lèveray, Sire, « avec vostre permission, je me lèveray et iray au devant de « mon Dieu. » Ayant prié le célébrant de s'interrompre un instant, le cardinal prononça à haute voix sa complète profession de foi catholique; il fit ensuite sa confession générale, récita ses prières, malgré la violence des douleurs qu'il ressentait, et reçut la communion en s'écriant : « Mon Seigneur « et mon Dieu! »

Recouché aussitôt, il s'entretint avec Henri III en lui conseillant de veiller au salut du royaume ainsi qu'à la défense de la religion. « Sire, ajouta-t-il, je proteste devant le Dieu « vivant que j'adore et qui, en peu d'heures, sera mon juge « que je n'ai jamais eu de dessein contraire au bien de votre « état. Je laisse deux neveux qui n'ont et ne peuvent avoir « intention que celle que mon frère leur à recommandée en « mourant, et les désavoue s'ils ont autre pensée. Je supplie « votre majesté de les tenir pour bons serviteurs tant qu'ils « aimeront son service. »

Plus touché de cette scène que convaincu peut-être de la franchise du cardinal, le roi s'empressa de lui répondre : « Je « n'ai jamais douté de votre affection; mon état vous regret« tera; j'avois besoin de votre assistance en mes affaires; et « si Dieu vous appelle mon service en pâtira. Pour vos ne« veux, je les aime comme mes parents, et serai pour eux, « n'en doutez nullement[1]. »

(1) *Histoire de France*, par Daniel, in-4°, tome VI, p. 652. *Vies du cardinal de Lorraine et du duc Henri de Guise*, par Pérau.

Le cardinal exhorta ensuite le duc d'Alençon à ne jamais se séparer du légitime parti de son frère et le roi de Navarre à persévérer dans la foi qu'il avait récemment embrassée. S'adressant à ses proches, il leur recommanda la piété envers Dieu, la fidélité à l'État et au monarque, auquel il dit un dernier adieu et qui l'embrassa au milieu de l'émotion générale.

Peu après, ayant reçu la visite de la reine-mère, il lui renouvela quelques avis touchant l'administration et le salut du royaume; puis prit congé d'elle en formant des vœux pour sa prospérité et en lui donnant « un saint baiser. » Durant ces moments solennels, les larmes coulaient des yeux de Catherine comme de ceux de tous les assistants, et cette princesse promit spontanément au cardinal la continuation de sa bienveillance et de celle du roi pour ses parents dont elle reconnaissait avoir reçu et attendre encore de signalés services.

Personne ne s'y méprenait pourtant; la mort de Charles de Lorraine allait être un sujet de réjouissance pour la reine et lui donner lieu de dire, en se mettant à table, le jour de cet événement, prétend-on : « Nous aurons à cette heure la « paix[1]. »

Dans l'après-dînée, le prélat lut, en présence de quelques-

(1) L'Estoile cite ce propos et rapporte aussi le bruit que, « selon ses « bons amys les huguenots, il fit un vilain commerce avec la Reyne- « mère. » Au surplus le cardinal, de son côté, connaissait bien cette princesse, et, ayant lu son histoire, écrite sous le titre de *Vie de sainte Catherine*, dont elle-même, « dissimulant à la Florentine, » affectait de rire « à gorge déployée : — Crois-moi, Montagne, répondit-il à l'un de ses « familiers qui disoit que la plupart de ce qui étoit dans ce livre n'étoit « que faussetés, les mémoires des huguenots ne sont pas toujours bien « certains, mais de ce côté-là ils ont rencontré, j'en sçay quelque chose, « j'ay ouy dire à des catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié de ce qu'elle « avoit fait. »

uns de ses serviteurs, son testament[1] entièrement écrit de sa main (à Reims, le 1er janvier 1571); il dicta quelques articles additionnels de gratitude envers des personnes qu'il affectionnait et mentionna avec attachement Charles de Vaudémont, son cousin.

Dès lors tous les instants de calme que lui laissent ses douleurs sont employés en méditations pieuses, en prières avec ses aumôniers ou ses domestiques[2], jusqu'au jour où, les invincibles progrès du mal annonçant une fin prochaine, le cardinal réclame l'extrême-onction, priant l'archevêque d'Embrun qui était présent de la lui administrer, et indiquant ensuite lui-même à ce prélat l'ordre dans lequel il doit accomplir les cérémonies du sacrement. Il presse avec ardeur le crucifix dans ses bras, il récite les psaumes de la pénitence, l'hymne de la passion de Notre Seigneur ainsi que plusieurs autres prières; il sollicite une absolution réitérée, il supporte sans plaintes et sans effroi les dernières souffrances qui devaient, après une journée de redoublement des spasmes et des convulsions, terminer sa vie, vers quatre heures du matin, le dimanche 26 décembre.

Entouré de son frère et de ses neveux, Charles de Lorraine, à l'âge de quarante-neuf ans et dix mois, avait depuis peu de

(1) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 9.

Cet acte avait été remis en garde par le cardinal à sa sœur Renée, abbesse de Saint-Pierre de Reims, et chaque année il le retirait de ses mains pendant quelque temps pour le reviser.

(2) En approfondissant les faits, en réfléchissant sur les sentiments, le maintien et les habitudes de langage du cardinal, il est impossible d'admettre, quant à ses derniers moments, la version que donne l'Estoile, d'après les propos des réformés d'ailleurs, et qui place des blasphèmes ou des obscénités dans la bouche du prélat moribond. Rien ne prouve non plus que, depuis l'invasion de la maladie, Charles de Lorraine ait été « privé de tout sens et jugement. »

moments rendu le dernier soupir, lorsque Henri III, suivi du duc d'Alençon, du roi de Navarre, de toute sa cour, vint visiter le corps et l'arroser d'eau bénite après avoir prononcé des prières et même répandu quelques larmes. Le roi se rendit ensuite auprès des neveux du défunt pour leur offrir des paroles de consolation, en protestant de l'attachement qu'il avait porté au cardinal durant sa vie et qu'il était dans l'intention de conserver toujours à sa famille. La reine-mère indisposée envoya, de son côté, plusieurs personnages considérables de son service exprimer ses compliments de condoléance aux princes lorrains.

« Elle avoit eu le cardinal si avant dans la pensée pendant « sa vie qu'après sa mort elle en eut, a-t-on rapporté[1], l'ima- « gination toute troublée. Cette princesse l'avoit en vision à « toute heure de nuit et de jour, et il lui sembloit qu'il luy « faisoit signe de le suivre. Enfin Sa Majesté en fut tellement « effrayée, un mois durant, qu'elle n'eust osé demeurer seule « en quelque lieu que ce fust. » Effectivement on fit bientôt circuler à la cour « une fable » dont l'imagination frappée de la reine ou sa conscience peu tranquille et sa superstition italienne fournirent sans doute le sujet. Le cardinal, disait-on, était venu la visiter pendant une nuit et l'avait assignée à le rejoindre au bout d'un certain nombre de jours, en sorte que Catherine en fut « malade d'un flux de ventre » et garda le lit durant près d'un mois[2].

Dès le lendemain de la mort de l'illustre prélat, de pompeuses obsèques, avec éloge funèbre, auxquelles assistèrent le roi et la cour, furent célébrées dans l'église des frères prêcheurs où le corps reposa jusqu'au samedi suivant. Les cardi-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. III, liv. 3.
(2) Papiers de Simancas, B 38, pièce 19. *Mémoires de l'Estoile.*

naux de Guise et de Pellevé, exécuteurs testamentaires, le firent alors partir pour Reims, sous la conduite de Louis de Lorraine, abbé de Fécamp, de l'abbé de Saint-Nicaise et sous l'escorte de tous les gentilshommes de la maison du cardinal, « avec son train ordinaire. » Convoi magnifique et dispendieux dont les frais furent acquittés par le produit de la vente de sa vaisselle d'argent[1].

Le chapitre de la cathédrale, pénétré de respect pour son pontife défunt, continua pendant la vacance du siége les offices prescrits par lui et prit soin que les honneurs les plus solennels fussent rendus à ses restes. Le 27 janvier 1575 l'évêque de Verdun, assisté de quelques autres prélats, harangua d'abord M. de Fécamp et reçut le corps qui, traîné par quatre chevaux pies, noirs et blancs, sur un char couvert, ainsi que l'attelage, de velours noir et d'une grande croix blanche en satin, fit son entrée, par la porte de Dieulumaire, dans la ville métropolitaine. Il était précédé par les minimes, par le clergé complet, par le recteur, les docteurs et les bacheliers de l'Université, par les pauvres, reconnaissants, affligés et accourus à sa rencontre, par les principaux bourgeois et plusieurs grands personnages. D'autres marchaient après, de même que cinquante serviteurs du cardinal, tout le corps de ville et plusieurs milliers d'habitants. Quinze cents torches brûlaient à cette cérémonie dont la dépense, s'élevant à près de dix mille livres, fut payée au moyen d'un emprunt que le duc de Guise, héritier de son oncle, fit aux bourgeois de Reims.

L'église du couvent de Saint-Pierre, dont Renée de Lorraine était abbesse, devait recevoir le cœur du cardinal qu'on déposa à côté de celui de son neveu François, près de la sépulture de Marie, sa sœur, feue reine d'Écosse ; et le corps fut

(1) *La conjonction des lettres et armes*, etc., fol. 95.

descendu à la place qui lui était destinée, dans le tombeau de marbre noir construit d'avance, derrière le maître-autel de la cathédrale. De la partie supérieure du caveau, qui dépassait d'un demi-pied le sol, partaient quatre colonnes soutenant un entablement « où s'eslevoit le théâtre éclatant d'or de toutes « parts sur lequel estoit dressée une croix et à l'entour la pas- « sion de nostre Seigneur merveilleusement représentée [1]. » Le prélat avait composé lui-même son épitaphe dont il ne restait que les dates à remplir [2].

A Troyes, à Châlons, partout sur les bords de la Vesle [3] s'étaient produites des marques de profonds regrets au passage du convoi du cardinal de Lorraine. La population de Reims avait assisté à ses funérailles avec un triste et sympathique empressement. Effectivement, elle venait de subir une perte que l'intérêt non moins que la reconnaissance devait lui rendre sensible. Que de bienfaits le pontife avait répandus sur sa ville archiépiscopale! Combien il en méditait encore, peu de

(1) Ce tombeau, qui reçut encore plus tard deux membres de la famille, successeurs du cardinal de Lorraine au siége de Reims, fut détruit, quant à la partie monumentale élevée au-dessus du pavé de l'église, en 1741, d'après une requête du chapitre et en vertu d'une permission accordée par le grand-duc de Toscane, chef de la maison. (*Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 10.) Aujourd'hui il n'existe plus aucun ornement, aucun indice qui marque la place où sont inhumés les restes du célèbre prélat.

(2) D. O. M.

« Carolus S. R. E. presbyter cardinalis a Lotharingia, archiepiscopus « dux Rhemensis, primus par Franciæ, s. sedis apostolicæ legatus-natus « de morte et resurrectione cogitans sibi vivens posuit anno M D LXIII « pontificatus sui anno XXXV. Vixit annos XLIX, menses X, dies IX, « horas IV. Obiit anno Dom. M D LXXIV, VII cal. januarii. Requiescat « in pace. Amen.

« Ego credidi quia tu es Christus filius Dei vivi qui in hunc mundum « venisti. »

(3) Petite rivière qui passe à Reims et se jette dans l'Aisne.

moments avant sa fin ! Indépendamment de fondations ecclésiastiques et pieuses[1], qui s'élevaient au moins à quinze cent mille francs et qui ne l'empêchaient pas d'établir à Meudon, dans cette demeure rendue si splendide par lui, la première maison de capucins existante en France ainsi que de contribuer largement à l'hôpital neuf de Joinville, en outre de l'institution du collége de Pont-à-Mousson, de l'université de Reims, d'un siége présidial pour vider les appels en la même ville (1551, dès l'origine de cette magistrature), de la construction du palais archiépiscopal, du collége de Saint-Patrice, destiné aux théologiens, d'un vaste séminaire dans la rue Barbastre, de l'établissement d'un couvent de minimes sur le terrain de l'abbaye de Saint-Remy, à laquelle il ajouta ainsi plusieurs maisons et jardins contigus, acquis à ses propres frais, le cardinal, parcimonieux pourtant par nature, ordonnait, à ses dépens aussi, des distributions annuelles de blé aux indigents ; il répandait l'aisance par ses fréquents séjours à son siége, par l'éclat déployé à l'occasion des chapitres généraux et provinciaux[2]. Il avait fixé par de sages règlements l'administration du grand hôpital, conçu et commencé à exécuter les projets de rendre la rivière de Vesle navigable au-dessous de Reims et de faire bâtir entre les deux marchés une halle pour la construction de laquelle les arbres nécessaires devaient être tirés de la forêt de Joinville. Il avait procuré le dessèche-

(1) Le cardinal avait fondé deux services annuels, l'un le jour de Saint-Mathias, pour son frère François, duc de Guise, l'autre le jour anniversaire de sa propre mort.

Pour ces fondations et pour celles de diverses cérémonies, à plusieurs jours de l'année, il affecta un revenu de quatorze mille livres, à prendre sur le duché de Chevreuse, sur les domaines de Meudon et de Marchètz, et qui pouvait être racheté moyennant une somme de quatre-vingt mille florins. (*Voir* le testament du cardinal de Lorraine.)

(2) *La Conjonction des lettres et armes*, etc., fol. 120.

ment de marais, assez étendus et malsains, qui avoisinaient la ville du côté du couchant; avec le produit de la vente de ces terrains ainsi rendus à la culture et au pâturage, transformés en prés et en jardins, il avait pourvu à l'agrandissement et à la réparation des fossés, aux fortifications de l'enceinte, utilisant et entretenant à la fois, par ces travaux, les pauvres de la contrée. Il voulait établir sur plusieurs points intérieurs des fontaines alimentées par une eau de sources, plus salubre que celle des puits à l'usage desquels les habitants étaient réduits. En un mot, « ceste belle face de la ville de Reims si bien polie « et illustrée par ce prélat qu'estoit-ce sinon un mémorial de « la souvenance du bien reçeu de ce prince[1]. »

Amateur éclairé des arts, il avait fait présent de plusieurs beaux tableaux[2] à la cathédrale; orateur éloquent, docte ami des lettres[3], il avait attiré de Lyon à Reims, en 1560, Nicolas Bacquenois, habile imprimeur, le premier qui s'y établit. Par les ordres du cardinal s'étaient exécutées les copies d'une douzaine de manuscrits: entre autres celles du Traité inédit de la Providence, en grec, d'Anastase, patriarche de Constantinople, transcrit de la main du célèbre Constantin Paléocappas, d'un évangéliaire, en slavon du onzième siècle, par saint Procope, et en illyrien du quinzième, envoyé au cardinal par le patriarche de Constantinople. Avec ces précieux monuments, plusieurs volumes provenant de la superbe bibliothèque que s'était créée Charles de Lorraine font encore aujourd'hui partie des richesses intellectuelles de la ville de Reims, au bien-être matériel de laquelle ce prélat contribua

(1) *La conjonction des lettres et armes*, etc., fol. 120.

(2) Ils furent donnés par le chapitre au duc d'Orléans, en 1723. (*Histoire de la maison de Lorraine*, par Lacourt.)

(3) On doit se rappeler que le cardinal avait écrit une brève histoire des faits du règne de Henri II. (*Voir* le tome Ier, p. 526.)

tellement qu'on a pu dire que « de terre qu'elle estoit il l'a« voit laissée d'or et de marbre. »

Mais ce côté particulier de la vie du cardinal, bien que très réel, s'est toujours effacé dans l'ombre si vaste de ses tendances religieuses, de ses desseins politiques, sous l'influence des jugements portés sur lui par les partis opposés. Les préventions, favorables ou désavantageuses, firent même interpréter diversement une tempête violente, remarquée à Avignon et dans une partie du royaume, le jour de la mort de Charles de Lorraine. Selon les catholiques, le ciel, à l'occasion d'une si grande perte, manifestait son courroux à la France ; au dire des réformés, dont la muse satirique s'exerça sur cette circonstance[1], c'était le sabbat des démons réunis pour recevoir le cardinal. Au surplus, si jamais personnage considérable ne fut, durant sa vie, l'objet de plus d'hommages, de louanges, de dédicaces[2] d'ouvrages en prose et en vers, en français et en latin, et de plus d'attaques, de calomnies, d'épigrammes, de satires, nul aussi n'a donné lieu, après sa mort, à une plus extrême diversité de sentiments. Ceux des catholiques se manifestèrent par le deuil, même dans les cours étrangères, particulièrement en Espagne et à Rome où le pape et le sacré collége rendirent à sa mémoire des honneurs extraordinaires, par de solennels services funèbres, des pané-

(1) Mss. de la Bibl. nation., suppl. franç. $\frac{1425}{6}$. L'Estoile, fol. 375.

(2) Tout récemment encore il venait de recevoir, entre autres, celle du « Brief discours du merveilleux et terrible accident advenu par feu en la « ville de Venise, etc., adressée à sa seigneurie sans plus outre narrer les « louanges de son cler et noble esprit, » par J. du Lac, Paris, pour Pierre des Hayes, imprimeur, demeurant près la porte Saint-Marcel, 1574.

Par une épître très louangeuse, Étienne Pasquier lui avait fait hommage de son livre des « Recherches de la France. » (*Œuvres d'E. Pasquier*, tome II, lettre 1re du liv. II.)

gyriques outrés[1], tandis qu'en Angleterre la nouvelle de sa fin était « non mal agréable, à cause de la royne d'Escosse[2], » et qu'elle donnait partout, du côté des réformés, le signal d'une explosion d'âcre joie, de rancune satisfaite, se formu-

(1) « . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« A moy qui à l'estude ay mon temps consumé,
« De science amateur et des sçavants aimé ;
« A moy qui fus l'honneur des prélats catholiques,
« A moy qui ay osté maint peuple aux hérétiques
« Par sçavoir, par vertu, par foy, par vérité,
« A moy qui fus constant en toute adversité,
« A moy qui fus doué de divine prudence,
« A moy qui, sans reproche, à quatre roys de France
« Ay servi et donné bon advis et conseil,
« A moy qui eu l'esprit clair comme le soleil,
« Et qui fus de mémoire et faconde admirable,
« . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Ne debvoit estre faict un tombeau si estroit,
« Puisque mon nom s'estend au monde en tout endroit.
« Que ma tombe eslevée ait la France pour place,
« Si que tout catholique en puisse veoir la face !
« Qu'en un double trophée on me dépeigne ainsi
« Qu'ay soustenu la foy à Trente et à Poissy !
« Gravez y mes sermons, disputes et harangues,
« Les peuples, les citéz, les aureilles, les langues
« Qui pour m'avoir ouy ont maintenu la foy !
« Mettez y les escrits qu'on dédia à moy ;
« Mon université, mon collége et église,
« Et séminaire y soit et ma cité comprise !
« . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Pour ma gloire accomplir tant au ciel qu'icy bas
« Amassez sur ma tombe un nombre immémorable
« De pauvres soulagés par ma main pitoiable ! »

(*Prosopopée de monseigneur le cardinal de Lorraine, archevéque de Rheims*, par N. Pintheau.)

(2) *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, tome VI, p. 355.

lant en diatribes les plus amères et les plus exagérées[1].

Si, du reste, les ennemis graves et réfléchis du cardinal de Lorraine[2] se sont trouvés contraints de rendre justice à ses hautes facultés, à son éloquence, à son ascendant irrésistible,

(1) En voici quelques échantillons :

« Le paradis, l'enfer, aussi le purgatoire
« Furent ces jours passéz en altercation,
« Voulants du cardinal pour une insigne gloire
« Le remuant esprit mettre en sa mansion.
« Le purgatoire ha dit : J'ay ma possession
« Maintenue soubz luy par eau, feu, corde et fer ;
« J'ay une infinité d'ames, ha dit l'enfer,
« Venues icy bas de sa part place prendre ;
« Le paradis allègue : il ne pourroit descendre
« Car tant qu'il ha vescu, sans jamais abaisser,
« Il ha luy et les siens par suz tous faict haultsser ;
« Auquel donc par raison doibt-il aller se rendre ? »

(Mss. de la Bibl. nation. Saint-Victor, 534 (359), fol. 71.)

« Le cardinal lequel durant sa vie
« Troubla le ciel et la mer et la terre
« Sert maintenant aux enfers de furie
« Et aux damnés comme à nous fait la guerre.
« Pourquoi vient-on jetter sur ce tombeau
« Tant d'eau bénite et plus que de coutume ?
« Étant y gist de guerre le flambeau ;
« Et on a peur qu'encor il se rallume ! »

« Interloquutores : Viator et Gallus.

« V. Quis tegitur tumulo hoc ?
« G. Carolus Lotharingius ille.
« V. Gallicus Antistes ?
« G. Gallica dira lues.
« V. Ecquid purpureus ?
« G. Gallorum coede piorum.
« V. Causa necis ?
« G. Nescis ? Purpura junxit humo. »

(Mss. de la Bibl. nation. Saint-Victor, 534 (359) fol. 55.)

(2) *Voir* entre autres J.-A. de Thou, *Histoire universelle*, liv. LIX.

à sa fécondité de moyens et de ressources, aux services qu'il rendit à la France, en la soutenant dans les dangers, en pourvoyant à sa défense, en lui procurant les secours qui lui manquaient[1], s'ils ont reconnu l'absence réelle de fanatisme religieux en lui, son indifférence pour les calomnies dont il était l'objet, son affabilité[2], même vis-à-vis de ses adversaires, sa générosité, calculée il est vrai, à l'égard des gens de lettres, des pauvres et de ceux qui le servaient, en un mot cette réunion de qualités qui lui a valu, de la part de Bossuet[3], le titre de *grand génie*, ils ne pouvaient néanmoins pardonner à son caractère inégal, arrogant dans la prospérité[4],

(1) « Si l'envieuse mort de l'heur plus grand des hommes
« Nous eust voulu laisser iusques à ce iourd'huy
« Ce très rare prélat de la France l'appuy
« Nous ne serions (peut estre) où maintenant nous sommes, »

a-t-il été dit de lui peu de temps après sa mort, dans des vers inscrits au bas de sa gravure. (Bibl. nation., département des estampes, boîte de la branche puînée de Lorraine.)

(2) « Se faisant tout à tous : bourgeois avec les bourgeois, docteur avec « les docteurs, magistrat avec les magistratz, pour gaigner les volontéz « d'un chacun et la grâce et bénévolence de tout le monde. » (*La conjonction des lettres et armes*, etc., fol. 93, *verso*.)

(3) *Histoire des variations*, liv. IX, § 91.

(4) « S'il estoit saint, dit Brantôme, il estoit bien autant mondain en « ses jeunes et beaux ans; aussi il a eu de très bonnes fortunes que je « dirois bien. Parmy la mondanité, il avoit cela qu'en sa prospérité il « estoit fort insolent et aveuglé, ne regardant guères les personnes et n'en « faisant cas; mais en son adversité, le plus doux, courtois et gracieux « qu'on eust sçeu voir... Une des filles de la reyne, mademoiselle de la « Guyonnière, depuis madame de Ligneroles, lui en faisait souvent la « guerre : car quand il estoit sur le haut bout il ne faisoit cas des person- « nes, ny d'hommes, ny de dames; et quand il estoit sur le bas il recher- « choit et les uns et les autres. Si tost que mademoiselle de la Guyonnière « le voyoit venir, elle qui estoit très habile fille, belle, honneste et qui « disoit bien le mot, luy disoit : Monsieur, dites le vray : n'avés vous pas « eu la nuit un revers de fortune? Dites le nous. Autrement, nous ne par-

à son esprit si agité, parfois si violent. D'un autre côté, l'enthousiasme était loin d'aveugler les partisans de Charles de Lorraine au point de leur interdire tout blâme. Son ardeur de réformes au concile de Trente, l'intention manifestée par lui au duc de Wurtemberg, à Saverne, d'appuyer l'introduction du luthéranisme en France, l'aliénation des biens de l'Église pour venir au secours de l'État dans les guerres civiles[1], les concessions à la noblesse de pensions sur les abbayes engendraient autant de sérieux griefs propres à maintenir toujours le cardinal en une sorte de suspicion.

Catholiques comme protestants, cour ou partis, Espagne ou Rome, chacun croyait donc avoir eu sujet de se plaindre, chacun s'était méfié de lui. Ce grand personnage semblait mériter le reproche universel, exprimé par ceux mêmes qu'il affectait de servir le mieux et qui lui manifestaient en retour le plus de bienveillance, d'avoir été «si ambitieux que, venant vers le « roi incliné à la paix, il n'osait pas faire une observation con- « tre elle et lui qui eut dû défendre l'Église, la détruisait au « contraire pour plaire à ses maîtres[2]. » S'abritant sous les plus imposantes bannières, le cardinal, par l'application de vastes calculs, au moyen d'immenses et souples ressorts, au prix de profondes secousses et de chances graves pour l'État, avait travaillé à assurer surtout les progrès de sa famille. « La « conservation de sa propre grandeur et les avantages de la

« lerons à vous; car pour le seur vous en avés eu. » (*Vies des hommes illustres, M. de Guise*, Discours 78.)

(1) Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'à différentes époques, probablement dans des moments de pénurie personnelle, le cardinal avait transigé, toujours à l'avantage du duc de Lorraine, son parent, de certains droits inhérents aux dignités ecclésiastiques dont il était revêtu. (*Voir*, aux archives nationales, des pièces du trésor des chartes en date des 25 février 1561, 15 et 22 octobre 1571.)

(2) Papiers de Simancas, B 36, pièce 33, dépêche du secrétaire Aguilon.

« maison de Guise, » a écrit un historien peu suspect de préventions défavorables[1], « servoient beaucoup à animer son « zèle, et tout bien considéré l'ambition étoit sa passion dominante[2]. »

Ainsi l'éclat des talents les plus remarquables peut se ternir dès son germe, sous l'influence des défauts du caractère ; ainsi le cours des grands et incontestables services, des bienfaits réels se trouble et s'obscurcit en se rattachant à une source impure, en se resserrant dans un lit trop étroit. Sans l'empreinte sacrée du dévouement, les titres à la gloire restent toujours imparfaits.

(1) Le P. Daniel, *Histoire de France*, édit. in-4°, tome VI, p. 552.

(2) « On le tenoit, dit Brantôme, pour fort brouillon, remuant et très « ambitieux..... pour fort caché et hypocrite en sa religion de laquelle il « s'aydoit pour sa grandeur. » (*Vies des hommes illustres*, *M. de Guise*, discours 78.)

FIN DU TOME DEUXIÈME.

# APPENDICE.

## Pièce numéro 1 (pages 278, 283).

### *Testament de feu monseigneur François de Lorraine, duc de Guise.*

Hault, puissant et magnanime prince François de Lorraine, duc de Guise, pair, grand maître et grand chambellan de France, et lieutenant-général pour le Roy en son armée, estant au lit, malade de la blessure d'un coup de pistollet à l'espaule droicte et journellement exposé aux périls et hazards de la guerre, sain de ses jugement et entendement, sçaichant et considérant qu'il n'est rien si certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle, a ce jourd'huy faict son testament et ordonnance de dernière volonté en la présence des tesmoings cy après nommés et de moy Jehan Ferey, sieur de Duresac, conseiller, notaire et secrétaire de sa dicte majesté signant en ses finances, pour ce appelés par ledict seigneur, en la forme et manière qui ensuict.

Premièrement :

Le dict seigneur testateur remet voue et dédye avec toute révérence honneur et humilité la disposition de son âme à la saincte volonté de Dieu, son créateur, et son corps à la terre dont il est procédé, lequel, advenant son décès, il veult estre porté et ensépulturé au lieu de Joinville où il a prins sa naissance, remettant aux exécuteurs de son dict présent testament et à leur discrétion les obsèques et funérailles qui y devront estre faictes, ayant choisi et esleu pour lesdits exécuteurs testamentaires messeigneurs les révérendissimes cardinaulx de Lorraine et de Guise ses frères, lesquelz il prie voulloir accepter ceste charge en prenant et nommant par eulx pour leur soulagement telz autres personnages de bon advis et conseil qu'il leur plaira pour ladicte exécution dudict testament qu'il entend estre faicte dedans ung an prochai-

nement venant, ayant touteffois ledict seigneur déclairé particulièrement à mondict seigneur le cardinal de Guise, son frère, à ce présent, son voulloir et intention sur ladicte sépulture et funérailles èsquelles ledict seigneur veult et entend ses bons voisins amis et serviteurs estre appellés pour y assister avec la plus grande simplicité et modestie que faire se pourra, sans rechercher autres plus grands honneurs, pompes et cérémonies pour faire paroistre la grandeur de leur maison et icelle sépulture estre faicte et placée près et joignant de celles de feu monseigneur le duc de Guise, son père, et de madame sa mère, sans estre enrichie ne ornée d'aucunes trophées de faicts d'armes ou victoires autres que celles qu'il a eues et exploictées en ces diverses guerres pour la querelle et la gloire de Dieu et son honneur, y faisant apposer l'escu de Hiérusalem au dessoubz duquel seront escriptz ces mots : « *Je veulx monstrer ce qui est de Dieu comme venu de Dieu,* » et quant aux trophées des victoires qu'il a eues et faicts d'armes par luy exploictéz pour les justes querelles des Roys ses seigneurs et princes naturels, il désire qu'elles soient peinctes ou engravées en la grande salle dudict Joinville, ainsi que par lesdicts seigneurs exécuteurs de son dict testament il sera advisé pour le mieulx, pour porter tesmoignage seullement du bon et loyal debvoir par luy faict èsdictes guerres pour le service de leurs susdictes majestés sans autre devise que ces mots : « *Laus Deo.* »

Item ledict seigneur bien recordz et mémoratif du contenu au contract faict et passé entre hault, puissant et excellent prince Hercules, duc de Ferrare, et ledict seigneur testateur pour le regard du mariage d'entre luy et très sage et vertueuse dame Anne d'Est, fille aisnée dudict seigneur duc de Ferrare, son espouse, et pareillement d'aultre contract de donations faict et passé à Fontainebleau par ledict seigneur testateur, et déclarations des donations et advantaiges qu'il avoit faict et entendoit faire à ladicte dame, sa femme, sur tous ses biens meubles et héritaiges et pareillement des causes, raisons et considérations motivées de ce faire, lesquelz dons et advantaiges ledict seigneur testateur ayant esgard au bon et loyal debvoir, fidélité, obéissance, honneur, révérence et cordiale amitié dont il a tousjours esté honoré, servy et respecté par ladicte dame sa femme, il désireroit encores augmenter, se faire ce pouvoit, plustost que d'en diminuer aulcune chose, veult et entend que lesdictz contractz et déclaration ayent et sortissent

leur plein et entier effect force et vertu selon leur forme et teneur, les ratiffiant, louant, approuvant et corroborant de rechef, et autant que besoing seroit les faisant de nouveau à ladicte dame, sa femme, par forme de donation testamentaire, ou aultrement en la meilleure forme et manière que faire se pourra en tous et chacuns les poinctz contenus esdictz contractz et déclarations encores qu'ils ne soient icy aultrement spécifiéz ne déclairéz, aux charges touttefois et conditions contenues aux susdictz contractz et pourveu qu'elle demeure en sa viduité et non aultrement.

Veult aussi ledict seigneur testateur que ladicte dame, sa femme, oultre les bagues, joyaulx et meubles à elle appartenans, jouisse, durant sa dicte viduité, de la part et portion appartenant à ses enfans, dont elle pourra faire telle part à son fils aîné quand il sera marié que bon luy semblera, voullant et entendant qu'elle ayt durant sa viduité la tutelle, gouvernement, bail et administration des personnes et biens de ses dictz enfans, Henry, Charles, Loys, François, Maximilien et Catherine, jusques à ce qu'ilz soient parvenuz en l'aage de majorité ou qu'ilz soient pourveuz par mariage.

Et oultre veult et ordonne que ladicte dame face les partages de ses dicts enfans quand besoing sera et selon qu'elle verra estre raisonnable, s'assurant ledict seigneur testateur qu'elle s'y conduira saigement et vertueusement et selon le conseil et bon advis de madame sa mère et de messeigneurs ses frères, et au cas que aulcun des ses dicts enfans feussent désobéissantz à ladicte dame leur mère, et ne luy portassent tel honneur, révérence et obéissance qu'ils sont deuez par le commandement de Dieu, ledict seigneur les a privez et prive de la tierce partie de ce qu'il leur peult appartenir en sa succession de laquelle ladicte dame pourra disposer au prouffit des autres ses enfans ainsi que bon luy semblera.

Et a déclairé ledict seigneur qu'il entend que la résolution par luy prinse pour le mariage dudict Henry, son filz aisné, avec la fille, seule héritière de feu monsieur le mareschal de Saint-André, soit ensuyvie jusqu'à sa perfection et consommation, et aussi que quant sa dicte fille Catherine sera mariée il luy soit donné et baillé sur les biens de sa dicte succession les plus clairs et apparentz jusques à la somme de cent mil livres tournoiz, en renonçant par elle tant à ladicte succession dudict seigneur que de ladicte dame sa mère, remettant touteffois

à icelle dame de la pouvoir advantager de son bien, en faveur dudict mariage, de la somme de vingt mil livres tournoiz oultre les susdictes cent mil livres si bon luy semble.

Faict et passé au camp près Orléans, en présence de nobles personnes, Tristan de Rostaing, cappitaine de cinquante hommes d'armes, des ordonnances de sa dicte majesté, Michel Vialart, seigneur de la Forest, de Civry et de Herses, naguères maître des requestes et lieutenant civil de la prévosté de Paris, et de Gaulthier de Foissy, sieur de Crénay, maistre d'hostel dudict seigneur, tesmoings pour ce faire appeléz, le vingt-quatrième jour de febvrier, l'an mil cinq cens soixante-deux. Signé : Rosting, Viallart, Gauther de Foissy, Ferey, et scellé de leurs cachetz[1].

---

## Pièce numéro 2 (page 293).

### *Épitaphe du susdict François, duc de Guise.*

Soubs ce mosolé gist aussy le corps du susdit François fils du bon duc Claude de Loraine et après luy duc de Guyse, dernier baron et premier prince de Joinville, pair, grand-chambellan et grand-maître de France (auquel Suvine, Belleforest et autres historiens modernes attribuent militairement les tiltres d'Invaincu, Foudre de guerre, Fléau des hérétiques et Soustient de la religion catholique) la mémoire louable duquel envye quelconque ne peut assoupir, ne traict du temps effacer, ains durera vive comme celle des héros magnanimes; la prudence, dextérité, vigilance, prévoyence, zel et résolution duquel furent clairement recognues et opportunément (si jamais ailleurs) au soustènement du siége de Metz et en la conservation de cette cité et ville tant importante au service de sa Majesté très chrestienne qui sçeü le choisir pour la deffence de cette place grande et peu forte dans laquelle elle l'establit et fit son lieutenant-général pour s'opposer aux violents assaults et furieuses batteries de trois camps qui lui vindrent sur les bras, par trois endroicts, et l'espace de trois à quatre mois l'an 1552, par les armées de Charles cinquième, le plus grand et puissant empereur qui aye ong esté eleu en Allemagne, de

(1) Manusc. de la Bibl. nation., suppl. franc. 2725, fol. 148, cartulaire de Guise.

Marie sa sœur, reine d'Hongrie, et d'Alber marquis de Brandebourg, les forces desdites armées estant plus grandes de quinze mil hommes qu'aultre que ledit empereur eust jamais assemblé outre la suite de beaucoup de grands princes d'Allemagne, d'Espagne, et d'Italie venüs avec luy: tous lesquels (avec les dites forces, 114 pièces d'artillerie, très grande munition de pouldre et boulets et plus abundante provision et comodité de vivres qu'on aye ongues veü en armée d'hiver ayant même tiré plus de quinze mil coups de grosses pièces, et osé ou laissé perdre près de cinq cens miliers de poudre) furent contrainctz lever le siége en janvier de l'an suivant y ayant perdu plus de trente mil hommes, abandonnéz et laisséz plusieurs blesséz et demy mort envers lesquels ce grand capitaine se monstra fort charitable, leur faisant administrer vivres, médicaments, les saincts sacrements et sépultures chrétiennes aux morts.

Cy gyit ce magnanime prince guisien, né en l'an 1519 à Bar, qui par le Roy Henry second (ayant commencé à porter les armes en l'an seizième de son aage, soubz la conduite du seigneur de Sansax, très vaillant capitaine) fut choisy prudemment et envoyé en Italie au service du pape Paul quatrième où, par la sage conduite et indomptable force de ce commis furent tellement réprimèz le mutin Colonnois et le superbe Espagnol l'asistant par le duc d'Albe, que l'empire papale se trouva remis en son entier, ayant ce prince auparavant avec son frère le duc d'Aumale pris d'assault la ville de Valence sur le Thésin, et à la venüe duquel le duc d'Albe et celuy de Florence levèrent le siège de devant Rome l'an 1557, (avant lequel voyage il avoit acquis beaucoup de louange à la bataille de Ranty) et avant tout cela en l'an dix-neuvième de son aage il receü une playe mortelle en la teste du fer d'une lance devant Boulogne, combattant les Anglois, dont il fust miraculeusement guéry, ce fer et ce bout du bois de la lance luy ayant esté arrasché de la teste en présence du Roy Henry deux, avec les tenailles d'un mareschal, courageusement et patiemment se comportant le blessé.

Ce prince content de la gloire qu'il avoit là acquise et des remerciements que luy fit sa saincteté retourna diligemment et heureusement au secours de la France assaillie par le roi Philippe du costé de Picardye, où il remit en l'obéissence du roi Guines et toutte la comté d'Oye; l'assault et prise du fort imprenable de Thionville, et son entrée dans Calais, qu'il a assailly, forcé et pris dans sept jours, en janvier 1558, et les

rendit à la France, les Anglois ayant injustement déteuus sur elle et gardé cette importante frontière 210 ans, à scavoir dès l'an 1347; l'armée des huguenots, par luy chassée de devant Paris, la prise de Bourges, de Rouen, où tant de séditieux hérétiques furent défaictz, à la deffense de la Debroche avec Marlo; ce ministre fut pendu, la deffaicte des protestants et prise du prince de Condé près de Dreux, où la victoire, l'artillerie de l'ennemi et le camp demeura audit sieur duc de Guise en décembre 1562, le siége d'Orléans, où comme un des premiers chefs de guerre de l'Europe, nonobstant touttes les industries des assiégéz extrêmemeut forts, il avoit jà gaigné le Portereau et la Magdelaine et estoit sur le poinct de la prise de la ville et de la victoire sur les assailly, par assault et intelligence s'assurant de les estouffer dans leur renardière. Touts ces exploitz et infinys autres signalez services rendüs à l'Estat, à nos Roys et à toute la France, veoire à l'Eglise universelle, font foy et rendent illustre témoignage de sa valeur, de son intégrité et de son mérite, mais l'ennemy qui n'avoit peu surmonter ny empescher par force cet Achil françois l'attrapa enfin par trahison et surprise soubz tiltre de bonne foy, se venant rendre à l'armée du Roy un homme instigué du diable et de ses suppostz l'admiral de Coligny et de Bèze, qui abjurant l'hérésie et la partye des assiégéz d'avec lesquelles il sortoit et se repentant de les avoir suivy (disoit-il) faulsement embouché en l'eschole de Calvin, et promettant tout fidel service au Roy et à ce débonnaire prince, il le reçeü bénignement en recognoissance de quoy l'ayant suivy quelques jours ceste assassineur monté sur un cheval d'Espagne et armé à l'advantage: comme ledit seigneur eust passé l'eaüe du Loret pour aller visiter ledit Portereau accompagné de deux gentilzhommes seulement, le dix-huitième jour de febvrier l'an 1562, avant Pasques (ou 63 selon la supputation romaine) ce diable incarné (diroi-je) s'avança d'environ six pas par derrière, et luy deschargea dans l'espaule droite un coup de pistolet chargé d'une balle empoisonnée puis s'enfuit, non si loing qu'ayant galoppé le reste du jour et toutte la nuit, il ne se retrouva le matin au camp, où pris et ayant confessé le meurtre il fust, comme criminel de lèze-Majesté, condamné d'estre tiré vif à quatre chevaux dont s'ensuivy l'exécution à Paris, en la place de Grève, et ledit seigneur violemment atteint de ce mauldit coup décéda religieusement le vingt-quatrième desdits mois et an, après avoir pardonné le tort à luy faict, et laissant très extrême regret à tous les bons Françoys aul-

tant affligéz et punis de la perte de ce généreux martir que de tous autres malheurs qui leur soient surveniies de nostre siècle. Grands honneurs funèbres furent aussy faicts à son corps deffunct tant à Paris, Province et Troyes qu'à Joinville où il fust solennellement apporté et posé au sépulchre paternel; son cœur ayant esté laissé et à la requeste de messieurs de Paris en grande pompe funèbre inhumé en l'église cathédralle de Nostre-Dame, en recognoissance des obligations qu'ils confessoient avoir au dit seigneur deffunct et de la bonne affection qu'ils avoient envers luy. La triste nouvelle en estant parvenüe à Trente, l'on en fust triste, on lui fist de solemnelles funérailles. Tous les princes chrestiens en portèrent grand deuil et le monstrèrent par lettres envoyées à la vefve et à Henry leur fils. L'Empereur Ferdinand si asseurant et ventant que sous la conduicte de ce prince il eust hardiment assailly le Turc; et le Pape Pie quatrième, qui en fit faire oraison funèbre, aultant de foys qu'il parloit dudit deffunct l'appeloit très heureux martir, et que si Dieu lui prestoit assez longue vie il le canoniseroit, ayant esté meschamment tué pour la cause de la religion catholique[1].

---

## Pièce numéro 3 (page 403).

### *Arrest fantastique entre le prince de Condé et le Roy Charles IX, 23 mars 1568.*

Entre Loys trouvé, dit de Bourbon, roy des hérétiques, prince des volleurs, protecteur général des meurtriers, brigands, banniz, meschants, incendiaires, adultères, faulsaires, guydon, conducteur et enseigne d'estrangers; Odet et Gaspard les décolléz, dits de Colligny frères, ses entremetteurs, facteurs et négociateurs..., et autres leurs complices et adhérens, tous appelants de certains décrets de prinse de corps, adjournementz à troys briefs jours, saisies et annotations de leurs biens et de ce qui s'en est suivy et encores demandeurs à l'entérinement de l'édit prétendu de la pacification de l'an 1562, ratification, confirmation et augmentation d'icelluy d'une part

Et Charles de Valois, naguères Roy de France, à présent Roy de

(1) Mss. de la Bibl. nat., suppl. français 1054, Obituaire des seigneurs de Joinville.

Paris, de Saint-Maur et du boys de Vincennes, cappitaine et consierge du chasteau du Louvre, intimé en son propre et privé nom : et le peuple catholicque de France son royaume, deffendeurs et empeschant l'enthérinement dudict édit, d'autre part,

Après que tous les diables d'enfer, pour les appelans, Barbaquane leur chancellier, et que icelluy, tant pour lesdits deffendeurs que pour l'inthimé, n'a sçeu dire causes vallables, par l'adviz et délibération du sieur de Beauregard, Morvillier le Hereux, et Jean de Lymoge, dit Blanche-Espine, prins pour tiers ont esté d'accord de l'appointement qui s'ensuit. Le souverain Dieu non ouy ni à ce fairé appelé : Appointé est que lesdites appellations, décrets et prinse de corps, adjournements, etc., sont mises au néant sans amende, attendu la qualité des appelants et faisant droit sur leurs faits, demandes, requêtes et conclusions est permis aux susditz appelants, leurs complices ou adhérents pour la damnation et perdition de leurs ames faire prescher diaboliques assemblées illicites, Cène à la judaïque, aux lieux et endroits portés par le premier édit de prétendue pacification : en ce comprins toutes les conspirations, conjurations, catilinaires, ports d'armes, rébellions, séditions, volleries, pilleries, saccagements d'églises, villes, chasteaux et villages, forcements et ravissements de femmes et filles tant religieuses que séculières, homicides, assassinats, ruynes et démolitions, blasphêmes, injures et autres actes exécrables par lesdits appelants commis et perpétrés : et généralement toutes les fautes et délits plus à plain spécifiéz, déclaréz et mentionnéz audit édit : desquelz crimes et délits demeureront lesdits appelants quittes et déchargéz avec toute plainière rémission et indulgence, attendu la qualité du temps : et outre sont lesdits appellants tenuz et réputéz pour fidelles et loyaux subjects, serviteurs, parents, alliéz et cousins de toût le sang royal[1]. . . . . . . .

(1) Manuscr. de la Bibl. nation. Saint-Victor, 531 (359), fol. 26, *verso*.

## Pièce numéro 4 (page 459).

### *Trousseau et corbeille de la duchesse de Montpensier.*

Après avoir rappelé les conventions principales, le prélat ajoutait avec détail que sa nièce devait recevoir :

Du bienfait de madame de Nemours vingt mille livres, du bienfait du cardinal de Lorraine vingt mille livres, du bienfait du cardinal de Guyse dix mille livres. Quant à son équipage, madame de Guyse (sa grand-mère) escript qu'elle fournit tout le linge et le manteau de nuit tel qu'on le voudra choisir. Quant aux robbes, le Roy donne l'accoustrement à la réalle et une robbe et cotte. La Royne, une robbe et cotte. Madame de Nemours, une robbe et ses cottes. Le cardinal de Lorraine, une robbe et cotte à son chois. Loys, monsieur son frère, une robbe et cotte. Nous sommes d'avis outre ce de sis robbes de dras, de soye et de passementées et cottes de dras de soie dont il y en pourra avoir trois cramoisies et trois noires communes. Cela messieurs ses frères le payeront. Voilà quant à ses acoustrements. Quant aux basgues (bijoux), elle en a desjà très bonne quantité, et s'il plaist à madame sa mère lui en donner quelque acoustrement on s'en remet à elle. Nous nous asseurons bien qu'elle ne lui donnera rien du beau acoustrement de diamants, ni perles, ni des émeraudes et rubis, ni de celuy qui vient de madame de Guyse. Ainsi de ce qui reste s'il lui plaist luy en donner un acoustrement ce ne sera que chose fort honorable et à propos, mais il ne nous en souvient plus. Quant à besognes d'or, elle en sera très bien pour deus mille francs.

Quant à la vesselle : oultre ce qu'elle a il en faut pour douze cens francs.

Quant à l'équipaige : il fault rafraîchir sa litière, couvrir de velours et doubler de satin cramoisi, et les arnois des mulets, et il lui en fault un troisième mulet puis quatre haquenées, savoir : pour deux demoiselles, une femme de chambre et la femme de Lavallere, et par ce moyen, pour ceste heure il ne fauldra point de cheriot, et puis il fault abiller deus pages et deus laquetz. Il remectra à bien dix huit cens livres.

Quant à moy, je ne pense pas que les présents ce puissent faire à moins de six mil francs ; nous nous en rapportons à madame nostre seur. — Mettés hardiment pour infinies choses dont on ne s'avise point,

mil francs. — Somme à quoy il fault pourveoir : douze mille francs. Quant à la chambre, je suis d'avis du lict de cramoisy brung et damas d'or et tout l'équipage de la chambre, le tout sous son bon plaisir et une tapisserie de chambre. Et pour porter les besongnes et de Lavallere, charroy de louage ainsi qu'avons déjà dit à Villemur.

Fait au Plaissis, ce cinquiesme de septembre.

C. CARDINAL DE LORRAINE [1].

---

## PIÈCE NUMÉRO 5 (page 474).

### *Baptême solennel en* 1571.

Le duc de Guise portoit l'enfant, le marquis de Mayenne la queue du lange de thoille d'argent veloutée de vert frisée, le comte de Vaudémont la serviette, monsieur Emmanuel de Lorraine, depuis duc de Mercœur le vaze, le duc d'Aumalle le bassin, le comte de Baune, fils de monsieur d'Aumalle le cierge, le marquis d'Elbeuf le cresmeau.

Au bal du soir

Le prince Dauphin mena madame de Guise.

Le lendemain combat à la barrière, dont les Ambassadeurs d'Espagne, d'Angleterre et de Pologne furent juges du camp.

Parmi les assaillants, avec le Roy, le Grand Prieur.

Les tenants : les Ducs de Guyse, d'Aumalle et de Bouillon revêtus d'une livrée encarnat, jaune et noir.

Le Roy fut blessé au pied combattant à la barrière contre monsieur de Guyse, duquel l'espée se rompit et le morceau rompu tomba sur le pied du Roy qui le fit saigner. Il ne laissa néanmoins de voir combattre le lendemain et, deux jours après, de courir la bague que madame la comtesse de Clermont donna d'un rubis, de deux cens escus, gaigné par monsieur le Grand Prieur de France.

Le Roy, les Reines, Princes et Princesses furent logéz et défrayés douze jours par la Duchesse de Bouillon [2].

(1) Mss. Béthune, v. 8741, fol. 113, *verso*.
(2) Bibl. nation., pièces manuscrites.

## Pièce numéro 6 (page 490).

(En ou vers 1572.)

### *L'estat de tout le revenu annuel et finances du royaume de France, pour l'an 1554.*

| | Livres, par an. |
|---|---|
| Le vieil domaine du Roy | 152,000 |
| La taille ancienne ordinaire | 3,815,000 |
| La creue de la dite taille | 800,000 |
| La seconde creue | 1,200,000 |
| La taille du plat pays pour l'entretenement de 50,000 fantassins | 1,200,000 |
| La contribution des villes fermées pour le payement desd. 50,000 h. | 1,200,000 |
| (Les deux impôts précédents abolis par le Roi François II.) | |
| La taille pour l'augmentation de la solde de la gendarmerie, afin qu'elle soit sur un meilleur pied | 800,000 |
| L'imposition sur la marchandise sortant du Royaume | 130,000 |
| L'imposition depuys mise sur ce qui sort de Bretaigne par mer | 132,000 |
| La gabelle ordinaire du sel | 500,000 |
| La gabelle du quart et demy quart depuys mise | 700,000 |
| Provence, Lyon, Picardie, pour les fortifications de la frontière | 300,000 |
| Les quatre décimes ordinaires sur les ecclésiastiques | 1,200,000 |
| La veute des bois et forests | 400,000 |
| Parties casuelles | 1,200,000 |

*Accroissement faict du temps du Roy Henry :*

| | |
|---|---|
| La traicte des grains en prenant huit pour cent | 700,000 |
| Autres daces sur ce qui se vend au royaume | 600,000 |
| Empruntz et impositions en temps de guerre | 1,200,000 ou plus. |

*Les départements des receptes du Royaume :*

| | |
|---|---|
| La recepte générale de Paris | 1,600,000 |
| — Troye en Champagne | 800,000 |
| — Amiens en Picardie | 150,000 |
| — Rouen en Normandie | 2,000,000 |
| — Caen | 800,000 |
| — Bourges en Berry | 1,000,000 |
| — Tours en Tourainne | 1,000,000 |
| — Blois | 250,000 |
| — Poictiers | 1,400,000 |
| — Riom en Auvergne | 1,000,000 |
| — Lyon | 550,000 |
| — Agen | 1,200,000 |
| — Toulouse | 550,000 |

| | livres, par an. |
|---|---|
| La recepte générale de Montpellier. . . . . . . . . . . . . . . | 450,000 |
| — Digeon en Bourgoigne. . . . . . . . . . . . | 300,000 |
| — Daulphiné. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 100,000 |
| — Provence. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 100,000 |
| — Bretaigne. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 800,000 |
| La recepte des parties casuelles comme dessus, | |
| Depuys le règne du Roy Charles à présent régnant le revenu ordinaire du royaume par nouvelles impositions a esté augmenté plus d'un million. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,000,000 |
| L'extraordinaire est quasi inestimable. | |

*Charges ordinaires du royaume de France, pour une année :*

| | |
|---|---|
| A la Royne mère pour son douaire et donation.. . . . . . . . . . | 200,000 |
| A la Royne d'Écosse. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60,000 |
| A madame Renée de France, Duchesse de Ferrare. . . . . . . . . | 60,000 |
| A madame Marguerite de France, Duchesse de Savoye et de Berry. | 70,000 |
| A madame Marie de Portugal fille de feue la Royne Aliénor. . . . | 60,000 |
| Pension annuelle aux Suisses. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 200,000 |
| — au Duc de Lorraine. . . . . . . . . . . . . . . | 40,000 |
| — à Guillaume, Duc de Saxe. . . . . . . . . . . . | 40,000 |
| A messeig. d'Anjou et d'Alençon, frères du Roy, pour leur appanage. | 200,000 |
| A madame Marguerite, sœur du Roy. . . . . . . . . . . . . . . | 20,000 |
| Engagé du domaine dudit seigneur en la maison de ville de Paris dont elle est redevable à plusieurs. . . . . . . . . . . . . . . | 1,200,000 |
| Le payement de 3500 hommes d'armes à 400 livres pour homme . . | 1,400,000 |
| — 7000 archers à 200 livres pour homme. . . . . . . | 1,400,000 |
| Gages des capitaines, lieutenants, porte guidons, porte enseignes, trésoriers, commissaires, contrôleurs, clercs et autres officiers appartenant à la gendarmerye et archiers. . . . . . . . . . . . | 200,000 |
| Gages du Connestable. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 12,000 |
| — de quatre Mareschaux de France. . . . . . . . . . . . . | 24 000 |
| — de trente prévostz des Connestable et Mareschaux, trente lieutenants, trente greffiers, et trois cens archiers, chaque prévost ayant 600 l. de gages, lieutenant 400 l., greffier 300 l., archier 200 l. | |
| Gages de d'Andelot, colonel de l'infanterie françoyse. . . . . . . | 6,000 |
| Payement de trois compaignies de gens de pied soubz la charge dudict colonel.. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 90,000 |
| Pour les garnisons des frontières du royaume estant 14 ou 16 compaignies de l'infanterie françoyse. . . . . . . . . . . . . . . . | 400,000 |
| Les payements des morte-payes. . . . . . . . . . . . . . . . . | 200,000 |
| Gages de capitaines. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60,000 |
| La réparation des places des frontières de Normandie, Languedoit, Languedoc, Bourgoigne. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 300,000 |
| L'estat de l'artillerie, gages des maistres, commissaire et fondeurs. | 42,000 |

| | livres, par an. |
|---|---|
| L'achapt de soulfre, salpestre et autres munitions pour former de l'artillerie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 31,000 |
| L'estat et charge du Grand-Maistre de l'artillerie et arbalestriers. . | 4,000 |
| Les armuriers estant à gages pour nettoyer les vieux harnois et faire des aultres. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 18,000 |
| L'estat de la marine et entretenement des navires et souldes des mariniers, compris les gages de l'Admiral de France, aussy des vice admiraux de Normandie, Bretaigne, et de Henry de Bourbon, Prince de Navarre, Admiral et gouverneur de Guienne, et de feu René de Lorraine, Marquis d'Albeuf, Admiral de Provence ou Levant. . . | 100,000 |

*La maison du Roy :*

| | |
|---|---|
| L'estat et charge du Grand Chambellan de France, Vice Chambellan, Gentilhommes et valletz de la chambre du Roy, la charge de la garde robe dudit seigneur et aultres semblables frais. . . . . . | 100,000 |
| L'estat et gages du Grand Maistre de France, des Maistres d'hostel, Grand Panetier, Gentilshommes servants, Vallets trenchants et aultres officiers domestiques ayant les charges de la maison du Roy en manger et en boire. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 220,000 |
| Le paiement des Prevost d'hostel, ses lieutenants, greffiers, archiers et sargeant. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 18,400 |
| Le Capitaine de la porte, des archiers, Mareschaux des logis et Fourriers. | 16,000 |
| L'estat d'escurie, gages du Grand Escuier, controleurs, officiers et la despence des chevaux, des harnois, habillements des pages et aultre telle despence. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 70,000 |
| L'estat de la vénerie et fauconnerie et aultres officiers et gages d'iceux. | 30,000 |
| L'estat de postes et chevaucheurs d'escurie estant dedans le royaume et aux frontières. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 40,000 |
| Les gages de la chapelle du Roy. . . . . . . . . . . . . . . | 30,000 |
| Pour les offrandes du Roy et aultres aulmosnes. . . . . . . . . . | 20,000 |
| Pour les menus plaisirs du Roy et l'argenterie et pour dons ordinaires qui se font toutes les années. . . . . . . . . . . . . . . . | 100,000 |
| Paiement de 200 gentilshommes de la garde du Roy compris les gages de leurs capitaines. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 80,000 |
| Le paiement de 420 archiers, compris les gages de leurs capitaines. | 102,000 |
| Pour les livrées tant d'esté que d'hyver et hocquetons des 420 archiers du Roy, tant en drap, façon, que en orfévrerie. . . . . . | 36,400 |
| La garde de cent Suisses, compris leurs robbes, livrées, aussy les gages de leurs capitaines. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 30,600 |
| La garde écossoisse, compris les gages de leurs capitaines. . . . . | 36,000 |
| Les desciz et bois du logis. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 16,000 |
| La garde extraordinaire des arquebusiers. . . . . . . . . . . . | 20,000 |
| Les pensions et dons particuliers aux capitaines et aultres gentilshommes, tant dedant le royaume que dehors. . . . . . . . . . | 1,200,000 |

| | livres, par an. |
|---|---|
| Gages de tous les ambassadeurs du Roy, par an. . . . . . . . . . | 73,000 |
| Les voyages extraordinaires faictz hors de France et en dons baillés aux ambassadeurs estrangiers. . . . . . . . . . . . . . . . . | 60,000 |

Le Roy Charles à présent régnant estant à Orléans pour la nécessité de ses affaires fit les retranchemens de sa despense ordinaire et extraordinaire jusques à la dimiauer *par an de plus de deux millions*[1].

---

## Pièce numéro 7 (page 520).

### *Placard affiché à Rome par l'ordre du cardinal de Lorraine.*

D. O. M.

Beatissimo patri Gregorio XIII, Pont. max. sacro illustrissimorum cardi. collegio.
S. P. Q. R.

Carolus christianissimus Francorum rex zelozelatus pro Domino Deo exercitum repente velut angelo percussore divinitus immisso, sublatis una occidione propè universis regni sui hæreticis perduellibusque tanti beneficii immemor nunquam futurus consiliorum ad eam rem datorum, auxiliorum missorum duodecennalium precum, supplicationum, votorum, lachrymarum suspiriorumque ad D. O. M. suorum et christianorum omnium planè stupendos effectus, omnino incredibiles exitus, modis omnibus redundantem divino munere sacietatem ipse nunc solidissimorum gaudiorum affluentissimus gratulatur.

Tantam fœlicitatem, quœ beatissimi patris Gregorii XIII Pont. initio non multo post ejus admirabilem et divinam electionem evenerit una cum orientalis expeditionis constantissima et promptissima expeditione, ecclesiarum rerum instaurationem, marcescentis religionis vigorem et florem certò protendere auguratur.

Pro isto tanto beneficio conjunctis vobiscum hodie ardentissimis votis absens corpore, præsens animo hîc in æde sancti Ludovici avi sui D. O. M. gratias agit quam maximas utque spes hujusmodi ne fallat ejus bonitatem supplex deprecatur.

Carolus tituli sancti Apollinaris S. R. E. card. de Lotharingia hoc

(1) Papiers de Simancas, B 33, pièce 124.

omnibus significatum et testificatum esse voluit. Anno MDLXXII, VI id. septemb.

Literis romanis aureis majusculis descriptum festa fronde velatum ac lemniscatum est suprà limen ædis sancti Ludovici Romæ appensum, anno et die prædictis[1].

---

## Pièce numéro 8 (page 532).

### *Épitaphe de Claude de Lorraine, duc d'Aumale.*

D. O. M. æternæque mem. Claudii Lothareni Aumallæi ducis, regio utriusque parentis sanguine prognati, Franciæ paris, Burgundionum proregis, exercituum variorum tam intra quam extra Gallias ductoris strenuiss. invicta animi magnitudine, incredibili religionis tuendæ perseverantia, fortitudine incomparabili, diversorum Martis eventuum experientia, rerum præclarè gestarum virtutumque bellicarum splendore memorabilis, humanitate denique et laudabili morum facilitate (ut æquitate et constantiâ) commendatissimi, P. P. optimique princip. nomini insigniti, acerbissimo Regis principumque ac utriusque ordinis militum mœrore, ingenti totius Galliæ luctu, in ista cruentiss. Rupellanæ urbis maritimæ oppugnatione, tormenti bellici ictu perempti Johannes Heluius Bellovacus P. D. Obiit an. à Christo nato M DL XXIII. V. No. Mart. Vixit ann. XLVI. Mens. VII, Dies III[2].

---

## Pièce numéro 9 (page 568).

### *Testament de feu monseigneur le cardinal de Lorraine.*

† J H S.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ung seul Dieu que j'adore et à qui je sers, je Charles, par la miséricorde divine du tiltre

(1) *Parisiis, apud Joannem Dallier, in ponte D. Michaelis, sub Rosa alba.*

(2) *Les tombeaux et discours des faits et déplorable mort de très débonnaire et magnanime prince Claude de Lorraine, duc d'Aumale,* par Jean Hélois de Beauvoisis.

de saint Apollinaire de la saincte Église de Romme, prestre, cardinal indigne, archevesque et duc de Reims, premier pair de France, considérant combien sont courtz les jours de l'homme et que le nombre des moys de sa vie est seullement cogneu de Dieu, ne pouvant aussi ignorer ceste mienne pérégrination estre assubjectie à infiniz dangers mesmement en ce temps de persécution et ne voulant mourir sans avoir estably quelque ordre ès-choses qui sont de ce monde et affectées à y demourer, faictz mon testament et déclaire ma dernière volonté estre selon qu'il s'ensuict :

En premier lieu, attendant l'heure de mon immutation et le temps qu'il plaira à Dieu m'oster de ceste terrestre habitation et m'appeler à soy, je ne puis céler le regrêt que j'ay de n'avoir esté tel envers mon Dieu comme la multitude de ses grâces dont il m'a suffisamment doué m'en léssaient le moyen et luy crie mercy et demande pardon de tous mes péchéz et offenses, et proteste de ceste heure pour jamais voulloir vivre et mourir en la saincte foy, religion et saincte Église catholique, appostolique et romaine sans jamais voulloir varier ne penser à chose qui y soit contraire, quelque tourment qui me peust être proposé, quelque danger qui se peust présenter, quelque craincte qui se peust offrir jusqu'à endurer la mort, et aussi quelque aliénation d'esprit et d'entendement qui, par force de maladie ou aultre inconvénient, me puisse advenir, suppliant très humblement mon Dieu, mon créateur, mon rédempteur et médiateur Jésus-Christ, mon sanctificateur le benoist Saint-Esprit ung seul Dieu, de la grâce duquel je recongnois le sainct et bon voulloir, me accorder aussi la grâce de le pouvoir parfaire, recepvant mon âme à l'heure de ma mort et luy donnant la vie æternelle et repos en son paradis par l'intercession de la très sacrée vierge Marie, mère de Dieu, ma bonne maistresse, de tous les anges et bien heureux sainctz du paradis, desquelz je demande les prières en toute humilité, le tout par le mérite infiny de J. H. S. Christ et l'infinie propitiation de sa mort et passion, faisant requeste et dernière prière à tous ceulx qui, par ce testament, reçoivent tesmoignage de mon amitié, et qui, durant ma vie, ont reçeu de moy quelque obligation, favoriser de leurs prières ce mien désir, et si je puis encores quelque chose en leur endroict, je les supplie prier Dieu pour moy et pour le repos de ma pauvre âme.

Je proteste pardonner à tous ceulx qui me peuvent avoir offensé.

Aussi à tous je demande pardon si m'est advenu leur avoir faict quelque injure, grief ou tort desquelz s'il apparoit quelque chose où avant mon décès je n'aye sattisfaict, j'en charge mes héritiers et veulx que par eulx soient mes offenses et griefs réparés et mes debtes entièrement payées.

Item j'ordonne, si je viens à décéder hors de Reims, que le lendemain de mon décès me soit faict un service en la plus prochaine ou commode esglise et incontinent dès l'après-dînée, ou le lendemain pour le plus tard, sans attendre aucun commandement de personne, que mon corps soit porté à Reims dedans mon chariot ou lictière selon que j'en auray à mon décès, faisant couvrir ledict chariot ou lictière d'un drap de velours noir et une grande croix blanche pour l'arrivée à Reims et quand on passera par quelque ville ou gros bourg, et pour tous les jours par les champs, d'un drap noir croizé de blanc, le tout sans armoiries, accompaigné seullement de ma maison selon mon estat ordinaire, et sera ma despence continuée en la mesme façon qu'elle estoit en mon vivant jusques après l'enterrement que le bâton sera rompu et la maison licentiée, chargeant de ceste article et conduicte le maistre d'hostel qui se trouvera de quartier ou service l'an de mon décès, et veulx que, en cherchant logis, que l'on arrivera pour arrester, qui me soit faict le soir des vigilles et le matin avant de partir la messe des trépasséz, et mesmes aux pauvres qui se trouveront voulant aussi que l'ausmônier distribue par chacun jour la somme de vingt livres aux pauvres qui se présenteront par les chemins et se trouveront aux lieux où on séjournera.

Item veulx que à tous les gentilshommes et officiers conthéz de mon estat soit délivré habillement de deuil, sçavoir : saye, robbe et chaperon, et aux pages et laquaiz, sayes, chaperons et manteaux, le plustot que faire ce pourra affin que s'il est possible ilz soient habilléz à leur arrivée à Reims. Et, arrivant à Reims, je veulx estre descendu en mon esglise de monsieur Saint-Remy et y demourer jusques au jour que je seray porté pour mon enterrement et que toutes choses y seront préparées.

Item je entends que à Saint-Remy me soient dictes tous les soirs vigilles, et tous les matins messe et recommandances solennelles, et messes à tous prestres venans et distribuées par jour aux pauvres quarante livres les faisant prier Dieu pour moy.

Item je ne veulx que en la dicte esglise Saint-Remy soit faicte aulcune despence en tente d'église ou luminaire, fors de deux parementz au grand autel de velours noir et croizéz de satin blanc, des rideaulx de taffetas noir et une chapelle complète de velours noir et les paravantz de satin blanc, sçavoir : chasuble, tunique, dalmatique, quatre chappes et quatre petites tuniques pour les plus petitz novices, mectant aux parementz de l'autel, et non ailleurs, mes armoiries en chacun deux escussons, et aux quatre coings de mon sercueil soient quatre gros cierges et luminaire ordinaire de la maison fourny et remply, et sur mondict cercueil y aura ung drap de velours noir traînant à terre tout à l'entour, croisé de satin blanc et armorié de quatre escussons, lequel demourera à Saint-Remy. Et par dessus y aura encores ung autre drap de mesme longueur et largeur de damas d'or, et une croix de sattin blanc dessus, armorié de mes armes, qui sera porté en la grand'église quand et quant le corps et y demeurera, et ne veulx que audict Saint-Remy soit faicte aulcune chapelle ardente.

Item parce que le corps mort doibt estre gardé par la terre, je prie estre porté le plustost que faire ce pourra et enterré en mon esglise de Notre-Dame de Reims, en laquelle je choisis ma sépulture derrière et joignant l'autel Sainte-Croix selon que j'ay monstré à messieurs de mon chapitre, et entendz estre accompaigné en mes funérailles de tout le clergé de ma cité et de mon université, et aussy par mes domestiques, officiers ayans leurs chaperons en la teste, et aussi de mes vicaires, baillis, receveurs, procureurs, prévost de Reims et maire de Saint-Remy, ausquelz aussi seront délivréz leur deuil comme à mes aultres officiers domestiques, et veulx estre porté en la forme accoustumée aux aultres archevesques en effigie, y adjoustant mon chapeau de cardinal, voulant aussi y assister quatre bons pauvres portans quatre leurs torches, revestuz de robbe de drap noir et de chaperons en la teste, et que touts services me soient faictz en ladicte église comme il est accoustumé pour les aultres archevesques, le tout aux fraiz de ma succession, et sera distribué aux pauvres durant mesdictz services cinq cens livres, dont la moytié sera aux pauvres honteux et filles à marier. Et quant au dedans de l'église ne veulx aultre luminaire que celluy qui a accoustumé estre allumé aux matines en ung gros double solennel excepté une chapelle ardente, et n'y veulx aucune tente en l'église de drap ou velouz, ains je la deffendz sinon deux pa-

rementz de veloux noir au grand autel, bordéz tout à l'entour d'une demye laise de damas d'or, et au parement d'en hault ung crucifiment en broderye et mes armoiries, et au parement d'en bas ung cercueil de toille d'argent et à l'entour escript en broderye blanche : *Credo carnis resurrectione vitam æternam amen.*

Plus une chapelle d'un piété (*sic*), d'une chasuble, tunique, dalmatique, et quatre chappes de velours noir, et les orloirs de toille d'or et armoriés de mes armes, et aussi des rideaux de taffetas noir au grand autel, plus deux parementz pour l'autel saincte croix croisés de satin blanc et une chasuble, estolle et jau de mesmes pour les messes qui se diront.

Item j'ordonne que l'autel de saincte croix sera parfaict selon le devis que j'en ay faict; et le surplus de ma sépulture, si ce n'est achevé devant mon décès et si quelques ung de mes parentz ou amys me veult dresser quelque épitaphe, soit mis contre ung des gros pilliers de l'église, auprès de la chère archiépiscopalle, au derrière dudict autel saincte croix.

Item j'ordonne que par tous les monastères, paroisses et églises collégiales de Reims me soit faict ung service solennel, et mesmes au collége et au séminaire, aux dépens de mes exécuteurs, donnant oultre ce aux convents des Quatre-Mandians, à l'Hostel-Dieu et à ceulx de Sainte-Claire, à chacun cinquante livres tournoiz, et aux religieux de Saint-Pierre cinq cens livres, à la charge de me fonder audict Saint-Pierre seullement à jamais ung obit.

Item j'ordonne à l'église cathédrale de Metz et Verdun, et aux abbayes de Cluny, Sainct-Denis, Marmoutier, Fescamp, Saint-Urbain, Montirender, Voye, Saint-Marc de Laon, Saint-Vannes et Saint-Pol de Verdun, me soit faict ung obit solennel aux despens de ma succession, et en chacun desditz lieux, donné deux cens livres aux pauvres, et oultre ce, je donne aux seurs pescheresses de Metz, aux seurs Collettes et aux seurs de Sainct-François dudict lieu, à chacunes cent livres, et autres cent livres aux seurs Collettes du Pont-à-Moussy; et autant aux seurs de Bar; à la charge de prier Dieu pour mon ame.

Item j'ordonne mon service estre faict au chasteau de Joinville, et leur donne ma maison que j'ay sur la cotte, laquelle j'ay acquise. Je veulx aussi en estre faict ung et estre distribuées cent livres aux pauvres, et donne cent livres aux religieuses de Joinville, cent livres aux

cordeliers de Sainct-Aymé et cent livres aux cordeliers de Vi, à mesme charge, et veulx aussi qu'il me soit faict ung service à Chevreuse, et donne cinquante livres aux pauvres, ung service à Dampierre, ung à Meudon, ung à Marchais et ung à Notre-Dame de Liesse, et en chacun lieu distribué trente livres aux pauvres.

Item j'ordonne que la fondation que j'ay faicte au collége des Bons-Enfants à Reims, et celle que j'ay faicte à mon séminaire audict Reims, celle que j'ay faict à mon église, montant en principal cent dix mille livres, sans le cours des rentes et arrérages, soient entièrement acquittées selon les contractz qui en sont passéz sans y faillir ung seul poinct, et pour l'entière exécution acquit et parfaict payement de toutes les charges susdictes et autres contenues en ce présent testament j'oblige en premier lieu tous mes biens, meubles et immeubles, en quelque lieu qu'ilz soient, et veulx d'iceulx mes exécuteurs estre entièrement saisiz sans qu'ilz se puissent dessaisir sinon mon testament accomply, voullant que cela faict mes héritiers et légataires appréhendent le résidu de ma succession, ainsi qu'il sera dict cy après et non aultrement, et à cest effect je saisis mes dictz exécuteurs universellement de tous mes biens, meubles et immeubles, leur donnant pouvoir d'affixer, clorre et examiner tous comptes, appelé mon légataire universel ou son procureur pour son intérest, voulant que leurs ordonnances soient de telle valleur à mes trésoriers, receveurs et comptables, comme s'ilz estoient faictz par moy-mesmes et de mon vivant.

Item j'ordonne que le lendemain de mon enterrement et service accomply, soient mes serviteurs licentiéz, lesquelz je recommande à mes frères et nepveux à ce que, s'il est possible, ilz ne demeurent dépourveux et veulx que tous les gaiges et pentions soient payés jusques audict jour, et oultre ce, leur donne une aultre année toute entière pour les ayder à se pourvoir, laquelle je veulx, s'il est possible, leur estre payée comptant, mesmement aux pauvres officiers.

Item je donne à mon église de Reims ma croix archiépiscopalle et ma crosse pour estre perpétuellement gardées et entretenues en la fabrique et aussi ma mittre præcieuse et qui est ornée de pierreries et perles, et veulx que le tout soit pour servir à mes successeurs archevesques, quand ilz seront au dedans de la ville de Reims, et aussi affin que quand il se fera office par quelque prælat qu'il en puisse estre servi.

Item je laisse à ma seur de Saint-Pierre, sa vie durant, douze cens livres de pension, à prendre six cens livres sur Marchès et six cens sur Chevreuse, et luy donne mon crucifix d'ivoire qui se mect au chevet de mon lit, et ma croix pectorale.

Item je veulx estre payé en l'acquit de mon frère monsieur d'Aumalle, la somme de quinze mil livres, au lieu de cinq cens livres de rente que mon dict frère debvoit fournyr, pour le supplément de son partaige, à feu mon frère le marquis d'Elbeuf dont j'ay tousjours payé la rente et promis à mon dict frère l'acquicter de ladicte rente, à la charge que mon nepveu, le marquis d'Elbeuf, en passera toutes lettres et descharges nécessaires selon l'advis du conseil à mon dict frère.

Item je faictz et laisse mon héritier et légataire universel monsieur Henry de Lorraine, Duc de Guise, mon nepveu, et luy donne par ce présent testament tous et ung chacun mes biens meubles et immeubles quelzconques, noms, raisons et actions, et tout ce qui m'apartiendra lors de mon décez à quelque tiltre que se puisse estre, à la charge de entièrement acquitter ce mien testament en toutes les charges et ordonnances, et payer toutes mes debtes sans que nul de mes aultres légataires y soient aultrement tenuz.

Item je choisis pour principaulx exécuteurs de ce mien testament et dernière volonté, monsieur le Cardinal de Guise mon frère, monsieur le Cardinal de Pellvé, monsieur l'Archevesque de Verdung et monsieur l'abbé de Marmoutier, comme mes plus sûrs seigneurs frères et amys, et leur supplye devant Dieu de voulloir prandre la charge et ne permectre que je sois en rien défraudé de mon intention, voulant que deux d'entre eulx, en l'absence des aultres, puissent ordonner et disposer et que, pour leur ayder, j'adjoute l'abbé de Chevane, et monsieur de la Vallée, et le maistre d'hostel qui sera en quartier, et mon secrétaire Lenfant, comme mes plus vieulx et fidelles serviteurs, saisissant à l'effect que dessus mes dicts exécuteurs de tous mes biens jusqu'à l'entier accomplissement. Faict et escript tout de ma main à Reims le premier jour de janvier mil cinq cens soixante et onze. Au bas : Cardinal de Lorraine[1].

(1) Mss. de la Bibl. nat., suppl. français 2725, cartulaire de Joinville.

## Pièce numéro 10 (page 371).

22 février 1741.

### *Permission de retirer les quatre colonnes du tombeau du cardinal de Lorraine.*

À Son Altesse Royale Monseigneur le Grand Duc de Toscane, remontrent humblement les Prévost, Doyen, Chantre, Chanoine et Chapitre de l'église métropolitaine de Reims que le Roi ayant bien voulu contribuer aux réparations considérables à faire au dehors de leur église, particulièrement au portail dont les sculptures se trouvoient endommagées par vétusté et dont la dépense a passée quatre-vingt-dix-mille livres; l'entrepreneur y ayant parfaitement réussy, cela a donné occasion aux supplians de faire travailler le même entrepreneur dans les dedans de cette église qui ne répondoient pas à la beauté des dehors. On travaille depuis deux ans à orner et éclairer les chapelles du contour en y faisant des autels nouveaux avec de grandes grilles et autres à hauteur d'appuy; de manière que le rond-point qui est de la beauté du portail en paroît infiniment plus beau. Les supplians se disposent aussy à faire un autel neuf dans le chœur; un seul objet les arrête; ce sont quatre grandes colonnes détachées qui surmontent le tombeau de Monseigneur le Cardinal de Lorraine, ces colonnes occupent le rond-point du chœur, en dérobent la veüe, et couvrent l'autel fait à neuf dans le rond point du contour qui doit servir de point de veüe.

Ce considéré, Monseigneur, il plaise à Votre Altesse Royale d'accorder aux supplians la permission de retirer les quatre grandes colonnes qui sont sur le tombeau de Monseigneur le Cardinal de Lorraine, en le laissant à la même place et en y faisant de nouveaux ornemens qui répondent aux bienfaits que ce grand Cardinal et les autres Princes de votre auguste maison ont fait à cette église, les supplians continueront leurs prières pour Vostre Altesse Royalle.

Desforges de l'Échellois, L. Girard, *chanoines et sénéchaux de l'église de Reims.*

Cette permission fut accordée en ces termes, écrits au dos: « S. A. R. « permet de retirer les quatre grandes colonnes dont question dans le « présent placet.

« Vienne, le 22 février 1741.

« *Signé:* Toussaincts. »

En conséquence et d'après la proposition énoncée en chapitre, le 31 mai 1741, par le chanoine Godinot, d'orner en une année l'église, à ses propres frais et au moyen d'un legs de quinze-cents livres fait par le chanoine Gillot, exclusivement, ainsi que de réparer, sous forme de tombeau moderne, l'autel du cardinal de Lorraine qui devait demeurer tout en marbre et entouré de degrés en marbre, le chapitre, le 2 juin 1741, ayant entendu l'architecte Bonhomme, accepta et approuva les changements indiqués.

Bonhomme fournit un devis de quatre mille quatre cents livres, par lequel il s'engagea à exécuter ces changements et, entre autres, à boucher l'entré du caveau et à abaisser au niveau du pavé de l'église ce caveau ou tombeau de S. E. Mgr le Cardinal de Lorraine, à poser l'autel du cardinal, faire le pavé de l'arrière-chœur en losanges. Le coffre d'autel devait être fait en tombeau de huit pieds et demi de longueur, avec plinthe, moulure, corniche, têtes de chérubin aux angles, etc[1].

(1) Archives de la ville de Reims. Fabrique, liasse 19, n° 7.

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME.

---

## LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.


3 9015 01800 6281